UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

École doctorale de Géographie de Paris
Laboratoire de rattachement : CRIDUP

THÈSE
Pour l'obtention du titre de Docteure en Démographie
Présentée et soutenue publiquement
le 7 janvier 2025 par

Leïla Fardeau

Collecter, classer et décrire les familles au prisme des statistiques

Une lecture démographique des configurations familiales et de l'organisation des solidarités en Polynésie française.

Sous la direction de Éva Lelièvre
Directrice de recherche à l'Institut National d'Études Démographiques

Et de Loïc Trabut
Chargé de recherche à l'Institut National d'Études Démographiques

Membres du Jury :

Didier Breton, professeur des universités	Univ. de Strasbourg	Rapporteur
Cécile Lefèvre, professeure des universités	Univ. Paris Cité	Rapporteure
Stéphanie Guyon, maîtresse de conférences	Univ. de Picardie Jules Verne	Présidente
Ernestina Coast, professeure des universités	London School of Economics	Examinatrice
Natacha Gagné, professeure des universités	Univ. de Laval	Examinatrice
Thomas Merly-Alpa, administrateur	Insee	Examinateur
Éva Lelièvre, directrice de recherche	Ined	Co-directrice
Loïc Trabut, chargé de recherche	Ined	Co-directeur

Résumé

Résumé : Cette thèse propose une description systématique de l'organisation des familles en Polynésie française, au sein du ménage et au-delà. Celle-ci éclaire les pratiques d'entraide familiales et leur rôle structurant sur le territoire.

Un premier axe fait l'état de l'art des manières dont les familles sont collectées dans les enquêtes statistiques. Il s'agit notamment d'interroger les potentialités et les limites des données de recensement pour la description des familles et en particulier la manière dont ceux-ci classent les structures familiales. Cette analyse montre la prédominance du modèle de la famille nucléaire dans ces typologies. L'une de ses conséquences est l'agrégation de tous les autres modes de cohabitation dans la catégorie hétérogène des ménages complexes, laquelle nécessite d'être précisée lorsqu'elle ne se réduit pas à une minorité des ménages. C'est le cas de la Polynésie française, où en 2017, on dénombre un quart de ménages complexes. Pourtant la catégorie n'est pas détaillée. La suite de cette thèse propose une méthodologie adaptable et reproductible pour en construire des sous-catégories. Pour ce faire, nous chercherons d'abord à mieux comprendre ces données, à partir d'une observation de terrain menée lors de la collecte du recensement en août 2022.

L'examen des modes de classification permet aussi de dégager un certain nombre de critères déterminants dans l'élaboration des typologies de ménages. La deuxième partie met en application ces critères afin de constituer une typologie consolidée des ménages complexes polynésiens. Des méthodes de classification non supervisée nous permettent, d'explorer l'hétérogénéité de cette catégorie. Les résultats quantitatifs ont ensuite été complétés par une revue des modes de corésidence historiquement présents sur le territoire et des processus socio-historiques qui ont amené aux formes familiales actuellement observées. Tout cela permet de construire une typologie qui éclaire les configurations des familles corésidentes.

Enfin, la dernière partie mobilise cette typologie ainsi que les résultats de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) pour montrer comment les familles organisent l'accès aux ressources sur le territoire. Elle complète les observations sur la corésidence, en tenant compte des membres qui vivent à proximité, ainsi que de la dispersion spatiale des familles polynésiennes, qui se répartissent bien souvent sur plusieurs archipels. Tout cela permet d'une part de mettre en lumière comment les familles, organisent l'accès aux ressources sur le territoire, à proximité comme à distance, et d'autre part en quoi ces modes d'organisation résultent des pratiques d'entraide intrafamiliales.

Mots clefs : Famille, ménage, recensement, typologie, solidarités familiales, structures familiales, Polynésie française.

Summary : This thesis provides a systematic description of family organisation in French Polynesia, encompassing both household dynamics and broader familial structures. This analysis sheds light on family support practices and their role in shaping the territorial framework.

The first part reviews how statistical surveys capture families. It scrutinizes the strengths and limitations of census data in characterizing families, with a particular focus on the classification of family structures. This examination reveals the predominance of the nuclear family within these typologies. One consequence of this emphasis is the aggregation of other cohabitation forms into the heterogeneous category of complex households, which requires further detail when it includes more than just a minority of households. This is the case in French Polynesia, where, in 2017, one-quarter of households were classified as complex ; however, this category is not detailed. The second part of this thesis offers a methodology for detailng this category, that is both adaptable and reproducible across diverse contexts, drawing on data from the 2017 Polynesian census. This discussion is prefaced by an overview of the nuances of the French Polynesian population census, informed by fieldwork conducted during data collection in August 2022.

Examining the classification methods also allowed us to identify several critical criteria for developing household typologies. The second part of this thesis applies these criteria to construct a consolidated typology of complex households. Through the application of clustering methods, we investigate the heterogeneity within this category. The quantitative findings are then complemented by an exploration of historical co-residence patterns in the territory, as well as the socio-historical processes that have shaped contemporary family forms. The resulting typology sheds light on the configurations of co-resident families.

Finally, the last section draws on this typology and the findings from the *Feti'i e fenua* survey (ISPF-Ined, 2020) to examine how families manage access to resources across the territory. This analysis extends observations of co-residence by considering family members living in proximity and the spatial distribution of Polynesian families, which frequently span multiple archipelagos. Through this lens, we demonstrate how families organize access to resources both locally and over distances, thereby deepening our understanding of how these organizational practices are rooted in intra-family support practices.

Keywords : Family, Household, Census, Typology, Family solidarity, Family structures, French Polynensia

À la mémoire de Vincent Fardeau

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratiture envers mes co-directeur·ices de thèse, Éva Lelièvre et Loïc Trabut, pour leur accompagnement, tant sur le plan scientifique que personnel. Cette thèse n'aurait pas pu aboutir sans leurs orientations éclairées, leurs relectures aussi nombreuses que rigoureuses et leur capacité à me guider avec perspicacité. Je profite de cette occasion pour noter leur soutien sans faille, y compris dans les moments les plus difficiles de mon parcours doctoral.

Je remercie également les membres de mon jury de thèse de me faire l'honneur de lire et de discuter ce travail. Merci à Didier Breton et à Cécile Lefèvre d'en être raporteur·es, ainsi qu'à Ernestina Coast, Natacha Gagné, Stéphanie Guyon et Thomas Merly-Alpa de participer au jury.

J'adresse aussi un immense merci aux relecteurs et relectrices du manuscrit final : Hugo Bréand, Justine Chaput, Mickaël Durand, Julie Fromentin, Étienne Madinier, Pauline Mullner, Louise Protar, Célio Sierra-Paycha et Amine Afellous. L'efficacité et la pertinence de leurs retours ont été précieux pour sa finalisation.

Cette thèse a été réalisée au sein de l'École Doctorale de Géographie de Paris (ED 434). Je remercie Candice Zaninetti pour sa disponibilité et son professionnalisme qui ont été d'une aide précieuse dans la gestion des aspects administratifs de ma thèse.

Elle a bénéficié du soutien de l'ANR 18-CE22-0001ATOLLs (Archipels, Territoires et mObilités famiLiaLes) qui a permis de financer mes trois premières années de thèse. Plus encore qu'un soutien financier, l'ANR ATOLLs m'aura entourée d'une équipe remarquable, auprès de laquelle j'ai beaucoup appris. Je remercie tout particulièrement Célio Sierra-Paycha, d'avoir accepté de faire partie de mon comité de suivi doctoral et plus généralement pour ses conseils judicieux et bienveillants, tout au long de ce parcours. Un grand merci aussi à Géraldine Vivier du Service des enquêtes de l'Ined pour son implication dans ma mission d'observation, de la phase préparatoire à la relecture de sa première rédaction. Merci aussi de m'avoir donné l'occasion de présenter ces résultats lors du séminaire des Lundis de l'Ined. Parmi les membres de l'équipe qui n'ont pas encore été cité·es ici, je remercie Marine Haddad et Wilfried Rault pour nos échanges lors des réunions d'équipe. Ce projet aura aussi été l'occasion d'échanges passionnants avec l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF). Merci notamment à Julie P., Laurent P. et Laurent R.

C'est d'ailleurs grâce à la convention cadre entre l'ISPF et l'Ined que j'ai été autorisée à assister à la collecte du recensement en 2022. Je tiens à remercier les personnels de l'ISPF ainsi que la mission de l'Insee pour leur accueil durant cette opération d'envergure. Merci à madame la cheffe de mission de ce recensement pour son aide et pour nos échanges

qui m'ont permis d'appréhender l'organisation institutionnelle et les principaux enjeux des opérations de collecte. Merci aux superviseurs·ses, et en particulier ceux·lles de la subdivision des Marquises ainsi que de la zone urbaine de Tahiti qui m'ont accueillie durant la collecte. Je remercie aussi chaleureusement les enquêtrices qui ont accepté que je les accompagne sur le terrain, et sans qui mon observation aurait manqué l'essentiel. Merci enfin, à Cyril Favre-Martinoz de l'Insee d'avoir accepté de discuter la présentation des résultats de cette observation.

Mon intégration dans l'Unité de Recherche 12 « Mobilité, parcours et territoires », codirigée par Alain Blum et Loïc Trabut, a aussi été une condition de l'aboutissement de cette thèse. La richesse des échanges scientifiques et l'environnement bienveillant qui y règne ont favorisé mon épanouissement dans ce cadre de travail. Je remercie pour cela tou·tes les membres de l'unité. Merci à Géraldine Sheik-Adam pour son efficacité et sa disponibilité, qui conditionnent le bon déroulement du travail au sein de l'unité.

Du côté des services d'appui à la recherche, je remercie également Élisabeth Morand du Service des méthodes statistiques pour son expertise et son accompagnement de mes exploitations statistiques les plus poussées.

Plus généralement, je remercie l'Ined pour les conditions de travail l'institut m'a offertes tout au long de ma thèse. En particulier, l'obtention d'un demi-financement de quatrième année m'aura permis d'achever (presque) sereinement sa rédaction.

Mon accueil à l'Ined aura aussi été l'occasion de partager des moments précieux avec les doctorant·es que je tiens aussi à remercier. En particulier le bureau 7.069 : Juliette, Lucie, Justine, Pauline et Gloria. Merci aussi à Milica, Inès, Tania, Cao Minh, Mariam, Narges, Paul, Léo, Yasmine, Julia et Margot, pour les déjeuners, les pauses, les nombreuses discussions et autres bons moments qui les ont accompagnés.

D'un point de vue plus personnel, je tiens enfin à remercier mon entourage. En premier lieu, merci à Monique, ma mère, d'être un tel modèle de résilience, et pour sa contribution non-négligeable à mon parcours académique. Plus généralement, je remercie, ma famille élargie pour leurs encouragements tout au long de cette thèse, pour leur patience et pour leur appui dans les épreuves qui l'ont marquée. Leur implication dans l'ensemble de mon parcours, explique sûrement pour beaucoup le choix de mes sujets de recherche.

Merci encore à Amine pour son soutien indéfectible, son aide précieuse, et sa détermination contagieuse, qui sont pour moi d'une valeur inestimable.

Je ne pourrais pas achever ces remerciements sans remercier aussi mes amies de toujours pour leur compréhension et pour leur écoute : Inès, Noémie, Laëtitia, Édith, Candice, Marine, et bien sûr Julia ainsi que le reste de la *team* « panne à Pannes », Gabrielle et Loïse.

Table des matières

Résumé **i**

Remerciements **v**

Liste des figures **xviii**

Liste des tableaux **xx**

Introduction générale **1**

I Le ménage, lieu d'observation des familles ? 15

1 Enquêter les familles : les contraintes de l'observation statistique 17

1.1 Appréhender les structures familiales au prisme des données quantitatives 19

1.1.1 Les contraintes de l'observation statistique : circonscrire un objet aux contours mouvants 20

1.1.2 Le ménage comme frontière du groupe familial : des familles toujours corésidentes ? 21

1.1.3 Identifier la famille dans le ménage. Quels liens familiaux ? Quelles limites ? 24

1.1.4 Enquêter la famille à partir des liens : la notion d'entourage 27

1.2 La primauté du ménage : une notion ancienne et présente extensivement à travers le monde 31

1.2.1 La « famille au sens statistique », des registres aux recensements . 31

1.2.2 Le ménage : une unité de mesure ancienne 33

1.2.3 Le recensement entre harmonisation et adaptations aux contextes sociaux et institutionnels 35

1.3 Collecter les ménages : les recensements français et polynésien 38

1.3.1 Le contexte des recensements français : l'Hexagone, les DROM et les COM 38

1.3.2 Le recensement de la Polynésie française : définitions et organisation 40
1.3.3 Collecter les liens familiaux 43

2 Décrire et classer les structures familiales 57
2.1 Des typologies de ménage centrées autour du modèle de la famille nucléaire 59
2.1.1 Des typologies harmonisées : les recommandations onusiennes . . 59
2.1.2 La primauté de la famille nucléaire : reflet de l'influence des pays du Nord et d'une perspective évolutionniste 61
2.2 Classer les ménages complexes 66
2.2.1 Les recommandations des Nations Unies pour la classification des ménages complexes 66
2.2.2 L'exemple de la catégorisation Indienne 68
2.2.3 Des adaptations partielles de la collecte aux résultats. L'exemple des recensements Océaniens 71
2.3 Principaux critères des typologies de ménage : des typologies tributaires de la collecte 78
2.3.1 La personne de référence, une notion ancienne et controversée . . 79
2.3.2 L'identification des noyaux familiaux 82
2.3.3 Caractériser la position des individus : la précision des liens collectés 83

3 Le recensement 2022 de la Polynésie française 87
3.1 Le cadre institutionnel à l'épreuve des conditions de la collecte : centraliser une entreprise singulièrement dispersée 89
3.1.1 Un pilotage institutionnel centralisé 89
3.1.2 Une « structure pyramidale » pour une collecte centralisée et homogène 95
3.2 Temporalités et modalités d'organisation du recensement 100
3.2.1 Les formations 100
3.2.2 Les modalités de la collecte et de son suivi 106
3.3 Adaptations et réinterprétations du questionnaire : un cadre partiellement adapté à la réalité du terrain 118
3.3.1 Des adaptations à la marge du questionnaire par rapport au recensement hexagonal 118
3.3.2 Des notions importées dont l'interprétation en Polynésie française pose question 124
3.3.3 Vers une définition du ménage-foyer 126

Transition vers la deuxième partie 131

II Classer les ménages complexes **135**

4 Décrire et classer les structures familiales **137**

4.1 Représentation statistique des ménages avec les données du recensement polynésien . . . 139
4.1.1 La liste A du recensement 2017 de la Polynésie française . . . 139
4.1.2 Sélection et homogénéisation des données . . . 140
4.1.3 Structure des ménages . . . 143
4.1.4 Configuration familiale . . . 145
4.2 Choix et spécification des méthodes de classification . . . 148
4.2.1 Mesure de distance et méthodes de partitionnement . . . 148
4.2.2 Choix du nombre de classes . . . 150
4.2.3 Indicateurs des similarités et de la qualité des partitions . . . 152
4.2.4 Contribution des variables aux partitions . . . 153
4.3 Résultats . . . 155
4.3.1 Description des résultats de la CAH . . . 155
4.3.2 Description des classes de la PAM . . . 159
4.3.3 Comparaison de CAH et PAM . . . 162
4.4 Pour aller plus loin : représenter les ménages en matrice . . . 169
4.4.1 Représenter les ménages par des matrices . . . 169
4.4.2 La *distance correlation* . . . 171
4.4.3 Implémentation et résultats . . . 172

5 Typologie consolidée des ménages **177**

5.1 Les structures de ménage historiquement présentes en Polynésie française 178
5.1.1 Des formes d'organisation familiale courantes par le passé . . . 179
5.1.2 Urbanisation, développement du salariat et transition démographique : vers une nucléarisation des ménages ? . . . 183
5.2 De la classification non supervisée à la typologie des ménages complexes . 188
5.2.1 Les enseignements des partitions : synthèse des critères sélectionnés 188
5.2.2 Homogénéisation des situations de confiage . . . 190
5.2.3 Une typologie consolidée des ménages complexes polynésiens . . . 193
5.3 Description des classes de ménages complexes . . . 201
5.3.1 Structure par âge et par genre . . . 201
5.3.2 Type de noyau familial et type de ménage . . . 206
5.3.3 Quels ménages accueillent des enfants à *fa'a'amu* . . . 207

Transition vers la troisième partie **211**

III Comprendre les pratiques de solidarités familiales 215

6 Au delà de la corésidence, décrire les familles à proximité et à distance 217

6.1 L'importance des « solidarités familiales » au *fenua* et les limites de l'approche ménage . . . 219

6.1.1 Les « solidarités familiales » : des pratiques bien au-delà du groupe des corésidents . . . 219

6.1.2 Les insuffisances du système de solidarité publique en Polynésie française . . . 221

6.1.3 Centralisation, accès aux ressources et mobilités : des ménages en constante recomposition . . . 224

6.2 Des « archipels familiaux » étendus sur un territoire aussi grand que l'Europe (et au-delà) . . . 226

6.2.1 Des familles singulièrement dispersées . . . 226

6.2.2 Des réseaux familiaux fortement centralisés . . . 230

6.3 Une proximité géographique maintenue malgré la distance . . . 233

6.3.1 L'accueil des personnes en mobilité . . . 233

6.3.2 Quartiers familiaux et famille à proximité . . . 236

6.3.3 Portraits de familles à proximité. Qui vit à côté ? Dans le même quartier ? . . . 239

7 Contrainte, distance et accès aux ressources 243

7.1 Comprendre la proximité résidentielle et la corésidence : quels déterminants individuels ? . . . 245

7.1.1 Déterminants individuels du fait de vivre en famille élargie . . . 245

7.1.2 Déterminants individuels de la proximité résidentielle . . . 248

7.2 Entraide familiale, travail et accès aux ressources, à proximité et à distance 251

7.2.1 Corésidence et travail salarié . . . 251

7.2.2 En marge de l'économie de marché : autoproduction, débrouille, travail domestique et travail bénévole . . . 254

7.2.3 À distance : des contacts distendus mais presque toujours maintenus 260

7.3 Le logement, une nécessité rare et chère . . . 264

7.3.1 Les difficultés d'accès au logement . . . 264

7.3.2 L'équipement domestique . . . 269

7.3.3 La suroccupation des logements . . . 272

Conclusion générale 279

Bibliographie 285

Annexes **309**

Publications et communications relatives à la thèse **309**

A.1 Publications 309

A.2 Communications 310

Annexes du manuscrit **425**

A.3 Bulletins du recensement de la France départementale 425

A.4 Bulletins du recensement de la Polynésie française 434

A.5 La collecte des liens dans le recensement de l'Angleterre et du Pays de Galles 439

A.6 Bulletins du recensement 2022 de la Polynésie française et livret de l'agent recenseur 440

A.7 Co-occurrences des liens familiaux 475

A.8 Détail de la contribution des variables aux partitions 476

Liste des figures

1 Carte de la Polynésie française à l'échelle du continent européen 5
2 Univers familial parcouru au cours du questionnaire de l'enquête *Feti'i e fenua* 12

1.1 Extrait de la liste A du recensement de la France métropolitaine jusqu'en 2017 45
1.2 Extrait de la nouvelle liste A du recensement par Internet de la France métropolitaine 47
1.3 Extrait de la nouvelle liste A du recensement de la France métropolitaine dans sa version papier 48
1.4 Extrait de la liste A du recensement de la Polynésie française de 2017 . . . 52

2.1 Carte de l'Océanie et de ses sous-régions 72

3.1 Affiche du recensement de la Population de 2022 94
3.2 Annonce du recrutement par la mairie de Nuku Hiva 94
3.3 Photo de l'équipe des enquêtrices et de la superviseuse (et moi, à gauche) prise lors des formations à Nuku Hiva 94
3.4 Le rôle de chacun·e des acteur·ices du recensement 96
3.5 Zones de supervision du recensement en 2022 98
3.6 Les temporalités du recensement 100
3.7 Carte des Marquises 101
3.8 Extrait du carnet de tournée des agents recenseurs, district d'une zone non cartographiée 108
3.9 Photographie aérienne (« plan ») du district 161001010 de la commune de Fakarava (ISPF, 2017) 109
3.10 Focus 2 du district 161001010 de la commune de Fakarava (ISPF, 2017) . . . 110
3.11 Salle de contrôle et de suivi de la collecte de la commune de Fa'a'ā 114

4.1 Comparaison de la structure des ménages simples et des ménages complexes (prévalence de chaque type de noyau familial et des personnes seules) 144

4.2 Structure des ménages complexes polynésiens : présence et nombre des différens types de noyaux et de personnes seules (gauche) et nombre de familles et de personnes seules dans le ménage (droite) 145
4.3 Configurations familiales des ménages complexes polynésiens : prévalence des liens familiaux et de la présence d'au moins trois générations (gauche) et cooccurrences de ces mêmes variables (droite) 146
4.4 Silhouette de la CAH en fonction du nombre de classes 151
4.5 Inertie de la CAH en fonction du nombre de classes 151
4.6 Silhouette de la PAM en fonction du nombre de classes 151
4.7 Within cluster sum of squares, PAM 151
4.8 Contribution des variables aux partitions (statistiques du χ^2) 154
4.9 Trois frères, dont un vit en couple avec enfants (PAM1-CAH1) 163
4.10 Deux frères, qui vivent avec leurs compagnes et enfants respectifs (PAM1-CAH1) 163
4.11 Deux sœurs et leurs familles nucléaires, l'une a un enfant *fa'a'amu* (PAM1-CAH5) 163
4.12 Ménage multigénérationnel avec des adelphes à la génération supérieure (PAM2-CAH1) 163
4.13 Un couple, leur fille et son fils de 4 ans (PAM2-CAH2) 164
4.14 Un couple avec enfants, dont deux forment des familles nucléaires (PAM2-CAH2) 164
4.15 Un ménage multigénérationnel avec une famille à génération manquante (PAM2-CAH6) 165
4.16 Un oncle (vivant en couple) et son neveu (PAM3-CAH3) 165
4.17 Un ménage multigénérationnel qui accueille une nièce de 15 ans (PAM3-CAH3) 165
4.18 Un couple et leurs enfants, dont un est en couple (PAM4-CAH4) 166
4.19 Un père, son fils et la compagne de celui-ci (PAM4-CAH4) 166
4.20 Ménage de deux générations d'adultes avec *fa'a'amu* (PAM4-CAH5) 166
4.21 Un couple avec enfant et une personne non apparentée (PAM5-CAH7) . . 167
4.22 Deux personnes non apparentées (PAM5-CAH7) 167
4.23 Silhouette (PAM sur Dcor) en fonction du nombre de classes 172
4.24 Within cluster sum of squares, PAM sur Dcor 172

5.1 Évolution de la population des Archipels sur le temps long (1956-2017) . . 185
5.2 Ménage avec un enfant confié déclaré comme fa'a'amu 191
5.3 Ménage avec un enfant confié, non déclaré comme fa'a'amu 192
5.4 Couple avec un enfant de plus de 18 ans, effets du reclassement 193

5.5 Ménages multigénérationnels avec un noyau à la génération pivot 197
5.6 Ménages lignagers de deux générations 197
5.7 Ménages lignagers avec deux noyaux ou plus à la génération pivot 198
5.8 Ménage multigénérationnel avec présence de collatéraux personnes seules à la première génération (gauche) et plusieurs générations de collatéraux (droite) 199
5.9 Ménage de collatéraux·les contenant un noyau familial 200
5.10 Ménage de personnes seules collatérales (gauche) et à plusieurs noyaux (droite) 200
5.11 Cohabitation avec un conjoint, au moins un parent ou un enfant en fonction de l'âge 202
5.12 Pyramide des âges selon les modes de cohabitation 203
5.13 Effectifs par âge, selon les modes de cohabitation 203
5.14 Part des ménages comprenant des enfants confiés selon le type de ménage et le lien 208

6.1 Proportion de familles regroupées sur une, deux, trois îles, et 4 îles ou plus selon la zone de résidence 227
6.2 Proportion de familles regroupées sur un, deux, trois ou 4 archipels ou plus selon la zone de résidence 227
6.3 Proportion de familles regroupées sur une, deux, trois et quatre zones géographiques ou plus selon la zone de résidence 229
6.4 Part des familles présentes sur chaque zone géographique, selon la subdivision de résidence de la personne enquêtée 229
6.5 Espace de vie familial des 40-59 ans selon leur subdivision de résidence . . 231
6.6 Détail du territoire des familles en Polynésie française selon la subdivision de résidence de la génération cible 232
6.7 Mode de corésidence par statut de mobilité 234
6.8 Famille « à côté » et dans la même commune associée selon la résidence au lieu de socialisation primaire 235

7.1 Part de ménages sans actifs occupés, selon leur type 252
7.2 Taux de chômage de la population par type de ménage 252
7.3 Taux d'emploi de la population par type de ménage 252
7.4 Fréquence des contacts à proximité et à distance selon le lien familial . . . 261
7.5 Aide financière et dépendance financière des enfants, et distribution des contacts quotidiens entre les enquêté·es et leurs enfants 262

7.6 Fréquence des contacts à distance selon le lieu de résidence de l'enfant et de la population cible 263
7.7 Part des logements suroccupés selon le type de ménage détaillé 275

Liste des tableaux

1.1 Nomenclature des liens du recensement de la France métropolitaine par internet depuis 2018 . . . 49
1.2 Liens de la liste A du recensement polynésien . . . 53

2.1 Catégories de ménages dans les recommandations des Nations Unies . . . 67
2.2 Categories of households in the Indian census . . . 69

3.1 Tableau récapitulatif de la mission d'observation . . . 89

4.1 Typologie des ménages polynésiens publiée par l'ISPF . . . 139
4.2 Liens de la liste A et recodage . . . 141
4.3 Prévalence des liens (recodés) dans les ménages complexes (les liens symétriques ont été regroupés) . . . 142
4.4 Indicateurs de la qualité des partitions . . . 152
4.7 Comparaison des classes . . . 162

5.1 Récapitulatif des types de ménages complexes identifiés . . . 190
5.2 Répartition par type des familles nucléaires après application du critère de l'âge . . . 194
5.3 Typologie consolidée des ménages polynésiens . . . 195

6.1 Part des personnes ayant de la famille dans un logement adjascent et dans la même commune associée (comas) . . . 238
6.2 Membres de la famille sur le même terrain (« À côté ») ou dans la même commune associée (comas) selon le type de ménage . . . 240

7.1 Déterminants du fait de vivre en famille élargie au niveau individuel (régressions logistiques sur chaque type de ménage complexe) . . . 246
7.2 Déterminants du fait d'avoir de la famille sur le même terrain (régression logistique) . . . 249
7.3 Statistiques descriptives sur les activités non-rémunérées . . . 256

7.4 Régression logistique : déterminants du *fa'a'apu* et de l'artisanat 258
7.5 Caractéristiques du logement par type de ménage 266
7.6 Défauts graves de confort en fonction du type de ménage 268
7.7 Équipement ménager et multimédia des logements par type de ménage . . 270
7.8 Part des logements suroccupés (voir encadré), nombre de pièces et de personnes, moyenne par type de ménage 274

Introduction générale

Les configurations et les pratiques familiales reviennent régulièrement sur le devant de la scène, à l'occasion de débats empreints de nombreuses idées préconçues. Les mutations familiales qui ont marqué la deuxième phase de la transition démographique ont par exemple fait jaillir une série de craintes, qui s'expriment à travers l'idée d'une « crise de la famille » qu'il s'agirait d'endiguer. Les mêmes idées reçues contribuent à faire apparaître comme « archaïques » tous les modes d'organisation familiale qui s'éloignent de la famille nucléaire, forme familiale dominante dans les pays occidentaux. La démographie des ménages et des familles s'attèle régulièrement à déconstruire ces idées reçues, comme en témoigne un article des « Décodeurs du *Monde* » (Damgé, 2015). Néanmoins, les catégories sur lesquelles se fonde la statistique des familles contribuent parfois elles-mêmes à instituer une vision biaisée de celles-ci.

Le cadre théorique

Collecter les familles avec les outils de la statistique publique

La grande majorité des études qui portent sur les conditions de vie, sur la configuration ou sur le fonctionnement des familles, appréhendent ce groupe à partir d'une même échelle d'observation : le ménage. Celui-ci correspond à l'ensemble des personnes qui cohabitent, c'est-à-dire qui partagent un logement, des repas ou leurs dépenses. En pratique les critères permettant son identification sont fixés par les administrations statistiques nationales qui mènent les collectes, conformément aux recommandations des Nations Unies (Nations Unies, 2020). Ils varient donc en fonction du contexte, du lieu mais aussi du temps (Coast et al., 2016 ; Randall, Coast et Dial, 2013).

Cette échelle d'observation a l'avantage d'être l'unité statistique de référence des recensements (Nations Unies, 2020) et de la plupart des enquêtes sur les populations. On parle d'ailleurs d'« enquêtes ménage » (Toulemon, 2011). Le succès de l'approche ménage tient en partie du fait qu'elle bénéficie d'une grande disponibilité de données statistiques. Celles-ci viennent alimenter les études sur les ménages et confortent ainsi sa prééminence. Par

ailleurs, l'approche ménage jouit d'une forte continuité historique. Elle est aux fondements de la démographie des familles qui, faute de données dédiées, s'est entre autres constituée à partir de l'exploitation de données de recensement (Henry, 1953 ; Laslett et Wall, 1972 ; Willekens, 2010). Elles ont pourtant des limites, en particulier car leur objectif premier est de dénombrer les populations et non de décrire les familles. La collecte des liens familiaux entre les habitant·es des ménages permet cependant d'étudier leur configuration familiale en analyse secondaire.

Classer les ménages. Principes pour la classification des ménages complexes

En pratique, l'approche ménage repose sur la détermination de types, sensés correspondre aux modes de corésidence les plus répandus dans la population étudiée. Dans les sociétés occidentales, la plupart des ménages correspondent à des familles nucléaires au moins depuis la révolution industrielle (Kertzer, 1991 ; Laslett et Wall, 1972). Dans sa forme complète, une famille nucléaire est constituée d'un couple et son ou ses enfant(s) s'il en a. Lorsqu'un seul parent est présent dans le ménage, la famille est dite monoparentale. Une personne sans conjoint ni enfant est considérée comme isolée (Nations Unies, 2020). Les typologies de ménage reprennent généralement ces catégories. Les configurations familiales qui ne correspondent à aucun de ces types tombent dans la catégorie hétérogène des ménages dits « complexes ». Or ces ménages ne sont complexes que du point de vue d'une classification inadaptée. En effet, d'après ces principes de catégorisation, deux frères qui partagent un logement ne forment pas une famille, mais un ménage complexe constitué de deux personnes isolées. En l'occurrence, la seule source de complexité émerge de l'absence de prise en compte du lien adelphique dans la construction des types familiaux.

Dans les sociétés occidentales contemporaines, où les ménages complexes sont minoritaires, cette catégorie résiduelle n'est pas détaillée. Cependant, lorsque ces formes de corésidence sont plus fréquentes, il devient nécessaire de préciser les différentes situations que recouvre cette catégorie très hétérogène. Dans de tels contextes, une étude détaillée des structures familiales des ménages nécessite d'établir préalablement des catégories pertinentes. L'un des objectifs de cette thèse est de proposer une méthode pour l'analyse et la subdivision de la catégorie des ménages complexes. Plutôt que d'employer des sous-catégories prédéfinies, nous proposons de fonder notre catégorisation sur une analyse approfondie des données du recensement ainsi que sur une revue détaillée des critères de catégorisation des ménages d'une part, et d'autre part des modes de corésidence historiquement présents sur le territoire étudié. Cette thèse propose une méthodologie reproductible et adaptable pour ajuster les outils de la statistique publique, permettant de décrire les configurations des familles corésidentes dans les pays ou régions où ils représentent une part substantielle

des ménages (Fardeau, Lelièvre et Trabut, 2023).

Cette méthode a pemis de construire une typologie apte à décrire les différentes manières de cohabiter en famille élargie, mettant ainsi en lumière les conditions matérielles qui les sous-tendent. Cela a conduit à remettre en cause l'hypothèse d'une inéluctable convergence des familles vers un mode d'organisation unique que représente le ménage nucléaire (Le Play, 1864 ; Parsons et Bales, 1955). En effet, le modèle normatif de la famille nucléaire explique, entre autres, l'idée d'une « crise de la famille » concomitante à la seconde phase de la transition démographique (Bonvalet et Lelièvre, 2012), son corollaire selon lequel les familles de certaines minorités précarisées seraient plus « déstructurées » (Gerstel, 2011) et inversement l'idée que le fait de vivre en famille étendue serait une pratique archaïque ou pré-transitionnelle (Parsons et Bales, 1955).

Un autre point aveugle de cette perspective évolutionniste est d'ignorer les conditions concrètes qui ont contribué à la nucléarisation des ménages dans les pays du Nord. Nous reviendrons donc dans cette thèse, sur les conditions de celle-ci, en lien avec la révolution industrielle, et l'avènement du salariat qui entérine l'individualisation des revenus au sein des familles (Kertzer, 1991 ; Laslett et Wall, 1972). Cependant, on peut dès lors rappeler que la nucléarisation des ménages n'a rien d'universel.

Les limites de l'approche ménage

Le principal intérêt du ménage dans l'étude des modes d'organisation familiaux tient au fait qu'il correspond au groupe domestique du quotidien. Les personnes qui habitent ensemble, partagent généralement leurs repas, leurs dépenses et contribuent ensemble à l'éducation de leurs enfants et à la prise en charge des personnes en situation de dépendance. Toutefois, cette perspective découle d'une image, dominante depuis la révolution industrielle, d'une société constituée de familles nucléaires corésidentes et indépendantes les unes des autres (Parsons et Bales, 1955). Mais dès que l'on s'éloigne de ce modèle, des questions émergent (Trabut, Lelièvre et Bailly, 2015). Pour un enfant en garde alternée qui vit la moitié de la semaine chez son père et l'autre moitié de la semaine chez sa mère, quel est alors le groupe domestique pertinent ? De plus, les ressources et le travail domestique peuvent être divisés au sein d'un ménage (Kay, 1963 ; Protar, 2022) ou inversement, être partagés entre les membres de différentes habitations (Gerstel, 2011 ; Hansen, 2005).

Ainsi, en la limitant au groupe des corésident·es, l'approche ménage institue une vision biaisée de la famille (Bonvalet et Lelièvre, 2015). Comprendre les modes d'organisation familiaux et la manière dont ceux-ci influencent les conditions de vie des personnes, nécessite de se replacer dans le cadre plus large de la parentèle, définie comme l'ensemble

des personnes apparentées par consanguinité ou par affinité. Cela revient à donner le primat aux liens, puisque ce sont eux qui font la famille. Cette approche relationnelle permet de dépasser la vision réductrice de la famille qu'institue le ménage. Une fois ce critère de résidence abandonné, il devient toutefois nécessaire de définir les limites du groupe à considérer pour l'identifier de manière univoque. Circonscrire au préalable l'objet à collecter est en effet une condition *sine qua non* de la production de données quantitatives (Desrosières, 1993). Certaines enquêtes permettent de décrire les réseaux familiaux indépendamment de la corésidence. Dans celles-ci, la famille est appréhendée comme un réseau ou un entourage, constitué par un nombre prédéfini de liens familiaux : par exemple les parents, les adelphes et les enfants. Il est alors demandé aux enquêté·es de décrire chacune des personnes avec lesquelles ils et elles entretiennent ces liens, indépendamment de leur lieu de résidence (Bonvalet et Lelièvre, 2012).

Une application au cas de la Polynésie française. Élements de contexte

La Polynésie française est une collectivité d'outre-mer de la République française, située aux antipodes de l'Hexagone.

Annexée par la France en 1842 en tant que protectorat, sous le nom d'Établissements français de l'Océanie, elle devient une colonie en 1880 puis un territoire d'outre-mer en 1946 (Audras et al., 2017). En 1956, la loi-cadre Deferre [1] crée une assemblée territoriale de la Polynésie française et lui octroie l'autorité dans divers domaines. Ses prérogatives sont accrues par la loi d'« autonomie interne » de 1984 [2] qui réorganise le partage des pouvoirs. L'autonomie du territoire est de nouveau renforcée par le statut de 2004 [3] qui transfère davantage de compétences à ses institutions locales, et en crée de nouvelles : le président du Pays [4] et le Haut Conseil de la Polynésie française. Aujourd'hui, l'Assemblée vote le budget, contrôle le gouvernement et peut adopter des « lois de Pays » dans des domaines spécifiques comme le droit civil, l'urbanisme ou l'environnement. Le président de la Polynésie dirige le gouvernement, promulgue les lois et administre le budget. Le Haut Conseil, à vocation consultative, participe à l'élaboration des lois locales (Audras et al., 2017). Certains domaines demeurent des prérogatives de l'Etat : la nationalité, les droits civiques, le droit électoral, la justice, la politique étrangère, la défense et l'ordre public.

1. *Loi n°56-619 du 23 juin 1956 : Mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer* 1956
2. *Loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française* 1984
3. *Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française* 2004
4. Le terme « Pays » en Polynésie française désigne revêt un caractère de nom propre. Il désigne l'autorité polynésienne en tant que collectivité dotée d'une large autonomie et distincte de l'État français. Cette dénomination est couramment utilisée dans le discours institutionnel et administratif.

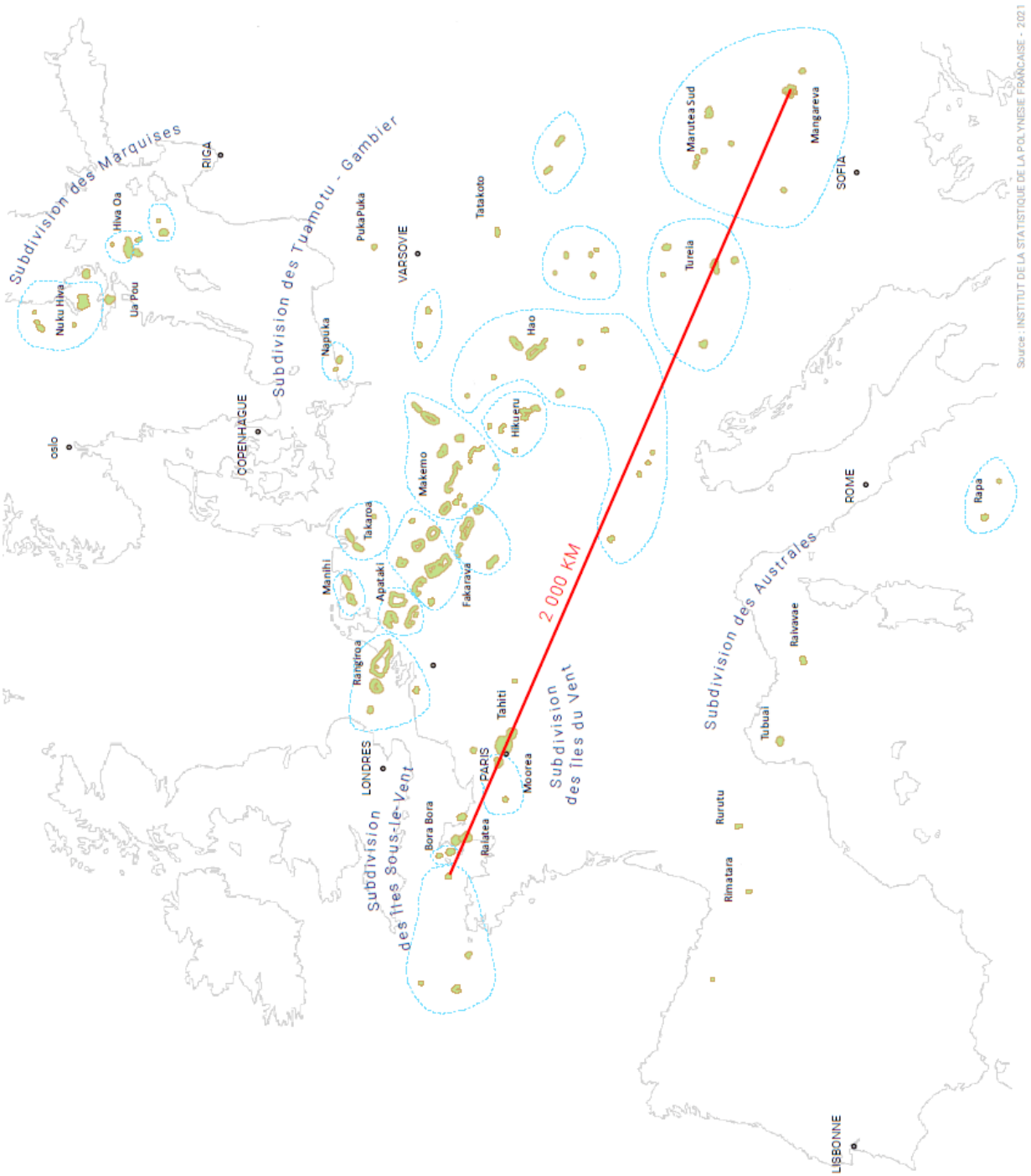


Figure 1 – Carte de la Polynésie française à l'échelle du continent européen
Source : https://www.ispf.pf/themes/societe

Un territoire à la géographie particulière

La Polynésie française est située dans l'Océan Pacifique. Son centre urbain, Papeete, se trouve à plus de 18 000 km de Paris. Elle est constituée de 118 îles dont 74 sont habitées (d'après le recensement de 2017), réparties sur une surface de 2 500 000 km² (Audras et al., 2017) dont l'étendue est comparable à celle du continent européen (voir figure 1). Les terres émergées se limitent néanmoins à une surface cumulée de 3 500 km², soit une étendue similaire à celle du département du Vaucluse. L'espace habitable est en réalité plus réduit encore, puisque le territoire est composé d'atolls constitués d'une fine bande de récif corallien et d'îles hautes aux reliefs abrupts (Baronnet, Lehrmann et Van Hille, 2021). Du fait de la distance qui les sépare les unes des autres, certaines îles peu peuplées sont particulièrement isolées, ce qui se traduit par des difficultés de ravitaillement qui affectent l'équipement des communes et des personnes. En 2017, le Pays compte 276 000 habitant·es (279 000 au recensement de 2022).

Le territoire est scindé en cinq subdivisions administratives : les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent, les îles Marquises, les îles Australes et les Tuamotu-Gambier ; qui sont organisées en 48 communes. Parmi ces communes, 30 sont découpées en communes associées, le plus petit échelon administratif du territoire. Il y a au total 98 communes associées, et chacune correspond à une île ou la subdivision d'une île. Par exemple, la commune de Moorea-Maiao est composée de deux îles et compte 6 communes associées. Parmi celles-ci 'Āfareaitu, Ha'apiti, Paopao, Papeto'ai et Teavaro sont des subdivisions de l'île de Moorea et la commune associée de Maiao correspond à l'île de Maiao.

Outre la structure archipélagique du territoire, celui-ci se caractérise par une organisation singulièrement centralisée autour de l'agglomération de Papeete sur l'île de Tahiti, qui rassemble actuellement près de la moitié de la population. Celle-ci concentre la majorité des services publics (notamment les établissements scolaires, les établissements de santé, les administrations centrales) ainsi que l'essentiel des opportunités d'emploi salarié. Or, l'accès au logement y est particulièrement difficile, puisque l'extension urbaine est contrainte par le manque de surfaces planes (Bon, 2005 ; Ellacott, 2014). Les constructions occupent une fine bande de terres entre mer et montagne, s'étendant sur plus de 40 km de long (Charpentier et François, 2015). Le manque d'espace, la spéculation foncière en ville, ainsi que la propriété indivise de la terre (Bambridge, 2013 ; Sana-Chaillé de Néré, 2023) contraignent fortement l'offre de logements.

Quelques mots sur la démographie du Pays

La transition démographique en Polynésie française a débuté à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La période d'après-guerre est marquée par un développement accéléré du

territoire, qui accompagne l'ouverture du Centre d'Expérimentation Nucléaire du Pacifique (CEP) en 1964.

Cette transition démographique s'est produite relativement rapidement (en 20 à 30 ans) (Villedieu-Liou, 1994). L'espérance de vie est désormais de 79 ans pour les femmes et 75 ans pour les hommes en 2020 (Pasquier, 2022), et sa croissance se fait plus lente. À titre de comparaison, l'espérance de vie était de 85 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes en France hexagonale la même année[5]. Pour 2017-2019, l'espérance de vie en Nouvelle-Zélande – premier pays développé de la région – était de 83 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes[6]. Le territoire présente désormais des caractéristiques propres à la seconde phase de la transition démographique. L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) est durablement bas. En 2017 il était de 1,7 enfant par femme (1,8 dans l'Hexagone la même année), et l'entrée dans la parentalité se fait de plus en plus tardivement (Pasquier, 2022 ; Sierra-Paycha, Trabut et Lelièvre, 2018). Concernant les mises en couple, en 2017 l'âge médian de la première cohabitation est de 22 ans, d'après le recensement. Contrairement à ce que l'on peut observer en France hexagonale, les mises en couple ne sont pas nécessairement synonymes de décohabitation du foyer parental. Cela explique, au moins en partie, que le territoire compte aujourd'hui un quart de « ménages complexes ». Cette proportion est d'ailleurs restée stable depuis les années 1990 (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022).

Un autre facteur qui favorise la corésidence en famille élargie sont les nombreuses mobilités. Celles-ci sont très anciennes, et ont pu être qualifiées de « l'un des principaux marqueurs identitaires de la Polynésie » (Bernard et Bernardie-Tahir, 2021). Entre 2012 et 2017, un quart de la population de la Polynésie française a déménagé, d'après le recensement. Du fait de l'organisation centralisée du territoire, l'Archipel de la Société (qui concentre à lui seul 88 % de la population) est la destination de nombreuses mobilités issues des périphéries, en particulier de jeunes gens souhaitant poursuivre leurs études ou trouver du travail (Sierra-Paycha et Lesage, 2019). Les familles sont d'ailleurs une ressource essentielle pour les mobilités vers la capitale. À ce titre, la mobilité des jeunes adultes est à l'origine d'une bonne partie des recompositions de ménages du *fenua* (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022).

Une autre caractéristique des familles du territoire est le confiage, appelé *fa'a'amura'a*[7] en langue tahitienne. Il s'agit d'une pratique courante dans toute l'Océanie. En Polynésie française, elle concerne environ 10 % d'une classe d'âge et sa prévalence est demeu-

5. https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/20_DEM/23_DME/23E_Figure5, consulté le 03/10/2024

6. https://www.stats.govt.nz/topics/life-expectancy, consulté le 03/10/2024

7. Le terme fait référence au fait d'élever, de nourrir un enfant. Étymologiquement, il est construit de « *fa'a* » qui signifie faire et de « *'amu* » qui signifie nourrir.

rée remarquablement stable au cours des dernières décennies (Sierra-Paycha, Trabut et Lelièvre, 2018). Traditionnellement, le *fa'a'amura'a* permet de renforcer les liens au sein de la parentèle élargie, appelée *'ōpū feti'i* en Tahitien (Panoff, 1970). Habituellement, les liens entre les parents biologiques et l'enfant *fa'a'amu* sont maintenus : il s'agit d'« un don et non un abandon » (Gagné, 2023). Cette pratique se distingue donc de l'adoption telle qu'elle est pratiquée en Occident, puisque les parents adoptifs – appelés parents *fa'a'amu* – s'ajoutent aux parents biologiques plutôt que de s'y substituer. Il n'y a d'ailleurs pas de secret autour de telles adoptions (Protar, 2024). Ces confiages se font, aujourd'hui encore, principalement au sein de la famille. Aux motivations traditionnelles, s'en ajoutent désormais de nouvelles, liées à l'organisation socio-démographique et économique du territoire. On peut citer, entre autres, les recompositions familiales de plus en plus nombreuses et les mobilités pour l'accès à l'école (Sierra-Paycha, Trabut et Lelièvre, 2018). Pour désigner ce lien on parle d'« enfant *fa'a'amu* » et de « parent *fa'a'amu* ».

Une autre particularité du territoire concerne les catégories de genre qui y sont employées. On en dénombre au moins quatre. En plus des catégories « homme » et « femme », les genres *« māhū »* et *« raerae »* désignent des personnes assignées hommes à la naissance qui adoptent des rôles et des comportements féminins. La présence des *māhū* est documentée depuis l'époque précoloniale alors que la catégorie des *raerae* émerge dans les années 1950 et renvoie à une féminité plus marquée et plus conforme aux normes occidentales. Les *raerae* sont davantage stigmatisées, notamment à cause de stéréotypes les associant à la marginalité. Ces catégories sont néanmoins fluides (Durand, 2023), ce qui nous amènera à les regrouper pour des raisons de représentativité statistique. Il existe également des femmes exprimant des traits masculins, bien qu'elles soient moins visibles et qu'aucun terme spécifique ne les désigne.

Une économie fragilisée

Le développement économique du territoire polynésien est lié au CEP, et on peut à ce titre parler d'une économie de rente (Poirine, 1993). Or, aucune stratégie de développement alternative d'envergure n'a été pensée en amont de sa fermeture en 1996, excepté le développement du tourisme de luxe et dans une moindre mesure de la perliculture. Ceci explique que la fermeture définitive du CEP a dégradé sensiblement la situation économique du Pays. À cela s'ajoutent d'abord le développement d'une concurrence chinoise à la production perlière dans les années 2000 puis l'impact de la crise financière mondiale de 2008 sur le tourisme (Merceron et Morschel, 2013). Tout cela plonge le pays dans un marasme économique jusqu'au début des années 2010. Entre 2008 et 2012, les taux de croissance du territoire sont négatifs faisant reculer le PIB de 2,7 points par an et le taux de chômage passe

de 12 % à 22 % entre 2007 et 2012[8]. Une fragile reprise économique s'amorce à partir de 2013 et la croissance demeure soutenue en 2019 mais elle se heurte rapidement à la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19 qui affecte très durement le Pays et provoque une baisse drastique de l'activité économique (Siu, 2020).

Le système de solidarité public et ses insuffisances

La situation économique est à l'origine de nombreuses difficultés d'accès à un emploi salarié : le taux d'emploi du Pays est de 53 % en 2021. En outre, l'absence de système d'assurance chômage et de revenu de solidarité active aggravent l'impact de cette conjoncture. Le taux de pauvreté relative sur le territoire est significativement plus élevé qu'en France hexagonale, avec 26 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, comparé à 14 % dans l'Hexagone (Vucher-Visin, 2022).

La conjoncture macroéconomique a donc affecté durablement les conditions de vie des habitant·es du Pays. Mais il ne s'agit pas du seul obstacle à l'amélioration de la situation économique de la population. L'absence d'un système d'indemnisation du chômage et plus généralement, les carences du système de solidarités public pèsent lourdement sur le quotidien des ménages. Il est par ailleurs communément accepté, notamment dans le discours politique et médiatique, que les solidarités privées et surtout familiales compensent ces carences. L'extrait d'un rapport rédigé conjointement par l'Inspection générale des affaires sociales, l'Inspection générale de l'administration et l'Inspection générale des finances (Dagorn et al., 2018, p.48), en témoigne :

> « Le Pays a été confronté à une dégradation de la situation économique entre 2008 et 2014 qui a conduit au développement des situations de précarité et souligné les limites du modèle de solidarité familiale. »

Cette citation, paradoxalement issue d'un rapport sur le système de solidarités publiques du Pays, illustre à quel point les décideurs publics comptent sur les réseaux d'entraide privés. Cette attente, se reflète aussi dans le discours médiatique. Un article publié dans *Le Monde* (Johannès, 2023) explique en ces termes le problème du sans-abrisme à Papeete :

> « En 2009, 27 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (405 euros par mois) quand 20 % des ménages les plus riches captent près de la moitié du revenu global. Si l'on ajoute que les prix à la consommation sont supérieurs de 39 % à ceux de la métropole, on comprend pourquoi tant de Tahitiens, privés de la solidarité familiale dans les îles, dorment dans les rues ou s'entassent dans des bidonvilles. »

8. *Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030* (2022)

S'il ne manque pas de mentionner plus loin l'absence de revenus associés à la recherche d'emploi, on constate ici que le pendant du sans-abrisme et de la précarité résidentielle serait l'accueil par la famille. En Polynésie française comme (certainement plus) qu'ailleurs, on compte sur celles-ci pour compenser les manques d'un système public déficitaire.

Or, l'hypothèse d'une compensation entre solidarités publiques et privées est bien souvent le produit d'une volonté politique de réduire les dépenses allouées à la protection sociale (Pitrou, 1987). Le regain d'intérêt pour ces formes d'entraide, à partir des années 1980 est d'ailleurs concomitant au tournant néolibéral des économies occidentales et de l'épuisement du modèle de l'État providence (Déchaux, 1995 ; Déchaux et Le Pape, 2021 ; Martin, 1995). Le système de protection sociale présente en effet de nombreuses faiblesses. Les difficultés d'accès, liées à la géographie du territoire, engendrent des coûts élevés, notamment en raison des nombreuses évacuations sanitaires. Il est déficitaire et manque d'un plan financement durable (Dagorn et al., 2018). De plus, en l'absence d'un impôt sur le revenu, ce sont principalement des taxes indirectes qui assurent son financement. Mais ces dernières pèsent sur le budget des ménages, alors même que les prix sont déjà 31 % plus élevés que dans l'Hexagone (Bouliou et Jourdan, 2023) et que de nombreux foyers ont des revenus insuffisants.

Certaines études ont pu prêter à la population polynésienne des traits spécifiques qui expliqueraient le partage des ressources sur le territoire, au point de parler d'un « *homo œconomicus oceanis* », qui maximiserait l'utilité de toute sa famille, contrairement à l'*homo œconomicus occientalis*, qui serait plus individualiste (Poirine, 1994). Plutôt qu'une spécificité inhérente aux familles du territoire, l'étude des modes d'organisation familiaux et de l'entraide au sein de la parentèle révèle que celles-ci sont le produit des conditions de vie à l'œuvre localement. Elles sont en particulier liées au fait que les décideurs publics ont assez largement compté sur les solidarités familiales.

Cette thèse a donc pour objectif de mettre en évidence les conditions matérielles qui peuvent expliquer les configurations familiales et leur rôle dans l'organisation de l'accès aux ressources sur le territoire. Il ne s'agit pas pour autant de nier l'importance des traits culturels qui structurent les normes familiales, qui à leur tour influencent les pratiques. Néanmoins, décrire les pratiques familiales dans leur diversité permet de mieux comprendre l'influence des contraintes matérielles du territoire sur l'organisation des familles.

Problématisation

Comprendre les dynamiques d'entraide au sein de la parentèle nécessite de décrire les familles de manière systématique et détaillée. Quel portrait de l'organisation des familles sur le territoire les données statistiques disponibles permettent-elles de dessiner ? Quelles

sont les apports et les limites des données de recensement et comment les adapter pour décrire fidèlement la diversité des modes de cohabitation ? Dans quelle mesure la description statistique de l'entourage permet-elle de mettre en perspective les dynamiques familiales révélées par les données de recensement ? Quelles dimensions des structures familiales cette approche permet-elle de remettre en cause ou d'éclairer ? Enfin, que nous apprend ce portrait sur les pratiques d'entraide au sein des familles ?

Il s'agira donc de déterminer comment les configurations familiales influencent la vie des personnes, à partir d'une description fine et systématique des familles sur le territoire. Si la parentèle facilite l'accès aux ressources, on fera également l'hypothèse que ces ressources et leur circulation façonnent les configurations familiales. Il conviendra donc de montrer dans quelle mesure les configurations familiales résultent des mobilités en lien avec la poursuite des études, ou l'activité professionnelle, ainsi que des ruptures et des recompositions familiales.

Encadré – Un point sur la terminologie

Dans cette thèse, le choix a été fait d'employer les dénominations de « France hexagonale » et de « France métropolitaine ». Nous préférons le premier pour sa neutralité.

Le terme de « métropole » a été évité. Celui-ci est remis en question puisqu'il exprime une forme de domination de la France hexagonale sur les outre-mers (Gay, 2022). Un amendement a d'ailleurs été voté en 2023 (Postollec, 2023) pour remplacer ce terme par « France hexagonale » dans les textes publics.

Le terme de « France métropolitaine » a été conservé, parce qu'il correspond à la dénomination statistique de l'Insee [a].

Enfin, le terme de « France départementale » désigne quant à lui les portions du territoire français qui sont organnisées en départements, c'est-à-dire l'Hexagone et les départements et régions d'outre-mer (DROM).

a. https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1696, consulté le 05/10/2024

Les données

L'étude des configurations familiales des ménages du *fenua*[9] mobilise les données du recensement de la population de 2017. À la différence des recensements de la France départementale, le recensement de la Polynésie française est exhaustif. Il est organisé tous les 5 ans et sa collecte se déroule en interview en face-à-face. Il est mené de concert par l'Institut national de la statistique et de l'administration économique (Insee) et l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF). Une particularité de ce recensement est qu'il collecte les liens directs entre les habitant·es permanent·es du logement. C'est cette

9. « île, pays, territoire. » (d'après le Dictionnaire en ligne de l'Académie Tahitienne, http://farevanaa.pf/dictionnaire.php, consulté le 05/10/2024). Par extension, le terme désigne également la Polynésie française.

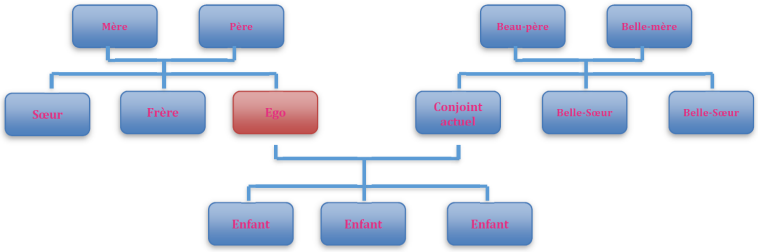


FIGURE 2 – Univers familial parcouru au cours du questionnaire de l'enquête *Feti'i e fenua*

Source : FARDEAU, LELIÈVRE, ATOLLs et al. (2021)

information qui nous permettra de reconstituer les configurations familiales des ménages complexes du territoire. Cette étude sera aussi l'occasion de questionner la définition du ménage qu'appliquent les recensements français.
Un terrain d'observation mené lors du recensement d'août 2022, dans le contexte de la convention cadre entre l'Ined et l'ISPF (2018-2026), permettra d'approfondir les questionnements relatifs à sa collecte.

L'enquête *Feti'i e fenua* (ou « Famille, territoire et relations intergénérationnelles en Polynésie française ») permet de compléter cette description des familles entre proximité et distance, pour dépasser la limite qu'imposent les bornes du ménage. Conduite en 2019 et 2020 par l'ISPF et l'Ined, cette enquête se situe dans la lignée des grandes enquêtes élaborées en France et destinées à étudier les relations familiales à distance (BONVALET et LELIÈVRE, 2012 ; IMBERT, LELIÈVRE et LESSAULT, 2018). Elle collecte des informations géographiques, socio-économiques et relationnelles concernant les membres de la famille des enquêté·es et, le cas échéant, en symétrie du côté du conjoint. Les informations recueillies permettent de cartographier la répartition spatiale des familles des enquêté·es, en Polynésie et au-delà, et d'identifier la situation de chacun·e en termes d'occupation et de situation familiale sur trois générations – parents, collatéraux et enfants (voir figure 2). Cette enquête a été mise en œuvre en 2019-2020 par l'Ined et l'ISPF avec le soutien du Pays et du Haut-Commissariat. La collecte s'est déroulée sur 31 îles représentatives des 5 circonscriptions administratives du territoire, auprès d'individus âgés de 40 à 59 ans tirés aléatoirement à partir du recensement de 2017. Le choix de la tranche d'âge de la génération « pivot » a été motivée par le fait que ces personnes peuvent avoir à la fois des parents avancés en âge et des enfants en âge de décohabiter. Sur 5 964 ménages échantillonnés, l'information sur les familles de 5 139 répondant·es a été collectée, ce qui représente un taux de réponse de 86,2 %.

Articulation de la thèse

Un premier axe de cette thèse est dédié aux sources de données permettant de collecter et de classer les familles. Cette partie interroge les avantages et les limites du recensement pour la description des familles. Il s'agira d'abord d'effectuer un état de l'art des manières dont les familles sont collectées dans les enquêtes statistiques. Nous nous concentrerons en particulier sur les données de recensement et sur les conséquences de leur dominance dans les études sur les familles. La majorité des descriptions des familles corésidentes construites à partir des données de recensement reposent sur des types. Dans un deuxième chapitre, nous nous concentrerons sur la manière dont les recensements classent les structures familiales. Il permettra de mettre en lumière la centralité de la famille nucléaire dans ces typologies, et l'une de ses conséquences, qui est la rareté des typologies proposant une description des corésidences en famille élargie. Un autre objectif de ce chapitre est de dégager un certain nombre de critères qui permettent d'établir des typologies de ménages. Ces critères viendront nourrir la construction d'une typologie des ménages complexes dans la deuxième partie. Mais avant cela, nous nous intéresserons dans le détail au recensement de la population de la Polynésie française à partir d'un terrain d'observation mené au mois d'août 2022. Il permettra de mieux comprendre les données de ce recensement, et en particulier la manière dont sont collectés les ménages ainsi que les données relatives aux liens familiaux.

La deuxième partie applique les critères de classification des ménages mis en évidence en première partie, aux données du recensement de la population de 2017. Elle permet d'aboutir à une typologie consolidée des ménages complexes de la Polynésie française. Un premier chapitre propose une comparaison de plusieurs méthodes de représentation des ménages et de partitionnement des données, pour mettre en lumière l'hétérogénéité de la catégorie des ménages complexes, à partir du recensement 2017 de la Polynésie française. Ce chapitre présente une réflexion sur la sélection et le pré-traitement des données relatives à la composition familiale des ménages, conformément aux critères sélectionnés au deuxième chapitre de cette thèse. Les différentes techniques de partition qui leur sont appliquées permettent de faire émerger les traits saillants de la population des ménages complexes, mais aussi les situations plus marginales, à la lisière des grandes catégories. Cette description détaillée alimentera le cinquième chapitre qui construit une typologie consolidée des cohabitations dites complexes en Polynésie française. Les résultats du chapitre précédent sont complétés d'une revue détaillée des modes de corésidence historiquement présents dans le Pays ainsi que des processus socio-historiques qui ont transformé les familles du territoire depuis les années 1960. Cela nous permettra de constituer une typologie détaillée des ménages complexes du territoire, apte à décrire les dynamiques familiales à l'œuvre.

Enfin, la troisième et dernière partie de cette thèse mobilise la typologie des ménages ainsi que l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) pour montrer comment les familles organisent l'accès aux resssources. Il s'agit, à partir des descriptions des familles préalablement constituées, de montrer les effets des pratiques d'entraide et plus largement des pratiques familiales sur les conditions de vie et les modes d'organisation de celles-ci. Tout d'abord, l'entrée par les pratiques d'entraide nous invite à prendre en compte la famille au-delà du ménage. Grâce aux données de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020), nous décrirons donc le réseau familial des habitant·es du territoire, à proximité et à distance. Cela nous permettra d'une part de compléter les observations relatives à la corésidence, en tenant compte des membres qui vivent à proximité, et de leur rôle dans le quotidien des personnes. D'autre part, cette description permettra d'appréhender la dispersion spatiale des familles polynésiennes, qui se répartissent bien souvent sur plusieurs archipels. Enfin, le dernier chapitre de cette thèse montre comment les familles organisent l'accès aux ressources sur le territoire, à proximité comme à distance. Les descriptions précédemment établies permettront ainsi d'éclairer comment les modes d'organisation familiaux facilitent l'accès aux ressources et en quoi ils résultent des pratiques d'entraide intrafamiliales.

Première partie

Le ménage, lieu d'observation des familles ? Ajuster les outils de la statistique publique à l'étude des configurations familiales.

Chapitre 1

Enquêter les familles : les contraintes de l'observation statistique

Introduction

Les structures familiales sont modelées par une multiplicité de phénomènes de différente nature. Elles changent par exemple, au gré des mobilités, des naissances et des décès, des alliances et des séparations. Du point de vue macrosocial, les structures familiales dépendent de dynamiques socio-culturelles (comme les normes sociales relatives à la conjugalité, à la parentalité ou plus généralement aux relations intrafamiliales) et des caractéristiques démographiques (comme l'espérance de vie ou la migration). Elles sont aussi tributaires de la conjoncture macroéconomique (les crises économiques, le taux de chômage ou encore la place qu'occupent les ménages dans le système productif) ainsi que de variables microéconomiques (la disponibilité de main d'œuvre au sein du ménage ou la précarité économique de leurs membres) ou encore du fonctionnement du *care* (les modalités de la prise en charge de personnes âgées dépendantes ou de jeunes enfants).

Néanmoins si le mot famille est parlant dans le sens commun, les réalités qu'il recouvre varient selon le contexte dans lequel il est utilisé ou selon la personne qui l'emploie. Cela fait de la famille un groupe aux contours mouvants et on peut la définir comme « l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance » (Déchaux et Le Pape, 2021). Il s'agit donc d'un groupe sans contours précis, constitué par des liens : les liens de parenté. Plus encore, il s'agit d'une notion ambigüe. Les précisions à la définition que donnent Déchaux et Le Pape (2021) illustrent d'ailleurs cela. Le terme « recouvre la famille élémentaire (le groupe composé d'adultes et de leurs enfants engendrés et adoptés) et la famille au sens plus large, c'est-à-dire la parenté ». Deux sens sont ici mis en évidence. D'une part la famille élémentaire ou famille nucléaire, c'est-à-dire un parent ou un couple de parents et son ou ses enfants. Dans la plupart des études quantitatives, ce groupe est

circonscrit à l'ensemble des personnes corésidentes (puisque généralement appréhendée par le biais de l'unité statistique qu'est le ménage). D'autre part, la famille désigne un groupe plus large, c'est à dire l'ensemble des personnes apparentées ; elle est alors synonyme de « parentèle ». Cette acception du terme a l'intérêt de mettre l'accent sur ce qui fait la famille, c'est-à-dire les liens familiaux. Les limites de la famille – au sens de la seconde définition – dépendent alors du degré ou de la nature des liens de parenté considérés.

Concernant la nature des liens de parenté, ils peuvent être résumés par trois dimensions, désignées par Weber (2013) comme : le « sang » ou la dimension biologique de la parenté ; le « nom », qui fait référence à sa dimension juridique et le « quotidien », qui renvoie au travail de reproduction de la force de travail ou de *care*. En d'autres termes, les liens de sang sont ceux qui rassemblent les parents et enfants biologiques ou les frères et sœurs par exemple. Les liens légaux, désignent en particulier l'alliance par mariage, fondement traditionnel du couple – malgré une prévalence en constante diminution – mais aussi l'adoption qui institue quant à elle un lien de filiation. La dernière dimension est peut-être *a priori* la plus complexe mais elle n'en est pas moins centrale. Elle met l'accent sur la dimension pratique des relations de parenté : la famille est en effet le lieu privilégié du travail de *care*. Entre autres, elle joue un rôle central dans la prise en charge des enfants (Angel et Tienda, 1982 ; Hansen, 2005 ; Poland et al., 2007) ou des aîné·es (Bengtson et Roberts, 1991 ; Lofquist, 2013 ; Ogg, Renaut et Trabut, 2015). Plus généralement c'est au sein de la famille que prennent place la majorité des pratiques de solidarité privées [1]. Cette dimension permet d'ailleurs aussi d'éclairer l'importance de la corésidence dans la définition du groupe familial. Sa pertinence dans l'étude des relations familiales vient du fait que groupe des corésident·es constitue à la fois une unité de prise de décision et une unité de consommation. Mais, avec l'augmentation des séparations et des recompositions familiales qui ont eu lieu au cours des dernières décennies, les frontières de ce groupe se font de plus en plus floues. Par exemple, le ménage, en tant qu'outil d'étude, échoue bien souvent à capturer les situations de multirésidence vécues par les enfants en garde alternée (Trabut, Lelièvre et Bailly, 2015). En outre les pratiques d'entraide ne sont pas circonscrites au ménage et leur étude nécessite de prendre en compte la parentèle au-delà du ménage (Bengtson, 2001 ; Bonvalet et Lelièvre, 2015 ; Gerstel, 2011 ; Hansen, 2005).

Ces définitions illustrent la difficulté de tracer les contours de la famille dans la mesure où celle-ci constitue un groupe pluriel et en constante mutation. Ainsi, le groupe familial le plus souvent décrit dans les études quantitatives est la famille élémentaire, appréhendée à partir de la corésidence *via* l'unité statistique de référence qu'est le ménage (Gerstel, 2011)

1. On parle de solidarités privées pour désigner l'entraide qui dépend des initiatives privées, par opposition à la solidarité publique, prise en charge par l'État. Dans ce contexte, le terme fait principalement référence à l'entraide interpersonnelle (souvent au sein de la famille ou de groupes affinitaires), mais elle peut aussi désigner d'autres phénomènes comme la philanthropie (Duvoux, 2014).

en partie du fait de l'ancienneté et de l'opérationnalité de la notion.

La question de l'opérationnalité est centrale lorsqu'il s'agit de produire des statistiques sur les familles. Elle met en évidence la difficulté que pose la description quantitative de cet objet multiforme et sans contours précis. En effet, les études quantitatives reposent sur le recueil systématisé de données et nécessitent d'une part d'employer des définitions stabilisées et uniformisées, et d'autre part à construire des catégories de référence qui en permettront l'analyse. Ce chapitre s'attachera à questionner comment circonscrire la famille et opérationnaliser son observation, puisqu'il s'agit d'un objet insaisissable et ambigu. Quelles conditions ont permis l'émergence et le maintien de ces manières d'appréhender la famille *via* la collecte des données ? Dans quelle mesure dressent-elles un portrait fidèle des pratiques familiales ? Quelles limites, et surtout quels biais de telles représentations introduisent-t-elles ?

Dans ce chapitre, nous détaillerons la manière dont la famille a pu être opérationnalisée dans les données quantitatives et mettrons en évidence les difficultés que cela pose. Nous examinerons principalement l'utilisation de l'unité statistique de référence qu'est le ménage. Cela permettra de montrer que cette approche, qui décrit la famille comme une unité de consommation et de revenus, délivre en réalité une vision limitée de celle-ci. À partir des enquêtes sur l'entourage, nous présenterons une manière alternative d'enquêter la famille, centrée sur liens et non sur la corésidence. Ces deux types de données seront exploitées dans la suite de la thèse pour mettre au jour les configurations familiales et les solidarités à l'œuvre en Polynésie française.

1.1 Appréhender les structures familiales au prisme des données quantitatives

Dans cette section, nous nous intéresserons à la manière dont les études quantitatives opérationnalisent les collectes permettant de cerner les familles et les représentations statistiques qui en découlent. Il s'agira en particulier d'exposer les difficultés que posent la collecte et la description statistique des familles.

On s'intéressera d'abord aux recensements, première source de données sur les configurations familiales, et les enquêtes ménage qui décrivent les familles à partir du ménage. Puis nous présenterons une seconde approche : les enquêtes qui collectent des configurations familiales à partir des liens familiaux, indépendamment du lieu de résidence de leurs membres et du partage des ressources entre elles et eux. Comment ces différentes sources de données circonscrivent-elles le groupe familial ? Quelles conséquences cela a-t-il sur la démographie des familles ?

1.1.1 Les contraintes de l'observation statistique : circonscrire un objet aux contours mouvants

La démographie des familles et des ménages a la particularité d'étudier un objet complexe, dans la mesure dans la mesure où celle-ci porte sur des groupes plutôt que sur des personnes. Or, lorsque l'on s'intéresse à des groupes, les caractéristiques individuelles des membres qui les constituent importent tout autant que les liens entre ces individus (Willekens, 2010). Une famille est un groupe de personnes, mais ce sont les liens familiaux qui constituent ce groupe en tant que famille. La prise en compte des caractéristiques individuelles et relationnelles, de cet objet à la fois multidimensionnel et à géométrie variable posent la question de sa collecte et de l'agrégation de ces caractéristiques pour représenter les familles sous la forme de données quantitatives.

La famille n'a donc pas de limites *a priori,* et ses contours varient souvent selon les objectifs de l'étude. Les études qualitatives, ont l'avantage de construire la définition de l'objet analysé à partir d'une approche individualisée. Elles sont ainsi capables de questionner les concepts employés et de les construire à travers l'analyse du matériau collecté. Les entretiens permettent par exemple aux personnes enquêtées d'expliciter ce qu'elles entendent par « famille » (Gerstel, 2011 ; Hansen, 2005). À l'inverse, les études quantitatives reposent sur le recueil systématisé de l'information. Elles requièrent donc d'opérationnaliser l'objet de l'étude à l'aide de définitions instituées. Concrètement, la collecte des données statistiques consiste à rassembler toujours les mêmes informations sur un ensemble (de préférence) représentatif d'observations, permettant d'établir des résultats que l'on pourra ensuite inférer à la population d'intérêt. Elle repose donc sur des unités de mesure et des variables définies *a priori*, ainsi que des critères stabilisés et uniformisés qui conditionnent la collecte. Par conséquent elles nécessitent, d'une part, d'employer des définitions et des critères systématiques pour permettre la collecte. D'autre part, la présentation de résultats quantitatifs requiert de construire des catégories d'analyse. Ce sera l'objet du deuxième chapitre de cette thèse.

Autrement dit, la collecte des données permettant de décrire les familles requiert de circonscrire celles-ci de manière univoque pour pourvoir collecter des données. Elle a l'avantage d'être généralisable, pourvu qu'elle repose sur un échantillon représentatif de la population étudiée. Ceci explique l'importance des résultats statistiques, tant dans la recherche scientifique que dans le débat public. Les statistiques sur les familles sont utilisées dans de nombreux champs : à la fois la recherche en sciences sociales mais aussi dans les médias ou les études destinées à informer la décision publique (Bonvalet et Lelièvre, 2015 ; Desrosières, 1993 ; Gerstel, 2011). Elles permettent de décrire les familles (démographie) mais aussi leurs conditions de vie (études socio-économiques). Ainsi, la collecte d'infor-

mations statistiques nécessite d'instituer des concepts observables, mesurables et en particulier de tracer les contours du groupe d'intérêt (celui que l'on appelle « famille ») pour ensuite collecter les informations qui permettront son étude. Par conséquent, les résultats sont largement conditionnés par la manière dont l'objet de l'étude est caractérisé.

Longtemps, les études statistiques ont appréhendé la famille à travers l'unité de référence qu'est le ménage. Nous nous intéresserons donc à ces analyses, leurs apports mais aussi leurs limites. À partir des années 1970 en France (un peu plus tôt aux États-Unis et en Angleterre), d'autres manières d'enquêter les familles ont émergé. Elles appréhendent la famille comme un réseau, indépendamment du lieu de résidence de ses membres (Bonvalet et Lelièvre, 2012), nous nous y intéresserons ensuite (section 1.1.4).

1.1.2 Le ménage comme frontière du groupe familial : des familles toujours corésidentes ?

Les familles sont souvent décrites à partir des données du recensement car celles-ci présentent de nombreux avantages. Tout d'abord, il s'agit d'une source généralement exhaustive, ou qui bénéficie d'un taux de sondage conséquent lorsqu'il est réalisé par enquête – comme c'est le cas en France depuis 2004 (Godinot, 2005). En outre, les recensements jouissent d'une forte continuité historique, puisque leur mise en place a le plus souvent accompagné la constitution d'États nation (Desrosières, 1993). Enfin, il s'agit d'une source de données disponible extensivement, sous des formes (plus ou moins) comparables grâce au travail d'harmonisation des Nations Unies. Tout cela explique que le recensement constitue une source privilégiée pour la démographie des familles. Nous détaillerons ces trois aspects dans la deuxième section de ce chapitre.

L'unité statistique de référence du recensement est le ménage : la collecte des données de recensement commence par l'identification de ces-derniers. Les recommandations pour la collecte des recensements, publiées par la division statistique (UNSD) du département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations Unies constituent le cadre de référence pour la collecte des recensements à travers le monde.

Concernant l'identification des ménages, leur dernière version en date (Nations Unies, 2020) donne la définition suivante :

> « 2.33. Le concept de *ménage* est défini en fonction de la manière dont les personnes pourvoient, individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et à leurs autres besoins vitaux. Un ménage peut être : *a*) soit un ménage composé d'une seule personne, c'est-à-dire une personne qui pourvoit à ses besoins alimentaires et autres besoins vitaux sans s'associer avec d'autres

> personnes pour former un ménage multiple ; soit *b*) un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes qui, vivant dans le même lieu d'habitation, pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Les membres du groupe peuvent partager leurs revenus et avoir un budget commun ; le groupe peut se composer soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit d'une combinaison des deux catégories. »

Il s'agit de la première acception du ménage appelée « ménage-foyer » (Coast et al., 2016 ; Nations Unies, 2020). Le ménage est défini comme une unité de consommation et de prise de décision, qui partage en outre un lieu de vie. Mais d'après cette définition, un ménage ne correspond pas nécessairement à une unité d'habitation. Il peut se répartir sur plusieurs logements dès lors que les personnes qui l'occupent partagent les dépenses du quotidien et/ou les repas. Inversement, plusieurs ménages peuvent occuper la même habitation, si ces groupes séparent leurs dépenses de consommation et leur nourriture.

Une deuxième approche, est le « ménage-logement » (ou « ménage-habitation »), défini comme suit :

> « 2.35. Certains pays utilisent un concept différent de celui décrit dans le précédent paragraphe, à savoir le concept du « ménage-habitation », qui considère que toutes les personnes vivant dans une unité d'habitation font partie du même ménage. Selon ce concept, il y a un ménage par unité d'habitation occupée ; ainsi, le nombre des unités d'habitation occupées et le nombre de ménages occupant ces unités sont identiques et le lieu où se trouvent les unités d'habitation et celui où se trouvent les ménages sont les mêmes. (…) »

Les définitions ci-dessus mettent en évidence les deux dimensions constitutives de la notion de ménage : il s'agit d'un groupe de personnes qui *(a)* corésident et/ou *(b)* mettent en commun les ressources dont elles disposent, et en particulier partagent les repas. Cela illustre l'adaptabilité des recommandations onusiennes. Elles s'adressent en effet aux administrations statistiques qui effectuent un travail d'adaptation et publient des recommandations aux agents recenseurs. Celles-ci fixent les définitions appliquées localement lors de la collecte. Ainsi les administrations statistiques qui mènent les recensements identifient généralement le ménage à partir de l'une de ces dimensions. Par exemple, le « ménage-foyer », correspond à la définition du ménage publiée par l'*Office for National Statistics* (ONS) pour l'Angleterre et le Pays de Galles. Le « ménage logement » (ou « ménage-habitation », Nations Unies, 2020) correspond au critère d'identification du recensement français, tel que défini par l'Insee (Coast et al., 2016).

Lors des recensements, chaque ménage ainsi identifié est enregistré comme une unité

distincte. Des informations détaillées sont ensuite recueillies pour chacun, telles que le nombre de personnes qui y vivent, les caractéristiques de leur habitation, les équipements dont le groupe dispose, etc. Les personnes sont enquêtées au sein de ces ménages et des informations spécifiques à chacune (âge, sexe, situation matrimoniale, profession, niveau de diplôme, etc.) sont collectées, ainsi que les liens familiaux entre leurs membres (Godinot, 2005 ; Nations Unies, 2020). Ces informations permettent de reconstituer les familles dans les ménages.

L'identification du ménage à partir de la corésidence (qu'elle soit basée sur le foyer ou sur le logement) exige en outre de fixer des critères permettant de placer chaque habitant·e dans un ménage et un seul. Les recommandations des Nations Unies indiquent qu'il est possible de « dénombrer soit toutes les personnes présentes en ce lieu la nuit du recensement, soit toutes les personnes ayant leur lieu de résidence habituel en cet endroit la nuit du dénombrement » (§2.54, Nations Unies, 2020). La résidence correspond donc soit à la résidence habituelle, on parle alors de recensement *de jure*, soit au lieu de résidence au soir du recensement, on parle alors de recensement *de facto*. Autrement dit, dans les recensements *de facto*, la population est dénombrée là où elle se trouve, indépendamment du lieu de résidence habituel des répondant·es, alors que dans le recensement *de jure*, les répondant·es sont dénombré·es à leur lieu de résidence habituel, peu importe où ils/elles se trouvaient à la date du recensement. La manière de dénombrer la population a des conséquences sur les résultats du recensement. Dans le cas du dénombrement *de facto*, une personne qui vient d'arriver dans un ménage est considérée comme habitante, même si elle retourne à son lieu de résidence habituel le lendemain. À l'inverse, l'approche *de jure* tente d'enregistrer la population dans les unités spatiales où elle vit normalement. Avec l'intérêt croissant pour les informations sur les ménages et les familles ainsi que sur les migrations internes, les Nations Unies favorisent les dénombrements sur la base de la résidence habituelle, puisque la situation *de facto* est parfois temporaire et donc moins pertinente pour l'étude de ces sujets. (Skeldon, 1987). Ces conditions strictes permettent de compter précisément la population, en évitant les omissions et les double-comptes afin de déterminer les populations légales [2], puisqu'il s'agit de l'objectif premier du recensement. Ainsi, à l'instar de Coast et al. (2016), on peut dire qu'« après tout, le recensement n'est qu'un simple outil comptable [3] ».

Dans le recensement, la famille correspond à un groupe de personnes apparentées qui vivent ensemble. Par exemple en France, l'Insee procède « par étapes emboitées » (Toulemon, 2011). Les logements sont d'abord identifiés, permettant l'identification les ménages qui les occupent. Puis, au sein des ménages, sont identifiées les familles et les individus qui les constituent. Les personnes n'appartiennent pas nécessairement à une

2. C'est-à-dire le nombre total de personnes recensées sur un territoire donné à une date précise.
3. « *The census is, after all, a rather crude accounting tool.* »

famille. Celles qui n'ont ni parent, ni conjoint, ni enfant (célibataire et sans enfant) dans le ménage sont considérées comme « isolées ».

Un avantage du ménage – et donc des données de recensement – est que la corésidence rend le groupe aisément observable. Ceci explique que le ménage soit le lieu privilégié d'observation de la famille. Il s'agit en effet d'une notion opérationnelle dans la mesure où il est aisé de dénombrer les membres d'un ménage dès lors que celui-ci est identifié par des critères précis, et *a fortiori* d'étudier sa composition – en particulier sa configuration familiale. En somme, la nécessité de circonscrire l'ensemble à observer explique en partie que la famille soit généralement étudiée au prisme du ménage.

1.1.3 Identifier la famille dans le ménage. Quels liens familiaux ? Quelles limites ?

C'est donc au sein du ménage que sont étudiées les familles dans le recensement. Une fois le groupe des corésidents identifié, les familles sont reconstituées à l'intérieur de ceux-ci. Dans cette approche la famille est instituée comme une partie du ménage (Nations Unies, 2020) :

> « 4.124. La famille à l'intérieur du ménage est définie comme étant composée des membres du ménage qui sont apparentés, à un degré déterminé, par le sang, l'adoption ou le mariage. Le degré de parenté choisi pour délimiter la famille ainsi définie dépend de l'utilisation que l'on compte faire des données recueillies, et il n'est donc pas possible d'en donner une définition applicable à l'échelle mondiale. Une définition du noyau familial est donnée au paragraphe 4.141. »

Le paragraphe 4.141 établit que la famille au sens du recensement ne tient compte que des relations filiales et conjugales corésidentes dans la constitution du groupe familial. Les familles sont généralement définies comme un couple ou un parent et son ou ses enfants célibataires et eux-mêmes sans enfant (Nations Unies, 2020). L'étude des familles au sein des ménages consiste à identifier les noyaux familiaux dans le ménage : la famille est alors un sous-ensemble du ménage. Ces critères d'identification impliquent qu'un ménage ne contient pas nécessairement de famille. Il peut en effet, être composé d'une personne seule ou de plusieurs personnes isolées (qui ne vivent pas en couple et n'ont pas d'enfant célibataire et sans enfant dans le ménage). Un ménage peut contenir une famille ou plus : soit plusieurs familles, soit une famille et des personnes isolées. Il s'agit alors d'un « ménage complexe » .

La famille au sens du recensement correspond donc à la famille élémentaire, aussi appelée famille nucléaire ou « famille au sens statistique » (Henry, 1953), constituée d'un couple

et de son ou ses enfants s'il en a. Dans sa forme complète, elle est constituée d'un couple et de son ou ses enfants, mais toute unité formée par des liens conjugaux (un couple sans enfants) ou filiaux (un parent et ses enfants), constitue une telle famille. Ces familles ne sont pas nécessairement corésidentes, contrairement à la famille au sens du recensement qui est contrainte de l'observation. Par exemple, lorsque les enfants décohabitent, ils continuent à faire partie de la famille de leurs parents, y compris s'ils forment un nouveau couple ou s'ils ont eux-mêmes des enfants. Par conséquent une personne peut en même temps faire partie de plusieurs familles : dans l'exemple précédent, l'enfant qui décohabite et se met en ménage avec son conjoint fait à la fois partie de la famille de ses parents tant qu'au moins l'un d'entre eux est en vie, et de la famille qui se forme à sa mise en couple.

Cette manière d'appréhender les familles date des années 1950, époque à laquelle la démographie des familles se constitue en tant que discipline (Willekens, 2010). Nous reviendrons sur ces travaux dans la deuxième section de ce chapitre. Ils adviennent à une époque qui marque également l'apogée de « l'équation famille égale ménage » (Bonvalet et Lelièvre, 2002). À l'époque, dans les pays développés, le modèle de la famille nucléaire, constituée d'un couple hétérosexuel marié et de ses enfants célibataires qui vivent dans un logement indépendant, domine largement. Dans le champ de la sociologie, cela se traduit par la thèse de la nucléarisation de la famille défendue par Talcott Parsons. Selon lui la famille nucléaire est le fruit d'une adaptation des structures familiales aux sociétés urbaines et industrialisées, qui ont provoqué la dissolution des relations dans la famille élargie au-delà du ménage (Parsons et Bales, 1955). Déchaux et Le Pape (2021) résument cette thèse ainsi :

> « Les relations parents/enfants adultes, désormais marquées par une forte autonomie réciproque auraient perdu leurs fonctions économiques et sociales. Cette famille nucléaire isolée de sa parenté serait adaptée à la société industrielle dont le fonctionnement exige des travailleurs mobiles et indépendants, qui ne soient pas assignés à un groupe de parenté. »

Sous cette hypothèse, le ménage est le lieu idéal pour observer le groupe familial et celui-ci correspond à une famille nucléaire. La famille est donc réduite à l'ensemble des corésidents qui forment une famille nucléaire, unité économique indépendante et définie à partir de la consommation. Cela laisse transparaître le primat de l'économie dans les descriptions quantitatives des familles.

Mais la deuxième phase de la transition démographique voit émerger de nouvelles manières de faire famille. Les ruptures d'union se font plus nombreuses et le couple prend de nouvelles formes, parfois non-corésidentes. Avec les séparations, les situations de garde alternée des enfants deviennent aussi plus courantes. Ainsi en affectant les individus à un

seul ménage, les données de recensement délivrent désormais une image partielle des situations familiales. Ceci explique que les conditions de résidence soient en général plus souples dans les enquêtes auprès des ménages qui ont pour objectif premier d'étudier leurs caractéristiques et conditions de vie ou celles de leurs membres. En France, les enquêtes ménage de l'Insee incluent dans leur tronc commun ménage (TCM) les personnes qui résident dans le logement de manière plus occasionnelle et enregistrent cette situation (Toulemon, 2011). Elles apportent ainsi un éclairage sur les situations de multirésidence et sur les relations familiales en dehors du ménage comme les situations de garde alternée (Trabut, Lelièvre et Bailly, 2015) ou les couples non-corésidents (Regnier-Loilier, Beaujouan et Villeneuve-Gokalp, 2009). Au vu des évolutions sociétales et de la deuxième phase de la transition démographique, l'approche ménage, centrée sur la famille élémentaire est désormais considérée comme une simplification réductrice qui délivre au mieux une vision partielle du quotidien des familles.

Pourtant le ménage demeure un lieu privilégié d'observation des pratiques familiales : qu'il s'agisse des configurations ou des conditions de vie des familles, une majorité d'enquêtes se concentrent sur la famille nucléaire (Gerstel, 2011). L'un des principaux avantages de cette unité statistique est qu'il s'agit d'une unité opérationnelle et aisément observable compte tenu de la complexité de l'objet à étudier (la famille). Le ménage permet en outre de relier le domaine de la famille avec ceux de la consommation, du logement et de l'équipement. Ainsi, il s'agit d'une unité aisément repérable à l'aide de critères simples – en particulier la collecte à date fixe et la définition de la résidence (Bonvalet et Lelièvre, 2002). Malgré leur praticité, ces méthodes d'observation contribuent à instituer une vision réductrice de la famille, qui est aujourd'hui dominante dans les publications scientifiques, dans les médias mais aussi dans le discours politique (Gerstel, 2011). Par exemple, la « famille traditionnelle » défendue avec vigueur par les groupes conservateurs correspond justement à la famille nucléaire. Or, les relations au sein de la parentèle sont demeurées intenses, notamment dans les catégories sociales qui mobilisent le plus ces réseaux d'entraide – par exemple les catégories populaires et les personnes migrantes dans les pays du Nord. L'approche ménage amène donc à ignorer à la fois les modes de vie des minorités et des classes populaires dans les pays développés (Angel et Tienda, 1982 ; Gerstel, 2011 ; Hansen, 2005) mais également ceux de nombreux pays du Sud global (De Vos, 1995 ; Niranjan, Nair et Roy, 2005). Enfin, cette approche est aussi conservatrice, dans la mesure où elle ne permet pas d'étudier correctement certaines situations résultant de la deuxième phase de la transition démographique.

Plus généralement l'utilisation d'informations fondées sur la corésidence pour décrire les structures familiales présente de nombreuses limites. Cela revient à réduire la famille à

ses membres corésidents et donc à en faire un sous-ensemble du ménage. Inversement, le ménage peut être considéré comme une partie de la famille si l'on considère celle-ci plus largement comme un réseau d'apparenté·es. En somme l'approche ménage revient à mettre de côté le fondement de la notion de famille : les liens familiaux (Bonvalet et Lelièvre, 2015).

1.1.4 Enquêter la famille à partir des liens : la notion d'entourage

Jusqu'aux années 1970, la démographie a majoritairement ignoré le rôle de la famille non corésidente et de parentèle élargie en s'intéressant aux relations familiales à l'aune de la famille nucléaire et du ménage, unités souvent équivalentes dans les pays développés. Mais la thèse de T. Parsons est réfutée dès la fin des années 1950, par les recherches de Sussman (1959) aux États-Unis qui met en évidence des liens intenses entre les parents et leurs enfants adultes (en particulier la garde d'enfants et de l'entraide financière), de même que Young et Wilmott (2013) à Londres, et Chombart de Lauwe (1977) à Paris (voir Bonvalet et Lelièvre, 2012 et Amiot, 1986). Ces enquêtes, puis les évolutions démographiques que connaissent les pays développés dans les décennies qui suivent (en particulier l'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation des séparations) amènent les démographes à s'intéresser davantage à la parentèle élargie et à développer de nouvelles manières d'enquêter les familles.

L'émergence de nouvelles sources de données quantitatives pour étudier les familles est donc liée aux évolutions démographiques, sociales et économiques qu'ont connu les pays développés à partir des années 1970. La deuxième phase de la transition démographique est marquée par l'augmentation des cohabitations hors mariage, des séparations et des remises en couple : les familles monoparentales, les familles recomposées et les situations de multi-résidence se font de plus en plus fréquentes (Bonvalet et Lelièvre, 2012). L'augmentation de la prévalence des familles monoparentales mais aussi des couples bi-actifs a pour effet de réduire le temps alloué au travail domestique que Hansen (2005) qualifie de pénurie de main d'œuvre familiale (« *family labor shortage* »). Ceci amène de nombreux parents à solliciter l'aide de leur famille élargie, notamment pour la garde des enfants. Par ailleurs, l'augmentation de l'espérance de vie a, en moyenne, allongé la durée de vie en commun entre les générations, et *a fortiori* la disponibilité des grands-parents (Bengtson et Roberts, 1991). Elle a aussi rendues plus fréquentes les situations de dépendance liées au grand âge, qui nécessitent bien souvent une prise en charge (au moins partielle) par les descendant·es.

Les transformations démographiques des dernières décennies dans les pays du Nord ne sont pas les seules raisons du regain d'intérêt pour la « famille élargie ». L'apparition même de l'expression « solidarités familiales » en France dans les années 1980 est liée aux

réflexions sur le recours à la parenté pour compenser les insuffisances de la protection sociale (Déchaux et Le Pape, 2021). Alors que les familles conjugales deviennent de plus en plus instables, que la conjoncture économique se dégrade avec la fin des trente glorieuses, et que la plupart des pays développés adoptent des plans d'austérité, la parenté, grâce à sa relative permanence, assure de nouveau un rôle de réseau de soutien. Elle est désormais perçue comme un modèle de solidarité de proximité, que les politiques sociales tentent de promouvoir. À une époque marquée par l'épuisement de l'État-providence, la parenté, autrefois considérée comme archaïque, est désormais vue comme un réseau de solidarité essentiel (Déchaux, 1994). Elle ne constitue cependant pas un modèle de solidarité sociale aussi stable que les solidarités publiques, loin de là. La protection et l'insertion offertes par la parenté dépendent des ressources économiques, sociales et culturelles disponibles dans le réseau familial, rendant cette forme de soutien inégalitaire. de Singly (1993) distingue d'ailleurs les réseaux d'affinités et de solidarités dans les milieux populaires, alors qu'ils se recouvreraient presque totalement dans les milieux aisés. De plus l'entraide au sein de la parentèle repose largement sur le travail des femmes (Palazzo-Crettol et al., 2018). Toute charge supplémentaire risque de les réassigner à l'univers domestique, à l'instar de celles qui sont contraintes de cesser leur activité professionnelle pour s'occuper de parents dépendants. Enfin, ces dynamiques de don et de contre-don créent des normes d'obligation, pouvant mener à de l'ingérence, comme dans le cas des parents hébergeant leurs enfants adultes (Martin, 1995). Il est donc crucial de reconnaître l'importance des réseaux de soutien qu'apporte la famille élargie sans pour autant idéaliser ces mécanismes.

Ces phénomènes ont mis en lumière le fait que les pratiques familiales, y compris la consommation et le travail domestique se limitent rarement au seul ménage. Tout cela explique le développement d'enquêtes quantitatives permettant de décrire les réseaux familiaux indépendamment de la corésidence. Dans ces enquêtes, les familles sont appréhendées comme des réseaux, formés par un nombre limité de liens familiaux. Étant donné que les personnes qui les constituent sont enquêtées indépendamment de leur lieu de résidence (autrement dit le réseau est multisitué), le recueil d'informations est effectué auprès d'une seule personne (appelée « ego[4] »).

En France de telles enquêtes émergent à l'Institut national d'études démographiques (Ined) à partir de la moitié des années 1970 avec *La famille après le mariage des enfants* en 1974 (Roussel, 1976) et l'enquête *Réseau familial* en 1976 (Gokalp, 1978). Quinze ans plus tard, l'enquête *Proches et parents* (1990) prolonge ces deux enquêtes (Bonvalet, Maison et al., 1993). Puis, en 2001, l'enquête *Biographies et entourage* recueille des informations sur les corésident·es, ascendant·es (parents biologiques, adoptifs et autres figures parentales), descendant·es (de l'enquêté·e et de son conjoint) et conjoints des enquêté·es ainsi que les

4. En analyse des réseaux on parle d'ailleurs de réseau « egocentré » (Brailly et Lazega, 2012)

personnes désignées pour leur rôle important (positif ou négatif). Son originalité par rapport aux enquêtes précédentes est de collecter également des informations relatives au trajectoires résidentielles, familiales et professionnelles des enquêté·es et de leur entourage, à l'instar des enquêtes longitudinales également menées à l'Ined au cours des années précédentes [5] (Lelievre et Vivier, 2001). Enfin, l'enquête *Familles et Logements* menée par l'Insee, et adossée au recensement de 2011, étend les enquêtes famille de la statistique publique qui avaient lieu depuis 1954, à la famille non-corésidente sur trois générations (grands-parents, parents et enfants). Elle permet aussi d'étudier les pratiques de multi-résidence de plus en plus fréquentes ainsi que les modes de garde d'enfants.

Ces enquêtes statistiques ont permis de mettre au jour les modes de fonctionnement des familles et de réintégrer les ménages au sein de la parentèle. Plutôt que de considérer la famille comme une partie du ménage comme le fait le recensement, ces enquêtes appréhendent le ménage comme une partie du réseau formé par la famille. Elles contribuent à analyser la position de l'individu dans son groupe familial (existence des parents, enfants, frères et sœurs), dans le réseau de résidences qu'ils constituent (proximité résidentielle ou distance) et des pratiques d'entraide à l'œuvre dans ce groupe. En particulier, les informations collectées dans ces enquêtes permettent de dégager des groupes caractérisés par la proximité résidentielle ou relationnelle entre leurs membres. Cette proximité peut être appréhendée par différentes dimensions : être cité·e comme proche, habiter à proximité, avoir des contacts fréquents, entretenir des relations d'entraide matérielle ou financière [6] (Bonvalet, 2003). Cela a permis de développer le concept central d'« entourage » qui désigne « à un moment donné, les personnes avec lesquelles l'individu vit et les personnes avec qui il/elle entretient des liens familiaux. » (Bonvalet et Lelièvre, 2012). Elles ont également permis de re-situer les réseaux familiaux et les trajectoires individuelles dans l'espace, ce qui a donné lieu au concept « d'espace résidentiel familial » défini comme « la configuration de lieux incluant, d'une part, la résidence secondaire, d'autre part, les résidences des parents et des proches » (Bonvalet et Lelièvre, 2005). Enfin, un enseignement important de ces enquêtes concerne la parenté élective : plus d'un cinquième des enquêté·es déclarent

5. Ces enquêtes portent sur la mobilité et les trajectoires résidentielles des personnes.
Il s'agit de : *Peuplement de Paris*, 1961 ; *Tiple Biographie* , 1981 ; et *Peuplement et dépeuplement de Paris*, 1986.
Voir Bonvalet et Lelièvre (2012) pour une description plus détaillée de ces enquêtes.

6. Ces critères reprennent en fait les dimensions de la solidarité intrafamiliale décrites par Bengtson et Roberts (1991) :

- solidarité affective (sentiments d'affection),
- solidarité structurelle (co-résidence et proximité),
- solidarité associative (fréquence des contacts),
- solidarité fonctionnelle (aides fournies et reçues),
- solidarité consensuelle (concordance d'opinions),
- solidarité normative (valeurs relatives aux obligations entre les générations).

Les deux derniers ne sont pas mesurables à partir des enquêtes citées.

des personnes autres que leurs parents biologiques ou légaux ayant exercé un rôle parental, au premier rang desquels figurent les grands-parents et en particulier de la grand-mère maternelle (Lelièvre, Vivier et Tichit, 2008).

Les résultats de ces enquêtes ont permis de montrer l'importance des relations familiales au-delà du ménage et de resituer les familles non plus dans un logement mais dans un espace plus vaste, constitué de plusieurs lieux de vie. Ceci explique que treize ans plus tard, la nouvelle mouture de l'*Enquête Familles* (2025) de l'Insee interroge à nouveau les personnes sur leurs relations familiales au-delà du ménage. Dans les départements d'outre-mer français, les enquêtes *Migrations famille et vieillissement* interrogent les résident·es sur leur histoire familiale, ainsi que les caractéristiques et le lieu de résidence des membres de leur famille indépendamment de la corésidence (Marie, 2011). En Polynésie française, l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) interroge pour la première fois les habitant·es du territoire sur leurs parents, enfants et adelphes ainsi que sur leur conjoint et symétriquement sur leur belle famille (Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha, 2021). En plus du recensement, nous nous appuierons sur cette enquête pour étudier les configurations familiales et les solidarités à l'œuvre sur le territoire de la Polynésie française.

Ainsi, en affectant les individus à un seul ménage, et en étudiant les relations familiales en son sein, les études qui s'appuient sur les données de recensement délivrent une image partielle des situations familiales. En effet, la plupart des publications et en particulier les études sur les conditions de vie ne tiennent compte que de la famille corésidente du fait de la prédominance des données censitaires. Cependant, les mutations des formes familiales qui sont intervenues au cours des dernières décennies ont remis en cause la primauté de la famille nucléaire corésidente. Cela a contribué au développement de nouvelles manières d'opérationnaliser la collecte et l'identification des familles dans les enquêtes statistiques en remettant les liens au centre de ces enquêtes. Elles ont permis de montrer l'importance de l'entourage dans le quotidien des personnes et *a fortiori* de remettre en cause l'idée que les familles nucléaires seraient indépendantes les unes des autres.

Analyser la famille au prisme de statistiques sur les ménages contribue à « instituer des normes et des catégories de référence » (Bonvalet et Lelièvre, 2015). Les résultats quantitatifs ont l'avantage d'être aisément objectivables et généralisables, ce qui les rend particulièrement convaincants. Cependant, puisqu'ils sont nécessairement tributaires de la collecte, ils reposent toujours sur des définitions instituées. Cela rend plus difficile la remise en question des concepts employés et de la manière dont ils ont été recueillis. Cette tension a été mise en lumière par Desrosières (1993) « l'espace de l'information statistique est particulièrement significatif si on souhaite étudier ce qui rend à la fois possible et impossible un espace public. La tension entre le fait que cette information prétende être une référence

du débat, et que, cependant, elle puisse toujours être remise en cause et devenir ainsi l'objet du débat, porte en elle une des difficultés majeures pour penser les conditions de possibilité d'un tel espace. » (cité par Bonvalet et Lelièvre, 2015). Étudier la famille par le biais du ménage introduit ainsi un flou conceptuel entre le sens commun et la grande majorité des statistiques démographiques disponibles. Nous allons donc, dans la section suivante chercher à mieux comprendre cette primauté du ménage et comment il a institué la « famille au sens statistique » (Henry, 1953).

1.2 La primauté du ménage : une notion ancienne et présente extensivement à travers le monde

L'objectif initial du recensement n'est pas de décrire les familles mais de compter les populations. Ceci explique en partie son inadaptation à capter certains aspects du groupe familial. Dans cette section, nous retracerons donc brièvement l'histoire des recensements. Nous montrerons ainsi, à partir de l'exemple du recensement français, comment ceux-ci ont institué le ménage comme représentation du groupe familial.

1.2.1 La « famille au sens statistique », des registres aux recensements

Les premiers travaux relatifs à la démographie des ménages et des familles datent des années 1950. Cette branche de la discipline est alors novatrice dans la mesure où elle a pour particularité de s'intéresser à des groupes plutôt qu'à des individus seuls. Ces travaux relevant de la démographie historique, ils reposaient principalement sur l'étude de registres paroissiaux européens, à partir desquels les familles et les maisonnées étaient reconstituées (Henry, 1953 ; Laslett et Wall, 1972). Ces études reposaient donc sur des registres paroissiaux et des données administratives, les plus courants en Europe sur les périodes étudiées. Ceux-ci collectaient principalement les naissances, les mariages et les décès. L'intérêt d'utiliser de telles données est leur exhaustivité sur les zones et les périodes qu'elles couvrent. Elles ont ainsi permis des études détaillées des modes d'organisation familiales présents dans le passé, en Europe occidentale notamment.

Les travaux menés par Louis Henry à l'Ined sont précurseurs en la matière (Rosental, 2003). Ils sont motivés par les nombreux questionnements que soulève le *baby boom*. À l'aube de la seconde guerre mondiale, la démographie des pays occidentaux était dans une tendance dépressive, marquée par une baisse des naissances. Mais dès les années 1950, on observe une remarquable remontée de la natalité. L'idée de L. Henry est alors de reconstituer dans le détail les familles passées, pour mieux appréhender les dynamiques démogra-

phiques présentes et à venir. À partir des registres paroissiaux du XVIIe et XVIIIe siècle, il reconstitue les familles. Le terme de famille désigne ici la « famille au sens statistique » sans condition de corésidence – cette information ne figurant d'ailleurs pas dans les registres. Pour ce faire, il développe une méthode : la « fiche famille » (Séguy, Colençon et Méric, 1999). Il s'agit de fiches de dépouillement qui rassemblent les informations délivrées par les registres (naissances, mariages, décès) pour chaque couple et sa descendance. Cette méthode lui permet de surmonter la difficulté que posait le manque de données sur la population aux périodes qui précèdent la transition démographique en Europe, pour lesquelles on ne disposait pas de données statistiques satisfaisantes. Cette méthode est systématisée à l'échelle nationale à partir de 1958, permettant de reconstituer la population française de l'Ancien Régime, ainsi que sa fécondité. L. Henry s'intéresse alors principalement aux régimes de fécondité. Notons que les informations issues des registres ne permettent pas de reconstituer les modes de corésidence. Outre ses travaux de démographie historique, il considère d'ailleurs que le principal objectif de la statistique des familles tirée du recensement est « l'étude de la fécondité légitime et de la constitution de la descendanc » (Henry, 1953).

En Angleterre, les travaux de P. Laslett mettent au jour les modes de cohabitation historiquement présents en Europe (Hammel et Laslett, 1974 ; Laslett et Wall, 1972). À partir de données de recensements anciens, celui-ci reconstitue la structure des ménages de l'Europe pré-industrielle notamment. Ses conclusions remettent en cause l'interprétation évolutionniste de la nucléarisation des ménages telle que l'avaient avancée Parsons et Bales (1955) – et avant eux Le Play (1864). En effet, ses analyses approfondies des modes d'organisation familiales historiquement présents en Europe lui permettent de montrer que la famille nucléaire n'a rien de nouveau : depuis longtemps elle coexiste avec d'autres structures familiales, comme la « famille élargie » (constituée d'une famille nucléaire et des personnes apparentées) ou la « famille étendue » qui se constitue de plusieurs familles nucléaires apparentées. Ainsi, plusieurs systèmes d'organisation familiale coexistaient en Europe avant la révolution industrielle, y compris la famille nucléaire, courante dans les pays du Nord de l'Europe notamment. Elle n'est donc pas la conséquence de l'industrialisation ou de l'urbanisation. Il emploie le concept de groupe domestique, défini comme les personnes qui partagent l'espace physique pour manger, dormir, se reposer, grandir, élever les enfants et procréer. Notons qu'il s'agissait aussi d'une unité de production avant l'industrialisation (ou dans les pays non-industrialisés). Cette définition permet de tracer les limites de ce groupe. En particulier, Laslett en exclut : les enfants qui ont quitté la maison, les membres de la parentèle résidant à proximité (même si ces parents voisins peuvent collaborer au travail productif de la famille et même fréquemment prendre leurs repas avec la famille à table).

Selon Kertzer (1991), les différentes formes familiales sont dépendantes du besoin de main d'œuvre dans les ménage et donc des conditions économiques (comme le fait de détenir des terres), ainsi que des normes relatives à l'héritage. Ainsi, dans les régions d'Europe où les ménages familiaux complexes prévalaient dans les campagnes, l'augmentation de la proportion de prolétaires dans la population s'est traduite par une augmentation du nombre de familles nucléaires. Cette première « crise de la famille » correspondrait donc plutôt à des mutations des modes de cohabitation. Les mobilités induites par l'industrialisation et l'urbanisation ont en moyenne éloigné les familles et réduit la taille des habitations – et donc des groupes qui les occupent. Mais tout cela n'a pas pour autant rendu les familles nucléaires indépendantes de leur réseau familial.

Ces travaux précurseurs sur les familles ont en commun de s'appuyer sur les données disponibles aux époques concernées. Ce sont des données administratives, c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas pour objectif premier de décrire les familles. Il s'agit donc d'une exploitation secondaire. Aujourd'hui encore le ménage est souvent utilisé pour décrire les familles. Ces données ont en effet l'avantage d'être généralement exhaustives et disponibles extensivement. Pour mieux comprendre la centralité de cette notion et les biais que peut induire l'observation des familles *via* le ménage, retraçons rapidement l'histoire des recensements et en particulier du recensement français. Nous nous intéressons en particulier à la construction de la collecte des liens de parenté dans les ménages.

1.2.2 Le ménage : une unité de mesure ancienne

Le recensement des populations est une pratique documentée dans divers lieux à travers le monde et qui remonte à l'Antiquité. On retrouve la trace de recensements menés à Sumer aux IVe et IIe millénaires av. J.C. , en Égypte vers 2 750 av. J.C., en Chine dès 2 238 av. J.C. et en Inde au IVe siècle avant notre ère. Plusieurs recensements sont aussi mentionnés dans l'Ancien Testament ; dans le *Livre des Nombres* notamment. Des sources historiques ont également montré qu'au Pérou, les Incas recensaient leur population avant l'arrivée des Européens aux Amériques. En Europe, des recensements ont été pratiqués à Athènes – le plus connu a été organisé par Périclès an 444 av. J.C. – ainsi qu'à Rome – à partir du VIe siècle av. J.C. (Godinot, 2005). Ces dénombrements avaient pour objectif principal de permettre aux gouvernants de lever des impôts et des armées.

En France, l'apparition des recensements est en lien avec le développement de la monarchie administrative. Le mot « statistique » provient d'ailleurs du mot latin *statisticus* qui signifie « relatif à l'État » (Godinot, 2005). La tenue des registres de baptêmes et d'enterrements avait été rendue obligatoire par l'édit de Villiers-Cotterêts (art. 51) en 1539, puis est

étendue aux mariages en 1570[7]. La nécessité de connaître la population se fait de plus en plus pressante à une époque où l'État français se centralise et où les guerres et les réformes fiscales sont nombreuses (Esmonin, 1954). Depuis Richelieu en 1630, Colbert en 1663, puis régulièrement, les intendants sont chargés de faire parvenir au roi des descriptions de leur province (dénombrement des populations, inventaire des subsistances et des prix). Celles-ci ont été pensées comme une description méthodique, destinée au monarque, de « ce qui fait sa puissance mesurée au montant de l'impôt, au fonctionnement des institutions dans une perspective statique et juridique » (Desrosières, 1993, p. 39).

Le besoin croissant d'information statistique explique les progrès dans la collecte et son uniformisation. Dans un premier temps, les intendants de la plupart des provinces ne recensent que les « feux » (ou foyers), et ils le font de manière assez disparate. Souhaitant connaître plus précisément la population du royaume en vue de la levée d'un nouvel impôt (la « capitation »), le Comte de Vauban rédige en 1686 une *Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples* (Vauban, 1686) – ensuite reprise dans *La Dîme Royale* (Vauban, 1897). Sa méthode s'inspire des tableaux statistiques, populaires chez les mercantilistes ainsi que de la méthode de recensement chinoise, restituée dans des récits de voyage. C'est lui qui instaure une méthode uniforme à tout le pays, fondée sur des tableaux imprimés vierges, distribués aux agents recenseurs. Il définit aussi le statut d'agent recenseur : selon Vauban il est préférable de recruter ces-derniers localement, parmi la population étudiée (Esmonin, 1954). Dans le recensement pensé par Vauban, au sein de chaque « maison », chaque « famille » est enregistrée dans une ligne du tableau, sous le nom du « chef de famille » et les membres y sont dénombrés par catégories[8]. Ainsi, le premier recensement complet de la population est effectué en 1694 et permet de réformer l'impôt.

À la révolution, plusieurs ministères ou comités expriment leur besoin de connaître la population, pour orienter et planifier leur action. Dès juillet 1791 des lois sont votées, prescrivant la tenue de registres et fondant les recensements de l'époque contemporaine. Le premier a lieu en 1801. De nombreux recensements sont menés par la suite, sous la Révolution et sous l'Empire. L'ordonnance du 16 janvier 1822 instaure la périodicité quinquennale du recensement (Biraben, 1963). C'est à la même époque qu'est mise en place la « fiche ménage » (elle fait son apparition lors du recensement de 1817) qui recense les habitant·es du ménage et leur relation au « chef de ménage ». Si des innovations ont lieu au cours du temps, les recensements de l'époque révolutionnaire sont largement inspirés de la méthode de Vauban (Esmonin, 1954). Notons enfin que la construction de l'appareil statistique moderne en France est aussi liée aux recensements. Entre 1833 et 1940, la Statistique Générale

7. « La statistique avant l'I.N.S.E.E. » (1971)

8. Ces catégories sont : (1) « Hommes », (2) « Femmes », (3) « Grands garçons », (4) « Grandes filles », (5) « Petits garçons », (6) « Petites filles », (7) « Vallets », (8) « Servantes ».

de France (SGF) se développe, et son activité principale consiste à organiser et exploiter les recensements quinquennaux et à traiter les registres de l'état civil qui enregistrent les naissances, les mariages et les décès. Sa mission principale est donc de produire une analyse du « mouvement de la population » (Desrosières, 1993, p185). Elle est remplacée par le Service National des Statistiques (SNS) en 1941, qui deviendra l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en 1946.

1.2.3 Le recensement entre harmonisation et adaptations aux contextes sociaux et institutionnels

Outre leur ancienneté et une certaine continuité historique, les recensements sont l'une des seules sources de données disponible à l'échelle mondiale. Les Nations Unies tiennent une liste des recensements menés à travers le monde [9]. En la consultant, on constate que très rares sont les États indépendants qui n'ont pas recensé leur population depuis les années 1990. Il s'agit d'ailleurs de pays en situation de grande instabilité politique comme l'Afghanistan ou l'Érythrée.

En plus de leur disponibilité et de leur exhaustivité, les données de recensement ont l'avantage de permettre une certaine comparabilité. L'harmonisation de la collecte des données de recensement et en particulier des ménages dans les recensements est préconisée dans les publications des organismes des Nations Unies (Nations Unies, 2020 ; United Nations, 1969, 1980). Ceci explique que le ménage se soit imposé comme l'unité statistique de référence dans les recensements et dans les enquêtes statistiques à travers le monde. Ces recommandations internationales ont été principalement défendues par les pays occidentaux, où le modèle dominant, au moins depuis la révolution industrielle, est celui de la famille nucléaire. Or, il ne s'agit pas une norme universelle.

Les directives des Nations Unies procurent un cadre de référence qui assure une certaine comparabilité entre les recensements des différents pays. Mais leur mise en application nécessite des adaptations. Les instructions aux agents recenseurs, publiées par les administrations statistiques qui mènent les recensements, ainsi que la formation de ces dernièr·es, permettent l'identification des ménages. Ainsi, la collecte des recensements met les instituts statistiques nationaux face à un arbitrage : il leur faut à la fois assurer la comparabilité internationale des données issues de leur recensement – ce qui nécessite de se conformer aux directives des Nations Unies – et dénombrer la population de la manière la plus précise possible – ce qui exige d'adapter les définitions et les instructions pour la collecte au contexte local.

9. https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/censusdates/, consulté le 11/10/2024

Pour permettre cela, les directives publiées par les instances des Nations Unies assurent une certaine souplesse dans les définitions des unités de référence permettant aux administrations statistiques d'adapter leur collecte. Cela est d'ailleurs explicité dans une publication de la UNSD en 1984 (cité par Randall, Coast et Dial, 2013) :

> « *The usual concept of household may therefore require considerable adaptation or elaboration in order to be applied consistently in particular societies.* »
>
> Traduction : « Le concept habituel de ménage peut donc nécessiter une adaptation ou une élaboration considérable afin d'être appliqué de manière cohérente dans des sociétés particulières. »

Il est donc clair que les recommandations des Nations Unies sont génériques et pensées pour être adaptées à des contextes locaux.

Comme nous l'avons vu dans la première section, l'identification des ménages s'articule autour des deux dimensions : le *ménage comme un foyer*, c'est-à-dire une unité de consommation, le plus souvent constituée autour de la prise des repas en commun ; le *ménage comme unité de logement* rassemblant l'ensemble de ses occupant·es. Ces deux dimensions offrent un socle commun aux différentes définitions du ménage tout en assurant leur adaptabilité aux contextes nationaux (Coast et al., 2016 ; Randall, Coast et Dial, 2013). Les informations qui en résultent sont donc dépendantes des contextes sociaux et institutionnels, ainsi que des conditions matérielles de la collecte.

Pour mieux comprendre comment s'opèrent les adaptations locales des directives onusiennes concernant la collecte, nous nous intéresserons à quelques recensements nationaux et en particulier à la manière dont les ménages y sont définis. Dans un premier temps nous examinerons le cas de deux pays du Nord, acteurs dans la constitution de ces normes : l'Angleterre et le Pays de Galles d'une part et d'autre part la France (Coast et al., 2016). Ensuite, nous nous intéresserons à l'évolution des interprétations du ménage dans les recensements de quatre États africains, après leur indépendance : le Burkina Faso, le Sénégal, Ouganda et la Tanzanie (Randall, Coast et Dial, 2013).

La comparaison historique des recensements français et britannique illustre chacune des deux dimensions de la définition des Nations Unies. En France, l'Insee emploie l'interprétation « ménage-logement » : chaque unité d'habitation occupée correspond à un ménage. Le Royaume-Uni quant à lui tend à définir le ménage comme une unité de consommation, sa définition correspond donc davantage à l'approche « ménage-foyer ». Cette définition a évolué depuis les années 1960. Elle est d'abord fondée sur le partage des repas, puis est introduite la mention de vivre à la « même adresse » (1971). Dix ans plus tard, l'accent est mis sur le partage de l'espace et sur le travail domestique (1981), pour enfin devenir le partage de la cuisine, du séjour et/ou de la salle à manger (2011). Ces évolutions illustrent les efforts

de l'Office for National Statistics (ONS) pour prendre en compte et représenter l'évolution des modes de vie. De telles nuances sont totalement absentes des publications de l'Insee qui maintient sa définition du « ménage-logement » depuis 1945 ; pour lui le recensement est avant tout un outil comptable (Coast et al., 2016).

Comme on l'a vu dans le cas français, le recensement des populations en lien avec la construction d'un appareil statistique national est un aspect important de la constitution étatique. Ainsi, malgré des interventions et des financements extérieurs les recensements burkinabé, sénégalais, ougandais et tanzanien, entrepris au début de l'indépendance étaient basés sur une connaissance locale des modes de vie. Ils avaient pour objectif de construire des descriptions précises des unités sociales, de sorte à recenser exhaustivement leurs populations. Toutefois, la pression des Nations Unies vers des normes harmonisées s'est accrue partir des années 1980. Cela a amené les pays à concilier leurs conditions locales avec les définitions onusiennes. Certains, comme le Sénégal sont demeurés relativement détachés de ces recommandations, procédant principalement à des reformulations. D'autres, à l'instar de la Tanzanie, ont cherché à s'y conformer au plus proche. Le cas du Burkina Faso est intéressant puisque son administration statistique a commencé par se conformer aux définitions des Nations Unies, pour ensuite s'en éloigner à nouveau en réadaptant ses définitions aux réalités localement observées [10]. Depuis le début du XXIe siècle, d'autres États africains ont commencé à réaffirmer leur indépendance par rapport aux lignes directrices de l'ONU en incluant dans leurs définitions des concepts qui ne sont pas mentionnés dans les recommandations onusiennes (Randall, Coast et Dial, 2013).

Le recensement, première mission de la statistique nationale, est une source de données disponibles extensivement. Il est aussi le plus souvent exhaustif – même si ce n'est plus le cas depuis 2004 en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ceci explique qu'il s'agisse d'une source d'information privilégiée pour les décideurs publics : les données qui en résultent permettent entre autres d'appuyer des choix d'implantation de politiques publiques, de déterminer les populations légales ou encore servent de base de tirage pour des enquêtes statistiques sur échantillon. Elles sont aussi utilisées en analyse secondaire, pour étudier les familles. Ces sources de données sont le fruit d'un arbitrage entre l'harmonisation, qui permet une certaine comparabilité internationale, et l'adaptation, qui assure la qualité de la collecte. Il y a donc une tension entre les normes internationales et la réalité de collecte. Cette tension semble être accentuée dans le cas des pays du Sud puisque, comme vu plus haut, les normes internationales ont très largement été construites par les pays du Nord.

10. En 1975, les conditions d'identification des ménages mentionnaient que ceux-ci ne pouvaient comprendre plus d'un couple marié. Ce critère mèle les définitions onusiennes de ménage et de famille. Il disparaît dans les années 1980 mais est réintroduit dans les années 2000 (Randall, Coast et Dial, 2013).

Les adaptations, opérées par les administrations statistiques dans la collecte des données, se traduisent dans la documentation qu'elles publient à l'intention des agents recenseurs, ainsi que dans la formation de ceux/celles-ci pour la collecte des données. Comme nous l'avons vu, ces adaptations ont pour but de permettre un dénombrement le plus précis possible de la population recensée, voire d'en délivrer un portrait fidèle dans des utilisations secondaires, comme on l'a vu avec le cas du recensement de l'ONS britannique. La collecte des données conditionne à son tour l'information qu'il est possible de tirer des données. En l'occurrence, la collecte des liens familiaux dans le recensement façonne les structures de ménage que l'on peut identifier. Dans le prochain chapitre nous détaillerons les typologies de ménage au regard des modalités de la collecte.

1.3 Collecter les ménages : les recensements français et polynésien

Dans cette dernière section nous examinerons dans le détail les modalités de la collecte des ménages et des liens familiaux qui les constituent dans le cas des recensements de la France départementale (l'Hexagone et les DROM) et de la Polynésie française. Le recensement polynésien est apparenté au recensement français et il est administré par l'Insee. Après avoir apporté quelques éléments de contexte, nous détaillerons les récentes évolutions de la collecte des liens familiaux dans les recensements de France départementale. Nous mettrons ensuite en lumière l'originalité de la collecte des familles dans le recensement de la Polynésie française.

1.3.1 Le contexte des recensements français : l'Hexagone, les DROM et les COM

Le recensement français est assuré par l'Insee, en France métropolitaine ainsi que dans les DROM et dans les COM. Dans l'Hexagone et dans les DROM, le recensement était exhaustif et quinquennal jusqu'à la collecte de 1999. Il a été réformé au début des années 2000, avec une première mise en application lors de la collecte de 2004. Cette réforme entérine l'abandon de l'exhaustivité et fait passer le recensement à une collecte annuelle par échantillon. Les communes de moins de 10 000 habitant·es sont toujours recensées exhaustivement tous les 5 ans (un cinquième est recensé tous les ans). Quant aux grandes communes, 8 % de leur population est recensée tous les ans, ce qui permet d'aboutir à un taux de sondage de 40 % dans les grandes villes, après cinq années de collecte. Le tirage des adresses à recenser repose sur une base de sondage : le répertoire d'immeubles localisés (RIL) qui rassemble la liste des logements dans le pays (Godinot, 2005). La nouvelle méthode de

collecte, appelée Enquête annuelle de recensement (EAR) a l'avantage de permettre une mise à jour plus fréquente des résultats du recensement, réalisée au moyen d'estimations (Desplanques, 2009). Toutefois, l'abandon de l'exhaustivité a soulevé des questions quant aux biais que cela risque d'introduire dans le dénombrement de la population (Toulemon, 2017).

Encadré – Les départements régions et collectivités d'outre-mer français

Les outre-mer français se composent de 13 entités. Leurs statuts sont variés et ont évolué au cours du temps.

Ils comptent 4 départements d'outre-mer historiques, anciennes colonies départementalisées en 1946. La réforme constitutionnelle de 2003 les transforme en régions monodépartementales, ce qui fait d'eux des départements et régions d'outre-mer (DROM). Plus récemment, s'y est ajouté un cinquième DROM : Mayotte, qui était auparavant une collectivité d'outre-mer a été départementalisée en 2011. La même année, les assemblées de la Guyane et de la Martinique fusionnent, et ces territoires deviennent des collectivités uniques.

Les collectivités d'outre-mer (COM) sont caractérisées par une plus grande autonomie par rapport à l'Hexagone. Il s'agit de Saint-Martin, Saint-Barthélémy, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, Wallis et Futuna ainsi que deux territoires inhabités : l'île de Clipperton et les Terres australes et antarctiques françaises. Enfin, la Nouvelle-Calédonie, ancienne collectivité d'outre-mer du Pacifique acquis 1998 par l'accord de Nouméa un statut dérogatoire transitoire qui en fait une collectivité *sui generis*.

Les DROM sont intégrés à l'Union Européenne au titre de régions ultraphériques (RUP), de même que l'île de Saint Martin.

Les recensements des DROM et de certaines COM sont en fait quasi identiques à celui qui est effectué en France hexagonale, c'est-à-dire qu'ils reposent sur une enquête annuelle permettant de mettre à jour les résultats chaque année. Seules la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna font exception.

Pour les quatre DROM historiques (la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane), le recensement est réalisé comme en France hexagonale, par enquête annuelle sur une périodicité de 5 ans[11]. À la différence du recensement hexagonal qui est auto-administré, il s'effectue principalement par entretien en face-à-face (INSEE, 2022). La constitution du répertoire d'immeubles localisé (RIL) diffère par rapport à l'organisation du recensement de la France métropolitaine. En effet, le bâti évolue plus rapidement dans ces départements d'outre-mer et les sources administratives sont d'une moindre qualité. Pour

11. Comme dans l'Hexagone, il s'agit un recensement exhaustif des communes de moins de 10 000 habitant·es tous les 5 ans et d'un recensement par sondage tous les ans dans les communes de 10 000 habitant·es et plus (à l'instar du recensement métropolitain, un échantillon de 8 % des logements est tiré chaque année). Le questionnaire est auto-administré et il est possible d'y répondre par internet depuis 2015.

pallier ces difficultés l'identification des logements à recenser dans les DROM est effectuée par le biais d'une enquête cartographique l'année précédant la collecte. Le plan de sondage des grandes communes est lui aussi adapté aux spécificités locales. Les questionnaires destinés au recensement des DROM ont également connu des ajustements à la marge (voir questionnaires DROM en annexe A.3). À Mayotte, l'organisation du recensement a changé après la départementalisation en 2015 [12]. Depuis le recensement de 2021 il est réalisé selon les mêmes modalités que dans les autres DROM. Il a bien sûr nécessité des adaptations dans les zones qui comprennent un grand nombre d'habitations informelles (Seguin et al., 2023). En particulier, les habitations de fortune sont recensées de façon exhaustive, y compris dans les grandes communes.

L'organisation des recensements des COM diffère davantage du recensement hexagonal. À Saint-Martin et Saint-Barthélemy le recensement est organisé selon les mêmes modalités que dans les DROM, par le service territorial de l'Insee en Guadeloupe. Dans les faits, il est exhaustif et a lieu tous les 5 ans car toutes les communes de ces COM sont constituées de moins de 10 000 habitant·es. De même pour Saint-Pierre-et-Miquelon, les deux communes qui constituent cette COM sont recensées tous les 5 ans au titre de communes de moins de 10 000 habitants et la méthode y est la même qu'en France métopolitaine.

Pour les recensements de la Polynésie Française, de la Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna, l'Insee est maître d'œuvre en collaboration avec les instituts statistiques territoriaux, qui sont maîtres d'ouvrage. Ces collectivités d'outre-mer sont recensées exhaustivement tous les 5 ans. La collecte y est réalisée sur une période de 4 semaines. Des enquêteur·ices sont recruté·es à cette occasion et ils/elles remplissent des questionnaires papier en entretien en face-à-face (il est impossible d'y répondre par Internet).

1.3.2 Le recensement de la Polynésie française : définitions et organisation

En tant que collectivité d'outre-mer de la République française, la Polynésie française jouit d'une certaine autonomie vis-à-vis de la France métropolitaine. Entre autres, elle dispose de son propre institut de statistique publique : l'ISPF [13]. La production d'enquêtes et de statistiques officielles sur le territoire sont donc du ressort du Pays. Seul le recensement de la population fait exception. Ce dernier demeure de la responsabilité de l'État français car il s'agit d'une mission régalienne. Institutionnellement, c'est donc de l'Insee que dépendent la collecte et la production des données de recensement en Polynésie française (d'après la

12. *Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique* (2017)

13. Auparavant Institut Territorial de la Statistique, créé par une décision du 9 juillet 1976 mais en activité depuis 1980 (ITS puis ITSTAT à partir de 1983). Il devient l'ISPF en 1999.

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002[14]). Néanmoins, à l'exception du calcul des populations légales, son exploitation est du ressort de l'ISPF. Les modalités du dernier recensement en date ont été fixées par l'article 1 du Décret n°2022-361 du 14 mars 2022[15], qui met en application les articles 156 et 157 de la Loi n°2002-276 du 27 février 2002. L'article 157 légifère sur les recensements de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie Française, de Wallis et Futuna et de Mayotte (avant 2021), où les recensements sont menés de concert par l'Insee « et le cas échéant l'institut de statistiques compétent ».

Pour mener à bien cette mission, l'Insee travaille de concert avec l'ISPF. Du fait de l'autonomie administrative du territoire d'une part et d'autre part de sa position périphérique par rapport à l'Hexagone, le recensement de la Polynésie française mobilise plusieurs acteurs institutionnels. Concrètement, la documentation et l'ensemble des imprimés du recensement sont préparés par l'Insee. Un·e chef·fe de mission et une équipe de superviseur·ses de l'Insee sont aussi envoyé·es sur le territoire et ils/elles sont chargé·es d'organiser la collecte. Une partie du personnel de l'ISPF est également détachée à l'Insee le temps de la collecte du recensement et viennent compléter cette équipe de surperviseur·ses. La collecte se fait en entretien en face-à-face et les agents recenseurs sont recruté·es localement dans les communes recensées. À l'inverse, la collecte en France hexagonale, emploie la méthode dite du dépôt-retrait où les agents recenseurs déposent les questionnaires des personnes recensées qui les remplissent elles-mêmes (Godinot, 2005, chapitre B). Nous reviendrons dans le chapitre 3 sur l'organisation pratique du recensement polynésien, à partir d'une observation menée lors de la collecte du recensement de 2022.

La définition du ménage

S'il en diffère par certains aspects, le recensement de la Polynésie française transpose les définitions et les méthodes développées par l'Insee pour l'Hexagone. On retrouve donc, dans sa documentation en ligne[16], la définition du ménage que l'administration statistique française utilise dans son recensement, avec quelques ajustements :

> « Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.
> Remarque : Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (de même que les mariniers et les sans-abri) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences uni-

14. *Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité* (2002)
15. *Décret n° 2022-361 du 14 mars 2022 organisant le recensement de la population de la Polynésie française de 2022* (2022)
16. https://www.ispf.pf/bases/Recensements/2017/dÃĺfinitions/mÃĺnages-familles, consulté le 05/06/2024

versitaires, maisons de détention…). »

Cette définition du ménage, fondée exclusivement sur la corésidence, est restée sensiblement la même en France depuis les années 1950. Le ménage y est défini comme une unité d'habitation.

Identifier les habitant·es permanent·es du logement : conditions d'inclusion dans la liste A

Les définitions et les critères sont donc alignés sur ceux développés par l'Insee pour la France métropolitaine. À l'instar du recensement de la France départementale, celui de la Polynésie française recense les personnes dans leur lieu de résidence habituel. La liste A collecte les « habitants permanents » c'est-à-dire les personnes « qui vivent dans le logement la plus grande partie de l'année ». Ces personnes remplissent ensuite chacune un « bulletin individuel ». Les règles d'intégration dans cette liste A sont régulièrement adaptées en tenant compte des recommandations internationales.

De même que pour le recensement hexagonal, le recensement 2022 de la Polynésie française collecte des informations sur tous les habitant·es permanent·es du logement, y compris (cf. figure 1.1) :

- les conjoints qui ont un autre domicile mais dont ce logement est la résidence familiale ;
- les nourrissons, même encore à la maternité ;
- les personnes temporairement absentes ;
- les étudiants mineurs qui résident ailleurs pour leurs études mais sont rattachés au logement parental ;
- les étudiants majeurs qui résident dans le logement pour leurs études ;
- les locataires et les filles au pair ;
- les enfants en garde alternée qui vivent dans ce logement plus de la moitié du temps ou qui y résident la moitié du temps et qui y ont passé la nuit du début du recensement.

Les autres listes rassemblent les habitant·es temporaires, qui sont normalement recensé·es dans un autre logement (qui est leur résidence principale). En 2022, ces deux listes diffèrent entre la France hexagonale et la Polynésie française. Dans l'Hexagone, la liste B enregistre les autres enfants en garde alternée, la liste C les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études et la liste D les autres situations. Dans le recensement polynésien, seules les listes B et C existent. La première enregistre les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études et la seconde à la fois les enfants mineurs présents dans le logement pour leurs études, les enfants en garde alternée et toutes les autres situations. Ces listes reflètent donc

une moindre prévalence supposée des enfants en garde alternée (puisqu'ils n'ont pas leur propre liste en Polynésie française) ainsi que la volonté de prendre en compte au mieux les mobilités liées aux études qui sont fréquentes sur le territoire.

Les données de la liste A du recensement polynésien présentent un inconvénient quant à la déclaration des enfants accueillis dans le logement. En effet, selon la feuille logement, y sont déclarés « les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études (en Polynésie française, dans l'Hexagone, dans l'outre-mer français ou ailleurs) et dont ce logement est la résidence familiale. » et en sont exclus les « enfants mineurs (…) qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune de Polynésie française. » [17]. Ceux-ci sont quant à eux décrits en liste C (« Autres habitants du logement », pour lesquels ne sont pas remplis de bulletins individuels). À l'instar des enfants en garde partagée, pour lesquels des inexactitudes de déclaration ont pu être observées en France hexagonale (Trabut, Lelièvre et Bailly, 2015), on peut supposer que cette subtilité aura pu donner lieu à des erreurs dans la collecte.

1.3.3 Collecter les liens familiaux

La liste A collecte les noms des habitant·es permanent·es du logement ainsi que les liens familiaux qui permettront ensuite de décrire la composition familiale des ménages. Les manières de collecter les liens familiaux ont évolué au fil des collectes. Dans cette sous-section nous comparerons les différents modes de collecte du recensement pour mettre en évidence les éléments qui rendent possible la description détaillée des ménages, que nous aborderons dans le prochain chapitre. Nous nous intéresserons en particulier aux récentes évolutions de la collecte française.

Pour en faciliter la comparaison, nous illustrerons chacun de ces modes de collecte et ses effets de la déclaration dans les différents bulletins, avec une famille modèle empruntée aux exercices destinés aux agents recenseurs du recensement polynésien de 2022. Il s'agit de la « famille Tetuanui » qui est en réalité un ménage et qui habite sur l'île de Moorea (à laquelle nous avons retiré les membres qui ne vivent pas dans le ménage de façon permanente). Elle est constituée de :

— Hervé Tetuanui, 65 ans, père de Mariano ;
— Mariano Tetuanui, 38 ans, chef de ménage ;
— Salmon Tehani épouse Tetuanui, 37 ans, épouse de Mariano ;
— Teva Tetuanui, 12 ans, fils *fa'a'amu* de Salmon Tetuanui ;
— Maite Tetuanui, 17 ans, fille de Mariano actuellement interne au lycée professionnel

17. Voir figure 1.4, Liste A du recensement 2017 de la Polynésie française

Paul Gauguin à Papeete ;

— Louise Teariki épouse Elacott, 40 ans, cousine de Mariano et fille de Diana ;
— Steeve Elacott 45 ans conjoint de Louise.

On considérera le fils *fa'a'amu* de Salmon comme son fils adoptif, mais pas celui de Mariano. Cela nous permet d'une part de contourner les problèmes que poserait à la déclaration du confiage en France hexagonale et d'autre part de montrer les limites de ce mode de déclaration, dans le cas des familles recomposées.

La collecte des liens à la personne de référence a longtemps été le principal mode de collecte des liens familiaux dans le recensement. Or ce mode de collecte ne permet pas de classer sans ambiguïté certaines situations. Par exemple, les familles recomposées, de plus en plus courantes dans les pays occidentaux, ne sont pas identifiables par ce mode de collecte. Toulemon (2011) les qualifie de « point aveugle » puisque « le recensement ne renseigne pas sur le lien qui unit les parents et les enfants du couple ». Les évolutions sociétales mais aussi technologiques (en particulier l'augmentation des capacités de stockage des données statistiques et la collecte assistée par ordinateur, introduite en 2015) ont amené l'Insee à faire évoluer son mode de collecte.

Évolutions de la collecte en France départementale

En France hexagonale, la feuille Logement de l'enquête annuelle du recensement de 2017 enquête les liens familiaux à une personne de référence (voir figure 1.1). Celle-ci n'est cependant pas mentionnée clairement. Le formulaire liste les habitant·es permanent·es du logement (Liste A) et recueille en clair le *Lien de parenté ou la relation avec la personne inscrite sur la première ligne*. Dans la pratique, 75 % des liens étaient ensuite reconstitués automatiquement à partir du sexe et de l'âge des personnes recensées, sans exploiter les liens déclarés (Trabut, Lelièvre et Bailly, 2015).

Dans cette feuille logement la famille Tetuanui serait délarée de la façon suivante :

N°	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne
1	Tetuanui	Mariano	
2	Téhanui ép. Tetuanui	Salmon	épouse
3	Tetuanui	Maïté	fille
4	Tetuanui	Teva	beau-fils
5	Teariki ép. Ellacott	Louise	cousine
6	Ellacott	Steeve	cousin par alliance
7	Tetuanui	Hervé	père



FIGURE 1.1 – Extrait de la liste A du recensement de la France métropolitaine jusqu'en 2017

Cet exemple illustre les deux difficultés majeures posées par les liens à la personne de référence dans la reconstitution de certains types de familles. Parmi elles, on peut distinguer deux types (Máté et Miller, 2003). D'une part, les familles dites « cachées » (*hidden families*), aussi appelées « familles secondaires [18] ». Ce sont des familles de ménages comprenant plusieurs noyaux familiaux mais n'ayant pas de lien familial avec la personne de référence du ménage. Les familles cachées font par définition partie des ménages complexes. Par exemple, dans un ménage contenant deux parents sans lien familial entre eux, chacun résidant avec son enfant, il ne sera pas possible d'identifier l'une des deux familles à partir des liens à la personne de référence du ménage. Ici, sans les noms, on ne pourrait que supposer que Steeve est le cousin par alliance de Mariano car il est marié avec Louise (et non avec une autre cousine qui n'est pas présente dans le logement). Les familles « recomposées », sont des couples avec enfant(s) dont au moins un n'est pas l'enfant des deux conjoints. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses du fait de l'augmentation des séparations et des recompositions familiales. En l'occurrence, Teva est le fils adoptif de Salmon mais pas de Mariano. Dans la Liste A il est donc enregistré comme le beau fils de Mariano. Sans les noms, il serait donc impossible de déterminer s'il est le fils de Salmon ou l'époux de Maïté.

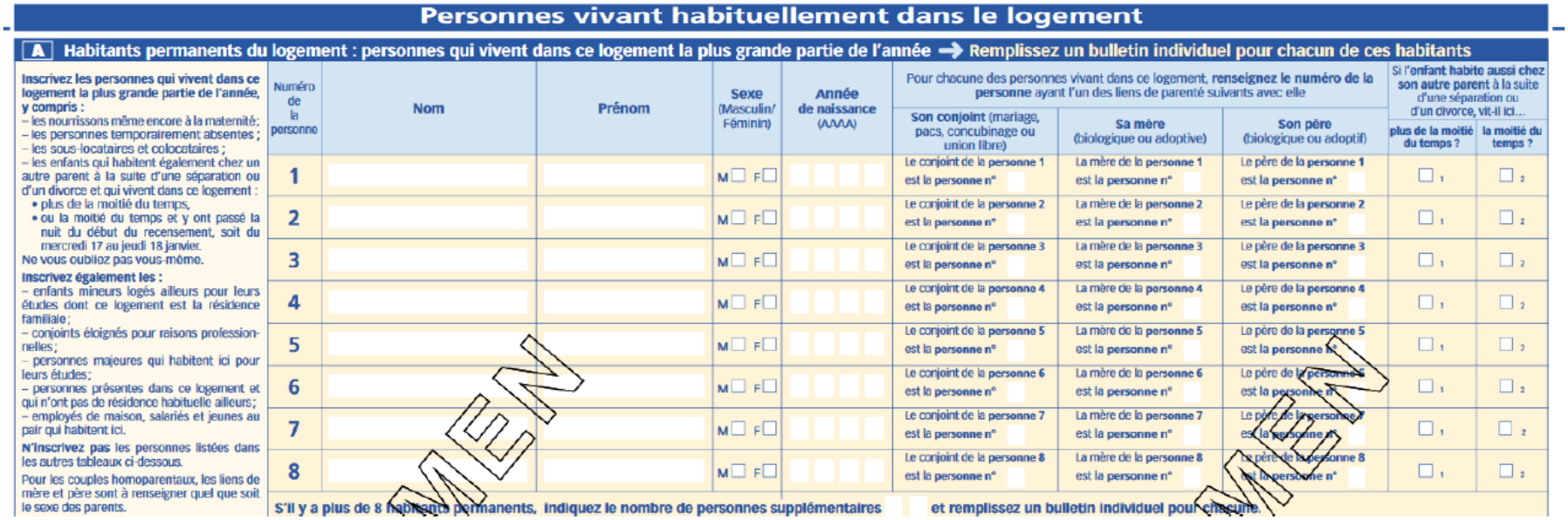
Depuis 2018, la feuille Logement du recensement français et notamment la description des liens entre les membres du ménage a évolué [19]. L'introduction de la collecte en ligne (qui existait déjà depuis 2015 mais se faisait de la même manière que sur papier) a en effet permis de collecter de manière extensive les liens dans le ménage. Toutefois, les ménages français ont la possibilité d'être recensés à partir d'un formulaire papier. La liste A a donc désormais deux versions : celle en ligne, qui recense l'ensemble des liens deux à deux pour tou·tes les habitant·es du ménage (figure 1.2), et une version simplifiée, plus adaptée à la collecte sur papier (figure 1.3). Elle permet à chaque membre du ménage de désigner son conjoint, ses parents et ses enfants si il ou elle en a. L'un des principaux objectifs de la refonte des questionnaires du recensement est de permettre la différenciation des familles recomposées et des familles dites « traditionnelles » – soit un couple et ses enfants (Algava, 2021). Avec cette nouvelle collecte, les liens familiaux sont désormais exploités systématiquement pour reconstituer les familles au sein des ménages.

18. « Rénovation du questionnaire du recensement de la population sur les liens familiaux et les situations de multi-résidence. Impact sur les évolutions annuelles de population » (2019)

19. *ibid.*



FIGURE 1.2 – Extrait de la nouvelle liste A du recensement par Internet de la France métropolitaine



Personnes vivant habituellement dans le logement

A Habitants permanents du logement : personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année → Remplissez un bulletin individuel pour chacun de ces habitants

Inscrivez les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
– les nourrissons même encore à la maternité ;
– les personnes temporairement absentes ;
– les sous-locataires et colocataires ;
– les enfants qui habitent également chez un autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement :
• plus de la moitié du temps,
• ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement, soit du mercredi 17 au jeudi 18 janvier.

Ne vous oubliez pas vous-même.

Inscrivez également les :
– enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études dont ce logement est la résidence familiale ;
– conjoints éloignés pour raisons professionnelles ;
– personnes majeures qui habitent ici pour leurs études ;
– personnes présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
– employés de maison, salariés et jeunes au pair qui habitent ici.

N'inscrivez pas les personnes listées dans les autres tableaux ci-dessous.

Pour les couples homoparentaux, les liens de mère et père sont à renseigner quel que soit le sexe des parents.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/ Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, **renseignez le numéro de la personne** ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle			Si l'**enfant habite aussi chez son autre parent** à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vit-il ici…	
					Son conjoint (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	**Sa mère** (biologique ou adoptive)	**Son père** (biologique ou adoptif)	**plus de la moitié du temps ?**	**la moitié du temps ?**
1			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 1** est la **personne n°**	La mère de la **personne 1** est la **personne n°**	Le père de la **personne 1** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
2			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 2** est la **personne n°**	La mère de la **personne 2** est la **personne n°**	Le père de la **personne 2** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
3			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 3** est la **personne n°**	La mère de la **personne 3** est la **personne n°**	Le père de la **personne 3** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
4			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 4** est la **personne n°**	La mère de la **personne 4** est la **personne n°**	Le père de la **personne 4** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
5			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 5** est la **personne n°**	La mère de la **personne 5** est la **personne n°**	Le père de la **personne 5** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
6			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 6** est la **personne n°**	La mère de la **personne 6** est la **personne n°**	Le père de la **personne 6** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
7			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 7** est la **personne n°**	La mère de la **personne 7** est la **personne n°**	Le père de la **personne 7** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
8			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 8** est la **personne n°**	La mère de la **personne 8** est la **personne n°**	Le père de la **personne 8** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2

S'il y a plus de 8 habitants permanents, indiquez le nombre de personnes supplémentaires **et remplissez un bulletin individuel pour chacune.**

SPECIMEN SPECIMEN

Zoom sur la partie décrivant les liens

Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, **renseignez le numéro de la personne** ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle		
Son conjoint (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	**Sa mère** (biologique ou adoptive)	**Son père** (biologique ou adoptif)
Le conjoint de la **personne 1** est la **personne n°**	La mère de la **personne 1** est la **personne n°**	Le père de la **personne 1** est la **personne n°**
Le conjoint de la **personne 2** est la **personne n°**	La mère de la **personne 2** est la **personne n°**	Le père de la **personne 2** est la **personne n°**
Le conjoint de la **personne 3** est la **personne n°**	La mère de la **personne 3** est la **personne n°**	Le père de la **personne 3** est la **personne n°**

FIGURE 1.3 – Extrait de la nouvelle liste A du recensement de la France métropolitaine dans sa version papier

Table 1.1 – Nomenclature des liens du recensement de la France métropolitaine par internet depuis 2018

N°	Libellé
01	Conjoint
02	Mère, père
03	Fille, fils
04	Belle-mère, beau-père, conjoint du parent
05	Belle-mère, beau-père, parent du conjoint
06	Enfant du conjoint
07	Conjoint d'un enfant
08	Sœur, frère (y compris demi et quasi)
09	Grand-parent
10	Petit-enfant
11	Tante, oncle
12	Cousin(e)
13	Nièce, neveu
14	Belle-soeur, beau-frère
15	Enfant placé
16	Colocataire
17	Autre
18	Inconnu

Source : « Rénovation du questionnaire du recensement de la population sur les liens familiaux et les situations de multi-résidence. Impact sur les évolutions annuelles de population » (2019)

Le questionnaire par internet rassemble donc un grand nombre d'informations. Nous donnerons ici l'exemple des liens déclarés par Mariano, Salmon et Louise de la famille Tetuanui.

— Mariano aurait déclaré les liens suivants : Hervé (père), Salmon (conjoint), Maite (fille) et Louise (cousine) ;
— Salmon aurait déclaré : Hervé (beau-père, parent du conjoint), Mariano (conjoint), Teva (fils), Maite (fille) ;
— Louise aurait déclaré : Steeve (conjoint), Mariano (cousin), Hervé (oncle).

Ces listes (incomplètes puisque les déclarations de Teva et de Maite n'ont pas été détaillées) montrent que ces informations renseignent de manière détaillée les liens familiaux au sein du ménage, permettant ainsi de reconstituer l'ensemble des relations familiales. Mais ces informations peuvent s'avérer redondantes dans le cas de ménages complexes comme la famille Tetuanui de Moorea.

Dans le cas du formulaire papier rénové (figure 1.3) les déclarations auraient été les suivantes :

— Mariano aurait déclaré son père Hervé, son épouse Salmon et sa fille Maite ;
— Salmon aurait déclaré son conjoint Mariano, son fils Teva et sa fille Maite ;
— Louise aurait déclaré son conjoint Steeve.

Teva et Maite auraient en outre délaré leurs parents respectifs (Salmon pour l'un et Mariano et Salmon pour l'autre) et Steeve sa compagne, Louise. Notons que, si la « famille recomposée » peut être repérée à l'aide de ces déclarations, le lien familial entre Mariano et Louise n'est quant à lui pas restitué.

La collecte des liens familiaux dans le recensement de la Polynésie française

En 2017 comme en 2022, le recensement polynésien (figure 1.4) collecte les liens directs entre les habitant·es permanent·es du logement. Ceci constitue une originalité du recensement polynésien. Dans le cas de la famille Tetuanui de Moorea :

N° de BI	Nom famille	Prénom	Lien de parenté	N° de BI
1	Tetuanui	Mariano		1
2	Téhanui ép. Tetuanui	Salmon	épouse de 1	2
3	Tetuanui	Maïté	fille de 1 et 2	3
4	Tetuanui	Teva	fils de 2	4
5	Teariki ép. Ellacott	Louise	cousine de 1	5
6	Ellacott	Steeve	époux de 5	6
7	Tetuanui	Hervé	père de 1	7

La collecte d'une matrice des liens et celle des liens les plus directs au sein du ménage permettent *a priori* de reconstituer l'ensemble des liens entre les noyaux et personnes seules qui composent un ménage complexe. La nouvelle collecte de France métropolitaine permet quant à elle uniquement d'identifier des liens de filiation entre les noyaux familiaux : les cohabitations intergénérationnelles peuvent donc y être identifiés, mais pas les autres types de ménages complexes (il est par exemple impossible de distinguer une fratrie corésidente d'un ensemble de personnes sans lien familial). Enfin, la collecte des liens à la personne de référence du ménage ne permet pas de reconstituer l'ensemble de ces liens.

La collecte des liens directs a l'avantage de permettre *a priori* la reconstitution des familles cachées puisque ceux-ci incluent normalement les liens filiaux et conjugaux ainsi que les liens entre les différents noyaux familiaux. Par exemple, dans le cas de Louise, son lien de cousine avec Salmon serait déclaré ainsi que son lien conjugal avec Steeve (qui est le lien direct de celui-ci). Mais la souplesse de ces déclarations pose un doute quant à la description complète des noyaux familiaux. Par exemple, une personne pourrait ne déclarer que l'un

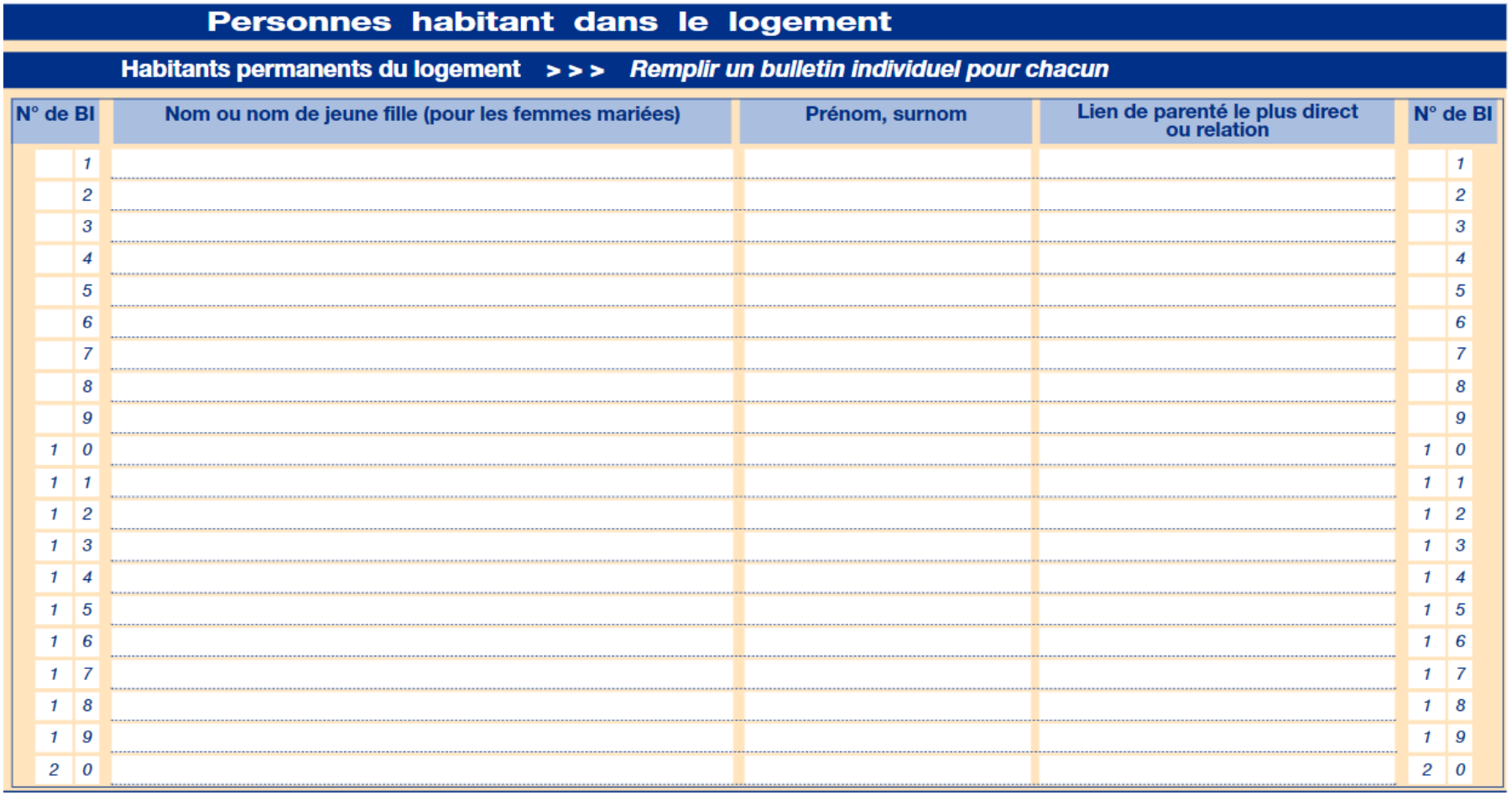
de ses parents alors que les deux sont présents dans le ménage. Il serait alors impossible de détermienr s'il s'agit d'une famille « traditionnelle » ou d'une famille recomposée.

Ainsi, à la différence du recensement mené en France départementale, le recensement polynésien collecte les *Lien de parenté le plus direct ou relation* avec un autre membre du ménage dans un module appelé « liste A ». La déclaration de ces liens directs constitue un avantage dans le cas de la Polynésie française où près d'un quart des ménages sont des ménages complexes (c'est à dire qu'ils débordent du cadre de la famille nucléaire). Cet avantage de la déclaration des liens au plus proches dans le ménage, notamment dans les configurations complexes est d'ailleurs documenté. Hammel et Laslett (1974) notent que la relation des individus avec des personnes autres que la personne de référence (chef de ménage dans le texte, nous y reviendrons dans le prochain chapitre) est parfois plus pertinente sociologiquement que leur relation avec la personne de référence dans les ménages complexes. Autrement dit la configuration familiale des ménages complexes est plus facile à comprendre lorsque l'on décrit les relations directes entre les individus plutôt que leur lien avec la personne de référence. Les recommandations onusiennes pour la collecte des liens familiaux dans le recensement vont d'ailleurs dans ce sens (Nations Unies, 2020) :

> « 4.139. Afin de répondre aux besoins croissants de données sur les ménages et les familles, les pays souhaiteront peut-être recueillir à l'occasion des recensements de la population des informations plus détaillées sur les liens de parenté. Dans les ménages où la structure des liens de parenté est complexe, y compris dans ceux qui comprennent des enfants placés en famille d'accueil, il peut être difficile d'obtenir des informations exactes. Certains pays peuvent compléter les informations sur la relation avec la personne de référence du ménage par des informations sur les relations directes entre les membres du ménage (…). »

Outre l'avantage que cela constitue pour la description des ménages complexes, ce mode de déclaration est plus concis que la déclaration de l'ensemble des liens et donc mieux adapté à la collecte sur papier.

La déclaration en saisie libre ajoute toutefois une part d'incertitude concernant liens déclarés, même si ceux-ci sont recodés par l'ISPF lors de la saisie des bulletins. Le tableau 1.2 donne la liste des liens enregistrés dans le recensement de 2017 ainsi que le recodage et leur rôle dans la constitution des noyaux familiaux. Certains liens peuvent être équivoques, au premier rang desquels « Ami(e) », qui peut qualifier à la fois un lien conjugal et un lien d'amitié.



Personnes habitant dans le logement

Habitants permanents du logement > > > *Remplir un bulletin individuel pour chacun*

N° de BI	Nom ou nom de jeune fille (pour les femmes mariées)	Prénom, surnom	Lien de parenté le plus direct ou relation	N° de BI
1				1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8
9				9
10				10
11				11
12				12
13				13
14				14
15				15
16				16
17				17
18				18
19				19
20				20

Figure 1.4 – Extrait de la liste A du recensement de la Polynésie française de 2017

Table 1.2 – Liens de la liste A du recensement polynésien

Lien (données brutes)	**Noyau familial**
Frère	Non
Sœur	Non
Grand-père	Filiation
Grand-mère	Filiation
Petit-fils / Petite-fille	Non
Gendre / Belle-fille	Non
Beau-père	Non
Belle-mère	Non
Beau-frère / Belle-sœur	Non
Oncle	Filiation
Tante	Filiation
Neveu / Nièce	Non
Cousin (ou cousine)	Non
Père	Filiation
Mère	Filiation
Fils / Fille	Filiation
Père fa'a'amu	Filiation
Mère fa'a'amu	Filiation
Enfant fa'a'amu	Filiation
Grand-mère fa'a'amu	Filiation
Grand-père fa'a'amu	Filiation
Petit-enfant fa'a'amu	Filiation
Conjoint	Matrimonial
Compagnon / Compagne	Matrimonial
Ascendant	Non
Descendant	Non
Ami(e)	Non
Colocataire	Non
Nounou	Non
Pensionnaire	Non
Indéterminé	Non

Conclusion

La production des données pour décrire les familles est contrainte par la possibilité de fixer les contours de l'objet à observer. Cela ainsi que le modèle de la famille nucléaire indépendante et corésidente expliquent que la démographie des familles ait longtemps étudié les familles corésidentes, par le prisme du ménage. Cette primauté est également liée à la grande disponibilité des données de recensement, qui sont souvent exhaustives, disponibles extensivement et bénéficient d'une certaine profondeur historique.

Mais il s'agit de données administatives : le recensement est avant tout un outil comptable utilisé en analyse secondaire pour analyser la structure familiale des ménages. Sa collecte est le fruit d'un arbitrage entre normes harmonisées et adaptations locales. Ainsi, il est l'unité de référence des recensements à travers le monde, bien que sa définition et les critères permettant son identification varient selon les lieux et au cours du temps. L'évolution des modes de collecte vise en particulier à s'adapter aux mutations intervenues au cours des dernières décennies, en particulier les recompositions familiales et les situations de multi-résidence. Ces mêmes mutations ont contribué à mettre en évidence les limites de l'étude des familles corésidentes : celle-ci ne délivre, en effet, qu'une vision partielle d'une parentèle qui s'étend bien au-delà du groupe domestique pour constituer un réseau de résidence.

D'autres sources de données ont ainsi émergé à partir des années 1970, avec pour objectif d'étudier les structures ou les pratiques familiales. Elles interrogent les personnes sur leurs familles, indépendamment de la corésidence. Elles opérationnalisent donc la famille sous la forme d'un réseau multi-situé plutôt que comme un groupe. Ces enquêtes ont permis d'appréhender les pratiques familiales au-delà du ménage, et de mettre en évidence l'importance de la parentèle dans la trajectoire des individus. Cette importance ne doit toutefois pas conduire à romantiser ces situations d'interdépendance, puisqu'elles sont en lien avec les difficultés économiques et le tournant austéritaire des dernières décennies. En effet, les crises économiques qui sont intervenues à partir des années 1970 ont provoqué une augmentation du taux chômage et accentué les difficultés d'accès au logement pour les jeunes adultes. Alors que de nombreux pays du Nord opèrent un virage austéritaire, ces difficultés ont mis en lumière les carences de la solidarité publique et fait porter l'attention sur les solidarités privées (principalement familiales) qui s'y substituent bien souvent.

Toutefois, les données de recensement demeurent une source privilégiée pour les démographes. En effet, le groupe domestique est d'une importance considérable dans le quotidien des individus. En outre, les liens familiaux dans les recensements, offrent la possibilité de reconstituer avec plus ou moins de précision la configuration familiale des ménages. Le recensement de la Polynésie française a l'avantage de collecter les liens directs à la personne

la plus proche dans le ménage, permettant de détailler des configurations familiales complexes. Par ailleurs, contrairement au recensement de la France hexagonale, il est exhaustif, ce qui rend possible d'examiner dans le détail toutes les situations, y compris minoritaires. En pratique, l'étude de la composition familiale des ménages repose sur la construction de typologies qui permettent de quantifier la présence des configurations modales sur un territoire. Nous nous intéresserons, dans le prochain chapitre à ces typologies qui, comme la collecte, font l'objet d'un arbitrage entre uniformisation et adaptation aux spécificités locales.

Chapitre 2

Décrire et classer les structures familiales

Introduction

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les relations de parenté occupent une place centrale dans la vie des personnes, bien au-delà du seul groupe de corésident·es. Collecter les familles comme un réseau ego-centré, à partir des liens familiaux des personnes cible, indépendamment de leur lieu de résidence, permet de considérer le ménage comme une partie seulement de la famille et à replacer les individus qui le composent dans leur entourage : le réseau des proches qui structurent leur quotidien et leurs trajectoires.

Le groupe domestique n'en est pas moins une unité importante. Qu'il soit défini en tant que foyer ou à partir du logement, le ménage forme généralement une unité de consommation et de prise de décision. C'est au sein du ménage que les ressources sont mises en commun et qu'est effectué l'essentiel du travail domestique permettant la reproduction de la force de travail. Les ménages partagent par exemple leur logement, les dépenses qui lui sont associées (énergie, eau, etc.), ainsi que les repas – ou au moins les dépenses de nourriture. Leur configuration – généralement familiale – offre donc des informations précieuses sur le quotidien de leurs membres. De plus le ménage est l'unité de référence des recensements à travers le monde. Cela en fait à la fois le lieu privilégié d'étude des configurations familiales et des conditions de vie des personnes. Entre autres, les équipements, les revenus, le niveau de vie ou la pauvreté sont le plus souvent calculés au niveau du ménage. Prendre en compte la composition (le nombre d'adultes, d'enfants, de couples, etc.) ou la structure familiale (nucléaire, intergénérationnelle, groupe de non-apparentés, etc.) de ces groupes domestiques permet d'apporter un éclairage sur les conditions de vie des personnes qui les constituent.

En pratique, l'approche ménage permet d'obtenir la répartition de ces derniers selon des types, qui correspondent aux structures familiales *a priori* les plus courantes. De même que pour la définition des ménages, les recommandations des Nations Unies établissent un cadre de référence pour leur catégorisation. L'objectif des recommandations est là encore de garantir la comparabilité entre les typologies publiées par les administrations statistiques à travers le monde. La description des familles corésidentes à partir des données de recensement repose donc généralement sur des catégories standardisées.

Les recommandations onusiennes fournissent donc un cadre générique que les administrations statistiques locales adaptent pour construire leurs propres catégories de ménages. D'une part, des adaptations sont nécessaires, puisque les catégories se doivent de refléter les structures familiales modales d'une société donnée. En effet, les modes d'organisation familiale varient sensiblement à travers le monde. D'autre part, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, les typologies de ménages sont tributaires de la collecte, puisque la catégorisation repose sur l'exploitation des données collectées, et en particulier sur la façon de collecter les liens familiaux au sein du ménage. Or, les modalités de collecte varient selon les territoires, mais aussi dans le temps, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, avec l'exemple des recensements de la France métropolitaine et de la Polynésie française. Les informations collectées conditionnent la possibilité d'identifier certaines formes familiales. Par exemple, la réforme de la collecte du recensement français en 2018 a permis l'identification des familles recomposées et des familles secondaires, c'est à dire les familles qui ne sont pas celles de la personne de référence du ménage lorsque plusieurs familles nucléaires corésident (Algava, 2021). Cette évolution, similaire à la réforme du recensement britannique (A.5), montre que malgré l'importance du modèle familial nucléaire, les modes de cohabitation se font de plus en plus variés dans les pays du Nord (Máté et Miller, 2003). En outre, certains pays du Sud comptent une part substantielle de ménages dits complexes. Le cas de l'Inde est intéressant dans la mesure où depuis des décennies, son administration statistique a construit une typologie apte à décrire les formes familiales du pays (Chakravorty, Singh et Phil, 1991 ; Niranjan, Nair et Roy, 2005).

De même que pour la collecte, les administrations statistiques opèrent ainsi un arbitrage entre le besoin de comparabilité et l'adaptation au contexte national de la collecte et des modes de corésidence. Ceci explique que malgré ces adaptations, la famille nucléaire demeure un élément central des typologies de ménage, comme le recommandent d'ailleurs les publications onusiennes. Il y a donc là une tension entre un modèle universel censé assurer une certaine comparabilité, et la volonté de tenir compte des particularités locales. Quelles formes familiales sont généralement décrites à partir des recensements ? Quels critères permettent de représenter ces formes familiales et comment ceux-ci sont-ils sélectionnés ? Quelles adaptations sont adoptées dans les territoires où une part importante des

ménages ne correspond pas à des familles nucléaires ?

Dans ce chapitre, on décrira une sélection de typologies de ménage émanant de différents pays ou régions du monde. Tout d'abord nous montrerons l'influence de la primauté de la famille nucléaire dans les recommandations onusiennes et les limites d'une telle approche. Puis nous nous intéresserons aux recommandations pour la classification des ménages complexes et en particulier à la typologie des ménages publiée par l'administration statistique indienne qui a l'intérêt d'être très détaillée et élaborée de longue date. Tout cela nous permettra enfin d'identifier les principaux critères des typologies de ménage, en lien avec les modes de collecte.

2.1 Des typologies de ménage centrées autour du modèle de la famille nucléaire

Les typologies de ménage et les critères qui permettent de les établir varient dans le temps et selon les territoires concernés. Mais elles ont pour point commun de reposer sur l'identification des familles nucléaires au sein des ménages qui correspondent de fait aux noyaux familiaux.

L'objectif de cette section est de mettre en évidence d'une part la primauté de la famille nucléaire et d'autre part les limites qu'induit cette perspective. Pour ce faire, nous détaillerons les recommandations des Nations Unies pour la catégorisation des ménages, puis nous montrerons comment cette manière de classer les ménages reflète l'influence des pays du Nord.

2.1.1 Des typologies harmonisées : les recommandations onusiennes

Les méthodes proposées par les Nations Unies pour l'élaboration des catégories de ménages dans le recensement reposent sur la construction de noyaux familiaux, c'est-à-dire soit un couple (marié) avec ou sans enfant(s), soit un parent et son ou ses enfants corésidents. Les recommandations des Nations Unies concernant la composition des ménages commencent par préciser que celle-ci « peut être examinée sous différents angles mais, aux fins du recensement, il est recommandé de donner la primauté au noyau familial. » (§4.140, Nations Unies, 2020). Elles délivrent ensuite une définition du noyau familial, en précisant les formes que celui-ci peut adopter :

> « 4.141. Le noyau familial (toujours composé de personnes vivant dans le même ménage) est l'une des catégories ci-après :

a) Couple marié sans enfants ;

b) Couple marié avec un ou plusieurs enfants non mariés ;

c) Père avec un ou plusieurs enfants non mariés ;

d) Mère avec un ou plusieurs enfants non mariés.

Les couples vivant en union libre peuvent le cas échéant être considérés comme formant un noyau familial. »

Cette définition est restée la même depuis la première version des recommandations, publiées en 1969 (United Nations, 1969), à quelques exceptions près (il y était alors mentionné que les couples en union libre « doivent » être considérés comme des couples). Toutes les personnes qui n'appartiennent pas à un noyau familial dans le ménage sont considérées comme des « personnes isolées ». Les ménages simples sont constitués

— soit d'une seule personne isolée, il s'agit alors d'un ménage de type « personne seule »
— soit d'un seul noyau familial, c'est-à-dire une famille conjugale (un couple avec son ou ses enfant(s) s'il en a) ou monoparentale (un parent et son ou ses enfants).

Les types des ménage qui entrent dans la deuxième catégorie correspondent au type du noyau familial qu'ils décrivent. Ces derniers sont des ménages nucléaires, en anglais appelés « *single-family household* », que l'on peut traduire par « ménage [composé] d'une famille ».

Les recommandations précisent que les « enfants » au sens du recensement sont les personnes non mariées (indépendamment de leur âge), qui résident avec au moins l'un de leurs parents et qui n'ont pas d'enfant dans le ménage. Selon cette définition, une personne qui, après un divorce, aurait réemménagé avec ses parents est considérée comme un enfant. De tels critères n'ont donc pas pour but d'identifier les personnes à charge mais la seule configuration familiale du ménage comme le précisent d'ailleurs les recommandations des Nations Unies (2020). Il s'agit là aussi d'une évolution puisque la version de 1969 mentionnait les « enfants qui n'ont jamais été mariés ».

Si la définition du noyau familial privilégie les relations de premier degré, il est également précisé que lorsque les familles à génération manquante (un enfant qui vit avec son ou ses grands parents) sont nombreuses dans le pays considéré, ils peuvent être inclus dans la définition du noyau familial.

La primauté de la famille nucléaire dans ces recommandations peut s'expliquer par le fait qu'elles ont été portées par des pays occidentaux où la forme familiale dominante est celle-ci, au moins depuis la révolution industrielle. Les recommandations affirment d'ailleurs que : « la plupart des ménages sont composés d'une seule famille, comprenant un couple marié sans enfants, ou d'un parent ou les deux et de leurs enfants » (§4.125, Nations Unies,

2020). Elles rappellent néanmoins que ce n'est pas toujours le cas et qu'il est donc nécessaire de préciser les résultats relatifs aux familles et ceux relatifs aux ménages. De plus, il est précisé que la famille nucléaire n'englobe pas tous les modes de cohabitation « tels que les frères ou sœurs vivant ensemble sans leurs enfants ou leurs parents, ou une tante vivant avec une nièce sans enfant ». De même, elle exclut les cohabitations intergénérationnelles, par exemple une mère veuve qui coréside avec son fils, son épouse et leur enfant. Le noyau familial ne permet donc pas d'obtenir de renseignements sur tous les types de famille. Les recommandations précisent d'ailleurs que « Chaque pays peut donc, en sus de l'étude du noyau familial, élargir la définition de la famille en fonction de ce qu'il veut savoir. » (§1.145). Elles reconnaissent ainsi que les configurations familiales des ménages sont plus variées que les seules formes de familles nucléaires, et ce dès les recommandations de 1970 (§191, United Nations, 1969). Néanmoins, privilégier les liens conjugaux et filiaux au sein du ménage revient à considérer qu'un couple qui coréside depuis quelques mois forme une famille mais pas une grand-mère qui vit avec son petit-fils.

Les critères produits par les instances onusiennes pour l'identification et la classification des familles au sein des ménages ont donc relativement peu évolué depuis les années 1970 à une exception près. En 1980 elles proposent pour la première fois une typologie générique des ménages « complexes » (United Nations, 1980). Nous reviendrons dans la section suivante sur cette proposition de classification.

2.1.2 La primauté de la famille nucléaire : reflet de l'influence des pays du Nord et d'une perspective évolutionniste

Selon les recommandations onusiennes, la composition d'un ménage doit être étudiée sur la base des noyaux familiaux qui le constituent. D'après celles-ci, la majorité des ménages correspondent à des formes familiales nucléaires (avec quelques variantes comme les ménages à génération manquante), ou à des personnes seules. La catégorie résiduelle appelée « ménage complexe » englobe tous les types de ménages qui débordent du cadre de la famille nucléaire. Il peut s'agir d'un ensemble de personnes isolées qui ne forment pas un noyau familial, d'une famille qui coréside avec des personnes isolées ou encore de plusieurs familles nucléaires cohabitantes (voire même avec des personnes isolées). La catégorie des ménages complexes recouvre donc une grande variété de situations (De Vos, 1995). C'est le cas de la famille souche décrite par Laslett et Wall (1972) (c'est à dire une lignée étendue sur au moins trois générations) ou encore des familles corésidentes dont les membres appartiennent tous à la même génération, par exemple des frères et sœurs qui ne forment pas une famille nucléaire. De Vos (1995) conclut que l'appellation « complexe » signifie simplement qu'un ménage n'est pas un ménage simple et non qu'il a quoi que ce soit en

commun avec d'autres ménages complexes. Il s'agit donc d'une catégorie particulièrement hétérogène.

D'après les recommandations des Nations Unies (2020), la principale caractéristique de cette catégorie composite est de ne contienir le plus souvent qu'une minorité des ménages. Pourtant, bien que la catégorisation détaillée des ménages complexes soit peu fréquente, leur proportion reste conséquente dans de nombreux pays ou régions. En effet, dans les pays en développement qui ont connu un développement économique, un processus d'urbanisation et une transition démographique plus rapides, les familles étendues ont dans bien des cas été partie prenante du processus de développement économique (Vimard, 1997). Une étude quantitative sur les ménages et les familles de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, à partir des enquêtes démographiques de santé, met en évidence la permanence des structures familiales dites « traditionnelles » parallèlement au processus de nucléarisation (Pilon et Vignikin, 2006). Si l'urbanisation et le développement économique accélérés de ces pays expliquent l'augmentation de la part des familles nucléaires, les profondes mutations induites par ces phénomènes n'effacent pas le régime d'obligations qu'impose la parentèle. À cela s'ajoutent une offre de logements bien souvent insuffisante d'une part, et d'autre part les effets du chômage et de l'augmentation des inégalités sociales qui accompagnent le processus développement économique. Tout cela a pu contribuer au maintien des ménages complexes. Outre son effet protecteur, la parentèle peut soutenir l'investissement d'une personne pour ses études, dans le cadre des mobilités ou d'une création d'entreprise. Elle est porteuse d'un réseau d'obligations qui joue un rôle prépondérant dans les trajectoires, y compris urbaines comme cela a été montré dans le cas du Nigéria (Oke, 1986). Ici encore, la corésidence en famille élargie constitue une protection contre la pauvreté. Par exemple, dans un village indien de la province de l'Andhra Pradesh, les ménages complexes sont les plus nombreux chez les castes d'exploitant·es agricoles (qui travaillent souvent en famille) mais également parmi les artisan·es et ouvrie·res agricoles les plus démuni·es. Si dans les premières, le ménage est aussi unité de production et la corésidence en famille élargie permet de préserver la propriété foncière, dans les secondes elle sert à pallier les difficultés économiques dans un contexte où la famille assure exclusivement le rôle de reproduction de la force de travail (Lardinois, 1977).

Ces observations vont à l'encontre de la thèse, défendue par T. Parsons selon laquelle la famille nucléaire est une adaptation aux sociétés urbaines et industrialisées. Autrement dit, selon lui la famille élémentaire isolée de sa parentèle élargie, répond mieux aux besoins d'une société où les travailleurs doivent être mobiles et indépendants, sans être attachés à un groupe familial élargi, conformément à la rationalité économique. Ainsi, le développement de l'économie de marché et l'urbanisation devraient avoir pour conséquence la nucléarisation des familles. Or, la prévalence des ménages complexes, et notamment de la

corésidence intergénérationnelle a augmenté dans plusieurs pays au cours les dernières décennies (Marquez-Velarde, 2020). Selon Bengtson (2001), l'augmentation de l'espérance de vie, des divorces et l'instabilité des couples qui ont accompagné la seconde phase de la transition démographique rendent la famille nucléaire inapte à apporter le soutien matériel et émotionnel, qui étaient auparavant ses fonctions principales. Cette situation met en lumière l'importance protectrice des relations entre les générations.

Pour les mêmes raisons, Gerstel (2011) critique la primauté accordée à la famille nucléaire dans les études en démographie, en sociologie ainsi que dans le discours public aux États-Unis. Elle remarque entre autres que la plupart des articles publiés dans les revues universitaires sur les familles portent sur le mariage (ou son absence, comme les unions libres ou le divorce) et sur la parentalité. Elle remarque aussi que, à l'instar des recommandations des Nations Unies, le recensement états-unien définit une famille comme « les individus liés par le sang, le mariage ou l'adoption qui résident ensemble », mais se concentre, dans ses publications, sur l'identification de familles nucléaires au sein des ménages. Ce biais qui fait du mariage le fondement de la famille, définie comme un couple et ses enfants non mariés est déjà présent dans les travaux de Durkheim (1897) qui dans *Le Suicide* utilise le mariage et le fait d'avoir des enfants comme un indicateur d'intégration familiale et *a fortiori* sociale. La centralité de la famille nucléaire révèle selon elle plusieurs biais. Le premier est « ethnique » : aux États-Unis les personnes afro-américaines et latino-américaines ont des taux de nuptialité plus bas et comptent davantage de familles monoparentales que les personnes blanches non-hispaniques. Ceci nourrit l'idée que leurs familles sont plus déstructurées. Pourtant 40 % des adultes afro-américain·es et un tiers des latino-américain·es corésident avec des membres de leur famille élargie et ils/elles sont plus susceptibles d'apporter de l'aide matérielle à leurs proches (par exemple pour la garde d'enfants, les courses ou les travaux ménagers). De même, les résultats de Cohen et Casper (2002) indiquent que les personnes afro et latino-américaines sont plus susceptibles de vivre dans des ménages multigénérationnels. Les conclusions de Lofquist (2013) concernant la cohabitation multigénérationnelle vont dans le même sens. Celle-ci est plus répandue dans les populations autochtones, afro et latino-américaines et plus encore parmi les océanien·nes. Elle est aussi plus courante parmi les ménages immigrants, contribuant à faire face à la précarité économique qu'entraînent parfois les mobilités transnationales ou d'autres désavantages comme la difficulté à se loger.

Plus généralement, si ces différences sont très parlantes, Gerstel (2011) montre qu'elles sont davantage liées à l'inégalité économique qui prévaut entre ces groupes. De même que l'entraide au sein de la famille élargie non corésidente, vivre en ménage complexe contribue à des stratégies pour faire face à la précarité économique – qu'elle qualifie d'ailleurs de « stratégies de survie » (« *survival strategies* »). Les personnes blanches non-hispaniques

issues des classes populaires sont d'ailleurs davantage impliquées dans ces pratiques d'entraide que celles issues des catégories aisées. La centralité de la famille nucléaire dans les études portant sur la famille révèle donc davantage un biais de classe. Les personnes des catégories privilégiées disposent en effet de ressources qui leur permettent de maintenir une relative indépendance vis-à-vis de leur famille élargie. Cette indépendance n'est pourtant que très rarement totale : elle correspond davantage à une croyance qu'à une réalité (Hansen, 2005). Les liens de parenté constituent un réseau de soutien qui est mobilisé lorsque cela s'avère nécessaire, ce qui explique que les recours à celui-ci soient plus fréquents dans les catégories défavorisées. Aux États-Unis, une attention particulière est portée sur la corésidence intergénérationnelle qui connaît un essor depuis la fin du XXème siècle. Elle y est appréhendée comme une réponse aux difficultés économiques, que connaissent les foyers les plus démunis (Lofquist, 2013) et est particulièrement courante pour les jeunes mères célibataires (Cohen et Casper, 2002). Elle permet en effet une diversification des ressources du foyer mais aussi une redistribution des responsabilités professionnelles et domestiques, offrant ainsi une plus grande flexibilité dans la répartition des rôles domestiques et professionnels (Angel et Tienda, 1982). Une étude comparative sur différentes régions au Canada et aux États-Unis montre que lorsque les taux de chômage sont élevés et le niveau des salaires est faible, les jeunes sont moins susceptibles quitter le domicile parental (Card et Lemieux, 1997). Autrement dit, les difficultés économiques semblent repousser l'âge moyen à la décohabitation. Paradoxalement, ces cohabitations prolongées protègent de la pauvreté monétaire. Ainsi, la famille fait office de « filet de sécurité » pour les jeunes en période de difficultés économiques. En France en 2012 un quart des des personnes bénéficiaires des minima sociaux ne dispose pas de son propre logement. Parmi elles 18 % sont hébergées par des proches ou occupent un logement prêté – 15 % par un·e proche qui habite également dans le logement et 3 % par un une personne qui n'y réside pas (Calvo et Legal, 2014). De même, la corésidence intergénérationnelle concerne plus souvent les locataires de logements sociaux, les logements dont l'équipement sanitaire est sommaire et les habitant·es des zones urbaines sensibles (Ogg, Renaut et Trabut, 2015). Enfin, en Nouvelle-Zélande, parmi les enquêté·es de la *Pacific Islands Family Study* qui vivent en ménage complexe, les contraintes financières sont l'argument le plus souvent cité pour expliquer leur mode de cohabitation (Poland et al., 2007).

Ainsi, dans les pays du Nord où les modèles de développement (habitat individualisé, politiques sociales et familiales, prise en charge de la petite enfance et du grand âge, etc.) ont permis la nucléarisation des ménages, la principale limite semble être la précarité économique. En cas de séparation, de décès, de chômage ou de dépendance, et lorsque le soutien public s'avère insuffisant, les personnes se tournent vers leur parentèle élargie. Ce rôle protecteur de la famille, y compris dans les sociétés nucléarisées avait déjà été décrit par

Laslett (1988), qui parle à ce titre de « *nuclear hardship hypothesis* » (que l'on pourrait traduire comme l'hypothèse de « vulnérabilité du modèle nucléaire »).

Malgré la centralité de la famille nucléaire dans l'étude des ménages et des familles, la corésidence en famille élargie demeure répandue dans le monde. Par exemple, en Inde, le recensement de 2011 indique qu'un peu moins de 40 % des ménages étaient complexes[1] tandis que près de 38 % des ménages d'Afrique du Sud étaient eux aussi complexes d'après l'enquête générale sur les ménages de 2020 (Statistics South Africa, 2022). Sa prévalence est même en augmentation dans certains pays ou régions, comme les États-Unis.

Ces modes de cohabitation sont d'ailleurs fréquents dans les sociétés océaniennes comme le suggère l'étude *« Pacific Islands Families : first two years of life »*. Cette enquête longitudinale portant sur une cohorte de 1 398 enfants nés dans un hôpital du sud d'Auckland, au cours de l'année 2000 et dont au moins un des parents s'identifiait comme appartenant à une population du Pacifique montre que, un an après la naissance de l'enfant, plus de la moitié des membres de l'échantillon vivait dans un ménage complexe. Parmi eux 61 % vivent dans un ménage où au moins un des grands-parents de l'enfant est présent (Poland et al., 2007). L'étude de Lofquist (2013) montre à partir des données de la *American Community Survey* (2009-2011), que la cohabitation multigénérationnelle est la plus répandue parmi les personnes originaires des petits états insulaires du Pacifique (ces ménages sont d'ailleurs les plus nombreux dans l'ĺat d'Hawaii). De même, la Polynésie française compte près d'un quart de ménages complexes, et cette proportion est restée stable depuis les années 1990 (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022).

Pour étudier les configurations familiales dans les nombreux pays et régions où une proportion substantielle des ménages est complexe, il faut caractériser la diversité de ces formes de cohabitation, en faisant ressortir leurs structures typiques au-delà des noyaux familiaux. Ceci explique que de nombreuses études s'intéressant aux structures familiales dans les pays du Sud ou parmi des populations minorisées des pays du Nord aient émis des critiques et relevé les biais qu'implique une telle centralité des familles nucléaires dans les typologies de ménage. Dépasser ce biais nécessite donc d'appréhender les familles dans leur diversité. Concrètement, cela revient à caractériser les formes familiales qui se cachent derrière la catégorie composite des ménages complexes, pour mieux comprendre les dynamiques qui les sous-tendent.

1. *Census of India, « HH-04 : Households by composition and size - 2011 »*, http://www.censusindia.gov.in/, consulté le 03/08/2024

2.2 Classer les ménages complexes

Dans cette section, nous nous attèlerons donc à examiner diverses manières de classifier ou de décrire ces modes de cohabitation. Tout d'abord nous détaillerons les recommandations onusiennes pour la classification des ménages complexes. Une catégorisation de ces modes de cohabitation a par ailleurs été opérationnalisée depuis longtemps par l'administration statistique indienne dont on décrira également la typologie. Cela nous permettra d'en tirer un ensemble de critères permettant de construire une telle typologie à partir des données de recensement. Enfin, nous nous intéresserons aux recensements Océaniens et à la manière dont leur collecte et leurs résultats appréhendent la diversité des modes de cohabitation sur ces territoires.

2.2.1 Les recommandations des Nations Unies pour la classification des ménages complexes

Les sous-catégories de ménages complexes proposées par les Nations Unies à partir de 1980 (United Nations, 1980) fournissent des suggestions sur la manière de mieux appréhender ces formes de cohabitation (voir tableau 2.1 ci-dessous).

Outre les personnes seules et les types de familles nucléaires, elles définissent les catégories des ménages dits « élargis » et des ménages « composites ». Les ménages élargis sont des ménages complexes qui ne comprennent que des personnes apparentées et des noyaux familiaux (quelle que soit leur composition). Les ménages composites comprennent quant à eux des personnes et/ou des noyaux familiaux qui ne sont pas apparentés entre eux. Enfin, des catégories résiduelles sont également proposéex : « Autres » et « Inconnu ou non déclaré ».

Les propositions comprennent également des sous-catégories. Parmi les ménages étendus elles distinguent les ménages selon le nombre de noyaux familiaux qu'ils contiennent :

— aucun noyau familial, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un ménage de personnes seules ;
— un seul noyau, soit une famille nucléaire et des personnes seules apparentées ;
— plusieurs familles apparentées entre elles avec ou sans personnes seules, apparentées à au moins l'une des familles.

Les sous-catégories de ménages composites distinguent elles aussi les ménages selon le nombre de familles nucléaires et de personnes seules qui les composent mais également selon le fait, pour ces noyaux et personnes seules, d'être apparentées (le tableau 2.1 donne le détail de ces catégories).

Type de ménage	Sous-type / définition	Type aggrégé
One-person household	Ménage composé d'une seule personne	Ménages simples
Nuclear household	Ménage composé d'un seul noyau familial c'est à dire : - Un couple avec enfant - Un couple avec enfant(s) - Un parent seul avec enfant(s)	
Extended household	Noyau familial unique et autres personnes apparentées	Ménages complexes
	Deux noyaux familiaux ou plus, apparentés entre eux, sans autres personnes	
	Deux noyaux familiaux ou plus, apparentés entre eux, avec d'autres personnes apparentées à au moins l'un d'entre eux	
	Deux personnes ou plus apparentées entre elles, mais dont aucune ne constitue un noyau familial	
Composite household	Noyau familial unique avec d'autres personnes dont certaines lui sont apparentées et d'autres ne le sont pas	
	Noyau familial unique avec d'autres personnes dont aucune ne lui est apparentée	
	Deux noyaux familiaux ou plus, apparentés entre eux, avec d'autres personnes dont certaines sont apparentées au moins à l'un des noyaux, d'autres n'étant apparentées à aucun des deux noyaux familiaux	
	Deux noyaux familiaux ou plus, apparentés entre eux, avec d'autres personnes dont aucune n'est apparentée à aucun des noyaux familiaux	
	Deux noyaux familiaux ou plus, non apparentés entre eux, avec ou sans autres personnes	
	Deux personnes ou plus, apparentées entre elles mais dont aucune ne constitue un noyau familial, avec d'autres personnes non apparentées	
	Personnes non apparentées seulement	

Table 2.1 – Catégories de ménages dans les recommandations des Nations Unies

Source : Nations Unies (2020) et United Nations (2017)

Note : Nous avons ici conservé des types de ménage de la version originale des recommandations (en anglais) pour éviter les confusions, car la version française traduit « *composite household* » par « ménage complexe ».

Ces distinctions se concentrent donc d'une part sur le nombre de noyaux familiaux et de personnes seules, et d'autre part sur le fait que ces familles ou personnes isolées soient apparentées ou non. Aucune distinction n'est faite selon que ces relations sont multigénérationnelles ou collatérales (fraternelles). Le degré de parenté à considérer n'est pas précisé bien que des informations concernant les liens à collecter soient mentionnés dans les recommandations. Le paragraphe 2.73 suggère de collecter les liens suivants, relatifs à une personne de référence (nous y reviendrons dans la troisième section de ce chapitre) :

1. époux·se ;
2. enfant ;
3. bel enfant ;
4. (arrière-)petit-enfant ;
5. parent (ou beau parent) ;
6. autre apparenté·e ;
7. domestique ;
8. autre personne non-apparentée à la personne de référence.

Les recommandations précisent d'une part qu'un tel niveau de détail n'est pas toujours nécessaire et d'autre part que les catégories (6) et (8) peuvent être scindées lorsque cela s'avère pertinent. Ceci montre encore une fois que les recommandations onusiennes sont largement adaptables.

Ainsi les distinctions privilégient le nombre de noyaux, le fait qu'ils soient apparentés ou non et la présence d'autres personnes (seules) selon qu'elles sont apparentées ou non. Par contre aucune distinction n'est faite selon la nature des liens de parenté entre les différentes familles et personnes seules qui composent les ménages. En effet, ces catégories génériques ne sauraient être transposées directement. Selon le contexte il est possible d'apporter certaines de ces nuances aux typologies des ménages (Nations Unies, 2020). Cela est d'ailleurs évoqué à plusieurs reprises dans ces recommandations.

2.2.2 L'exemple de la catégorisation Indienne

De fait, certains pays ont construit des typologies détaillées de leurs ménages complexes. C'est le cas de l'administration statistique indienne qui a développé une typologie de ménages adaptée à son contexte national et qui publie régulièrement les résultats de ses recensements décennaux. Une part considérable des ménages indiens sont des ménages complexes : d'après le recensement de 2011 environ 17 % des ménages indiens sont des ménages du type « *supplemented nuclear households* » (que l'on peut traduire par « ménage nucléaire élargi ») et 20 % des « *joint families* » (en français « familles articulées »). Le

tableau 2.2 ci-dessous donne les définitions de ces catégories. Les familles articulées constituent d'ailleurs une norme dans certaines provinces du pays.

Type	**Subtype**	**Definition**	**Type of household**
Single Member		*Single person*	Simple households
Nuclear	Nuclear Pair	*Head and spouse*	
	Nuclear	*Head and spouse with unmarried children*	
Broken Nuclear		*Head without spouse with unmarried children*	
Supplemented Nuclear	Supplemented Nuclear	*Head and spouse with or without unmarried children but with other relations who do not currently have spouses*	Complex households
	Supplemented Broken Nuclear	*Head without spouse with unmarried children but with other unmarried/separated/divorced/widowed relations*	
		Head without spouse without unmarried children but with other unmarried/separated/divorced/widowed relations	
	Broken Extended Nuclear	*Head without spouse but with other relations of whom only one has a spouse*	
Joint Family	Lineally extended family	*Head and spouse with married son(s)/daughter(s) and their spouses and parents with or without other not currently married relation(s)*	
		Head without spouse but with at least two married son(s)/daughter(s) and their spouses and/or parents with or without other not currently married relation(s)	
	Collaterally extended family	*Head and spouse with married brother(s)/sister(s) and their spouses with or without other relation(s) [including married relation(s)]*	
		Head without spouse but with at least two married brother(s)/sister(s) and their spouses with or without other relation(s)	
Others		*Other households not covered elsewhere*	

Table 2.2 – Categories of households in the Indian census

Source : Chakravorty, Singh et Phil (1991) et Niranjan, Nair et Roy (2005)

La classification indienne repose principalement le statut matrimonial du « chef » du ménage – en particulier le fait qu'il ou elle soit marié·e ou non – qui détermine la nature du noyau familial : « nucléaire » s'il ou elle est marié·e et « nucléaire brisé » (« *broken nuclear* ») si il ou elle ne l'est pas. Ensuite, les « ménages nucléaires élargis » se caractérisent soit par la cohabitation d'une famille conjugale et de personnes apparentées sans conjoint, soit de personnes apparentées dont aucune ne vit en couple.

Dans les ménages du sous-type « nucléaire élargi » (« *supplemented nuclear* »), un couple marié avec ou sans enfants (eux-mêmes célibataires) cohabite avec des personnes seules apparentées. Dans les ménages « nucléaires brisés élargis » (« *broken extended nuclear* »), un chef de ménage sans conjoint cohabitant (avec ou sans enfants célibataires) vit avec des personnes apparentées dont une seule a un conjoint qui fait également partie du ménage. Dans les ménages « nucléaires brisés complétés » (« *supplemented broken nuclear* »), un chef de ménage sans conjoint cohabitant, vit avec des membres de sa famille (autres que ses enfants) célibataires, eux aussi.

Enfin, les « familles articulées » (« *joint families* ») sont constituées d'au moins deux familles conjugales. Ils s'étendent soit sur plusieurs générations – comprenant un chef de ménage marié et un·e ou plusieurs enfants marié·es elles/eux aussi ; soit de manière collatérale – comprenant plusieurs frères et sœurs avec leurs conjoints respectifs. Les données recueillies sur les liens familiaux dans le cadre du recensement indien permettent donc d'établir une distinction entre les ménages constitués de lignées, dits lignagers (« *lineally extended households* ») – qui s'articulent autour de liens filiaux – et les ménages de collatéraux (« *collaterally extended households* »), où les membres des noyaux familiaux cohabitant sont des frères et sœurs plutôt que des parents et des enfants.

L'analyse de la classification indienne au regard des recommandations onusiennes permet d'évaluer l'adaptation de ces critères à la collecte via le chef de ménage (« *head of household* ») et aux formes de corésidence dominantes en Inde. La catégorie ménages complexes distingue d'une part les personnes seules apparentées, d'autre part un noyau familial et des personnes non-mariées, apparentées au noyau (« *supplemented nuclear households* ») et enfin des ménages composés de plusieurs noyaux familiaux apparentés entre eux (« *joint families* »). En somme, les critères pertinents sont : le nombre de familles conjugales présentes dans le ménage, le statut matrimonial qui permet de définir les couples, la nature des liens entre les noyaux familiaux ou le nombre de générations présentes dans le ménage, et enfin la situation de la personne de référence du ménage. Ces critères, appliqués aux données du recensement permettent donc de construire une typologie adaptée. Mais, la présence de personnes non-apparentées qui distingue, dans les recommandations des Nations Unies, les ménages composites (« *composite households* ») des ménages étendus (« *extended*

households ») n'entre pas dans les critères de la classification indienne.

La difficulté de rattacher cette classification aux recommandations de l'ONU réside, d'une part, dans le fait que les données du recensement indien distinguent les relations collatérales et les liens de filiation, et d'autre part, dans l'absence de tout critère basé sur la présence de personnes non apparentées dans le ménage. En effet, les recommandations onusiennes présentent des critères génériques qui doivent ensuite être adaptés aux données collectées ainsi qu'aux configurations familiales modales dans la société étudiée.

2.2.3 Des adaptations partielles de la collecte aux résultats. L'exemple des recensements Océaniens

À l'exception de deux grands pays (l'Australie et la Nouvelle-Zélande), l'Océanie est principalement constituée de petits États insulaires. Ceux-ci sont formés d'une myriade d'îles hautes volcaniques et d'atolls, dont la taille et la densité de population varient considérablement (Rallu, 2010). Les statuts administratifs des territoires océaniens sont tout aussi divers, notamment du fait de la colonisation aux XVIIIe et XIXe siècles. Certains sont administrativement indépendants comme Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Samoa, Tonga et Vanuatu. Les anciennes colonies néo-zélandaises lui sont désormais associées ou rattachées administrativement : les Îles Cook sont librement associées à la Nouvelle Zélande, et Niue et Tokelau sont des territoires autonomes rattachés à cette dernière. D'autres territoires sont rattachés à des puissances non-océaniennes. Les îles Mariannes du Nord, Guam et les Samoa américaines sont des territoires non-incorporés des États-Unis d'Amérique et Hawaï est l'un des cinquante États qui le constituent. L'Île de Pâques, tout à l'Est (et invisible sur la carte 2.1), est rattachée au Chili. Les Îles Pitcairn sont un territoire d'outre-mer rattaché au Royaume-Uni. Enfin, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont des collectivités d'outre-mer de la République française.

La carte ci-dessous 2.1, représente l'Océanie et les « sous-régions » qui la constituent (Polynésie, Mélanésie et Micronésie). Longtemps considérées comme des aires culturelles, ces appellations ont aujourd'hui été remises en question. En particulier, la division entre Polynésie et Mélanésie est un héritage des écrits de Dumont d'Urville au XIXe siècle et repose sur des considérations raciales. La distinction entre les peuples de l'Océanie occidentale et orientale est en effet basée sur la couleur de leur peau et non sur des différences culturelles ou historiques (Tcherkézoff, 2008). Plutôt que de les distinguer, il est plus pertinent de considérer l'Océanie comme un réseau d'îles, qui communiquent depuis des millénaires (Hau'ofa, 1998). Nous nous intéresserons donc ici aux recensements des pays et territoires de l'ensemble du continent.

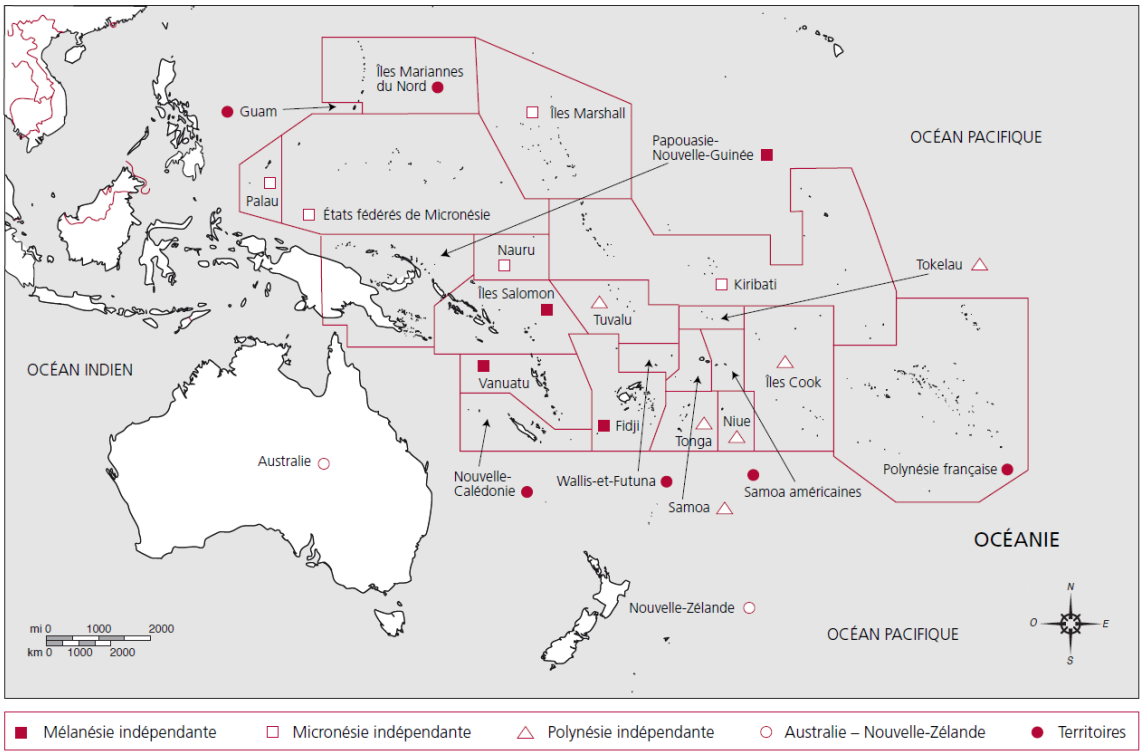


Figure 2.1 – Carte de l'Océanie et de ses sous-régions
Source : Rallu (2010)

La collecte des ménages dans les recensements Océaniens

Nous allons mener une comparaison des définitions et des modes de collecte du ménage dans plusieurs recensements océaniens de sorte à mieux comprendre les problématiques liées à la collecte des ménages dans cette zone géographique. On s'intéressera ici à la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Îles Cook, la République des Kiribati, les Samoa américaines, le Royaume de Tonga, la République de Fidji, le Vanuatu, Niue, la République des Îles Marshall, Palau, Tuvalu, Nauru et les Îles Salomon, à partir des publications des instituts statistiques qui recensent ces territoires.

Contrairement à la France (et *a fortiori* à la Polynésie française, Wallis et Futuna et la Nouvelle Calédonie) la plupart des pays d'Océanie emploient des définitions centrées sur la prise des repas en commun. À l'instar de la définition britannique, le ménage est défini comme une unité de consommation, avec comme principaux critères : l'achat, la préparation et la consommation des repas en commun. Certains mentionnent également le fait de vivre sous le même toit : c'est le cas des îles Cook, de Palau, de Tuvalu et des îles Salomon. D'autres comme Kiribati, le Royaume de Tonga, la république de Fiji, le Vanuatu, Niue et les Îles Marshall fondent l'identification du ménage exclusivement sur le partage des repas.

Les publications des Tuvalu précisent d'ailleurs que plusieurs ménages peuvent être regroupés dans un seul logement. Bien que le fait de vivre sous le même toit figure parmi les critères d'identification d'un ménage, l'administration statistique de Tuvalu mentionne des exceptions possibles. Est considéré·e comme faisant partie du ménage parental un·e adolescent·e ou jeune adulte qui dépend financièrement de ses parents tout en résidant dans un logement adjacent [2]. Cela met en lumière le fait que le ménage est avant tout considéré une unité de prise de décision et de consommation, caractérisée par la mise en commun des ressources. Celles des îles Tonga et du Vanuatu précisent quant à elles qu'un ménage peut se répartir sur plusieurs logements dès lors que ses membres partagent leurs repas. Ces critères permettent de prendre en compte la propension des personnes à décohabiter à proximité immédiate du domicile parental.

La définition publiée par l'administration statistique de Kiribati précise à la fois la possibilité pour un ménage de se répartir sur plusieurs logements mais aussi que plusieurs ménages partagent le même logement. En effet, si des personnes dorment dans des constructions différentes mais partagent le lieu où elles cuisinent et mangent, elles constituent un seul ménage [3]. À l'inverse, une construction peut abriter plusieurs ménages si ses occupant·es ne partagent pas les repas, par exemple si des travailleurs·ses sont logé·es par une famille mais mangent de leur côté [4].

En tant qu'État « non organisé » des États-Unis d'Amérique, les Samoa américaines sont recensées par le *US Census Bureau* dans le cadre du recensement des zones insulaires états-uniennes (« *US census of the island areas* » [5]) qui transpose les méthodes et concepts du recensement états-unien. Le ménage y est défini comme une unité d'habitation : le principal critère d'identification est la présence d'une entrée indépendante (donnant sur l'extérieur ou sur un hall commun). Le logement est également le critère principal utilisé par la Nouvelle Zélande [6] (qui précise toutefois que les membres d'un ménage partagent aussi

2. « *An exception is that of children who are still economically dependent on their parents but live in separate but adjacent housing units for convenience ; they are considered members of their parents' household. However, if the children are economically independent, they should be listed as a separate household. Economically dependent children are those who still derive/need financial support from their parents or other benefactors and whose decision making rests on their parents/benefactors.* », Tuvalu Central Statistics Division (2017), p. 15

3. « *[A household] may spread over more than one building. Members of a family may sleep in two or even more buildings but share one place to cook and eat. They should be enumerated as one household.* », Kiribati National Statistics Office (2012), p. 182

4. « *Two or more households can be found in one building. Two or more families who share the same building but who do not normally prepare food and eat together should be enumerated as two households, e.g. blocks of flats or workers who have their own quarters (and who do not eat with the family).* » Kiribati National Statistics Office (2012), p. 182

5. https://www.census.gov/programs-surveys/decennial-census/decade/2020/planning-management/release/2020-island-areas-data-products.html, consulté le 04/10/2024

6. https://datainfoplus.stats.govt.nz/Item/nz.govt.stats/e4855569-265e-4192-b04d-ebb588cf5d71, consulté le 04/10/2024

les commodités du logement) ainsi que l'Australie[7]. Ces définitions sont assez similaires à celle qu'emploie l'Insee en France et *a fortiori* en Nouvelle Calédonie, à Wallis et Futuna et en Polynésie française.

Par ailleurs, certains pays comme la France définissent le ménage à partir de la résidence habituelle (recensement *de jure*). C'est le cas des Samoa Américaines et de Guam (de même que les États-Unis) ainsi de la Nouvelle Zélande, l'Australie ou encore de Palau. À l'inverse, d'autres comme les Îles Salomon[8], déterminent la résidence relativement à la situation au soir du recensement (recensement *de facto*). Les définitions des ménages employées dans les recensements des pays insulaires du Pacifique, et en particulier de ceux qui mènent des recensement *de facto,* témoignent des importantes mobilités qui caractérisent leurs populations, en lien avec le contexte d'insularité propre à ces territoires (Bambridge, 2004 ; Hau'ofa, 1998). Ces mobilités influencent la composition des ménages au soir du recensement et requièrent que les critères d'identification soient adaptés. La documentation de Tonga donne l'exemple[9] d'un ménage composé d'un couple de parents, d'un fils adolescent non marié, d'un fils adulte marié et de sa femme et leurs deux petites filles. Il est précisé que si ces personnes partagent leurs repas, elles doivent être recensées dans le même ménage, y compris :

— si le père travaille comme gardien de nuit et ne dort pas à la maison six nuits par semaine ;
— si le fils adolescent s'absente souvent ;
— ou si la nuit du recensement, les hommes du ménage passent la nuit à pêcher et dorment sur une petite île au large, dans un abri temporaire.

L'administration statistique de Niue mentionne quant à elle la possibilité qu'un ménage soit vide le soir du recensement si ses occupant·es se sont absenté·es hors du territoire[10]. De même la république des Îles Marshall[11] décrit en détail un ensemble de situations permettant d'inclure ou non des individus dans le ménage selon la nature et la durée de leur mobilité. Les personnes qui sont ailleurs pendant le recensement dans le cadre de leur travail mais qui reviennent au moins une fois par semaine sont comptées comme membres du

7. https://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/Lookup/2901.0Chapter34902016, consulté le 04/10/2024
8. Solomon Islands National Statistical Office (2013)
9. « *As an example, take a family consisting of a father, mother, and teenage unmarried son, an adult married son and his wife and two small daughters. If they share eating arrangements, they should be enumerated as one household. This would remain true even if the father works as a night watchman and does not sleep at home six nights a week, or if the teenage son often spends the night away who knows where. It also remains true if, for instance, on census night the men in the household spend the night fishing and stay on a small island offshore in a temporary shelter and return home next morning.* », Tonga Statistics Department (2017a), p. 253
10. « *It is also possible to have households temporarily without occupants, if the occupants are away overseas.* », Vaha (2012), p. 135
11. Economic Policy, Planning and Statistics Office (2012)

ménage. Il en est de même pour celles et ceux qui sont à l'hôpital, à l'armée ou travaillent sur un bateau pour une durée inférieure à 6 mois.

Tout cela montre la difficulté à définir la résidence dans un contexte d'importantes mobilités. La notion de « lieu de résidence habituel » peut en effet sembler floue dans les situations où les individus ont tendance à avoir deux ou même plusieurs lieux de vie habituels (Skeldon, 1987). Or la circulation des personnes entre deux ou plusieurs résidences est courante en Océanie. Cela explique que des cas spécifiques soient précisés dans les instructions aux agents recenseurs, de sorte à faciliter la collecte et surtout éviter les omissions et les doubles comptes. À l'inverse, le dénombrement des personnes présentes dans un logement la nuit précédant le dénombrement (ou à une date précise) est relativement simple à appliquer sur le terrain. Elle peut cependant biaiser la description de la composition des ménages. Ainsi, la majorité des pays du Pacifique effectuent un dénombrement *de facto* ou modifient le recensement *de jure* (Skeldon parle de « recensement mixte *de facto/de jure* »). Les principales exceptions sont les territoires recensés par le *US Census Bureau*, par l'Insee et par *Statistics New Zealand* ainsi que les Tonga et le Vanuatu.

Les liens familiaux et typologies de ménage en Océanie

De même que pour la collecte, les recensements océaniens adoptent diverses approches pour la catégorisation des types de ménages. Concernant les liens familiaux presque tous collectent la relation avec la personne de référence ou le chef de ménage (en anglais *householder* ou *household head*). La plupart des publications présentent la répartition de ces liens plutôt qu'une typologie formelle. Présenter les répartitions des liens à la personne de référence du ménage constitue en effet une alternative aux typologies que nous avons présentées jusqu'ici. Cette méthode est d'ailleurs mentionnée dans les recommandations des Nations Unies (2020, §2.84). L'approche est adoptée par les Kiribati, le Royaume de Tonga, les Vanuatu, Tuvalu, Nauru et les Îles Salomon.

Ces informations sont souvent complétées par d'autres caractéristiques telles que la répartition des ménages en fonction de leur taille ainsi que de l'âge et du sexe de la personne de référence. Certains pays fournissent également des informations sur la composition des ménages, comme la prévalence des familles nucléaires ou la proportion de ménages multigénérationnels. Cela leur permet d'offrir un aperçu descriptif des structures des ménages, sans pour autant utiliser une typologie formelle.

Par exemple, les résultats du recensement de 2016 du Royaume de Tonga[12] mentionnait que :

> *« The majority of all heads of households (77 %) in Tonga were men (13,911)*

12. Tonga Statistics Department (2017b), p. 46

with 4,094 households headed by women. Seven out of every ten household members consisted of a husband and wife and their children (nuclear family). About 16 % of household members consisted of other children such as adopted children or grandchildren of the household head. Another 12 % of all household members were other relatives, such as uncles and aunts, nephews. Less than 2 % of all household members were a non-relative (no relation). »

Traduction : « La majorité des chefs de ménage (77 %) aux Tonga étaient des hommes (13 911), 4 094 ménages ayant pour cheffe une femme. Sept ménages sur dix étaient composés d'un mari, d'une femme et de leurs enfants (famille nucléaire). Environ 16 % des membres des ménages étaient d'autres enfants, tels que des enfants adoptés ou des petits-enfants du chef de ménage. Par ailleurs, 12 % des membres du ménage étaient d'autres membres de la famille, tels que des oncles, des tantes ou des neveux. Moins de 2 % des membres du ménage étaient des personnes sans lien de parenté. »

Cette description permet de reconstituer la part des familles conjugales sur le territoire et donne des informations précieuses quant aux configurations familiales dites complexes sur le territoire. Il semble qu'une majorité soit liée à la circulation des enfants puisque 16 % des membres des ménages sont des enfants adoptés ou des petits-enfants du chef de ménage. Enfin, une part non négligeable des membres recensés sont des adultes apparentés (12 %).

Le cas de Palau[13] est aussi intéressant car son administration statistique publie une description plus détaillée des ménages. Elle distingue les ménages « familiaux » et « non familiaux », les familles monoparentales et les ménages composés d'un couple. Elle publie également la distribution des familles monoparentales selon le sexe du parent et, pour chaque type de ménage, selon la présence d'enfants de plus de 6 et de plus de 18 ans.

La collecte du recensement des îles Cook constitue une exception unique. En 2016 et en 2021, les répondant·es ont été interrogé·es sur les membres de la famille vivant avec elles et eux, ainsi que sur leur auto-identification en tant que chef·fe de ménage. Les personnes recensées déclaraient ainsi si elles résidaient avec (choix multiples)[14] :

1. leur époux·se ;
2. leur conjoint en union libre ;
3. leur(s) enfant(s) ;
4. leur(s) parents ;
5. leur(s) petits-enfants ;
6. leur(s) frère(s) et/ou sœur(s) ;

13. Palau Office for Planning and Statistics (2017), table 7, p. 16
14. Cook Islands Statistics Office (2022), question 12, p. 185

7. leur(s) beau(x) parent(s) ;
8. le(s) conjoint(s) de leur(s) enfant(s) ;
9. un ou des pensionnaire(s) ou colocataire(s) ;
10. tout autre lien en saisie libre.

La publication des résultats de ce recensement ne fournit qu'une répartition des réponses des chefs de ménage à cette question. Mais ce mode de collecte a l'avantage de recueillir davantage d'information en reproduisant la question généralement posée uniquement à la personne de référence à tou·tes les membres du ménage.

L'Australie [15] et la Nouvelle-Zélande [16] se distinguent quant à elles par des typologies plus élaborées des modes de cohabitation. Ces typologies reposent elles aussi sur la collecte des liens avec la personne de référence du ménage. Dans un premier temps, les ménages sont classés en fonction du nombre de noyaux familiaux présents, avec une catégorie spécifique pour ceux qui comprennent plusieurs personnes non apparentées. En outre, une catégorie résiduelle rassemble les ménages inclassables. Conformément aux recommandations des Nations Unies, les types de ménages sont subdivisés en fonction de la présence ou de l'absence de personnes non apparentées. La classification néo-zélandaise va plus loin encore en distinguant les ménages selon le(s) type(s) de noyau(x) familial(aux) qu'ils contiennent, en particulier dans les cas où les ménages comprennent deux noyaux familiaux. Dans ce cas, ils sont classés différemment selon la présence de deux noyaux familiaux avec enfants ou d'une famille avec enfants et un couple sans enfant(s).

Enfin, puisque les Samoa américaines, Guam et les îles Mariannes du Nord sont recensé·es par le *US Census Bureau*, leurs recensements respectent la typologie états-unienne des ménages. En plus des données sur les relations familiales, ils classent les ménages familiaux conjugaux selon que le couple est marié ou en concubinage, et selon que l'un ou l'autre des partenaires a des enfants. Les ménages dont la personne de référence ne vit pas en couple sont différenciés en fonction de son sexe et de la composition du ménage : personne vivant seule, famille monoparentale ou ménage complexe. La proportion de ménages multigénérationnels est également indiquée.

Ces typologies illustrent les différentes manières d'appréhender les modes de corésidence en Océanie. En particulier, les nombreuses mobilités rendent difficile l'identification d'un lieu de résidence unique. Les définitions du ménage ont permis de mettre en évidence la cohabitation de plusieurs ménages-foyer sous le même toit et leur répartition dans plu-

15. https://www.abs.gov.au/census/guide-census-data/census-dictionary/2021/variables-topic/household-and-families/household-composition-hhcd, consulté le 04/10/2024
16. https://datainfoplus.stats.govt.nz/Item/nz.govt.stats/cc378460-2d1e-453d-9ef0-66480ed0eae1, consulté le 04/10/2024

sieurs logements. Enfin les situations de confiage des enfants et les cohabitations intergénérationnelles semblent être courantes.

Comparées aux recommandations onusiennes et à la typologie indienne, elles permettent de montrer la variété des critères et des moyens utilisés pour représenter la configuration familiale des ménages. Les recommandations génériques des Nations Unies pour les typologies de ménage, comme pour leur collecte, fournissent un cadre. À partir de cela, les administrations statistiques locales opèrent des adaptations, en précisant les critères au regard de la collecte rendant possible la description ou la classification des formes familiales que prennent les familles corésidentes.

La Polynésie française transpose quant à elle la typologie hexagonale avec quelques adaptations. La seule information disponible sur les ménages complexes est leur répartition selon nombre de familles qu'ils contiennent. Dans la deuxième partie de cette thèse nous détaillerons cette typologie à partir des données de la liste A de 2017. Pour ce faire, il est d'abord nécessaire de mettre en évidence les critères permettant de construire les typologies présentées jusqu'ici, au regard de la collecte et des spécificités locales.

Nous allons donc maintenant détailler les critères de classification des ménages, à partir des divers exemples présentés dans ce chapitre. Nous les analyserons à la lumière des différents modes de collecte exposés au chapitre précédent.

2.3 Principaux critères des typologies de ménage : des typologies tributaires de la collecte

Les exemples présentés dans la section précédente montrent que les typologies de ménage varient considérablement selon leur contexte. Cependant leur constitution peut être résumée par un ensemble de critères qui déterminent l'appartenance ou non de chacun aux catégories définies. Les catégories et les critères qui les définissent dépendent des pratiques familiales et de l'information collectée lors du recensement.

Les ménages sont généralement étudiés au prisme du noyau familial, mais en pratique, un certain nombre de notions nécessitent d'être précisées. Par exemple, les critères permettant de constituer les noyaux varient selon les modalités de la collecte, et en particulier celle des liens familiaux. Ils peuvent aussi fluctuer en fonction du contexte. Par exemple, la prévalence des couples en union libre détermine l'opportunité de les compter ou non comme des couples dans le recensement. Dans cette section, nous chercherons à expliciter les critères des typologies de ménage, à mettre en évidence leur variabilité en fonction des modes de collecte et l'impact de ceux-ci sur les typologies qui en découlent.

Les critères le plus souvent utilisés sont :

— le nombre et le type des familles présentes dans le ménage ;
— la nature des liens entre les noyaux familiaux et/ou les personnes seules, qui permettent par exemple de déterminer le nombre de générations présentes dans le ménage ou la présence (ou non) de personnes non-apparentées ;
— des informations relatives à la personne de référence du ménage, en particulier son statut matrimonial et son sexe ;
— d'autres caractéristiques individuelles comme l'âge qui peut par exemple constituer une condition d'inclusion dans un noyau familial.

Ces informations (et leur disponibilité), dépendent grandement des modalités de la collecte et en particulier de celle des liens familiaux dans le recensement. La déclaration des liens à partir d'une personne de référence conditionne l'information disponible pour ensuite identifier les familles au sein des ménages recensés. Nous allons ici détailler ces critères et chercherons à déterminer leur pertinence, selon les informations collectées et les caractéristiques des ménages dans un lieu donné.

2.3.1 La personne de référence, une notion ancienne et controversée

Historiquement, la plupart des recensements demandaient l'identification d'un chef, à partir duquel le ménage était décrit. Ce « chef de ménage » était caractérisé par son pouvoir économique ou par son autorité sur le ménage.

Cette notion, signifiante pour le sens commun, a pourtant différentes définitions. Ses critères d'identification varient selon les contextes nationaux. Il s'agissait généralement de l'époux puis du conjoint de sexe masculin dans les familles conjugales constituées autour d'un couple hétérosexuel. Cette approche relativement conservatrice explique l'émergence à partir des années 1970, de mouvements poussant à la redéfinition ou à l'abandon de cette notion, notamment parmi les féministes [17]. Le principal argument avancé par ces mouvements est que sans définition précise de ce qu'est un « chef de famille » dans le recensement, et à une période de remise en question du modèle « *male breadwinner/female homemaker* », le flou de cette notion prête à confusion.

L'identification d'un chef de famille dont le nom identifie le ménage recensé précède d'ailleurs la collecte des liens dans le recensement. Cette pratique remonte aux premiers recensements comme celui de 1790 aux États-Unis, où les instructions étaient d'identifier chaque famille « par le nom de leur maître, maîtresse, intendant, surveillant ou autre personne principale qui s'y trouve » [18]. Dans le contexte français aussi, dès les premiers recen-

17. Voir Presser (1998) pour une histoire de ce mouvement aux États-Unis
18. « *by the names of their master, mistress, steward, overseer or other principal person therein.* » Smith (1992)

sements, chaque famille était représentée par une ligne du tableau. Les colonnes incluaient les « noms et qualit[és] » du chef de famille ou, du défunt mari en cas de veuvage, ainsi que le nombre de membres selon des catégories spécifiques (Esmonin, 1954). Cette structure reflète une approche similaire à celle des États-Unis, où le rôle du chef de famille ou de personne de référence est central pour identifier et représenter chaque ménage.

Les définitions et les critères d'identification du chef de ménage ont évolué. Il peut s'agir d'une personne auto-désignée, de la personne qui détient le pouvoir économique (qu'il s'agisse de celle qui gagne les revenus les plus élevés ou de celle qui contribue le plus aux dépenses du ménage), ou encore de la personne qui est locataire ou propriétaire du logement. Malgré sa remise en question, elle a généralement été conservée sous la forme de « personne de référence » pour des raisons pratiques. En effet, comme dit au chapitre précédent, la déclaration des liens par rapport à une personne simplifie grandement la déclaration des liens dans le ménage. Il s'agit alors souvent de la personne qui déclare et décrit le ménage lors du recensement, mais elle peut également être la plus âgée, l'active principale, la propriétaire ou locataire du logement, etc. (Budlender, 2003). Aux États-Unis par exemple, le chef de ménage a été remplacé par la personne en première colonne, qui est celle au nom de laquelle l'unité d'habitation était possédée ou louée et cette personne est désignée par le terme « *householder* ». Ironiquement, dans l'Oxford English Dictionnary, le sens britannique de ce terme au XIXe siècle était pratiquement synonyme de *« head of household »* et avait des connotations encore plus patriarcales. Il désignait littéralement les hommes qui, s'ils possédaient ou occupaient un logement d'une valeur appropriée, étaient émancipés et représentaient leur famille aux yeux de la société (Smith, 1992). Cette évolution concerne donc davantage la forme et n'a aucun impact sur la collecte.

Outre les critiques qui considèrent la notion de chef de ménage comme archaïque au vu des évolutions sociétales des dernières décennies, il s'agit d'une simplification réductrice pour l'étude des relations dans les ménages (Coast et al., 2016). Des études historiques, ont montré que les ménages complexes étaient mieux décrits à l'aide du lien le plus immédiat que de celui à une personne de référence (Hammel et Laslett, 1974). Les recommandations émises par les Nations Unies soulignent elles aussi que le recours à la notion de personne de référence revient à supposer qu'une majorité des ménages sont constitués de familles conjugales, ou autrement dit que la présence de ménages complexes est limitée. Elles insistent aussi sur l'aspect problématique de la notion dans les pays où les femmes ont une importante indépendance économique (Nations Unies, 2020).

Ainsi, bien que cette notion soit largement utilisée dans la description des ménages, il n'y pas de définition univoque du chef de ménage ou de la personne de référence et, quelle que soit la façon de l'identifier, la déclaration des liens par rapport à la personne pose toujours problème lorsqu'il s'agit de décrire les ménages complexes. L'article de Budlender

(2003) se conclut d'ailleurs sur l'idée qu'il serait préférable d'avoir plusieurs questions permettant de déterminer la personne de référence, de sorte à pouvoir l'identifier de manière adéquate selon l'usage que l'on souhaite avoir des données de recensement. Enfin, lorsqu'un ménage s'étend au-delà de la famille nucléaire et abrite plus d'un noyau familial, le seul lien à la personne de référence ne permet pas nécessairement d'établir les liens entre les familles qui composent ce ménage ni même de reconstituer les noyaux familiaux dont elle ne fait pas partie.

Malgré ces critiques, la notion de chef de ménage ou de personne de référence et la déclaration des liens familiaux à partir de celle-ci sont aujourd'hui encore monnaie courante. Cela s'explique par l'opérationnalité de la notion : les recensements qui s'en affranchissent sont souvent réalisés en collecte assistée par ordinateur, à l'instar de ceux de la France départementale et de l'Angleterre. De plus, l'utilisation d'une personne de référence permet d'imputer des caractéristiques individuelles (comme le niveau de diplôme ou le satut d'activité) à l'ensemble du ménage, ce qui s'avère utile dans les études sur les conditions de vie des ménages. De même, le statut matrimonial de la personne de référence peut constituer une information pertinente dans la description des ménages. Par exemple, une typologie proposée par Hammel et Laslett (1974) différencie les personnes seules selon qu'elles sont célibataires ou veuves. Dans cette étude, les familles monoparentales sont caractérisées par le statut de veuf·ve, ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit de travaux d'anthropologie historique portant sur des sociétés où le veuvage était la principale cause de la présence de familles monoparentales en Europe. Le sexe de la personne de référence peut aussi être mobilisé dans la définition des types de noyaux et permet de différencier les familles monoparentales où le père est présent de celles où il s'agit de la mère. Le fait d'être une famille monoparentale dont le parent est de sexe féminin est d'ailleurs souvent utilisé pour identifier des ménages en situation de vulnérabilité économique (Kabeer, 1996). L'âge de la personne de référence aussi peut à cet égard constituer une information pertinente, de même que son statut d'activité ou encore son niveau d'études. Ainsi, il est courant de mobiliser des informations sociodémographiques relatives à la personne de référence d'un ménage pour caractériser celui-ci. Cela permet de décrire le ménage plus simplement que si l'on devait prendre en compte les caractéristiques de l'ensemble des membres. En outre, puisque la personne de référence est aussi souvent l'actif·ve principal·e, cette simplification est opportune dans de nombreux cas. Mais elle masque aussi la variété des situations, en particulier dans des contextes de forte prévalence des couples biactifs ou des ménages complexes (qui englobent de par leur structure, une plus grande variété de situations).

2.3.2 L'identification des noyaux familiaux

Comme nous l'avons vu précédemment, les liens familiaux collectés dans les questionnaires des recensements permettent de reconstituer les familles corésidentes à partir des liens conjugaux et filiaux. Néanmoins les types de liens que cela inclut doivent être précisés, puisque, leur nature dépend du contexte social et institutionnel local.

Tout d'abord, lorsqu'il s'agit d'identifier les couples, les administrations statistiques sont amenées à décider s'il faut de tenir compte ou non du statut matrimonial. En effet, selon que la quasi-totalité des couples sont des couples mariés ou qu'au contraire les couples cohabitants non mariés sont courants, il peut être pertinent ou non de conditionner leur identification au statut matrimonial. Cet arbitrage est d'ailleurs mentionné dans les recommandations des Nations Unies (Nations Unies, 2020) et le critère pertinent est généralement précisé par l'administration statistique locale dans les consignes transmises aux agents recenseurs (ou sur la fiche de recensement lorsque celui-ci est auto-administré). Par exemple la typologie des ménages indienne ne tient compte que des couples mariés. À l'inverse, le recensement français tient en compte de toutes les unions corésidentes, y compris les unions libres, puisque celles-ci sont courantes (Buisson, 2017).

Le rattachement des enfants au noyau familial de leur(s) parent(s) repose elle aussi sur un certain nombre de règles. Les enfants (biologiques ou adoptés) célibataires et sans enfants sont généralement rattachés au noyau familial de leur(s) parent(s) lorsqu'ils vivent ensemble. Certains pays fixent une limite d'âge à partir de laquelle les enfants corésidents sont considérés comme « indépendants ». Au-delà de cet âge ils ne sont plus rattachés au noyau de leurs parents. Ce fut le cas du recensement français jusqu'en 1990. La limite d'âge était de 25 ans pour être considéré·e comme enfant d'une famille, de sorte à éviter de considérer comme un noyau familial la cohabitation entre une personne âgée et son enfant adulte (Toulemon, 2011). À l'inverse, certains pays modifient les règles d'intégration des enfants dans les noyaux familiaux pour les rendre plus flexibles. Par exemple, le recensement de Niue intègre au noyau familial des parents, leurs enfants vivant en couple dans le même logement si ces derniers n'ont pas eux-mêmes d'enfant dans le ménage. L'administration statistique de Tuvalu intègre quant à elle au ménage des parents – et par extension à leur noyau familial – les adolescent·es qui résident dans un logement adjacent et dépendent financièrement de leurs parents.

Par ailleurs, d'autres liens peuvent être considérés comme constitutifs des noyaux familiaux, au même titre que la filiation. Par exemple, lorsque les ménages à génération manquante sont nombreux, l'administration statistique locale peut choisir de considérer comme un noyau familial un ou des grand(s) parent(s) corésidant avec leur(s) petit(s) enfant(s) lorsque la génération centrale n'est pas présente. C'est le cas en Polynésie française,

mais aussi dans le recensement anglais et gallois. Il est alors possible, pour les administrations statistiques de distinguer ou non ces ménages dans leurs publications. Ainsi, les types de familles énumérés dans les publications de l'ONS mentionnent, en plus des types de familles habituels, les couples de grands parents résidant avec leur(s) petit(s)-enfant(s) et un grand parent personne seule qui vit avec son ou ses petit(s)-enfant(s). De même lorsque les situations de confiage ou d'adoption coutumière sont courantes, il est pertinent d'intégrer les enfants confiés au noyau familial de leur(s) parent(s) adoptif(s). C'est également le cas en Polynésie française, où la déclaration du lien « enfant *fa'a'amu* » est considérée au même titre que le lien de filiation.

Comme indiqué dans les recommandations des Nations Unies, il est aussi courant de distinguer les familles monoparentales selon le genre du parent. D'autres situations peuvent s'ajouter aux types habituels de noyaux familiaux, lorsqu'elles sont fréquentes dans le pays recensé : c'est le cas de ménages à génération manquante dans le recensement anglais. Avec l'augmentation des recompositions familiales dans les pays occidentaux, la prise en compte des familles recomposées – comme les recueils britannique et français le permettent – peut également être pertinente. Elle exige néanmoins de disposer de l'ensemble des liens de filiation au sein du ménage (et non des liens à la personne de référence uniquement). Les liens collectés et ceux pris en compte dans la constitution des noyaux sont donc des produits du contexte social et institutionnel, mais les modalités de la collecte des liens influencent également les familles qu'il est possible d'identifier.

Ainsi, une variété de critères contribuent à la reconstitution des noyaux familiaux. Leur pertinence dépend de la collecte mais aussi des configurations familiales habituelles dans la société considérée. Si des variations sont possibles, les types de noyaux familiaux les plus fréquemment utilisés sont, les couples avec enfants, les couples sans enfant et les familles monoparentales. Ils constituent d'ailleurs les types de ménages simples. Les ménages complexes correspondent à des combinaisons de noyaux familiaux et de personnes seules. Des formes typiques des ménages complexes peuvent être ainsi décrites à partir du type et du nombre des noyaux familiaux qui les constituent, de la présence de personnes seules et des liens entre ceux et celles-ci, comme c'est le cas dans la typologie indienne.

2.3.3 Caractériser la position des individus : la précision des liens collectés

Les liens entre les noyaux et les personnes seules qui composent les ménages complexes sont des outils précieux pour décrire ces derniers. Néanmoins, la disponibilité et la précision de cette information est fortement tributaires de son mode de recueil. Selon les structures de ces ménages, les liens directs peuvent être davantage aptes à les décrire que les liens

à la personne de référence, comme le montrent Máté et Miller (2003) lorsqu'ils parlent des familles cachées. Néanmoins, certains ménages complexes peuvent être décrits à partir des liens à la personne de référence, comme dans le cas du recensement indien. Ceux-ci s'articulent en effet autour d'une personne (généralement un homme), qui coréside avec sa descendance ou ses adelphes.

La nature des liens recueillis entre les différents noyaux d'un ménage complexe permet par exemple de mettre en évidence les formes de corésidence intergénérationnelles (c'est-à-dire des lignées de plusieurs générations d'adultes qui corésident). Les ménages multigénérationnels, qui s'étendent sur trois générations (des grands-parents aux petits-enfants) peuvent néanmoins prendre plusieurs formes, selon que la génération intermédiaire est présente ou non. Lorsqu'elle est absente, on parle de « ménage à génération manquante » (en anglais « *skip-generation household* »). Une autre forme de corésidence parfois évoquée (par exemple dans la typologie indienne) sont les ménages de collatéraux qui rassemblent plusieurs membres adultes d'une même génération d'une famille. Le choix des liens à prendre en compte pour les collatéraux dépend lui aussi du contexte. Il peut s'agir de liens fraternels, si la corésidence entre adelphes est une configuration familiale modale comme en Inde ou bien, dans des cas où la corésidence avec la famille plus élargie est habituelle, on peut inclure des cousin·es dans le groupe des « collatéraux ».

Comme nous l'avons vu dans le cas des typologies États insulaires du pacifique, la distribution des liens à la personne de référence peut dans certains cas se substituer à une typologie des ménages. Les recommandations des Nations Unies le spécifient d'ailleurs (Nations Unies, 2020). En effet, lorsqu'ils ne sont pas en mesure de publier une typologie des ménages, certains pays la remplacent par un tri à plat des liens renseignés (ce sont généralement les liens relatifs à la personne de référence [19]). D'autres informations sont alors fournies sur les ménages, de sorte à en produire une description assez détaillée, malgré l'absence de typologie à proprement parler. Les informations mobilisées dans ce cas sont le plus souvent la taille du ménage et des variables sociodémographiques relatives au chef de ménage ou à la personne de référence.

Enfin, les types de noyaux pris en compte dans les typologies de ménages complexes dépendent eux aussi du contexte. Les familles conjugales peuvent être distinguées des familles monoparentales, comme dans le cas de la typologie indienne où les types de ménages complexes sont déclinés selon le nombre de familles conjugales présentes dans le ménage. Cela s'explique notamment par le faible nombre de divorces que compte le pays (Jacob et Chattopadhyay, 2016).

19. Par exemple, *Republic of Nauru National Report on Population and Housing Census 2011* (2012), table 36 p. 116.

Conclusion

Les typologies de ménage construites à partir du recensement sont généralement centrées autour de la famille nucléaire, et la plupart d'entre elles ne détaillent pas la catégorie des ménages complexes. Dans les pays ou régions qui ne contiennent que peu de ménages complexes, un tel détail n'est en effet pas nécessaire. Mais lorsqu'une part substantielle de la population vit en famille élargie, une caractéristation plus précise de cette catégorie composite est nécessaire.

C'est le cas de la Polynésie française. En 2017, un quart des ménages de cette collectivité d'outre-mer sont complexes. Comme il s'agit de relativement grands ménages, 42 % de la population vit en famille élargie. La typologie des ménages publiée par l'administration statistique locale délivre une répartition de ces ménages selon le nombre de noyaux familiaux qu'ils contiennent, mais aucune informaiton n'est délivrée quant à leur configuration familiale. Pourtant, comme nous l'avons vu au premier chapitre de cette thèse, la liste A du recensement enregistre les liens directs au plus proche entre les membres des ménages. Ces données présentent de nombreux avantages pour étudier la diversité des formes de corésidence. Elles permettent de décrire en détail les ménages du territoire sans se référer à une personne de référence.

Afin de pouvoir identifier l'hétérogénéité de ces modes de cohabitation, nous détaillerons, dans la deuxième partie de cette thèse, la catégorie des ménage complexes. Avant d'explorer différentes manière de classer les données relatives aux ménages complexes dans le recensement polynésien il convient de mieux appréhender la collecte de ces données. Pour ce faire, nous présenterons d'abord une étude approfondie de ce recensement qui repose sur un terrain d'observation mené lors du recensement d'août 2022 (chapitre 3). Cela nous permettra ensuite d'explorer la diversité des ménages complexes sur le territoire à partir de méthodes de classification non supervisée (chapitre 4) pour ensuite en établir une typologie (chapitre 5). Cette typologie nous permettra enfin de décrire en détail les solidarités familiales en lien avec la corésidence. Cette approche sera complétée par une description des solidarités familiales au-delà du ménage, grâce aux données de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) qui enquête pour la première fois les familles non corésidentes sur le territoire.

Chapitre 3

Le recensement 2022 de la Polynésie française. La statistique publique française entre exigence de comparabilité et impératifs d'adaptation.

Introduction

Comme nous l'avons vu au premier chapitre, le recensement de la Polynésie française est une adaptation du recensement hexagonal à un territoire ultrapériphérique où les conditions de vie diffèrent fortement. Il est conduit par l'Insee et l'institution bénéficie de l'appui de l'ISPF et dans une moindre mesure des mairies. Cet appui s'avère crucial dans les phases préparatoires du recensement, en raison de l'éloignement entre Papeete et Paris, mais aussi entre Tahiti et les zones les plus reculées du territoire polynésien.

Nos interrogations sur la structure des ménages et leur description, à partir des données de recensement ont en effet soulevé des questionnements relatifs aux modalités de collecte des modes de cohabitation sur le territoire, auxquelles la documentation disponible ne permettait pas de répondre.

En effet, interpréter correctement les données du recensement, nécessite d'abord de décrire les mécanismes de prise de décision et la gestion de cette mission. Cela implique d'analyser les interactions entre les différentes institutions impliquées dans le processus de production de ces données. Un autre point d'intérêt est l'influence des modalités de passation du questionnaire sur la production des données de recensement. Autrement dit il s'agit de décrire le travail de traduction et de médiation réalisé par les enquêteur·ices au

cours de la collecte et comment ce travail conditionne à la fois le succès de la collecte et les données récoltées. Une telle analyse permet de mieux comprendre le rôle enquêteur·ices dans le succès de la collecte et leur influence sur les données collectées.

L'objectif de ce chapitre est donc d'identifier les interactions entre les différent·es acteur·ices impliqué·es dans cette collecte, de sorte à comprendre comment se déroule la co-construction des données de recensement. Quelles adaptations et quelles modalités d'organisation permettent le succès de la collecte ? Comment leur adéquation aux réalités locales est-elle assurée, tout en maintenant leur conformité aux catégories de la France métropolitaine ? Qui opère de telles adaptations et comment l'uniformité des données est-elle assurée, sur ce territoire aussi grand que l'Europe ? Cela a demandé d'identifier précisément quels sont les rôles des différent·es acteur·ices impliqué·es, d'une part dans la construction, la transmission et l'application des règles qui régissent la collecte et d'autre part dans la prise des décisions.

Dans le cadre d'une convention entre l'Ined et l'ISPF, j'ai été autorisée à accompagner les équipes du recensement de 2022. L'opportunité d'observer les opérations de recensement a été l'occasion d'élargir cette recherche au mode d'organisation du recensement et au rôle de chacun·e des acteur·ices impliqué·es. Il s'agit donc de comprendre comment se transposent localement des directives nationales et des protocoles nécessairement uniformes. Nous essayons ici d'identifier les sources d'éventuelles tensions entre une administration locale et les différents échelons de son exécutif régional, et l'administration nationale (représentée ici par l'Insee et sa mission dédiée) autour de l'opération de recensent qui jusqu'aux années 2000 fut la seule collecte de la statistique publique sur le territoire [1]. Nous allons donc dans la première section détailler le cadre institutionnel et l'organisation des équipes qui réalisent ce recensement. Une fois ce cadre posé, nous exposerons les temporalités du recensement en cherchant à mettre en évidence les rôles des différent·es acteur·ices investi·es dans chacune de ces étapes. Nous analyserons ensuite les adaptations du questionnaire et les réinterprétations opérées par les enquêteur·ices et les superviseur·ses, en donnant à voir leur impact sur la collecte.

Ce chapitre est le fruit d'un terrain d'observation mené durant les formations et la collecte du recensement 2022 de la Polynésie française (du 10 au 25 août, cf. tableau 3.1). L'objectif de cette mission était de mieux comprendre les données issues du recensement polynésien *via* une analyse du processus qui mène à leur publication. Celui-ci implique en effet de nombreux acteurs, coordonnés par l'Insee. La première semaine d'observation correspondait aux formations des agents recenseurs aux Marquises Nord (Nuku Hiva, Ua Pou et Ua Huka), sur lesquelles j'ai accompagné la superviseuse/formatrice de la subdivision.

1. La première enquête ménage menée sur le territoire est l'enquête Budget des Familles 2001 d'après le site de l'ISPF (https://www.ispf.pf/ispf/enquete, visité le 27/09/2023)

J'ai également mené deux entretiens avec des agents recenseurs immédiatement après les formations. La deuxième semaine d'observation correspondait quant à elle à la première semaine de collecte que j'ai observée dans l'agglomération de Papeete. J'ai suivi des enquêteur·ices durant collecte dans les communes de Papeete (centre-ville et quartier social de Tīpaeru'i) et de Fa'a'ā, assisté aux opérations de suivi de collecte dans ces communes, participé à la réunion hebdomadaire des superviseur·ses à l'ISPF. J'ai également mené des entretiens avec 7 enquêtrices et des discussions plus informelles avec les superviseur·ses et la cheffe de mission. Le tableau ci-dessous résume cette mission.

Formations aux Marquises Nord			**Collecte à Tahiti**		
10 et 11 août	12 au 14 août	14 au 18 août	19 au 25 août		
Nuku Hiva	**Ua Pou**	**Ua Huka**	**ISPF**	**Papeete**	**Fa'a'ā**
Formation & Validation des premières tournées de reconnaissance	Formation & Validation des premières tournées de reconnaissance	Formation, Participation à une tournée de reconnaissance et premiers pas de la collecte	Discussions réunion hebdomadaire des superviseurs·ses	Collecte et validation des bulletins, entretiens	Collecte, entretiens et discussions sur les ménages complexes

Table 3.1 – Tableau récapitulatif de la mission d'observation

Outre l'observation et les entretiens, ce chapitre mobilise d'autres soures relatives au recensement. Certaines ont été récupérées sur le terrain (imprimés produits par l'Insee, littérature grise) et d'autres sont disponibles en ligne (législation, documents de travail).

3.1 Le cadre institutionnel à l'épreuve des conditions de la collecte : centraliser une entreprise singulièrement dispersée

Légalement, le recensement polynésien relève de la responsabilité de l'État ; sa préparation et son organisation sont donc du ressort de l'Insee. Toutefois, du fait de l'autonomie du territoire polynésien et de sa position périphérique vis-à-vis de l'Hexagone, divers acteurs institutionnels sont impliqués dans ces opérations et si ceux-ci ne sont pas décisionnaires, leur implication a un impact sur la collecte.

3.1.1 Un pilotage institutionnel centralisé

L'organisation institutionnelle du recensement général de la population en Polynésie française (et sur l'ensemble du territoire français) est fixée par les articles 156 et 157 de la

loi 2002-276 du 27 février 2002[2] relative à la démocratie de proximité. L'article 156 stipule que « la collecte des informations est organisée et contrôlée par l'Institut national de la statistique et des études économiques. » (Art. 156), c'est-à-dire que le recensement de la population relève de la responsabilité de l'État sur l'ensemble du territoire français et est organisé par son institut statistique. L'article 157 spécifie quant à lui les conditions du recensement (entre autres) dans les collectivités d'outre-mer. Il y est dit qu'« (…) il est procédé, tous les cinq ans, à des recensements généraux de la population en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Mayotte[3] et dans les îles Wallis et Futuna. Les opérations de recensement y sont, le cas échéant, organisées avec l'institut de statistiques compétent. » (Art. 157). En Polynésie française, il s'agit de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF). Concrètement, l'Insee envoie sur place un·e chef·fe de mission et une équipe de superviseur·ses pour toute la durée du recensement. L'Insee prépare également tout le matériel nécessaire au recensement : les manuels, imprimés, les diapositives utilisées pour les formations, etc.

Statutairement, toute la responsabilité de l'organisation de la collecte des données de recensement repose donc sur l'Insee. Néanmoins, la participation de l'ISPF française est annoncée dans le texte de loi. De plus, l'organisation du recensement jouit d'une double parution au Journal Officiel : d'une part au journal officiel de la République française et de l'autre au journal officiel de la Polynésie française. Cela démontre l'importance de cette opération à la fois pour l'État et pour le Pays. En effet, si le recensement relève de la responsabilité de l'État, il est d'une importance considérable pour le Pays également. L'article 156 sus-cité fixe d'ailleurs ses objectifs (pour la France métropolitaine comme pour l'outre-mer) qui sont au nombre de trois :

> « Le recensement a pour objet : 1° Le dénombrement de la population de la France ; 2° La description des caractéristiques démographiques et sociales de la population ; 3° Le dénombrement et la description des caractéristiques des logements. »

Ainsi le recensement détermine les populations légales et fournit des données de cadrage sur un large éventail de questions relatives aux conditions de vie de la population. Il constitue en cela une aide précieuse à la décision publique. En pratique, hormis pour le calcul des populations légales (publiées par l'Insee), la plupart des exploitations des données du recensement de la Polynésie française sont menées par l'ISPF. Enfin, le recensement sert aussi de base de tirage pour la grande majorité des enquêtes quantitatives menées par l'institut statistique du Pays dans la période intercensitaire, ce qui ajoute encore à l'importance accordée par l'institution à la qualité des données de recensement et au repérage des loge-

2. *Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité* (2002)
3. L'organisation du recensement à Mayotte a depuis changé (voir chapitre 1 de cette thèse).

ments qui précède leur collecte.

Ainsi, si l'ISPF n'est ni décisionnaire ni organisateur de la collecte, les enjeux de celle-ci sont multiples pour lui. De plus, il demeure associé au recensement, notamment du fait de son implantation locale et de la grande distance qui sépare la Polynésie française de l'Hexagone. L'articulation entre l'Insee et l'ISPF est effective dans les phases préparatoires de la mission. Ce dernier est chargé d'effectuer l'enquête cartographique préliminaire c'est-à-dire le repérage du bâti préalable au recensement et de constituer le cahier des charges pour le marché de communication du recensement. Par ailleurs, dans la suite de la mission, des agents de l'ISPF sont mobilisé·es, mais ils et elles sont détaché·es à l'Insee pour la durée du recensement. Ainsi, plutôt qu'une véritable articulation institutionnelle il s'agit ici d'une articulation des compétences pilotée par l'Insee.

Encadré – Les principaux·ales acteur·ices du recensement

Le/la **chef·fe de mission** est à la tête des opérations de recensement en Polynésie française. Il s'agit d'un·e cadre de l'Insee, en mission sur le territoire pour la durée du recensement (des formations des enquêteur·ices à la saisie des données). Son rôle est de centraliser les difficultés rencontrées et de les faire remonter à l'Insee lorsque c'est nécessaire. Il/elle encadre l'équipe des superviseur·ses et est assisté·e par une équipe détachée de l'ISPF, constituée d'une assistante de direction, un conseiller technique, une responsable des ressources humaine et d'un informaticien.

Les **superviseur·ses** sont au nombre de 15 et ils et elles encadrent les équipes d'agents contrôleurs et recenseurs sur le terrain. Celles et ceux qui encadrent les zones situées sur l'île de Tahiti viennent des directions régionales de l'Insee chargées du recensement : ils/elles sont en mission en Polynésie française pour la durée des formations et de la collecte. Les superviseur·ses sur les autres îles sont quant à eux/elles des agents de l'ISPF détaché·es à l'ISPF pour la durée de la collecte. Ils/elles sont chargé·es du suivi de la collecte sur les zones qui leur sont attribuées ainsi que de l'accompagnement de leurs équipes d'enquêteur·ices et de la remontée des difficultés rencontrées lorsque cela est nécessaire.

Les **agents contrôleurs** sont au nombre de 60. Ils et elles jouent le rôle d'intermédiaire entre les superviseur·ses et les agents recenseur·ses dans les îles de de Tahiti, Moorea, Bora Bora, Huahine, Rangiroa et Nuku-Hiva où les équipes d'enquêteur·ices sont plus conséquentes. Ils/elles sont également chargé·es du recensement des communautés, des habitations mobiles et des personnes sans abri des communes où ils/elles sont présent·es. Tout comme les agents recenseurs, ils/elles sont recruté·es localement.

Les **agents recenseurs** sont environ 730. Ils et elles sont recruté·es localement dans chacune des communes du territoire polynésien. Ils et elles sont chargé·es d'effectuer d'abord la tournée de reconnaissance puis la collecte du recensement.

Enfin, **les mairies** sont associées au recensement bien qu'elles n'en soient pas des actrices à part entière comme en France metropolitaine. Elles apportent aux superviseur·ses et aux équipes d'ensquêteur·ices l'appui logistique nécessaire aux opérations de collecte.

Malgré ce pilotage centralisé, des désaccords peuvent émerger au cours de la mission du fait des intérêts parfois divergents des deux institutions et a fortiori des divers acteurs mobilisés pour le recensement (en particulier des superviseur·ses). La constitution des carnets de tournée – c'est-à-dire des listes d'adresses permettant de recenser ensuite les habitants de ces logements – en est un exemple. Du côté de l'Insee, ces carnets de tournée ont pour seul but servir de supports pour mener à bien le recensement de la population qui a lieu dans la foulée et de ce fait doivent être constitués le plus rapidement possible. Les bâtiments qui ne sont pas destinés à de l'habitation (appelés « divers ») n'ont donc qu'une importance très relative et les logements considérés comme inhabitables (même temporairement, par exemple s'ils sont en construction) doivent être écartés. Or les carnets de tournée représentent un enjeu supplémentaire du côté de l'ISPF. En effet il n'existe pas de registre du bâti : le recensement et l'enquête cartographique qui le précède sont l'occasion pour l'ISPF de faire le recensement exhaustif du bâti en Polynésie française (que nous décrirons en section 3.2.2). Les carnets de tournée qui en résultent servent donc de base de tirage pour les enquêtes statistiques qui seront menées par l'institution dans la période intercensitaire. La précision des adresses[4] et l'intégration d'un grand nombre de constructions semble donc être préférée par une partie des acteur·ices détaché·es de l'ISPF tandis que du côté de l'Insee, émergent dès la première semaine de collecte, des critiques vis-à-vis du rythme des tournées de reconnaissance et des carnets de tournée beaucoup trop précis ou intégrant des adresses inutiles du point de vue du recensement.

Un troisième acteur est mentionné dans le décret d'application annonçant le recensement : il s'agit des mairies. Celles-ci sont peu investies dans l'organisation du recensement de la population relativement à la France metropolitaine où elles sont organisatrices et perçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de recensement (Art. 156 de la loi 2002-276 du 27 février 2002). Mais les mairies polynésiennes n'en sont pas moins concernées par celui-ci : leurs dotations dans la période intercensitaire sont directement liées à la population légale de la commune, elle-même calculée à partir des résultats du recensement. L'intérêt des mairies est donc que le recensement se déroule au mieux et que l'ensemble de la population de leur commune soit recensé (de préférence à la hausse). Les superviseur·ses s'entretiennent d'ailleurs bien souvent avec les maires au début de la mission et dans les entretiens observés, le sujet des dotations communales était récurrent. Les communes de la Polynésie française revêtent davantage le rôle d'acteurs associés au processus de recensement plutôt que celui d'organisateurs. Elles fournissent un appui logistique aux superviseur·ses envoyé·es sur le terrain puis aux équipes d'enquêteur·ices recruté·es pour mener le recensement.

4. Il n'y a pas d'adressage postal sur la majorité du territoire polynésien. Les adresses du carnet de tournée correspondent davantage à une description de l'accès au logement mobilisant des points de repère « uniques et reconnaissables » comme une administration (la poste, l'école primaire, …), un commerce ou une spécificité topographique (une montagne, un cratère, …). Nous y reviendrons dans la section 3.2.2.

En amont du recensement, elles sont chargées d'effectuer une partie de la communication locale et reçoivent pour cela des affiches (figure 3.1). C'est aussi à elles de communiquer l'appel à candidatures pour le recrutement des d'agents contrôleurs et des agents recenseurs (figure 3.2). Elles récupèrent les curriculum vitae des candidat·es qui sont ensuite transmis au/à la superviseur·se qui mènera les entretiens d'embauche. En pratique, d'autres institutions ont pu être mobilisées pour communiquer l'appel à candidature plus largement ; en particulier l'ISPF mais aussi la circonscription [5] dans certains cas. Une part importante de la communication locale est de fait prise en charge par les enquêteur·ices eux et elles-mêmes.

Encadré – La communication en amont du recensement et l'implication des mairies

La communication en amont du recensement relève de l'ISPF et des mairies. De grandes affiches (figure 3.1) sont placées dans les mairies. Des affichettes sont également distribuées aux agents recenseurs pour qu'ils et elles les déposent dans les magasins et dans les mairies déléguées pour celles et ceux qui habitent dans les vallées éloignées du village principal. La communication passe également par les réseaux sociaux. Les mairies y diffusent des communiqués (cf. figure 3.2). De plus, durant les formations à Nuku Hiva, une photo des équipes d'agents recenseurs est prise (voir figure 3.3). Elle a ensuite été postée sur les réseaux sociaux de la mairie.

Les sessions de formation sont aussi l'occasion pour les superviseur·ses de communiquer sur la collecte du recensement. Par exemple à Nuku Hiva, l'une des agents recenseurs donne à la superviseuse le contact de l'animatrice de Radio Marquises. Celle-ci organise son intervention pour le lendemain matin à 7h. Cette intervention permet de communiquer dans les vallées reculées des îles marquisiennes où l'information parvient difficilement car l'accès à internet et au réseau mobile y sont très limités voire inexistants.

Enfin, durant cette semaine d'observation des formations aux Marquises, les maires de chacune des communes (qui correspondent à chacune des îles) où j'ai accompagné la superviseuse, l'ont reçue pour discuter de l'organisation du recensement dans leur commune. Ces derniers ont tous confirmé l'implication de la mairie dans le recensement et ont assuré la superviseuse de leur préoccupation pour l'évolution de la population légale de leur commune, mentionnant au passage l'impact que cela peut avoir sur leurs dotations communales.

5. Le territoire de la Polynésie française est divisé en cinq circonscriptions administratives, qui correspondent aux subdivisions (Audras et al., 2017) : les îles du Vent (13 communes, chef-lieu Papeete), les îles Sous-le-Vent (7 communes, chef-lieu Utuora), les Tuamotu-Gambier (17 communes, chef-lieu Hao), les îles Australes (5 communes, chef-lieu Tubuai) et les Marquises (6 communes avec Nuku-Hiva comme chef-lieu). Elles sont dirigées par un·e *tavana hau* (littéralement « gouverneur du pouvoir » ou « administrateur » dans la terminologie de l'État).



Figure 3.1 – Affiche du recensement de la Population de 2022



Figure 3.2 – Annonce du recrutement par la mairie de Nuku Hiva

Source : page Facebook de la mairie https://www.facebook.com/photo/?fbid=396779668937585&set=a.108334007782154, consulté le 25/09/2024



Figure 3.3 – Photo de l'équipe des enquêtrices et de la superviseuse (et moi, à gauche) prise lors des formations à Nuku Hiva

Source : page facebook de la mairie https://www.facebook.com/photo/?fbid=468560585092826&set=a.108334007782154, consulté le 25/09/2024

Durant les formations et la collecte, il est demandé aux mairies de fournir des locaux à l'équipe d'enquêteur·ices ainsi que des lieux de stockage pour entreposer les imprimés du recensement avant la collecte et des armoires ou locaux sécurisés pour le stockage des imprimés remplis. Dans plusieurs municipalités, du fait d'un défaut de communication entre les organisateur·ices et les mairies, l'obtention des locaux confortables, sécurisés ou pérennes, a dû faire l'objet de renégociations, parfois à plusieurs reprises. Cela a pu compliquer sensiblement les conditions de travail des enquêteur·ices. Enfin, l'aide des communes s'avère précieuse lorsque les enquêteur·ices sont confronté.es à des refus : il est alors possible de mobiliser la police municipale. Or cette décision relève des municipalités. Cela requiert, de la part des équipes chargées du recensement, de maintenir de bons rapports avec les mairies.

Tout cela démontre que, si celles-ci sont moins investies qu'en France hexagonale, les mairies n'en sont pas moins des actrices du recensement. L'appui logistique qu'elles apportent en font des interlocutrices incontournables.

Le recensement mobilise donc une pluralité d'acteurs institutionnels qui ont chacun un impact sur le déroulé de la mission et la qualité des données récoltées. Toutefois cet impact demeure limité car, comme nous l'avons vu, le pilotage de la mission est exclusivement assuré par l'Insee *via* la cheffe de mission envoyée sur place pour diriger le recensement. L'influence des institutions associées à la collecte, et en particulier l'ISPF est donc plus diffuse, et elle est principalement la conséquence du travail des agents de l'institution détaché·es à l'Insee pour le recensement. Enfin, les mairies assurent un ancrage local au niveau communal, elles peuvent influencer le recrutement, la communication et les conditions de la collecte. Ceci étant dit, il est clair que l'influence des acteur·ices secondaires du recensement découle de la contribution de ces divers·es acteur·ices engagé·es dans la collecte des données de recensement. Nous allons, dans la sous-section suivante, décrire davantage ces rôles et la manière dont ils s'articulent.

3.1.2 Une « structure pyramidale » pour une collecte centralisée et homogène

Un peu moins d'un millier de personnes sont impliquées dans la collecte du recensement polynésien. Elles forment une équipe, organisée selon une « structure pyramidale[6] ». Cette organisation contribue, entre autres, à la centralisation des problèmes rencontrés et l'homogénéisation des méthodes adoptées.

À la tête de cette équipe, une cheffe de mission venue de l'Insee dirige les opérations du recensement et assure la bonne application du protocole préparé en amont par l'Insee. Elle

6. Terme emprunté à la formation des agents recenseurs et contrôleurs.

travaille depuis l'ISPF pour la durée du recensement. Durant la collecte, elle centralise les difficultés rencontrées et les fait remonter à l'Insee lorsqu'il n'est pas possible d'y apporter directement une réponse. Elle est secondée par une assistante de direction quant à elle détachée de l'ISPF qui l'accompagne et la conseille tout au long de la mission, en particulier sur les problématiques locales. Le conseiller technique, une responsable des ressources humaines et un responsable de l'informatique sont eux aussi détachés de l'ISPF le temps de la mission.

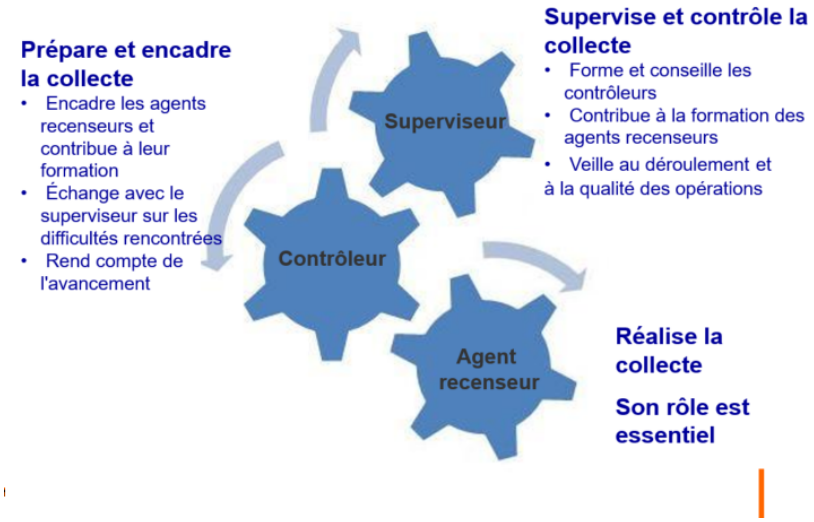


Figure 3.4 – Le rôle de chacun·e des acteur·ices du recensement

Source : Formation des agents recenseurs et des agents contrôleurs, 2022, Insee

La cheffe de mission encadre une équipe de 15 superviseur·ses. Certain·es viennent des équipes chargées du recensement dans les directions régionales de l'Insee dans l'Hexagone, ils/elles encadrent les équipes d'enquêteur·ices des communes de l'île de Tahiti. Quant aux superviseur·ses qui travaillent dans « les îles » (c'est-à-dire hors de Tahiti), il s'agit d'agents de l'ISPF. Ils/elles réalisent régulièrement des enquêtes statistiques en Polynésie française : ils/elles ne sont donc pas des spécialistes du recensement mais ont davantage d'expérience quant à la collecte d'enquêtes statistiques sur le territoire polynésien. De même qu'en France hexagonale, les superviseur·ses ont une triple mission : assurer conseil et appui technique aux équipes d'agents recenseurs, former les agents recenseurs et contrôleurs, et contrôler l'avancement et la qualité des opérations. Ils/elles encadrent des équipes d'agents contrôleurs et recenseurs dans les zones qui leur sont attribuées (cf. figure 3.5). Il peut s'agir :

— d'une commune, comme Papeete (zone 2 sur la carte) ou Fa'a'ā (zone 3) sur l'île Tahiti ;
— d'ensembles d'îles, comme aux Tuamotu-Gambier où trois superviseurs sont répartis sur l'ensemble de la subdivision (zones 9 à 11) ;

— d'une subdivision entière, comme aux Marquises (zone 14) où le recensement est encadré par une unique superviseuse en 2022.

L'organisation du travail des superviseur·ses varie en fonction de la zone encadrée. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'un ensemble d'îles ou d'une subdivision entière, le ou la superviseur·se doit organiser des formations dans chacune des îles où des enquêteur·ices sont recruté·es. Ces formations se succèdent donc pour permettre au/à la superviseur·se de les assurer. Il en est de même pour les sessions de recrutement qui sont menées par les superviseur·ses également. La taille des équipes d'enquêteur·ices dépend de la taille de la population à recenser sur la zone. Les équipes sont donc relativement plus petites dans les îles qu'à Tahiti qui concentre les trois quarts de la population du Pays. Là-bas, chaque superviseur·se encadre une équipe chargée d'une seule commune, il/elle n'a donc pas à se déplacer. Les formations sont toutefois dédoublées du fait des effectifs d'enquêteur·ices dans ces communes souvent très peuplées. Enfin, la présence du / de la superviseur·se sur le terrain est également conditionnée par la zone supervisée : outre les déplacements, la supervision d'une zone étendue sur plusieurs îles nécessite d'effectuer une partie de l'accompagnement et du contrôle du travail des enquêteur·ices à distance.

Parmi les enquêteur·ices on distingue les agents contrôleurs et les agents recenseurs ; ils/elles sont recruté·es localement dans toutes les communes de la Polynésie française grâce au concours des mairies. La connaissance du terrain et de sa population est d'ailleurs une compétence valorisée lors du processus de recrutement. Les agents recenseurs sont environ 730, et ce sont eux et elles qui réalisent la collecte. Dans les îles de Tahiti, Moorea, Bora Bora, Huahine, Rangiroa et Nuku-Hiva, des agents contrôleurs – au nombre de 60 sur l'ensemble du territoire – jouent le rôle d'intermédiaire entre les superviseurs et les agents recenseurs. Les autres zones n'ont pas de contrôleur : le/la superviseur·se travaille directement avec les agents recenseurs.

En pratique, les agents recenseurs sont également chargé·es d'effectuer le repérage des logements dans les zones géographiques qui leur sont attribuées puis assurent la collecte pour l'ensemble des habitant·es de ces logements. Durant leur formation, les agents recenseurs se voient attribuer des zones. Leur travail est d'abord de répertorier l'ensemble des habitations dans leur carnet de tournée. Une fois que la tournée de reconnaissance est effectuée et avant que la collecte ne démarre, les carnets de tournée doivent être validés par l'agent contrôleur s'il y en a un·e ou sinon par le/la superviseur·euse. Ils/elles recensent ensuite les habitants de ces logements. La passation se fait en interview en face-à-face. Pendant la collecte, les enquêteur·ices rencontrent régulièrement leurs superviseur·se (ou agent contrôleur) auxque·lles ils/elles rendent compte de l'avancement de leur travail, remettent les questionnaires collectés et exposent les difficultés qu'ils/elles rencontrent (difficultés d'accès, refus de répondre, etc.).

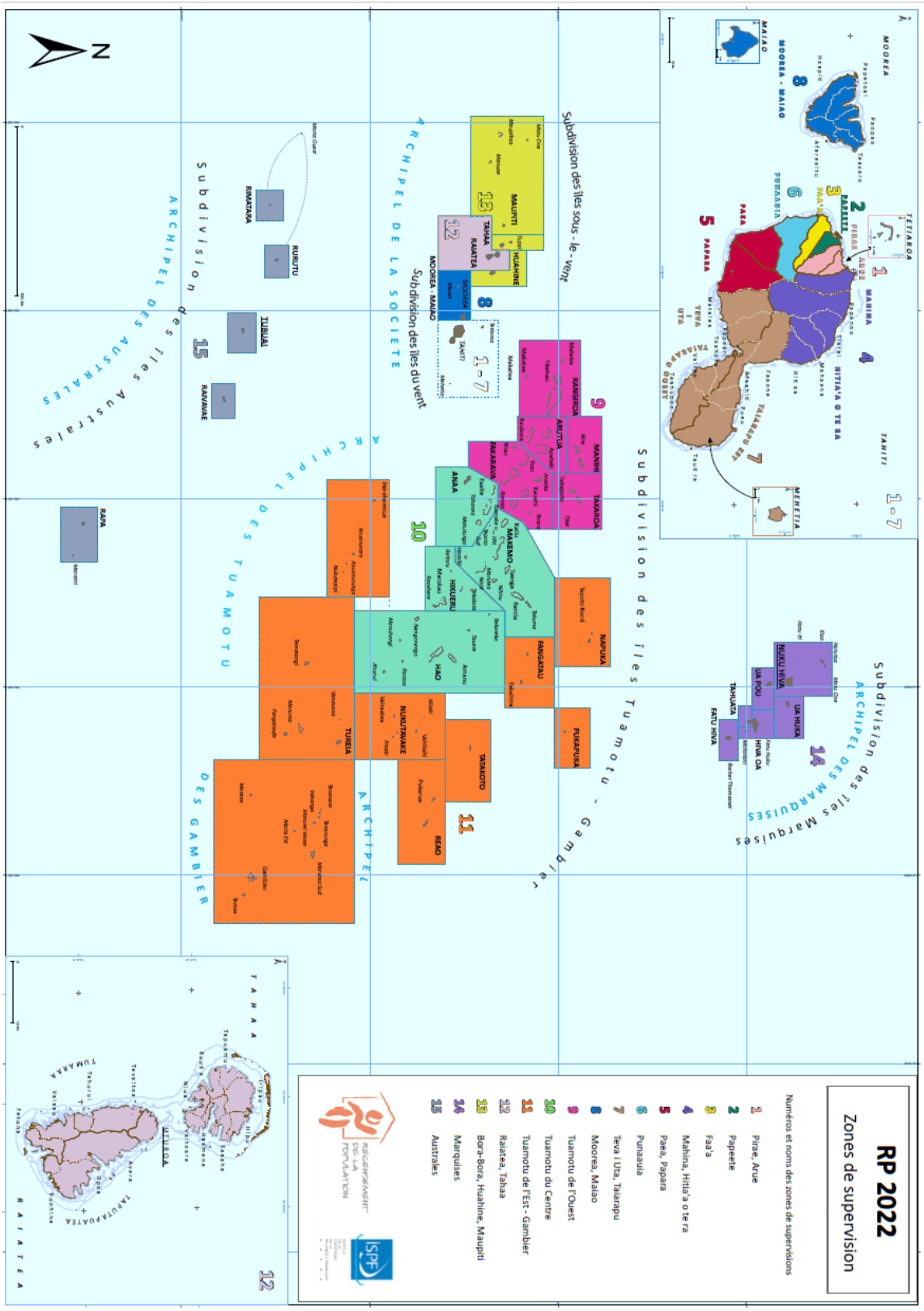


FIGURE 3.5 – Zones de supervision du recensement en 2022
Source : https://www.ispf.pf/ispf/enquete/RP

Ces équipes d'acteur·ices aux rôles bien définis forment ainsi une « pyramide ». Le module de formation des agents recenseurs et des agents contrôleurs insiste d'ailleurs là-dessus :

> « Chaque acteur s'insère ainsi dans une équipe avec un chef d'équipe avec lequel il travaille en harmonie : l'AR a un contrôleur (ou un superviseur), celui-ci un superviseur, et celui-ci encore dépend du chef de mission. Le superviseur-formateur situera sa zone et l'ensemble de son équipe (ses contrôleurs et/ou AR). »
> Source : Formation des agents recenseurs et contrôleurs, 2022, Insee

Ainsi, l'organisation hiérarchisée des équipes chargées du recensement est la condition du pilotage centralisé par l'Insee. Elle conditionne les opérations de contrôle et de validation du travail effectué et les canaux de remontée des éventuelles difficultés rencontrées. Tout ceci permet d'assurer l'homogénéité de la collecte sur l'ensemble du territoire polynésien.

Malgré ce cadre relativement strict, les enquêteur·ices disposent d'une certaine marge de manœuvre et sont en fait chargé·es de tâches annexes sans lesquelles le recensement ne pourrait pas avoir lieu. Entre autres, la communication permet d'informer la population de la tenue du recensement en amont de la collecte. L'ISPF l'assure mais uniquement au niveau du Pays – le cahier des charges produit par l'ISPF ne cite d'ailleurs que les grands médias du territoire[7] – et la participation des mairies est parfois inégale – elle se limite souvent à l'affichage des documents transmis par l'ISPF. Le concours des agents recenseurs et contrôleurs peut ainsi être mobilisé comme dans le cas de l'intervention sur radio Marquises (voir encadré). Ils/elles se voient aussi distribuer des affichettes durant la formation, pour les faire afficher dans les mairies déléguées[8] et les commerces de leur zone. En outre, étant donné la grande variété de langues régionales sur le territoire[9], les questionnaires et la documentation sont traduits en tahitien uniquement. Or certain·es habitant·es parmi les plus âgé·es n'ont qu'une maîtrise limitée de la langue française et parlent une langue polynésienne autre que le tahitien. C'est alors aux enquêteur·ices d'assurer la traduction du questionnaire dans la langue des enquêté·es. Même lorsqu'il ne s'agit pas de traductions, les formulations du questionnaire nécessitent elles aussi des adaptations. Nous y reviendrons dans la section 3.3. Les tâches dévolues aux enquêteur·ices sont donc variées et les

7. https://data.ispf.pf/docs/default-source/marchespublics/com-rp-2022---cahier-des-charges.pdf?sfvrsn=4, consulté le 12/09/2024.

8. Les mairies déléguées sont les administrations correspondant aux communes associées.

9. Charpentier et François (2015), expliquent que : « (…) une estimation raisonnable pourrait proposer de dénombrer sept langues polynésiennes distinctes pour la Polynésie française : tahitien, pa'umotu, nord marquisien, sud marquisien, mangarévien, rapa, austral. Plusieurs de ces langues doivent en réalité être comprises comme des « ensembles dialectaux », chacun étant lui-même divisé en plusieurs dialectes ou variétés internes : par exemple, le pa'umotu, la « langue »de l'archipel des Tuamotu, est en réalité un réseau de dialectes. » (p.20)

superviseur·ses leur laissent souvent une certaine latitude dans leur travail.

Nous allons maintenant détailler davantage la manière dont s'organise concrètement le recensement.

3.2 Temporalités et modalités d'organisation du recensement

La collecte a débuté le jeudi 18 août 2022. À cette date, toutes les formations sont dispensées et la tournée de reconnaissance des premiers districts distribués est achevée et validée (voir figure 3.6 ci-dessous). Nous allons ici décrire les différentes étapes du recensement pour mettre en évidence le rôle de chacun·e des acteur·ices précédemment décrit·es dans la production des données de recensement.

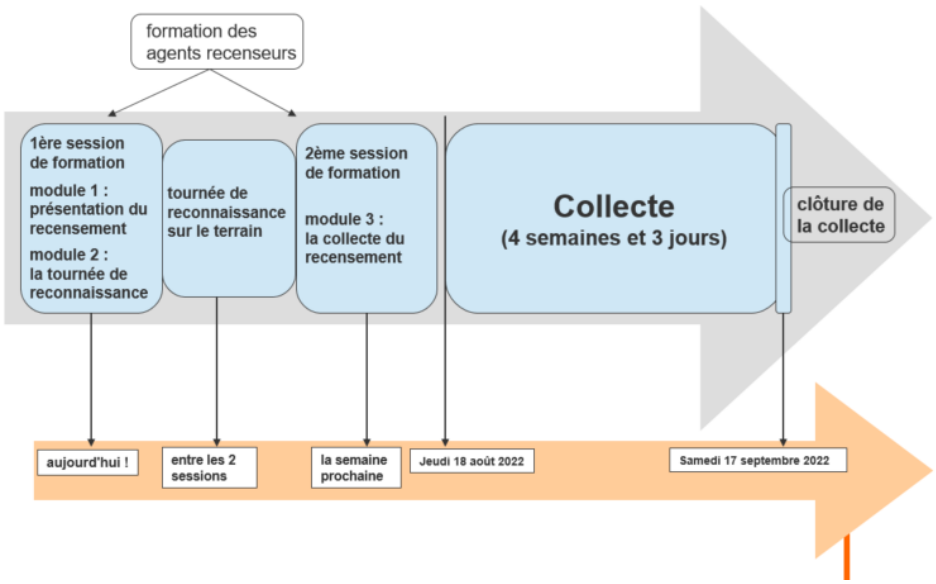


Figure 3.6 – Les temporalités du recensement

Source : Formation des agents recenseurs et des agents contrôleurs, 2022, Insee
Note : Ce graphique est présenté aux agents recenseurs et contrôleurs le premier jour de leur formation (« aujourd'hui » sur le graphique).

3.2.1 Les formations

Les sessions de formation se tiennent dans les deux semaines qui précèdent la collecte du recensement. Elles se déroulent sur deux jours et sont dispensées par les superviseur·ses aux agents recenseurs et aux agents contrôleurs. L'objectif de ces formations consiste à

transmettre les principales notions et outils du recensement. Les supports de ces formations sont préparés en amont par l'Insee. Il s'agit de diapositives ainsi que d'un corpus d'exercices d'application dédiés aux enquêteur·ices. Lors de la formation, leur sont également distribués des livrets (reproduits en annexe A.6) résumant les informations transmises lors des sessions de formation. Une première demi-journée est dédiée à une présentation générale du recensement et à formation à la tournée de reconnaissance. Elle est suivie d'un temps libre (plus ou moins étendu) censé permettre aux agents recenseurs de démarrer leur tournée de reconnaissance, de sorte à ce que les éventuelles questions puissent être posées aux superviseur·ses-formateur·ices lors de la seconde session de formation. Celle-ci est dédiée à la collecte : c'est-à-dire au remplissage des feuilles logement et bulletins individuels qui permettent de recueillir les données du recensement. Simultanément, les agents contrôleurs (dans les îles concernées) sont formé·es aux opérations de suivi de collecte et surtout à l'utilisation outils informatiques leur permettant de participer au suivi centralisé.

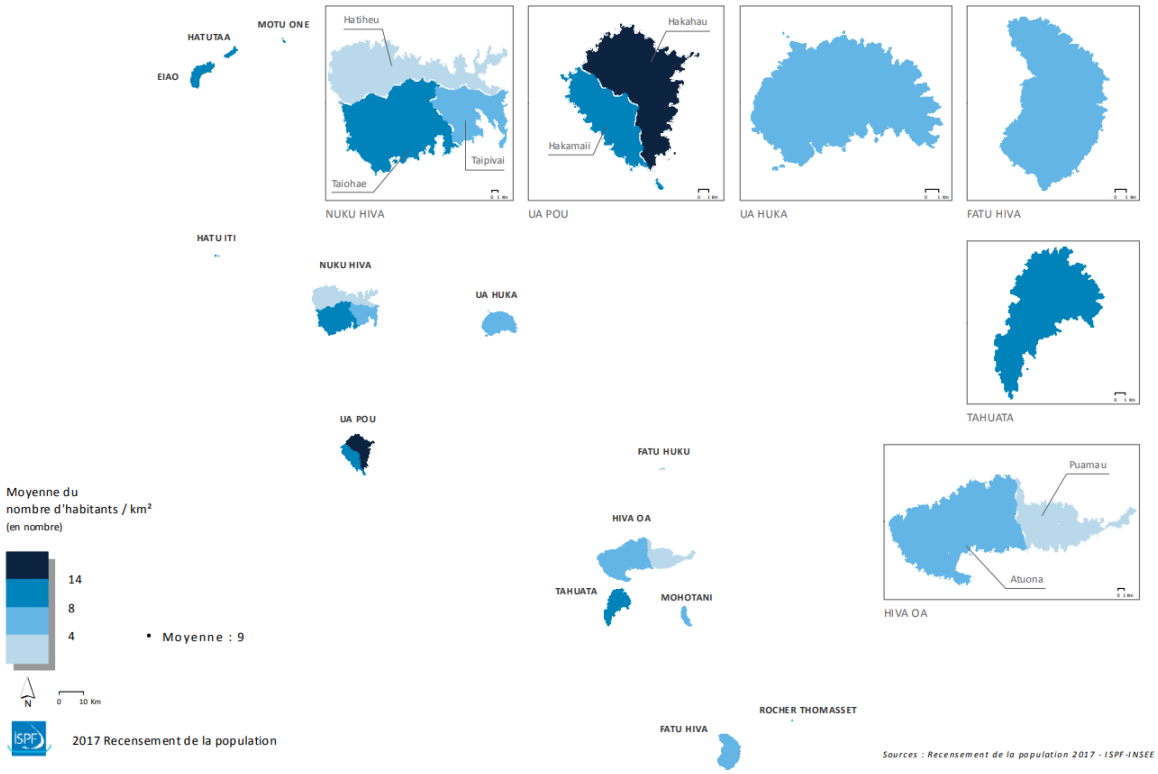


FIGURE 3.7 – Carte des Marquises
Source : https://www.ispf.pf/

Encadré – L'observation des formations aux Marquises Nord

J'ai pu observer les sessions de formation à trois reprises (voir carte 3.7) :

— Nuku Hiva (3 120 hab. en 2017) : 8 agents recenseurs et 1 agent contrôleur (sa formation nécessite une matinée supplémentaire pour les outils informatiques de suivi de la collecte) ;
— Ua Pou (2 213 hab. en 2017) : 8 agents recenseurs dont 1 agent recenseur contrôleur. Elle n'a pas toutes les responsabilités d'un agent contrôleur mais valide le travail des agents recenseurs, s'occupe des communautés et est l'interlocutrice privilégiée de la superviseuse sur l'île, cela nécessite quelques heures de formation supplémentaires. Elle n'a cependant pas accès aux outils informatiques de suivi de collecte ;
— Ua Huka (678 hab. en 2017) : 2 agents recenseurs (la superviseuse leur laisse le livret pour les agents contrôleurs en plus). Pour cette formation, le planning est serré car elle débute le 16/08 à 8h et que le recensement doit débuter le 18.

La première demi-journée est consacrée à la présentation du recensement, de son utilité et de son cadre juridique (3.2.1). S'ensuit la présentation du carnet de tournée et les « plans de district » (l'ensemble de la subdivision des Marquises correspond à des zones non cartographiées). Ces documents permettront de répertorier les logements des différents districts et de mettre à jour leur liste, lors de la tournée de reconnaissance (3.2.2). La superviseuse distribue aux agents recenseurs leur premier carnet de tournée et la carte photographique correspondante.

En assistant aux formations, j'ai pu remarquer que leur contenu est adapté aux particularités du territoire recensé ainsi qu'au nombre et aux caractéristiques de l'équipe d'enquêteur·ices (présence ou non d'un agent contrôleur, de personnes ayant participé au précédent recensement, etc.). Les temporalités de la formation peuvent également influencer son organisation. Par exemple, sur l'île de Ua Huka, la formation a débuté le 16 août pour un démarrage de la collecte le 18 août au matin : les tournées de reconnaissance devaient donc être effectuées très rapidement. Pour permettre cela, la superviseuse a choisi d'écourter la première journée de formation et d'accompagner les agents recenseurs sur le terrain de sorte à maximiser le temps dédié au recensement des logements. Nous avons ainsi chacune accompagné l'une des deux enquêtrices de l'île et effectué la tournée de reconnaissance en une journée et demie environ.

Cette première journée d'observation a aussi été l'occasion de mener deux premiers entretiens avec des agents recenseurs sur deux îles des Marquises Nord. Les nombreux temps de trajets et les quelques temps libres partagés avec la superviseuse de l'archipel que j'accompagnais ont aussi été l'occasion d'échanges plus informels.

Enfin, étant données les temporalités des formations et la charge de travail de la superviseuse, mon rôle d'observatrice s'est rapidement changé en rôle d'observatrice-assistante.

La première demi-journée de formation est donc constituée de deux modules. Le premier est consacré à la présentation du recensement. Le/la superviseur·se commence par distribuer aux enquêteur·ices leurs contrats de travail à signer, ainsi que leur matériel et leur carte professionnelle. Il/elle présente ensuite le recensement de la population et son utilité, en particulier pour le calcul des populations légales et donc des dotations des communes

mais également pour évaluer la pertinence de l'installation d'équipements, d'infrastructures publiques ou d'entreprises privées. Il/elle cite enfin quelques exemples d'études de l'ISPF faites à partir des données de recensement. Le but de cette partie de la formation est de permettre aux agents recenseurs et contrôleurs de s'approprier cet argumentaire pour s'en servir ensuite dans leur travail. Le/la formateur·ice précise d'ailleurs que ces informations peuvent être mobilisées pour convaincre les personnes à recenser en cas de réticence à répondre au questionnaire. Il/elle présente simultanément le cadre juridique qui régit le recensement et les contraintes qui les accompagnent comme le secret statistique, le secret professionnel ou encore le principe déclaratif. Là encore, dans les formations observées, le vocabulaire et les exemples choisis par la formatrice témoignent de la volonté que les enquêteur·ices s'approprient ces règles. Par exemple, pour justifier de la pertinence du secret professionnel, elle leur dit : « Avec radio-cocotier[10], tout le monde saura et personne ne voudra vous recevoir. » Autrement dit, puisque tout se sait, tout manquement au secret professionnel compromettrait la suite de travail. Plutôt que d'insister sur les conséquences légales d'une infraction au secret professionnel de la part des enquêteur·ices, elle leur signale donc ici des conséquences concrètes et immédiates qu'une telle action pourrait avoir sur leur mission. Le but de cette partie de la formation, est que les enquêteur·ices puissent mobiliser ces arguments pour convaincre des personnes réticentes à être recensées. En pratique, certain·es mobilisent cet argumentaire, mais, pour la plupart, il demeure flou. Ainsi, durant des entretiens menés en cours de collecte à Papeete, des enquêtrices déclarent que, n'ayant pas appris en formation comment était faite l'anonymisation elles ne parviennent pas à l'expliquer aux recensé·es qui craignent d'être identifié·es.

Est ensuite abordé le deuxième module, consacré à la tournée de reconnaissance. Le/la formateur·ice présente aux enquêteur·ices les supports de ce travail : le carnet de tournée et les « plans » qui permettent de répertorier les logements. Il/elle attribue alors aux enquêteur·ices leur(s) premier(s) district(s) à recenser et leur distribue le carnet de tournée et les « plans » correspondants. Les enquêteur·ices sont invité·es à commencer leur tournée de reconnaissance au plus vite pour que le/la formateur·ice puisse corriger le travail effectué dès la deuxième session de formation. Lorsque ces formations se succèdent rapidement (parfois sur deux jours conscutifs quand des formations doivent être dispensées sur plusieurs îles). En pratique peu d'enquêteur·ices en ont le temps. Or la collecte ne peut démarrer tant que le carnet de tournée du district n'est pas entièrement validé. Les tournées de reconnaissance sont validées au fur et à mesure. Lorqu'il n'y a pas d'agent contrôleur sur la zone et que le/la superviseur·euse n'est pas présent·e sur l'île, la validation est effectuée à distance. Par exemple, dans les îles des Marquises où c'était le cas, les tournées de reconnaissance ont

10. « Radio cocotier » : Le bouche-à-oreilles, la rumeur (définition empruntée au glossaire du roman *L'arbre à pain*, Vaite, 2020).

été validées au fur et à mesure par envoi de photos des carnets de tournée. La superviseuse effectuait la reprise par appel vocal avec l'agent et validait la tournée de reconnaissance dans la foulée, sur l'outil informatique dédié au suivi.

Toutes les communes de la Polynésie française sont divisées en zones de recensement appelées districts (cf. figures 3.9 et 3.10 ci-dessous) ; chaque district est attribué par un·e et un·e seule enquêteur·ice. Le mode d'attribution de ces zones aux agents recenseurs dépend des superviseur·ses. Certain·es demandent aux enquêteur·ices de choisir eux/elles-mêmes les districts qu'ils/elles enquêteront. D'autres les attribuent eux/elles-mêmes ou avec le concours des agents contrôleurs, en tenant compte du lieu de résidence des agents recenseurs. La répartition des districts est un enjeu important pour les enquêteur·ices car leur rémunération dépend du nombre de districts recensés et de bulletins validés dans chacun de ces districts. C'est d'ailleurs l'un des critères pris en compte dans leur répartition. Ainsi, pour que les rémunérations des agents contrôleurs soient à la hauteur de leur charge de travail, certain·es superviseur·ses leur attribuent les communautés [11] et/ou des districts peu peuplés. Du point de vue des superviseur·ses cela permet également de motiver les agents recenseurs puisqu'au début de la collecte, certains districts ne sont pas attribués : lorsque la collecte des zones qui leur ont été distribuées est achevée et validée, un district supplémentaire peut leur être attribué. Le but est d'affecter à peu près le même nombre de logements à chacun·e au début, puis d'en donner davantage aux plus efficaces une fois leur(s) premier(s) district(s) recensé(s). Mais un tel mode de rémunération peut également être à l'origine de problèmes. Par exemple certain·es enquêteur·ices auraient (sciemment ou non) recensé des logements qui ne se situent pas dans leur district ou des personnes qui ne devraient pas l'être car elles ne sont pas considérées comme des habitant·es permanent·es du logement au sens du recensement. Plus généralement, la rémunération au questionnaire, courante pour les enquêteur·ices, les contraint à suivre un rythme qui nuit parfois à la qualité des données récoltées.

La deuxième journée de formation est consacrée à la présentation des documents à rem-

11. D'après l'Insee : « Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. Il s'agit ainsi :

- de services de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, d'établissements sociaux de moyen ou de long séjour, de maisons de retraite, de foyers ou de résidences sociales ou assimilées,
- de communautés religieuses,
- de quartiers, casernes, bases ou camps militaires ou assimilés,
- d'établissements hébergeant des élèves ou des étudiants,
- des établissements pénitentiaires,
- des établissements sociaux de court séjour,
- de diverses autres structures collectives d'hébergement. »

Source : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1320, consulté le 03/10/2024

plir durant de la collecte, en particulier la « feuille logement » qui permet de recenser les logements repérés dans le carnet de tournée et le « bulletin individuel » à remplir pour chacun·e des habitant·es permanent·es du logement. Après quelques conseils pratiques relatifs à l'organisation du travail d'enquêteur·ice, le/la formateur·ice détaille les principes de l'identification des logements dans des constructions lorsqu'il s'agit d'adresses collectives ou de divers locaux (un magasin) associés à un logement, etc. Il/elle dispense ensuite des consignes pratiques relatives à l'interview et au remplissage du questionnaire, s'ensuit le détail de la feuille logement dans l'ordre du questionnaire : d'abord la première et la dernière page, puis l'intérieur de la feuille qui contient la liste des occupant·es du logement. Il/elle insiste sur les critères d'identification des habitants permanents du logement (« Liste A ») et des résident·es occasionnel·les (la « Liste B » et la « Liste C ») et sur l'inscription des liens familiaux en liste A. Étant donné qu'il s'agit de l'une des parties les plus complexes du recensement, elle fait l'objet d'exercices d'application. Enfin, il/elle leur détaille les questions du bulletin individuel et insiste sur les informations les plus importantes et les filtres du questionnaire. Pour les premières questions, les informations demandées sont celles de l'état civil, mais est de nouveau précisée à cette occasion la nécessité de respecter le principe déclaratif. Il est d'ailleurs possible de déclarer un surnom pour les personnes qui seraient réticentes à répondre de peur d'un recoupement des informations (du fait du travail non déclaré par exemple), mais cette option reste à éviter en principe car elle empêche de repérer les double-comptes. Il est ensuite demandé aux enquêteur·ices de remplir leur propre bulletin individuel puis celui d'un·e autre enquêteur·ice en entretien. La fin de ce module de formation est dédiée à la gestion de certains cas particuliers comme les communautés (elles sont recensées par les agents contrôleurs et/ou les superviseur·ses), les habitations mobiles [12] et les personnes sans abri (également prises en charge par les agents contrôleurs et/ou les superviseur·ses), les résidences hôtelières et chambres de service, etc.

Durant les formations, les modules sont adaptés en fonction des particularités du territoire recensé. En effet les modalités de la collecte et *a fortiori* de sa préparation changent par exemple selon la présence d'un·e agent contrôleur ou non, selon les temporalités de la formation, ou encore selon la présence d'adresses collectives, de communautés, d'habitations mobiles, de personnes sans abri sur le territoire à recenser. Les enquêteur·ices sont mis·es à contribution dès le début de la formation pour identifier les particularités du territoire qui influent sur les informations pertinentes à transmettre aux enquêteur·ices. Puisqu'ils/elles sont recruté·es localement ils/elles connaissent les districts qu'ils/elles enquêteront et sont souvent en mesure de donner ces informations à leur formateur·ice qui peut ainsi adapter la formation Celle-ci est également influencée, de manière plus informelle, par des dynamiques de groupe ou des « ancien·nes » (c'est-à-dire des enquêteur·ices ayant déjà participé

12. Principalement des bateaux en Polynésie française.

au recensement). Par exemple, lors d'une une formation dans l'archipel des Marquises, une femme, agent recenseur expérimentée propose de constituer un groupe des agents recenseurs et contrôleurs avec la superviseuse, sur une application de messagerie instantanée. Celle-ci juge l'initiative bonne et donne son accord. La superviseuse proposera ensuite à ses autres groupes d'enquêteur·ices dans les autres îles des Marquises de faire de même. Des conseils pratiques peuvent également être dispensés par les agents recenseurs plus expérimentés ; l'une d'entre elle précise par exemple en formation que « les gens quittent la maison à 6h45 le matin, il faut [y] aller le soir ».

3.2.2 Les modalités de la collecte et de son suivi

La tournée de reconnaissance

Durant la formation, les enquêteur·ices se voient attribuer leur(s) premier(s) district(s) à recenser. Ils/elles entament alors la tournée de reconnaissance qui doit être achevée et validée au 18 août, date de début de la collecte. Lors de cette tournée de reconnaissance, les agents recenseurs parcourent leur district muni·es de leur carnet de tournée et de « plans » du district : il s'agit en fait de photos aériennes récentes sur lesquelles chaque construction déjà recensée est numérotée et représentée par un cercle blanc si c'est un logement ou un polygone noir s'il s'agit d'un « divers » (voir figures 3.9 et 3.10). Ces points de repère sont numérotés dans un ordre précis. Les enquêteur·ices doivent recenser l'ensemble des constructions de la zone dans leur carnet de tournée (figure 3.8 ci-dessous) en spécifiant leur type et mettre à jour la carte lorsque cela est nécessaire.

Dans les zones non-cartographiées, il s'agit de carnets de tournée vierges. Le plan distribué à l'enquêteur·ice représente le bâti tel qu'il a été recensé en août 2017, puisqu'il n'y a pas eu d'enquête cartographique entre temps. L'agent recenseur doit donc vérifier si les constructions sont telles que référencées sur cette carte. Chacun des numéros qui y figure est reporté dans le carnet lors de la tournée de reconnaissance si le bâtiment est toujours présent. Son « type » [13] est précisé dans la deuxième colonne, le nombre de logements dans la troisième colonne et une adresse dans la dernière colonne de la partie blanche du carnet (voir figure 3.8). Si la construction a été détruite, elle est rayée de la carte et son numéro n'est pas reporté dans le carnet de tournée. Enfin, lorsque l'agent recenseur repère une nouvelle construction, il/elle doit l'ajouter au carnet de tournée ainsi qu'à la carte. Une fois la tournée de reconnaissance achevée, le carnet de tournée est validé par l'agent contrôleur ou le/la superviseur·se qui valide la tournée de reconnaissance. Après que la validation a été effectuée, le district peut être recensé.

13. C'est-à-dire s'il s'agit d'un logement, d'une communauté ou d'un divers.

Encadré – Carnets de tournée et enquête cartographique

Le recensement en France hexagonale et dans les DROM étant réalisé en partie par sondage, il nécessite de disposer d'une base de tirage des logements. Celle-ci a été constituée dès le début des années 2000 pour les communes de plus de 10 000 habitants dans l'Hexagone, sous forme d'un système d'informations géographique appelé Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL).

Il a été étendu à l'ensemble des communes des DROM. En France métropolitaine, il repose sur des sources administratives mises à jour par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, mais du fait d'un adressage de moindre qualité, d'une part importante de logements précaires et d'un rythme de construction plus soutenu, les sources administratives s'avèrent insuffisantes dans les DROM.

Pour pallier cela, l'Insee organise des enquêtes cartographiques en amont du recensement. Celles-ci qui permettent de mettre à jour le RIL (tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants et tous les ans dans les communes de plus de 10 000 habitants). Ces enquêtes sont effectuées par des agents de l'Insee dans les DROM. Elles permettent de localiser chacun des immeubles identifiés, grâce à leur adresse, ainsi que le type de la construction et du nombre de logements qu'elle contient. D'après l'Insee (Godinot, 2005, chap. D) :

> « Cette enquête permet de localiser toutes les constructions de cette portion du territoire communal et d'y dénombrer les logements. (…) Les informations collectées lors des enquêtes cartographiques sont des données de localisation des immeubles, à savoir le type et le nom de la voie, le numéro dans la voie, un complément d'adresse et des observations s'ils sont nécessaires, le type d'immeuble, l'aspect du bâti, le nombre de logements, le nombre d'étages, le nombre de communautés, le nombre d'établissements et le nombre d'équipements urbains ; dans le cas d'une maison individuelle, il s'y ajoutera le nom de l'occupant principal tel qu'il apparaît sur la porte, sur la boîte aux lettres ou tel qu'il est donné par l'occupant lui-même. »

En pratique, dans les DROM les agents recenseurs disposent d'un carnet de tournée pré-rempli des informations recueillies lors de l'enquête cartographique. La tournée de reconnaissance vise donc à leur faire reconnaître parfaitement les limites du ou des districts qui leur sont confiés ainsi que les éventuelles difficultés de repérage des adresses qu'ils contiennent.

En Polynésie française, les îles de Tahiti (sauf quelques districts de la presqu'île de Tahiti), Moorea, Bora Bora, Raiatea et Tahaa, ont bénéficié de la première enquête cartographique organisée sur le territoire. Elle a été menée à bien par des enquêteur·ices recruté·es par l'ISPF en amont du recensement, entre octobre 2021 et mars 2022, comme l'indique le calendrier des enquêtes de l'ISPF (https://www.ispf.pf/ispf/enquete, consulté le 03/10/2024).

Lors de la tournée de reconnaissance du recensement, les agents recenseurs chargé·es de ces zones travaillent donc à partir d'un carnet de tournée pré-rempli des informations recueillies lors de l'enquête cartographique.

Tout le reste du territoire correspond à des zones non-cartographiées : les agents recenseurs sont muni·es d'un carnet de tournée vierge (voir figure 3.8) où ils/elles doivent enregistrer chaque logement du/des district(s) qui leur ont été confié(s) et des photographies aériennes avec les repères du bâti recensé en 2017.

TOURNÉE DE RECONNAISSANCE

Type : **L** = logement **C** = communauté **D** = divers

Code résultat : **P** = résidence principale
V = logement vacant **I** = impossible à joindre

Rang De la construction — Nb Total	Type	Nbre de logts — carto	Nbre de logts — nb total	Adresse détaillée	Rang Du logement	Occupant du logement (Nom, étage, escalier, numéro de porte,...)
I__I__I__I			I__I__I__I			
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	
I I I I					I I I	

Figure 3.8 – Extrait du carnet de tournée des agents recenseurs, district d'une zone non cartographiée

Comme évoqué plus tôt, la tournée de reconnaissance ne se déroule pas exactement de la même manière sur tout le territoire polynésien : certaines zones ont en effet bénéficié d'une enquête cartographique de repérage du bâti (voir encadré) préalable menée par l'ISPF d'octobre 2021 à mars 2022. Dans les zones cartographiées, les carnets de tournée sont pré-remplis : les enquêteur·ices doivent vérifier et corriger lorsque c'est nécessaire les informations du carnet de tournée pré-rempli plutôt que de le remplir elles/eux-mêmes. Il s'agit donc d'un gain de temps et d'une simplification du travail pour les agents recenseurs bien que cela puisse aussi compliquer la tâche des agents contrôleurs. En effet, le contrôle des carnets de tournée dans les zones cartographiées nécessite de connaître des modifications ou des erreurs par rapport au carnet de tournée pré-rempli, de sorte à être en mesure de vérifier que la tournée de reconnaissance a bien été effectuée par l'agent recenseur.

Durant la tournée de reconnaissance, la connaissance qu'ont les agents recenseurs des districts qu'ils/elles ont à recenser constitue un atout non négligeable. Elle leur permet par exemple d'identifier aisément les points de repère à mobiliser dans les adresses. Rappelons

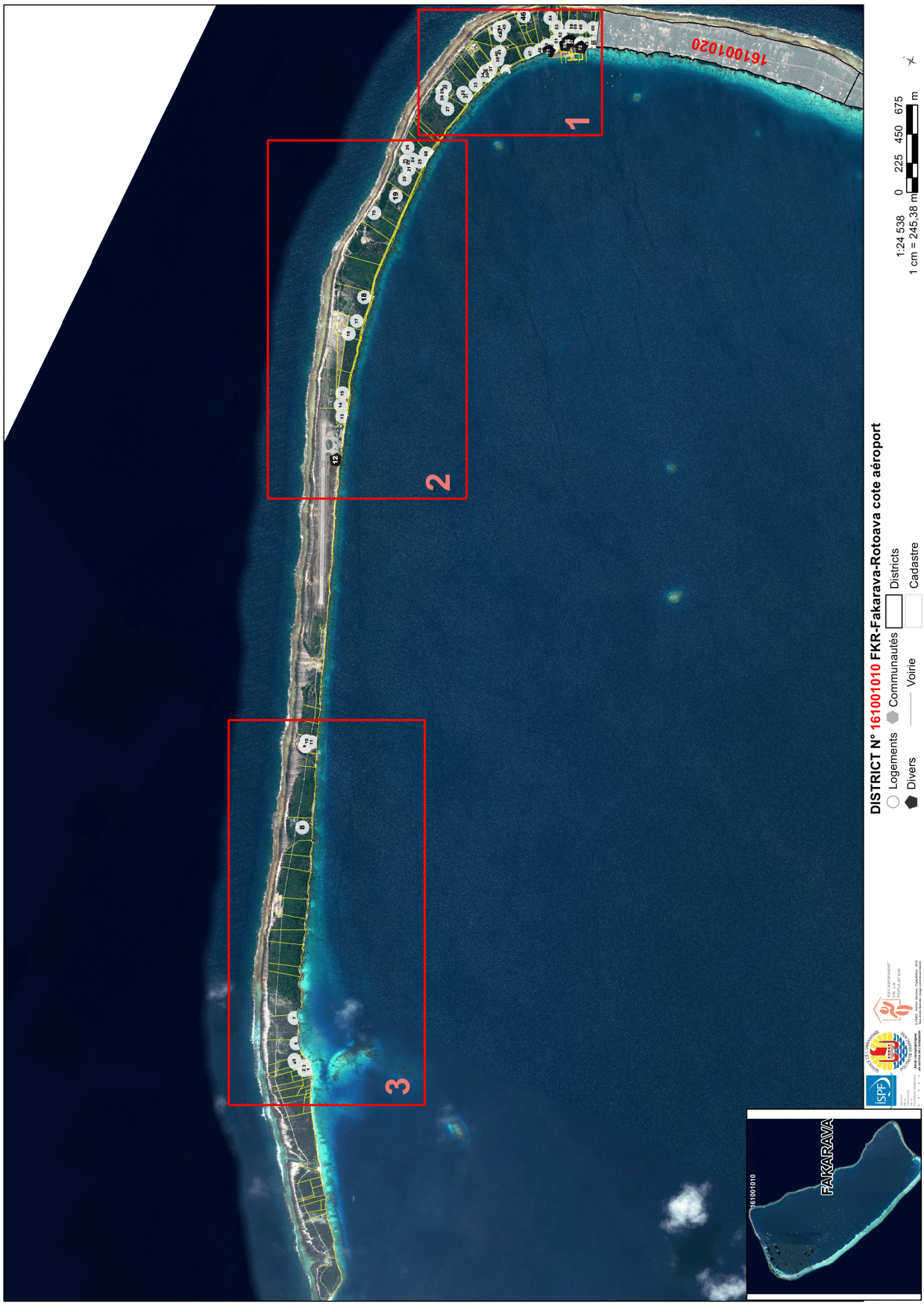


FIGURE 3.9 – Photographie aérienne (« plan ») du district 161001010 de la commune de Fakarava (ISPF, 2017)

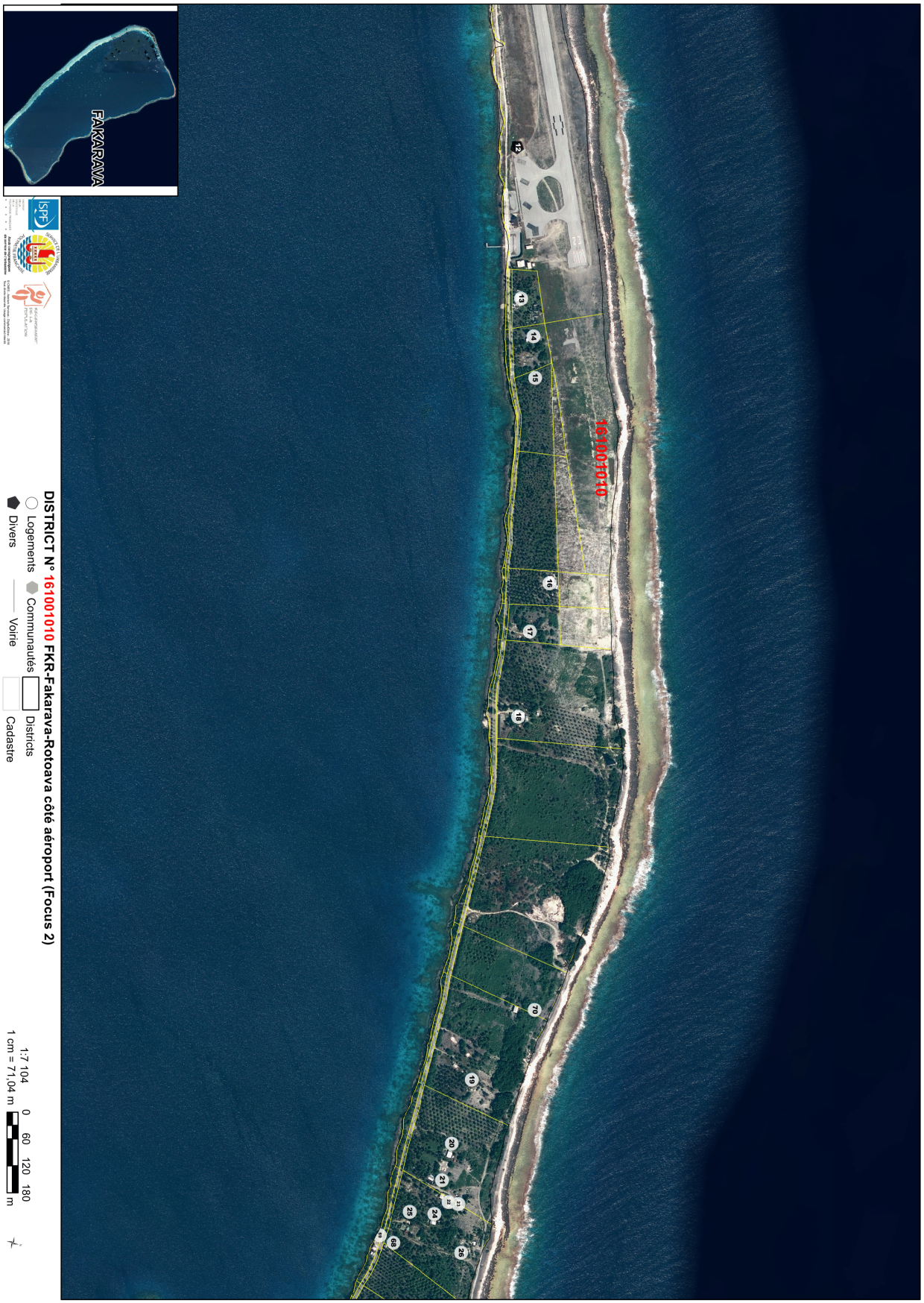


Figure 3.10 – Focus 2 du district 161001010 de la commune de Fakarava (ISPF, 2017)

ici que seule une minorité des rues sont adressées en Polynésie française : les adresses du carnet de tournée sont donc des indications d'accès, les plus précises possibles, mobilisant de préférence des points de repère (c'est-à-dire des éléments uniques et reconnaissables, comme les administrations, les magasins ou les églises). De plus les noms de quartier ou de lotissement ne sont que rarement indiqués. Parfois ces compétences sont liées à leur activité professionnelle. Par exemple, une agent recenseur des Marquises évoque son travail dans la petite hôtellerie comme un atout : elle a de ce fait l'habitude d'indiquer des chemins aux touristes accueilli·es dans la pension qu'elle gère, ce qui l'aide dans la formulation des adresses. Elle connaît en effet très bien la topographie, les noms des quartiers et des lotissements des districts qui lui ont été attribués, et identifie rapidement les nouvelles constructions non référencées sur le plan.

Outre l'adressage de mauvaise qualité voire inexistant, le territoire compte de nombreuses habitations précaires ainsi qu'un très grand nombre d'habitations récentes comme les logements construits très rapidement par l'Office Polynésien de l'Habitat. Là encore, la connaissance du territoire constitue un avantage non négligeable pour les enquêteur·ices. Le repérage se fait aussi en discutant avec les habitant·es : les informations qu'ils/elles donnent permettent parfois de différencier les logements des « divers » et de vérifier l'exhaustivité du recensement du bâti. La tournée de reconnaissance est aussi l'occasion, pour l'agent recenseur, de se présenter et de prévenir la population de son passage à venir pour le recensement des personnes. Cela leur est d'ailleurs conseillé durant la formation et l'Insee précise que (Godinot, 2005, chap. D) :

> « Durant cette opération, l'agent recenseur n'a pas à contacter les habitants puisqu'il ne collecte pas encore d'informations auprès d'eux ; néanmoins, il peut commencer à les sensibiliser à la réalisation prochaine du recensement au moyen d'affichettes apposées dans les entrées d'immeubles, chez les commerçants ou dans les lieux publics et déposer dans les boîtes aux lettres la lettre aux habitants annonçant le recensement. »

Ainsi, on peut dire que la tournée de reconnaissance permet de compléter les opérations de commnunication réalisées en amont du recensement. Certain·es enquêteur·ices sont d'ailleurs confronté·es à des refus dès la tournée de reconnaissance.

La vérification des carnets de tournée par le/la superviseur·se ou l'agent contrôleur porte principalement sur les logements et les communautés puisque les « divers » n'ont pas d'impact réel sur le recensement. Certains logements recensés par les enquêteur·ices sont parfois « inhabitables et inhabités » du point de vue du/de la superviseur·se. Ils auraient donc pu ne pas être ajoutés mais il est souvent plus simple de les signaler comme « inoccupés » que de les supprimer du carnet de tournée (cela aurait un impact sur la numérotation de tous les logements du district).

Encadré – Des îles (encore plus) compliquées à recenser

Parmi les 76 îles habitées de la Polynésie française, certaines sont très difficiles d'accès, soit du fait de leur grande distance aux autres îles (rappelons que le territoire s'étend sur une zone de taille comparable à celle de l'Europe), soit par choix de leurs habitant·es (îles privées ou en autarcie). Leur recensement est donc singulièrement compliqué et nécessite des stratégies particulières.

- **Rapa**

L'île de Rapa (dans l'archipel des Australes) se situe à 36 heures de bateau de l'île la plus proche. Un résident de l'île en déplacement à Tahiti a été donc formé comme enquêteur et chargé de recenser la population de l'île. Il s'agit ici d'un problème d'accessibilité.

- **Maiao**

Cette île de la commune de Moorea fonctionne en relative autarcie du fait d'une décision ancienne de ses habitant·es et malgré une récente ouverture au reste du territoire. Une demande d'autorisation a donc été faite auprès de la mairie et le recensement a été accepté. Des agents recenseurs de l'île de Moorea assurent donc son recensement.

- **Maupihae (Mopelia)**

Plus encore qu'à Maiao, les populations de cette île de la subdivision des îles-Sous-le-Vent vit en autarcie. Étant donné qu'elle appartient à la commune de Maupiti, l'ISPF n'est pas en mesure de savoir si ses habitants sont enregistrés à l'état civil. Il est donc quasiment impossible de déterminer combien de personnes y vivent en 2022 sans le recensement. La mairie de Maupiti a envoyé un agent recenseur à Maupihae accompagné d'un policier municipal.

- **Tetiaroa**

Cette île, administrativement rattachée à la commune d'Arue (agglomération de Papeete), avait été achetée par l'acteur Marlon Brando. Elle est maintenant détenue par ses descendant·es (désormais sous le coup d'un bail emphytéotique) et héberge un complexe hôtelier de luxe. Elle a été recensée avec l'accord des « propriétaires », sans lequel il est impossible d'y être hébergé. L'île compte environ 250 résident·es permanent·es.

La collecte

La collecte des données du recensement a débuté le 18 août 2022 (figure 3.6). À cette date, les tournées de reconnaissance des premiers districts distribués sont achevées et validées. Les enquêteur·ices se rendent dans chacun des logements de leur(s) carnet(s) de tournée pour recenser leurs habitant·es. Pour chaque logement ils/elles remplissent une « feuille logement » et pour chaque personne, un « bulletin individuel ».

Encadré – L'observation de la collecte

À Tahiti, j'ai pu assister aux opérations de collecte avec les équipes – bien plus nombreuses – des agents recenseurs et contrôleurs de la ville de Papeete (26 926 habitant·es en 2017) et dans une moindre mesure, de celle de Fa'a'ā (29 506 habitant·es en 2017).

Les enquêteur·ices de la commune de Papeete se réunissent dans la mairie en centre-ville. Là-bas, deux salles sont dédiées aux opérations de contrôle : l'une où les agents contrôleurs vérifient le travail des agents recenseurs et une autre où le superviseur en charge de la commune valide les bulletins que récupèrent ses agents contrôleurs et où les bulletins sont stockés dans une armoire fermée à clé. Les bulletins sont ensuite archivés dans une armoire sécurisée en attendant la saisie. J'y ai observé les opérations de contrôle durant la première semaine de collecte et accompagné des agents recenseurs et des agents contrôleurs lors de la collecte. A Fa'a'ā l'organisation est légèrement différente : les agents contrôleurs partagent une pièce avec la superviseuse (voir figure 3.11 ci-dessous), dans laquelle chacun·e s'est aménagé un bureau. Les agents recenseurs y rapportent leurs bulletins remplis et ceux-ci sont stockés après validation dans une armoire sécurisée située dans une pièce adjacente.

Étant donné la grande distance entre Ua Huka et Tahiti, je n'arrive à Papeete qu'en fin d'après-midi le 18/08 et me rends à l'ISPF le lendemain matin où l'on me met en contact avec le superviseur de la commune. Il s'agissait du deuxième jour de collecte et donc du dernier jour du recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri (celui-ci doit être effectué durant les deux premiers jours de collecte pour éviter les double comptes). J'ai donc pu accompagner l'agent contrôleur chargée du recensement des sans abri autour du marché de Papeete. La majorité d'entre eux avaient déjà été recensés la veille au soir à l'occasion d'une distribution alimentaire. La consigne donnée par le superviseur est de leur faire remplir *a minima* les 4 premières questions du bulletin individuel (c'est-à-dire celles relatives à l'état civil) pour avoir les informations essentielles. Pour les plus réticent·es il est proposé de donner un surnom à la place du nom et l'âge plutôt que la date de naissance. Peu de refus sont opposés à l'enquêtrice, notamment car elle a une bonne connaissance de cette population et de nombreuses compétences utiles à ce travail (administratives et de travail avec du public notamment). Elle mobilise l'argumentaire fourni en formation et l'adapte à des problématiques auxquelles les personnes sans domicile fixe peuvent être sensibles : par exemple, elle cite les centres d'hébergement d'urgence parmi les éventuelles politiques publiques auxquelles le recensement pourrait servir.

Le lundi, je retourne à l'ISPF où a lieu la réunion hebdomadaire des superviseur·ses. Je rencontre à cette occasion la cheffe de mission ainsi que la superviseuse de Fa'a'ā qui me propose d'assister à la collecte dans quelques ménages singulièrement complexes qu'elle a repérés dans la commune qu'elle supervise.

J'ai ainsi pu observer dès le 22 août, la collecte dans les logements du centre-ville de Papeete qui est principalement constitué d'immeubles. L'enquêtrice que j'accompagne est ralentie par les importantes difficultés d'accès aux immeubles. De plus, le centre-ville compte un certain nombre d'immeubles délabrés dans lesquels l'identification des logements est plus épineuse encore. Nous passons devant l'un d'entre eux en fin de journée. L'enquêtrice m'explique devoir s'y rendre à plusieurs reprises pour parvenir à identifier puis atteindre chacun des logements. Dans le même district, elle me montre un autre immeuble délabré et dont l'entrée est fermée par une chaîne. Il semble inoccupé mais on aperçoit au dernier étage des objets et des pots de fleurs aux fenêtres. Des voisins nous expliquent que le bâtiment est « squatté ». *In fine*, ce sera

l'agent contrôleur qui recensera cet immeuble.

Le lendemain, j'accompagne une enquêtrice chargée de recenser le quartier social de Tīpaeru'i, derrière le stade Bambridge. Dans cette partie de la ville, les difficultés d'accès sont liées à la présence de chiens de garde, rendue encore plus dangereuse par le fait qu'il est impossible de s'y déplacer en voiture, le quartier étant principalement constitué de ruelles. L'une des personnes recensées ce jour-là demande d'ailleurs à répondre au questionnaire chez sa voisine pour éviter que l'on doive passer devant ses chiens. Le manque d'infrastructures entrave aussi la collecte et un autre habitant du quartier répond au questionnaire chez sa belle-mère pour éviter que l'enquêtrice et moi-même ne devions monter jusqu'à son logement situé tout en haut d'un chemin de terre sur une montée abrupte et dotée d'une simple corde sensée faciliter l'accès. Il s'agit d'un quartier précaire où presque tout l'habitat est autoconstruit (souvent sur des terrains loués) à l'exception de quelques maisons de l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH). Les habitant·es m'expliquent d'ailleurs que l'accès à l'eau et à l'électricité n'est pas assuré partout, malgré les promesses répétées des responsables politiques. Les difficultés d'accès au terrain sont compensées le fait que l'enquêtrice connaît parfaitement le quartier : elle s'y repère aisément et n'hésite pas à redemander des indications aux habitant·es. Elle m'explique que pour atteindre les personnes qu'elle ne trouve pas chez elles, elle les attend au magasin et prend rendez-vous pour aller les recenser.

Le mercredi 24 août, j'ai pu me rendre comme prévu dans la commune de Fa'a'ā où la superviseuse avait remarqué des ménages complexes singulièrement nombreux. Un ménage en particulier, compte tant d'habitant·es que, les recenser sur une seule feuille logement est impossible – la liste A ne contient que 20 lignes. Ils et elles étaient plus de 90 il y a 10 ans, un peu plus de 50 il y a 5 ans et sont 47 en 2022. Cela a donné lieu à des discussions avec sa superviseuse puis de celle-ci avec la cheffe de mission sur la définition. Cette journée a été l'occasion de mieux comprendre les arbitrages qui permettent d'identifier les ménages dans ces situations (cf. 3.3.3).

Le dernier jour de cette mission a été dédié à des entretiens avec les agents recenseurs à Papeete et à des discussions informelles avec les superviseurs et la cheffe de mission.



Figure 3.11 – Salle de contrôle et de suivi de la collecte de la commune de Fa'a'ā

La formation aura au préalable permis aux enquêteur·ices de s'approprier les outils du recensement. Mais celle-ci demeure courte et les quelques exercices d'application ne permettent pas de couvrir toutes les difficultés que rencontrent ensuite les agents recenseurs au cours de la collecte. Le suivi est donc crucial, surtout en début de collecte, pour corriger d'éventuelles erreurs et lever les doutes qui persistent malgré la formation. Ce suivi demande une attention particulière de la part des agents contrôleurs et des superviseur·ses. Dans l'une des communes de Tahiti, par exemple, des agents contrôleurs ont commencé par demander à leurs agents recenseurs de recenser 8 à 10 foyers durant les trois premiers jours. Cela leur permet d'effectuer ensuite une revue détaillée des bulletins remplis de sorte à éviter que ceux/celles-ci ne commettent des erreurs sur un grand nombre de bulletins. Les premiers jours de collecte permettent ainsi de faire les derniers ajustements nécessaires.

La collecte se poursuit ensuite à un rythme relativement soutenu puisque les objectifs fixés par le calendrier de collecte sont exigeants. Durant le mois de collecte les enquêteur·ices se rendent chaque jour dans les logements à recenser. Le plus souvent, celle-ci démarre très tôt le matin et se poursuit dans la soirée, car beaucoup de personnes ne sont pas présentes en journée. Les agents recenseurs rapportent les questionnaires complétés dans les salles mises à disposition par la mairie où s'effectuent les opérations de contrôle et où sont ensuite archivés les questionnaires validés et prêts pour la saisie qui aura lieu après la collecte.

Les agents recenseurs sont généralement confrontés à d'importantes difficultés d'accès aux logements au cours de la collecte. Dans les immeubles cossus de la métropole de Papeete comme dans les *gated communities*[14], l'accès aux logements est protégé par des codes ou des badges que les superviseur·ses eux/elles-mêmes ont du mal à se procurer. Les syndics de ces immeubles (ou enclos) demandent souvent de nombreuses informations sur les enquêteur·ices. Même lorsque celles et ceux-ci parviennent à entrer dans les immeubles ils/elles sont mal reçu·es par leurs habitant·es qui refusent de répondre au questionnaire voire les soupçonnent d'être présent·es pour des raisons malveillantes. Dans les zones rurales et les quartiers sociaux, la présence de chiens de garde rend dangereux l'accès aux maisons et plusieurs morsures ont été reportées dès la première semaine de collecte. Enfin, le climat social et politique tendu[15] dans lequel se trouve la Polynésie française est à l'origine d'une certaine défiance vis-à-vis du recensement qui rend la collecte plus difficile encore. Ainsi ces contraintes qui pèsent sur les enquêteur·ices rendent parfois la collecte pénible pour celles/ceux-ci.

14. Quartiers résidentiels fermés et sécurisés regroupant des habitations individuelles. À Tahiti, ils se situent sur les hauteurs de la métropole de Papeete.

15. La Polynésie française connaît alors une très forte inflation – 8,5 % en 2022 (Bouliou, 2023). Elle est aggravée par l'introduction en mars 2022 d'une taxe dite « sociale » (Tinorua et Parau-Cordette, 2022) sous forme d'une TVA sociale généralisée de 1 % – abandonnée depuis (Suire, 2023).

Encadré – Gestion des refus et des démissions par les superviseur·ses

Les démissions Lors de la première session de formation à laquelle j'assiste, la superviseuse apprend à son arrivée la démission de l'une des agents recenseurs qu'elle avait recrutée. Celle-ci avait entretemps obtenu un emploi aidé plus long et non compatible avec les fonctions d'agent recenseur. L'une des enquêtrices présentes mentionne alors une personne habitant dans la même zone et qui avait postulé comme agent recenseur. La superviseuse lui téléphone immédiatement et elle arrivera en milieu de formation.

J'interroge ensuite la superviseuse sur les démissions et elle m'apprend qu'il y en a eu beaucoup en amont du recensement. Le sujet a d'ailleurs été abordé lors de la réunion des superviseur·ses à laquelle j'ai assisté. Après le début de la collecte devient il de plus en plus difficile de remplacer les agents démissionnaires. Il faudrait pour cela les former, sans compter la charge de travail que représentent les nouveaux contrats pour la personne chargée des ressources humaines. La stratégie décidée lors de cette réunion est de remplacer un maximum de démissions de sorte à anticiper d'éventuels départs supplémentaires. Toutefois, la proposition de reprendre la communication pour le recrutement et une formation complète sur Tahiti est écartée car cela représente trop de travail. Les nouveaux recrutements se font donc par bouche à oreille avec des formations accélérées.

S'ajoute à cela le cas des agents recenseurs dont le travail n'est pas satisfaisant ou pour lesquels les superviseur·ses n'ont aucun retour de l'avancement de la collecte. Ceux/celles-ci sont déchargé·es pour que l'impact sur la collecte soit minime.

Les refus Certain·es agents recenseurs sont confronté·es à des refus dès la tournée de reconnaissance. Cela donne lieu à des questions le lendemain en formation. La superviseuse leur conseille de chercher d'abord à convaincre et passer par la personne qui a le plus de chances de répondre. Si malgré cela, les personnes refusent de se faire recenser, l'agent recenseur doit contacter son agent contrôleur – s'il y en a un·e – qui ira recenser ce ménage. En cas d'échec ou si l'agent recenseur n'a pas d'agent contrôleur, c'est au / à la superviseur·se d'y aller et si il/elle n'arrive pas non plus à convaincre la personne, il est possible de mobiliser la police municipale. Cette superviseuse n'a recours aux forces de l'ordre que lorsqu'il s'agit d'une personne importante (conseiller·e municipal·e, prêtre, pasteur, etc.) car son refus est susceptible d'en entraîner d'autres.

Durant la collecte, d'autres superviseur·ses que j'ai eu l'occasion de rencontrer envisageaient un recours plus systématique à la police municipale. Il semble que cette option soit envisagée lorsque les refus se font plus nombreux ou plus virulents.

Lors de la réunion des superviseur·ses, des superviseur·ses de la métropole de Papeete reportent des problèmes d'accès aux *gated communities* et aux immeubles cossus. S'ajoutent à cela un certain nombre de refus agressifs – notamment aux Îles-sous-le-Vent. Sont aussi signalés lors de cette réunion divers incidents : notamment 5 morsures de chien, deux tentatives d'agression physique, ainsi que diverses incivilités (il convient de préciser que la majorité de la population a très bien accueilli les enquêteur·ices). La décision prise pour ces cas est d'impliquer la gendarmerie et de renforcer la communication pour éviter que ces incidents ne fassent « tâche d'huile » (dit d'un·e superviseur·se). Un·e superviseur·se propose alors de regrouper les cas problématiques dans une liste pour ensuite intervenir avec la police municipale.

De plus, ils/elles sont encouragé·es à avancer le plus vite possible car les logements les plus difficiles à recenser sont en général recensés en fin de collecte. Pour les superviseur·ses – et *a fortiori* les agents contrôleurs dans les zones où ils/elles sont présent·es, l'impératif est à la fois préserver la qualité des données par des opérations de contrôle tout en encourageant les enquêteur·ices à maintenir un rythme soutenu. Cette pression, est donc relayée par les superviseur·euses puis les agents contrôleurs dès la formation. À cela s'ajoute le fait que, étant payés au questionnaire, les agents recenseurs cherchent à travailler le plus vite possible pour augmenter leurs chances de se voir distribuer un district supplémentaire. À l'inverse, les agents qui posent problème (souvent parcequ'ils/elles ne se conforment pas aux modalités du suivi ou que l'avancée de leur travail est largement insuffisante) sont déchargé·es de leur travail de sorte à limiter leur influence sur la collecte. Ceci peut créer une pression supplémentaire pour les autres enquêteur·ices : les un·es parce qu'ils/elles se voient réattribuer ce travail, les autres de peur de se retrouver dans une situation similaire.

Le suivi de collecte et les opérations de contrôle soulèvent parfois des questionnements auxquels les agents contrôleurs ou les superviseur·ses eux/elles-mêmes n'ont pas les informations nécessaires pour trancher. Dans ces situations, les questions sont transmises aux autres superviseur·ses et/ou à la cheffe de mission et mises en commun *via* des outils de partage informatique. Des réunions hebdomadaires sont ainsi organisées, qui rassemblent les superviseur·ses et la cheffe de mission, pour permettre de discuter des problèmes récurrents et de faire le point sur les indicateurs d'avancement global de la collecte. Parmi les problèmes cités lors de ces réunions, on peut noter les nombreuses démissions d'enquêteur·ices qui ont eu lieu en cours de collecte, les difficultés d'accès aux logements, et divers incidents (en particulier des refus, voire des agressions et des morsures de chiens) liés à au contexte social et politique tendu au moment de la collecte. Cette réunion hebdomadaire permet donc aux superviseur·euses de discuter de ces problèmes et de mettre en place des solutions en commun. Par exemple, lors des discussions sur les refus virulents voire les agressions subis par les agents recenseurs, les modalités de recours à la police municipale sont évoquées. Ces réunions sont aussi l'occasion de discussions sur les définitions de certains concepts centraux du recensement qui ont pu poser question lors de la collecte. Entre autres, la notion de « communauté » a pu être rediscutée : s'il n'y a qu'un seul EPHAD sur tout le territoire, des structures appelées « maisons d'accueil » sont destinées à l'hébergement des personnes en situation de dépendance et leur classification pose question. La définition du logement elle-même donne également lieu à des échanges. Il s'agit d'un lieu « habitable ou habité » mais le sens du mot « habitable » ne semble pas faire consensus.

Ainsi, le recensement de la Polynésie française est une opération centralisée, organisée sur un territoire singulièrement dispersé. Elle est à bien des égards, contrainte par les particularités du territoire et de sa population (difficulté d'accès, langues parlées sur le territoire,

absence d'adressage, nature du bâti et rythme des constructions, etc). À ces contraintes, s'ajoutent les impératifs de rythme de la collecte qui se déroule obligatoirement sur un mois, ce rythme étant imposé aux agents recenseurs par les agents contrôleurs et les superviseur·ses. Ceux/celles-ci se voient ainsi soumises à une certaine pression, d'autant plus importante qu'ils/elles sont payé·es au questionnaire, dans un contexte de faible accès à un emploi salarié. Cela rend d'autant plus nécessaires les adaptations et traductions du questionnaire et explique également certains écarts aux normes transmises en formation (en particulier des inductions et déductions *a priori*).

3.3 Adaptations et réinterprétations du questionnaire : un cadre partiellement adapté à la réalité du terrain

De manière générale, dans les enquêtes quantitatives, l'impression de neutralité relève davantage d'une « indifférence au terrain » que d'une réalité. C'est justement l'absence de neutralité des enquêteur·ices qui rend possible à la fois le respect des délais impartis et la qualité des données recensées (Caveng, 2012). Dans une certaine mesure le succès du recensement Polynésien dépend encore plus des conditions de passation du questionnaire puisqu'il s'agit d'une adaptation du questionnaire de la France métropolitaine à des conditions de vie bien distinctes de celles de l'Hexagone. Nous allons donc chercher à décrire plus en détail le travail d'adaptation et de coercition effectué d'abord par l'institution puis par les enquêteur·ices. Pour ce faire, nous commencerons par détailler les adaptations opérées par l'Insee en comparant les principaux imprimés du recensement hexagonal et du recensement polynésien, avant de nous intéresser aux notions qui ont posé problème ou nécessité des adaptations lors de la collecte sur le terrain.

3.3.1 Des adaptations à la marge du questionnaire par rapport au recensement hexagonal

En effet la collecte du recensement de la Polynésie française a pour support des imprimés (en particulier la « Feuille logement » et le « Bulletin individuel ») proches de ceux du recensement hexagonal dans sa version papier. Rappelons ici que le recensement polynésien tout comme ceux des DROM et des autres COM doit respecter un impératif de comparabilité (les statistiques produites à partir de ce recensement doivent permettre la comparaison avec celles du recensement hexagonal). Cela n'empêche pas que, de même que pour les autres COM et dans une moindre mesure pour les DROM, des adaptations sont faites dans ce questionnaire, de sorte à conformer les informations récoltées aux conditions de vie des habitant·es du pays.

La feuille logement

La feuille logement (reproduite en annexe A.6) permet de recueillir les informations relatives à la composition et à l'équipement des habitations sur le territoire. Sa structure est la même pour le recensement hexagonal et pour celui des DROM et des COM, mais certaines questions sont adaptées pour permettre de décrire au mieux les logements et la composition des ménages polynésiens.

L'équipement du logement : adaptations au bâti polynésien La quatrième page de la feuille logement est intitulée « Caractéristiques et confort du logement », a l'instar de celle du recensement hexagonal, elle vise à décrire le bâti et l'équipement des ménages en Polynésie française. Or, les conditions de vie dans cette collectivité d'outre-mer sont bien différentes de celles de la France hexagonale : le bâti y est bien plus récent et de nombreuses habitations sont autoconstruites. De plus certains lieux connaissent des difficultés d'accès à l'électricité ou à l'eau courante. Les logements y sont également moins bien équipés que dans l'Hexagone, du fait des difficultés d'accès aux biens manufacturés et à un taux de pauvreté relatif très élevé. Enfin, les politiques publiques favorisant l'accès à un logement social sont spécifiques à ce territoire : l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) propose des logements sociaux rapidement constructibles (en accession à la propriété) pour les personnes qui disposent d'un terrain.

Cette partie de la feuille logement reflète donc ces particularités. Elle inclut des questions sur le matériau de construction du logement, les années de construction débutent en 1997 et sont proposées par tranches de 5 ans[16], des questions sur le raccordement à l'eau courante et à l'électricité ont été ajoutées et celles relatives à l'équipement du logement sont bien plus détaillées. Enfin, à la question sur le fait de disposer d'une voiture, ont été ajoutées les modalités « avoir un deux-roues » et « avoir un bateau à moteur ». Cette liste des adaptations du questionnaire n'est pas exhaustive mais elle permet de mettre en évidence le prise en compte des conditions de vie en Polynésie française dans ce module.

Les habitant·es permanent·s du logement (l'intérieur de la feuille logement) L'intérieur de la feuille logement du recensement est destinée à la déclaration des habitant·es du logement, qu'ils/elles y vivent de manière permanente ou plus occasionnelle. Différentes listes y sont proposées, selon la situation de la personne déclarée. Néanmoins, les définitions de ces listes diffèrent entre le recensement métropolitain et celui de la Polynésie française, reflétant ici encore des modes de vie distincts.

Dans les deux cas, la première et la plus importante des catégories, appelée « Liste A »

16. À partir de 1919 dans l'Hexagone où le bâti est en moyenne plus ancien.

permet de déclarer les habitant·es permanent·es du logement. Elle est définie de la même façon en France métropolitaine et en Polynésie française (ainsi que dans les autres COM et les DROM) : il s'agit des personnes « qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année (…) » (voir chapitre 1).

Les deux autres listes proposées dans le questionnaire du recensement polynésien correspondent à celles du recensement de la France départementale jusqu'en 2018 [17]. La « Liste B » est destinée à la déclaration des « Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études » et la « Liste C » permet de déclarer les « Autres habitants du logement ». Pour le recensement de l'Hexagone et des DROM, a été ajoutée en deuxième position à partir de 2018 la déclaration des enfants en garde alternée et qui vivent plus souvent chez leur autre parent : elle devient la « Liste B ». Les enfants majeur·es logé·es ailleurs pour leurs études sont donc déclaré·es en « Liste C » et les autres habitant·es du logement en « Liste D ». Cette réorganisation reflète l'augmentation des situations de garde alternée et de garde partagée. Elle n'a pas été reproduite pour le recensement polynésien, peut-être du fait d'une moindre prévalence supposée de ces situations, l'Hexagone et les DROM s'étant engagés plus rapidement dans la seconde phase de la transition démographique (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022).

L'une des principales différences entre le recensement de la Polynésie française et les autres recensements menés par l'Insee (y compris ceux des autres COM depuis 2018) est le mode de déclaration des liens familiaux entre les habitant·es du logement. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, la Liste A du recensement de la Polynésie française permet de décrire aisément les formes de cohabitation dites complexes qui sont courantes sur le territoire. Nous allons ici détailler les modalités concrètes de déclaration de ces liens au regard de la collecte de 2022.

Pour rappel, le recensement polynésien requiert la déclaration du « lien de parenté le plus direct ou relation » avec une autre personne du ménage et ce dernier est déclaré en saisie libre. Sur les bulletins, on ne constate pas non plus d'ordre imposé pour la déclaration des personnes résidentes du ménage. Rappelons ici que, comme pour le reste du questionnaire, les liens entre les résidents des logements sont recueillis en entretien en face-à-face par un·e enquêteur·ice qui remplit les imprimés du recensement. Le peu de précisions inscrites sur le bulletin sont données aux agents recenseurs lors de la formation concernant l'ordre des personnes dans la liste A et les liens à déclarer. Ceci donne lieu, lors de la formation, à un exercice d'application à partir d'un cas relativement complexe (la famille Tetuanui de Moorea, voir 1.3.3) .

17. « Rénovation du questionnaire du recensement de la population sur les liens familiaux et les situations de multi-résidence. Impact sur les évolutions annuelles de population » (2019)

Encadré – Explications relatives à la liste A dans la formation des agents recenseurs

La première personne est déterminée par l'agent recenseur

- Avant de commencer, compter le nombre de personnes dans le logement
- Ordonner la liste : faire un brouillon si nécessaire
- Décrire les liens familiaux
  - Privilégier les conjoints puis les enfants
  - Se référer à une personne déjà citée par son numéro

En priorité

- Conjoint(e) de 1
- Fils/fille de 1 et/ou de 2
- Fils *fa'a'amu* de 1 et/ou de 2
- Petit-fils/petite-fille *fa'a'amu* de 1 et/ou 2

Et aussi

- Petit-fils/petite-fille (si pas de parents dans le logement)
- Frère/sœur
- Neveu/nièce
- Oncle/tante
- Cousin/cousine
- Ascendant/ascendante
- Père/mère
- Ami/copain/copine (sans relation de couple)
- Colocataire, pensionnaire
- Nounou/domestique/bonne/employé de maison…

Source : Diapositives de formation des agents recenseurs et contrôleurs, 2022, Insee

Nous avons reproduit dans l'encadré ci-dessus les informations concernant la déclaration des liens de la liste A dans les diapositives de la formation des agents recenseurs. Il est conseillé aux enquêteur·rices d'ordonner la liste de sorte à ce que les liens conjugaux et filiaux soient déclarés en priorité, cela revient à trier cette liste de sorte à recueillir ensemble les informations concernant chacun des noyaux familiaux au sein les ménages complexes. Lorsqu'il s'agit d'un ménage contenant plusieurs noyaux familiaux et dont la configuration est difficile à se figurer, il est conseillé aux enquêteur·ices de le représenter graphiquement. Par ailleurs, bien que la déclaration soit en saisie libre, la formation des enquêteur·ices contient une liste bien précise des liens à déclarer dans le recensement. Cette liste n'est cependant pas reproduite dans le livret des agents recenseurs.

Ces recommandations ne fixent toutefois pas d'ordre entre les différents noyaux familiaux à déclarer. Durant un entretien avec des enquêtrices, l'une d'entre elles m'explique

que leur superviseur-formateur leur a conseillé en formation de déclarer en premier l'actif·ve principal·e, à l'instar de ce qui est fait dans l'Hexagone. Mais les enquêteur·ices ont alors exprimé leur désaccord : selon eux/elles il est nécessaire que les membres d'une famille soient déclarés par génération et par ordre de naissance. Si cette hiérarchie n'est pas respectée cela pourrait même occasionner des refus de répondre de la part des recensé·es, selon l'enquêtrice. Ici, ce sont donc les agents recenseurs qui adaptent le mode de déclaration de sorte à maximiser à la fois le nombre et la qualité des réponses, et ce avec l'accord de leur superviseur. Notons que cette adaptation est acceptée par leur hiérarchie et donc qu'une certaine latitude leur est accordée par ceux/celles-ci malgré l'organisation stricte et centralisée que nous avons décrite plus tôt.

Le bulletin individuel

Les questions relatives à l'état civil (noms, date et lieu de naissance, sexe) De manière attendue, les questions relatives à l'état civil sont presque les mêmes en France métropolitaine et dans les recensements des DROM et des COM, y compris en Polynésie française. Quelques modifications mineures ont néanmoins été introduites ; en particulier, la possibilité pour le/la recensé·e de déclarer un surnom plutôt que son nom et son prénom. Comme dit précédemment, cela s'avère utile en pratique lorsque les personnes doutent de l'anonymisation des bulletins et craignent d'être identifiées (par exemple lorsqu'elles ont une activité non déclarée). Il est également possible d'indiquer un âge plutôt que la date de naissance, ce qui est opportun lorsque le/la répondant·e n'est pas en capacité d'indiquer les dates de naissance de tou·tes les habitant·es du ménage – en particulier lorsque les logements ont de nombreux·ses occupant·es. Comme dit dans l'encadré sur le suivi de la collecte, ces alternatives s'avèrent précieuses lorsqu'il s'agit de recenser les personnes en situation de grande précarité. Par ailleurs, il est précisé dans le bulletin individuel du recensement polynésien que les prénoms doivent être déclarés dans l'ordre de l'état civil. Cela permet d'obtenir une déclaration univoque pour pouvoir ensuite contrôler les éventuels double-comptes, avant que les bulletins ne soient anonymisés. En effet, il est courant en Polynésie française, que les personnes aient deux prénoms (l'un français et l'autre polynésien), et que le premier soit leur nom officiel et le second leur nom d'usage. De même pour le sexe : il s'agit du sexe à l'état civil. Cela est précisé par la superviseuse-formatrice des Marquises à l'occasion d'une question sur le classement des personnes *mahu* et *raerae* pour cette question. Notons qu'elle rappelle à cette occasion le principe déclaratif du recensement.

L'adoption coutumière Le recensement de la Polynésie française comporte une question sur l'adoption coutumière, appelée *fa'a'amura'a* en tahitien. Cette question a évolué

au cours des derniers recensements. Elle n'était auparavant posée qu'aux femmes et a été généralisée pour le recensement de 2022. Elle pose cependant problème, puisqu'il est demandé aux personnes si elles ont déjà donné un enfant à *fa'a'amu* et si elles ont actuellement un enfant à *fa'a'amu*. Elle n'est donc pas symétrique et ne permet pas de savoir si une personne a élevé des enfants *fa'a'amu* par le passé.

La maîtrise des langues Une question relative à la maîtrise des langues a également été introduite. Elle interroge les recensé·es sur leur connaissance du français d'une part et de l'autre d'au moins une langue polynésienne. Simultanément, les recensé·es sont invité·es à indiquer la langue « la plus couramment parlée en famille ». Ces questions permettent donc de construire des indicateurs sur la pratique et la connaissance du français et des langues polynésiennes sur le territoire.

Les questions relatives à l'activité professionnelle Dans les bulletins individuels destinés à l'Hexagone et aux DROM, tout comme dans celui de la Polynésie française, la deuxième page est presque entièrement dédiée à l'activité professionnelle des recensé·es. Mais celui de la Polynésie française diffère du bulletin individuel hexagonal : il a fait l'objet d'adaptations et de réorganisations visant à rattraper les situations équivoques vis-à-vis du travail, qui sont relativement courantes sur le territoire.

Le bulletin individuel de la France métropolitaine contient une première question sur l'activité professionnelle (question 12) où il est demandé aux individus s'ils sont actuellement en activité. Il est précisé que cela inclut un emploi occasionnel, de durée très courte, un apprentissage, un stage rémunéré et les travailleur·ses actuellement en congé maladie ou maternité. Cette question permet de filtrer les répondant·es qui ne sont pas en activité (à qui l'on demande leur dernière activité professionnelle si ils/elles ont déjà travaillé et si ils/elles cherchent un emploi). Aux actif·ves occupé·es sont ensuite posées – dans cet ordre – des questions sur l'établissement dans lequel ils/elles travaillent (nom, activité, adresse), leur mode de transport pour aller au travail, le fait de travailler à temps plein ou à temps partiel, leur statut et leur profession (ainsi que le type de contrat et la catégorie de l'emploi s'ils/elles sont salarié·es).

Le bulletin individuel du recensement polynésien recense quant à lui l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT) : la question posée (question 13, voir annexe A.6) est « Avez-vous travaillé pour gagner votre vie au cours des 7 derniers jours ? ». De même que dans le questionnaire hexagonal, cette question sert de filtre : aux personnes qui ne travaillent pas est demandée la raison de leur inactivité ou chômage, leur précédente activité si ils/elles ont déjà travaillé et si ils/elles cherchent un emploi. Aux actif·ves occupé·es, est demandée leur profession principale, leur statut, des informations sur le type de contrat,

des informations sur l'établissement où ils/elles travaillent et son activité, puis l'adresse de celui-ci et enfin leur catégorie. Une dernière question interroge les recensé·es sur une éventuelle activité annexe (agriculture ou élevage, coprahculture[18], pêche, artisanat, etc.). Notons enfin que la question sur le mode de transport pour aller au travail figure également dans le recensement polynésien (question 7).

La réorganisation et les modifications à la marge dans le questionnaire visent donc *a priori* à récupérer les situations d'activité atypiques comme le fait d'aider un membre de la famille, les activités annexes, etc. Mais dans les faits, cette partie du bulletin individuel a pu poser problème lors de la collecte. En cela, nous pouvons dire que certaines adaptations de ce questionnaire posent question lorsqu'elles sont confrontées au contexte polynésien.

3.3.2 Des notions importées dont l'interprétation en Polynésie française pose question

Les questions relatives au travail sont en effet les plus critiquées par les acteur·ices du recensement. Durant les entretiens, une cadre du recensement déclare qu'elle le considère « trop proche du questionnaire de la métropole » et exprime son incompréhension face au choix de la définition du BIT dans le questionnaire. Des critiques similaires émergent de la part des enquêteur·ices : la définition du BIT rend la déclaration de certaines activités occasionnelles difficile. L'une d'entre eux/elles mentionne par exemple le cas des intérimaires qui n'auraient pas travaillé au cours de la semaine. Or ces types d'activités sont courants et le fait de se déclarer sans activité peut être mal vécu par les répondant·es, d'autant plus si ils/elles travaillent. Dans les quartiers dits « sociaux » ou peu de personnes ont accès à un emploi formel, cela crée une lassitude de la part les personnes recensées, accentuée pour les ménages très nombreux pour lesquels un grand nombre de bulletins individuels doivent être remplis. Pour chacun·e des nombreux·ses habitant·es du logement, il faut de nouveau répondre par la négative à ces multiples questions. Enfin, la réorganisation de ce bloc de questions pose également problème. La question sur le mode de transport utilisé pour se rendre au travail intervient trop tôt dans le questionnaire et prête donc à confusion : la plupart des recensé·es donnent leur mode de transport principal, qu'ils/elles travaillent ou non, et les enquêteur·ices, pressé·es par le temps, ne les corrigent généralement pas.

Par ailleurs les questions sur les activités annexes effraient certain·es problème pour les enquêté·es. Ils/elles sont nombreux·ses à craindre que ces informations ne parviennent à la caisse de prévoyance sociale puisqu'il s'agit de travail non déclaré. L'emploi informel est d'ailleurs très répandu sur le territoire (Bodet et Torterat, 2020). Dans leur communica-

18. La coprahculture est la culture le la noix de coco, qui sert notamment à produire de l'huile. Il s'agit d'une filière subventionnée en Polynésie française, et elle joue un rôle essentiel pour certaines îles.

tion, les équipes en charge du recensement tentent d'ailleurs régulièrement de rassurer la population sur ce point. Par exemple le reportage radio de Polynésie la 1ère du 3 août 2022 contient une intervention de la cheffe de mission sur ce sujet (Tetuanui, 2022).

De même, les questions relatives au dernier diplôme obtenu ont posé des difficultés lors de la collecte. Cette question est identique à celle du recensement hexagonal et ne tient donc pas compte des formations dispensées par les dispositifs d'enseignement spécifiques à la Polynésie française comme les Centres de jeunes adolescents (CJA) et les Centres d'éducations aux technologies appropriées au développement (CETAD)[19]. Les enquêteur·ices sont donc contraint·es de choisir une réponse selon eux/elles équivalente lorsqu'ils/elles sont confronté·es à ces situations. Pour les enquêté·es, cela a également pu être vécu comme un manque de reconnaissance de leurs formations ou de celles de leurs enfants.

En outre, les personnes en situation de grande précarité sont parfois très géné·es par les questions portant sur l'équipement de leur logement. En effet, les questions sur l'équipement électrique dans le logement ne sont pas filtrées selon que le logement a accès ou non à l'électricité. Les ménages dans cette situation se voient donc répondre par la négative à toute une série de questions qui les renvoie à leur situation précaire. Durant le recensement d'un tel ménage, une enquêtée exprime à plusieurs reprises sa lassitude lorsque ces questions lui sont posées, et y répond d'ailleurs à mi-voix et en tahitien. Après cela, l'enquêtrice confirme que cette partie du questionnaire peut provoquer de la gêne de la part des personnes recensées mais explique que les habitant·es de ce ménage lui donnent tout de même les informations demandées car elle les connaît. Dans de telles situations, il est courant que les enquêteur·ices ne posent pas ces questions : ils/elles déduisent des questions précédentes (en l'occurrence l'absence d'accès à l'électricité) la réponse aux questions suivantes (ici les équipements du logement) ; introduisant ainsi un filtre qui ne figure pas sur le questionnaire. Cela leur permet également de gagner du temps.

En Polynésie française comme en France hexagonale, certaines questions du recensement s'avèrent donc inconfortables pour les individus en situation de précarité. Ceux/celles-ci peuvent alors se sentir réduites à ces catégorisations qui les ramènent à une situation dominée par rapport à la norme que suggère le questionnaire (sans confort dans leur logement, sans diplômes, sans emploi). L'obtention de réponses est alors entièrement conditionnée par la relation de confiance qui s'instaure entre enquêteur·ice et enquêté·e. Les « compétences relationnelles » des enquêteur·ices sont donc essentielles, au même titre que la connaissance du questionnaire (Bessière et Houseaux, 1997). Si l'idée que les enquêteur·ices sont

19. Il s'agit des formations suivantes :

— le Certificat de Formation Générale (CFG) ;
— le Certificat d'Aptitude Professionnelle au Développement (CAPD) ;
— le Certificat de Formation des Jeunes Adolescents (CFJA).

de simples « courroies de transmission » persiste, comme le suggère d'ailleurs le schéma présenté en formation (figure 3.4), leur travail et la qualité de la collecte dépend au contraire de leur manière de se positionner et d'une certaine proximité vis-à-vis des enquêté·es. Plus encore dans le cas de la Polynésie française, le travail des agents recenseurs permet de compenser des inadaptations ponctuelles du questionnaire.

Les superviseur·ses et la cheffe de mission jugent d'ailleurs leur rôle absolument essentiel dans ce contexte à la différence de l'Hexagone où le recensement est auto-administré. En premier lieu, le mode de déclaration des liens familiaux nécessite une formation, en particulier dans le cas des modes de cohabitation complexes, courants sur le territoire. En outre, les déductions, les adaptations et les reformulations, voire même les traductions effectuées par les enquêteur·ices conditionnent la qualité des données voire même la possibilité de recenser certaines populations. Ces adaptations sont d'ailleurs courantes dans le cadre d'enquêtes quantitatives (Caveng, 2012). Mais dans le cas du recensement polynésien dont le questionnaire doit satisfaire les exigences du recensement français, elles sont indispensables à la réussite de la collecte.

3.3.3 Vers une définition du ménage-foyer

La présence d'une part importante de ménages complexes et plus généralement les modes de corésidence en Polynésie française soulèvent en outre, des questions de l'adéquation de la définition du ménage-logement telle qu'elle est utilisée dans les recensements français et *a fortiori* dans le recensement polynésien. En effet, la corésidence en famille élargie est courante sur le territoire et parfois contrainte par la propriété indivise de la terre d'une part et d'autre part par la tension du marché du logement dans l'agglomération de Papeete, ainsi que par les nombreuses mobilités qu'elle attire. Le groupe des résident·es d'un logement peut être séparé de fait en plusieurs sous-unités de résidence qui partagent leurs dépenses et parfois même utilisent des parties différentes d'un logement. Deux étages d'une même maison peuvent par exemple être transformés en deux appartements séparés, plusieurs frigidaires peuvent être installés et dotés de verrous ou encore une deuxième cuisine peut être aménagée sur une terrasse. De tels modes de vie posent question lorsqu'il s'agit de recenser les ménages. Une application stricte de la définition du ménage-logement mènerait à considérer ces groupes comme un seul ménage et donc à ignorer la séparation effective entre ceux-ci. C'est pourquoi, cette définition est en fait employée de manière plus souple dans certaines situations, se rapprochant parfois de la définition du ménage-foyer d'ailleurs utilisée dans la grande majorité des états insulaires du Pacifique.

Ces questionnements ont émergé à plusieurs reprises lors de la collecte du recensement de 2022. Dès les formations, en particulier lors des explications relatives à l'identification

desdites « adresses collectives », des enquêteur·ices s'interrogent sur les principes d'identification d'un ménage au sein d'une construction et de la distinction entre un ménage complexe et une adresse collective.
Lors d'une première formation, une enquêtrice pose une question à propos d'un logement qui compte 6 « familles » :

Superviseuse : – « Est-ce qu'il y a 6 cuisines ? »,
Enquêtrice : – « Il y a 6 compteurs électriques même ! ».
La superviseuse lui conseille donc de recenser ces « familles » séparément.

À l'occasion d'une autre formation, une enquêtrice pose une question sur l'identification des ménages dans les cas où plusieurs « familles » vivent dans un même logement, mais occupent des étages différents. La formatrice lui répond :

– « Un deuxième logement c'est quand même une vie un peu séparée. »

À des interrogations similaires lors d'une autre formation encore, elle précise :

– « Si le soir tout le monde mange ensemble, c'est le même logement. »

Les principes d'identification énoncés par la formatrice en réponse aux questions des enquêtrices rappellent la définition du ménage-foyer et les principes d'identification qui l'accompagnent.

Durant la collecte, des interrogations similaires émergent lors du recensement d'un très grand ménage de l'agglomération de Papeete[20]. Lors des deux derniers recensements, ce logement avait été compté comme un seul ménage mais le remplissage de la « Liste A » était extrêmement compliqué pour les agents recenseurs. La discussion entre les enquêteur·ices et leur superviseuse était donc motivée par des raisons pratiques. L'intuition de la superviseuse en charge de la zone était de diviser les habitant·es du logement en plusieurs ménages, en tenant compte des groupes qui « vivent » effectivement ensemble, et en particulier de celles et ceux qui prennent les repas en commun. En effet, les habitant·es divisent le logement à l'aide de rideaux et disposent d'un réchaud par « famille » (le logement n'est pas raccordé à l'électricité). Notons que chacune de ces familles est un ménage multigénérationnel constitué de la descendance de chacune des aînées (plusieurs sœurs). Il est décidé de scinder le ménage, d'un commun accord entre la superviseuse et ses enquêteur·ices. Ils recensent donc chacune des familles des aînées séparément, conformément à une logique de partage des espaces et des ressources qui rappellent la définition du ménage-foyer. Pendant la collecte, chacune de ces femmes répond pour sa famille, parfois aidée par d'autres occupant·es du logement. Les agents recenseurs connaissent les habitant·es et reconstituent les liens et les noyaux familiaux relativement aisément compte tenu de la complexité de ce ménage.

20. D'après une enquêtrice qui recensait pour la troisième fois sur cette zone, le logement comptait plus de 90 personnes en 2012 et un peu plus de 50 personnes en 2017.

Lors de la même journée de collecte, est ensuite recensé un ménage dans une situation similaire : deux sœurs vivent elles aussi séparément dans la même maison avec leurs conjoints respectifs, des enfants et des petits-enfants. L'une des occupantes explique qu'une deuxième cuisine a été aménagée à la suite de conflits entre sa famille et celle de sa sœur concernant le partage des charges au sein du foyer. La mise en commun des ressources apparaît donc comme un bon critère permettant de distinguer les ménages, même si cela demeure implicite puisque l'on est dans le cadre d'un recensement français. Rappelons à cet égard qu'il est courant, en Polynésie française d'avoir des frigidaires verrouillés et des équipements séparés (télévision, etc.) pour les différentes « familles » d'un même logement. Il s'agit alors davantage d'une cohabitation contrainte de deux ménages que d'une famille élargie dont les membres vivent tous ensemble.

Conclusion

Le recensement polynésien est donc préparé et piloté par l'Insee qui envoie une cheffe de mission sur le territoire, accompagnée de superviseur·ses venu·es des équipes chargées du recensement dans les directions régionales de l'Insee. Cette équipe est complétée par des agents de l'institut statistique local (l'ISPF), détaché·es à l'Insee pour la durée du recensement. Les superviseur·ses détachées de cette institution apportent une expertise quant à l'organisation d'une collecte auprès des habitant·es en Polynésie française. Cette équipe de superviseur·ses assure la formation et le suivi des enquêteur·ices. Les agents contrôleurs et les agents recenseurs recrutés localement dans chacune des communes du territoire. Ceux/celles-ci collectent en un peu plus d'un mois les données de recensement sur l'ensemble du territoire, avec l'appui logistique des mairies qui leur fournissent des locaux pour la durée des opérations. Leur travail est suivi et évalué par les superviseur·ses et les agents contrôleurs qui s'assurent à la fois du rythme de la collecte et de la qualité des données.

Dans ce chapitre, nous avons montré comment les adaptations à la marge effectuées par l'Insee sur les questionnaires d'une part et l'ancrage local apporté par les équipes de l'ISPF et d'enquêteur·ices recruté·es localement d'autre part, permettent de mener à bien la collecte de manière satisfaisante. Il n'est en effet pas possible pour l'institution de réformer en profondeur le questionnaire du fait des impératifs de comparabilité avec le recensement hexagonal. Cela rend le travail des enquêteur·ices d'autant plus essentiel, car loin de lire le questionnaire de façon neutre, ils/elles l'adaptent, l'interprètent ou le traduisent de sorte à obtenir des réponses cohérentes. Le travail de suivi et de contrôle des superviseur·ses, secondé·es par les agents contrôleurs assure quant à lui l'homogénéité de cette collecte et incite les enquêteur·ices à maintenir les temporalités qui leur sont imparties.

Nous discuterons dans le prochain chapitre les particularités de ce mode de collecte, au regard des différentes manières de déclarer les liens entre les résident·es d'un logement (4.1.1).

Transition vers la deuxième partie

La première partie de cette thèse a permis de montrer que si l'approche ménage est largement utilisée dans les études quantitatives sur les familles, elle délivre par bien des aspects une vision partielle des modes d'organisation familiaux (1.1.3). Pire encore, la dominance de cette approche contribue à instituer une vision biaisée de ceux-ci et entretient l'ambigüité du terme même de « famille ». En effet, la famille au sens large, englobe « l'ensemble des personnes personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance » (Déchaux et Le Pape, 2021). Mais dans la pratique, le terme fait à la fois référence à la parentèle et la « famille au sens statistique » (1.1.3, 1.2.1), c'est-à-dire la famille nucléaire, généralement identifiée au sein du groupe des corésident·es qu'est le ménage (1.1.2). Cette approche est en grande partie liée au fait que le ménage est l'unité de référence des recensements (1.2.2) ainsi que de nombreuses enquêtes statistiques sur les populations (appelées « enquêtes ménage »).

Or, cette approche est aveugle à tout ce qui déborde des frontières du ménage. Pourtant, les relations familiales à proximité et à distance ne se limitent que rarement au groupe des corésidents (1.1.2). En outre, le partage des ressources au sein d'un ménage n'est ni exclusif, ni total.

Si, dans certains cas, des adaptations ont pu être effectuées pour mieux refléter les modes de vie, celles-ci demeurent limitées, et se heurtent parfois à l'impératif de comparabilité prescrit par les instances onusiennes (1.2.3). Néanmoins, quelles que soient ces adaptations, elles ne permettent pas de s'affranchir du principal biais : celui qui consiste à instituer la famille comme une partie du ménage et non l'inverse. Le développement d'enquêtes qui appréhendent les familles comme des réseaux, ont permis de remettre le ménage à sa place, c'est-à-dire au sein de la famille (1.1.4). Elles enquêtent les familles à partir d'un ensemble de liens, dont la nature est déterminée au regard de l'objet de l'étude et de sa faisabilité. Les membres de la famille de la personne enquêtée sont donc décrits indépendamment de leur lieu de résidence. En France, ces enquêtes ont qui vu le jour à l'Ined ont notamment permis de développer le concept d'« entourage » (Bonvalet et Lelièvre, 2012).

Le groupe familial ne se réduit donc pas au ménage. Mais ce-dernier demeure informatif dans la mesure où il correspond au groupe domestique du quotidien, lieu privilégié

(mais pas exclusif) d'éducation des enfants, et plus largement du travail de *care* et du travail domestique. Si elles ne livrent qu'une description partielle des formes familiales, les configurations des ménages informent donc entre autres sur les conditions de vie, les modalités de partage des ressources et les contraintes liées au logement.

Les descriptions leur structure reposent généralement sur des typologies dont les catégories sont censées refléter les modes de cohabitation les plus courants. Mais, à l'instar des définitions du ménage, elles sont aussi guidées par des directives internationales (2.1.1). Du fait de l'influence des pays du Nord sur ces recommandations, celles-ci privilégient la catégorisation des ménages simples, constitués d'une famille nucléaire (2.1.2). Ainsi, les modes de corésidence dits « complexes » (c'est-à-dire les ménages qui contiennent plus d'une personne seule ou d'un noyau familial) sont le plus souvent décrits de manière sommaire voire rassemblés dans une catégorie composite. Dans la plupart des pays du Nord, les ménages complexes sont relativement rares, il n'est pas pertinent de détailler cette catégorie. Mais, dans les pays ou territoires où une part substantielle des ménages sont complexes, cela devient nécessaire.

C'est le cas de la Polynésie française. En 2017, on y dénombre un quart de ménages complexes, et puisqu'il s'agit de relativement grands ménages, ces modes de corésidence concernent 41 % de la population. Mais, en tant que collectivité d'outre-mer de la République française, son recensement est du ressort de l'Insee. Sa collecte repose sur des imprimés et des directives publiées par l'Insee et adaptées du recensement hexagonal (1.3.2). En pratique, l'institution envoie une mission sur le territoire, et celle-ci est complétée par des agents de l'ISPF qui sont détachés à l'Insee pour la durée de la collecte. Si son organisation est fortement hiérarchisée, les données du recensement de la polynésie Française sont co-construites par l'ensemble de la « pyramide » d'acteur·ices qui contribuent à la collecte des données. Pour rappel, à la différence du recensement de l'Hexagone, il est réalisé en interview en face-à-face, par des agents recenseurs recuté·es localement (3.1). L'observation du travail d'interprétation et de passation du questionnaire ainsi que de l'organisation qui conditionnent la collecte a permis prendre la mesure des adaptations. Ainsi, à celles en amont opérées par l'Insee, s'ajoutent des adaptations à la marge, opérées directement sur le terrain (3.3). En particulier de l'identification des ménages à partir du critère historique de l'Insee du ménage-logement (que l'on pourrait décrire par « un toit = un ménage ») pose problème en pratique. Confronté·es à de très grands ménages, de plus de quarante personnes alors que les feuilles logement du recensement ne comportent que 20 lignes, les agents recenseurs et leurs superviseur·ses ont infléchi cette définition. Dans ces ménages, où plusieurs familles nucléaires voire plusieurs lignées corésident, la séparation des ressources est courante. Il a donc été décidé de collecter ces situations comme plusieurs ménages, à partir de critères de séparation des ressources et de prise des repas en commun

qui rappellent fortement la notion d'unité de consomation et la définition anglo-saxonne du ménage-foyer (3.3.3), qui est d'ailleurs utilisée dans la plupart des recensements océaniens (2.2.3).

L'objectif de la partie suivante est de construire une typologie consolidée des ménages complexes en Polynésie française grâce aux données du recensement de 2017. À partir de ce cas, nous mettrons ici en place une procedure reproductible et adaptable permettant d'identifier les formes d'organisation familiale que regroupe la catégorie composite des ménages complexes. L'étude des publications onusiennes (2.2.1) et de la typologie indienne (2.2.2), nous ont permis de mettre en évidence un ensemble de critères pertinents. En particulier, le nombre et le type des familles (au sens statistique) présentes dans un ménage et la nature des liens entre les noyaux familiaux et/ou les personnes seules qui le composent sont des éléments clé pour comprendre leur configuration (2.3). Ces informations, dépendent grandement des modalités de la collecte et notamment de celle des liens familiaux. Dans le cas du recensement de la Polynésie française, la déclaration des liens directs nous permet de nous affranchir de la notion de personne de référence. Outre sa dimension datée et patriarcale, cette notion n'est pas adaptée à la description des familles étendues (2.3.1). Les liens directs permettent en effet de restituer la configuration familiale de ménages, y compris lorsqu'ils comportent de nombreux noyaux familiaux et une variété de liens – hors liens conjugaux et filiaux (2.3.3).

La deuxième partie de cette thèse est donc consacrée à la mise en pratique de ces critères, à partir des données de la liste A du recensement de 2017. Elle est constituée de deux chapitres.
Le chapitre 4 mène une exploration statistique détaillée des modes de corésidence sur le territoire, à partir de diverses méthodes de partition. Il propose une réflexion sur la manière représenter le ménage. Ensuite, à l'aide de méthodes de classification non supervisée, il s'agira de dégager les éléments qui distinguent les ménages. La comparaison des résultats de ces partitions viendront abonder les critères de constitution d'une typologie à proprement parler.
Le chapitre 5 est dédié à la construction de cette typologie consolidée des ménages complexes présents aujourd'hui en Polynésie française. Celle-ci s'appuie sur les résultats des classifications présentées au chapitre précédent, ainsi que les caractéristiques des ménages polynésiens identifiées dans la littérature (notamment anthropologique et historique).

Deuxième partie

Classer les ménages complexes. Représentation et méthodes de classification des ménages.

Chapitre 4

Décrire et classer les structures familiales

Introduction

Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse, les pratiques familiales sont loin de se limiter à la seule corésidence. Néanmoins le groupe domestique structure fortement le quotidien des familles. Son opérationnalisation dans les données de recensement *via* l'unité statistique de référence qu'est le ménage en ont fait un lieu privilégié d'observation des configurations familiales. De fait, la majorité des études quantitatives appréhendent les modes d'organisation familiaux par le biais du ménage, défini comme un groupe de personnes qui partagent un même logement et/ou la consommation de biens ou de services.

Comme nous l'avons vu au chapitre 2 de cette thèse, l'étude des configurations familiales à partir des données de recensement consiste généralement à obtenir la répartition de ces derniers selon des « types », qui correspondent aux structures familiales a priori les plus courantes. En pratique, l'identification de types repose sur la reconstitution des familles au sens statistique, c'est à dire soit un couple avec ou sans enfant(s) soit une famille monoparentale. Les typologies de ménages distinguent ainsi les « ménages simples », soit tout ménage contenant un seul noyau familial ou une personne isolée, des « ménages complexes », c'est-à-dire tout ce qui ne correspond pas à un ménage simple. Cette catégorie, définie en creux, rassemble donc toutes les configurations familiales (et non-familiales) qui ne correspondent ni une famille nucléaire ni à une personne isolée. Elle est pertinente dans les sociétés occidentales contemporaines où les ménages complexes ne représentent qu'une part résiduelle de la population. Toutefois, ce regroupement pose question lorsque ces modes de corésidence sont davantage représentés, comme c'est le cas en Polynésie française, où on dénombre un quart de ménages complexes en 2017. Or, le Pays ne dispose pas

d'une typologie détaillée des modes de corésidence qu'abrite cette catégorie hétérogène.

Son recensement est une adaptation du recensement hexagonal. Il est administré par l'Insee, avec l'appui de l'ISPF. Sa collecte repose sur les définitions et critères développés pour l'Hexagone avec quelques ajustements qui facilitent la collecte sur le territoire, et que nous avons détaillés dans le chapitre précédent. Ces ajustements, et en particulier le mode de déclaration des liens familiaux au sein du ménage, nous permettent ici de décrire dans le détail les modes de cohabitation sur le territoire.

Étant donnée l'hétérogénéité de cette catégorie, construire une typologie des ménages complexes sur un territoire nécessite d'appréhender ces modes de cohabitation dans leur diversité. Les données du recensement de la Polynésie française permettent cela. Mais si ces données sont riches, leur utilisation est ardue puisqu'il faut tenir compte d'une multiplicité de dimensions. En effet, comme nous l'avons vu au premier chapitre de cette thèse, les caractéristiques des ménages dépendent de composantes relationnelles (les liens entre les personnes), individuelles (les caractéristiques des personnes) et collectives (les types de familles, leur nombre, le nombre de personnes dans le ménage, etc.). Explorer la diversité des modes de cohabitation pose la question de l'agrégation de ces informations, de la sélection et de la représentation des caractéristiques des ménages. Il s'agit en particulier de faire ressortir leurs caractères discriminants pour en déduire une typologie. Mais quelle est la meilleure représentation statistique que ces données permettent d'établir ? Comment mettre en évidence les traits saillants des ménages qui composent la catégorie des ménages complexes et les caractéristiques qui les distinguent les uns des autres ?

Plutôt que de proposer des catégories *a priori*, ce chapitre propose une exploration détaillée de la catégorie des ménages complexes à partir du recensement polynésien. À travers des exploitations statistiques de ces données, nous détaillerons ici l'hétérogénéité de cette catégorie composite. Cela nous permettra de proposer dans le prochain chapitre une typologie consolidée des modes de corésidence sur le territoire, apte à décrire et à mieux comprendre les modes de vie qu'ils recouvrent et donc à informer la décision publique. Pour ce faire, nous décomposerons la population des ménages complexes en sous-groupes cohérents et distincts les uns des autres, à l'aide de techniques de classification non supervisée, dont l'analyse nous offrira des informations précieuses pour la construction d'une typologie. Cela pose néanmoins la question de la représentation de ces ménages ainsi que de la méthode la plus adaptée pour constituer une telle partition. En outre, à partir de cette application empirique, l'objectif est de concevoir une méthodologie qui pourrait être reproduite ailleurs.

Une classification des modes de corésidence nécessite en effet de sélectionner les informations pertinentes (section 4.1). Cela demande un arbitrage entre la prise en compte d'un maximum de caractéristiques tout en réduisant l'impact d'éventuelles données aberrantes

qui pourraient perturber la classification. Le choix de la méthode à employer pose également un arbitrage (4.2) entre la constitution de classes imbriquées (classification ascendante hiérarchique) et des méthodes permettant d'obtenir des sous-groupes les plus cohérents possibles (nous nous intéresserons ici à la partition autour des médoïdes). Ce chapitre procède donc à une comparaison de ces deux méthodes (4.3). Nous en explorerons également une troisième, qui nous amènera à questionner la représentation statistique des ménages que nous avons utilisée (section 4.4).

4.1 Représentation statistique des ménages avec les données du recensement polynésien

4.1.1 La liste A du recensement 2017 de la Polynésie française

Les classifications présentées dans ce chapitre reposent sur les données de la liste A du recensement polynésien de 2017. Cette liste recense tou·tes les résident·es habituel·lles d'un logement, dont le recueil a été détaillé dans les chapitres 1 et 3 de cette thèse. La liste enregistre « le lien de parenté le plus direct ou [autre] relation », qui peuvent facilement être utilisées pour reconstituer les noyaux familiaux et les relations entre eux.

Catégories	Typologie du RP 2017
Personne seule	15,2 %
Couple sans enfant	16,1 %
Couple avec enfant(s)	34,4 %
Famille monoparentale	8,1 %
Ménages simples (total)	***73,9 %***
Ménage de personnes seules	2,5 %
Ménages complexes contenant au moins un noyau familial	23,6 %
Ménages complexes (total)	***26,1 %***

Table 4.1 – Typologie des ménages polynésiens publiée par l'ISPF

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Polynésie française
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

Des données sur 546 908 liens familiaux sont disponibles pour les 271 422 individus ayant répondu au recensement parmi les 76 445 ménages polynésiens résdant dans un logement ordinaire. En 2017, 19 960 ménages complexes – soit 26,1 % de l'ensemble des ménages enquêtés – ont été dénombrés (voir tableau 4.1). Ces données présentent de nombreux avantages pour étudier la diversité des formes de corésidence, dans un contexte où les ménages complexes sont nombreux. Elles permettent notamment de les décrire sans se référer à une

personne de référence. La typologie publiée par l'ISPF ne détaille toutefois pas les configurations familiales de ces ménages. Nous allons donc ici décrire cette catégorie hétérogène dans sa diversité au moyen de méthodes de classification non supervisée, appliquées aux données de la Liste A.

Comme dit au chapitre précédent, les formulaires de recensement sont remplis lors d'entretiens en face à face par des agents recenseurs recruté·es localement. Le lien familial (ou relation) entre les membres du ménage est enregistré en texte clair et codé ultérieurement par des agents recenseurs (tableau 4.2). Les consignes dispensées aux agents recenseurs lors de leur formation d'une part, et d'autre part leur encadrement durant la collecte, assurent la cohérence globale de ces déclarations (voir chapitre 3). Pour faciliter leur utilisation nous avons effectué un recodage supplémentaire, qui est détaillé dans la deuxième colonne du tableau 4.2, qui consiste notamment à regrouper les liens similaires. La dernière colonne du tableau précise le rôle de chacun des liens dans la constitution des noyaux familiaux par l'ISPF.

4.1.2 Sélection et homogénéisation des données

Une classification consiste à rassembler les données dans des groupes qui sont à la fois aussi homogènes et aussi distincts les uns des autres que possible ; sur la base de plusieurs critères pertinents. L'objectif est ici de mettre en évidence les traits saillants qui font la diversité des modes de cohabitation sur le territoire pour ensuite en déduire des catégories. Nous avons donc choisi d'intégrer à la classification, des données relatives au type et au nombre des noyaux familiaux et des personnes isolées dans le ménage et des indicatrices de la présence des noyaux familiaux.

Afin d'assurer la robustesse de nos résultats, il est nécessaire d'effectuer des prétraitements pour homogénéiser les données et les agréger au niveau du ménage. Ces étapes consistent à construire, sélectionner, recoder et regrouper les variables inclues dans l'analyse afin de réduire les effets des valeurs aberrantes ou des hyper-creux.

Tout d'abord, le nombre de noyaux familiaux (selon leur type) comporte des valeurs extrêmes : seuls 3,8 % des ménages complexes contiennent plus de 3 noyaux familiaux (indépendamment de leur type) et très rares sont les ménages qui contiennent plus de trois noyaux familiaux d'un même type – par exemple plus de trois couples avec enfant(s). Nous avons donc recodé cette variable numérique en quatre catégories distinctes : « Aucun », « 1 noyau », « 2 noyaux » et « 3 noyaux ou plus ». Nous avons fait de même pour les personnes seules. Ce recodage permet une meilleure représentation des structures familiales puisqu'elle n'est pas perturbée par des valeurs extrêmes.

Lien (données brutes)	Lien recodé	Noyau familial
Frère	Frère / Sœur	Non
Sœur	Frère / Sœur	Non
Grand-père	Grand Parent	Filiation
Grand-mère	Grand Parent	Filiation
Petit-fils / Petite-fille	Petit-enfant	Non
Gendre / Belle fille	Bel-enfant	Non
Beau-père	Beau-parent	Non
Belle-mère	Beau-parent	Non
Beau frère / Belle sœur	Beau frère / Belle sœur	Non
Oncle	Oncle / Tante	Filiation
Tante	Oncle / Tante	Filiation
Neveu / Nièce	Neveu / Nièce	Non
Cousin (ou cousine)	Cousin(e)	Non
Père	Parent	Filiation
Mère	Parent	Filiation
Fils / fille	Enfant	Filiation
Père *fa'a'amu*	Parent *fa'a'amu*	Filiation
Mère *fa'a'amu*	Parent *fa'a'amu*	Filiation
Enfant *fa'a'amu*	Enfant *fa'a'amu*	Filiation
Grand-mère *fa'a'amu*	Parent *fa'a'amu*	Filiation
Grand-père *fa'a'amu*	Parent *fa'a'amu*	Filiation
Petit-enfant *fa'a'amu*	Enfant *fa'a'amu*	Filiation
Conjoint	Conjoint(e)	Conjugal
Compagnon / Compagne	Conjoint(e)	Conjugal
Ascendant	Autre lien familial	Non
Descendant	Autre lien familial	Non
Ami(e)	Sans lien de parenté	Non
Colocataire	Sans lien de parenté	Non
Nounou	Sans lien de parenté	Non
Pensionnaire	Sans lien de parenté	Non
Indéterminé	Indéterminé	Non

Table 4.2 – Liens de la liste A et recodage

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Polynésie française
Note : La première colonne de ce tableau, « Lien (données brutes) » présente l'ensemble des liens de la liste A du recensement. La deuxième colonne « Lien recodé » présente le recodage qui a servi à harmoniser ces liens avant de calculer leurs prévalences (table 4.3). Enfin, la dernière « Noyau familial » indique si le chacun des liens est constitutifs des noyaux familiaux ainsi que son rôle (lien conjugal ou filial). En effet, les partitions des ménages complexes (excepté celle présentée en 4.4.1) ne tiennent compte que des liens constitutifs des ménages complexes (c'est à dire tous les liens à l'exception des liens conjugaux et filiaux).

Lien recodé	Prévalence
Frère / Sœur	19,8 %
Oncle-Tante / Neveu-Nièce	11,3 %
Grand-Parent / Petit-enfant	9,8 %
Sans lien	9,0 %
Parent / enfant *fa'a'amu*	7,3 %
Cousin·e	3,1 %
Beau-parent / Bel-enfant	1,9 %
Indéterminé	0,8 %
Autre lien	0,7 %
Beau-frère / belle-sœur	0,8 %

Table 4.3 – Prévalence des liens (recodés) dans les ménages complexes (les liens symétriques ont été regroupés)

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Polynésie française
Champ : Ménages complexes résidant en logement ordinaire
Note de lecture : 19,8 % des ménages compexes comprennent des frères et sœurs et dans 9,8 % d'entre eux des grands parents corésident avec leurs petits enfants.

La sélection des liens familiaux à inclure dans la classification a pour objectif d'éviter les hyper-creux dans les données, c'est-à-dire des variables qui vaudraient « 0 » pour la plupart des observations. Seuls les liens présents dans plus de 5 % des ménages ont été conservés pour garantir une représentation significative (voir tableau 4.3). Les liens moins fréquents pourraient en effet introduire des biais indésirables dans la classification. Cette démarche assure donc la précision des analyses. Du fait de l'exclusion de ces liens, la configuration familiale de certains ménages ne transparaît pas dans les données. Néanmoins, il ne s'agit que d'une faible part des obseervations (elles ont été conservées).

Deux questions ont émergé lors de la sélection des liens familiaux. La première concerne le confiage. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, certains sont déclarés *via* le lien « enfant *fa'a'amu* » et d'autres *via* le lien familial avec l'adulte auquel ils sont confiés (le plus souvent « petit-enfant » et « neveu/nièce »). Cela introduit de l'hétérogénéité dans les déclarations, puisque des situations similaires peuvent donner lieu à des déclarations différentes. De plus les indicatrices de la présence des liens familiaux telles que nous les avons construites ne distinguent pas ces situations. Pourtant la présence d'un enfant confié n'est pas équivalente à la présence d'un adulte dans un ménage. Nous avons néanmoins choisi d'intégrer l'ensemble de ces liens dans la classification automatique. La déclaration des enfants confiés n'a donc pas fait l'objet d'un pré-traitement particulier. Le second questionnement porte sur la déclaration des personnes non apparentées. Le lien « sans lien familial » pose en effet question, dans la mesure où aucune distinction de principe n'existe

entre cette mention et l'absence de lien déclaré. Malgré cela, il a été décidé de le conserver dans l'analyse, étant donnée sa prévalence.

Ainsi, à cette étape de l'exploration de la diversité des configurations familiales, il a été décidé de conserver toutes les déclarations (parmi les liens sélectionnés), sans tenir compte de l'âge et en incluant les personnes sans lien familial, afin de maximiser l'information disponible. Les liens conjugaux et filiaux ont en outre été écartés, puisque cette information est contenue dans les variables relatives aux noyaux familiaux.

Nous avons donc sélectionné les variables suivantes à inclure dans la classification :

— Le nombre de noyaux familiaux (en 4 catégories) pour chaque type de ménage : « couple sans enfants », « couple avec enfants » et « famille monoparentale » ;
— Le nombre de personnes seules dans le ménage (en 4 catégories) ;
— Des indicatrices des liens familiaux chacun constituant plus de 5 % de l'ensemble des liens déclarés au sein des ménages complexes. Il s'agit des liens suivants : « grand parent », « parent *fa'a'amu* », « oncle/tante », « aucun lien de parenté » ;
— Une indicatrice de la présence d'au moins trois générations dans le ménage.

4.1.3 Structure des ménages

L'observation des données montre que le type et le nombre des noyaux familiaux et des personnes seules dans les ménages complexes, de même que dans les ménages simples est variable, indiquant des structures de ménage très diverses.

Structure des ménages complexes : comparaison avec les ménages simples

La figure 4.1 présente la répartition des personnes isolées et des différents types de noyaux familiaux (couple avec enfant(s), couple sans enfant et famille monoparentale) dans les ménages selon qu'il s'agit de ménages simples ou complexes. Par définition, les ménages simples ne contiennent chacun qu'un seul noyau familial ou une personne seule. La somme des pourcentages est donc égale à 100 % pour ces ménages. À l'inverse, pour les ménages complexes ces proportions sont toujours plus élevées, puisqu'ils contiennent toujours plus d'un noyau familial ou personne seule.

Néanmoins, selon le type de noyau, l'écart entre la part des ménages simples et complexes contenant ces noyaux familiaux varie. Les familles monoparentales et les personnes seules sont relativement plus représentées dans les ménages complexes où elles peuvent d'ailleurs cohabiter ensemble (avec des écarts relatifs de 66 % et 62 % respectivement). À l'inverse, la présence des couples avec enfants et dans une moindre mesure des couples sans

enfants dans les ménages des deux catégories diverge moins (les variations relatives pour ces types de noyaux sont de 28 % et 41 % respectivement).

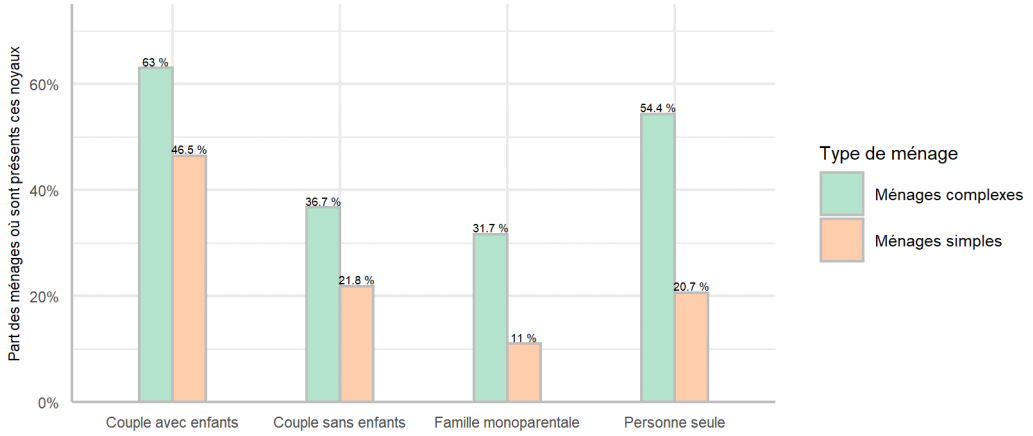


Figure 4.1 – Comparaison de la structure des ménages simples et des ménages complexes (prévalence de chaque type de noyau familial et des personnes seules)

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la population
Champ : Ménages résidant en logement ordinaire

Les couples, qu'ils aient des enfants ou non, semblent donc plus fréquemment vivre indépendamment, alors que les familles monoparentales et les personnes seules corésident plus souvent en famille élargie.

Détail de la structure des ménages complexes

La figure 4.2 montre que plupart des ménages complexes contiennent au moins un noyau familial. Seuls 9 % d'entre eux sont des ménages de personnes seules. À l'inveerse 60 % des ménages complexes se composent d'au moins deux familles, dont la plupart (45 %) ne contiennent aucune personne seule. Un tiers contient un seul noyau familial et une (27 %) ou des (6 %) personnes seules.

Si relativement aux ménages simples, ils contiennent plus de familles monoparentales, les noyaux familiaux les plus représentés dans les ménages complexes demeurent les « couples avec enfant(s) » : 46 % des ménages complexes en contiennent un et 18 % en contiennent plusieurs. La présence de couples sans enfants (38 %) et de familles monoparentales (32 %) n'est pas rare dans les ménages complexes, malgré une prévalence bien moindre parmi les familles nucléaires (respectivement 22 % et 11 % des ménages simples 4.1). Enfin, 55 % des ménages complexes contiennent au moins une personne seule. Parmi eux, 18 % en contiennent plus d'une. Notons à ce titre que le fait de vivre

seul·e est assez rare (15 % des ménages en 2017 contre 36 % des ménages la même année dans l'Hexagone d'après l'Insee). Les personnes qui vivent sans conjoint ni enfant dans le ménage semblent donc privilégier la corésidence en famille élargie.

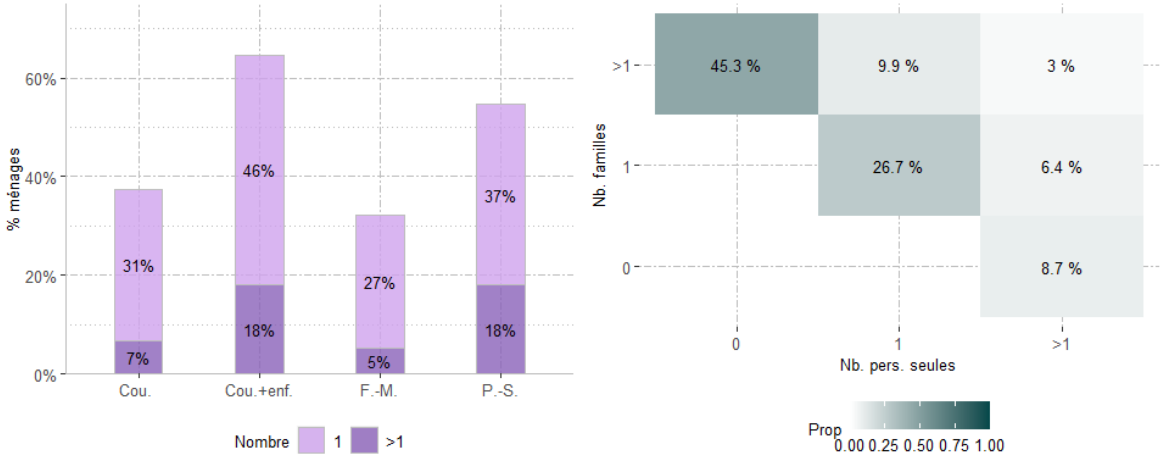


FIGURE 4.2 – Structure des ménages complexes polynésiens : présence et nombre des différens types de noyaux et de personnes seules (gauche) et nombre de familles et de personnes seules dans le ménage (droite)

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Population
Champ : Ménages complexes résidant en logement ordinaire
Note de lecture : Sur le graphique de gauche, on constate que 46 % des ménages complexes contiennent un couple avec enfants et 18 % en contiennent plusieurs. La figure de droite donne la part des ménages complexes avec aucun·e/un·e/plusieurs isolé·es et noyaux. Par exemple 27 % d'entre eux sont constitués d'une famille et une personne isolée (case au centre).

4.1.4 Configuration familiale

Les configurations familiales de ces ménages complexes sont elles aussi très diverses. Près de la moitié des ménages complexes recensés en 2017 contiennent *a minima* trois générations, que nous appelons ici « ménages multigénérationnels ». Une telle configuration correspond par exemple à un couple de grands parents qui vivent avec leur fille, elle-même mariée et mère d'un petit garçon.

La mise en couple et le fait de devenir parent ne coïncident en effet pas nécessairement avec la décohabitation. Le besoin du soutien économique que constituent la mise en commun du travail et des ressources d'un ménage étendu ou encore la tension du marché du logement, en zone urbaine, peuvent expliquer le fait pour un jeune couple de demeurer chez les parents de l'un des conjoints. De même, une personne plus âgée peut corésider avec se(s) enfant(s), bien que ce(s) dernier(s) vive(nt) en couple. Ce phénomène peut d'ailleurs être lié au veuvage du parent en question ou à sa perte d'autonomie, nécessitant une intensification

du travail de *care*.

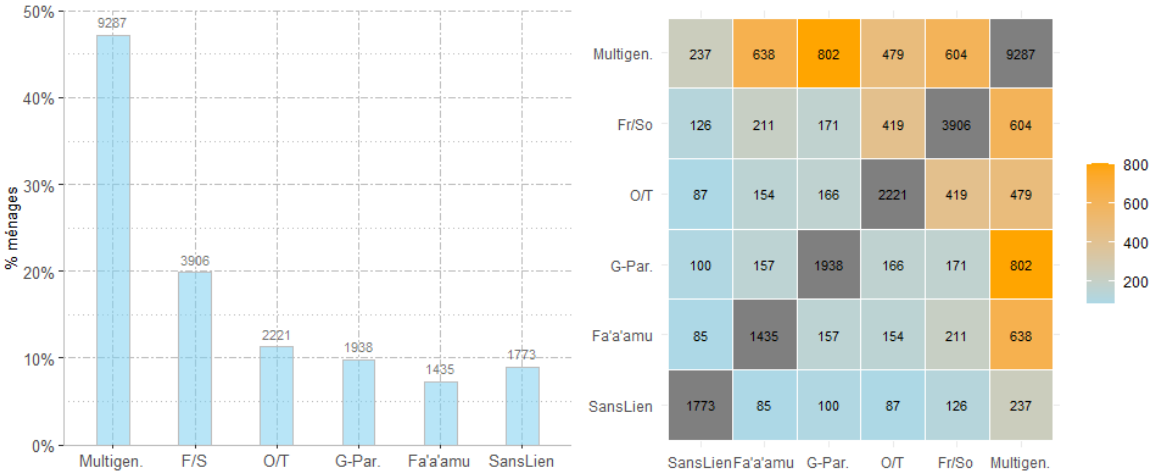


Figure 4.3 – Configurations familiales des ménages complexes polynésiens : prévalence des liens familiaux et de la présence d'au moins trois générations (gauche) et cooccurrences de ces mêmes variables (droite)

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Polynésie française
Champ : Ménages complexes résidant en logement ordinaire
Note de lecture : Sur le graphique de gauche, on constate que 47 % des ménages complexes sont multigénérationnels et 19 % contiennent des frères et sœurs. Le graphique de droite donne les cooccurrences des mêmes variables.
On peut y lire que 604 ménages (soit 3 % des ménages complexes) sont multigénérationnels *et* contiennent des adelphes.
Les pourcentages en ligne et en colonne sont donnés en annexe dans les tables A.2 et A.3.

Conformément au prétraitement des données, nous n'avons ici représenté que les liens familiaux (recodés) présents dans plus de 5 % des ménages. Parmi ces liens, le plus courant est « frère/sœur », déclaré dans près de 20 % des ménages. Ce mode de corésidence est souvent privilégié par de jeunes adultes ayant quitté le foyer parental mais n'ayant pas les ressources suffisantes pour vivre seul·es ou en famille nucléaire. Les autres liens sont quant à eux présents dans environ 10 % des ménages complexes.

Comme nous le verrons par la suite, le lien « oncle/tante » (11 %) ne signifie pas obligatoirement une cohabitation intergénérationnelle. En effet, lorsque les fratries sont nombreuses, les différences d'âge y sont importantes. Il est alors courant que des oncles ou tantes aient des âges relativement proches de leurs neveux ou nièces. Ces cohabitations peuvent ainsi être assimilées à une cohabitation entre cousin·es.

En outre, la prévalence des liens « grand-parent » (10 %) et « oncle/tante » est tout comme celle du lien « parent *fa'a'amu* » (7 %) liée aux pratiques de confiage, courantes en Polynésie française. Il se pratique le plus souvent entre proches, généralement de la même

famille. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la déclaration du lien dans le recensement, dans ces situations n'est pas stabilisée. Par exemple, selon les cas la déclaration sera « petit-fils » ou « enfant *fa'a'amu* » (resp. « grand-mère », « mère *fa'a'amu* »). Les enfants *fa'a'amu*, tout comme les petits-enfants accueillis sont rattachés par l'ISPF au noyau de leurs parents adoptifs (lorsqu'ils ne vivent pas en couple ni avec leurs propres enfants). Cela est d'ailleurs en accord avec les directives des Nations Unies à ce sujet[1]. On constate ainsi la présence de ces liens dans les ménages simples également : 2,8 % des ménages simples accueillent des enfants à *fa'a'amu* et 7,2 % sont des familles à génération manquante. Ainsi, les liens « grand parent » et « parent *fa'a'amu* » sont le plus souvent des substituts aux liens de filiation traditionnels, comme le soulignent les cooccurrences (cf. figure 4.3) entre ces liens et la cohabitation multigénérationnelle (41 % pour les familles à génération manquante et 44 % pour les parents/enfants *fa'a'amu*).

Les cooccurrences des autres liens sont plus rares : 15 % des ménages incluant le lien « frère/sœur » sont multigénérationnels, tandis que ce chiffre s'élève à 11 % pour ceux contenant le lien « oncle/tante ». 18 % des ménages ayant le lien « oncle/tante » incluent également le lien « frère/sœur », et 19 % d'entre eux sont des ménages multigénérationnels.

Enfin, la présence de non-apparenté·es suscite des questionnements concernant la différence par rapport à l'absence totale de lien déclaré. Mais la prévalence de la déclaration de personnes « sans lien familial » (9 %) encourage son maintien parmi les variables de classification. Cela mérite une exploration plus approfondie, d'autant plus que les cooccurrences sont limitées.

À partir des déclarations de la liste A du recensement, nous avons pu reconstituer, en une série d'indicatrices, les informations synthétiques relatives à la configuration familiale des ménages complexes de la Polynésie française. Cela nous a permis de montrer que la moitié de ces ménages a une structure multigénérationnelle et un cinquième est constitué d'adelphes. Les autres liens sont présents dans environ 10 % des ménages, et les cooccurrences sont relativement rares, à l'exception de celles des liens qui dénotent généralement des situations de confiage (« enfant *fa'a'amu* », « grand parent »). Concernant la structure des ménages, nous avons intégré à nos données, des informations relatives au nombre de noyaux familiaux. Cela a permis de mettre en évidence qu'une majorité de ménages complexes sont constitués de noyaux familiaux et de personnes seules. Il est toutefois relativement rare qu'ils contiennent plus de deux noyaux familiaux.

1. « 4.142. Le concept de noyau familial tel qu'il est défini ci-dessus limite les relations entre les enfants et les adultes aux relations de parenté directe (relations au premier degré), autrement dit les relations entre parents et enfants. Dans certains pays, il existe de très nombreux ménages avec saut de génération, autrement dit des ménages composés d'un ou de deux grands-parents et d'un ou de plusieurs petits-enfants, où les parents de ces petits-enfants sont absents. Ces pays peuvent donc inclure ces ménages dans leur définition du noyau familial, et le rapport de recensement doit indiquer clairement si cette définition inclut les ménages où une génération est absente. » (Nations Unies, 2020)

Nous allons maintenant constituer des groupes à partir de ces informations. Cela nécessite de sélectionner une mesure de distance et des méthodes de partitionnement adaptées à la nature des données. La prochaine section détaillera ces choix.

4.2 Choix et spécification des méthodes de classification

Dans cette section, nous présenterons les méthodologies choisies pour décomposer la catégorie des ménages complexes à partir des données présentées dans la section précédente. Il convient tout d'abord de choisir une métrique convenable pour calculer la distance entre les observation, nous appliquerons la métrique de Gower (le choix est détaillé ci-après).

Nous appliquerons ensuite à cette mesure de distance deux méthodes de partitionnement : une méthode hiérarchique et une méthode de partition autour des centres. La comparaison des résultats de ces deux méthodes nous permettra d'appréhender la diversité des modes de corésidence en Polynésie française dans leur détail.

4.2.1 Mesure de distance et méthodes de partitionnement

La distance de Gower

Les données à classifier sont (1) des variables catégorielles ordonnées en 4 catégories : celles relatives au nombre de noyaux familiaux de chaque type et de personnes seules dans le ménage ; et (2) des variables binaires : les indicatrices de la présence de chaque type de lien familial dans le ménage.

Nous avons donc choisi d'utiliser la distance de Gower (Gower, 1971), qui permet de tenir compte de l'hétérogénéité dans la nature de ces données. Elle est définie comme la moyenne pondérée des distances entre les variables, où chaque distance est définie en fonction de la nature de la variable.

Soient p variables, on considère deux observations $x_i = x_{i,1}, ...x_{i,p}$ et $x_j = x_{j,1}, ...x_{j,p}$.

Pour chaque variable $k = 1, ..., p$, un score $s_{i,j,k}$ est calculé.

Pour les variables quantitatives $s_{i,j,k}$ est[2] :

$$s_{i,j,k} = 1 - \frac{|x_{i,k} - x_{j,k}|}{R_k}$$

avec R_k l'amplitude de la variable, permettant d'assurer que $0 \leq s_{i,j,k} \leq 1$

2. Cette mesure de distance est aussi appelée norme $\mathcal{L}_1$ ou distance de Manhattan.

Pour les variables catégorielles binaires ou nominatives, $s_{i,j,k}$ est simplement une indicatrice de l'égalité entre les deux observations.
Soit :

$$s_{i,j,k} = \mathbf{1}_{x_{i,k}=x_{j,k}}$$

Pour les variables ordinales est appliqué un *standard scoring* : leurs modalités sont remplacées par leur rang dans le calcul de la distance (Kaufman et Rousseeuw, 1990).

L'indice de similarité de Gower est défini comme leur moyenne [3] :

$$S_{\text{Gower}}(x_i, x_j) = \frac{\sum_{k=1}^{p} s_{i,j,k}}{p}$$

La distance de Gower est alors définie comme :

$$d_{\text{Gower}}(x_i, x_j) = \sqrt{1 - S_{\text{Gower}}(x_i, x_j)}$$

En utilisant des mesures de distance adaptées à la nature de chacune des variables, la distance de Gower permet une bonne prise en compte des données à classifier.

Méthodes de partitionnement : classification ascendante hiérarchique et partition autour des medoïdes

La classification ascendante hiérarchique (CAH) est une méthode largement adoptée dans le cadre de la construction de typologies. Elle consiste à regrouper les individus les plus proches deux à deux puis à faire de même pour chaque groupe ainsi formé et ainsi de suite. Son principe fondamental réside dans la création de classes hiérarchisées, visant à définir à la fois (1) des catégories globales et (2) des sous-ensembles plus spécifiques au sein de l'ensemble de données. En d'autres termes, la CAH vise à emboîter les classes de manière à refléter simultanément la complexité et la diversité des observations. Ici nous emploierons la méthode de Ward qui regroupe les classes de manière à maximiser l'augmentation de l'inertie interclasse à chaque itération (Ward, 1963).

La méthode de la partition autour des médoïdes (PAM) est une méthode de partitionnement par agrégation autour des centres. Elle privilégie une approche différente axée sur l'homogénéité des groupes constitués (Kaufman et Rousseeuw, 1990). Pour un nombre donné de classes, elle agrège les données de sorte à minimiser les dissemblances entre les observations de chaque classe et leur centre (ou médoïde). Conçue pour créer des partitions

3. Il s'agit ici de son expression la plus simple, dans les cas comme celui-ci où il n'y a pas de données manquantes.

où chaque élément est assigné au centre le plus proche, la PAM s'attache exclusivement à former des ensembles compacts et cohérents. Cette méthode minimise les disparités intra-groupes tout en accentuant les différences entre les classes, offrant ainsi une perspective complémentaire à la CAH. Nous avons préféré cette méthode à celle des k-moyennes pour sa robustesse aux données aberrantes.

Ces deux approches (la CAH et la PAM) convergent vers un objectif commun : celui de structurer les données de manière à identifier des groupes homogènes au sein de notre ensemble de données. De plus, les divergences entre celles-ci enrichissent notre analyse en offrant des perspectives complémentaires. La partition autour des médoïdes détermine des frontières nettes entre les classes, tandis que la CAH, en tant que méthode agglomérative, présente une vue hiérarchique permettant d'explorer la complexité des relations entre les niveaux de regroupement. En particulier, l'examen des similitudes entre les résultats de ces deux méthodes nous permettront ainsi de vérifier la fiabilité des résultats obtenus.

Dans la suite du chapitre, nous explorerons en détail les principes sous-jacents à chacune de ces méthodes, pour mettre en lumière leurs spécificités, avant d'en analyser les résultats.

4.2.2 Choix du nombre de classes

Pour la CAH nous avons sélectionné le nombre de classes à l'aide de l'évolution de l'inertie et des coefficients de silhouette. Concernant la PAM, nous avons également examiné les coefficients de silhouette ainsi que l'évolution de la variance intra-classe (*within cluster sum of squares* ou WSS).

Le coefficient de silhouette (Rousseeuw, 1987) mesure la qualité d'une partition. Plus précisément il s'agit de la largeur moyenne globale de la silhouette sur l'ensemble des points (*overall average silhouette width* en anglais) puisqu'il est égal à la moyenne des coefficients de silhouette pour chaque point $x_i, i \in [1, N]$ du jeu de données. Le coefficient de silhouette pour ce point est la différence relative entre sa distance moyenne aux autres points de la même classe (applée cohésion, a_i) et la distance moyenne entre x_i et tous les points de la classe la plus proche dont x_i ne fait pas partie (appelée séparation, b_i). Notons s_i la silhouette pour une observation, S la largeur moyenne globale de la silhouette :

$$s_i = \frac{b_i - a_i}{max(b_i, a_i)} \text{ et } S = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^{N} s_i$$

Le critère de silhouette consiste à choisir le nombre de classes pour lequel S atteint son maximum.

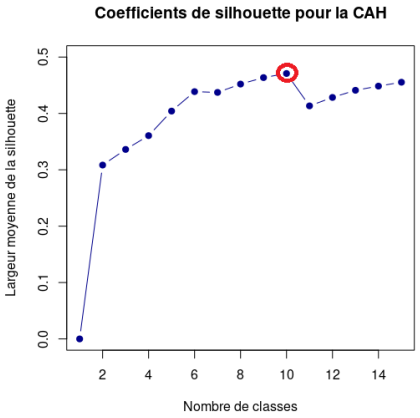


FIGURE 4.4 – Silhouette de la CAH en fonction du nombre de classes

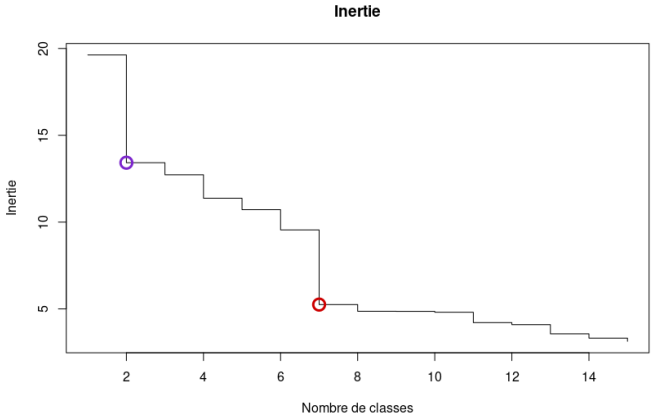


FIGURE 4.5 – Inertie de la CAH en fonction du nombre de classes

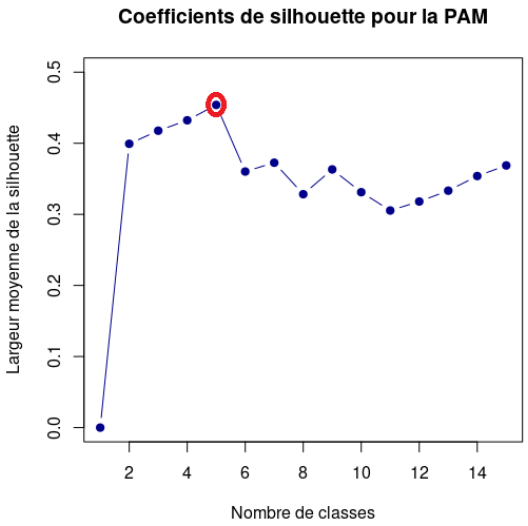


FIGURE 4.6 – Silhouette de la PAM en fonction du nombre de classes

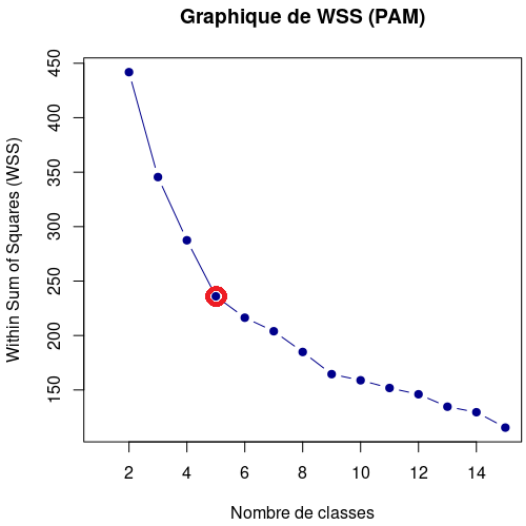


FIGURE 4.7 – Within cluster sum of squares, PAM

L'évolution de l'inertie intra-classe est généralement utilisée pour déterminer le nombre de classes à choisir dans une CAH. Il s'agit de la somme des distances euclidiennes entre chaque point et le centre de gravité de son groupe. On choisit un nombre de classes pour laquelle la diminution de l'inertie est la plus importante.

La *within cluster sum of squares* permet également de minimiser l'inertie intra-classe pour les méthodes de partition par agrégation autour des centres. Elle mesure la distance entre les points à l'intérieur de chaque classe. Plus précisément, c'est la somme des distances entre chaque point et le centre (en l'occurrence le centroïde) de sa classe. On applique ici un « critère du coude », c'est-à-dire que le nombre optimal de classes se trouve au point

d'inflexion de la courbe.

La silhouette de la CAH atteint son maximum à 10 classes mais une première décroissance est constatée à partir de la 7ème classe. De plus, la silhouette augmente faiblement ensuite (figure 4.4). Au vu de l'évolution de l'inertie (figure 4.5), nous avons choisi une partition en 7 classes. La silhouette de la PAM et le critère du coude nous amènent à sélectionner une partition en 5 classes (figures 4.6 et 4.7, ci-dessus).

4.2.3 Indicateurs des similarités et de la qualité des partitions

L'indice de Rand (Rand, 1971) mesure la similitude entre deux partitions. Il est corrigé pour les coïncidences aléatoires et prend des valeurs entre -1 et 1. Une valeur de 1 indique une concordance parfaite entre les partitions, 0 indique une concordance au hasard, et des valeurs négatives indiquent une discordance. Ici il vaut 0,72 ce qui suggère des similitudes entre les deux partitions, mais aussi des divergences entre les résultats de la PAM et de la CAH.

Le critère de Calinski-Harabasz (Calinski et Harabasz, 1974) est un indicateur de la qualité d'une classification non supervisée, basé sur la variance entre les classes (ou variance inter-classes) et la variance à l'intérieur des classes (ou variance intra-classe). Plus précisément, il est défini comme le rapport entre la variance inter-classes et la variance intra-classe, multiplié par un facteur de normalisation. Il est élevé pour les deux partitions suggère que leurs classes sont bien séparées et ont des structures distinctes. Celui de la CAH est légèrement inférieur.

Table 4.4 – Indicateurs de la qualité des partitions

Indicateur	**PAM**	**CAH**
Calinski-Harabasz	10 149	9 104
BSS	0,29	0,28
WSS	0,13	0,11
Entropy	1,44	1,77
Dunn	0,04	0,14

La somme des carrés des distances au centre de chaque classe (WSS) ou variance intra-classes est relativement élevée pour la PAM, suggérant une bonne séparation entre les cinq classes. La variance inter-classes (*between cluster sum of squares* ou BSS) de la CAH indique un niveau similaire de séparation entre les classes : malgré un nombre de classes plus élevé, la CAH maintient une quantité substantielle de variance entre ses classes. La distance intra-classe pour la PAM est quant à elle plus élevée, indiquant une moindre cohérence interne de ses classes. La CAH produit donc des classes plus homogènes.

L'entropie peut être définie comme le degré d'incertitude d'une partition, elle varie entre 0 et 1, 0 représente l'absence d'incertitude et 1 une partition aléatoire (Meilă, 2007). Des valeurs d'entropie plus basses sont souhaitables car elles indiquent des classes plus certaines et homogènes. L'entropie pour la CAH est légèrement plus élevée que celle de la PAM. Cela suggère que la CAH peut avoir un peu plus d'incertitude dans les affectations de ses classes.

L'indice de Dunn mesure la compacité et la séparation des clusters (Halkidi, Batistakis et Vazirgiannis, 2002). Celui de la PAM est relativement bas, indiquant des défis potentiels pour obtenir à la fois des classes compactes et une bonne séparation. L'indice de Dunn pour la CAH est significativement plus élevé que celui de PAM. Cela suggère que la CAH atteint une meilleure séparation entre les classes.

Ainsi, bien que les deux méthodes aient une certaine concordance dans la structure des classes qu'elles produisent, il existe également d'importantes différences entre elles. La méthode PAM donne des résultats de meilleure qualité que la CAH, malgré une moindre séparation entre les classes. Elle produit aussi moins de classes, ce qui facilite l'interprétation des résultats.

Nous allons maintenant comparer les résultats de ces deux partitions. Dans un premier temps, nous évaluerons la contribution de chacune des variables dans les résultats obtenus. Nous examinerons ensuite dans le détail les classes que produit chacune d'entre elles à l'aide de statistiques descriptives.

4.2.4 Contribution des variables aux partitions

Pour mieux comprendre comment ont été constituées ces deux partitions nous allons examiner la contribution des différentes variables décrites plus haut à chacune des deux partitions (PAM et CAH). Celle-ci est évaluée à l'aide de test du χ^2. Cette approche permet de comprendre quelles caractéristiques contribuent le plus à la formation des groupes. En effet, le test du χ^2 permet de déterminer si deux variables catégorielles sont indépendantes entre elles.

Les statistiques du χ^2 calculées entre chaque variable d'entrée et chacune des deux partitions produites indiquent la présence d'une association significative entre la variable et les classes. Ici toutes les p-values sont très faibles (voir tableaux A.4 et A.5 en annexe), indiquant la significativité des statistiques obtenues. Celles-ci sont représentées dans le graphique 4.8 ci-dessous .

Les résultats révèlent des différences considérables dans la contribution des variables entre les deux méthodes. Les indicatrices de la présence de tous les liens familiaux (« frère/sœur », « oncle/tante », « grand parent », « parent *fa'a'amu* » et « sans lien familial ») ont une importance considérable dans la CAH. Cela suggère que ces variables

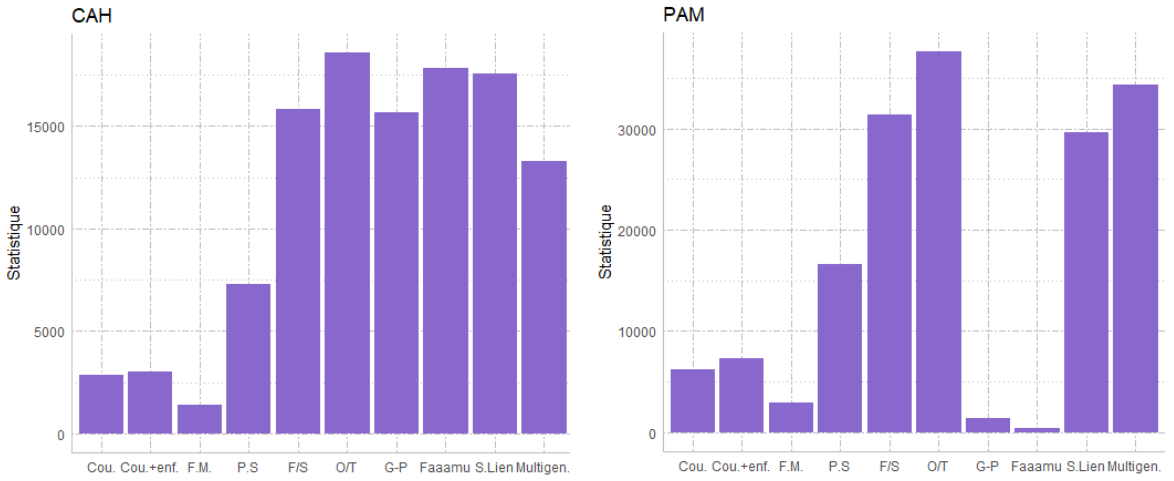


Figure 4.8 – Contribution des variables aux partitions (statistiques du χ^2)

ont un fort pouvoir discriminant lors de la création de ces classes. C'est aussi le cas de l'indicatrice du fait que le ménage est multigénérationnel. En comparaison, les variables catégorielles relatives à la présence et au nombre des différents types de noyaux familiaux et des personnes seules dans le ménage ont une importance très limitée dans cette méthode. La PAM accorde également plus d'importance aux liens familiaux, mais uniquement à ceux qui ne remplacent pas de liens de filiation : les liens « grand parent » et « parent *fa'a'amu* » ne contribuent que très peu à cette partition. L'indicatrice de la présence de trois générations ou plus dans un ménage a quant à elle une contribution relativement élevée. Enfin, là aussi l'importance accordée aux variables relatives aux noyaux familiaux et aux personne seules est limitée, mais dans une moindre mesure pour les personnes seules.

Bien que la distance utilisée soit sensiblement la même, la contribution des différentes variables diffère donc selon la méthode choisie. La CAH semble privilégier les liens familiaux présents dans le ménage, tandis que la PAM ne mobilise que certains liens. Enfin, la présence de frères et sœurs, d'oncles et tantes et de trois générations ou plus dans le ménage sont des déterminants forts et robustes indépendamment de la méthode de partitionnement choisie.

Étant donné que la méthode de *linkage* de Ward minimise la somme des carrés des écarts à la moyenne au sein de chaque classe, la CAH privilégie la formation de classes où la variance intra-classe est minimale. Autrement dit elle forme des classes compactes et homogènes, ce qui la rend sensible aux structures de données où les observations partagent des caractéristiques similaires. Or, les indicatrices de la présence des liens familiaux influencent fortement la variance dans les données. Il semble que ces variables sont asso-

ciées à des groupes homogènes, puisqu'elles sont considérées comme importantes par la méthode Ward.

La PAM est quant à elle, plus robuste et peu sensible aux valeurs extrêmes. Il semble qu'elle parvienne à mieux sélectionner l'information et à constituer des classes plus informatives pour la constitution d'une typologie. Pour autant, les résultats de la CAH ne sont pas dénués d'intérêt dans la mesure où ils livrent une bonne description des caractéristiques associés à chaque lien familial.

Ainsi les deux classifications donnent des résultats assez similaires. Leur comparaison montre que les résultats de la PAM sont plus synthétiques. En sélectionnant les liens les plus discriminants dans les données, cette méthode aboutit à un plus faible nombre de classes.

4.3 Résultats

Cette section offre une description détaillée de chacune des partitions produites pour ensuite comparer ces résultats. En effet, les similarités entre ces deux partitions nous permettront de mettre en évidence les modes de corésidence les plus courants. Par ailleurs, les divergences nous permettront de préciser les cas limites et de produire *in fine* une typologie permettant de classer sans équivoque les modes de cohabitation.

4.3.1 Description des résultats de la CAH

Nous l'avons vu, la CAH regroupe presque exactement les ménages complexes selon les indicatrices des liens familiaux et de la présence de plusieurs générations dans le ménage. Nous donnerons ici une rapide synthèse des classes produites par cette méthode de classification avant d'analyser les résultats de la PAM au regard de ceux-ci. Elle aboutit aux classes suivantes :

— CAH1 : Les adephies (16 %) ;
— CAH2 : Ménages multigénérationnels (35 %) ;
— CAH3 : Oncles et tantes qui résident avec leurs neveux/nièces (11 %) ;
— CAH4 : Ménages de deux générations d'adultes (15 %) ;
— CAH5 : Ménages avec enfants *fa'a'amu* (7 %) ;
— CAH6 : Ménages à génération manquante (8 %) ;
— CAH7 : Ménages avec des non-apparenté·es déclaré·es (8 %).

Description des classes de la CAH

Classe	Description
CAH1 (16 %) *Les adephies*	Les ménages de cette classe contiennent tous lien frère/sœur. Les autres liens sont très rares. La classe contient aussi 14 % de ménages multigénérationnels : il s'agit de ménages multigénérationnels avec présence de collatéraux à la première génération.
CAH2 (35 %) *Ménages multigénérationnels*	L'ensemble des ménages de cette classe sont des ménages multigénérationnels. Autrement dit tous contiennent au moins trois générations. Les autres liens familiaux y sont rares.
CAH3 (11 %) *Oncles et tantes qui résident avec leurs neveux/nièces*	Ces ménages se caractérisent par le lien oncle-tante (et donc son symétrique neveu/nièce). Un peu plus d'un cinquième d'entre eux contiennent également le lien frère/sœur et la même proportion sont des ménages multigénérationnels. Les autres liens sont plus rares.
CAH4 (15 %) *Ménages de deux générations d'adultes*	Cette classe se caractérise par peu de liens familiaux déclarés et aucun ménage multigénérationnel. Les ménages de la classe contiennent majoritairement un parent ou un couple de parents qui vivent avec un ou des enfants dont au moins un·e est en couple.
CAH5 (7 %) *Ménages avec enfants fa'a'amu*	Cette catégorie est constituée de ménages complexes dans lesquels le lien enfant/parent *fa'a'amu* est déclaré. 46 % sont aussi des ménages multigénérationnels et les autres liens familiaux sont tous présents dans moins de 10 % des ménages.
CAH6 (8 %) *Ménages à gén. manquante*	De manière analogue à la précédente, cette classe se compose de ménages complexes à génération manquante. À l'exception du lien « grand-parent »/« petit-enfant » qui caractérise cette catégorie alors qu'il s'agissait du lien fa'a'amu pour la catégorie précédente.
CAH7 (8 %) *Ménages avec des non-apparenté·es déclaré·es*	Les ménages de cette classe se caractérisent par la présence de personnes non-apparentées. Certains ont une structure similaire aux ménages multigénérationnels (avec une personne seule non apparentée), mais d'autres sont des ménages de personnes seules (non apparentées).

Statistiques descriptives sur les classes de la CAH

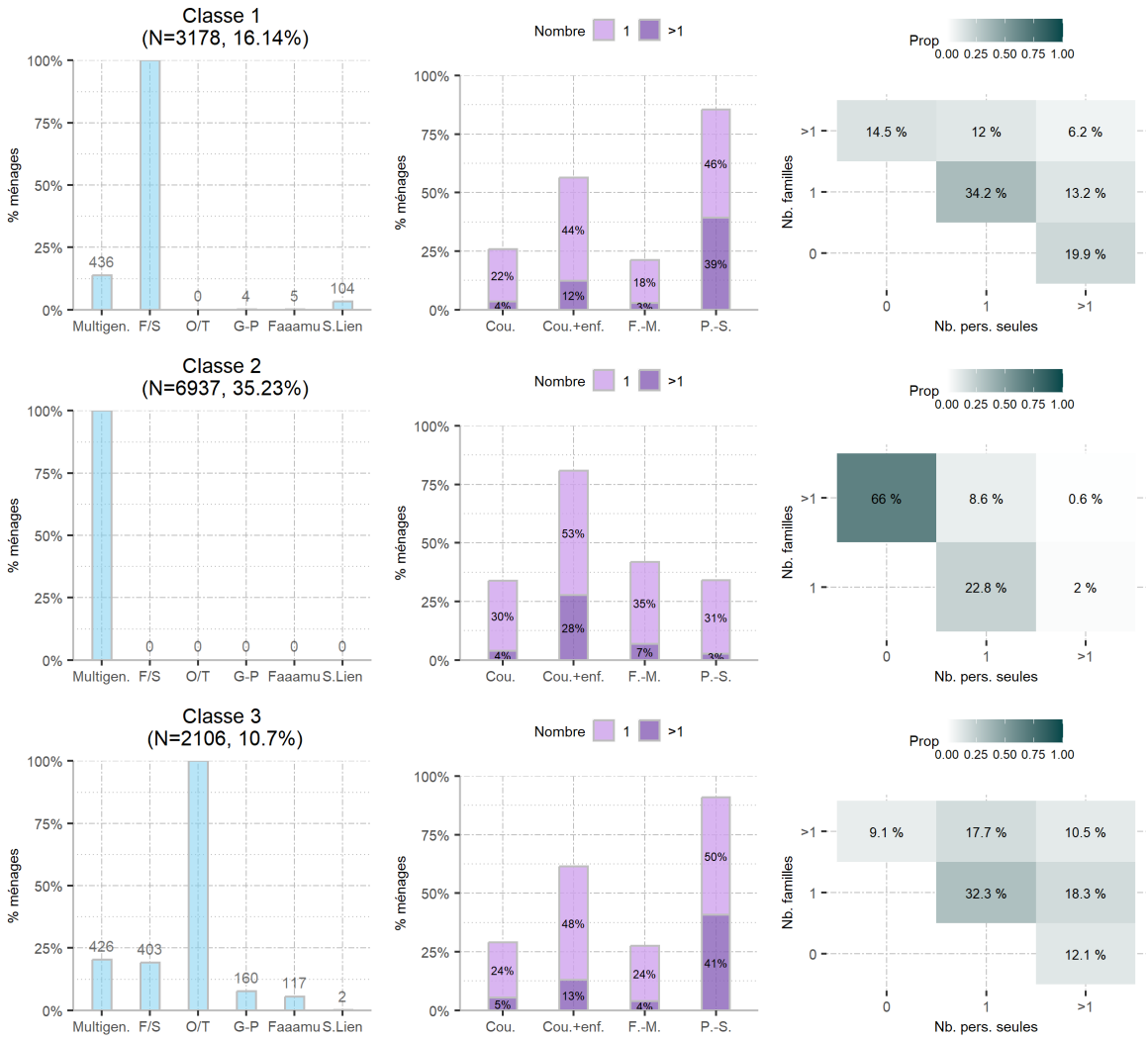
Encadré – Description des classes

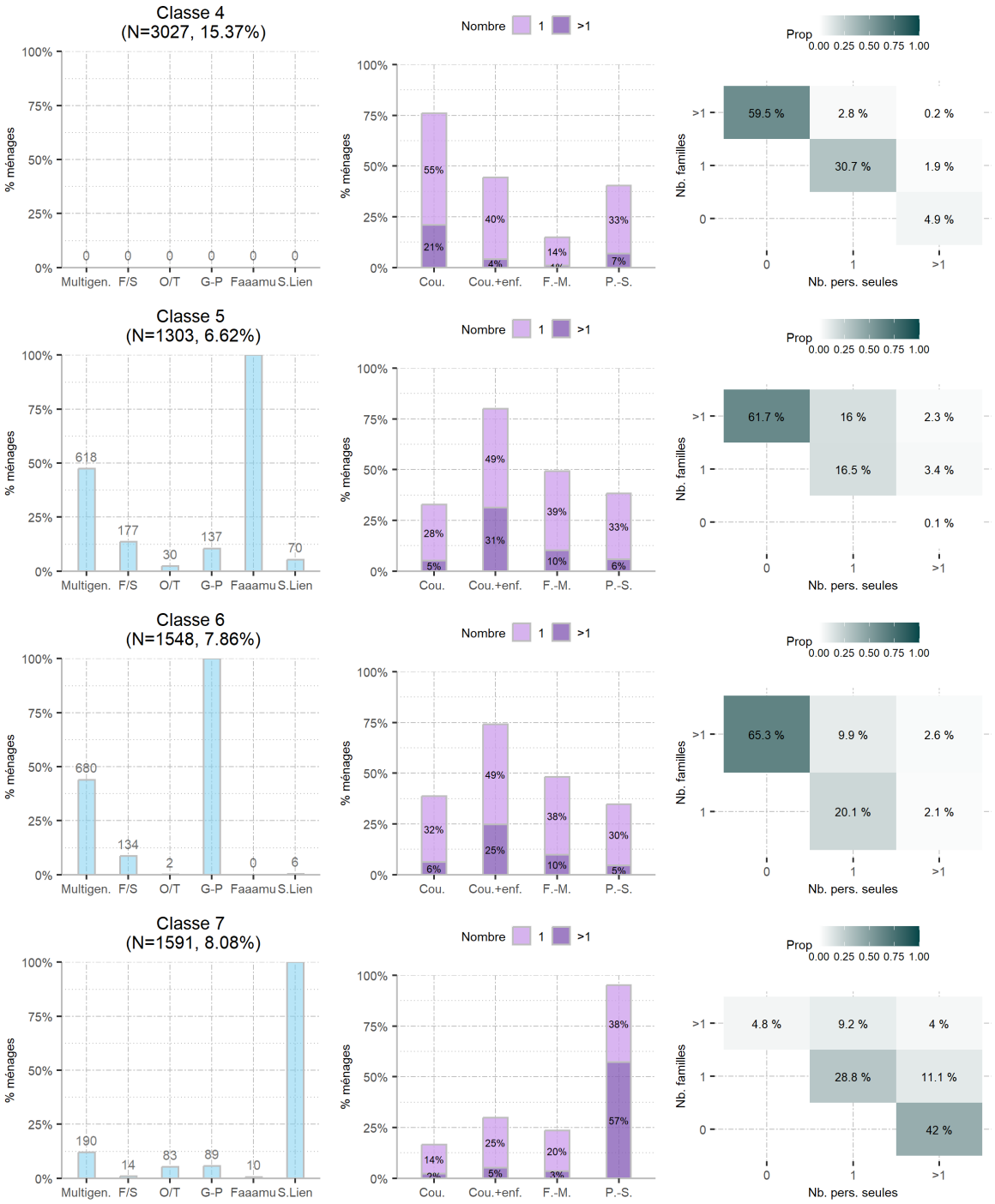
Les statistiques descriptives concernant ces ménages sont représentées de la manière suivante :

— Fig. 1. Diagramme en barres représentant le pourcentage de ménages de la classe qui contiennent chaque lien et la proportion de ménages multigénérationnels.

— Fig. 2. Diagramme en barres représentant la proportion de ménages qui contiennent chaque type de noyau familial et des personnes seules (en couleur claire, ceux qui n'en contiennent qu'un seul ; en couleur foncée, ceux qui en contiennent plus d'un).

— Fig. 3. Ménages contenant aucun/un/plusieurs noyaux familiaux en fonction de la présence de aucun/un/plusieurs personnes seules (pourcentage).




Classe 4
(N=3027, 15.37%)
Classe 5
(N=1303, 6.62%)
Classe 6
(N=1548, 7.86%)
Classe 7
(N=1591, 8.08%)
% ménages
Multigen.
F/S
O/T
G-P
Faaamu
S.Lien
Nombre
1
>1
Cou.
Cou.+enf.
F.-M.
P.-S.
Prop
0.00 0.25 0.50 0.75 1.00
Nb. familles
Nb. pers. seules
59.5 %
2.8 %
0.2 %
30.7 %
1.9 %
4.9 %
61.7 %
16 %
2.3 %
16.5 %
3.4 %
0.1 %
65.3 %
9.9 %
2.6 %
20.1 %
2.1 %
4.8 %
9.2 %
4 %
28.8 %
11.1 %
42 %

4.3.2 Description des classes de la PAM

La partition autour des médoïdes produit cinq classes, elles aussi fortement déterminées par la présence des liens familiaux. Nous allons décrire dans le détail les catégories qu'elle produit. Cela nous permettra de mieux appréhender l'hétérogénéité de la catégorie des ménages complexes que nous avons esquissée avec les quelques statistiques descriptives présentées plus haut. Elle constitue les classes suivantes :

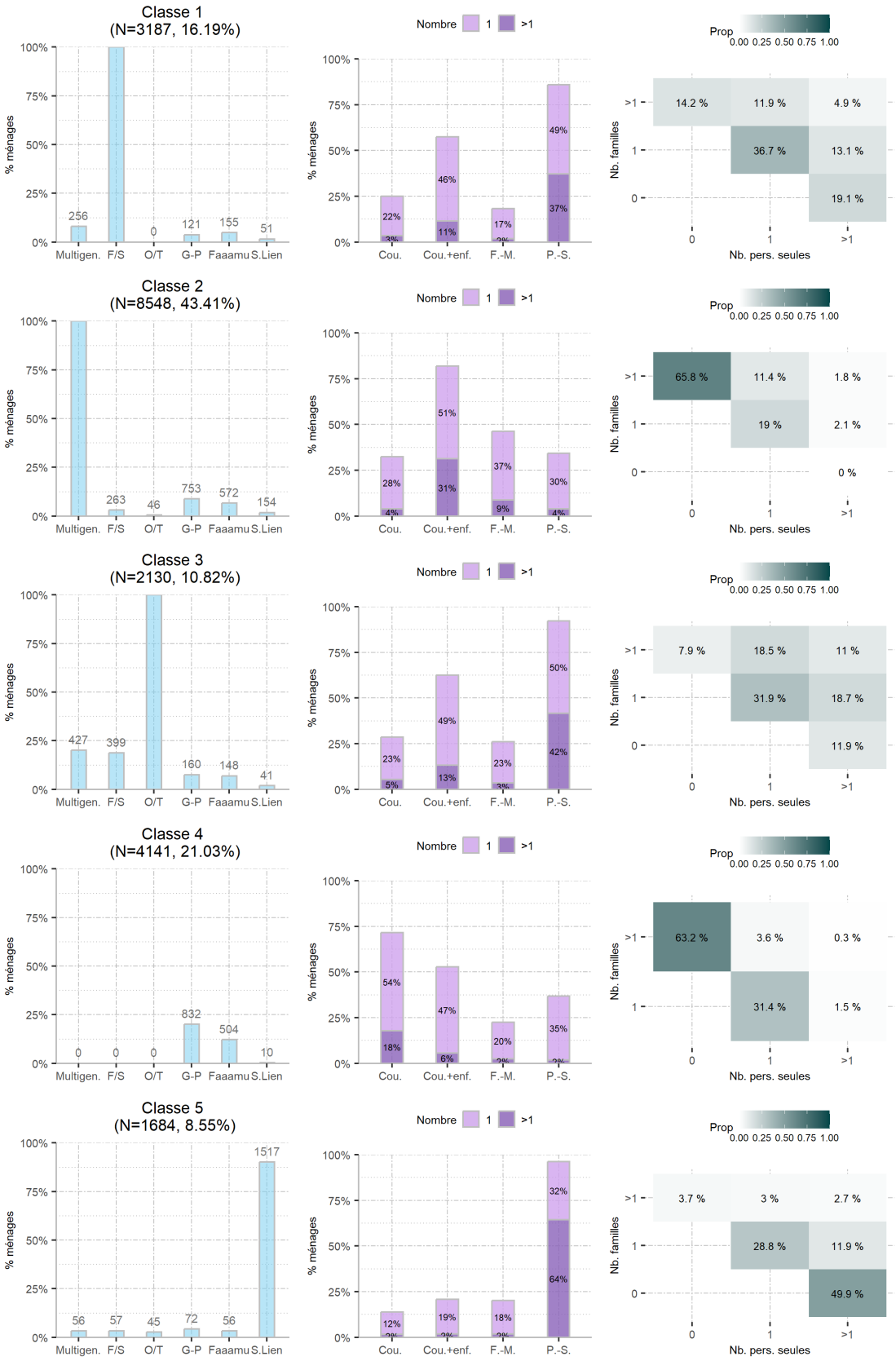
— PAM1 : Les adelphies (16 %) ;
— PAM2 : Les ménages multigénérationnels (43 %) ;
— PAM3 : Oncles et tantes qui résident avec leurs neveux/nièces (11 %) ;
— PAM4 : Ménages de deux générations d'adultes (21 %) ;
— PAM5 : Ménages avec des non-apparenté·es déclaré·es (9 %).

Description des classes de la PAM

Classe	Description
PAM1 (16 %) *Les adelphies*	Les ménages de cette classe contiennent tous lien « frère/sœur ». Les autres liens sont très rares et un peu moins de 10 % des ménages de la classe sont multigénérationnels. La plupart des ménages de la classe (87 %) contiennent une ou des personnes seules et une majorité (57 %) contient des couples avec enfant(s) mais assez rarement plus d'un (11 %). Un quart de ces ménages contiennent un couple sans enfant, et un cinquième des familles monoparentales (très rarement plus d'un). Ces ménages sont le plus souvent constitués d'un noyau familial et une ou des personnes seules (49 %) ou uniquement de personnes seules (37 %). Une minorité contient plusieurs noyaux familiaux (14 %).
PAM2 (43 %) *Les ménages multigénérationnels*	Tous les ménages de cette classe sont des ménages multigénérationnels. Autrement dit tous contiennent au moins trois générations. Les autres liens familiaux sont quant à eux assez rares. Ceux qui sont le plus souvent représentés sont ceux qui ne donnent pas lieu à la constitution d'une classe spécifique (le lien « grand parent » et le lien « parent *fa'a'amu* »). Ces ménages se composent le plus souvent de plusieurs noyaux familiaux (75 %), avec ou sans personne seule. Un cinquième est constitué d'un noyau familial et une ou des personnes seules. Plus des trois quarts contiennent au moins un couple avec enfant(s) et un peu moins de la moitié contiennent une famille monoparentale.

Classe	Description
PAM3 (11 %) *Oncles et tantes qui résident avec leurs neveux/nièces*	Cette classe est entièrement constituée de ménages où des oncles et/ou tantes corésident avec leurs neveux et/ou nièces. Les configurations familiales (type et nombre de noyaux familiaux et de personnes seules) de cette classe rappellent celles de la classe des adelphies. Elle se démarque des classes précédentes par la présence de plusieurs générations d'une même famille et d'adelphes dans plus d'un cinquième des ménages. Les autres liens demeurent plus rares.
PAM4 (21 %) *Ménages de deux générations d'adultes*	Cette classe se caractérise par l'absence des liens familiaux discriminants dans cette classification. Il s'agit donc de ménages complexes sans aucun lien déclaré (hormis « grand parent » et « parent *fa'a'amu* »qui ne contribuent quasiment pas à la partition). La grande majorité des ménages de cette classe sont des ménages de deux générations d'adultes : un parent ou un couple de parent coréside(nt) avec un ou des enfant(s) dont au moins un·e vit en couple dans le ménage. La plupart d'entre eux sont composés de plusieurs noyaux familiaux (63 %) ou un noyau familial et une personne seule (un tiers). Étant donné que le critère discriminant est ici l'absence de lien déclarés, cette classe contient également des ménages qui sont complexes du fait de liens non-inclus dans la partition ou de plusieurs noyaux sans lien déclaré.
PAM5 (9 %) *Ménages avec des non-apparenté·es déclaré·es*	Cette classe se caractérise par la présence de personnes non apparentées déclarées (« sans lien familial ») dans la quasi-totalité des ménages qui la constituent. Les autres liens sont relativement rares. Presque tous les ménages de cette classe contiennent au moins une personne seule, 64 % en contiennent plusieurs et la moitié de la classe est constituée de ménages de personnes seules.

Statistiques descriptives sur les classes de la PAM



4.3.3 Comparaison de CAH et PAM

Nous allons maintenant comparer les résultats des deux classifications. Cela nous permettra d'affiner encore notre compréhension des structures de ménages complexes en Polynésie française. En premier lieu, les concordances entre les deux méthodes permettent de faire ressortir de manière robuste les catégories les plus saillantes. De plus les discordances permettront de mettre en lumière les marges de ces grandes catégories. Cela donne à voir les limites des classifications automatiques de sorte à construire dans le prochain chapitre une typologie apte à classer sans équivoque l'ensemble des ménages. Enfin, nous souhaitons ici tirer parti des perspectives qu'offrent les deux méthodes. En particulier nous nous intéressons à la manière dont sont classés les ménages contenant des enfants confiés à *fa'a'amu* et des familles à génération manquante (classes CAH5 et CAH6) dans la PAM, puisque la contribution de ces liens est marginale (voir section 4.2.4).

Classif.	**CAH1**	**CAH2**	**CAH3**	**CAH4**	**CAH5**	**CAH6**	**CAH7**	**TOTAL**
PAM1	2922	0	0	0	153	112	0	**3187**
%ligne	92 %	0 %	0 %	0 %	5 %	4 %	0 %	
%col.	92 %	0 %	0 %	0 %	12 %	7 %	0 %	**16 %**
PAM2	209	6937	43	0	569	665	125	**8548**
%ligne	2 %	81 %	1 %	0 %	7 %	8 %	1 %	
%col.	7 %	100 %	2 %	0 %	44 %	43 %	8 %	**25 %**
PAM3	0	0	2063	0	27	2	38	**2130**
%ligne	0 %	0 %	97 %	0 %	1 %	0 %	2 %	
%col.	0 %	0 %	98 %	0 %	2 %	0 %	2 %	**11 %**
PAM4	0	0	0	2867	504	761	9	**4141**
%ligne	0 %	0 %	0 %	69 %	12 %	18 %	0 %	
%col.	0 %	0 %	0 %	95 %	39 %	49 %	1 %	**21 %**
PAM5	47	0	0	160	50	8	1419	**1684**
%ligne	3 %	0 %	0 %	10 %	3 %	0 %	84 %	
%col.	1 %	0 %	0 %	5 %	4 %	1 %	89 %	**9 %**
TOTAL	**3178**	**6937**	**2106**	**3027**	**1303**	**1548**	**1591**	**19690**
	16 %	**35 %**	**11 %**	**15 %**	**7 %**	**8 %**	**8 %**	

Table 4.7 – Comparaison des classes

Note de lecture : Ce tableau compare deux à deux les classes produites par les deux partitions (CAH7 et PAM5). Dans chaque cellule, une première ligne donne les effectifs, une deuxième donne les pourcentages en ligne et une troisième les pourcentage en colonne. Par exemple, 209 ménages appartiennent à la fois à CAH1 et à PAM2. Il s'agit de 2 % des ménages de PAM2 et de 7 % des ménages de CAH1.

Encadré – Représentation graphique des ménages

Pour simplifier l'interprétation des résultats et en faciliter l'analyse, des représentations graphiques de certains ménages sont données (figures 4.9 à 4.22). Ils permettent d'appréhender de manière intuitive la structure des ménages. Ces visualisations ont été produites à l'aide du package `igraph` de R.

Chaque sommet, représenté par un cercle correspond à un individu, avec son âge affiché au centre. Les femmes sont représentées en orange et les hommes en vert. Les liens entre ces cercles indiquent les relations déclarées. Les liens conjugaux sont représentés par des flèches bleues, les relations filiales par des flèches vertes et les autres liens en rose, accompagnés d'une étiquette qui donne la nature du lien. Les aplats de couleur représentent quant à eux les noyaux familiaux.

Les adelphies

La classe PAM1 s'apparente fortement à la classe des adelphies produite par la CAH (92 % d'après les pourcentages en ligne et en colonne).

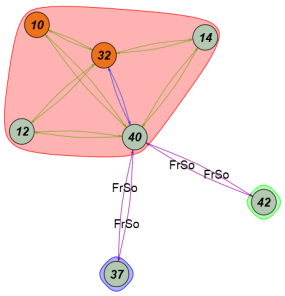


FIGURE 4.9 – Trois frères, dont un vit en couple avec enfants (PAM1-CAH1)

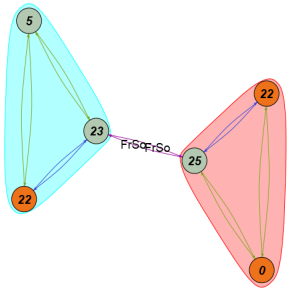


FIGURE 4.10 – Deux frères, qui vivent avec leurs compagnes et enfants respectifs (PAM1-CAH1)

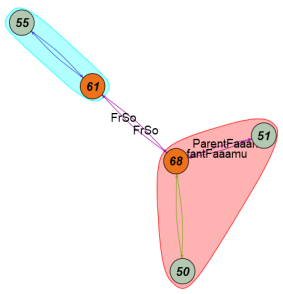


FIGURE 4.11 – Deux sœurs et leurs familles nucléaires, l'une a un enfant *fa'a'amu* (PAM1-CAH5)

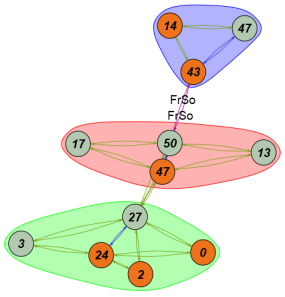


FIGURE 4.12 – Ménage multigénérationnel avec des adelphes à la génération supérieure (PAM2-CAH1)

Ces ménages sont composés de noyaux familiaux et/ou de personnes seules, relié·es par des liens adelphiques. Par exemple il peut s'agir de frères corésidents, dont un vit en couple et a des enfants (figure 4.9) ou de deux frères qui vivent avec leurs compagnes et enfants respectifs (figure 4.10).

La plupart de ceux qui en ont été exclus mais classés parmi les adelphies par la CAH sont constitués de lignées, mais avec la présence d'adelphes à la première génération. Autrement dit, ils sont constitués de frères et sœurs dont au moins un·e a des enfants et des petits enfants dans le ménage. Ils appartiennent à la classe PAM2 (7 %). C'est par exemple le cas d'un ménage constitué d'un frère et une sœur, tous deux ayant conjoint et enfant dans le ménage. Une fille du frère, elle-même en couple est mère de trois enfants (figure 4.12)

Concernant les ménages de PAM1 qui n'appartiennent pas à la première classe de la CAH, ils se caractérisent par la présence de familles à génération manquante ou d'enfants confiés à *fa'a'amu* (figure 4.11). Ils ont donc été classés dans les classes CAH5 (5 %) et CAH6 (4 %).

Les ménages multigénérationnels

Tous les ménages de la classe CAH2 ont été classés dans la classe PAM2. Ce sont des ménages multigénérationnels dont aucun ne contient d'autre lien (parmi ceux que nous avons intégré aux critères de partitionnement). C'est le cas d'un couple de grands parents qui vivent avec leur fille et la fille de celle-ci (figure 4.13), ou bien d'un couple de grands parents qui vivent avec trois enfants dont deux ont des enfants dans le ménage (figure 4.14).

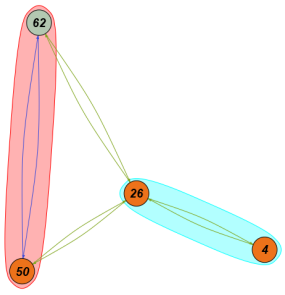


Figure 4.13 – Un couple, leur fille et son fils de 4 ans (PAM2-CAH2)

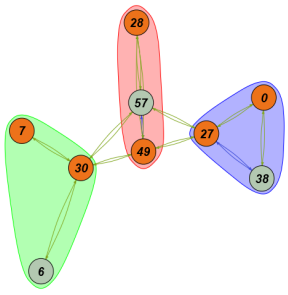


Figure 4.14 – Un couple avec enfants, dont deux forment des familles nucléaires (PAM2-CAH2)

Mais l'inverse n'est pas vrai : seuls 81 % des ménages de la classe PAM2 appartiennent également à la classe CAH2. Elle comprend aussi des ménages des classes CAH5 (7 %) et

CAH6 (8 %) : c'est-à-dire des ménages multigénérationnels contenant des familles à génération manquante (figure 4.15) ou des enfants accueillis à *fa'a'amu*.

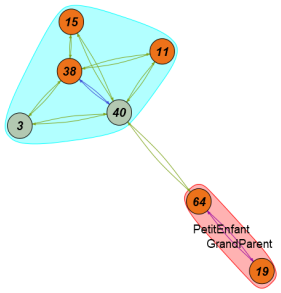


FIGURE 4.15 – Un ménage multigénérationnel avec une famille à génération manquante (PAM2-CAH6)

Elle inclut aussi une petite minorité de ménages avec des adelphes à la première génération (CAH1, 2 %) et de ménages avec des oncles/tantes qui vivent avec des neveux/nièces (CAH3, 1 %) et de ménages avec des non-apparentées (CAH7, 1 %).

Oncles et tantes qui résident avec leurs neveux et nièces

Tout comme les deux classes précédentes, la classe PAM3 a un équivalent dans la CAH : la classe CAH3. Ces classes se superposent pour la quasi-totalité des observations (97 % en ligne et 98 % en colonnes). Ces liens peuvent parfois relier deux adultes proches en âge : comme un oncle de 68 ans (en couple) qui coréside avec son neveu de 61 ans (figure 4.16). Il peut aussi s'agir d'une jeune nièce qui vit dans le ménage de sa tante (figure 4.17).

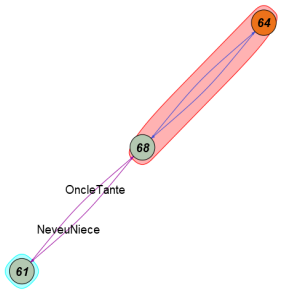


FIGURE 4.16 – Un oncle (vivant en couple) et son neveu (PAM3-CAH3)

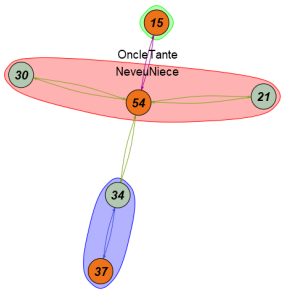


FIGURE 4.17 – Un ménage multigénérationnel qui accueille une nièce de 15 ans (PAM3-CAH3)

Les divergences sont donc rares. Pour la classe PAM3, il s'agit de ménages avec des non-apparenté·es (CAH7, 2 %) et de ménages avec des enfants *fa'a'amu* (CAH5, 1 %). Pour la classe CAH3, ce sont des ménages multigénérationnels (PAM2, 2 %).

Les ménages de deux générations d'adultes

Ici encore, la classe PAM4 a un équivalent dans la CAH : la classe CAH4 puisque celle-ci constitue également une classe de ménages de deux générations d'adultes. Les deux classes présentent d'ailleurs des configurations familiales assez similaires (type et nombre des noyaux familiaux). Il s'agit par exemple d'un couple avec enfants, dont l'un est en couple cohabitant (figure 4.18) ou d'un couple qui coréside avec le père du conjoint (figure 4.19).

La classe PAM4 compte davantage de ménages (21 % des ménages complexes contre 15 % pour CAH4), principalement parce qu'elle rassemble également des ménages à génération manquante et avec des enfants *fa'a'amu* déclarés, classés en CAH5 (12 %, figure 4.20) et CAH6 (18 %).

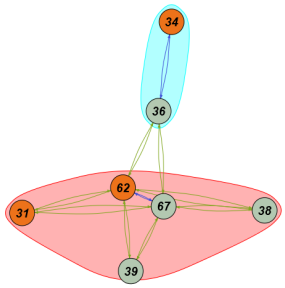


Figure 4.18 – Un couple et leurs enfants, dont un est en couple (PAM4-CAH4)

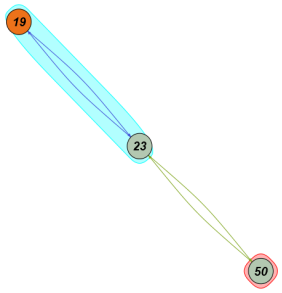


Figure 4.19 – Un père, son fils et la compagne de celui-ci (PAM4-CAH4)

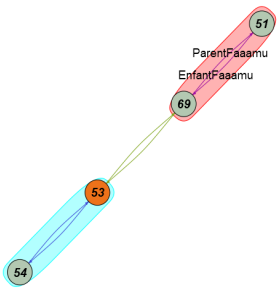


Figure 4.20 – Ménage de deux générations d'adultes avec *fa'a'amu* (PAM4-CAH5)

Ménages contenant des personnes non apparentées déclarées

De même que les classes précédentes, la classe PAM5 correspond à une classe de la CAH : la classe CAH7, qui rassemble elle aussi des ménages contenant des personnes non apparentées déclarées. Ces ménages sont le plus souvent constitués d'une famille et une personne seule non apparentée (figure 4.21) ou de deux ou plusieurs personnes isolées non apparentées (figure 4.22)

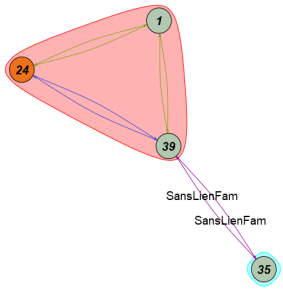


FIGURE 4.21 – Un couple avec enfant et une personne non apparentée (PAM5-CAH7)

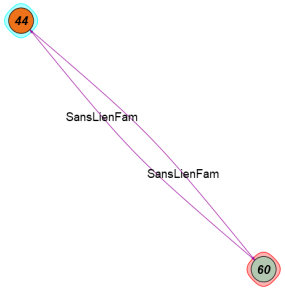


FIGURE 4.22 – Deux personnes non apparentées (PAM5-CAH7)

84 % des ménages de la classe PAM5 appartiennent à la classe CAH7. Parmi les ménages restants, 10 % ont été classés par la CAH parmi les ménages de deux générations d'adultes (CAH4), 3 % parmi les ménages de collatéraux (CAH1) et 3 % parmi les ménages avec enfants *fa'a'amu* (CAH5). Inversement, parmi 89 % des ménages de la classe CAH7, 8 % ont été classés comme les ménages multigénérationnels (PAM2), 2 % comme des ménages avec les liens « oncle/tante »-« neveu/nièce » (PAM3) et 1 % comme des ménages contenant deux générations d'adultes (PAM4).

Les ménages contenant des familles à génération manquante (CAH6) et des enfants *fa'a'amu* déclarés (CAH5)

La classe des ménages avec enfants *fa'a'amu* se distribue de la manière suivante dans la classification PAM : 44 % au sein des ménages multigénérationnels (PAM2), 39 % au sein des ménages de deux générations d'adultes (PAM4), 12 % au sein des adelphies (PAM1) et 4 % parmi les ménages avec des non-apparentées (PAM5).

Celle des ménages avec des familles à génération manquante se répartit majoritairement ainsi : 49 % parmi les ménages de deux générations d'adultes (PAM4), 43 % au sein des ménages multigénérationnels (PAM2) et 7 % au sein des adelphies (PAM1).

On peut donc dire que les ménages contenant des enfants *fa'a'amu* et des familles à génération manquante se répartissent principalement dans les ménages constitués de lignées. Cela n'est pas étonnant puisque ces liens sont eux-mêmes lignagers et que les catégories PAM2 et PAM4 rassemblent à elles deux 64 % des ménages complexes. Une minorité ont néanmoins été classés parmi les adelphies. Ces caractéristiques peuvent ainsi être associées à des configurations familiales diverses, dans la mesure où ces liens caractérisent les noyaux familiaux qui composent les ménages complexes.

Synthèse

Comme nous le suggéraient les résultats relatifs à la contribution des variables inclues dans la classification, les partitions sont déterminées par les types de liens familiaux présents dans les ménages complexes (ou par leur absence dans le cas de la classe des ménages de deux génération d'adultes).

À la différence de la classification ascendante hiérarchique, la partition autour des médoïdes ne tient pas compte des liens « grand-parent » et « parent *fa'a'amu* » qui sont, rappelons le, constitutifs des noyaux familiaux au même titre que le lien de filiation biologique. La classe la plus importante sont les ménages multigénérationnels (43 %) suivie des ménages de deux générations d'adultes (21 %) et des adelphies (16 %). Les deux dernières classes rassemblent environ 10 % des ménages. Il s'agit de ménages contenant des oncles et tantes corésidant avec leurs neveux et/ou nièces (11 %) et les ménages contenant des personnes non apparentées déclarées (9 %). Les premiers ont une structure (type et nombre des familles et des personnes seule) assez similaire à celle des adelphies. Enfin, la dernière classe se caractérise par la présence de personnes seules. Il s'agit d'ailleurs souvent de la (ou des) personne(s) non apparentée(s). Néanmoins, ce lien n'est pas nécessairement déclaré. En l'absence de déclaration, les ménages ont été classés dans la classe des ménages de deux générations d'adultes qui est caractérisée par l'absence de liens familiaux déclarés (puisque les liens de filiation n'ont pas été intégrés à la partition).

La classification ascendante hiérarchique donne lieu à une partition en 7 classes. Les deux classes supplémentaires correspondent à la présence d'enfants *fa'a'amu* pour la première et de ménages à génération manquante pour la seconde. La comparaison des deux partitions a permis d'établir que, comme le suggéraient les cooccurrences présentées en première partie, ces liens sont le plus souvent présents dans des ménages à configuration lignagère (c'est à dire constitués autour de lignées).

Un autre élément intéressant apporté par la comparaison concerne les ménages constitués de plusieurs lignées. En effet, quelques ménages sont à la fois multigénérationnels et présentent des adelphes à la génération supérieure. Ils ont donc tantôt été classés parmi les

adelphies (CAH) ou parmi les ménages multigénérationnels (PAM). La constitution d'une typologie nécessitera donc des critères permettant de classer ces configurations familiales.

Ainsi, la comparaison des partitions a permis de détailler la composition des ménages complexes. Cette étude a néanmoins soulevé des questionnements relatifs à l'influence du pré-traitement (et en particulier de l'agrégation) des données sur les partitions produites. C'est pourquoi nous avons cherché à de représenter les ménages sous la forme de matrices, permettant de décrire les configurations familiales à l'échelle individuelle. Dans la dernière section de ce chapitre, nous présenterons donc cette méthode et les résultats auxquels elle aboutit.

4.4 Pour aller plus loin : représenter les ménages en matrice

Comme nous l'avons vu, les deux partitions présentées dépendent largement des liens familiaux déclarés dans le ménage. Le choix des indicateurs et le type de distance choisis ont ainsi pu contribuer à de tels résultats. Une représentation plus détaillée des ménages est-elle possible ? Dans quelle mesure cela augmenterait-il le poids de la structure des ménages dans la partition ?

4.4.1 Représenter les ménages par des matrices

De manière analogue aux représentations en réseau qui ont permis de visualiser les ménages de chaque classe, nous avons cherché à produire une représentation des ménages sous forme de matrices.

L'information a été cette fois-ci résumée en une ligne pour chaque habitant·e du ménage. Chaque colonne correspond à un type de lien familial (les mêmes que précédemment, plus le lien conjugal et le lien de filiation biologique). Une colonne supplémentaire contient le numéro du noyau familial de l'individu (dans l'ordre des déclarations).

Les cellules des matrices contiennent des indicatrices de la présence des liens pour chaque individu. Soit un individu i et un lien l, la cellule $c_{i,l}$ vaut 1 si l'individu a déclaré le lien l dans le ménage et 0 sinon.

Voici quelques exemples ménages sous forme de matrices :

id	Conj	Par	Enf	GP	PE	ParF	EnfF	FrSo	OT	NN	SansLien	Noy
1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
6	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
7	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
8	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Ce ménage est un ménage multigénérationnel constitué de deux noyaux familiaux. Les individus 1 et 2 sont parents dans la première famille (puisqu'ils ont un conjoint) et leurs enfants sont les individus 3, 4 et 5 qui appartiennent à leur noyau ainsi. L'individu 6 a également un ou des parent(s) dans le ménage mais aussi un ou des enfant(s). Il est donc aussi enfant de 1 et 2, mais appartient au noyau 2 puisqu'il est parent. Ses enfants sont donc 7 et 8 qui appartiennent au même noyau.

id	Conj	Par	Enf	GP	PE	ParF	EnfF	FrSo	OT	NN	SansLien	Noy
1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Ce ménage est constitué d'un noyau familial, et plus précisément un couple avec enfants : 1 et 2 sont en couple et parents de 3. Il contient également une personne isolée (4) sans lien déclaré (parmi les liens sélectionnés).

id	Conj	Par	Enf	GP	PE	ParF	EnfF	FrSo	OT	NN	SansLien	Noy
1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Ici encore on a affaire à un ménage de deux noyaux familiaux, mais ceux-ci sont reliés par des liens adelphiques. Les individus 1 et 5 sont en effet frère(s) et/ou sœur(s) (puisqu'ils sont les seuls à déclarer ce lien).

Ces matrices sont ensuite stockées dans une liste sous R, chaque ménage a ainsi un identifiant unique $N \in [1, N]$ (N est le nombre de ménage complexes dans le recensement de 2017, soit $N = 19\,960$).

4.4.2 La *distance correlation*

La classification de ces données requiert des mesures de distance entre les observations à classifier. Une fois la mesure définie, on calcule les distances entre chaque paire d'observations de sorte à les stocker ensuite dans une matrice D de taille $N \times N$.

Il a ici été choisi d'utiliser une distance appelée *distance correlation* (Székely, Rizzo et Bakirov, 2007). Elle est définie de la façon suivante. On commence par définir la *distance covariance* (dCov) qui est la racine carrée de :

$$\nu_n^2(X, Y) = \frac{1}{n^2} \sum_{k,l=1}^{n} A_{k,l} B_{k,l}$$

avec $A_{k,l}$ et $B_{k,l}$ définis par : $A_{k,l} = a_{k,l} - \bar{a_{k.}} - \bar{a_{.l}} - \bar{a_{..}}$ et $B_{k,l} = b_{k,l} - \bar{b_{k.}} - \bar{b_{.l}} - \bar{b_{..}}$
et $a_{k,l} = |X_k - X_l|_p$, $\bar{a_{k.}} = \frac{1}{N} \sum_{l=1}^{n} a_{k,l}$, $\bar{a_{.l}} = \frac{1}{N} \sum_{k=1}^{n} a_{k,l}$ et $\bar{a_{..}} = \sum_{k,l=1}^{N} a_{k,l}$
de même $b_{k,l} = |Y_k - Y_l|_p$, $\bar{b_{k.}} = \frac{1}{N} \sum_{l=1}^{n} b_{k,l}$, $\bar{b_{.l}} = \frac{1}{N} \sum_{k=1}^{n} b_{k,l}$ et $\bar{b_{..}} = \sum_{k,l=1}^{N} b_{k,l}$
On définit similairement la *distance variance* (dVar) notée

$$\nu_n^2(X) = \nu_n^2(X, X) = \frac{1}{n^2} \sum_{k,l=1}^{n} A_{k,l}^2$$

On peut dès lors définir la *distance correlation* (dCov) $\mathcal{R}_n(X, Y)$, qui est la racine carrée de :

$$\mathcal{R}^2(X, Y) = \frac{\nu_n^2(X, Y)}{\sqrt{\nu_n^2(X)\nu_n^2(Y)}} \text{ si } \nu_n^2(X)\nu_n^2(Y) > 0$$

$$\mathcal{R}^2(X, Y) = 0 \text{ si } \nu_n^2(X)\nu_n^2(Y) = 0$$

Il s'agit d'une mesure de corrélation, applicable à des matrices de taille différente. Il est compris entre 0 et 1 et ses propriétés sont analogues à celle du coefficient de corrélation ρ, à la différence qu'elle permet de déterminer des corrélations non linéaires.

Son utilisation [4] est pertinente, dans la mesure où les matrices que l'on cherche à partitionner sont constituées d'indicatrices, leur similarité peut donc *a priori* être correctement appréhendée par une mesure de corrélation. Elle a aussi l'avantage d'être applicable à des matrices de taille variable (en l'occurrence la taille de la matrice correspond au nombre de personnes dans le ménage). Similairement au coefficient de corrélation la *distance correlation* varie de 0 (indépendance) à 1 [5].

On définit ainsi la matrice de distance $D = (d_{i,j})$ pour $(i, j) \in [1, N]^2$ telle que X la (transposée de la) matrice représentant le ménage x et Y celle du ménage y :

$$d_{x,y} = 1 - \mathcal{R}_n(X, Y)$$

Le coefficient de corrélation entre la distance d et la distance de Gower, utilisée pour les deux première classifications, est de 0,35, indiquant une association positive mais des divergences importantes entre ces deux mesures.

4.4.3 Implémentation et résultats

Nous avons ici choisi la partition autour des médoïdes, qui donnait des résultats plus synthétiques dans la partie précédente. Au vu de l'évolution de l'inertie et de la silhouette en fonction du nombre de classes (figures 4.23 et 4.24) une partition en 3 classes a semblé préférable.

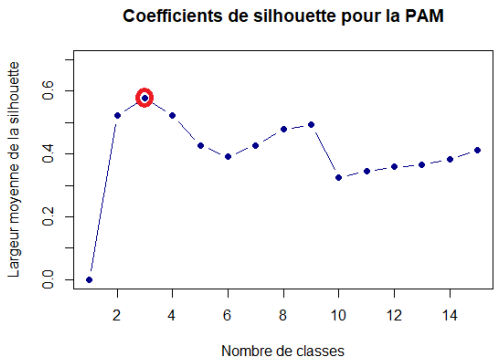


Figure 4.23 – Silhouette (PAM sur Dcor) en fonction du nombre de classes

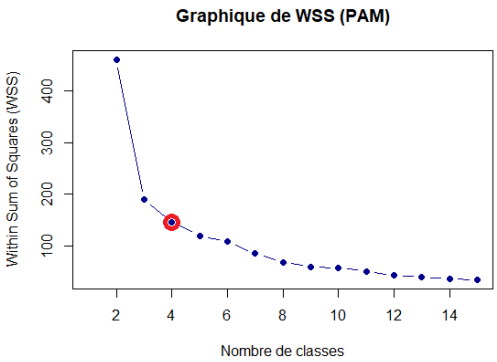


Figure 4.24 – Within cluster sum of squares, PAM sur Dcor

4. Le calcul de ces corrélations sous R est implémenté dans la fonction `dcor` du package `energy` (https://cran.r-project.org/package=energy). Son utilisation a nécessité d'utiliser les transposées des matrices précédemment définies.

5. $\mathcal{R}_n(X, Y) = 1 \implies \exists a \in \mathbb{R}^*$ et C une matrice orthogonale t.q. $Y = a + bX + C$

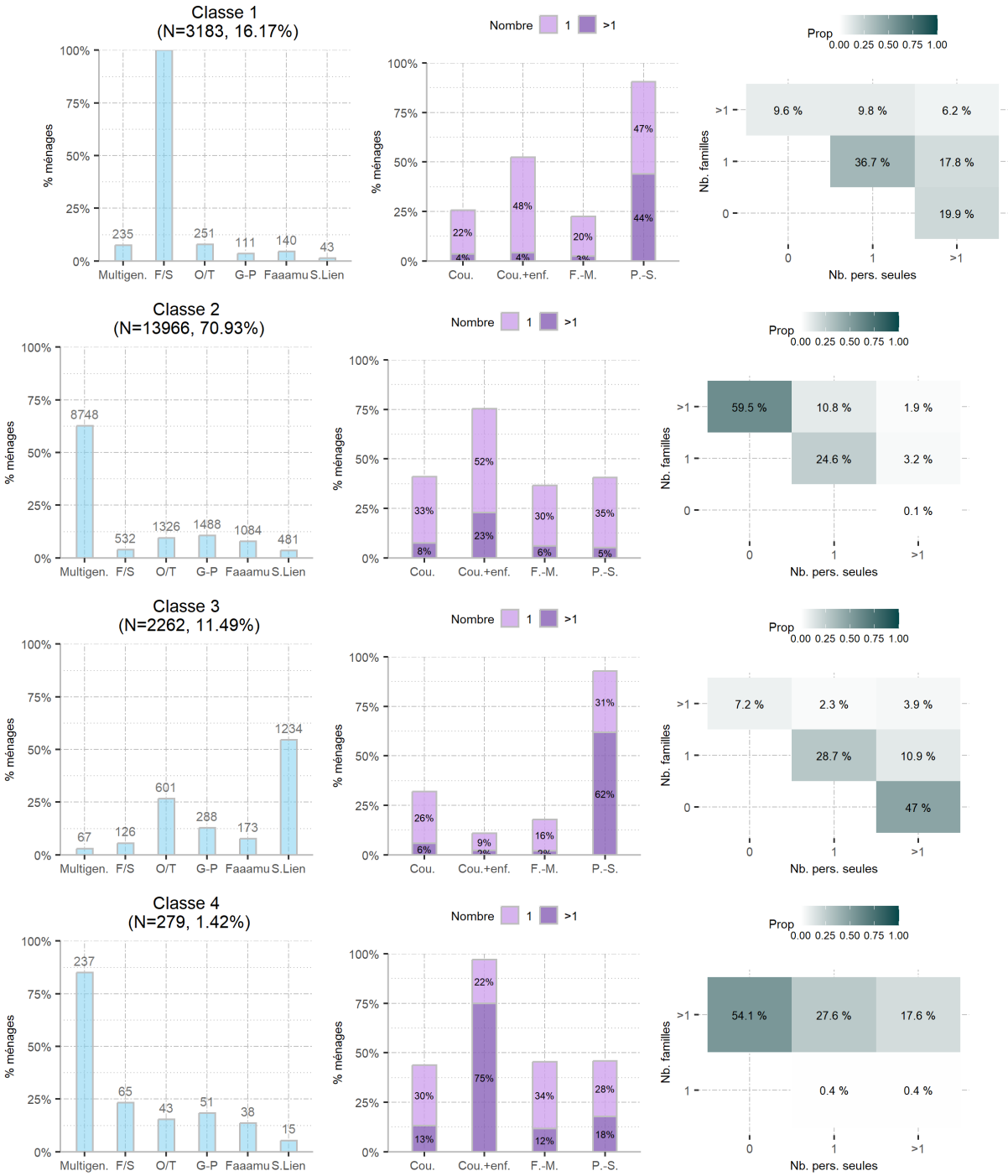
Néanmoins, celle-ci produit une partition assez déséquilibrée (80 % des observations appartenaient à une même classe). Nous avons donc préféré une partition en 4 classes, plus adaptée aux objectifs de l'étude. Les classes sont les suivantes :

— Dcor1 (16 %) : Les adelphies ;
— Dcor2 (71 %) : Les ménages lignagers ;
— Dcor3 (11 %) : Autres ménages avec des personnes seules ;
— Dcor4 (1 %) : Les très grands ménages.

Description des classes (Dcor)

Classe	Description
DCor1 (16 %) *Les adelphies*	La classe des adelphies émerge encore une fois de la classification. Ce lien, de par sa prévalence et son rôle structurant dans de nombreux ménages complexes est ici encore un critère discriminant pour la partition. Les ménages de cette classe contiennent le plus souvent un noyau familial (55 %) ou aucun (20 %) et 9 sur 10 contiennent au moins une personne seule.
DCor2 (71 %) *Les ménages lignagers*	La deuxième classe, qui est aussi la plus grande, est constituée autour des liens de filiation (et donc de lignées, comme son nom l'indique). Contrairement à la précédente, elle se compose en majorité (70 %) de ménages de plusieurs familles. Les trois quarts contiennent d'ailleurs un couple avec un ou plusieurs enfant(s). La plupart se composent de trois générations (62 %) ou de deux générations d'adultes (à l'instar de la classe 4 de la classification précédente).
Dcor3 (12 %) *Autres ménages avec pers. seules*	Cette classe est constituée pour moitié de ménages de personnes isolées. Elle contient peu de familles avec enfants. Les liens les plus souvent présents dans les ménages de cette classe sont le lien « sans lien familial » (55 %) et « oncle/tante » (27 %).
Dcor4 (1 %) *Les très grands ménages*	Une dernière petite classe rassemble les « valeurs extrêmes » : de très grands ménages presque toujours constitués de plusieurs noyaux familiaux. Ils sont souvent multigénérationnels et un quart contiennent aussi des frères et sœurs. Les autres liens ne sont pas rares également.

Statistiques descriptives sur les classes (Dcor)



Synthèse des résultats

Grâce à la complexité de l'information utilisée, ces classes s'éloignent un peu plus des liens familiaux déclarés dans les ménages complexes. Elles mettent en évidence les deux principaux groupes de ménages complexes, qui diffèrent également par leur structure : les ménages constitués d'adelphies et ceux qui se structurent autour de lignées.

Les 12 % de ménages complexes restants sont rassemblés en deux classes. La première est déterminée par la présence de liens plus inhabituels et de personnes seules et la seconde rassemble les plus grands ménages, qui contiennent plusieurs noyaux familiaux. Cette dernière classe permet de pointer les limites de la méthode. En cherchant à mieux prendre en compte la structure des ménages nous avons construit une mesure de distance qui dépend du nombre de personnes ou de noyaux familiaux que contient le ménage. Celle-ci comporte donc des valeurs aberrantes, correspondant aux très grands ménages.

Conclusion

Les trois méthodes de classification non supervisée présentées dans ce chapitre, et la comparaison des classes qu'elles produisent permettent à la fois de distinguer des groupes robustes parmi les ménages complexes polynésiens et de dessiner les bornes de ces groupes.

La partition autour des médoïdes comme la classification ascendante hiérarchique confirment l'importance des informations relatives aux liens familiaux pour appréhender la diversité des configurations familiales sur le territoire. Celle-ci se reflète dans la contribution des variables aux résultats des partitions obtenues. Les groupes les plus importants sont les ménages multigénérationnels (qui rassemblent *a minima* trois générations d'adultes), les ménages composés de deux générations d'adultes et les ménages qui s'articulent autour de fratries. Ces groupes sont d'ailleurs aussi identifiés par la troisième méthode de classification (Dcor). Deux autres groupes sont identifiés à la fois par la CAH et la PAM : les ménages où des oncles et tantes corésident avec leurs neveux ou nièces et les ménages comprenant des non-apparenté·es déclaré·es. Ces liens sont le plus souvent associés à la présence de personnes seules, comme le montrent les statistiques descriptives et les quelques représentations graphiques de ces ménages en réseau. La classification des ménages en matrices regroupe d'ailleurs ces deux classes.

La principale différence entre la PAM et la CAH est que la première méthode ne tient compte que des liens constitutifs des ménages complexes alors que la seconde prend en compte l'ensemble des liens. Cela inclut les liens « grand-parent » et « parent *fa'a'amu* » qui sont considérés comme des liens de filiation dans la constitution des noyaux familiaux au sein des ménages. Ainsi, la CAH identifie deux classes supplémentaires, qui correspondent

à chacun de ces liens. La comparaison avec les résultats de la PAM permet d'établir que ces ménages s'apparentent souvent (mais pas toujours) à des ménages lignagers.

Sur la base de ces explorations, le prochain chapitre est consacré à l'élaboration d'une typologie consolidée des ménages complexes polynésiens tenant compte de ces résultats et d'une revue de littérature sur les modes d'organisation familiale historiquement présents sur le territoire.

Chapitre 5

Typologie consolidée des ménages

Introduction

Le modèle de la famille nucléaire, s'est imposé comme norme dans les sociétés occidentales, au moins depuis la révolution industrielle. De ce fait la corésidence en famille élargie est souvent associée à des modes de vie « archaïques » ou « traditionnels », c'est à dire pré-transitionnels. Cela découle de l'idée que la nucléarisation des ménages accompagne la transition démographique, elle-même induite par le développement économique. Or, nous l'avons vu, ce phénomène n'a rien d'universel. En particulier la généralisation du modèle familial nucléaire semble rencontrer des limites en Polynésie française. La part des ménages complexes est demeurée considérable y compris en zone urbaine.

Or le pays est désormais à un stade avancé dans la transition démographique (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022). Celle-ci débute après la seconde guerre mondiale et est accélérée par la période de grands bouleversements économiques et sociaux que provoque l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) destiné à héberger les essais nucléaires français. Cela explique entre autres que la transition démographique polynésienne ait été relativement courte (20 à 30 ans contre 1 à 2 siècles dans les pays européens), à l'instar de ce qui a pu être observé dans les pays en développement (Villedieu-Liou, 1994). Par ailleurs la norme de la famille nucléaire semble être dominante dans les discours des habitant·es du Pays (Protar, 2022 ; Schlemmer, 1989). Elle s'est en effet diffusée depuis la colonisation, sous l'influence des missionnaires notamment (Finney, 1965 ; Rallu, 1990), et s'est renforcée avec les grandes mutations induites par le CEP (Finney, 1965 ; Kay, 1963). La taille des ménages s'est d'ailleurs sensiblement réduite au cours de cette période. En 2017, les ménages polynésiens contiennent en moyenne 3,6 personnes et les trois quarts d'entre eux sont des familles nucléaires ou des personnes seules. Mais la part des ménages complexes demeure substantielle : ils représentent le quart des ménages et 2

personnes sur 5 vivent actuellement en ménage complexe. On peut donc dire que les modes de corésidence du Pays se caractérisent par la coexistence stable des ménages nucléaires et des ménages étendus. En outre, le fait de vivre seul·e demeure relativement rare : les ménages d'une personne seule constituent 15 % des ménages polynésiens contre 36 % dans l'Hexagone (Insee, données de 2016). Les personnes isolées – c'est-à-dire celles qui n'ont ni conjoint ni enfant dans leur ménage – corésident plus souvent avec des familles ou entre personnes seules, formant ainsi des ménages complexes. Toutefois, cette catégorie n'est pas détaillée en l'état. Or, le chapitre précédent l'a montré, celle-ci rassemble une grande diversité de configurations familiales, en particulier la corésidence intergénérationnelle et les ménages de collatéraux sont fréquents sur le territoire.

Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, lorsque les ménages complexes sont nombreux, comprendre les dynamiques familiales à l'œuvre nécessite de construire des catégories adaptées. Dans le cas de la Polynésie française, la littérature concernant les modes de corésidence est largement qualitative et ne permet donc pas de généraliser ces résultats à l'ensemble de la population du territoire. Par ailleurs, elle porte principalement sur la période qui précède l'implantation du CEP et sur les premières décennies qui suivent son installation. Or, les modes de vie ont largement évolué depuis. Ceci suggère que les ménages complexes d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'hier. Pour mieux comprendre leur évolution et la permanence d'une part substantielle des ménages complexes, il est nécessaire de détailler les modes d'organisation familiale que cette catégorie rassemble pour déconstruire sa complexité apparente. Cela revient en pratique à identifier des sous types dans la catégorie des ménages-complexes. Comment faire émerger des sous-catégories de ménages complexes de manière à la fois générique et adaptable au contexte local ?

L'objectif de ce chapitre est donc de produire une typologie consolidée des ménages complexes présents aujourd'hui en Polynésie française à partir des résultats de la classification, présentés au chapitre précédent, ainsi que des caractéristiques.

5.1 Les structures de ménage historiquement présentes en Polynésie française

Dans un premier temps, nous allons décrire les modes de corésidence présents sur le territoire dans les années 1960. Étant donné que nous ne disposons pas de données statistiques permettant de détailler la structure des ménages polynésiens avant les années 1990, nous nous appuierons sur des relevés ethnographiques. Ces relevés sont constitués à partir d'observations et sont tous limités à une (ou deux) localités. Ils ont néanmoins l'avantage d'être exhaustifs sur ces territoires. Ainsi, s'ils ne permettent pas de décrire la structure des

maisonnées polynésiennes dans leur ensemble, ils fournissent des informations précieuses sur les modes de cohabitation à l'œuvre sur le territoire dans les années 1960 et 1970. Ils ont aussi l'avantage de porter sur des territoires divers : des localités de l'île de Tahiti (dans la zone urbaine et péri-urbaine), une île de l'Archipel de la Société ainsi qu'une île périphérique de l'archipel des Tuamotu. Tous témoignent de la présence historique de ménages complexes ainsi que de la diversité de ces-derniers (Finney, 1965 ; Hatanaka, 1971 ; Kay, 1963).

Ces observations sur les structures familiales présentes par le passé seront complétées par ceux d'études publiées dans les décennies suivantes par des chercheurs de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM) (Fages, 1974 ; Ottino, 1972 ; Robineau, 1989). Elles portent sur l'organisation des familles en Polynésie française et sur l'impact des grands bouleversements de l'ère du CEP sur les modes de vie. Nous allons donc, dans un second temps détailler ces évolutions. Nous nous concentrerons sur l'impact de ces changements sur les modes de cohabitation et la répartition spatiale des familles polynésiennes.

Tout cela viendra nourrir la typologie consolidée des ménages sur le territoire, qui sera présentée dans la section suivante.

5.1.1 Des formes d'organisation familiale courantes par le passé

Structure des ménages

Contrairement aux travaux quantitatifs qui, du fait de la collecte des données, dépendent de catégories *a priori*, les relevés ethnographiques envisagent le ménage dans une perspective locale, à partir de descriptions détaillées des modes de corésidence observés. La définition du ménage y est elle-même élaborée à partir de l'observation. Par exemple, Kay (1963) note que le partage des repas est le principal critère que ses enquêté·es emploient lorsqu'ils et elles décrivent leurs maisonnées. Cela l'amène à définir le ménage comme une unité de consommation centrée autour de la prise des repas en commun. Il décrit dans son étude, des logements contenant plusieurs ménages (« *multi-household dwelling* ») c'est-à-dire plusieurs groupes de personnes (le plus souvent apparentées) qui vivent sous le même toit mais ne prennent pas les repas ensemble. Hatanaka (1971) définit quant à elle le ménage comme l'ensemble des membres de l' « *'utuāfare* » qui d'après le dictionnaire en ligne de l'Académie tahitienne [1] peut être à la fois traduit par « maison familiale, maisonnée » et « famille (ceux qui habitent la même maison) ». Ce terme fait aussi référence à la structure des habitations traditionnelles polynésiennes, constituées de plusieurs bâtisses (« *fare* ») ras-

1. http://www.farevanaa.pf/dictionnaire.php (consulté le 16/06/2023)

semblées autour d'une cour, dont la structure est particulièrement adaptée à la corésidence en famille élargie (Ottino, 1970). L'utilisation du terme tahitien laisse transparaître que les groupes qu'elle étudie sont considérés comme des groupes domestiques par ses enquêté·es. L'auteure détaille en outre les critères qui l'amènent à considérer un enfant comme confié (« *fostered* ») dans un ménage. Elle aussi privilégie le partage des repas comme principal critère permettant d'intégrer un individu à un ménage.

Concernant les structures de ménage, il transparaît de ces publications que la norme de la famille nucléaire est dominante et largement valorisée déjà à cette époque, au moins dans l'Archipel de la Société (Finney, 1965 ; Kay, 1963). Malgré cela, tous observent une part substantielle de ménages qui débordent de ce cadre. Ceux-ci sont appréhendés comme des déviations par rapport à la norme familiale nucléaire, et leur structure (lorsqu'elle est détaillée) semble conforter cette perspective. Ainsi, parmi les ménages observés dans le quartier de Manuhoe sur l'île de Tahiti, 61 % correspondent à des familles nucléaires, 34 % sont constitués d'une famille nucléaire plus des « extensions » et seuls 4 % ont une autre structure (Kay, 1963). Notons que ce sont les enquêté·es elles et eux-mêmes qui décrivent ces familles étendues comme « une famille nucléaire avec des accrétions ». De même, 82 % des maisonnées de Maiao (une petite île située dans l'archipel des îles du Vent et rattachée à la commune de Moorea) et 89 % de celles Aoua (alors un village, situé dans la commune de Paea sur l'île de Tahiti) correspondent à des ménages simples. Tous les ménages complexes observés à Maiao et la moitié de ceux d'Aoua correspondent à des situations où un ou plusieurs jeunes couples cohabitent avec la génération supérieure au début de leur vie conjugale (Finney, 1965). De telles situations ne sont d'ailleurs pas considérées comme inhabituelles par les enquêté·es. Mais il est perçu comme anormal qu'elles se prolongent durablement après la naissance des enfants ou qu'un ménage soit constitué de deux couples ou plus qui ne sont pas reliés par la filiation.

L'étude menée à Pukarua dans la subdivision des Tuamotu-Gambier, identifie quant à elle une majorité de ménages complexes (Hatanaka, 1971). À la différence de ceux décrits dans les deux archipels centraux des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, ceux-ci s'organisent autour de liens de collatéraux. L'autrice décrit aussi des situations où plusieurs ménages, souvent liés par des liens fraternels s'associent pour travailler des terres possédées en indivision, formant ainsi une unité de production. Cette étude montre l'importance du groupe des collatéraux·les dans le fonctionnement des familles de l'île. Ces observations font écho aux travaux de Robineau (1989) sur les dynamiques à l'œuvre dans la parenté sur le territoire :

> « La plupart des théories modernes de la parenté ont perçu celle-ci en termes de filiation, la relation entre personnes d'une même génération apparaissant d'abord comme le résultat de la relation identique à un même ascendant. Or,

> les Polynésiens des îles de la Société privilégient, non la filiation, mais la génération ; la descendance d'un même ventre *'opu* constitue le groupe élémentaire de parenté de frères et sœurs *'opu hoé* (un ventre), et la relation de filiation s'établit, moins entre parents et enfants, qu'entre *'opu hoé* des parents et *'opu hoé* des enfants, c'est-à-dire entre groupes de *siblings* en relation de filiation. »

L'ensemble de personnes que désigne ce terme peut être considéré comme un réseau constitué par la descendance d'une personne sur une ou deux générations. En effet, la corésidence et/ou le partage du travail entre collatéraux·les s'étend souvent au-delà des adelphies et intègre aussi les cousin·es. La terminologie polynésienne de la parenté reflète d'ailleurs cette réalité par des termes qui englobent à la fois les adelphes et les cousin·es germain·es (Ottino, 1972, p.198) :

> « L'emploi de *tae'ae*[2] (…) qui n'est aucunement réservé aux cousins ne peut faire apparaître aucune opposition entre les collatéraux au premier degré et les autres. De la même façon l'emploi n'est pas limité (…) à l'intérieur d'un groupe de siblings »

L'absence de ces modes d'organisation familiale dans les publications qui portent sur les espaces plus centraux et les travaux plus récents tend indique que ces modes d'organisation se font désormais plus rares. Le développement du territoire s'est accompagné d'une diminution de la part des maisons traditionnelles de type *'utuāfare,* en lien avec l'urbanisation, ce qui a pu affecter les modes de cohabitation. Même si les normes et les représentations de la famille valorisent désormais davantage la corésidence en « petite famille[3] » (Protar, 2022), dans la pratique, la famille étendue et notamment les collatéraux·les semblent avoir conservé leur importance.

Plus qu'un phénomène de nucléarisation, le développement du salariat et l'urbanisation du territoire ont provoqué une réorientation des pratiques familiales. L'importance du réseau des collatéraux·les a ainsi évolué plutôt qu'elle n'a disparu.

L'organisation des ménages élargis : entre partage des ressources et nucléarisation

Dès les années 1960, la majorité des ménages observés dans l'archipel de la Société correspondent à des familles nucléaires. Nonobstant, dans tous les territoires décrits, une part substantielle de ménages correspond à des configurations dites complexes (39 % à Manuhoe, 18 % à Aoua, 11 % à Maiao et 73 % à Pukarua). On peut en outre supposer, étant

2. « Frère ou cousin d'un homme, sœur ou cousine d'une femme » (Source : Dictionnaire en ligne de l'Académie Tahitienne, http://farevanaa.pf/dictionnaire.php, consulté le 06/09/2024)
De même, le frère ou cousin d'une femme sera appelé *tu'ane* et la sœur ou cousine d'un homme *tuahine.*
3. Il s'agit du terme localement employé pour désigner la famille nucléaire.

données les définitions du ménage employées dans ces études, que ces proportions seraient plus élevées encore si l'on appliquait la définition du « ménage-logement », utilisée dans les recensements de la population. Ces études – en particulier celles menées dans l'Archipel de la Société – mentionnent les évolutions à l'œuvre sur le territoire. La Polynésie française est alors en plein processus de développement économique et d'urbanisation, *a priori* concomitants à la nucléarisation des ménages. Finney (1965) mentionne d'ailleurs le passage d'une société agraire fondée sur la production d'autosubsistance, où le ménage est également unité de production, à une société marchande à laquelle la forme familiale selon lui la plus adaptée est la famille nucléaire.

Concernant la mise en commun des ressources et du travail, la comparaison de deux localités – d'une part l'île la plus reculée des îles du Vent (Maiao) et d'autre part un village de la zone péri-urbaine de Tahiti (Aoua) – tend à montrer que la séparation des ressources entre familles nucléaires au sein des ménages complexes est concomitante au développement du salariat. En effet, les ménages complexes de Maiao travaillent ensemble à la production des denrées alimentaires dans un contexte de fort recours à l'auto-production. Ils réalisent aussi la plupart du travail domestique ensemble. De même, dans la localité rurale des Tuamotu où elle mène son étude, Hatanaka (1971) note que les membres de différents ménages (souvent apparentés) mettent en commun leurs ressources et leur travail. Ces modes d'organisation semblent donc être particulièrement adaptés à l'économie agricole et à l'auto-production alors dominante dans les périphéries. D'ailleurs, les enquêté·es elles/eux-mêmes estiment que la corésidence en famille élargie est davantage adaptée à une économie de subsistance. À l'inverse, les familles d'Aoua, vivent principalement du travail salarié et leurs revenus ne sont généralement pas partagés au-delà du cadre de la famille nucléaire (Finney, 1965). De même à Manuhoe, les noyaux familiaux et personnes seules qui composent les ménages étendus constituent des unités de consommation et opèrent des transactions au sein même du ménage (Kay, 1963). Au sein de chacune de ces unités, une personne a le rôle de trésorière. Il s'agit le plus souvent d'une femme. Dans une étude menée quelques décennies plus tard dans la localité de Maatea sur l'île de Moorea, Robineau (1989) montre que l'unité dans la gestion des dépenses au sein des ménages ne concerne que la moitié des « ménages étendus ». Les membres de ces ménages partagent leurs dépenses avec les membres de leur noyau familial. Il n'est toutefois pas rare que des enfants adultes reversent tout ou partie de leur revenu aux parents qui les hébergent voire qu'ils et elles prennent en charge certaines des dépenses du ménage.

La norme de la famille nucléaire transparaît bien à travers l'organisation économique observée dans ces études, malgré une proportion non négligeable de ménages complexes dans chacune des localités qu'elles décrivent. Conformément aux perspectives évolutionnistes (Le Play, 1864 ; Parsons et Bales, 1955) présentées aux deux premiers chapitres de

cette thèse, on pourrait donc penser qu'avec le développement et l'urbanisation accélérés qui ont marqué les années 1960 à 1990, le processus de nucléarisation se poursuivrait pour aboutir à une part de ménages complexes analogue à ce que l'on observe dans les pays occidentaux. L'importante diminution de la part des ménages complexes à Maiao entre 1920 et 1960 et la surreprésentation des ménages complexes dans les territoires périphériques dans les années 1960 semblent d'ailleurs aller dans ce sens. Or les statistiques censitaires montrent que malgré un stade avancé dans la transition démographique, les ménages complexes demeurent nombreux sur tout le territoire, y compris en zone urbaine (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022).

5.1.2 Urbanisation, développement du salariat et transition démographique : vers une nucléarisation des ménages ?

Pour mieux comprendre ce maintien il nous faut décrire plus précisément les bouleversements qui ont traversé la société polynésienne à partir des années 1960. Nous allons donc ici évoquer le contexte qui explique ces changements et les modalités de ceux-ci avant de détailler leur impact sur la structure des ménages et sur leur organisation.

L'ère du CEP : développement économique, urbanisation et transition démographique

L'installation missionnaire en Polynésie française, à la fin du XVIIIème siècle, la colonisation au XIXème siècle et la catastrophe démographique qui les ont suivie (Rallu, 1990) ont eu des effets profonds sur l'organisation sociale et politique et *a fortiori* sur celle de la parenté (Conte, 2019 ; Oliver, 1974 ; Ottino, 1972). Au XIXème siècle, le développement de plantations ainsi que l'exploitation minière initient des déplacements contrôlés qui demeurent relativement peu nombreux (Rallu et al., 1997). Jusqu'au début des années 1960, les mobilités correspondaient davantage à des mouvements de type « circulaire » : les personnes retournaient à leur île d'origine, souvent assez rapidement mais parfois aussi après une plus longue période. Ces mobilités étaient liées aux activités productives de l'époque : l'agriculture, la pêche ainsi que l'exploitation minière sur l'île de Makatea. Témoin de la centralisation déjà à l'œuvre à l'époque, la grande majorité de ces parcours transitait par la ville de Papeete où de nombreux/ses habitant·es « des îles[4] » se rendaient pour vendre leurs récoltes et se procurer des biens de consommation qui n'étaient pas disponibles dans leurs îles (Fages, 1974). Mais comme l'implantation durable de ces personnes à Papeete était relativement rare, la croissance démographique de la ville demeurait limitée. Puis, les trans-

4. Selon la formulation locale, « les îles » désigne l'ensemble des îles du territoire à l'exception de Tahiti.

formations économiques et sociales des années 1960 et leurs conséquences à long terme ont amené une reconfiguration et une adaptation des familles. La rapidité de ces changements se reflète dans la temporalité de la transition démographique. L'ouverture en 1964 du CEP dans l'archipel des Gambier a accéléré le développement économique du territoire et provoqué une intense concentration de la population et des activités dans l'agglomération de Papeete. Ces bouleversements ont affecté durablement la société polynésienne ainsi que les modes de cohabitation.

À partir des années 1960 le territoire connaît un développement économique soutenu, ainsi qu'une centralisation marquée autour de l'agglomération de Papeete. L'ouverture du CEP en 1964, destiné à héberger les essais nucléaires français, s'accompagne du développement des secteurs secondaire et tertiaire. Son installation nécessite en effet des investissements massifs pour la construction d'infrastructures militaires mais aussi civiles dans la subdivision des Tuamotu-Gambier ainsi que dans la « base arrière » que constitue alors Papeete. Les infrastructures et les services publics s'améliorent considérablement dès le début de la période : l'agglomération connaît entre autres la construction d'un hôpital, de collèges et de lycées, de nouvelles routes et de l'aéroport international de Fa'a'ā (inauguré en 1961). La construction de l'aéroport a désenclavé le territoire et permis le développement du tourisme. Ces changements se reflètent dans l'équilibre des secteurs d'activité du Pays (Merceron, 2005). Alors que le secteur primaire régresse de 46 % à 15,5 % des actif·ves entre 1962 et 1977, le secteur tertiaire progresse, passant de 35 % à 64 %. À ces deux dates, le secteur secondaire concerne environ 19 % des actif·ves : la hausse des activités de construction intervenue entre ces deux dates s'est déjà en partie résorbée. L'économie du Pays se tertiarise donc en l'espace d'une quinzaine d'années et le salariat se généralise. Avec le développement du salariat, on assiste ainsi à une monétarisation croissante de l'économie et à la diminution conséquente de la production agricole dans la richesse du Pays. Néanmoins, ce nouveau modèle économique est fortement dépendant des financements de l'Hexagone. À ces changements s'ajoute une urbanisation massive provoquée par la concentration des activités nécessitant une importante main d'œuvre, qui n'est alors pas présente à Tahiti.

Attiré·es par les nouvelles opportunités professionnelles et des salaires relativement élevés en comparaison aux revenus de l'agriculture, de nombreux·ses polynésien·nes quittent donc leur île d'origine pour aller travailler dans les chantiers. Contrairement aux travailleur·ses des sites du CEP, dont les mobilités demeurent contrôlées (elles durent généralement le temps de leur emploi), les migrant·es qui arrivent à Tahiti s'y installent durablement. Ces mobilités centrifuges sont aussi motivées par la crise simultanée des prix des denrées agricoles et l'épuisement des ressources minières en phosphate sur l'île de Makatea. Tout cela a pour effet d'accentuer les inégalités entre Tahiti et les marges du territoire. Les mobilités entre les archipels périphériques demeurent quant à elles,

rares. Cela est accentué par la fin des grands travaux sur les sites en 1966 et la fin de l'exploitation minière à Makatea la même année, qui font décroître encore davantage les mobilités circulaires (Fages, 1974).

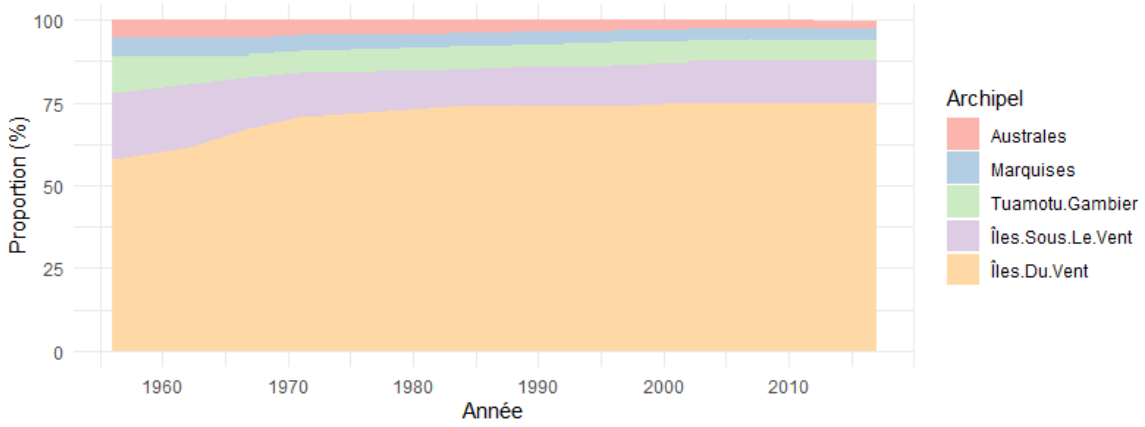


Figure 5.1 – Évolution de la population des Archipels sur le temps long (1956-2017)

Sources :

- Fages (1974) ; Ringon (1971), pour les données précédant 1971,
- Recensements de la Population (ISPF-Insee) de 1983 à 2017
- Les données manquantes sur la période intermédiaire ont été interpolées.

Les années 1960 et 1970, le Pays s'urbanise très rapidement (voir figure 5.1). Simultanément, la population de l'agglomération de Papeete s'accroît de 316 % entre 1956 et 1983. Les autres archipels se développent quant à eux autour des bases militaires (pour les Tuamotu-Gambier), de la perliculture, de la coprahculture et du tourisme. Les périphéries sont alors en proie à une émigration massive mue par l'accès à l'emploi et aux services publics de proximité comme l'éducation et la santé (Merceron et Morschel, 2013). Cela se traduit par une diversification des origines des nouveaux·elles arrivant·es à Tahiti. Avant 1962 les personnes originaires des îles du Vent représentaient près du tiers des arrivant·es, alors qu'en 1971 les archipels des Australes, des Marquises et des Tuamotu-Gambier représentent, en cumulé, plus de la moitié d'entre elles et eux. Compte tenu du faible poids démographique de ces archipels, ces départs les affectent très durement (Fages, 1974). Le recensement de 1983 témoigne de la nouvelle organisation de l'espace polynésien (Merceron, 2005), Tahiti constitue un centre hypertrophié, dont la zone urbaine s'est étendue aux communes limitrophes. Sa population s'est néanmoins stabilisée à partir du début des années 1980. Le reste de l'archipel de la Société et les Tuamotu du Nord-Ouest constituent une périphérie plus intégrée et mieux reliée. Les Tuamotu du Centre bénéficient d'un certain dynamisme jusqu'à l'abandon des sites de Hao et de Mururoa par le CEP qui marquent le déclin économique

de la zone. Enfin, le reste du territoire (le reste des Tuamotu, les Australes et les Marquises) peuvent être considérés comme des périphéries dépeuplées et privées d'opportunités. Ils représentent les trois quarts de l'espace mais ne concentrent que 9 % de la population en 1983 (contre 17 % en 1956). L'économie de cette partie du territoire dépend de l'agriculture, de la pêche et assez fortement des traitements de la fonction publique et des versements du Fonds intercommunal de péréquation [5] ou du Fonds d'Entraide aux îles [6].

Ces évolutions soudaines, affectent profondément et durablement la société polynésienne. Leurs conséquences sont nombreuses. Robineau (1989) décrit la décennie 1965-1975 comme marquée par un triple processus d'urbanisation, de prolétarisation et d'insertion dans la société de consommation. L'impact du CEP sur la structure productive du Pays fait que les maisonnées dépendent alternativement mais parfois aussi simultanément de l'autoproduction (appelé *fa'a'apu* en tahitien), des revenus de petites productions marchandes (agriculture, artisanat) et des revenus salariés de leurs membres.

Il s'agit aussi d'un développement à plusieurs vitesses. À partir des recensements de 1956 à 1977 Sodter (1982) montre qu'à cette période, on assiste simultanément à l'augmentation des ménages de 4 personnes et de ceux de plus de 10 personnes. Parallèlement les ménages nucléaires diminuent de 43 % à 26 %. Les familles polynésiennes tendent à évoluer vers deux modèles : les couches plus intégrées vivent plutôt en « petite famille » alors que les exclu·es sont contraint·es de se regrouper en ménages de grande taille. En ville, vivre en famille élargie serait ainsi une caractéristique des ménages plus précaires, ou des nouveaux·elles arrivant·es, qui n'ont pas les moyens de trouver un logement indépendant. Autrement dit la famille étendue serait ici le signe d'une « déstructuration rapide » de la société.

De plus, l'écart se creuse entre les modes de vie urbains et les îles périphériques. Alors que les îles du Vent, avec leur développement économique rapide offrent de nombreuses opportunités d'emploi et des revenus élevés, les archipels périphériques dépendent davantage des revenus de la production agricole (maraîchage, pêche, perliculture, coprahculture, etc.). Poirine (1994) parle même de « société duale ». Aux modes de vie modernes et occidentalisés qui s'imposent rapidement en ville, il oppose des modes de vie dits « traditionnels » caractérisés par un faible taux de pénétration de l'économie de marché, qui dominerait dans les archipels périphériques. Cette analyse doit être nuancée : elle repose largement sur une image mythifiée de la vie dans les îles. Pourtant, loin d'être isolées de la vie « moderne »,

5. Le Fonds intercommunal de péréquation (FIP), mis en place en 1971, vise à fournir aux communes une ressource financière stable, indispensable en raison de l'absence d'une fiscalité propre suffisante. Il constitue leur principale source de financement pour le fonctionnement et l'investissement.

6. Le Fonds d'Entraide aux Îles (FEI) est créé en 1984, à la suite de six cyclônes dévastateurs qui ont touché l'archipel des Tuamotu. Il apporte un soutien dans les domaines de l'habitat, du développement et de l'assistance aux victimes de sinistres dans les archipels périphériques.

celles-ci dépendent fortement de Tahiti sur les plans économique et commercial (Ringon, 1972). De plus, étant données les nombreuses circulations sur le territoire la plupart des familles insulaires s'étendent sur plusieurs archipels dont notamment les îles de la Société (Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha, 2021) et de nombreux·ses Polynésien·nes effectuent des allers-retours entre Tahiti et leur île de résidence. Il ne faut néanmoins pas minimiser les différences entre centre et périphéries. Dans les îles périphériques, les rares opportunités d'emploi salarié disponibles sont généralement les emplois publics. Ceux-ci offrent le plus souvent de bons salaires et des horaires souples, mais ils demeurent assez rares (Trabut, Lelièvre et Sierra-Paycha, 2022).

Cette période de développement accéléré marque aussi le début de la transition démographique du Pays. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la mortalité était élevée. Elle décline ensuite rapidement, notamment grâce à l'ouverture d'un réseau moderne d'établissements de soins et aux campagnes de prévention et de vaccination (Merceron, 2005). Ainsi, l'espérance de vie qui était d'environ 44 ans au lendemain de la seconde guerre mondiale, atteint 67 ans pour les hommes et 73 ans pour les femmes en 1990 (Villedieu-Liou, 1994). La baisse de la natalité intervient quant à elle dès le début des années 1970 et se stabilise au début des années 1980. Ainsi, à l'instar des transitions démographiques des pays en développement, celle-ci est bien plus rapide que celle qu'ont pu connaître l'Hexagone ou la plupart des pays du Nord (Villedieu-Liou, 1994). L'accroissement de la population est tout aussi rapide. Rappelons que dans la période de l'entre-deux guerres, le territoire était dépeuplé à la suite de sa colonisation et notamment des épidémies qu'elle a entraînées (Rallu, 1990) : en 1921, 29 633 habitant·es sont dénombré·es. L'accroissement de la population s'amorce dans les années 1930 puis s'accélère avec la réduction de la mortalité. En 1956 la population atteint 76 300 habitant·es, et en 1977 on compte 137 382 habitant·es (Merceron, 2005). Le territoire a désormais atteint un stade de maturité démographique, marqué par le ralentissement de l'accroissement de sa population, amorcé en 2002, et le vieillissement celle-ci.

Tous ces changements ont bien sûr eu un impact démographique non négligeable. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, l'émergence du modèle de la famille nucléaire est associé, dans la littérature démographique, à l'industrialisation et au développement du salariat. Dès le début du XXIème siècle, on observe des tendances propres à la seconde phase de la transition démographique qui se caractérise par une espérance de vie élevée – en 2020, elle est de 75 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes (Pasquier, 2022), une fécondité durablement faible (en dessous du seuil de remplacement de 2,1 enfants par femme) et la diffusion des ménages émergents (les couples sans enfants et les familles monoparentales). Or, en Polynésie française, il y a aujourd'hui encore une part impotante de ménages complexes et la nucléarisation des ménages a désormais atteint ses limites. Le

territoire compte un quart de ménages complexes, leur part est demeurée stable depuis les années 1990. Elle a même légèrement augmenté entre 2007 et 2017 (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022). Ainsi, loin de dénoter la survivance de modes de vie traditionnels, une telle permanence de la corésidence en famille élargie s'explique par les modalités du développement du territoire et notamment son urbanisation et les inégalités liées aux transformations abruptes de l'ère du CEP.

Une spécificité de la démographie du territoire est la stabilité, depuis les années 1990, de la corésidence en famille élargie, autour de 25 % – y compris dans les centres. Pourtant, les dernières décennies ont été marquées par l'augmentation du nombre de séparations et a fortiori des familles monoparentales et des personnes seules, caractéristiques de la deuxième phase de la transition démographique. Le cas polynésien nous permet de rappeler que la nucléarisation des ménages n'a rien d'universel. Il s'agit d'une norme établie à partir d'études sur les familles occidentales. Il est d'ailleurs probable que la plupart des études citées dans cette section, et en particulier celles effectuées par des chercheurs de l'ORSTOM aient été grandement influencées par ces théories (Protar, 2022).

5.2 De la classification non supervisée à la typologie des ménages complexes

À partir de la description des différentes partitions décrites dans le chapitre précédent, nous allons chercher à établir une typologie des ménages complexes de la Polynésie française. Elle se fonde sur une revue des connaissances sur les modes d'organisation familiale sur ce territoire et sur une analyse quantitative fine des configurations familiales correspondantes (voir chapitre précédent). Ce travail de classification doit permettre d'identifier les types pertinents du point de vue de l'action publique. Autrement dit, les types de ménage que nous allons ici mettre en évidence correspondent à des modes de vie et des besoins qu'il est judicieux d'identifier du point de vue des politiques publiques.

5.2.1 Les enseignements des partitions : synthèse des critères sélectionnés

Les différentes partitions présentées dans le chapitre précédent nous ont permis d'appréhender les modes de cohabitation du territoire dans leur diversité. Tout d'abord, les configurations familiales des ménages complexes distinguent deux principaux groupes, d'ailleurs identifiés par la partition des ménages en matrices. Un premier rassemble les ménages constitués autour de liens filiaux c'est-à-dire de lignées, que nous appellerons donc

ménages lignagers. Le second est principalement constitué autour d'adelphies, mais également d'autres liens collatéraux (par exemple, des cousin·es).

Le groupe le plus important (47 % des ménages complexes) est constitué par les ménages multigénérationnels, qui comprennent *a minima* trois générations d'une même famille. Dans ces ménages les membres d'une famille, des grands-parents aux petits-enfants, vivent ensemble. La plupart d'entre eux s'organisent autour d'une unique lignée, à l'instar des familles élargies de la typologie indienne. Cette proximité facilite les échanges intergénérationnels et favorise le partage du travail productif et domestique entre les générations. Cependant, selon la taille du ménage et ses conditions de logement, la promiscuité peut compliquer la cohabitation. Pour refléter cela, nous avons divisé ce groupe de ménages en plusieurs sous-types fondés sur d'autres caractéristiques et en particulier, le nombre de noyaux familiaux qu'ils comprennent. Nous distinguerons ainsi les ménages dans lesquels un ou deux parent(s) âgé(s) vi(ven)t avec un ou des enfant(s), dont un seul a formé son propre noyau familial, des ménages dans lesquels un parent ou un couple de parents vi(ven)t avec plusieurs enfants dont au moins deux forment des noyaux familiaux. Il nous a en effet semblé judicieux de préciser la composition de la génération pivot (c'est-à-dire des personnes vivant à la fois avec leurs enfants et avec leurs propres parents) et dont dépendent l'essentiel de l'activité économique et du travail de *care*.

Un groupe intermédiaire est constitué de ménages complexes de deux générations d'adultes. Ceux-ci contiennent le plus souvent plusieurs noyaux familiaux, ou plus rarement un noyau familial et une ou des personne(s) seule(s). Les ménages de ce groupe sont nombreux et une partie d'entre eux, que nous désignerons par « ménages lignagers de deux générations », sont susceptibles de constituer une sous-catégorie à part entière.

Les groupes de collatéraux·les (adelphies, groupes de cousin·es) et de liens « diagonaux » (oncles/tantes) sont caractéristiques de la corésidence entre pair·es d'une même classe d'âge en Polynésie française. Les résultats des partitions ont permis de mettre en évidence de tels groupes, caractérisés par la présence d'adelphes ou d'oncles et tantes qui corésident avec leurs neveux ou nièces. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, ces ménages sont documentés dans la littérature anthropologique. Ils peuvent être en lien avec l'indivision foncière, dont l'accès est conditionné par la présence continue des héritiè·res sur le terrain (Robineau, 1989). Il a en outre semblé approprié de distinguer les ménages constitués de personnes isolées en relation collatérale des ménages de collatéraux·les comprenant un et de ceux composés de plusieurs noyaux familiaux.

La comparaison des résultats de la partition autour des médoïdes et de la classification ascendente hiérarchique a enfin permis de mettre en évidence un groupe de ménages multigénérationnels mais qui rassemblent également des collatéraux·les à la première généra-

tion. Nous avons choisi de les compter parmi les ménages multigénérationnels, à l'instar des ménages multigénérationnels contenant plusieurs familles à la génération pivot. Ce choix est principalement motivé par la structure par âge de tels ménages, qui a un impact non négligeable en termes de répartition du travail.

Néanmoins les catégories de ménages multigénérationnels avec des collatéraux·les à la génération supérieure, et de ménages multigénérationnels avec plusieurs familles à la génération pivot ont aussi une structure collatérale. Le choix de les catégoriser parmi les ménages lignagers occulte le fait qu'ils s'organisent également autour de relations collatérales. Dans le cas des ménages avec plusieurs noyaux à la génération pivot, c'est la collecte elle-même qui éclipse ces relations en privilégiant les relations filiales (raison pour laquelle les partitions du chapitre précédents les classent parmi les ménages multigénérationnels – PAM2 et CAH2). Ainsi, à l'instar de la collecte, notre typologie de ménages privilégie les liens filiaux, gommant ainsi quelque peu l'importance des relations collatérales dans les arrangements familiaux du *fenua*.

Type	Description
Ménages lignagers	1. Un ou des parent(s) avec un ou des enfants, dont au moins un vit en couple sans enfants 2. Ménage multigénérationnel, avec au plus un noyau familial à la génération pivot 3. Ménage multigénérationnel, avec au moins deux noyaux familiaux à la génération pivot 4. Ménage multigénérationnel, avec présence de collatéraux à la génération supérieure
Ménages de collatéraux·les	1. Ménage de personnes seules collatérales 2. Un noyau familial et des personnes seules collatérales 3. Deux noyaux familiaux ou plus, reliés par des liens collatéraux (et des personnes seules)

Table 5.1 – Récapitulatif des types de ménages complexes identifiés

5.2.2 Homogénéisation des situations de confiage

Deux autres résultats émergent de la classification. Le premier est l'existence de quelques ménages combinant les grands-parents et leur(s) petit(s)-enfant(s) sans que la génération intermédiaire y soit présente (classe CAH5) ; le second est la présence de ménages contenant des enfants *fa'a'amu* (classe CAH6), ainsi qu'une partie de la classe CAH4 où des neveux eet nièces sont confié·es à la garde d'une tante ou d'un oncle. Il s'agit dans les deux cas de situations où un enfant est élevé par des membres de la famille qui ne sont pas ses parents. Conformément aux recommandations des Nations Unies, ces liens

devraient être assimilés à un lien de filiation (Nations Unies, 2020), comme c'est déjà le cas pour les petits-enfants célibataires qui corésident avec un grand-parent et les enfants *fa'a'amu* déclarés. Ce pré-traitement permet d'homogénéiser la codification des enfants confiés dans les données de recensement, puisque l'accueil des enfants est davantage une caractéristique des noyaux familiaux que de l'ensemble du ménage. Ces situations n'ont donc pas donné lieu à la création d'une catégorie particulière, elles seront à l'inverse analysées au regard de la typologie des ménages (section 5.3.3 de ce chapitre).

Les statistiques descriptives et les résultats de la classification montrent que, si la pratique est souvent déclarée comme « enfant *fa'a'amu* », dans certains cas, c'est le lien familial d'origine avec le parent d'accueil (généralement un grand-parent, une tante ou un oncle) qui est indiqué à la place. Étant donné que seules les personnes dont le logement est la résidence habituelle sont déclarées sur la liste À (voir chapitre 1 de cette thèse), on peut supposer que les enfants mineur·es déclaré·es comme neveu, nièce, cousin·e, etc. ont été confié·es de façon pérenne à l'adulte avec lequel leur lien direct est déclaré.

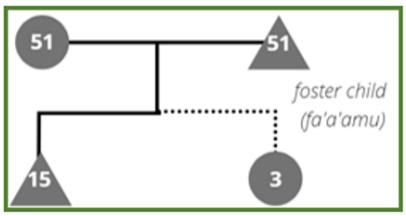


Figure 5.2 – Ménage avec un enfant confié déclaré comme fa'a'amu

Le *fa'a'amura'a* s'opère généralement au sein du cercle familial élargi. La majorité des enfants adopté·es à *fa'a'amu* sont en fait confiés à une grand-mère ou à une tante. À l'instar de la corésidence en famille élargie, le *fa'a'amura'a* est documenté depuis l'arrivée des colons. Traditionnellement, cette pratique a pour fonction de renforcer les liens entre les parents d'origine et les accueillants. Mais à ces motivations s'en ajoutent aujourd'hui de nouvelles, liées aux mutations qu'a connu le pays au cours des dernières décennies. Entre autres, les recompositions familiales de plus en plus nombreuses[7], les mobilités des enfants, en particulier pour l'accès à l'école mais aussi la suroccupation de certains logements ou encore la précarité économique qui affecte de très nombreuses familles sur le territoire peuvent motiver le confiage. Cela peut expliquer que tout comme la corésidence en famille élargie, cette pratique est demeurée remarquablement stable au fil des recensements (Sierra-Paycha, Trabut et Lelièvre, 2018). Il concerne aujourd'hui environ 10 % d'une classe d'âge en Polynésie française.

7. Il est courant que les enfants d'une précédente union soient confiés à l'occasion de la remise en couple du parent en ayant leur garde (Bastide, 2020).

De plus la pratique du *fa'a'amura'a* a longtemps été vivement décriée par les colons (en particulier les missionnaires venus évangéliser le territoire). Elle ne bénéficie d'ailleurs toujours pas de reconnaissance légale propre (Gagné, 2023). En effet, si le Pays a acquis une compétence en droit civil depuis la loi d'autonomie de 2004 [8], certains domaines parmi lesquels la filiation et l'autorité parentale demeurent dévolus à l'État. Or la loi française ne prévoit aucune traduction judiciaire du *fa'a'amura'a*. Les autorités locales ont toutefois opéré des adaptations : depuis 1973, la délégation d'exercice de l'autorité parentale (DEAP) peut accompagner le confiage des enfants. La DEAP permet par exemple aux parents adoptifs d'avoir accès aux allocations familiales mais aussi d'effectuer des démarches administratives pour les enfants *fa'a'amu* tels que l'obtention de papiers d'identité ou leur scolarisation. Néanmoins, de nombreux parents *fa'a'amu* n'officialisent pas le confiage d'enfant ou n'ont recours aux tribunaux qu'après quelques années, lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple lorsqu'il s'agit d'inscrire un enfant *fa'a'amu* à l'école. Le recours à l'adoption simple est quant à lui relativement rare et a généralement lieu lorsque l'enfant est déjà adulte, le plus souvent pour des raisons liées à l'héritage.

La distance aux normes traditionnelles d'une part et d'autre part le manque de reconnaissance institutionnelle peuvent expliquer la déclaration du lien familial plutôt que celui d'« enfant *fa'a'amu* » dans la liste A du recensement. En effet, un enfant confié à sa tante pour l'accès à l'école peut être accueilli dans le ménage, sans pour autant être considéré comme un enfant *fa'a'amu*. La frontière entre ce type d'accueil et le *fa'a'amura* est en réalité ténue, et la terminologie utilisée peut varier entre les familles, mais aussi dans le temps, voire selon les interlocuteur·ices. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, dans le cadre du recensement, du fait de l'aspect très officiel de ces déclarations, et en l'absence de reconnaissance légale de cette pratique, certain·es préfèrent déclarer le lien familial officiel.

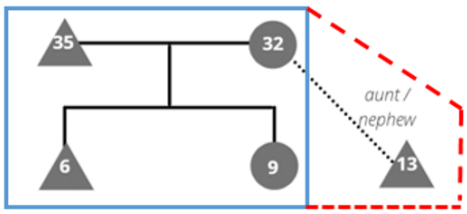


Figure 5.3 – Ménage avec un enfant confié, non déclaré comme fa'a'amu

Note : Le neveu de 13 ans est considéré comme accueilli par sa tante et donc intégré dans son noyau familial.

Par conséquent, à l'instar des enfants *fa'a'amu* et des petits-enfants, qui sont déjà au-

8. *Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française* (2004)

tomatiquement classés comme ayant un lien de filiation avec leurs parents *fa'a'amu* (voir figure 5.2 ci-dessus) ou leurs grands-parents, nous classerons ces neveux, nièces, petit·es frères, sœurs ou cousin·es comme faisant partie du noyau familial de l'adulte auquel leur lien de parenté a été déclaré. Nous appliquons cette logique jusqu'à l'âge de 18 ans, âge à partir duquel la délégation de l'autorité parentale ne s'applique plus. Cette limite d'âge permet de classer sans équivoque toutes les situations. Au-delà de 18 ans, les données du recensement ne permettent pas de déterminer si un·e adulte qui vit, par exemple, chez sa tante y vivait déjà étant enfant ou s'il/elle est arrivé·e dans le ménage à l'âge adulte. Ces changements entraînent le reclassement de certains ménages complexes en ménages simples. Par exemple, un couple qui vit avec son neveu mineur était précédemment classé comme un ménage complexe comprenant un noyau familial et une personne apparentée (voir figure 5.3 ci-dessus). Il sera désormais classé comme un ménage simple : un couple avec enfant(s), de la même manière qu'un couple déclarant un enfant *fa'a'amu* ou un petit-enfant.

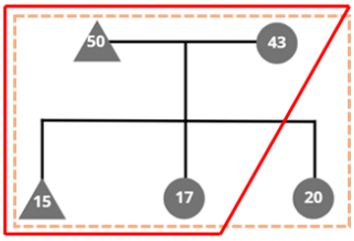


FIGURE 5.4 – Couple avec un enfant de plus de 18 ans, effets du reclassement

Note : La fille de 20 ans est désormais considérée comme une personne seule

Inversement, en vertu de ce principe, les enfants déclaré·es à *fa'a'amu*, celles et ceux qui vivent avec leurs grands-parents dans un ménage sans leurs parents et les enfants biologiques célibataires ne seront inclus·ses dans le noyau familial que jusqu'à 18 ans (figure 5.4). Ces changements ont permis de distinguer, les familles nucléaires avec enfant(s) (c'est-à-dire les couples avec un (ou plusieurs) enfant(s) et les familles monoparentales) selon la présence ou non d'au moins un enfant de plus de 18 ans (tableau 5.2). La somme des proportions de la distribution est égale aux pourcentages initiaux de l'ISPF, avec une légère différence due à l'homogénéisation des enfants confi·esés.

5.2.3 Une typologie consolidée des ménages complexes polynésiens

Le tableau 5.3 ci-dessous présente la typologie détaillée des ménages polynésiens. On retrouve tout d'abord une majorité de ménages simples (près de 75 %). Cette catégorie se

Type		Distribution
Couple sans enfant(s)		15,95 %
Couple avec un ou plusieurs enfant(s)	Tous mineurs	23,68 %
	Au moins un enfant de plus de 18 ans	11,94 %
Famille monoparentale	Tous mineurs	3,29 %
	Au moins un enfant de plus de 18 ans	5,37 %

Table 5.2 – Répartition par type des familles nucléaires après application du critère de l'âge
Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la population

décompose de la manière suivante : 15 % contiennent une personne seule, 16 % sont des couples sans enfant, 9 % des familles monoparentales et 36 % des couples avec enfant(s). L'ajout du critère de l'âge remodèle et rééquilibre la répartition des familles avec enfants (tableau 5.2). Il en résulte une catégorie « couples avec enfants mineurs » (24 %) et « couples avec au moins un enfant de plus de 18 ans » (12 %). Il apporte aussi un éclairage nouveau sur les familles monoparentales : 62 % contiennent un parent avec au moins un·e enfant adulte, 46 % avec un parent et un·e ou plusieurs enfants adultes.

La forme de cohabitation complexe la plus courante sont les ménages lignagers (15 %). Ils comprennent plusieurs générations d'une même lignée et sont donc constitués autour de liens de filiation. Les ménages de collatéraux·les représentent quant à eux un peu plus de 5,5 % des ménages. Ils sont composés de pairs d'une même famille, constitués autour de liens adelphiques ainsi que des cousin·es et des oncles et tantes. Enfin la catégorie résiduelle « Autres ménages » rassemble environ 3 % des ménages à l'instar de la catégorie résiduelle des ménages complexes en France hexagonale (autour de 3,7 % des ménages de l'Hexagone en 2020 d'après l'Insee). À l'intérieur de ces types, des sous-types permettent d'établir des distinctions supplémentaires.

Nous allons maintenant décrire plus en détail ces classes et les configurations familiales des ménages qui les composent.

Les ménages lignagers (16 % des ménages)

Les ménages lignagers sont des ménages contenant *a minima* deux générations d'adultes. En Polynésie française et plus généralement dans les états insulaires du Pacifique, la mise en couple et le fait d'avoir des enfants ne coïncide pas obligatoirement avec la décohabitation du foyer parental. Ainsi, d'après l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020), à leur mise en couple, seulement la moitié des personnes âgées entre 40 et 59 ans se sont installées dans un logement indépendant, et environ un tiers, se sont mises en

Type de ménage	Sous-type de ménage	Distrib. type	Distrib. sous-type
1. Personne seule	Personne seule	15,26 %	15,26 %
2. Couple sans enfant	Couple sans enfant	15,94 %	15,94 %
3. Couple avec un·e ou plusieurs enfants	3.1. Couple avec un·e ou plusieurs enfants (tou·tes mineur·es)	35,58 %	23,66 %
	3.2. Couple avec un·e ou plusieurs enfants (dont au moins un·e a plus de 18 ans)		11,93 %
4. Famille monoparentale	4.1. Famille monoparentale avec enfants mineur·es	8,65 %	3,29 %
	4.2. Famille monoparentale avec au moins un·e enfant majeur·e		5,36 %
5. Ménage lignager : ménage contenant au moins deux générations d'adultes	5.1. Un parent ou un couple de parents avec un·e ou plusieurs enfants, dont au moins un·e vit en couple sans enfant	16,23 %	3,02 %
	5.2. Ménage multigénérationnel avec au plus un noyau familial à la génération pivot		9,83 %
	5.3. Ménage multigénérationnel, avec au moins deux noyaux familiaux à la génération pivot		2,79 %
	5.4. Ménage multigénérationnel avec présence de collatéraux à la génération supérieure		0,59 %
6. Ménage de collatéraux·les	6.1. Ménage de personnes seules collatérales	5,57 %	1,42 %
	6.2. Un noyau familial et des personnes seules collatérales		2,95 %
	6.3. Deux noyaux familiaux ou plus, reliés par des liens collatéraux (et des personnes seules)		1,21 %
7. Autres ménages	7.1. Autre ménage de personnes seules	2,77 %	2,14 %
	7.2. Autre ménage avec au moins un noyau familial		0,63 %
TOTAL		**75544**	

Table 5.3 – Typologie consolidée des ménages polynésiens
Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la population

ménage chez leurs parents ou dans la famille de leur conjoint. Ce phénomène est lié au manque de ressources dont elles disposent pour s'installer et permet une réallocation du travail au sein du foyer, même s'il peut parfois être source de conflits. Il est d'ailleurs rare que la cohabitation intergénérationnelle se poursuive lorsque les enfants grandissent (Schlemmer, 1989). Elle peut toutefois se remettre en place, à la suite d'une rupture conjugale, lorsque les aîné·es sont dans une situation de veuvage ou en cas de dépendance ; d'autant plus que le territoire ne compte que quelques structures destinées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, dont un seul centre pour personnes âgées situé sur l'île de Tahiti[9]. Ainsi, parmi les parents de la génération âgée de 40 à 59 ans en 2019, près de la moitié vivent avec leur famille étendue (Pasquier et Trabut, 2022)

Les plus nombreux sont les ménages de trois générations ou plus dits « ménages multigénérationnels » : ils constituent environ 12 % de l'ensemble des ménages recensés en 2017. Parmi eux, 10 % contiennent une famille à la génération pivot et 3 % sont des ménages multigénérationnels avec deux familles ou plus à la génération pivot.

Les 3 % restants sont des ménages de deux générations d'adultes qui comprennent un parent ou un couple de parents ainsi qu'un ou des enfants dont au moins un vit en couple – mais aucun n'a d'enfant(s).

Les ménages multigénérationnels avec au moins un noyau à la génération pivot sont donc les plus nombreux parmi les ménages complexes : ils représentent environ 10 % de l'ensemble des ménages. Ce sont de relativement grands ménages avec en moyenne 6 membres (et un écart-type de 1,9). Il s'agit généralement d'un parent ou d'un couple de parents et de son ou ses déscendant·e(s), lesquel·les forment au plus un noyau familial. La plupart contiennent un noyau familial à la génération pivot (schéma de gauche) mais une minorité est constituée de plusieurs générations de personnes seules (schéma de droite), reliées par des liens filiaux. Il s'agit des liens suivants : « parent / enfant », « parent / enfant *fa'a'amu* » et « grand-parent / petit-enfant ». Parmi ces ménages, respectivement 38 % et 55 % contiennent le lien de parenté *fa'a'amu* ou une famille à génération manquante. Un peu moins d'un dixième de ces ménages comptent également des oncles et/ou tantes résidant avec leurs neveux et/ou nièces ainsi que des personnes non-apparentées. Concernant leur composition, 66 % des ménages de cette catégorie contiennent deux noyaux familiaux[10], les trois quarts contiennent au moins une personne seule et 41 % en contiennent au moins deux. On y retrouve très souvent (dans les trois quarts des cas) des couples avec enfant(s) ou des personnes seules.

9. En 2020, la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE) de la Polynésie française décompte 8 accueillants familiaux, 1 centre pour personnes âgées, 10 unités de vie et 3 familles d'accueil. D'autres structures privées, non enregistrées à la DSFE, sont également destinées à la prise en charge des aînés (Siu et Pasquier, 2020).

10. Soit un noyau familial à la génération supérieure et un autre à la génération pivot.

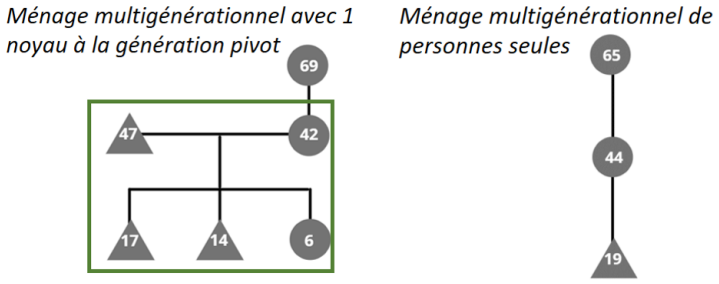


FIGURE 5.5 – Ménages multigénérationnels avec un noyau à la génération pivot

Le deuxième type de ménage lignager le plus répandu est celui des ménages lignagers de deux générations d'adultes (3 % des ménages). Ils comptent en moyenne un peu moins de 5 membres (4,8), même si le nombre de personnes dans ces ménages est relativement variable (l'écart-type est de 1,5). Il s'agit soit d'un parent personne seule (schéma de gauche) soit d'un couple de parents (schéma 5.6, gauche) et de sa descendance, parmi laquelle au moins une personne vit en couple et aucune n'a d'enfant(s). Plus de 65 % des ménages de cette catégorie sont également des ménages à génération manquante et les enfants *fa'a'amu* sont présent·es dans un peu plus d'un quart d'entre eux. Un peu moins de 10 % des ménages de cette catégorie contiennent également des neveux et nièces cohabitant avec leur(s) oncle(s) et/ou tante(s) ainsi que des non-apparenté·es. Les ménages de deux générations d'adultes contiennent tous au moins un couple sans enfant : il s'agit soit d'un parent soit d'un couple de parents corésidant avec leurs enfants dont au moins un vit en couple sans enfant. Les deux cinquièmes comptent un couple avec enfant(s) : il s'agit du noyau familial de la génération supérieure (figure 5.6, droite), autrement le ménage serait multigénérationnel ; et dans 15 % des cas, il s'agit d'une famille monoparentale.

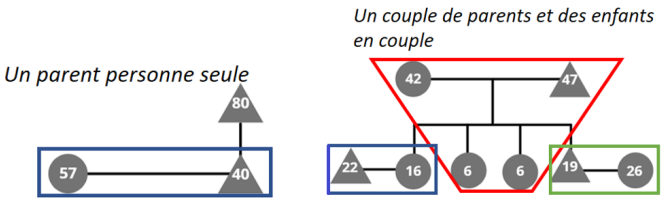


FIGURE 5.6 – Ménages lignagers de deux générations

Les ménages multigénérationnels avec deux noyaux ou plus à la génération pivot représentent un peu moins de 3 % de l'ensemble des ménages. Ils sont parmi les plus grands ménages, avec un peu plus de 10 personnes par ménage en moyenne, mais ce nombre est assez variable (l'écart-type est de 3,4). Il s'agit d'un parent ou d'un couple de parents vivant avec plusieurs enfants, dont au moins deux forment des noyaux familiaux et au moins un·e a un ou des enfant(s), formant ainsi un couple avec enfant(s) ou une famille monoparentale.

Les parents peuvent donc faire partie d'un noyau du type couple sans enfant (schéma 5.7, gauche), ou couple avec enfant(s) (schéma 5.7, droite), être le parent d'une famille monoparentale ou encore une personne seule. De même les enfants peuvent appartenir à tous les types de noyaux familiaux, bien que les plus représentés soient les couples avec enfant(s), présents dans 86 % des ménages de cette catégorie. Ces ménages sont aussi nombreux à compter au moins une personne seule (87 %) et une majorité en contient plusieurs (60 %).

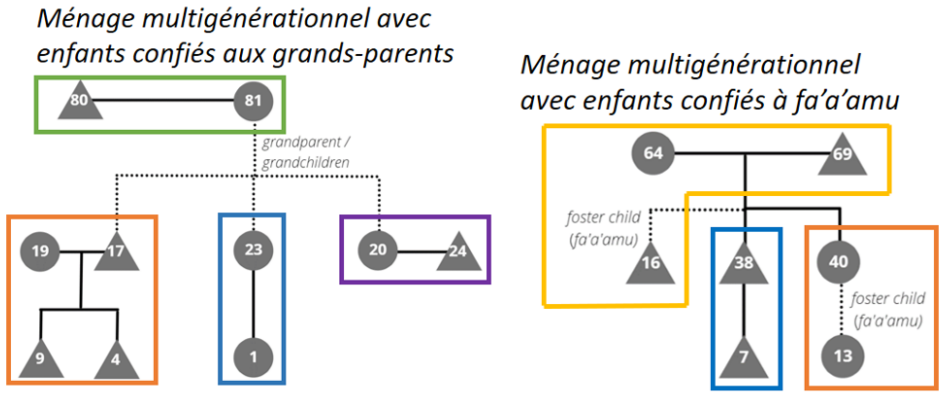


Figure 5.7 – Ménages lignagers avec deux noyaux ou plus à la génération pivot

Enfin, les ménages multigénérationnels avec présence de collatéraux à la première génération sont relativement similaires, à ceux de la catégorie précédente à la différence qu'ils rassemblent un groupe de collatéraux·les et leurs descendances respectives. Ils sont plus rares (1,5 % des ménages en 2017) et un peu plus grands (10,4 personnes en moyenne et un écart-type de 4,7). Ces ménages rassemblent généralement plusieurs lignées, dont les aînés sont collatéraux·les. Il peut également s'agir d'une personne, sa descendance, ainsi que des personnes seules collatérales à la génération supérieure (figure 5.8 de gauche). Les familles nucléaires et les personnes seules qui constituent ces ménages sont donc reliées par des liens adelphiques à la génération supérieure (présents dans 87 % des ménages de la catégorie), de cousin·es ou d'oncles et tantes qui vivent avec leurs neveux ou nièces (15 % environ). Les ménages de cette catégorie comprennent le plus souvent plusieurs noyaux familiaux. C'est le cas pour 86 % d'entre eux. Presque tous (94 %) comprennent au moins une personne seule et de même que pour la sous-catégorie précédente une majorité en rassemble plusieurs (69 %).

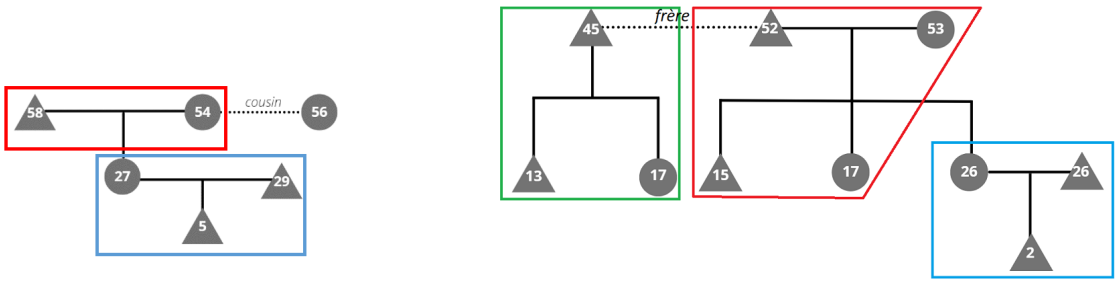


FIGURE 5.8 – Ménage multigénérationnel avec présence de collatéraux personnes seules à la première génération (gauche) et plusieurs générations de collatéraux (droite)

Les ménages de collatéraux·les (5,5 % des ménages)

Les ménages de collatéraux·les rassemblent des pair·es (c'est-à-dire des personnes de la même génération d'une famille) sans présence d'ascendant·es dans le ménage. Ils sont constitués autour de liens collatéraux c'est-à-dire des adelphies, des cousinages ou bien des neveu(x) ou nièce(s) qui corésident avec leur(s) oncle(s) ou tante(s). Ils sont donc pour la plupart constitués autour de liens adelphiques (69,5 %), certains comprennent également des cousin·es qui cohabitent (11 %) ainsi que des oncles et tantes vivant avec leurs neveux et nièces (28,5 %). La représentation de ces liens varie peu selon la configuration familiale du ménage. Enfin, ces ménages contiennent également une minorité d'enfants *fa'a'amu*, de noyaux familiaux à génération manquante et de non-apparentés (respectivement 3,5 %, 2,8 % et 3,1 %).

Rappelons que études anthropologiques qui datent des années 1960 décrivent le système de parenté polynésien comme fondé sur l'*opu ho'e*, ensemble de descendant·es d'un couple, étendu sur deux générations (ROBINEAU, 1989). Malgré les nombreux bouleversements qui ont traversé la société polynésienne depuis lors, le groupe des germains a gardé son rôle central, entre autres dans les pratiques d'héritage et de transmission des terres (BAMBRIDGE, 2013 ; OTTINO, 1972 ; SANA-CHAILLÉ DE NÉRÉ, 2023). Certains ménages de collatéraux·les n'occupent pas nécessairement un logement possédé en indivision. Le fait de corésider avec des collatéraux peut aussi être privilégié par de jeunes adultes ayant quitté le foyer de leurs parents mais n'ayant pas les ressources suffisantes ou ne souhaitant pas vivre seules ou en famille nucléaire. Il correspond encore aujourd'hui à une phase de corésidence à l'adolescence ou au début de la vie adulte, documentée dans la littérature anthropologique (GREPIN, 2001).

Parmi ces ménages, plus de la moitié (3 % de l'ensemble des ménages polynésiens) sont des ménages contenant un noyau familial ainsi que des personnes seules, collatérales de l'un des membres du noyau familial (schéma 5.9). Ils contiennent en moyenne 4,7 personnes

(avec un écart-type de 1,4), soit près d'une personne de plus que les couples avec enfants. En effet, parmi ces ménages, 57 % ne contiennent qu'une personne seule (le reste en rassemblent plusieurs). Les noyaux les plus souvent présents sont les couples avec enfants (55 %), suivis des couples sans enfant (31 %) et des familles monoparentales (14 %).

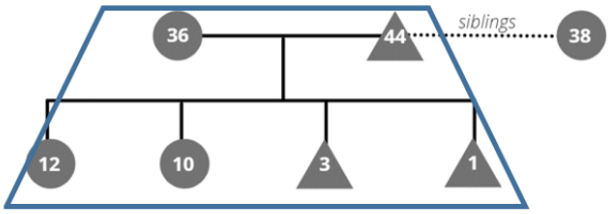


Figure 5.9 – Ménage de collatéraux·les contenant un noyau familial

Un peu moins d'un quart des ménages de collatéraux·les sont des ménages de personnes seules (environ 1,5 % de l'ensemble des ménages). Ces ménages sont relativement petits ; leur taille moyenne est de 2,5 personnes (avec un écart-type de 0,9), soit une taille comparable à celle des familles monoparentales.



Figure 5.10 – Ménage de personnes seules collatérales (gauche) et à plusieurs noyaux (droite)

Enfin, une minorité de ménages de collatéraux (environ 1,2 % des ménages polynésiens) contiennent plusieurs familles. Ils sont relativement grands avec en moyenne 7,4 personnes par ménage (et un écart-type de 2,7). Plus de la moitié d'entre eux (53 %) ne contiennent aucune personne seule, un peu plus du quart (26 %) en contiennent une et un peu plus d'un cinquième (21 %) en contiennent plusieurs. Les noyaux familiaux les plus représentés sont les couples avec enfants, présents dans un peu plus des trois quarts de ces ménages (31 % en contiennent plusieurs) ; suivis des couples sans enfant, présents dans 56 % des ménages (14 % en contiennent plusieurs), et enfin les familles monoparentales, présentes dans 38 % des ménages (6 % en contiennent plus d'une). La distribution par âge de leurs membres est similaire à celle des ménages de collatéraux·les à un noyau familial, mais avec davantage de jeunes adultes âgés entre 25 et 35 ans et de très jeunes enfants.

Ainsi, l'étude des modes de cohabitation historiquement présents sur le territoire, combinée aux résultats des classifications non supervisées ont permis de classer ces ménages

selon leur structure familiale. On distingue deux grandes catégories : les ménages lignagers, et les ménages de collatéraux·les (tableau 4.1). Tandis que les premiers s'articulent autour de lignées, les seconds sont composés de pairs d'âge d'une même famille. À l'intérieur de ces types, des sous-types permettent d'établir des distinctions supplémentaires. Les ménages lignagers et les ménages collatéraux·les se distinguent les uns des autres en fonction de leur structure. Au sein des ménages lignagers, la distinction repose d'abord sur le nombre de générations présentes dans le ménage et, parmi ceux qui comprennent trois générations ou plus (des grands-parents aux petits-enfants), sur le fait que la génération intermédiaire est représentée par un seul noyau familial ou par plusieurs. Parmi les ménages de collatéraux·les, on distingue les ménages de personnes seules des ménages étendus contenant un seul noyau familial et des ménages comprenant plusieurs familles liées par des liens collatéraux·les, comme dans la typologie indienne. Enfin, dans la catégorie résiduelle, la grande majorité des ménages sont constitués de personnes seules (2,1 %). Il ne reste donc que 0,6 % de « ménages non identifiés ».

Ces modes de corésidence correspondent à des logiques de formation des ménages et des modes de vie différents. La dernière partie de cette thèse sera dédiée à l'étude des pratiques de solidarité privées, en lien avec les configurations familiales. Cela nécessite de préciser d'abord la composition de ces classes. En particulier, la composition par âge, la structure familiale et la présence d'enfants confié·es nous permettront de mieux appréhender les pratiques que recouvrent les classes de ménages telles que nous les avons définies.

5.3 Description des classes de ménages complexes

Dans cette section, nous préciserons la structure et les principales caractéristiques démographiques des ménages complexes à partir des catégories présentées dans la section précédente. Nous examinerons les types de ménages dans lesquels vivent les individus selon leur âge. Nous nous intéresserons ensuite aux modes de corésidence selon les structures des noyaux familiaux puis à l'accueil des enfants dans les différents types de ménages. Cela nous permettra, dans la dernière partie de cette thèse, d'étudier leurs conditions de vie à l'aune de ces résultats.

5.3.1 Structure par âge et par genre

Les modes de cohabitation évoluent au cours de la trajectoire des individus et donc aussi selon leur âge. Tout d'abord l'âge influence la structure des familles (au-delà de la corésidence). Le fait pour une personne d'avoir des parents en vie et d'être soi-même parent sont fortement corrélés à son âge. Celui-ci est également un facteur explicatif des mo-

bilités, et plus encore en Polynésie française où la plupart des îles habitées ne disposent pas des infrastructures scolaires permettant d'y poursuivre ses études et n'offrent que peu d'opportunités professionnelles aux jeunes actifs. La poursuite des études ou l'accès à un emploi salarié peuvent donc motiver ces mobilités et celles-ci se répercutent sur la structure des ménages. Les jeunes adultes en mobilité quittent bien souvent le domicile de leurs parents et ils sont aussi nombreux à rejoindre des ménages déjà constitués (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022). Il s'agit d'ailleurs d'une conséquence de leur précarité économique puisque les personnes d'âge moyen forment plus souvent des ménages simples lorsqu'elles déménagent.

Ces évolutions ont d'ailleurs été décrites dans le passé. Un élément notable de la comparaison des modes de corésidence à Maiao et Aoua (Finney, 1965) est ce que l'auteur appelle le « cycle de formation et de maintien des ménages complexes[11] ». Il n'est en effet pas rare qu'un·e ou plusieurs enfants d'une famille nucléaire corésident avec leur conjoint dans le ménage des parents, et que les premiers enfants du couple naissent dans ce ménage. La décohabitation de la famille nucléaire ainsi formée intervient généralement dans les années qui suivent (Schlemmer, 1989).

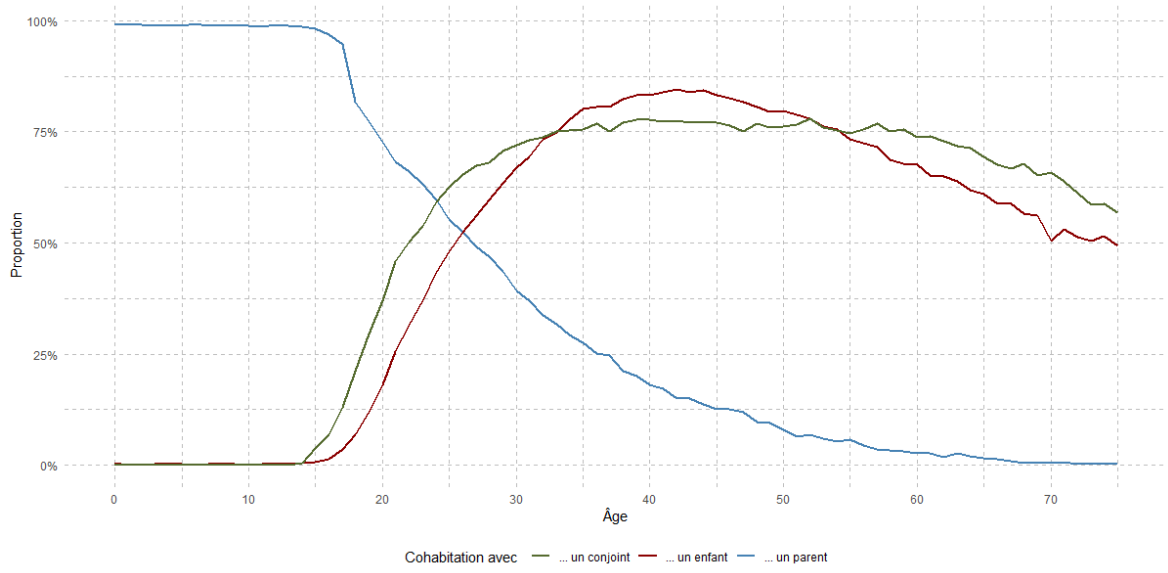


Figure 5.11 – Cohabitation avec un conjoint, au moins un parent ou un enfant en fonction de l'âge

Source : Recensement de la population, ISPF-Insee, 2017
Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es de 75 ans ou moins

11. « *cycle of the formation and maintenance of extended-family households* »

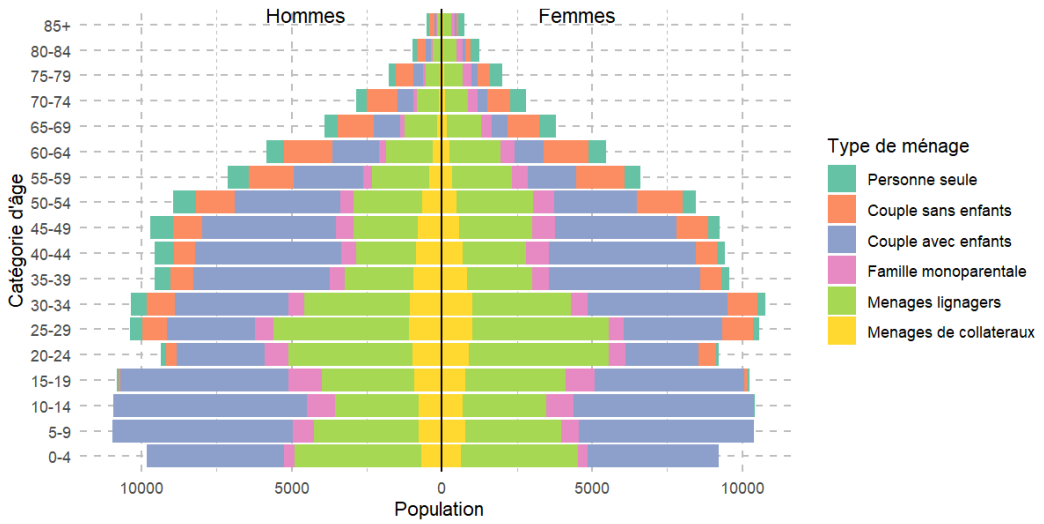


FIGURE 5.12 – Pyramide des âges selon les modes de cohabitation

Source : Recensement de la population, ISPF-Insee, 2017
Champ : Résident·es de la Polynésie française vivant en logement ordinaire (hors « Autres ménages »)

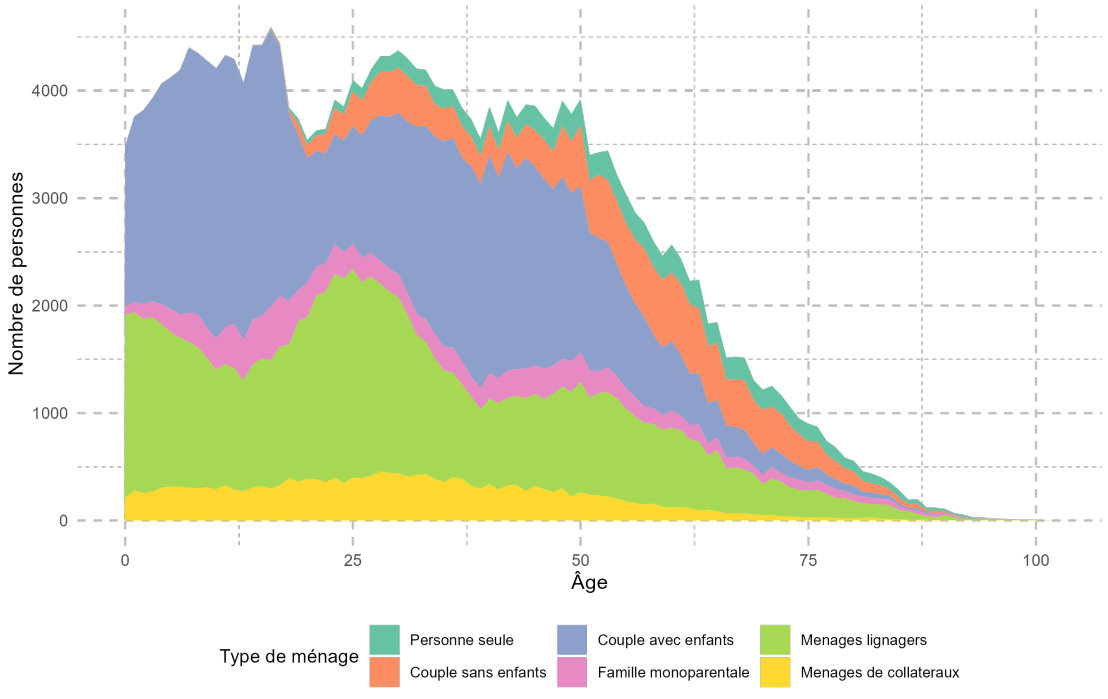


FIGURE 5.13 – Effectifs par âge, selon les modes de cohabitation

Source : Recensement de la population, ISPF-Insee, 2017
Champ : Résident·es de la Polynésie française vivant en logement ordinaire (hors « Autres ménages »)

Bien qu'il n'existe aujourd'hui pas d'enquête quantitative permettant de retracer les trajectoires des ménages polynésiens, l'analyse du recensement corrobore une dynamique de transformation des configurations familiales des ménages. Pour illustrer ces dynamiques, la figure 5.11 donne la part de celles et ceux vivant avec un parent (en bleu), avec un enfant (en rouge) et avec un conjoint (en vert) en pourcentage. Elle permet d'expliquer la formation des différents types de ménage, en lien avec l'âge de leurs membres. La figure 5.12 représente les modes de cohabitation des individus en fonction de leur âge et de leur sexe, en nombre de personnes sous la forme d'une pyramide des âges. La figure 5.13 représente quant à elle les les modes de cohabitation par âge mais cette fois sous formes d'aire sans différencier les hommes et les femmes.

Les données de recensement sont des observations à un moment donné. Ces résultats ne fournissent donc qu'une photographie des modes de cohabitation par âge en août 2017 et ne tiennent pas compte des variations passées et futures qui pourraient influencer ces modes de corésidence.

Néanmoins, la répartition des modes de corésidence selon l'âge et le sexe des personnes permet de mieux comprendre comment les configurations des ménages évoluent en fonction de l'âge des personnes. Contrairement à ce qui est observé en France hexagonale où la décohabitation du foyer parental précède la mise en couple corésidant et la naissance du premier enfant (Breton et al., 2020), en Polynésie, la cohabitation en couple intervient souvent avant le départ du foyer parental [12]. Ceci explique la prévalence des ménages lignagers sur le territoire. Ceux-ci se fragmentent ensuite en ménages nucléaires lorsque les petites familles qui le composent décohabitent. Ainsi, les couples avec enfants sont les formes de cohabitation caractéristiques des jeunes âges (décroissance à 15 ans) et après 30 ans. À l'inverse entre 20 et 30 ans les ménages lignagers sont majoritaires : on se met en couple au domicile parental et on décohabite quand les enfants grandissent. Ainsi, plus de 40 % des enfants né·es l'année du recensement le sont dans des ménages lignagers. La part des enfants qui vivent en ménage lignager décroît jusqu'à 14 ans, augmente entre 15 et 29 ans puis elle décroît, avec la décohabitation des noyaux familiaux des jeunes adultes. La part des personnes vivant en couple avec enfants décroît simultanément à l'augmentation de la part des personnes vivant en ménage lignager. La part des enfants résidant dans un ménage lignager décroît donc simultanément à l'augmentation de la part des couples avec enfant(s), du fait de la décohabitation des noyaux familiaux des jeunes parents.

L'augmentation de la part des couples sans enfant est quant à elle liée à des décohabitations entre 20 et 30 ans. Elle se stabilise vers 30 ans pour ensuite diminuer au profit des couples avec enfants. Cela fait écho à l'augmentation de la part des personnes résidant avec

12. En 2017 l'âge médian à la première cohabitation en couple est de 22 ans et l'âge médian à la première décohabitation du foyer parental est de 27 ans, (figure 5.11).

au moins un enfant, entre 20 et 30 ans (cf. figure 5.11). La décohabitation de ces enfants a également un effet sur le type de ménage des adultes de 40 à 60 ans, étant donné qu'il s'agit de la génération de leurs parents. On assiste en effet à une augmentation conséquente de la part des couples sans enfant après 40 ans. Au contingent des couples qui vivaient déjà sans enfant s'ajoutent progressivement ceux dont les enfants ont décohabité. La décohabitation des jeunes adultes peut également se faire vers – ou constituer – des ménages complexes : des ménages lignagers (comme le domicile des grands parents) ou des ménages de collatéraux·les (chez un oncle ou une tante, un frère ou une sœur, ou encore un·e cousin·e). La part des personnes vivant en ménages de collatéraux augmente d'ailleurs entre 15 et 20 ans puis reste stable jusqu'à 40 ans. Elle décroît ensuite progressivement.

Les ménages de collatéraux·les sont souvent liés à des cohabitations entre jeunes adultes (Grepin, 2001) ou au décès des aîné·es alors que des membres de l'adelphie cohabitent encore. Robineau (1989) décrit une « dynamique qui transforme les maisonnées de familles étendues en *opu ho'e*, qui fait éclater les ménages de *opu ho'e* en familles élémentaires et qui fait évoluer les maisonnées de familles élémentaires en familles étendues ou de *opu ho'e*. ». De même que les ménages lignagers, ces ménages semblent d'abord se complexifier par la constitution de familles nucléaires à l'intérieur de ces ménages à mesure des mises en couple et des naissances. Ces familles élémentaires décohabitent ensuite quand elles le peuvent, formant des ménages nucléaires. Ainsi, bien loin de s'opposer, ménages simples et ménages complexes coexistent et correspondent à des positions spécifiques des individus dans leurs trajectoires.

La lecture horizontale de la pyramide des âges met en lumière des différences en fonction du sexe. En Polynésie comme ailleurs, les femmes assurent plus souvent le travail de *care* et entretiennent les sociabilités familiales (Déchaux et Le Pape, 2021 ; Elliston, 2000). De manière attendue, leurs responsabilités familiales ont des effets sur les modes de cohabitation. Tout d'abord, elles vivent un peu plus souvent que les hommes en ménages lignagers à partir de 40 ans. Cela tend à corroborer l'idée que ce sont elles qui prennent plus souvent en charge les aîné·es en situation de dépendance (Dos Santos, 2023). Rappelons à ce titre que les aîné·es résident souvent avec des membres de leur famille et que la majorité des besoins d'aide (ménage, repas, approvisionnement, toilette, etc.) sont couverts par la famille (Pasquier et Trabut, 2022). De même, les femmes sont plus nombreuses à vivre en famille monoparentale à partir de 35 ans, et sont donc plus souvent à la tête de celles-ci. Cela signifie qu'elles prennent plus souvent en charge les enfants en cas de séparation. Les hommes vivent quant à eux plus souvent en ménages de collatéraux. Ils sont vraisemblablement moins impliqués dans les activités de *care* qui accompagnent le plus souvent ces modes de cohabitation et plus susceptibles de corésider avec des personnes de leur génération.

5.3.2 Type de noyau familial et type de ménage

Les ménages de personnes seules

Les ménages contenant une personne seule constituent environ 15 % des ménages en Polynésie française contre 36 % en dans l'Hexagone (Insee, données de 2016). Il semble donc que les personnes seules corésident plus souvent avec des familles ou entre personnes seules, formant ainsi des ménages complexes.

Rappelons tout d'abord que le processus de reconstitution des noyaux familiaux qui a permis de faire la typologie des ménages complexes et en particulier le rattachement des enfants (section 5.2.2) a eu un impact sur l'identification des personnes seules. Puisque nous avons détaché des noyaux familiaux toutes les personnes majeures, y compris celles qui vivent avec leurs parents biologiques, tout individu majeur qui n'a pas de conjoint ni d'enfant mineur·e dans son ménage est désormais considéré comme « personne seule ». Dès lors, un ménage qui ne comprend que des adultes qui ne vivent pas en couple et n'ont pas d'enfant mineur·e dans le ménage, est donc considéré comme un ménage de personnes seules.

D'après le recensement de 2017, il s'agit de 7,8 % des ménages. Ces ménages de personnes isolées correspondent toutefois à des configurations familiales très diverses que nous allons ici détailler puisqu'ils sont aisément identifiables dans les catégories de ménage. Un peu moins de la moitié (46,4 %) des familles monoparentales correspondent à cette configuration. Autrement dit, il s'agit d'un parent et de son ou ses enfants, tou·tes majeur·es. Parmi les ménages lignagers, on peut également identifier quelques lignées de personnes seules (1,2 % de l'ensemble des ménages). C'est-à-dire une lignée étendue sur trois générations d'adultes. Parmi les ménages de collatéraux·les il s'agit de la catégorie « ménage de personnes seules collatérales » (6.1. dans le tableau 4.1), décrite plus haut. Ils constituent un quart des ménages de collatéraux·les. Enfin la majorité des ménages de la catégorie résiduelle sont également des ménages de personnes seules (7.1. dans le tableau 4.1).

Type de noyau familial et corésidence en famille élargie

De même, le détail de la composition des ménages complexes permet de mieux appréhender les modalités de la corésidence en famille élargie. En particulier, la surreprésentation de certains noyaux familiaux peut indiquer un recours plus souvent nécessaire à la parentèle dans certaines circonstances, par exemple au début de la vie conjugale, après une séparation ou à la suite du décès d'un conjoint. La distribution des noyaux familiaux identifiés dans le recensement en fonction du type de ménage dans lequel il réside vient confirmer cela.

Les familles monoparentales (qui contiennent au moins un enfant mineur) ne sont que 43 % à vivre en ménage simple : 46 % d'entre elles vivent dans des ménages lignagers et 8 % dans des ménages de collatéraux·les. Outre celles et ceux qui ne l'ont jamais quitté, il semble donc que de nombreux parents rejoignent un logement familial, en particulier celui de leur(s) propre(s) parent(s) après une séparation ou un veuvage. Cela n'est d'ailleurs pas propre à la Polynésie française, puisqu'en France hexagonale les familles monoparentales sont surreprésentées dans les ménages complexes, notamment dans les ménages lignagers. Bien que cette situation reste marginale dans l'Hexagone, elle l'est moins dans d'autres pays d'Europe tels que l'Italie et l'Espagne (Algava, 2002). La corésidence des familles monoparentales avec la famille élargie peut notamment pallier la précarité économique à laquelle celles-ci sont davantage exposées, en particulier dans la situation (majoritaire) où le parent est une femme (Algava, 2021 ; Séchet, David et Quintin, 2001). Cela rejoint les observations de Poland et al. (2007) sur les familles insulaires d'Auckland. L'augmentation des séparations a donc pu contribuer au maintien des ménages complexes voire à leur légère augmentation observée dans la période récente.

Parmi les couples sans enfant 58 % vivent en ménage simple et 34 % dans des ménages lignagers. Il s'agit notamment de jeunes couples qui commencent leur vie conjugale dans le foyer parental ainsi que des couples de parents qui vivent avec leurs enfants déjà en couple. Enfin, 4 % vivent dans des ménages de collatéraux·les. Les couples avec enfant(s) sont quant à eux les plus nombreux à constituer des ménages simples : c'est le cas de 69 % d'entre eux. Notons toutefois qu'un quart vivent dans des ménages lignagers et 6 % dans des ménages de collatéraux·les. La décohabitation de ces noyaux familiaux intervient en effet souvent après la naissance des premiers enfants (Schlemmer, 1989).

Ces résultats sont cohérents avec les résultats par âge. On constate en outre que les ménages émergents et en particulier les familles monoparentales vivent plus souvent en famille élargie que les couples avec enfant(s), ce qui a pu contribuer au maintien, et plus récemment à la légère augmentation des ménages complexes sur le territoire. La deuxième phase de la transition démographique est d'ailleurs associée à l'augmentation de leur prévalence aux États-Unis, en lien avec l'augmentation des séparations (Bengtson, 2001).

5.3.3 Quels ménages accueillent des enfants à *fa'a'amu*

Rappelons que, du fait de la variabilité des déclarations, la reconstitution des familles à partir de la Liste A du recensement a nécessité un travail d'harmonisation des situations de confiage, détaillée dans la section 5.2.2 de ce chapitre. Pour rappel, les liens « enfant/parent *fa'a'amu* » et « grand parent »/« petit-enfant » étaient constitutifs des noyaux familiaux au même titre que les liens de filiation biologique. Mais ce n'est pas le cas des autres liens

(familiaux ou non), qui pouvaient également être déclarés en cas de confiage. Pour pallier cela nous avons rattaché toutes les personnes mineures au noyau familial de l'adulte par rapport auquel elles sont déclarées.

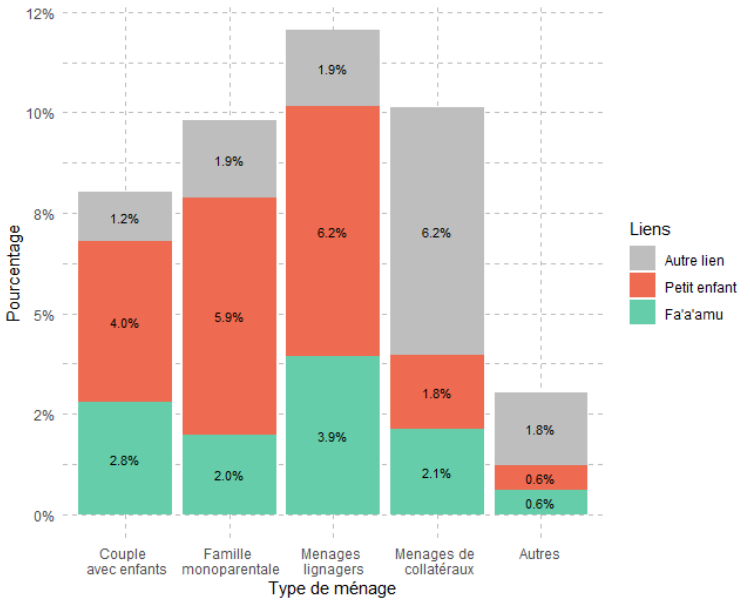


Figure 5.14 – Part des ménages comprenant des enfants confiés selon le type de ménage et le lien

Source : Recensement de la population, ISPF-Insee, 2017
Champ : Ménages avec enfants résidant dans des logements ordinaires
Lecture : Parmi les ménages de couples avec enfants, 8 % contiennent des enfants confiés et 4 % de ces ménages sont des ménages à génération manquante, 2,8 % des couples avec au moins un enfant fa'a'amu et 1,2 % des couples accueillant un enfant confié qui n'est ni un petit enfant ni un enfant *fa'a'amu*.

Les enfants mineur·es vivant sans leurs parents biologiques sont plus souvent présent·es dans les ménages lignagers (un peu moins de 12 %) suivis des ménages de collatéraux·les et des familles monoparentales (environ 10 %). Les couples avec enfant(s) sont quant à eux 8 % à accueillir des enfants. Par ailleurs, les liens déclarés varient selon les types de ménage. On retrouve davantage de noyaux à génération manquante parmi les couples avec enfants, les familles monoparentales et les ménages lignagers. Les autres types de liens (en particulier « Oncle – Tante » / « Neveu – Nièce ») sont quant à eux plus souvent présents dans les ménages de collatéraux·les. Ces ménages contiennent à l'inverse peu de familles à génération manquante. Ainsi, l'accueil d'enfants est un peu plus fréquent dans les ménages complexes. Les liens de l'enfant accueilli avec ses accueillant·es varient sensiblement selon la configuration familiale de ce ménage.

Le détail de la composition des ménages complexes polynésiens montre que ces formes

de corésidence sont une adaptation aux contraintes du territoire. En particulier, l'entrée dans la vie active, dans la vie conjugale ou dans la parentalité sont souvent associées à la corésidence en famille élargie. De même, les séparations ou les veuvages sont *a priori* associés au fait de rejoindre un ménage complexe puisque plus de la moitié des familles monoparentales vivent dans ces types de ménages. Enfin les ménages complexes (en particulier les ménages lignagers) accueillent davantage d'enfants. Ces diverses situations, font transparaître l'importance de la corésidence en famille élargie.

Conclusion

Cette nouvelle typologie offre une classification détaillée des ménages de Polynésie française et permet de distinguer plusieurs catégories pertinentes. Au lieu d'une catégorie unique et jusqu'alors résiduelle de ménages dits « complexes », cette nouvelle catégorisation propose une partition équilibrée des ménages, où la catégorie résiduelle comprend désormais moins de 3 % des ménages dont moins de 1 % restent non identifiés.

Les ménages lignagers (représentant 16 % de l'ensemble des ménages) constituent la forme la plus courante de cohabitation complexe. Ils s'articulent autour d'une lignée et rassemblent des personnes de tous âges. Les jeunes adultes y sont surreprésentés. La formation de ces ménages est en effet liée à leur mise en couple au sein du foyer parental. Les ménages de collatéraux·les représentent quant à eux un peu plus de 5,5 % des ménages. Ils sont composés de pairs d'une même famille sans présence d'ascendant·es et rassemblent donc des personnes d'âge plus rapproché. Il s'agit généralement d'adolescent·es et d'adultes de moins de 50 ans, ainsi que leurs enfants lorsqu'ils ou elles en ont. Les enfants accueilli·es dans ces ménages sont plutôt des neveux ou nièces des adultes du ménage.

On constate donc que la plupart des ménages complexes polynésiens s'articulent autour d'une lignée ou d'un noyau familial. Cela fait écho aux maisonnées décrites dans les années 1960, qui décrivaient davantage de ménages étendus. Néanmoins cela n'a pas été une étape vers la nucléarisation mais bien un mode de corésidence durablement répandu sur le territoire. Il a en outre pu être favorisé d'une part par l'augmentation de l'espérance de vie et des séparations conjugales et d'autre part par les difficultés économiques qu'a rencontré le Pays au cours des dernières décennies. En effet, après deux décennies de développement et de croissance économique, le territoire s'installe dans une économie tertiarisée, très dépendante des conjonctures internationales et des financements de l'Hexagone. La fermeture du CEP et les aléas économiques qui interviennent au début du XXIe siècle, plongent le Pays dans un marasme économique. Ainsi, la corésidence en famille élargie, et plus généralement les solidarités familiales, peuvent être appréhendées comme des stratégies de survie.

Pour mieux comprendre la permanence de ces modes de cohabitation, nous allons, dans la dernière partie de cette thèse, détailler davantage les profils et les conditions de vie des habitant·es de ces ménages. Néanmoins, ceci nous invite, comme nous le verrons au prochain chapitre, à appréhender la famille dans un sens plus large, ce que permettent les données de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020). Mettre en lumière la place des solidarités familiales sur le territoire nous permettra de montrer que les organisations domestiques sont avant tout des adaptations aux contraintes spatiales et économiques résultant de la structuration du foncier, du logement, de l'emploi, des ressources et de la disponibilité des services publics sur le territoire.

Transition vers la troisième partie

En 2017, on dénombrait un quart de « ménages complexes » en Polynésie française. Or, on l'a vu, il s'agit d'une catégorie résiduelle dont l'identification n'est liée à aucune caractéristique familiale particulière si ce n'est le fait de ne pas être une famille nucléaire ou une personne isolée. Après avoir consacré une première partie à une revue détaillée des définitions, des modes de collecte ainsi que des critères d'identification et de classification des ménages dans le recensement, nous avons procédé, dans la partie précédente, à la décomposition de la catégorie des ménages complexes.

Détailler les modes d'organisation familiale que cette catégorie recouvre a permis déconstruire sa complexité apparente. Les ménages complexes ne le sont en réalité que du point de vue d'une catégorisation inapte à en décrire les configurations.

La décomposition des ménages complexes polynésiens a confirmé la diversité des configurations familiales que regroupe cette catégorie. Pour mettre en lumière son hétérogénéité, nous avons eu recours à plusieurs techniques de partitionnement, l'une hiérarchique et l'autre par aggrégation autour des centres (4.2). Cela a nécessité une étape de pré-traitemet des données, de sorte à représenter les configurations familiales et la structure des ménages complexes, conformément aux critères sélectionnés en première partie (4.1). Le principal enjeu était de concilier la représentation de la diversité de ces modes de corésidence tout en évitant les données aberrantes et les données manquantes, afin de permettre aux méthodes de partition de dégager les grandes tendances (4.1.2). La comparaison des méthodes de partition (4.3.3) n'avait pas pour unique objectif de classifier, mais aussi d'évaluer la pertinence des classes obtenues. Pour ce faire, nous avons utilisé des outils de visualisation des données à deux niveaux : d'une part, à l'échelle agrégée, avec des statistiques descriptives, et d'autre part, à l'échelle individuelle, à l'aide d'outils de représentation des réseaux. Les comparaisons ont en effet montré que le *clustering* seul ne permet ni de construire une partition définitive ni de saisir pleinement la complexité de cette catégorie. Une analyse complémentaire s'avère nécessaire pour appréhender pleinement des structures familiales sous-jacentes, au-delà des observations issues des données statistiques. Ces explorations ont donc été complétées par une revue approfondie des modes de corésidence présents sur

le territoire depuis la fin des années 1950 (5.1.1). Cette sythèse des connaissances sur les structures familiales locales a permis de mettre en lumière les dynamiques historiques et les contraintes économiques et sociales qui influencent ces modes de cohabitation (5.1.2).

Les ménages complexes ont été divisés en deux catégories (5.2.3). D'une part, les ménages lignagers, rassemblent plusieurs générations d'adultes d'une même famille (16 % des ménages en 2017). D'autre part, les ménages de collatéraux·les sont constitués de pair·es d'une famille qui corésident sans la présence d'ascendant·e (5,5 %). Les structures par âge de ces classes confortent les dynamiques observées dans la littérature, en particulier la mise en couple au sein du foyer parental. Les types de noyaux familiaux qui composent ces ménages montrent une plus forte propension des personnes seules et des familles monoparentales à corésider en famille élargie. Ainsi, les personnes qui ne sont pas en couple, les jeunes adultes et les aîné·es vivent plus souvent en famille élargie, ce qui permet la mise en commun des ressources et du travail au sein ce ces groupes domestiques. Cette description a donc permis de mettre en évidence les dynamiques qui sous-tendent ces modes d'organisation familiaux suggère un effet protecteur de la corésidence en famille élargie.

Parmi ces dynamiques, on observe la tendance des jeunes couples à s'installer au sein du foyer parental. Cette pratique est souvent contrainte par la précarité économique, par la tension sur le marché du logement en zone urbaine, et par la question foncière ainsi que par l'accès aux ressources dans les îles périphériques. Une autre caractéristique des familles du *fenua* est l'importance historique du groupe des collatéraux·les – frères, sœurs, et cousins. La prévalence des ménages de collatéraux·les semble indiquer que ce type de cohabitation continue, à marquer l'organisation des ménages en Polynésie. Cette particularité, associée aux contraintes économiques et l'indivision de la propriété foncière, contribue à la diversité des configurations familiales sur le territoire. Ces différents éléments, ont permis de préciser la typologie des ménages et d'enrichir notre compréhension des dynamiques familiales à l'œuvre sur le territoire (5.3).

Néanmoins, l'observation du recensement de 2022 (chapitre 3) a soulevé des questionnements relatifs à l'identification des ménages. Le ménage-logement tel qu'il est défini dans les recensements français trouve ses limites face aux modes de corésidence du *fenua*.

D'une part, les habitations traditionnelles organisées en plusieurs bâtiments nécessitent d'infléchir le critère qui fait correspondre un ménage à un toit. Le critère devient alors la présence d'une cuisine. D'autre part, le cas des très grands ménages qui se partagent une même habitation, tout en divisant l'espace pour séparer autant que possible le quotidien incitent à les identifier comme plusieurs ménages. Ces situations expliquent que l'approche ménage-foyer, plus apte à décrire ces modes de vie, ait été mobilisée lors de la collecte (3.3.3). Tout ceci montre que la frontière est en fait ténue entre vivre ensemble et vivre à côté. La des-

cription des ménages nécessite donc d'être complétée par une identification des membres de la famille qui vivent à proximité. Enfin les mobilités nombreuses et anciennes qui caractérisent la population du *fenua* ont provoqué une forte dispersion spatiale des familles, sur un territoire qui rappelons-le s'étend sur une surface équivalente à celle de l'Europe. Comprendre l'organisation des familles nécessite donc de prendre en compte les relations à distance. Celles-ci ont en effet un rôle structurant dans les trajectoires des personnes.

La troisième partie de cette thèse a donc pour but d'éclairer les pratiques d'entraide au sein des familles polynésiennes.
Le chapitre 6 est dédié à une description des familles au-delà de la corésidence, grâce aux données de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020).
Enfin, le 7ème et dernier chapitre montre comment les familles organisent l'accès aux ressources sur le territoire à proximité et à distance. Il permet d'éclairer en quoi les modes d'organisation décrits au cours de cette thèse constituent des adaptations des familles aux divreses contraintes du territoire.

Troisième partie

Comprendre les pratiques de solidarités familiales au sein du ménage et au-delà

Chapitre 6

Au delà de la corésidence, décrire les familles à proximité et à distance

Introduction

Dans la partie précédente, nous avons détaillé les formes de corésidence complexes présentes sur le territoire en 2017. La prévalence de la corésidence intergénérationnelle (16 % des ménages) et, dans une moindre mesure, entre pairs (6 %), confirment l'importance et la diversité des cohabitations qui dépassent la « petite famille ». Néanmoins, la plupart de ces ménages s'articulent autour d'une unique lignée pour les premiers et d'un noyau familial (ou aucun) pour les seconds. Autrement dit, si les ménages complexes sont nombreux, leur extension demeure limitée. Les profils démographiques des familles et des personnes qui constituent ces ménages suggèrent en outre leur rôle protecteur. Ceci explique notamment la présence des jeunes gens et des aîné·es dans ces ménages. Il est, par exemple, fréquent que de jeunes couples se mettent en ménage chez les parents de l'un des conjoints, faute de moyens pour aller vivre ailleurs. La petite famille ainsi formée décohabite le plus souvent après avoir eu des enfants (Protar, 2022 ; Schlemmer, 1989). Plus généralement, les ménages se complexifient par accrétions (mise en couple d'un fils ou d'une fille, accueil d'une cousine ou d'un neveu venu·e des périphéries pour travailler, etc.) et se réduisent à l'occasion de décohabitations, lorsqu'elles s'avèrent possibles ou nécessaires. Les modes de cohabitation décrits au chapitre précédent sont donc le produit de la circulation des personnes, au sein d'un réseau familial, qui explique la coexistence stable des ménages nucléaires et des familles élargies (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022). Ces dynamiques ont d'ailleurs été décrites comme un cycle de formation et de transformation des ménages (Finney, 1965 ; Robineau, 1989).

Toutefois l'étude des solidarités familiales par le biais du ménage présente des limites.

D'une part la corésidence en famille élargie n'est pas synonyme de partage des ressources (Kay, 1963 ; Protar, 2022). En outre, les solidarités entre membres d'une même famille élargie ne se limitent pas au groupe des corésident·es (Déchaux, 1995 ; Giraud, 2023). Enfin, la corésidence en famille élargie se doit d'être appréhendée dans une perspective dynamique : certain·es membres des ménages ne sont présent·es que temporairement, par exemple à la suite d'une mobilité ou d'une séparation conjugale. Le recensement échoue donc à décrire de façon satisfaisante les pratiques d'entraide dans l'entourage. Il n'offre au mieux qu'une photographie statistique à un moment donné, d'un ensemble de personnes limité au groupe des corésident·es. Si la corésidence en famille élargie témoigne de l'importance des pratiques d'entraide dans la parenté, elle n'en délivre en réalité qu'une vision partielle. Il nous faut donc compléter ces analyses par une étude approfondie des solidarités familiales au-delà du ménage, entre groupes proches géographiquement mais aussi à distance.

Comme nous l'avons dit en première partie, l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020), à l'instar des enquêtes sur l'entourage dans l'Hexagone et dans les DROM, permet de replacer le groupe domestique au sein de la parenté (Bonvalet et Lelièvre, 2012). Celle-ci y est décrite comme un réseau ego-centré (c'est-à-dire centré autour du ou de la répondant·e), qui s'étend bien au-delà du groupe des corésident·es (Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha, 2021). Elle permet donc de replacer le groupe domestique dans un contexte familial plus large et d'en étudier le fonctionnement à proximité comme à distance (Imbert, Lelièvre et Lessault, 2018).

Une telle description est nécessaire à l'étude des pratiques d'entraide familiales sur le territoire, d'autant plus que sa géographie morcelée et son organisation centralisée contraignent fortement l'accès aux ressources. Ces circonstances font du réseau de parenté un acteur central de l'organisation des solidarités sur le territoire polynésien. Ces solidarités influencent à leur tour les configurations des familles – par exemple *via* l'accueil de proches. Une jeune personne venue des Australes peut ainsi être accueillie par sa sœur à Tahiti dans un premier temps, puis à plus long terme s'installer à proximité de son domicile. La proximité résidentielle facilite les contacts et l'entraide ; et inversement, l'entraide encourage la proximité résidentielle.

Comment les familles se déploient-elles sur le territoire et quelles conséquences cela a-t-il sur les solidarités ? Inversement, dans quelle mesure les pratiques d'entraide façonnent-elles l'entourage et en particulier son implantation sur le territoire ? L'objectif de ce chapitre est de décrire les « archipels familiaux » (Michel, 2016 ; Quesnel, 2009) que forment les familles polynésiennes. En particulier, nous donnerons à voir l'étendue de ces réseaux d'une part et d'autre part leur concentration, c'est-à-dire la famille à proximité – ou famille entourage locale (Bonvalet, 2003).

Nous allons dans un premier temps revenir sur le terme de « solidarité familiale »qui

est au centre de cette partie. Il s'agira notamment de montrer comment et surtout pourquoi cette expression a contribué à remettre au goût du jour la parentèle élargie. La première section sera aussi l'occasion de prendre un peu de recul sur les pratiques que désigne cette expression consacrée, de sorte à ne pas romantiser des pratiques bien souvent contraintes. Nous nous intéresserons ensuite à l'étendue des réseaux familiaux, que nous cherchons ici à décrire en termes de dispersion et de centralisation. Enfin, dans une dernière section, nous nous intéresserons à la concentration du réseau familial autour de l'enquêté·e, ou autrement dit à la famille à proximité.

6.1 L'importance des « solidarités familiales » au *fenua* et les limites de l'approche ménage

6.1.1 Les « solidarités familiales » : des pratiques bien au-delà du groupe des corésidents

Les solidarités familiales désignent ici l'ensemble des mécanismes d'entraide qui se tiennent dans la parentèle. Elles reposent le plus souvent sur des mécanismes d'échange sur le mode du don et du contre-don. Ces pratiques sont adossées à des normes sociales qui fixent un ensemble d'attentes de la part des un·es et des autres. À l'instar de Déchaux (1994), il est possible de décrire l'entraide intrafamiliale à partir de trois dimensions : la composante domestique, la composante réticulaire et la composante financière. Tout d'abord, l'aide domestique repose, comme son nom l'indique sur le travail domestique. Elle comprend par exemple le soin aux personnes en situation de dépendance ou encore la garde d'enfants. Ensuite, l'aide réticulaire désigne le soutien relationnel et la mise en relation, comme l'offre de conseils, l'accompagnement dans des démarches administratives ou l'introduction à des contacts utiles. La composante financière enfin, correspond aux transferts financiers (dons d'argent, participation aux dépenses quotidiennes, etc.). Ces services peuvent aussi être distingués selon leur fonction, ils ont un effet protecteur pour le ou la bénéficiaire si ils lui épargnent certaines difficultés matérielles : c'est le cas d'une mère qui héberge son fils dans le besoin ou d'un petit-fils qui s'occupe de sa grand-mère en situation de dépendance. Ils peuvent également avoir un effet insérant lorsqu'ils l'aident ou l'encouragent à se consacrer à d'autres activités, comme dans le cas d'une tante qui aide son neveu à obtenir un emploi grâce à son réseau de sociabilité ou d'une grand-mère qui garde sa petite-fille pour permettre aux parents de celle-ci de travailler.

La question des solidarités familiales doit toutefois être envisagée au regard des solidarités publiques, ou plutôt des carences de celles-ci. Rappelons que le regain d'intérêt pour ces

formes d'entraide, à partir des années 1980 est concomitant de l'épuisement du modèle de l'État providence (Déchaux, 1995 ; Déchaux et Le Pape, 2021 ; Martin, 1995). D'une part à partir des années 1980, les systèmes de solidarités publiques s'essoufflent, et se heurtent au tournant néolibéral. D'autre part le vieillissement de la population rend plus pressante la question de la prise en charge de la dépendance. Le discours politique et l'intérêt des chercheur·es sur les solidarités se tournent alors vers les solidarités privées (associatives, familiales, etc.). C'est ainsi qu'émergent les termes de « nouvelles solidarités », de « nouveau contrat social » ou encore d'« économie solidaire ». L'une des conséquences majeures de ces recherches est donc de redéfinir le partage des responsabilités entre l'État et la société civile, alors fortement ébranlé par l'augmentation des besoins et la réduction des moyens alloués aux solidarités publiques. Martin (1995) parle à ce titre d'une « opportune redécouverte de la parenté » dont « l'enjeu est moins interne au champ scientifique qu'externe et relayé par le débat politique ». Plus récemment cette volonté de reconnaissance s'est traduite par le développement de dispositifs visant à rémunérer le travail de *care*. Dans l'Hexagone et dans les DROM, il s'agit de l'« allocation journalière du proche aidant [1] », mise en place en 2020.

Comme évoqué au premier chapitre de cette thèse, ce nouveau paradigme a permis d'élargir la manière dont était appréhendée la famille (Segalen et Martial, 2014). À une époque où les unions se font de plus en plus instables (Déchaux et Le Pape, 2021) et où la plupart des familles nucléaires (en particulier les familles monoparentales et les couples biactifs) se retrouvent débordées par l'accumulation du travail productif et domestique (Hansen, 2005), l'attention se porte sur les réseaux de solidarité que forme la parentèle élargie, jusque-là considérée comme une survivance archaïque. La parentèle se distingue de la cellule familiale nucléaire par sa « relative permanence » (Déchaux, 1995) qui en fait une instance de recours en cas de nécessité. Ce réinvestissement des relations filiales est aussi lié à l'augmentation des séparations. Il se traduit entre autres par un retour de la corésidence intergénérationnelle dans plusieurs pays du Nord (Bengtson, 2001). Ainsi, la « crise » du modèle de la famille nucléaire d'une part et celle de l'État providence d'autre part ont contribué à ériger les réseaux de parenté en modèles de solidarité.

La puissance publique cherche ainsi à susciter ces solidarités, auparavant délaissées. Mais leur valorisation, en particulier dans le domaine politique, tend à gommer les dimensions fortement inégalitaires, voire aliénantes de ces formes d'entraide. En effet, les so-

1. L'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est destinée aux personnes qui réduisent ou cessent temporairement leur activité professionnelle pour s'occuper d'un·e proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Elle s'adresse aux aidant·es ayant un lien étroit avec la personne aidée (conjoint, parent, etc.) et résidant en France départementale.
https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/handicap/l-allocation-journaliere-du-proche-aidant-ajpa, consulté le 03/10/2024

lidarités familiales sont tributaires des ressources disponibles au sein de la parentèle. Or celles-ci sont plus conséquentes dans les familles les plus privilégiées. Autrement dit, ce sont celles et ceux qui en ont le moins besoin qui y ont le plus accès, occasionnant ainsi une sorte de « népotisme familial » (Martin, 1995). Par ailleurs, les solidarités familiales reposent largement sur la mobilisation du travail féminin (Palazzo-Crettol et al., 2018). En pratique, elles s'accompagnent donc souvent d'un risque de ré-assignation des femmes à l'univers domestique (Le Pape et al., 2018). Enfin, le mécanisme de don et de dette sur lequel elle repose implique un risque d'ingérence de la part du ou des donateur·ices, à l'instar de parents qui accueilleraient leur enfant adulte tout en lui imposant leur rythme par exemple. Ainsi, si elles contribuent souvent à pallier les carences du système de solidarités publiques, les solidarités familiales ne doivent pas être idéalisées.

6.1.2 Les insuffisances du système de solidarité publique en Polynésie française

La question des solidarités familiales est d'autant plus centrale et problématique en Polynésie française que le régime de solidarités publiques diffère sensiblement de celui de la France départementale. Le statut d'autonomie du territoire attribue de manière exclusive le financement (et plus généralement la politique fiscale) et la gestion des politiques de santé et de solidarité au Pays. Celui-ci ne collecte pas d'impôt sur le revenu à proprement parler. Une taxe progressive appelée contribution de solidarité territoriale est prélevée sur l'ensemble des revenus perçus, elle est allouée à la protection sociale. Néanmoins, une part substantielle des revenus fiscaux[2] proviennent de la taxation indirecte. Or celle-ci pèse sur les budgets des ménages, alors même que les prix sont déjà 31 % plus élevés que dans l'Hexagone (Bouliou et Jourdan, 2023). Par ailleurs ces revenus fiscaux dépendant de la consommation des ménages, ils sont fortement liés à la conjoncture économique. Du fait de surcoûts liés à la situation géographique du territoire – notamment les nombreuses évacuations sanitaires qui pèsent sur les budgets du pays (Eliot, Couillet et Colange, 2023 ; Servy, 2022) – ainsi que de sa vulnérabilité aux chocs économiques exogènes, le financement de ce système social rencontre régulièrement des difficultés (Venayre, Bambridge et Vucher-Visin, 2010). Cela explique le concours de l'État français pour compléter son financement *via* des conventions temporaires.

Ce système de prestations sociales s'appelle la Protection Sociale Généralisé (PSG) et a été instauré en 1995 (par la loi 94-99 du 5 février 1994[3] et le décret 94-1146 du 26 décembre

2. D'après un rapport de la Cour des comptes (2013), les impôts indirects représentaient alors plus de 80 % des recettes réelles de fonctionnement du Pays.

3. *Loi n° 94-99 du 5 février 1994 d'orientation pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie française* (1994)

1994[4]). Il couvre les risques maladie et accident du travail, comporte un système de prestations familiales, des allocations destinées aux aîné·es ainsi que des aides pour les personnes en situation de handicap. Elle est organisée en trois régimes territoriaux[5], tous gérés par une unique caisse : la caisse de protection sociale (CPS). Le régime général des salarié·es et le régime des non salarié·es sont financés par les cotisations sociales. Le régime de solidarité de la Polynésie française, destiné aux personnes qui n'ont pas d'activité professionnelle, est quant à lui financé par des ressources publiques – plus précisément par des recettes fiscales dédiées. Dans l'ensemble, à la fin 2018, la PSG couvre plus de 98 % de la population du Pays.

Pour donner un ordre grandeur des prestations disponibles pour les ménages, le minimum vieillesse est d'un montant de 85 000 FCFP (713€) pour une personne seule et 148 750 FCFP (1 248€) pour un couple[6]. L'allocation destinée aux adultes handicapé·es s'élève à 50 000 FCFP (420€) mensuels et peut être majorée d'une allocation complémentaire de 36 885 FCFP (310€) en cas de non ressources[7]. L'indemnisation pour les aidant·es familiaux·ales (« aidant *feti'i* »), mise en place début 2024, est de 50 000 FCFP (420€) par mois[8]. Les allocations familiales s'élèvent à 15 000 FCFP (125€) mensuels par enfant pour les ménages les plus démunis. À titre de comparaison, le salaire minimum garanti est de 162 973 FCFP (1 368€) par mois pour un temps plein[9]. Ce système de solidarités est complété par des aides ponctuelles sous la forme de versements ou de bons d'achat délivrés par la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DFSE) du territoire aux ménages en situation de grande précarité.

Néanmoins, le système de protection sociale du Pays ne comporte aucune prestation dédiée à la recherche d'un travail. Cela fait de la Polynésie française le seul territoire de la République française qui n'est pas doté d'un système d'assurance chômage ni de minima sociaux associés à la recherche d'emploi. Or, la population est touchée par d'importantes difficultés d'accès à un emploi salarié. Après la fermeture du CEP en 1996 l'économie du territoire alors fortement tertiarisée, s'est fragilisée du fait de sa vulnérabilité aux conjonctures internationales.

Aux difficultés causées par la fermeture CEP, s'ajoute d'abord le développement d'une concurrence chinoise à la production perlière dans les années 2000, puis l'impact de la crise financière mondiale de 2008 sur le tourisme, en particulier sur la demande Nord-américaine (Merceron et Morschel, 2013). Ces événements plongent le pays dans un marasme écono-

4. *Décret n° 94-1146 du 26 décembre 1994 portant coordination des régimes métropolitains et polynésiens de sécurité sociale* (1994)
5. Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française (2017)
6. https://www.cps.pf/assures/rspf/lallocation-aux-personnes-agees, consulté le 31/07/2024
7. https://www.service-public.pf/dsfe/cotorep/, consulté le 31/07/2024
8. https://www.service-public.pf/dsfe/aidant-fetii-tahiti/, consulté le 31/07/2024
9. https://www.cleiss.fr/docs/cotisations/pf.html#:~:text=Le%20salaire%20minimum%20garanti%20(SMIG,pour%20169%20heures%20de%20travail, consulté le 31/07/2024

mique qui dure jusqu'au début des années 2010. Entre 2008 et 2012, les taux de croissance du territoire sont négatifs faisant reculer le PIB de 2,7 points par an. Cela s'accompagne d'une réduction de la demande de travail provoquant une brutale augmentation du taux de chômage, qui passe de 12 % à 22 % entre 2007 et 2012[10]. Une fragile reprise s'amorce ensuite à partir de 2013 permettant à la Polynésie française de retrouver en 2018 son niveau de richesse de 2007. La croissance demeure soutenue en 2019 (le chiffre d'affaires des entreprises augmente de 3 % par rapport à 2018 et l'emploi salarié de 2 %) mais elle se heurte rapidement à la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19 qui affecte très durement le Pays et provoque une baisse drastique de l'activité économique et notamment du tourisme. En effet, l'épidémie entraîne non seulement l'arrêt du trafic aérien mais aussi l'annulation des nombreuses importations venues de Chine ainsi que des exportations (de perles et de poisson notamment) vers l'Asie et les États-Unis. Or l'économie du Pays dépend très largement à la fois du tourisme et du transport. Ainsi, en 2020, quatre salariés du secteur privé sur dix travaillent dans des secteurs où la baisse de l'activité atteint *a minima* 50 % (Siu, 2020).

Aujourd'hui, un peu plus de la moitié de la population en âge de travailler est en emploi – le taux d'emploi est de 53 % (Vucher-Visin, 2019). Les difficultés d'accès à l'emploi et l'absence de revenus liés au chômage aggravent la pauvreté sur le territoire. Le rapport interdécile est de 9 contre 3,6 dans l'Hexagone. La pauvreté monétaire est particulièrement marquée dans les archipels périphériques, où les opportunités d'emploi sont relativement rares. Mais la moindre difficulté d'accès au logement et un recours fréquent à l'autoproduction viennent compenser cela. L'agglomération de Papeete compte une moindre proportion de ménages pauvres. Mais les inégalités de revenus y sont les plus importantes. L'urbanisation accélérée et non maîtrisée a créé un prolétariat urbain qui a été frappé de plein fouet par la crise de l'emploi. Ces difficultés économiques sont aggravées par le niveau général des prix, qui répercute l'éloignement du territoire et la taille de son économie. En 2022, les prix à la consommation étaient en moyenne 31 % plus élevés que dans l'Hexagone (Bouliou et Jourdan, 2023).

En zone urbaine, les ménages les plus fragiles éprouvent des difficultés à se nourrir, à se loger ou encore occupent des logements dégradés et sous-équipés (Giraud, 2023). Ils sont nombreux à dépendre régulièrement d'aides ponctuelles comme celles de la DFSE ou des diverses associations, très actives sur le territoire (notamment la Croix Rouge, le Secours Catholique et des associations liées au diocèse de Papeete). De multiples associations locales (souvent religieuses) apportent également leur aide aux personnes en situation de pauvreté. Toutefois, les aides publiques et le tissu associatif – pourtant important – ne suffisent pas à assurer des conditions de vie suffisantes aux plus précaires. Ils et elles ont donc souvent

10. *Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030* (2022)

recours à des solidarités privées, et le plus souvent familiales, mais aussi de voisinage. Dans sa monographie du quartier d'Outumaoro en zone urbaine de Tahiti, Giraud (2023), décrit certaines stratégies de survie de ces habitant·es. Certain·es mangent chez des proches, il n'est pas rare de partager des équipements ménagers (comme un réfrigérateur ou une salle d'eau), d'autres encore résident chez des membres de la parentèle, formant ainsi des ménages complexes. Les transferts financiers sont aussi fréquents.

Mais l'entraide familiale n'est pas conditionnée par la proximité. Par exemple il n'est pas rare que les parent·es qui vivent dans les îles envoient des colis à celles et ceux qui vivent en zone urbaine. À l'inverse, les *feti'i* qui vivent en ville servent bien souvent de relai d'accueil aux membres de leur famille en mobilité. Cela contribue d'ailleurs à leur installation à proximité lorsqu'ils et elles peuvent décohabiter, formant ainsi des « familles-entourage locales » (Bonvalet, 2003) qui contribuent en retour à l'organisation des solidarités de proximité.

6.1.3 Centralisation, accès aux ressources et mobilités : des ménages en constante recomposition

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le développement économique et urbain de la Polynésie française s'est accéléré à partir des années 1960 avec l'ouverture du CEP en 1964. Il a eu pour effet d'accentuer considérablement les inégalités territoriales. Au centre des mobilités polynésiennes, se situe l'agglomération de Papeete sur l'île de Tahiti. Mais du fait de son développement urbain accéléré, l'offre de logements (Ellacott, 2014) et d'infrastructures – en particulier routières (Bon, 2005) sont aujourd'hui largement insuffisantes.

Pour la majorité des habitant·es des îles périphériques, le recours aux solidarités familiales pour se loger s'avère nécessaire au cours de leur trajectoire. En effet, les îles la Société regroupent aujourd'hui près de 88 % de la population et un peu moins de la moitié des habitant·es du *fenua* résident dans la zone urbaine de Papeete (d'après le recensement général de la population de 2017). Elles concentrent aussi la majorité des services publics de proximité tels que l'offre scolaire et les établissements de soin, ainsi que de l'essentiel de l'activité économique du pays (Merceron et Morschel, 2013). Les personnes accueillies dans les ménages en zone urbaine s'y rendent bien souvent pour l'accès aux soins (en particulier pour les aîné·es), pour la poursuite des études ou bien pour chercher un travail salarié (Giraud, 2023). Des adolescent·es ou de jeunes adultes peuvent être amené·es à déménager ou à se déplacer temporairement, pour leur scolarité ou pour la recherche d'emploi et ne disposent pas des ressources suffisantes pour s'installer dans un logement indépendant. La moitié des établissements du premier et du second degrés et la grande majorité des formations du supérieur sont concentrés dans l'archipel des îles du Vent (Bréant et Durand, 2023). Les

étudiant·es des archipels périphériques doivent donc se déplacer, parfois dès le collège, et résident à l'internat ou sont hébergé·es par des proches (Malogne, 2001). Les coûts associés à la poursuite des études peuvent d'ailleurs être prohibitifs pour celles et ceux qui n'ont pas de famille à Tahiti (Bréant, 2022). En outre, l'agglomération rassemble la majorité des opportunités professionnelles (Bodet, 2022). Elle attire donc de nombreux·ses jeunes gens à la recherche d'un emploi salarié (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022). Enfin, la concentration des services de santé à Tahiti oblige à faire de plus ou moins longs séjours pour y recevoir des soins ou effectuer un suivi médical, durant lesquels les patient·es sont parfois hébergés par leur famille. Le parcours de soins des patient·es des îles périphériques dépend largement des évacuations sanitaires (Eliot, Couillet et Colange, 2023) vers le Centre Hospitalier de la Polynésie Française à Tahiti voire plus loin (l'Hexagone ou la Nouvelle Zélande). Une fois sur place ils et elles sont souvent logé·es dans des habitations prévues à cet effet, ce qui leur permet de conserver une certaine indépendance (Servy, 2022), mais certain·es sont aussi hébergé·es par des membres de leur famille (Giraud, 2023).

Ces mobilités amènent donc des ménages installés à accueillir des membres supplémentaires. Il n'est pas rare qu'un ménage construise une habitation indépendante sur un terrain possédé ou loué par un·e proche. Autrefois structurée par l'activité agricole, la corésidence en famille élargie et la proximité résidentielle sont aujourd'hui des conséquences de l'organisation spatiale du territoire et plus particulièrement la concentration des emplois et des services dans la zone urbaine de Tahiti, où l'accès au logement est particulièrement contraint. Les politiques sociales et de logement ne suffisent pas en l'état à porter le poids de ce déséquilibre, qui pèse lourdement sur les solidarités familiales qui sont source de tension.

La dispersion spatiale des familles est à la fois un résultat et un facilitateur des mobilités, qui s'articulent avec la proximité résidentielle. Les personnes qui se déplacent temporairement entre des îles logent souvent dans leur famille, et les personnes qui migrent, ou qui vivent entre plusieurs maisons, habitent généralement dans des quartiers familiaux. L'espace de vie des familles peut ainsi être décrit comme un réseau de résidences qui sous-tend les mobilités des personnes. Dans la section suivante, nous allons décrire ces réseaux de résidence qui s'étendent souvent sur plusieurs archipels, voire au-delà du *fenua.*

6.2 Des « archipels familiaux » étendus sur un territoire aussi grand que l'Europe (et au-delà)

6.2.1 Des familles singulièrement dispersées

Les variables de lieux de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) ont été hiérarchisées de sorte à pouvoir replacer les enquêté·e·s et leurs familles sur le territoire et au-delà. Une première variable : « zone de résidence » est catégorielle et indique soit la Polynésie Française (PF), soit l'Hexagone (FR), soit les autres départements et collectivités d'outre-mer (OM) soit un pays étranger (ET). Les localisations en outre-mer sont ensuite précisées au niveau de la collectivité ou du département, celles à l'étranger, au niveau du pays et celles en France hexagonale au niveau du département (ou parfois de la région). Ces niveaux de précision ne seront pas explorés ici. Quant aux localisations en Polynésie française, elles sont ensuite précisées au niveau de l'archipel, de l'île, de la commune et de la commune associée. En plus des zones, nous exploiterons ici les informations relatives aux archipels et aux îles de résidence de la population cible et des membres de leur famille. Étant donné que la majeure partie de la population réside dans l'archipel de la Société, nous avons tout d'abord distingué la subdivision des îles du Vent de celle des îles Sous-Le-Vent. De plus, au sein des îles du Vent nous présenterons séparément les résultats relatifs à la zone urbaine de Tahiti, qui concentre à elle seule près la moitié de la population du Pays.

Les mobilités nombreuses et anciennes de la population polynésienne ont conduit à une dispersion significative des familles à travers le territoire. Cette dispersion est particulièrement marquée parmi les familles des personnes interrogées dans les archipels périphériques (Australes, Marquises, Tuamotu-Gambier), où la poursuite des études, l'accès aux infrastructures de santé ou à un emploi salarié nécessitent des déplacements inter-archipels. Les figures 6.1 et 6.2 ci-dessous illustrent la proportion de familles dispersées selon le nombre d'îles et d'archipels, en fonction de la zone de résidence de la personne enquêtée.

Il est très rare que les familles de la population cible résidant aux Tuamotu-Gambier, aux Australes et aux Marquises soient toutes rassemblées sur une seule île (respectivement 6 %, 7 % et 3 %) ou dans un seul archipel (respectivement 7 %, 8 % et 4 %). En revanche, les familles des îles du Vent sont bien plus souvent regroupées : 37 % des familles des enquêtés de la zone rurale de Tahiti et Moorea et 50 % de celles de la zone urbaine vivent sur une seule île. Ce phénomène s'explique par la centralité de Tahiti et le poids démographique des îles de Tahiti et Moorea. En effet, 73 % des familles en zone urbaine et 69 % en zone rurale sont concentrées dans l'archipel de la Société. Cette proportion élevée en zone urbaine est aussi liée à la présence des principales administrations dans la métropole de Papeete, attirant une

population venue de l'hexagone qui n'a que rarement de la famille ailleurs dans le territoire.

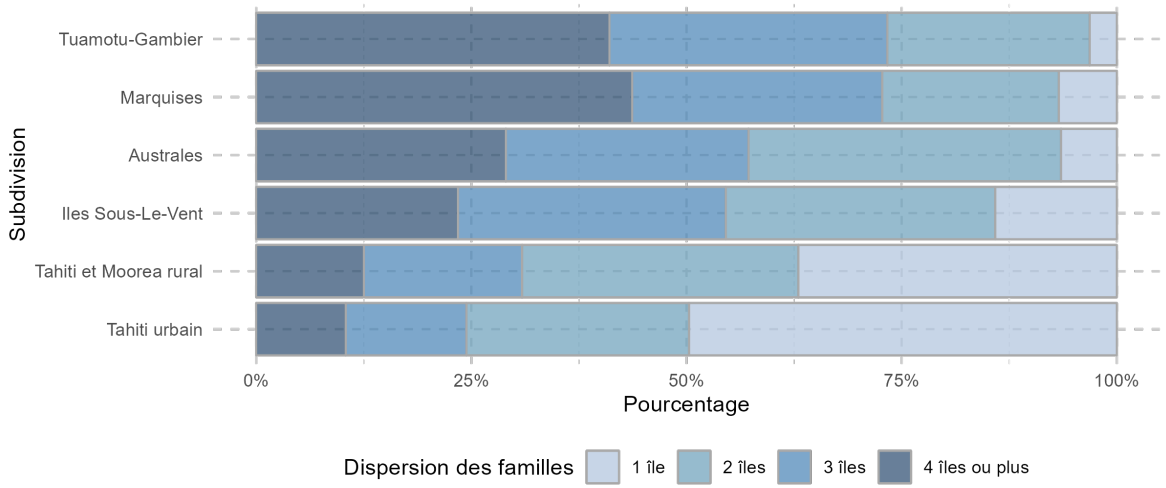


FIGURE 6.1 – Proportion de familles regroupées sur une, deux, trois îles, et 4 îles ou plus selon la zone de résidence

Source : ISFP-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es de 40 à 59 ans et vivant en logement ordinaire

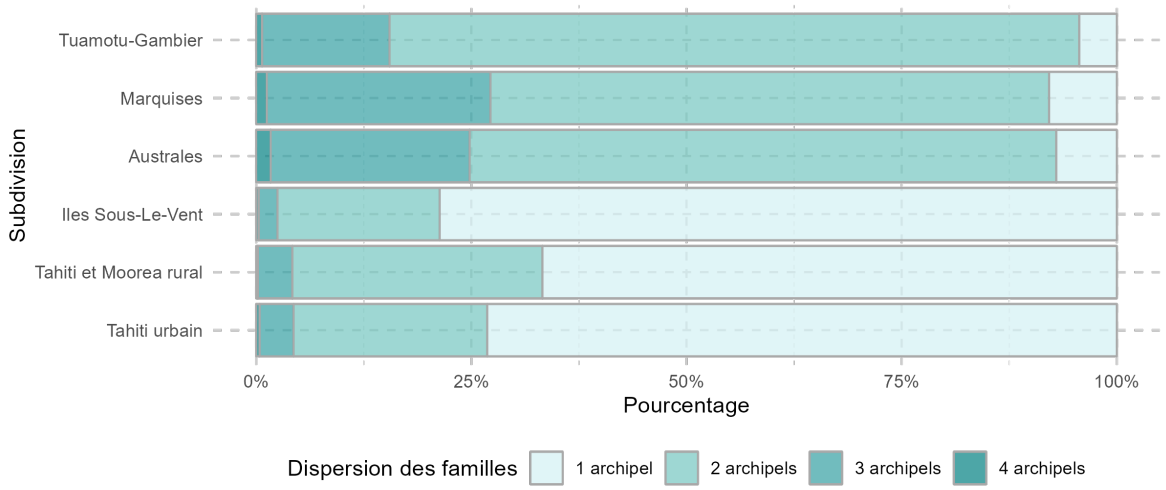


FIGURE 6.2 – Proportion de familles regroupées sur un, deux, trois ou 4 archipels ou plus selon la zone de résidence

Source : ISFP-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es de 40 à 59 ans et vivant en logement ordinaire
Note : On a ici regroupé les îles du Vent et les îles Sous-Le-Vent, qui constituent l'archipel de la Société. Les quatre archipels sont donc les îles de la Société, les Australes, les Marquises et les Tuamotu-Gambier.

Les îles Sous-le-Vent présentent une situation intermédiaire : une situation intermédiaire : seulement 14 % des familles y sont regroupées sur une île, mais 79 % sont concentrées dans l'archipel de la Société. Cet archipel centralise davantage de services publics (tels qu'un lycée à Raiatea) et d'opportunités d'emploi (notamment dans le secteur touristique à Bora Bora). Néanmoins, une partie importante des familles se répartit entre les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent, puisque seulement un cinquième sont uniquement présentes dans les îles Sous-le-Vent. Aux Australes, près d'un tiers des familles sont présentes sur deux îles, souvent entre une île des Australes et un autre archipel étant donné que 69 % se répartissent entre deux archipels. Cette situation est également fréquente pour les familles des enquêté·es dans la zone rurale de Tahiti et Moorea et les îles Sous-le-Vent (1/3) et, dans une moindre mesure, la zone urbaine (1/4). L'écart avec les Marquises (21 %) et les Tuamotu-Gambier (24 %) reste relativement faible.

Les familles qui se répartissent sur trois îles ou plus sont plus rares dans les centres. En dehors des îles du Vent, environ un tiers des familles se répartissent sur trois îles, contre respectivement 18 % et 14 % pour les zones rurale et urbaine de cet archipel. De même, plus de 40 % des familles des enquêté·es aux Marquises et aux Tuamotu-Gambier sont réparties sur quatre îles ou plus, alors que cela ne concerne qu'environ 10 % des familles des îles du Vent. La dispersion des familles entre les archipels montre que les familles des personnes enquêtées dans les archipels centraux sont regroupées dans l'archipel de la Société. Celles des enquêté·es dans les archipels périphériques sont plus souvent réparties entre 2 (65 % à 80 %) ou plus rarement 3 archipels (15 % à 26 %).

Les familles polynésiennes sont donc rarement rassemblées sur une seule île, en particulier dans les archipels périphériques (Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha, 2021). Elles forment des réseaux de résidences, ou un espace de vie familial (Bonvalet et Lelièvre, 2005) qui sert de support pour les trajectoires de leurs membres.

Nous l'avons dit, les mobilités des Polynésien·nes dépassent largement du territoire. Pour des raisons d'emploi, de formation ou de santé, il n'est pas rare que les habitant·es du *fenua* se déplacent dans l'Hexagone, dans d'autres collectivités d'outre-mer ou ailleurs dans le monde (Nouvelle-Zélande, Canada, États-Unis, …) (Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha, 2021 ; Sierra-Paycha, 2022). Ainsi, une proportion non négligeable des personnes âgées entre 40 et 59 ans on des membres de leur famille dans plus d'une zone. Cette situation est la plus répandue en zone urbaine (51 %) suivie des Marquises (44 %) et de la zone rurale des îles du Vent (43 %). Les moins nombreux·ses à avoir de la famille hors du *fenua* sont les habitant·es des Australes (35 %) et des Tuamotu-Gambier (36 %).

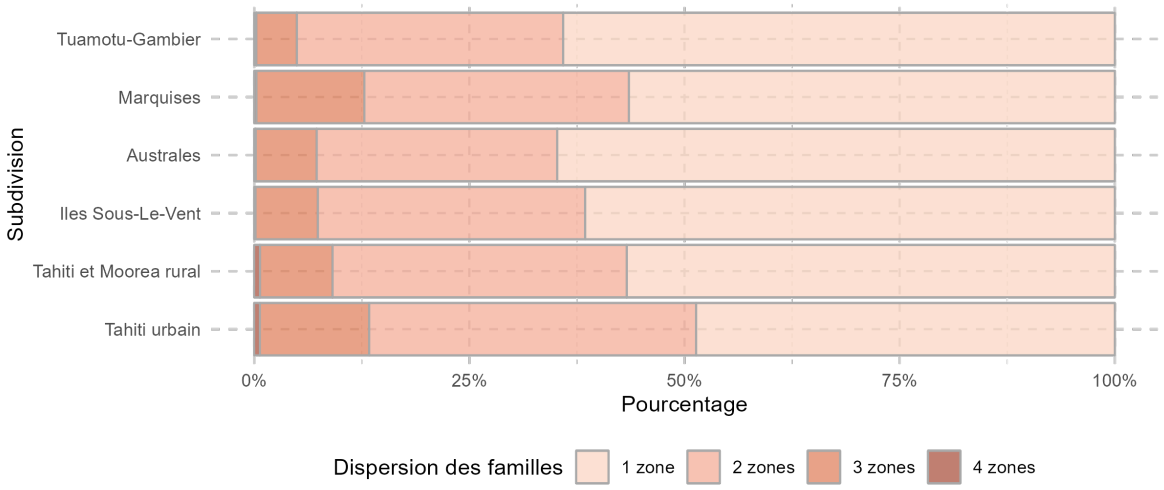


FIGURE 6.3 – Proportion de familles regroupées sur une, deux, trois et quatre zones géographiques ou plus selon la zone de résidence

Source : ISFP-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es de 40 à 59 ans et vivant en logement ordinaire

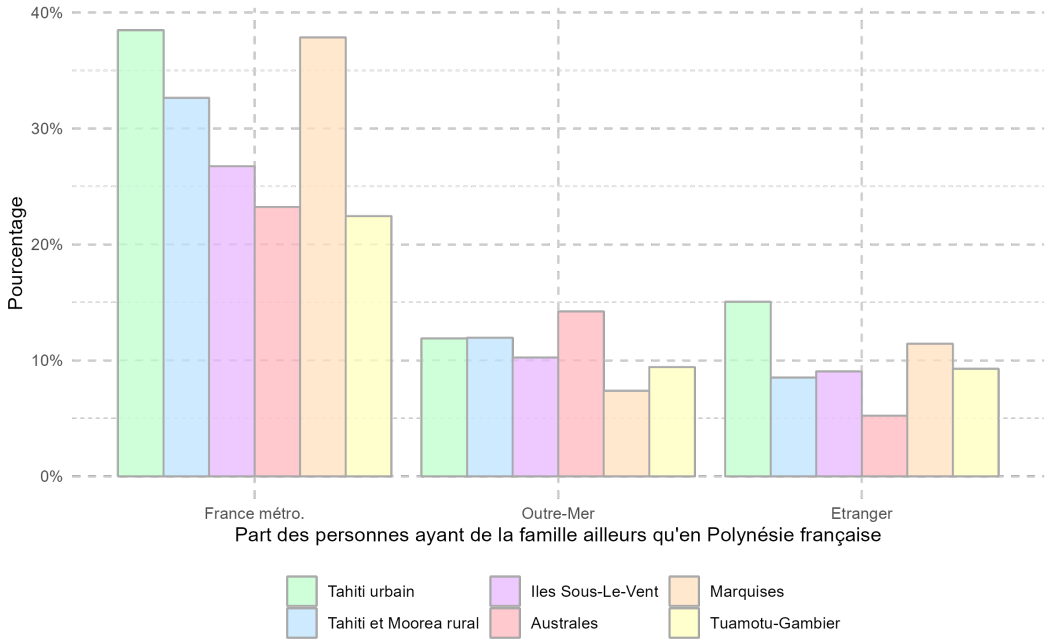


FIGURE 6.4 – Part des familles présentes sur chaque zone géographique, selon la subdivision de résidence de la personne enquêtée

Source : ISFP-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es de 40 à 59 ans et vivant en logement ordinaire

Concernant les subdivisions administratives dans lesquelles ces familles résident, elles sont plus souvent présentes dans l'Hexagone (figure 6.4). Les îles Du Vent (39 % dans la métropole de Papeete et 33 % dans le reste de la subdivision) et les Marquises (38 %) se démarquent. Les différences sont moindre pour les autres départements et collectivités d'outre-mer. Néanmoins, une forte proportion des familles des enquêtés aux Australes (14 %), et dans une moindre meseure des îles Du Vent (12 %) a une branche en outre-mer. De même, une proportion non-négligeable des familles des enquêtés en zone urbaine (15 %) et dans une moindre mesure aux Marquises (11 %) a un·e membre à l'étranger.

Les destinations sont très variées. En outre-mer, le principal lieu d'implantation est la Nouvelle-Calédonie (81 %). Concernant l'étranger nous ne citerons ici que les plus représentées. Plus d'un quart (26 %) des familles sont implantées en Amérique du Nord, sans compter celles et ceux qui sont à Hawaii[11] (7,5 %). Environ 23 % des familles sont aussi implantées ailleurs en Océanie ainsi qu'en Europe (Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha, 2021).

6.2.2 Des réseaux familiaux fortement centralisés

La répartition par subdivision du réseau familial des enquêté·es permet d'éclairer davantage les modalités de la dispersion des familles polynésiennes. À l'échelle de l'archipel, la grande majorité (entre 90 % et 95 %) des familles dont la génération pivot réside dans les archipels périphériques ont un ou plusieurs membres dans l'archipel de la Société (figure 6.5, Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha, 2021). Ici encore il s'agit d'une conséquence de la centralisation du territoire. On l'a vu à la section précédente, à l'échelle des archipels, la plupart des familles de l'archipel de la Société sont monosituées et celles des archipels périphériques sont bisituées. Ceci dénote en fait la présence de la quasi-totalité des familles du *fenua* au sein de l'archipel de la Société.

La figure 6.6 ci-dessous détaille la répartition de ces familles par subdivision administrative, en séparant la agglomération de Papeete du reste des îles du Vent. Cela nous permet de détailler la situation des familles dans l'archipel de la Société. Tout d'abord, la majorité des habitant·es du *fenua* ont de la famille aux îles Du Vent, qu'il s'agisse de la zone urbaine de Papeete (entre 64 % et 86 %) ou de la zone rurale de l'archipel (entre 57 % et 77 %). La situation des îles Sous-le-Vent est davantage semblable à celle des Tuamotu-Gambier : 22 % à 30 % des familles des non-résident·es sont présentes dans la première subdivision et 13 % à 22 % dans la deuxième. Il s'agit de périphéries proches, et plus attractives que les archipels les plus éloignés (les Australes et les Marquises). Ceux-ci ne concentrent en effet que 4 % à 8 % des familles des non-résident·es.

11. La présence dans cet État est interrogée séparépent du reste des États-Unis, car il fait partie de l'Océanie.

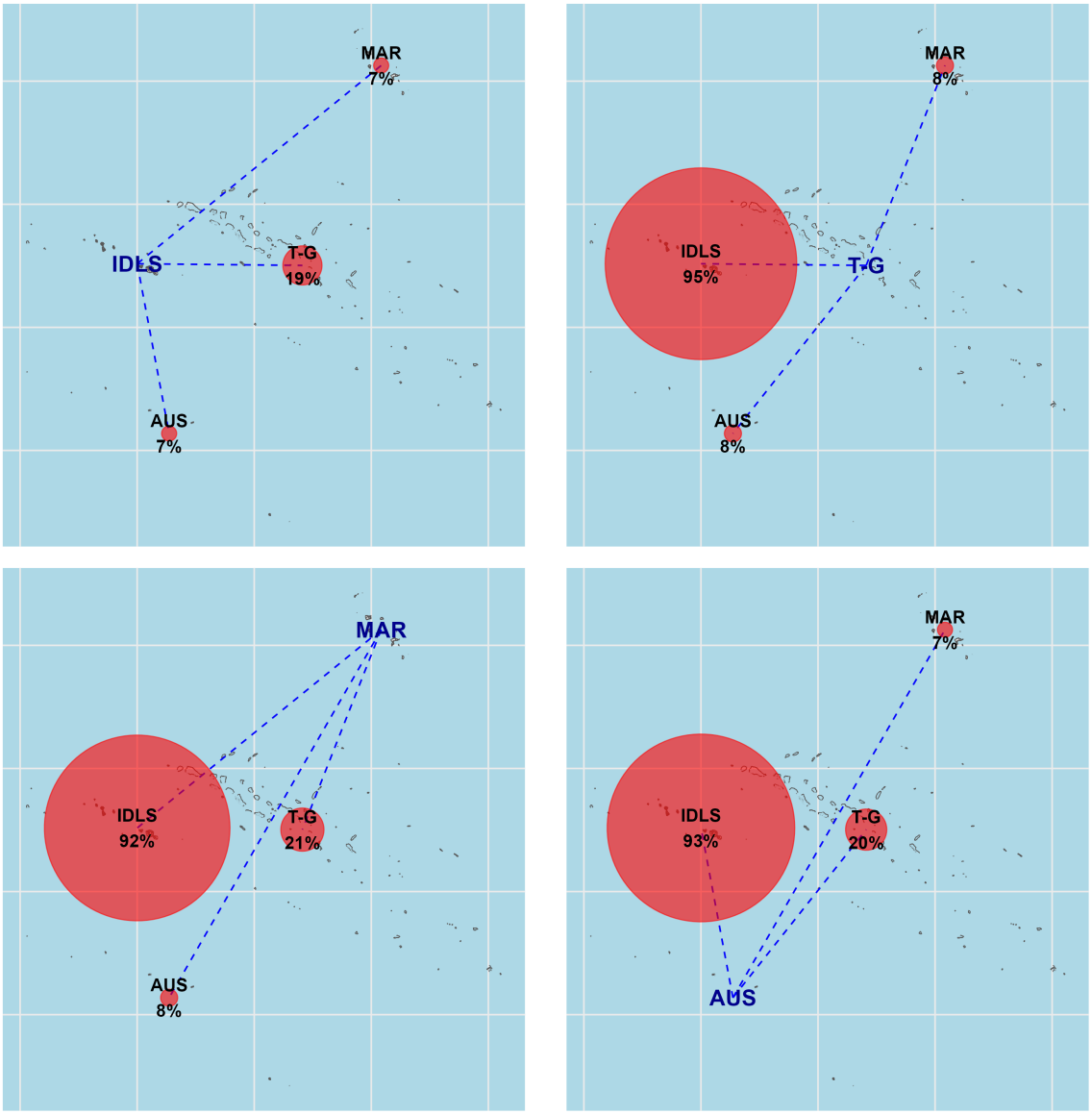


FIGURE 6.5 – Espace de vie familial des 40-59 ans selon leur subdivision de résidence

Source : Carte reproduite à partir de Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha (2021) et des données *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020)
Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans et résidant en logement ordinaire en Polynésie française
Lecture : Parmi les personnes cible habitant aux Australes, 93 % ont de la famille dans l'archipel de la Société, 20 % ont de la famille aux Tuamotu-Gambier et 7 % ont de la famille aux Marquises.

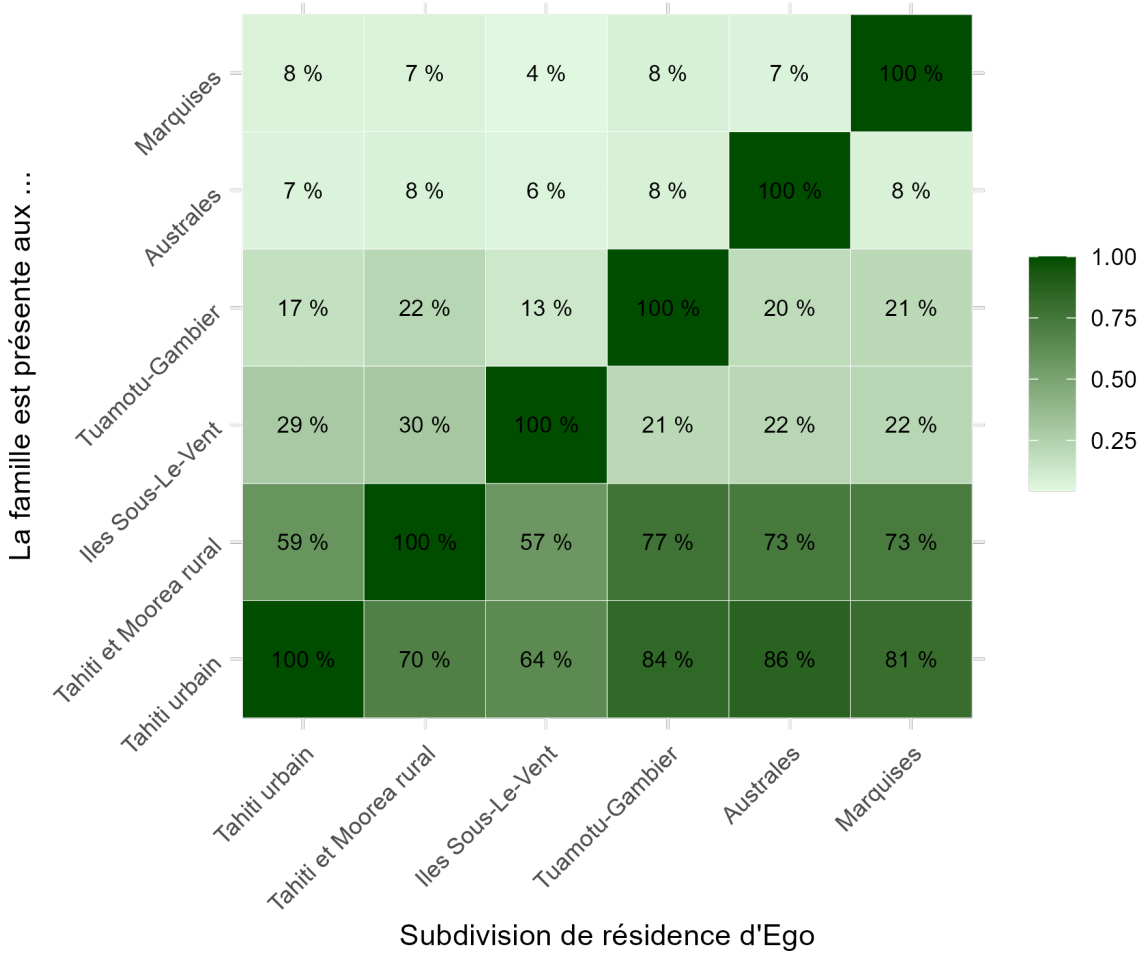


Figure 6.6 – Détail du territoire des familles en Polynésie française selon la subdivision de résidence de la génération cible

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es de 40 à 59 ans et vivant en logement ordinaire

La dispersion des familles est donc très marquée. Elle reflète d'une part le poids démographique et la situation géographique de chacune des subdivisions administratives et d'autre part l'importance de l'île de Tahiti, au centre des mobilités des Polynésien·nes.

Les récents mouvements de retour vers les périphéries sont souvent motivés par des raisons familiales. Beaucoup choisissent de revenir sur leur île d'origine pour s'occuper d'un parent en perte d'autonomie, reprendre une activité familiale, ou entretenir un terrain hérité (Bernard et Bernardie-Tahir, 2021).

Cette dernière cause de retours montre l'importance de la propriété foncière, le plus souvent héritée de la famille et possédée en indivision (Ottino, 1972). Elle joue en effet un rôle structurant dans les dynamiques de vie en Polynésie française : 45 % des 40-59 ans

sont propriétaires, seul·es ou en indivision, de biens autres que leur résidence principale (Pasquier et Lelièvre, 2023). Ces biens, qu'il s'agisse de maisons ou de terrains, sont autant lieux de vie potentiels pouvant faciliter les mobilités géographiques. Cependant, ces biens ne sont pas toujours exploitables. D'une part, en l'absence d'entretien, les maisons inoccupées, se dégradent rapidement et deviennent inhabitables en l'espace de quelques années et d'autre part les terrains vacants ne sont bien sûr habitables qu'à condition d'être en mesure d'y construire une habitation. Ainsi, dans l'agglomération de Papeete, certaines personnes sans domicile fixe possèdent des droits sur des terrains ailleurs, mais manquent des ressources financières qui leur permettraient de s'y installer durablement ou d'y développer une activité (Baronnet, Lehrmann et Van Hille, 2021).

6.3 Une proximité géographique maintenue malgré la distance

6.3.1 L'accueil des personnes en mobilité

L'agglomération de Papeete est la destination de nombreuses mobilités motivées par la concentration des opportunités d'emploi salarié ainsi que de l'offre d'éducation et de santé. Il s'agit notamment de jeunes gens souhaitant poursuivre leurs études ou trouver du travail (Sierra-Paycha et Lesage, 2019) et qui se trouvent en situation de précarité économique. Or, outre la rareté des opportunités professionnelles (Bodet, 2022), l'agglomération connaît un marché du logement particulièrement tendu (Ellacott, 2014), et la politique sociale du logement ainsi que les foyers d'accueil demeurent très insuffisants au vu de la demande (Baronnet, Lehrmann et Van Hille, 2021). Dans un tel contexte la famille joue un rôle crucial dans les mobilités vers la capitale. Les réseaux familiaux sont vecteurs d'obligations qui favorisent l'accueil des personnes en mobilité par leur parentèle élargie (Bastide, 2020 ; Ringon, 1971). De plus, comme nous l'avons vu dans la section précédente, la grande majorité des familles s'étendent sur plusieurs îles, et bien souvent sur plusieurs archipels et la grande majorité des personnes âgées entre 40 et 59 ans ont au moins un·e ascendant·e, descentant·e ou collatéral·e direct·e dans l'archipel de la Société.

La mobilité – et en particulier celle des jeunes adultes souhaitant poursuivre leurs études ou trouver un emploi salarié – permet d'expliquer une part non négligeable des recompositions de ménages sur le territoire. L'accueil de membres dans le cadre de mobilités est donc un élément décisif de la production des ménages complexes (Sierra-Paycha, Trabut, Lelièvre et Rault, 2022).

Ainsi, l'un des traits caractéristiques des ménages complexes est l'accueil de nouveaux

membres. Quelle que soit leur configuration familiale, ils sont environ 15 % à avoir accueilli des membres au cours des cinq dernières années – c'est-à-dire que le ménage n'a pas changé de logement mais une partie de ses membres y a emménagé. À titre de comparaison, les familles nucléaires sont trois fois moins nombreuses dans cette situation. Inversement les ménages complexes sont les moins nombreux à avoir déménagé (« Mobilité, nouveau logement » sur la figure 6.7) au cours des cinq dernières années. Ils sont donc à la fois les plus stables (il déménagent moins) et ceux qui accueillent le plus souvent de nouveaux membres. En particulier les ménages lignagers sont les plus nombreux à n'avoir pas changé de logement ni de composition au cours des 5 dernières années (83 %, cf. figure 6.7 ci-dessous). Ils sont 3 à 6 fois moins nombreux à résider dans un nouveau logement que les autres catégories (Fardeau, Lelièvre, Trabut et Sierra-Paycha, 2022). Le statut de mobilité des membres du ménage permet ainsi de mettre en évidence le rôle de la famille comme support des mobilités. Faute de pouvoir accéder à un logement individuel, les personnes en mobilité sont souvent accueillies par leur famille.

Par ailleurs, les ménages ayant déménagé au cours des cinq dernières années sont plus nombreux à être logés à titre gratuit (11 %) – contre (7 %) pour ceux qui n'ont pas déménagé, d'après le recensement de 2017. Il s'agit donc de ménages logés par des proches mais cette fois dans un logement indépendant. L'alternative à l'accueil par la famille est bien souvent d'être locataire du secteur privé : c'est le cas pour près de la moitié des ménages ayant connu une mobilité contre 8 % pour les ménages déjà présents. Or cette option est coûteuse et difficilement accessible pour la plupart. Le recours à la solidarité familiale est donc généralement nécessaire, au moins dans un premier temps.

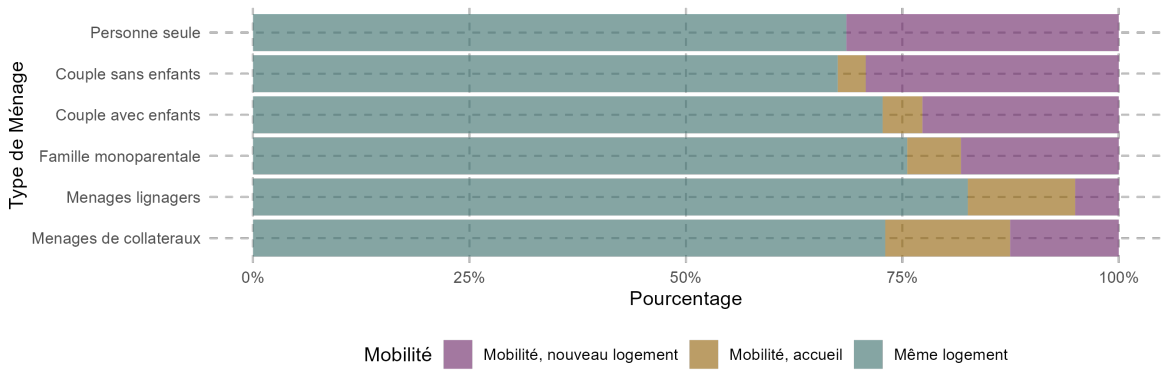


Figure 6.7 – Mode de corésidence par statut de mobilité

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Population
Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus, résidant en logement ordinaire (hors « Autres ménages »)

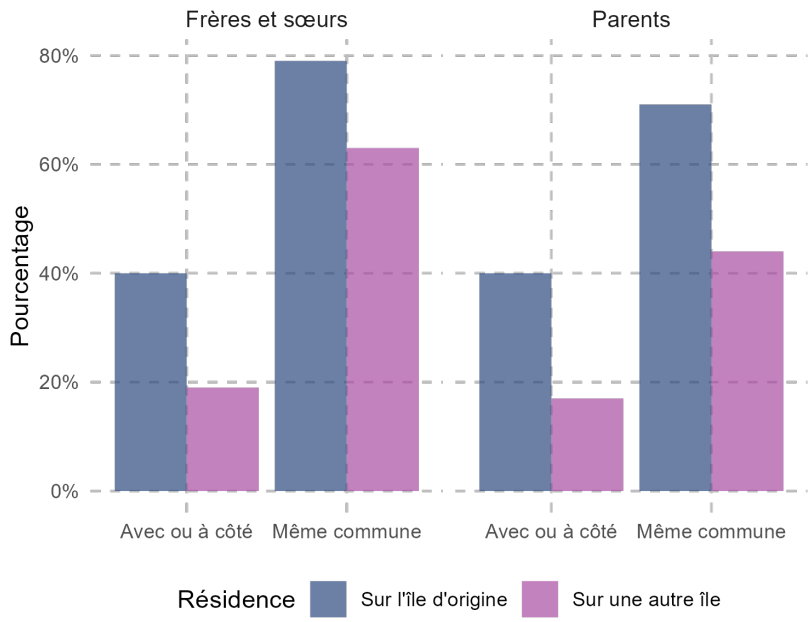


FIGURE 6.8 – Famille « à côté » et dans la même commune associée selon la résidence au lieu de socialisation primaire

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es de 40 à 59 ans et résidant en logement ordinaire

Les expériences de mobilité des adolescent·es et des jeunes adultes, dont la plupart ont pour destination Tahiti, sont souvent associées à l'accueil dans le foyer de parent·es proches ou plus distant·es. Étant données les difficultés à se loger et à trouver du travail dans la zone urbaine de Papeete, il s'agit parfois d'une condition de la mobilité. La cohabitation n'est toutefois pas sans difficultés et des conflits peuvent émerger (BASTIDE, 2020). Des personnes étant passées par Tahiti, interrogées sur les raisons de leur retour dans leur île d'origine (dans l'archipel des Australes) évoquent les difficultés auxquelles elles ont été confrontées dans leur famille d'accueil, notamment la promiscuité induite par ces modes de corésidence et le partage du travail parfois inégalitaire qu'impliquent ces solidarités familiales (BERNARD et BERNARDIE-TAHIR, 2021).

La famille constitue donc un relai pour les personnes en mobilité. Ceci explique que malgré le fait qu'un quart des habitant·es ait déménagé dans la période intercensitaire (2012-2017) (SIERRA-PAYCHA et LESAGE, 2019), nombreux·ses sont ceux/celles qui résident proximité de membres de leur famille. En effet, parmi les personnes âgées de 40 à 59 ans, 17 % de celles qui vivent dans un autre archipel que celui de leur enfance déclarent vivre « avec » ou « à côté » d'un parent, contre 40 % pour celles qui résident dans leur archipel d'origine (cf. figure 6.8 ci-dessus). Elles sont aussi 44 % à résider dans la même commune associée qu'au

moins un de leurs parents (et 71 % pour les immobiles). Dans la zone urbaine de Tahiti, 16 % des personnes nées ailleurs, vivent avec ou à côté d'un parent et 39 % d'entre elles résident dans la même commune associée (contre 36 % et 65 % pour les natif·ves de l'agglomération). De même, seulement 19 % des personnes qui ne vivent pas sur leur lieu d'origine (et ont au moins un·e membre de leur adelphie en vie au moment de l'enquête) résident avec ou à côté d'un frère ou d'une sœur (contre 40 % pour celles qui y vivent). Mais elles sont 63 % à résider dans la même commune associée qu'un·e membre de leur adelphie (79 % pour les immobiles). Dans la zone urbaine de Tahiti, 16 % de la population cible vit avec ou à côté d'un·e membre de son adelphie et 60 % vivent à proximité.

La mobilité n'est donc pas nécessairement un facteur d'éloignement des individus par rapport à leur parentèle. Au contraire, nombreux·ses sont ceux et celles qui s'installent à proximité de leurs parents, de leurs enfants ou de leurs frères et sœurs, y compris en zone urbaine.

6.3.2 Quartiers familiaux et famille à proximité

Les solidarités familiales et plus particulièrement l'accueil des membres en mobilité facilitent les nombreux déplacements que rendent nécessaires d'une part la structure archipélagique du territoire et d'autre part son organisation centralisée. Cela explique aussi que malgré les nombreuses recompositions de l'implantation géographique des familles, une part non négligeable de la population vive à proximité d'un ou plusieurs membres de leur parentèle. Plus encore que la corésidence en famille élargie, la proximité résidentielle est un élément caractéristique des familles sur le territoire. Parmi les personnes âgées de 40 à 59 ans, 28 % déclarent qu'au moins un membre de leur famille (parent, enfant ou adelphe) réside dans un logement adjacent au leur, et 65 % dans la même commune associée (cf. tableau 6.1 ci-dessous). À Tahiti, les quartiers de migrant·es des archipels périphériques, se sont d'ailleurs constitués progressivement du fait de l'accueil, dans leur propre foyer ou sur des terrains loués par des *feti'i* arrivé·es antérieurement.

La formation de quartiers familiaux, en zone urbaine est liée à l'histoire des migrations vers la ville dans les années 1960 et 1970. À partir de 1960, les très nombreuses arrivées, concentrées sur une période relativement courte font augmenter rapidement la densité dans la commune de Papeete. De nombreux·ses habitant·es des îles quittent leur archipel d'origine attiré·es par les nouvelles opportunités professionnelles et des salaires élevés. Ces migrant·es se regroupent souvent par familles élargies. Par exemple, parmi les ménages complexes d'Aoua, Finney (1965) décrit des cas où, par manque de ressources économiques pour obtenir un logement, des migrant·es sont contraint·es de s'installer dans la famille de leur conjoint. La parentèle leur fournit un logement temporaire et contribue à la recherche

d'une maison et d'un travail. Il est d'ailleurs courant que plusieurs familles apparentées construisent leurs maisons sur un terrain loué par l'un·e des membres, arrivé·e en premier (Ringon, 1971). Des quartiers familiaux se sont ainsi formés et jouent le rôle de structure d'accueil. Par exemple le quartier de Vaininiore à Papeete regroupe une communauté de migrant·es de Rurutu (Australes) tandis que celui de la Mission accueille des marquisien·nes (Ringon, 1972). Mais du fait de ces très nombreuses arrivées, la commune arrive rapidement à saturation. La zone urbaine s'étend alors progressivement aux communes avoisinantes de Fa'a'ā, Punaauia, Pirae, Arue et Mahina et des quartiers de migrant·es des îles se constituent aussi dans la zone suburbaine de l'agglomération.

Les difficultés à se loger que rencontrent ces nouveaux·elles arrivant·es sont en grande partie dus à une politique du logement inadaptée. Si des habitations ont été construites par l'État pour accueillir les travailleur·ses venu·es de l'Hexagone (les fonctionnaires et les militaires notamment), rien n'a été prévu pour les très nombreux·ses insulaires. Ils et elles s'installent soit dans les quartiers saturés du centre-ville, soit dans des quartiers plus périphériques, sur des terrains relativement reculés et reliés par des sentiers de terre. Les logements y sont souvent auto-construits, à l'aide de matériaux peu onéreux – et tout aussi résistants – tels que la tôle ou le pinex[12] (Ringon, 1972). La politique sociale du logement en Polynésie française ne se développe qu'à partir des années 1970 et les premiers logements sociaux sont construits en 1983[13]. Fages (1974) le déplore d'ailleurs et pointe les conséquences que cela a pu avoir sur le développement de l'habitat précaire :

> « On a trop compté sur les traditionnelles lois polynésiennes de l'hospitalité ; compte tenu de l'ampleur des mouvements migratoires elles se sont révélées insuffisantes. Ceci explique le développement anarchique d'un habitat plus ou moins spontané que l'on aurait pu éviter. En 1969, les bidonvilles représentaient 4 000 logements répartis sur une centaine d'hectares et abritant 22 000 personnes ; 98 % de cette population étaient originaires des îles autres que Tahiti. »

Ainsi, la formation de poches d'habitat précaires est principalement liée à l'absence, à l'époque, d'une politique sociale du logement et plus généralement d'outils de planification urbaine qui auraient permis aux travailleur·ses de s'installer en ville dans de bonnes conditions. Ces quartiers, situés dans les espaces les moins propices de la zone urbaine, sont majoritairement autoconstruits et s'organisent encore aujourd'hui autour de relations familiales ou d'un lieu d'origine commun (Baronnet, Lehrmann et Van Hille, 2021). Ils se caractérisent par un faible taux d'emploi et un recours fréquent aux solidarités de voisinage qui se superposent ou s'entremèlent à l'entraide entre *feti'i* (Giraud, 2023).

12. Il s'agit d'une sorte de bois aggloméré.
13. https://www.oph.pf/notre-histoire, consulté le 07/10/2024

La politique sociale de l'habitat s'est depuis développée avec la création de l'Office polynésien de l'habitat (OPH) en 1979, puis d'un Syndicat mixte pour la gestion du Contrat de Ville dans les années 1990 ainsi que de la Délégation à l'Habitat et à la Ville avec pour objectif d'améliorer les conditions de logement de la population. Toutefois, le manque de logements se fait toujours sentir. Les premiers logements de l'OPH se sont rapidement dégradés et sont souvent suroccupés. L'offre est encore aujourd'hui insiffisante, et les besoins ont récemment été estimés par l'ISPF à environ 35 000 unités (Baronnet, Lehrmann et Van Hille, 2021 ; Protar, 2022). La tension du marché du logement pose une difficulté supplémentaire aux nouveaux·lles arrivant·es, d'autant plus qu'ils/elles se trouvent souvent en situation de précarité économique. Si la transition urbaine est désormais achevée (Gautron, 2020), les logiques d'installation des insulaires à Tahiti reposent encore très souvent sur l'accueil par la parentèle – qui est d'ailleurs vécue comme un devoir d'hospitalité (Bastide, 2020 ; Ringon, 1972) – selon des logiques décrites dès les années 1970 (Fardeau et Protar, 2025b).

Zone Résidence	Famille à côté	Famille dans la même comas
Tahiti Urbain	15,8 %	57,6 %
Tahiti rural et Moorea	35,3 %	68,6 %
Îles Sous-Le-Vent	43 %	72,3 %
Tuamotu-Gambier	45,4 %	78 %
Australes	49 %	78,3 %
Marquises	56,9 %	83 %
Ensemble	**28,1 %**	**64,8 %**

Table 6.1 – Part des personnes ayant de la famille dans un logement adjascent et dans la même commune associée (comas)

Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es entre 40 et 59 ans
Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*

Ainsi, la formation des quartiers familiaux en zone urbaine est liée à l'histoire des migrations vers la ville durant « l'ère du CEP ». La proximité résidentielle est toutefois moins fréquente parmi les habitant·es de l'agglomération de Papeete – 16 % des 40-59 ans, d'après l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) – et dans une moindre mesure parmi les habitant·es du reste des îles Du Vent (35 %) tandis qu'elle est la plus répandue aux Marquises (57 %). À l'échelle de la commune associée [14], la proximité résidentielle est aussi plus marquée dans les archipels périphériques. Tandis que 58 % des 40-59 ans qui vivent en zone urbaine sont

14. Pour rappel, les communes associées sont des subdivisions de communes. Chaque commune associée correspond à une île (pour les plus petites) ou la subdivision d'une île (pour les plus grandes). Il y a au total 98 communes associées en Polynésie française. Il s'agit du plus petit échelon administratif du territoire

concerné·es, c'est le cas d'environ 70 % de celles et ceux qui vivent dans la zone rurale des îles Du Vent et dans l'archipel des îles Sous-le-Vent (69 % et 72 % respectivement). Cette proportion varie autour de 80 % pour les archipels périphériques des Australes, des Marquises et des Tuamotu-Gambier (78 %, 83 % et 78 % respectivement).

Dans les archipels périphériques, où les terrains disponibles sont plus nombreux, l'installation des familles à proximité les unes des autres est davantage liée à la propriété indivise de la terre (Ottino, 1972). En effet, les personnes héritent des droits en indivision sur les terrains de leurs ascendant·es et la vente et la division de ces droits sont souvent compliquées. Les ménages y construisent souvent leur logement, à proximité de celui des membres de leur parentèle. Le principal frein aux décohabitations est lié au prix des matériaux, qui sont majorés du fait de l'éloignement (Lockwood, 2002). Par ailleurs, s'ils constituent une importante ressource, pour s'installer et pour le travail agricole, les terrains indivis sont souvent l'objet de tensions voire conflits intrafamiliaux (Bambridge, 2013 ; Sana-Chaillé de Néré, 2023).

6.3.3 Portraits de familles à proximité. Qui vit à côté ? Dans le même quartier ?

Paradoxalement, malgré la dispersion des familles sur le territoire, celles-ci se caractérisent aussi par une forte concentration. Autrement dit, les familles se regroupent souvent dans les mêmes quartiers, voire sur les mêmes terrains. Le tableau 6.2 décline, selon le mode de cohabitation et les liens familiaux, la proportion des 40-59 ans ayant des membres de leur famille vivant sur le même terrain (« à côté ») ou dans la même commune associée que leur propre logement. Il révèle que la majorité des habitant·es du pays ont un·e ascendant·e, un·e descendant·e direct·e ou un·e adelphe qui vit dans la même commune associée (69 %). De plus une part substantielle de la population cible réside sur le même terrain qu'au moins l'un·e d'entre elles/eux (37 %).

La proximité résidentielle varie selon le lien familial et le mode de cohabitation. Les plus souvent concerné·es sont les adelphes. Plus de la moitié (51 %) de la population cible réside dans la même commune associée qu'au moins un frère ou une sœur, dont la moitié ont un·e adelphe résidant dans un logement adjacent (26 %). Les ménages de collatéraux·les se démarquent : près de 9 sur 10 ont au moins un·e adelphe à proximité et plus d'un tiers sur le même terrain. Les familles conjugales sont les moins nombreuses dans cette situation (41 % pour les personnes en couple sans enfant et 47 % de celles qui vivent en couple avec enfanssts). Si les variations selon le type de ménage sont importantes, la proximité géographique avec les adelphes est fréquente quel que soit le mode de corésidence. Ceci confirme l'importance du groupe des collatéraux·les dans le quotidien des Polynésien·nes.

Type de Ménage	Enfants		Adelphes		Parents		Famille (ensemble)	
	À côté	**Même comas**	**À côté**	**Même comas**	**À côté**	**Même comas**	**À côté**	**Même comas**
Personne seule	5,7 %	13,4 %	33,8 %	55,2 %	13,3 %	21,4 %	39,3 %	64,3 %
Couple sans enfant	14,5 %	28,2 %	21,8 %	40,9 %	15,5 %	28,4 %	35,8 %	63,4 %
Couple avec enfant(s)	11,4 %	23,7 %	24,3 %	47,1 %	20,1 %	39,1 %	37,8 %	67,9 %
Famille monoparentale	13,8 %	24,2 %	30,0 %	56,0 %	10,1 %	21,9 %	37,1 %	64,5 %
Ménages lignagers	4,2 %	12,2 %	26,4 %	63,5 %	3,0 %	25,5 %	29,0 %	79,2 %
Ménage de collatéraux	7,7 %	20,2 %	34,8 %	88,0 %	18,0 %	29,2 %	42,9 %	94,4 %
Autre	11,5 %	21,2 %	32,7 %	53,8 %	26,9 %	36,5 %	48,1 %	75,0 %
Ensemble	**10,4 %**	**21,7 %**	**26,3 %**	**51,7 %**	**15,6 %**	**31,9 %**	**36,9 %**	**69,2 %**

Table 6.2 – Membres de la famille sur le même terrain (« À côté ») ou dans la même commune associée (comas) selon le type de ménage

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Résident·es de la Polynésie française âgé·es de 40 à 59 ans et vivant en logement ordinaire
Notes :

— La colonne « à côté » désigne la part des résident·es qui ont un membre de la famille sur le même terrain, la colonne « même comas » inclut également celles/ceux qui ont un·e membre dans la même commune associée (y compris sur le même terrain).

— Ces proportions ne s'ajoutent pas puisqu'il est par exemple possible qu'une personne ait des frères et sœurs sur le même terrain mais aussi plus loin dans la commune associée (8 % des 40-59 ans). De même, il est possible qu'une personne ait à la fois un parent et un frère ou une sœur à côté de son logement (c'est le cas de 14 % des 40-59 ans si on considère la commune associée et 7 % sur le même terrain).

Lecture : 5,7 % des personnes âgées entre 40 et 59 ans et qui vivent seules ont un·e enfant résidant sur le même terrain que celui de leur logement. C'est moins que l'ensemble des 40-59 ans qui sont 10,4 % dans cette situation.

Du fait de la réduction de la fécondité entre ces deux générations (Villedieu-Liou, 1994), les frères et sœurs sont bien plus nombreux·ses que les enfants des enquêté·es (la génération des 40-59 ans a en moyenne 5 frères et sœurs et 2,4 enfants). En outre, étant donné l'âge de la population d'intérêt et le fait que les décohabitations sont relativement tardives en Polynésie française, plus de la moitié (52 %) de leurs enfants résident avec elles/eux. Les enfants de la population cible vivent donc moins souvent à proximité que les autres membres de la famille : 22 % des 40-59 ans vivent dans la même commune associée qu'un enfant non corésident. Cette situation est la plus courante pour les couples sans enfant : 28 % ont un enfant dans la même commune associée dont la moitié sur le même terrain. Plutôt que des couples sans enfant il s'agit donc de couples avec enfant(s) … à côté.

Les aîné·es (parents de la génération cible) résident souvent (47 %) avec des membres de leur famille. Lorsqu'ils et elles ont besoin d'aide pour des activités de ménage, repas, approvisionnement et toilette, ces besoins sont le plus souvent couverts par la famille (Pasquier et Trabut, 2022). De plus, environ un tiers (32 %) des 40-59 ans vivent à proximité d'un parent, dont la moitié sur le même terrain. Ici encore les moins nombreux·ses sont les habitant·es des ménages lignagers, puisqu'ils et elles cohabitent avec leurs parents. Les personnes qui vivent en couple avec enfant(s) et en ménage de collatéraux sont les plus nombreuses à vivre à proximité des parents : environ un cinquième vit sur le même terrain et ils sont respectivement 39 % et 29 % à vivre dans la même commune associée. La décohabitation de ces types de ménage se fait donc souvent à proximité des ascendant·es.

Conclusion

La prévalence de la corésidence en famille élargie sur le territoire polynésien temoigne de la centralité de la famille dans les trajectoires des habitant·es du territoire. Néanmoins l'étude des pratiques d'entraide familiale nous invite à tenir compte de l'entourage, c'est-à-dire à regarder au-delà des murs du groupe domestique, décrit dans le recensement à partir de l'unité ménage-logement.

Cela nous a permis de montrer l'importance de la proximité résidentielle sur le territoire : 28 % des 40-59 ans ont un parent, un·e adelphe ou un enfant qui vit à proximité immédiate de son logement et à l'échelle de la commune associée, c'est 65 % de la population cible qui est concernée. Cette proximité résidentielle permet de montrer que, les habitant·es du territoire, y compris celles et ceux qui vivent seul·es ou dans de petits ménages nucléaires, sont loin d'être isolé·es. Ainsi, 39 % des personnes seules vivent à côté d'un·e membre de l'entourage et 64 % dans la même commune associée. De même, 28 % des couples sans enfant vivent dans la même commune associée qu'au moins un·e de leurs enfants.

Ces relations familiales de proximité sont importantes dans la vie des personnes et le quotidien d'une famille peut être partagé au-delà du ménage. Inversement, des personnes qui occupent le même logement peuvent pourtant vivre séparément dans la pratique, par exemple en prenant leurs repas chacune de leur côté. Il n'est en effet pas rare que plusieurs familles vivent sous le même toit en séparant partiellement leur vie quotidienne, sans pour autant souhaiter ou pouvoir décohabiter. En pratique, celles-ci dédoublent les équipements – par exemple chaque foyer possède un frigidaire – et/ou en restreignent l'accès, parfois en le dotant d'un verrou. Ces séparations peuvent s'accentuer au point de dédoubler les espaces communs. Dans un cas évoqué lors des formations des agents recenseurs d'une petite île, les « familles » qui se partagent une maison vont jusqu'à y installer des compteurs électriques séparés. Cette réalité pose la question des bornes du groupe des corésident·es, et souligne les limites de concepts statistiques du recensement français et de leur transposition aux familles polynésiennes. En effet, dans le recensement français, le ménage est défini à partir de la corésidence. Dès les formations cette définition suscite de nombreuses questions (cf. chapitre 3 de cette thèse). La distinction entre une adresse collective – c'est-à-dire un immeuble constitué d'appartements séparés – et un ménage complexe – c'est-à-dire plusieurs noyaux familiaux ou une famille et des personnes seules qui vivent ensemble dans le même logement, s'avère floue dans la pratique. Ces situations révèlent une distinction subtile entre la corésidence et le partage du quotidien, invisibles en France métropolitaine, du fait de l'écrasante majorité de ménages nucléaires. Elles posent la question de comment définir le groupe et confirment l'importance du travail des agents recenseurs recruté·es localement et de celles et ceux qui les encadrent.

L'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) permet aussi de montrer que paradoxalement, cette proximité résidentielle marquée s'articule avec un fort éparpillement du réseau familial. Nombreuses sont les familles qui se répartissent sur plusieurs archipels. C'est d'ailleurs le cas de l'écrasante majorité des familles des archipels périphériques, et presque toutes ont au moins un membre dans l'archipel de la Société (qui, rappelons le, rassemble 88 % de la population en 2017, d'après le recensement).

Ce réseau familial à proximité et à distance peut être sollicité lorsque c'est nécessaire. Or étant données les difficultés d'accès à un emploi stable ou à un logement indépendant, le morcellement du territoire, sa centralisation ainsi que les carences du système de prestations sociales, la nécessité se fait fréquente. Ainsi, à partir de l'implantation des familles et des informations sur la corésidence, il nous reste à décrire quantitativement les pratiques d'entraide à proximité et à distance sur le territoire. Autrement dit, il s'agira d'articuler les informations sur les configurations des ménages et l'espace de vie familial avec les informations disponibles sur les pratiques d'entraide, de sorte à éclairer le rôle de ces « solidarités familiales ».

Chapitre 7

Contrainte, distance et accès aux ressources. L'organisation des solidarités entre *feti'i*

Introduction

Les solidarités publiques et privées peuvent être opposées du point de vue de leurs modalités. Les solidarités publiques, assurées par l'État, se distinguent par leur caractère institutionnel et universel, tandis que les solidarités privées, dépendantes de l'entourage, s'inscrivent dans une logique de proximité et reposent à la fois sur des normes sociales et des liens affectifs. Pourtant, dans les faits, elles s'avèrent bien souvent complémentaires. Par exemple, une personne peut être hébergée par sa famille pour poursuivre des études qui ne sont pas accessibles à son lieu d'origine. En l'occurrence, l'aide intrafamiliale (l'accueil) conditionne l'accès à une ressource publique (l'éducation). Elles se substituent aussi parfois, en particulier lorsque les proches viennent combler les carences du système de solidarité public, que ce soit en matière de *care*, de logement, ou de soutien financier. La famille constitue alors une ressource essentielle, jouant un rôle central lorsque les services publics font défaut.

Cette complémentarité prend une place particulière en Polynésie française. Le territoire se distingue par sa géographie morcelée en une myriade d'îles dispersées sur une surface aussi vaste que l'Europe, mais aussi par son organisation centralisée autour de la zone urbaine de Papeete. Les distances entre les îles qui le constituent peuvent être considérables, ce qui rend les déplacements coûteux et difficiles, puisqu'ils nécessitent de recourir au transport aérien ou maritime. Cette géographie singulière, la concentration des ressources dans la zone urbaine et la ruralité d'une grande partie du territoire, créent un contexte d'isole-

ment relatif que l'éloignement par rapport à l'Hexagone aggrave.

Cet isolement géographique ainsi que les difficultés économiques récurrentes qu'a rencontré le *fenua* depuis les années 1990 (Merceron et Morschel, 2013) engendrent des surcoûts que la fiscalité en place peine à compenser. Tout ceci met à mal le financement du système de solidarités publiques qui ne suffit pourtant pas à endiguer la pauvreté. Celle-ci est d'ailleurs bien plus marquée en Polynésie française qu'en France hexagonale (Herrera et Merceron, 2010). Ces carences, combinées à des taux de chômage élevés et une pauvreté croissante, accentuent les inégalités sociales et économiques (Vucher-Visin, 2022). De nombreux ménages sont ainsi privés de revenus réguliers et dépendent de leur entourage et du tissu associatif pour subvenir à leurs besoins (Giraud, 2023 ; Lockwood, 2002).

Dans ce contexte, les solidarités familiales jouent un rôle crucial dans les trajectoires des Polynésien·nes. Les pratiques de cohabitation en famille élargie, la proximité résidentielle et les diverses formes d'entraide qu'elles facilitent (garde d'enfants, soin des personnes âgées, partage des équipements domestiques) sont autant de stratégies de survie adoptées par les habitants du *fenua* pour faire face à ces défis. Mais nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les familles sont aussi dispersées entre plusieurs archipels (et même au-delà). À distance les solidarités s'expriment par des envois de colis et d'argent, mais également par le maintien de liens qui pourront par la suite être sollicités, notamment dans le cadre de l'accueil de *feti'i* en mobilité.

Comment les familles organisent les solidarités sur le territoire ? Quels profils pour quelles stratégies ? Quels sont les effets de ces solidarités sur les conditions de vie ? Quelles conséquences sur les configurations familiales des ménages ? L'objectif principal de ce dernier chapitre est de mettre en évidence les effets protecteurs de la proximité résidentielle et de la cohabitation, ainsi que le maintien de la proximité relationnelle malgré la distance.

Nous examinerons d'abord les déterminants individuels de ces pratiques, puis nous analyserons le fonctionnement des solidarités à proximité – en termes de partage du travail salarié et non salarié – et à distance, en explorant notamment le maintien des contacts et l'impact de l'aide financière sur ces liens. Enfin, nous nous concentrerons sur les conditions de vie, à partir du logement et en particulier les effets de la corésidence en famille élargie sur les conditions de logement, l'équipement domestique, ainsi que la suroccupation des logements.

7.1 Comprendre la proximité résidentielle et la corésidence : quels déterminants individuels ?

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la dispersion spatiale des familles est à la fois le résultat et un facilitateur des mobilités, qui s'articulent avec la proximité résidentielle et la corésidence. Les personnes qui se déplacent temporairement entre des îles logent souvent dans leur famille et les personnes qui migrent, ou qui vivent entre plusieurs maisons, habitent généralement dans des quartiers familiaux. Enfin les décohabitations se font fréquemment à proximité de leur parentèle (Bastide, 2020 ; Giraud, 2023 ; Protar, 2022).

7.1.1 Déterminants individuels du fait de vivre en famille élargie

La prévalence de la corésidence en famille élargie ainsi que son maintien confirment que ces modes de cohabitation sont ancrés dans les modes de vie contemporains. Pour éclairer ce phénomène, nous allons dans cette section mettre en évidence les déterminants de ces modes de corésidence au niveau individuel.

Les régressions logistiques présentées dans le tableau 7.1 évaluent l'influence des caractéristiques individuelles sur la probabilité d'appartenir à chacun des types de ménage complexe (ménage lignager et ménage de collatéraux·les). Les variables explicatives sélectionnées sont les suivantes : le type de noyau familial de l'individu, son âge, le fait d'avoir déménagé au cours de la période intercensitaire, sa zone de résidence, son sexe, le fait d'être né·e hors de la Polynésie française ainsi que le statut d'activité et le diplôme. Nous avons également contrôlé par le statut d'occupation du logement occupé par le ménage, qui influence sensiblement les modes de cohabitation. En mettant en évidence de l'influence de chacun des déterminants sélectionnés sur ces modes de corésidence, l'objectif de ces régressions est d'éclairer des différences entre les deux groupes et donc de mieux comprendre les caractéristiques distinctes de ces types de ménage.

Nous avons ici choisi d'intégrer le statut d'activité et le niveau de diplôme comme prédicteurs et d'exclure la catégorie socioprofessionnelle. Ce choix est dû à la part importante d'inactif·ves dans la population. De ce fait, les variables relatives à la catégorie socioprofessionnelle contiennent un grand nombre de valeurs manquantes dans les données de recensement – tout comme dans l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) d'ailleurs. Le taux d'emploi étant relativement faible, le statut des personnes vis-à-vis de l'emploi est un indicateur de leur potentielle pauvreté. Par exemple, les chômeur·ses ont un risque de pauvreté trois fois supérieur à la moyenne (Vucher-Visin, 2022). Le niveau d'éducation est également un bon prédicteur du risque de pauvreté des Polynésien·nes. Ces variables représentent leur

Table 7.1 – Déterminants du fait de vivre en famille élargie au niveau individuel (régressions logistiques sur chaque type de ménage complexe)

	Ménages lignagers	**Ménages de collatéraux**
Constante	0.20*** (0.19, 0.21)	0.03 (0.03, 0.03)
Type de Noyau (réf= Couple avec enfant(s))		
Couple sans enfant	1.16*** (1.13, 1.19)	0.99*** (0.94, 1.04)
Famille monoparentale	2.04*** (1.95, 2.13)	1.52*** (1.41, 1.63)
Personne seule	0.69*** (0.67, 0.71)	2.42*** (2.32, 2.52)
Activité (réf= Actif·ve occupé·e)		
Actif·ve chômeur·se	1.33*** (1.28, 1.37)	1.02*** (0.97, 1.08)
Élève, étudiant·e	0.48*** (0.46, 0.50)	0.89*** (0.83, 0.96)
Retraité·e	1.05*** (1.01, 1.10)	0.77*** (0.71, 0.84)
Autre inactif.ve	1.17*** (1.13, 1.20)	1.04*** (1.00, 1.09)
Âge (réf= 45-59)		
15-29	2.24*** (2.17, 2.31)	1.15*** (1.09, 1.21)
30-44	1.03*** (1.00, 1.06)	1.37*** (1.30, 1.43)
60-74	1.06*** (1.02, 1.11)	0.68*** (0.63, 0.74)
75+	1.16*** (1.09, 1.23)	0.44*** (0.39, 0.51)
A déménagé (5 ans)	2.08*** (2.04, 2.13)	1.66*** (1.60, 1.72)
Subdivision de résidence (réf= Îles Sous-le-Vent)		
Tahiti urbain	1.45*** (1.40, 1.49)	1.40*** (1.33, 1.48)
Tahiti rural et Moorea	1.08*** (1.04, 1.12)	1.07*** (1.01, 1.14)
Tuamotu-Gambier	0.59*** (0.56, 0.62)	0.89*** (0.82, 0.97)
Australes	0.95*** (0.89, 1.02)	0.96*** (0.85, 1.08)
Marquises	0.72*** (0.67, 0.77)	1.03*** (0.93, 1.14)
Niveau de diplôme (réf= Bac. gén. ou tech.)		
Aucun/CEP	1.56*** (1.51, 1.61)	1.46*** (1.39, 1.54)
BEPC	1.11*** (1.06, 1.15)	1.26*** (1.19, 1.34)
Diplome pro.	1.28*** (1.23, 1.33)	1.31*** (1.23, 1.38)
Dipl. du supérieur	0.54*** (0.52, 0.57)	0.65*** (0.60, 0.70)
Femme (réf=Homme)	1.09*** (1.06, 1.11)	0.94*** (0.91, 0.97)
Statut d'occupation du logement (réf= Propriétaire)		
Locataire, privé	0.27*** (0.26, 0.29)	1.10*** (1.04, 1.16)
Locataire, social	1.68*** (1.61, 1.76)	1.04*** (0.97, 1.12)
Logé gratuitement	0.37*** (0.35, 0.39)	1.67*** (1.57, 1.77)
Propriétaire, terrain loué ou indivis	1.08*** (1.05, 1.11)	1.27*** (1.22, 1.32)
Né·e hors PF	0.31*** (0.29, 0.33)	0.36*** (0.33, 0.40)
Observations	208,071	208,071
Log Likelihood	−111,377.80	−52,578.16
Akaike Inf. Crit.	222,811.70	105,212.30

Note : *p<0.1 ; **p<0.05 ; ***p<0.01

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Population
Champ : Habitant·es de la Polynésie française résidant en logement ordinaire

risque de pauvreté monétaire puisque l'une des hypothèses que nous cherchons à vérifier est le rôle protecteur de la corésidence en famille élargie. Par ailleurs la pauvreté est une problématique centrale sur le territoire : pour rappel en Polynésie française, 26 % de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 14 % en France hexagonale (et ce seuil est lui-même plus bas au *fenua*).

Concernant les résultats, on constate tout d'abord que le fait d'avoir un faible niveau de diplôme est associé à des odds ratio de 1,7 et 1,6 respectivement selon le type de ménage (cf. tableau 7.1). Ainsi, les personnes les moins diplômées vivent plus souvent en ménage complexe que seules ou en famille nucléaire. Or leur niveau de diplôme est associé à une plus grande difficulté d'insertion sur le marché du travail que vient compenser la corésidence en famille élargie. En effet, parmi celles et ceux qui détiennent uniquement le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges, 40 % ne sont pas en emploi en 2022. A l'inverse, le taux de chômage des détenteur·rices du baccalauréat est de 10,6 % et celui des diplômé·es du supérieur est de 4,4 % (Bodet, 2022).

Pour confirmer cela, nous allons examiner les odds ratios associés aux différents statuts d'activité des individus. Le fait d'être en situation d'inactivité est associé à une plus grande probabilité d'appartenir à un ménage lignager et dans une moindre mesure à un ménage de collatéraux·les (odds ratio de respectivement 1,2 et 1,04). Il en va de même pour le fait d'être au chômage (odds ratio de 1,3 et 1,02). Ceci corrobore l'idée selon laquelle les ménages complexes abritent plus fréquemment des adultes sans revenu monétaire (Herrera et Merceron, 2010). Ainsi, ces modes de corésidence, et en particulier la corésidence intergénérationnelle, constitue un rempart contre la précarité.

Par ailleurs alors qu'elle est facilement associée au mode de vie rural et à l'activité agricole, la cohabitation en famille élargie (intergénérationnelle et entre collatéraux·les) a une plus forte probabilité en zone urbaine (odds ratio de 1,5 et 1.4 respectivement, cf. tableau 7.1). Il semble donc que le fait de vivre sous le même toit en famille élargie soit plus fréquent dans la zone urbaine, qui est marquée par une forte pénurie de logement. Les difficultés d'accès au logement seront davantage détaillées dans la dernière section de ce chapitre qui est dédiée au logement.

Sans surprise, les non-natif·ves du territoire ont une bien moindre probabilité de vivre en ménages lignagers (OR=0,3) et en ménages de collatéraux·les (OR=0,4).

Concernant le statut d'occupation des logements, les ménages lignagers sont plus souvent locataires de l'habitat social (OR=1,68). Ils sont rarement locataires du secteur privé (OR=0,27) et logés à titre gratuit (0,37). À l'inverse, les ménages de collatéraux·les sont moins souvent propriétaires du sol et du logement (référence) et ils sont relativement souvent logés gratuitement (OR=1,7), sur un terrain loué ou indivis (OR=1,3), ou locataires du

privé (OR=1,10). Cela dénote la stabilité des ménages lignagers d'une part et d'autre part le fait que les ménages de collatéraux sont généralement plus précaires et tributaires d'aides familiales au-delà de leur propre ménage. Nous y reviendrons dans la dernière section.

7.1.2 Déterminants individuels de la proximité résidentielle

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la proximité résidentielle paraît moins fréquente parmi les habitant·es de la zone urbaine de Tahiti (16 % des 40-59 ans, d'après l'enquête *Feti'i e fenua*, ISPF-Ined, 2020) suivie du reste des îles Du Vent (35 %) alors qu'elle est très répandue aux Marquises (57 %). Pour confirmer l'hypothèse d'une proximité résidentielle plus fréquente dans les périphéries, nous avons réalisé une régression logistique sur le fait d'avoir au moins un·e membre de la parentèle résidant dans un logement adjacent à celui de l'enquêté·e 7.2. Les variables explicatives sélectionnées sont : la zone de résidence, l'âge, le sexe, le statut d'activité, le niveau d'études, le fait de vivre en ménage complexe et son statut de résidence. Cette régression permet tout d'abord de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse en contrôlant pour d'autres facteurs qui pourraient expliquer ces variations (en particulier le taux d'emploi qui varie sensiblement entre la zone urbaine et les périphéries). Elle montre en outre l'importance d'autres facteurs, comme les difficultés économiques liées au fait de ne pas être en emploi, l'absence de diplôme, ou encore le mode de cohabitation.

La proximité résidentielle est plus fréquente dans les périphéries avec des odds ratio significatifs pour les Marquises (1,15), par rapport aux îles Sous-Le-Vent (référence). Ils le sont aussi pour la zone urbaine (0,82) et la zone rurale de Tahiti et Moorea (0,94), indiquant une moindre probabilité de vivre à proximité immédiate de la famille (cf. tableau 7.2). Cela peut s'expliquer par la moindre disponibilité de terrains constructibles (7.1.1). Par manque de place, les citatin·es se rassemblent plus souvent sous un même toit, alors que dans les îles on vit plus fréquemment à proximité de sa famille. En effet, la zone urbaine rassemble la moitié de la population du pays, et l'extension urbaine y est contrainte par le manque de surfaces planes. Les constructions occupent une fine bande de terres entre mer et montagne (Dupon et al., 1993). La propriété en indivision y est également moins fréquente[1] et celle-ci est associée à un odds ratio significatif de 1,1. Toutefois, les terrains familiaux peuvent aussi être divisés, et passent alors en pleine propriété. Cette dernière explication est à mettre en lien avec la plus forte prévalence de la cohabitation en famille élargie en zone urbaine. Par ailleurs, la zone urbaine comprend aussi davantage d'immeubles collectifs.

En outre, les familles élargies semblent résider moins souvent que les ménages simples

1. Elle concerne 12 % des 40-59 ans en zone urbaine contre 18 % (Marquises) à 32 % (Australes) dans les autres subdivisions d'après l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020).

Table 7.2 – Déterminants du fait d'avoir de la famille sur le même terrain (régression logistique)

	Odds Ratio
Constante	1.48*** (1.32, 1.66)
Subdivision de résidence (réf= Îles Sous-Le-Vent)	
Tahiti urbain	0.82*** (0.79, 0.85)
Tahiti rural et Moorea	0.94*** (0.90, 0.98)
Tuamotu-Gambier	1.00 (0.94, 1.06)
Australes	1.03 (0.95, 1.12)
Marquises	1.15*** (1.07, 1.23)
Age	1.00 (1.00, 1.00)
Non-homme (réf = Homme)	1.00 (0.98, 1.03)
Activité (réf=Actif·ve occupé·e)	
Autre inactif·ve	1.02 (1.00, 1.05)
Chomeur·se	1.00 (0.95, 1.05)
Retraite	0.97 (0.92, 1.02)
Niveau d'études (réf = BEP, CAP ou équivalent)	
École primaire, CJA, ou moins	1.06*** (1.02, 1.10)
Collège	1.05** (1.01, 1.09)
Lycée	1.00 (0.96, 1.04)
Études supérieures	0.95** (0.91, 0.99)
Statut de résidence (réf = Propriétaire sans indivision)	
Locataire privé	0.87*** (0.84, 0.90)
Locataire social	0.84*** (0.80, 0.89)
Logé gratuitement	0.97 (0.93, 1.01)
Propriétaire en indivision	1.10*** (1.06, 1.14)
Propriétaire logt OPH	0.97 (0.93, 1.02)
Famille élargie	0.93*** (0.90, 0.96)
Né·e hors PF	0.90*** (0.87, 0.94)
Observations	5,129
Log Likelihood	−3,654.34
Akaike Inf. Crit.	7,352.69
Note :	*p<0.1 ; **p<0.05 ; ***p<0.01

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans, résidant en Polynésie française

à proximité immédiate des membres de leur famille (OR=0,93). Ceci confirme l'hypothèse selon laquelle la possibilité d'occuper ou de construire un logement indépendant à côté de celui de membres de sa famille constitue une alternative à la cohabitation. La proximité résidentielle permet en effet de maintenir des liens étroits au quotidien tout en évitant les inconvénients de la cohabitation, tels que le manque d'autonomie ou la suroccupation.

De même que pour la corésidence en famille élargie les odds ratio diminuent avec le niveau de diplôme (cf. tableau 7.2). Autrement dit, les personnes ayant fait davantage d'études ont tendance à vivre moins souvent à proximité immédiate de leur famille. Les plus diplômé·es ont davantage accès à l'emploi et peuvent prétendre à de meilleurs revenus, facilitant leur accès à un logement indépendant. Ils et elles sont aussi plus susceptibles d'aller vivre loin de leur famille, par exemple pour une opportunité professionnelle. À l'inverse, l'influence du statut d'activité est limitée. La proximité résidentielle est donc aussi liée à la précarité économique potentielle.

De manière attendue, la probabilité de vivre à côté de sa famille est plus importante pour les propriétaires. C'est en particulier le cas les propriétaires en indivision (OR=1,1) puisqu'ils partagent ce terrain avec leur famille, et dans une moindre mesure les propriétaires sans indivision et les propriétaires de logements OPH. La propriété en indivision renforce donc la proximité résidentielle.

Enfin, ici encore, le fait d'être né·e en dehors de la Polynésie française est associé à une moindre probabilité de vivre à côté de sa parentèle. Les non-natif·ves ont en effet moins souvent des membres de leur famille au *fenua*.

La cohabitation en famille élargie et les solidarités de proximité fonctionnent comme des « remparts contre le dénuement » (Baronnet, Lehrmann et Van Hille, 2021). En effet, la proximité et la corésidence facilitent la mise en commun des ressources matérielles (équipements, denrées consommables), précieuses étant données les nombreuses difficultés d'accès à une source de revenus stable et suffisante. Ainsi, dans le cas de maisonnées étendues, il n'est pas rare qu'un revenu permette la subsistance d'un groupe familial relativement nombreux (Baronnet, Lehrmann et Van Hille, 2021 ; Giraud, 2023). La plupart des ménages diversifient ainsi leurs revenus entre le travail salarié, l'artisanat, la pêche, la vente de services et la petite production vivrière agricole. Certains disposent aussi d'allocations ou de pensions de retraite qui peuvent constituer la seule source de revenus en espèces du foyer. En zone urbaine comme dans les archipels périphériques, les plus précaires ne disposent d'aucun revenu salarié stable (Giraud, 2023 ; Lockwood, 2002). Ainsi, les familles étendues rassemblent le plus souvent des « petites familles » qui ne pourraient pas subvenir seules à leur besoin. Enfin, la proximité résidentielle et la disponibilité de terrains familiaux, caractéristiques des archipels périphériques, favorisent le partage du travail entre *feti'i* (Fardeau et Protar, 2025a).

7.2 Entraide familiale, travail et accès aux ressources, à proximité et à distance

La corésidence en famille élargie permet de compenser les difficultés d'accès aux ressources monétaires inhérentes au territoire polynésien. Elle permet une réallocation du travail ainsi que des économies d'échelle au sein du ménage, par exemple en ce qui concerne les équipements ménagers (Angel et Tienda, 1982). Elle rassemble bien souvent des personnes aux âges ou aux positions dans le système productif variés. La corésidence entre les différentes générations d'une famille dans le cas des ménages lignagers ou entre pairs dans le cas des ménages de collatéraux permet de mettre en commun les ressources des membres du ménage, le travail domestique ou les contributions de chacun·e dans le cadre de l'autoproduction, courante dans les îles.

7.2.1 Corésidence et travail salarié

Ainsi, la cohabitation de plusieurs petites familles formant un ménage complexe peut être appréhendée comme une stratégie de survie pour les personnes les plus exposés à la précarité économique (les personnes peu diplômées ou sans emploi, les familles monoparentales, etc.). Vivre en ménage lignager ou entre collatéraux·les permet en effet la réallocation du travail et la mise en commun des ressources au sein du groupe domestique. Nous l'avons vu dans la première section, au niveau individuel, les personnes qui n'ont pas d'emploi salarié sont davantage susceptibles de vivre dans de tels ménages. Néanmoins, une source de revenu stable est nécessaire à la survie du ménage et c'est souvent cela qui explique la corésidence (Giraud, 2023 ; Herrera et Merceron, 2010). Il est donc intéressant d'examiner la répartition des statuts d'activité au niveau des ménages. Pour ce faire, nous allons examiner la distribution des ménages sans aucun·e actif·ve occupé·e aux taux d'emploi et de chômage, selon leur configuration familiale. On fait ici l'hypothèse que la corésidence en famille élargie est liée au manque de ressources stables. À l'inverse, l'accès à un emploi pérenne permet souvent aux « petites familles » de décohabiter (Giraud, 2023).

Les moyennes des taux d'emploi et de chômage au sein de chaque catégorie de ménage permettent de confirmer cette hypothèse (figures 7.2 et 7.3). Il convient de préciser qu'il s'agit de moyennes par type de ménage, et non de moyennes des taux d'emploi et de chômage au sein de chacun de ces ménages, puisqu'un nombre significatif d'entre eux ne comprend aucun·e actif·ve (figure 7.1). Ils auraient donc été exclus de l'analyse. Rares sont les ménages complexes qui ne contiennent aucun·e actif·ve. Seuls 5 % des ménages lignagers et 11 % des ménages de collatéraux·les sont dans cette situation.

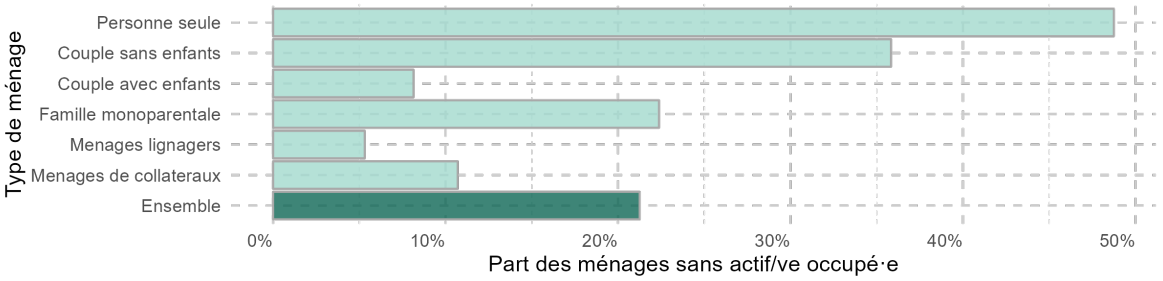


Figure 7.1 – Part de ménages sans actifs occupés, selon leur type

Champ : Ménages occupant des logements ordinaire (hors type « Autres ménages »)
Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la population

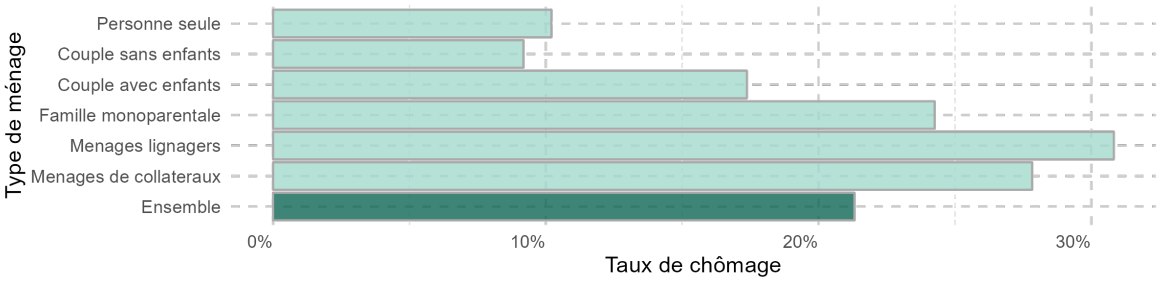


Figure 7.2 – Taux de chômage de la population par type de ménage

Champ : Personnes âgées entre 15 et 64 ans résidant en logement ordinaire (hors type « Autres ménages »)
Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la population

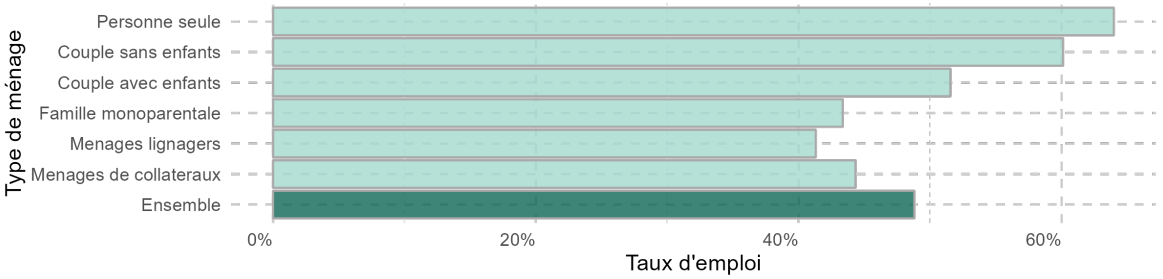


Figure 7.3 – Taux d'emploi de la population par type de ménage

Champ : Personnes âgées entre 15 et 64 ans résidant en logement ordinaire (hors type « Autres ménages »)
Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la population

De même, 8 % des couples avec enfant(s) ne comptent aucun·e membre actif·ve. À l'inverse, d'autres types de ménage sont plus fréquemment sans actif·ve occupé·e. De manière attendue, les personnes seules et les couples sans enfant sont les plus souvent dépourvues de membre actif, avec respectivement 49 % et 36 % des ménages dans cette situation. Ceci s'explique par leur petite taille (ils sont respectivement composés d'une ou deux personnes) et par le fait qu'ils comptent davantage d'individus qui ne sont pas en âge de travailler (c'est-à-dire des personnes âgées de moins de 15 ans ou de plus de 65 ans). Enfin, les familles monoparentales se distinguent des autres ménages simples par une proportion relativement élevée de ménages sans actif·ves (22 %).

Ainsi, outre les couples avec enfant(s), les ménages lignagers et les ménages de collatéraux·les sont les catégories de ménages les plus susceptibles de contenir au moins un·e actif·ve occupé·e. Pourtant, les chômeur·ses et les inactif·ves vivent plus souvent en famille élargie. Cela illustre l'intérêt de la corésidence en famille élargie pour faciliter l'accès des personnes aux ressources monétaires, lorsque celles-ci sont rares.

Les taux d'emploi en Polynésie française sont relativement faibles en comparaison avec ceux observés dans l'Hexagone : selon les données du recensement, seulement 60 % de la population en âge de travailler est active, et 48 % de cette population active est effectivement en emploi [2]. Ces chiffres expliquent les faibles taux d'emploi observés dans tous les types de ménages (figure 7.3). Ils sont toutefois les plus élevés pour les personnes qui vivent seules ou en couple sans enfant. Ces catégories de ménage présentent des taux d'emploi de 63 % et 60 % respectivement. En revanche, les familles monoparentales affichent un taux d'emploi plus modeste (43 %), à l'instar des ménages lignagers et les ménages de collatéraux·les (41 % et 44 % respectivement). Ainsi, à l'exception des familles monoparentales, les ménages simples comptent une moindre proportion de chômeur/ses et d'inactif·ves en âge de travailler.

En moyenne, les ménages complexes comprennent davantage de personnes en âge de travailler et la grande majorité d'entre eux contiennent au moins un actif·ve occupé·e. Mais celles-ci sont également nombreuses à être au chômage ou inactives dans les ménages lignagers comme dans les ménages de collatéraux·les. Vivre avec des membres de la famille élargie peut en effet s'avérer nécessaire pour les personnes qui ne perçoivent pas de revenu puisque cela facilite la mise en commun les ressources. Avec un taux de chômage de 21 % en 2017 (soit 24 900 personnes se déclarant en recherche d'emploi) et des taux d'activité relativement faibles, l'accès aux ressources économiques est difficile. Pour rappel, les seules sources d'aide publique disponibles en Polynésie française sont l'allocation adulte handicapé, de maigres allocations familiales et le minimum vieillesse. En l'absence de revenus associés à la recherche d'emploi, les personnes qui rencontrent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail sont contraintes d'avoir recours aux solidarités familiales, et en

2. D'après le Recensement 2017 de la Polynésie française (population vivant dans des ménages ordinaires).

particulier à la corésidence en famille élargie. En outre, les niveaux de revenus des ménages demeurent relativement faibles : environ 20 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté monétaire local de 160 000 CFP mensuels (1 342 €) d'après l'enquête Budget des Familles réalisée (ISPF, 2015)[3].

La mise en commun des ressources monétaires que permet la corésidence en famille élargie est donc un ressort essentiel des solidarités. Néanmoins les relations familiales de proximité sont tout aussi importantes, puisque le quotidien des familles est souvent partagé au-delà du ménage. Par exemple, des personnes qui n'ont ponctuellement pas les moyens de se nourrir peuvent bénéficier de l'aide de *feti'i* qui réside à proximité (Giraud, 2023). L'entraide domestique à destination des aîné·es dépend aussi fréquemment de cet entourage (Pasquier et Trabut, 2022).

7.2.2 En marge de l'économie de marché : autoproduction, débrouille, travail domestique et travail bénévole

Étant données les difficultés d'accès à un revenu stable, la plupart des foyers, et en particulier les plus modestes, diversifient leurs activités. Leurs membres prennent part, simultanément ou alternativement, à des activités d'autoproduction agricole – en tahitien *fa'a'apu*[4] – ou de pêche, d'artisanat pour la vente (à destination des touristes notamment) ou encore à la vente de services ponctuels, pour pallier l'absence de revenus. Le manque de structures collectives dédiées à la prise en charge de la dépendance et de la petite enfance[5] fait en outre reposer une part conséquente du travail domestique sur l'entourage. Enfin, nous avons mentionné au chapitre précédent l'importance du tissu associatif sur le territoire, complément essentiel aux solidarités publiques et familiales. Celui-ci repose principalement sur du travail bénévole.

L'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020) interroge sa population cible sur l'ensemble de ces pratiques. Ces données permettent ainsi de mieux comprendre comment elles se répartissent dans la population. Nous avons ici produit des statistiques descriptives croisant chacune des variables relatives à ces activités avec le lieu de résidence (à l'échelle de la subdivision, en séparant la zone urbaine), le sexe, le fait de vivre en famille élargie, le niveau de diplôme, le statut d'activité des personnnes. Nous avons aussi produit leur répartition selon le statut d'occupation du logement – pour évaluer le rôle de la propriété indivise

3. *Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030* (2022)

4. Le nom commun « *fa'a'apu* » désigne 1) « Plantation, champ, exploitation agricole, ferme, jardin », 2) « cultivateur, agriculteur » d'après le dictionnaire en ligne de l'Académie Tahitienne (https://www.farevanaa.pf/dictionnaire.php, consulté le 08/08/2024)

5. Toutes les crèches sont rassemblées dans l'Archipel de la Société. Leur liste est disponible ici : https://www.service-public.pf/arass/creche-garderie/ (consulté le 08/08/2024)

notamment – et la disponibilité de terrains ou logements à proximité, puisque ceux-ci sont le plus souvent familiaux et presque toujours hérités.

Les activités de production agricole vivrière et de pêche sont représentées par la colonne *fa'a'apu* du tableau 7.3. Leur pratique à des fins d'auto-consommation et de vente n'est ici pas distinguée, bien que les données de l'enquête le permettent. Cumulées, elles concernent 41 % de la population. Il s'agit donc d'une pratique largement répandue et plus encore parmi les hommes, puisque près de la moitié d'entre eux sont concernés. La disponibilité des terrains familiaux et l'accès à l'océan dans les îles favorisent la petite production agricole vivrière et la pêche. Ainsi moins d'un quart des habitant·es de l'agglomération ont recours à ce mode de production alors que c'est le cas pour près des trois quarts des habitant·es des Tuamotu-Gambier, la moitié (51 %) des résident·es de la zone rurale de Tahiti et Moorea et 60 à 67 % des habitant·es des autres archipels. Le fait de vivre à proximité de sa famille (50 %) est aussi associé à un recours plus fréquent au *fa'a'apu*, de même que le fait d'être propriétaire en indivision (50 %) et de détenir une propriété foncière à proximité (55 %). En outre les personnes qui ne sont pas nées sur territoire sont presque deux fois moins nombreuses que les natif·ves (25 % contre 44 %) à pratiquer le *fa'a'apu*. On peut donc considérer qu'ils s'agit là d'une pratique familiale, conditionnée à la disponibilité de terres ou par l'accès à la mer. Enfin, le *fa'a'apu* peut être considéré comme une alternative au travail salarié, puisqu'il concerne davantage les moins diplômé·es et les personnes qui ne sont pas en activité.

L'artisanat (c'est à dire le fait de pratiquer une activité d'artisanat mais aussi de danse ou de spectacle), est aussi plus répandu dans les archipels périphériques : aux Australes (25 %), aux Marquises (18 %) et aux Tuamotu-Gambier (14 %). Moins de 10 % des habitant·es de l'archipel de la Société sont concerné·es, et moins de 5 % en zone urbaine. Contrairement à la production vivrière, il s'agit d'une pratique davantage féminine : elle concerne 10 % des femmes contre 4 % des hommes seulement. Elle est plus répandue encore parmi les *mahu* et *rae rae* puisque un peu moins d'un cinquième d'entre elles sont concernées. Tout comme le *fa'a'apu*, l'artisanat est plus pratiqué parmi les moins diplômé·es et les personnes sans emploi. Il peut constituer une source de revenus pour celles et ceux qui n'ont pas d'emploi stable. Enfin les personnes nées (8 %) sur le territoire pratiquent davantage l'artisanat que celles qui n'y sont pas nées (un peu moins de 7 %) ; mais la différence est moins marquée que pour le *fa'a'apu*.

Le fait de vivre et de travailler, souvent en famille, sur des terres familiales, de même que la pratique de l'artisanat – souvent appris en famille (Lockwood, 2002) – sont à bien des égards des pratiques familiales et dénotent un clair encastrement entre les sphères familiale et économique (Ravault, 1979).

La vente de services (réparation, repassage, mécanique, couture) permet ainsi d'obtenir des revenus d'appoint. Elle est déclarée par 8 % de la population cible et est principalement

	Fa'a'apu	Artisanat	Activité Familiale	Services	Bénévolat
Subdivision de résidence					
Tahiti urbain	23,40 %	4,70 %	10,80 %	4,40 %	24,10 %
Tahiti rural et Moorea	50,90 %	9,20 %	10,20 %	11,20 %	25,40 %
Iles Sous-Le-Vent	67,00 %	8,40 %	12,70 %	18,90 %	32,60 %
Australes	60,10 %	24,70 %	4,90 %	8,70 %	33,00 %
Marquises	64,50 %	18,00 %	9,60 %	5,90 %	38,50 %
Tuamotu-Gambier	73,50 %	14,90 %	11,20 %	3,80 %	35,10 %
Sexe					
Masculin	47,40 %	4,00 %	7,30 %	10,60 %	24,00 %
Feminin	36,80 %	10,40 %	13,10 %	6,40 %	28,60 %
Autre	35,60 %	18,70 %	4,90 %	10,00 %	56,90 %
Type de ménage					
Seul·e ou petite famille	42,60 %	8,00 %	9,10 %	8,60 %	27,70 %
Famille élargie	35,30 %	7,10 %	17,10 %	6,30 %	23,80 %
Famille à côté					
Oui	50,60 %	9,40 %	11,50 %	7,20 %	26,90 %
Non	37,40 %	7,20 %	10,40 %	8,50 %	26,90 %
Autres biens dans la même commune associée					
Oui	55,30 %	11,00 %	13,10 %	10,00 %	34,40 %
Non	37,90 %	7,10 %	10,20 %	7,70 %	25,20 %
Niveau d'études					
École primaire, CJA, ou moins	51,70 %	8,90 %	10,70 %	8,50 %	23,50 %
Collège	48,00 %	10,10 %	11,90 %	10,10 %	25,50 %
BEP, CAP ou équivalent	39,10 %	7,00 %	11,30 %	11,90 %	27,80 %
Lycée	37,30 %	6,60 %	11,20 %	7,10 %	27,60 %
Études supérieures	25,90 %	6,00 %	7,90 %	2,70 %	30,90 %
Statut d'activité					
Actif occupé·e	39,20 %	7,60 %	8,50 %	8,40 %	25,50 %
Chômeur·se	47,80 %	8,40 %	12,10 %	7,80 %	28,10 %
Retraité·e	36,60 %	4,50 %	13,80 %	5,30 %	30,60 %
Autre inactif·ve	44,40 %	9,00 %	14,10 %	8,40 %	28,40 %
Statut de résidence					
Locataire privé	29,40 %	9,50 %	12,10 %	10,90 %	31,10 %
Locataire social	27,30 %	6,90 %	9,30 %	11,40 %	18,40 %
Logé gratuitement	40,30 %	8,20 %	12,20 %	9,60 %	21,30 %
Propriétaire logt OPH	42,30 %	5,40 %	12,70 %	4,20 %	23,20 %
Propriétaire en indivision	50,20 %	8,30 %	9,40 %	8,00 %	29,90 %
Propriétaire sans indivision	43,20 %	7,40 %	10,20 %	7,00 %	27,30 %
Né·e en Polynésie française					
Oui	44,18 %	8,32 %	11,30 %	8,41 %	27,84 %
Non	25,63 %	6,53 %	7,08 %	4,75 %	26,01 %
Ensemble	**41,10 %**	**7,80 %**	**10,70 %**	**8,10 %**	**26,90 %**

Table 7.3 – Statistiques descriptives sur les activités non-rémunérées

Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans, résidant en Polynésie française

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*

pratiquée dans les zones péri-urbaines – les îles Sous-Le-Vent (19 %) et la zone rurale de Tahiti et Moorea (11 %). Tout comme l'artisanat et le *fa'a'apu*, la vente de services concerne davantage les personnes peu diplômées. Les femmes (6 %) y ont moins recours que les hommes (11 %), les *mahu* et les *raerae* (10 %). Ici encore celle·ux qui sont né·es en Polynésie française sont surreprésenté·es (8 % contre 5 % pour les non-natif·ves). Cela peut être lié au fait qu'ils/elles ont plus souvent un revenu stable (il s'agit le généralement de personnes venues travailler au *fenua*).

Les pratiques de solidarités qui reposent sur le travail domestique, ici appelées « activité familiale » (s'occuper d'une personne âgée, d'enfants, etc.) n'ont été déclarées que par 10 % de la population cible. Ces activités ont *a priori* pu faire l'objet d'une sous-déclaration. Les données permettent néanmoins d'établir qu'il s'agit d'activités plus souvent féminines : 13 % des femmes sont concernées contre 7 % des hommes. De manière attendue, les personnes qui vivent en famille élargie sont davantage concernées (17 %), de même que celles qui vivent à proximité immédiate de membres de leur famille (13 %). Les personnes nées hors de territoire, ont moins souvent de la famille à proximité, ce qui explique qu'elles soient moins souvent impliquées dans ces pratiques d'entraide (7 % contre 11 % pour les natif·ves).

Enfin, le travail bénévole dans le cadre d'une association sportive ou religieuse est, comme la plupart des activités ici décrites, plus répandu hors de l'archipel des îles du Vent. Il est un peu plus fréquent parmi les femmes (28 %) relativement aux hommes (24 %) mais surtout, il concerne plus de la moitié (57 %) des *mahu* et des *raerae*. Contrairement aux autres activités la part des personnes déclarant une activité bénévole augmente avec le niveau de diplôme. Les activités des plus diplômé·es semblent donc échapper davantage au cadre familial. Il s'agit de la pratique pour laquelle les différences entre natif·ves et non natif·ves sont les moins marquées (respectivement 28 % et 26 % ont une activité bénévole).

Le tableau 7.4 présente deux régressions évaluant les déterminants du *fa'a'apu* et de la pratique de l'artisanat. Les variables dépendantes sélectionnées sont les mêmes que dans le tableau 7.3, soit la subdivision de résidence (toujours en distinguant la zone urbaine), le genre[6], le fait de vivre en famille élargie et à proximité de la parentèle, le fait de détenir d'autres biens dans la même commune associée, le statut d'activité, le statut de résidence et le fait d'être né·e en dehors du territoire.

Les résultats de la régression sur le *fa'a'apu* 7.4 confirme qu'il s'agit d'une pratique davantage masculine. Les hommes présentent une plus forte probabilité d'y participer (la modalité « Non-homme » est associée à un odds ratio significatif et inférieur à 1). Concernant les statuts d'activité, le fait d'être au chômage a un impact positif sur le *fa'a'apu* alors

6. La variable est ici binaire, étant donné les faibles effectifs de « *mahu* », « *raerae* », et « autres ». Ces genres ont été regroupés avec les femmes dans une modalité « non-homme ».

Table 7.4 – Régression logistique : déterminants du *fa'a'apu* et de l'artisanat

	Fa'a'apu	**Artisanat**
Constante	2.04*** (1.93, 2.15)	1.04*** (1.01, 1.08)
Subdivision de résidence (réf= Îles Sous-Le-Vent)		
Tahiti urbain	0.67*** (0.64, 0.70)	0.96*** (0.93, 0.98)
Tahiti rural et Moorea	0.84*** (0.81, 0.88)	1.00 (0.97, 1.02)
Tuamotu-Gambier	1.03 (0.96, 1.10)	1.07*** (1.02, 1.11)
Marquises	0.95 (0.87, 1.03)	1.11*** (1.06, 1.16)
Australes	0.91* (0.83, 1.00)	1.19*** (1.13, 1.26)
Non-homme (réf = Homme)	0.90*** (0.88, 0.93)	1.07*** (1.05, 1.09)
Famille élargie	0.93*** (0.89, 0.96)	1.01 (0.98, 1.03)
Famille à cote	0.98 (0.95, 1.01)	1.00 (0.98, 1.02)
Autres biens dans la comas	1.09*** (1.06, 1.13)	1.03*** (1.01, 1.05)
Niveau d'études (réf = BEP, CAP ou équivalent)		
École primaire, CJA, ou moins	1.08*** (1.03, 1.12)	1.02*** (0.99, 1.04)
Collège	1.06** (1.01, 1.10)	1.01 (0.99, 1.04)
Lycée	1.03 (0.98, 1.07)	0.99 (0.97, 1.02)
Études supérieures	1.01 (0.96, 1.06)	0.98 (0.95, 1.01)
Activité (réf=Actif·ve occupé·e)		
Autre inactif·ve	1.01 (0.98, 1.05)	0.99 (0.97, 1.01)
Chomeur·se	1.06** (1.00, 1.12)	0.99 (0.96, 1.02)
Retraité·e	0.95** (0.90, 1.00)	0.97* (0.94, 1.00)
Statut de résidence (réf = Propriétaire sans indivision)		
Locataire privé	0.98 (0.94, 1.02)	1.05*** (1.03, 1.08)
Locataire social	0.93** (0.87, 0.99)	1.00 (0.96, 1.04)
Logé gratuitement	0.98 (0.93, 1.02)	1.00 (0.97, 1.02)
Propriétaire en indivision	1.01 (0.97, 1.06)	1.00 (0.98, 1.02)
Propriétaire logt OPH	1.01 (0.95, 1.06)	0.98 (0.95, 1.02)
Né·e hors PF	0.91*** (0.87, 0.95)	1.01 (0.98, 1.03)
Observations	4,434	4,434
Log Likelihood	−3,435.38	−1,116.34
Akaike Inf. Crit.	6,916.77	2,278.68

Note : *p<0.1 ; **p<0.05 ; ***p<0.01

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans, résidant en Polynésie française

que le fait d'être à la retraite a un impact négatif. De plus le fait d'avoir un faible niveau de diplôme (« École primaire, CJA, ou moins ») influence positivement la pratique du *fa'a'apu*. Il semble donc que cette activité constitue un substitut à l'emploi salarié. Par ailleurs, le fait d'être né hors du territoire a un impact négatif (OR=0,91), de même que le fait de vivre dans la zone urbaine de Tahiti (OR=0,67) et dans une moindre mesure dans la zone rurale de Tahiti ou à Moorea (OR=0,84). Cela corrobore l'idée selon laquelle le *fa'a'apu* est conditionné par la disponibilité des terres, lesquelles sont le plus souvent héritées et rarement disponibles à l'achat. La disponibilité de terrains dans la commune associée a d'ailleurs une influence positive sur le *fa'a'apu* (OR=1,09). Á l'inverse, le fait de vivre en famille étendue est associé à une moindre probabilité d'avoir recours à l'agriculture vivrière. Ceci peut être lié à la moindre disponibilité de terrains qui contraint généralement ces modes de corésidence. Enfin, le fait de vivre à proximité de la parentèle n'a pas d'influence significative. La plus grande prévalence observée dans les statistiques descriptives n'est donc pas due à un lien causal entre ces deux variables.

La régression sur la pratique de l'artisanat 7.4 confirme elle aussi l'effet du genre. Les femmes, *mahu* et *raerae* (que nous avons ici regroupées) ont une plus grande probabilité de pratiquer l'artisanat (OR=1,07). Il s'agit également d'une pratique rurale, mais à la différence du *fa'a'apu*, l'artisanat est associé au fait de résider dans les archipels périphériques des Australes (OR=1,19), des Marquises (OR=1,11) et des Tuamotu-Gambier (OR=1,07), par rapport à la modalité de référence (îles Sous-le-Vent). Les citadin·es ont une moindre probabilité de pratiquer l'artisanat (OR=0,96), mais cet effet est plus limité que pour le *fa'a'apu*. L'artisanat est donc moins contraint par l'accès à la terre ou à la mer. La présence de la famille, dans le même logement ou à proximité n'a quant à elle pas d'impact significatif. Les moins diplômé·es (« École primaire, CJA, ou moins ») ont ici encore une plus forte probabilité d'y avoir recours (OR=1,1), mais le statut d'activité n'a pas d'effet significatif (hormis un effet négatif associé au statut de retraité·e). Cela peut être lié au fait que la vente d'artisanat, constitue une source de revenus pour de nombreux·ses habitant·es (principalement des habitantes) du territoire. Enfin, étonamment le fait d'être né·e hors du territoire n'a pas d'effet significatif.

Pour conclure, l'analyse causale montre que le *fa'a'apu* comme l'artisanat sont avant tout liés à des contraintes (l'absence de travail salarié) et à des ressources (la terre et l'accès à la mer, voire les compétences de certains archipels en ce qui concerne l'artisanat). L'association avec la proximité familiale, mise en évidence dans les statistiques descriptives n'a pas d'effet causal. Elle reflète plutôt le fait que les contraintes et les ressources qui déterminent la participation à ces activités conditionnent aussi les lieux d'implantation des personnes et *a fortiori* des familles.

7.2.3 À distance : des contacts distendus mais presque toujours maintenus

Nous avons exploré jusqu'ici la proximité résidentielle, en lien avec les pratiques d'entraide et de partage des ressources au *fenua*. Or, comme nous l'avons montré au chapitre précédent, les familles polynésiennes se répartissent bien souvent sur plusieurs îles voire sur plusieurs archipels. Les relations familiales se jouent donc aussi à distance voire à très grande distance. Par exemple, 1h40 d'avion sépare l'île de Tubuai aux Australes de la ville de Papeete et il faut un peu plus de 3h d'avion pour se rendre à Nuku Hiva. Sans compter les îles qui ne disposent pas d'aéroport. Néanmoins, l'accueil des *feti'i* en mobilité montre que la distance n'efface pas les liens au sein de la parentèle. Ces liens sont maintenus par l'envoi de colis ainsi que par des contacts réguliers facilités par les possibilités croissantes de se parler et de se voir à distance. Cette section propose une description des contacts à distance entre la personne pivot et les membres de sa famille, selon leurs lieux d'implantation et selon le fait d'apporter ou de recevoir une aide financière.

La proximité résidentielle est fortement corrélée à la fréquence des échanges entre la population cible et sa famille (figure 7.4). En effet, les personnes sont bien davantage en contact quotidiennement avec les membres de leur famille qui résident sur la même île qu'elles et eux. Cela est vrai quelque soit le lien familial. Mais le phénomène est plus marqué pour les parents et les adelphes de la population cible (qui, pour rappel sont âgées entre 40 et 59 ans). Lorsqu'ils et elles vivent sur la même île que la personne pivot, les parents sont 46 % à échanger quotidiennement avec elle ou lui et les adelphes sont 32 %. À l'inverse ils et elles sont respectivement 16 % et 7 % à être en contact quotidiennement avec la personne pivot lorsqu'ils et elles habitent ailleurs (en Polynésie française ou à l'étranger). L'écart entre les personnes qui vivent à proximité et à distance est moindre en ce qui concerne les enfants de la population cible. Les enfants de la personne pivot qui vivent sur la même île qu'elle sont 53 % à échanger avec elle quotidiennement, contre 39 % pour celles et ceux qui vivent ailleurs. Si elle n'est pas aussi grande que dans le cas des parents ou adelphes, la différence reste donc nette.

Néanmoins, si la distance distend les liens (dans le sens où les contacts se font plus rares), ceux-ci ne sont que rarement rompus. Par exemple, les parents ne sont que 2 % à 3 % à n'avoir jamais de contacts avec la personne cible, qu'ils et elles vivent sur la même île que celui ou celle-ci ou non. Il en est de même pour les enfants, qui sont environ 1 % à avoir rompu les contacts avec la personne cible. Seul·es les adelphes se démarquent. Parmi celles et ceux qui vivent sur la même île, 5 % n'ont jamais de contact avec *ego* et c'est le cas de 9 % de ceux et celles qui vivent ailleurs. Rappelons à ce titre que, étant donné l'âge de la population d'intérêt, leurs frères et sœurs sont bien plus nombreux·ses que leurs enfants.

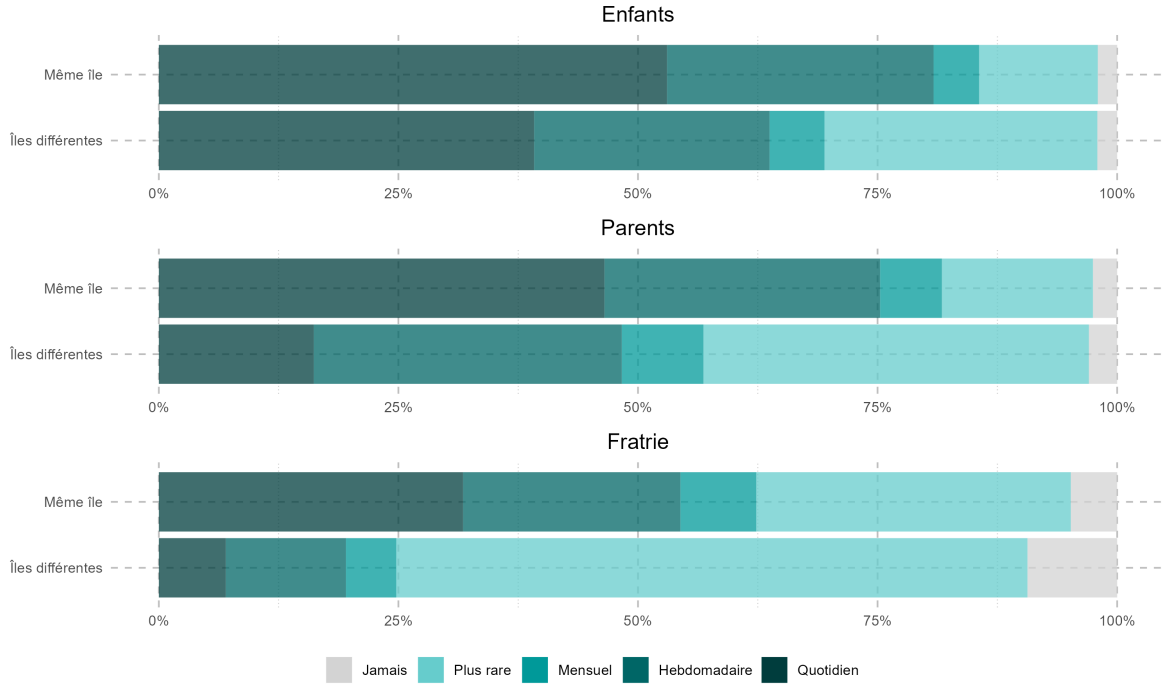


FIGURE 7.4 – Fréquence des contacts à proximité et à distance selon le lien familial

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Membres non corésidents de la famille de la population cible

En effet, la natalité s'est considérablement réduite entre ces deux générations (VILLEDIEU-LIOU, 1994). Ainsi, en 2020 la génération des 40-59 ans a en moyenne 5 frères et sœurs et 2,4 enfants (né·es) d'après les données de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020). En outre, plus de la moitié (52 %) de leurs enfants résident avec elles et eux au moment de l'enquête. Tout ceci explique que les adelphes non-corésident·es sont bien plus nombreux·ses que les enfants (et bien sûr les parents) non-corésident·es.

Nous allons maintenant nous intéresser aux contacts à distance avec les enfants, en lien avec l'aide ou la dépendance matérielle d'une part et d'autre part avec les lieux de résidence de la population d'intérêt et de ses enfants. Nous avons choisi de nous intéresser aux contacts quotidiens uniquement puisque ceux-ci varient davantage selon la proximité résidentielle, souvent au profit de contacts « plus rares » (qu'une fois par mois), mais néanmoins maintenus (figure 7.4). Puisqu'il s'agit de contacts à distance, nous nous concentrerons ici sur les enfants qui vivent sur une autre île que celle du parent enquêté [7].

7. Sur 14 593 observations du module « Enfants » de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020), on a d'abord filtré 12 084 enfants de l'enquêté·e vivants. Parmi eux, 6 433 ne vivent pas avec leurs parents, il s'agit des observations de la figue 7.4. Enfin, parmi ces observations, 23 % ne vivent pas sur la même île que la personne pivot. Il s'agit des observations des figures 7.5 et 7.6.

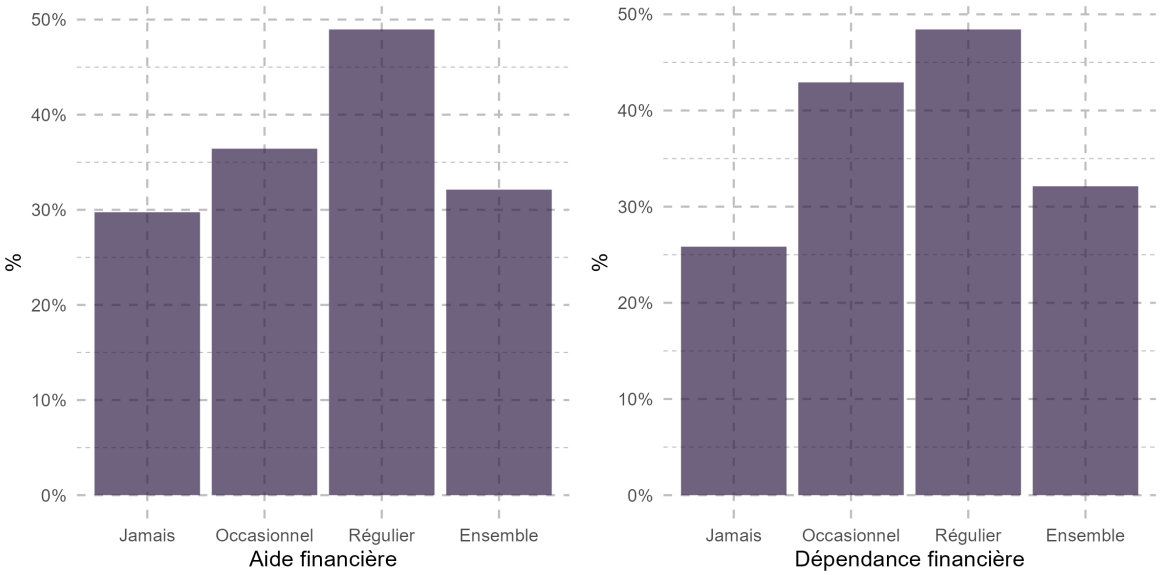


Figure 7.5 – Aide financière et dépendance financière des enfants, et distribution des contacts quotidiens entre les enquêté·es et leurs enfants

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Enfants de la population cible, qui ne résident pas sur la même île, hors réponse manquante à ces questions (20 %)

À distance, le fait, pour les enfants de la population cible, de dépendre financièrement ou d'apporter une aide monétaire au parent pivot est associé à des contacts plus fréquents avec celui-ci (figure 7.5). Les enfants qui envoient et celles celles/ceux qui reçoivent une aide financière régulière à leur(s) parent(s) sont presque 50 % (respectivement 49 % et 48 %) à être en contact quotidiennement avec la personne pivot. Notons toutefois que seuls 3 % des enfants apportent une aide régulière au parent enquêté. La dépendance financière régulière est un peu plus fréquente. Elle concerne 13 % des enfants[8]. L'aide et la dépendance financière occasionnelles sont plus courantes. Elles concernent 22 % et 17 % des enfants qui vivent ailleurs que sur l'île de résidence de la personne pivot. Elles sont aussi associées à une plus grande prévalence des contacts quotidiens (36 % et 43 % respectivement), par rapport à l'absence d'aide et de dépendance (respectivement 30 % et 26 % des enfants concernés sont en contact quotidien avec leurs parents).

La fréquence des contacts quotidiens entre enfants et parents est également influencée par les lieux de résidence de la population cible et de ses enfants. Les enfants qui résident au *fenua* sont les plus susceptibles de maintenir des contacts quotidiens avec leurs parents. C'est le cas de 39 % d'entre eux contre 32 % pour les enfants qui vivent à l'étranger, 25 % pour celles et celles et ceux qui vivent en France hexagonale et 21 % pour les résident·es

8. Ces résultats concernent les enfants qui vivent sur une autre île que le parent enquêté.

autres DROM et COM. Parmi les enfants qui vivent sur le territoire, ceux qui résident en zone urbaine sont les plus nombreux·ses à être en contact avec leurs parents quotidiennement (45 %). Cette proportion est bien plus faible pour les enfants qui vivent ailleurs en Polynésie française. Elle varie de 33 % à 37 %, sauf aux Australes où elle n'est que de 25 %. À l'inverse, les enfants dont les parents vivent en zone urbaine (et qui elles/eux-mêmes vivent ailleurs) sont les moins souvent en contact quotidien (24 %). Ceci s'explique au moins en partie par le fait qu'une proportion plus faible d'entre eux (33 %) résident en Polynésie, comparé à 51 % en zone rurale des îles du Vent, et 81 % à 91 % dans les autres archipels. Parmi les enfants dont les parents résident dans les autres archipels, 31 % à 36 % sont en contact quotidiennement avec leurs parents, à l'exception des Australes (28 %), qui sont encore une fois plus isolées.

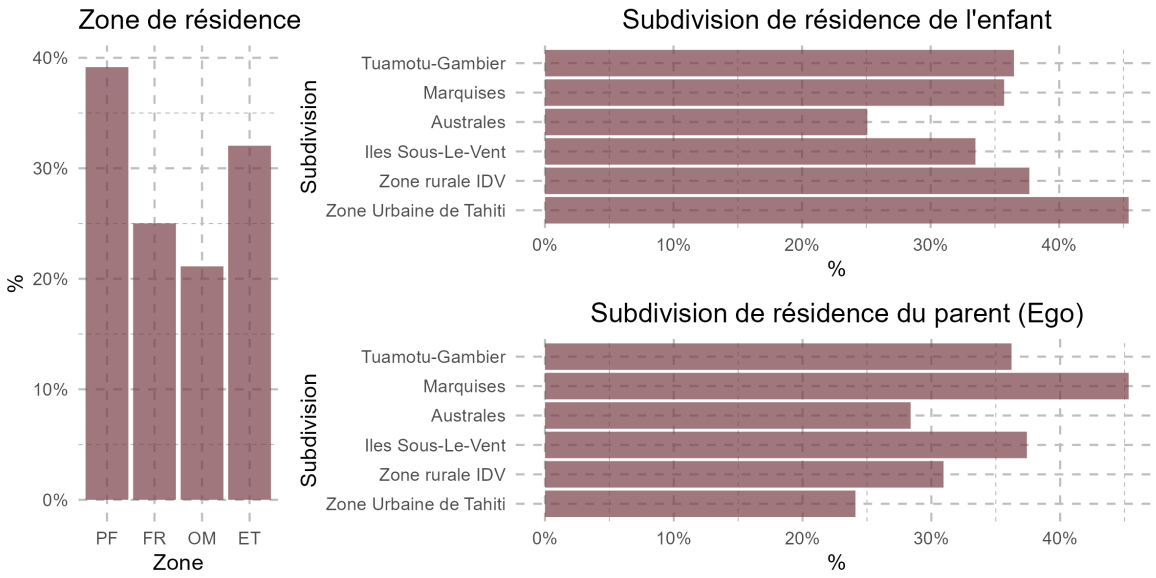


FIGURE 7.6 – Fréquence des contacts à distance selon le lieu de résidence de l'enfant et de la population cible

Source : ISPF-Ined, 2020, *Feti'i e fenua*
Champ : Enfants de la population cible, qui ne résident pas sur la même île, hors réponse manquante à ces questions (20 %)

Ainsi, malgré la distance, les liens au sein de la parentèle ne sont que très rarement rompus. La distance semble plutôt les transformer et les adapter : les contacts se font souvent moins fréquents (de manière inégale selon les lieux de résidence), et l'entraide matérielle contribue à leur régularité. D'ailleurs, l'envoi de colis (en particulier vers Tahiti), comprenant des produits locaux issus de la pêche, de l'agriculture ou de l'artisanat, sont des pratiques courantes dans les îles (LOCKWOOD, 2002). En parallèle, les contacts réguliers et le maintien d'un réseau d'entraide jouent un rôle crucial dans la vie quotidienne, compte tenu

de l'étendue du territoire. Entre autres, le réseau familial étendu permet parfois l'accueil des personnes en mobilité et facilite la recherche de logement ou d'emploi.

Si la distance ne rompt pas les liens et n'empêche pas l'entraide, la proximité résidentielle contribue aux stratégies de subsistance, facilitant le partage du travail salarié, informel et domestique. Dans la dernière section de ce chapitre, nous analyserons, à partir des données du recensement, les conséquences de la cohabitation en famille élargie sur les conditions de vie, en mettant l'accent sur les aspects liés au logement, son équipement, et les problèmes de suroccupation. Cela nous permettra de mettre en évidence les effets de ce partage des ressources sur les conditions de vie des ménages et en particulier sur leur équipement. Mais la corésidence en famille élargie induit également des difficultés, notamment liées au surpeuplement des logements.

7.3 Le logement, une nécessité rare et chère

Pour rappel, la définition du ménage employée en Polynésie française est celle du ménage-logement, commune à tous les recensements français. À chaque logement correspond un ménage constitué du groupe de ses résident·es, et bien que ces notions ne soient pas interchangeables, ces deux unités correspondent du fait des définitions employées.

7.3.1 Les difficultés d'accès au logement

Type de logement et statut d'occupation

Le type de logement occupé et le statut d'occupation de ce logement sont liés à la stabilité économique des ménages qui les occupent. Le fait de payer un loyer constitue une charge importante et le fait d'être locataire du parc privé est synonyme d'une certaine aisance financière, peut-être plus encore dans le contexte polynésien où les locataires sont bien moins nombreux·ses qu'en France hexagonale. Le fait d'être propriétaire est un facteur de plus grande stabilité financière. Mais l'accession à la propriété est limitée, par la rareté des terrains disponibles à la vente. Enfin, les ménages logés gratuitement n'ont pas à payer de loyer mais ils dépendent d'arrangements (le plus souvent familiaux) et sont en situation de forte dépendance vis-à-vis de celles et ceux qui les logent.

Plus de 70 % des ménages de la Polynésie française sont propriétaires de leur logement en 2017. Être locataire est donc une situation minoritaire qui concerne un peu plus d'un cinquième des ménages d'après le recensement. Les personnes seules et les couples sans enfant, ainsi que les familles monoparentales sont plus souvent locataires du secteur privé que les

autres types de ménage. Ils sont respectivement 24 %, 23 % et 22 %. Les ménages lignagers et de collatéraux·les ne sont quant à eux que 14 % et 19 % à être locataires du parc privé. Ils sont plus souvent propriétaires en indivision ou propriétaires d'un logement construit sur un terrain pris en location. C'est le cas d'environ un cinquième de l'ensemble des ménages, et cette proportion dépasse un quart pour les ménages lignagers et les ménages de collatéraux. Les ménages lignagers sont également plus nombreux à être propriétaires de leur logement en pleine propriété (55 %). C'est aussi le cas des couples avec enfants (54 %). À l'inverse les ménages de collatéraux·les sont relativement peu nombreux dans cette situation (44 %), de même que les personnes seules (46 %). Ces deux catégories de ménages sont les plus nombreuses à être logées gratuitement : c'est le cas respectivement de 11 % et 12 % d'entre elles, alors que seuls 8 % de l'ensemble des ménages sont logés à titre gratuit.

Le type de logement est un bon indicateur des conditions de vie et d'accès au logement. Un peu moins des trois quarts (73 %) des résidences principales en Polynésie française sont les maisons individuelles (hors OPH). Les ménages lignagers y sont sous-représentés et les ménages de collatéraux·les légèrement surreprésentés mais moins que les couples avec enfants et les couples sans enfants. Les ménages complexes résident aussi moins souvent dans des appartements privés. Alors que cette proportion s'élève à 8 % si l'on considère l'ensemble des ménages ce n'est le cas que d'1 % des ménages lignagers et de 4 % des ménages de collatéraux·les. Les personnes seules (17 %), les couples sans enfants (11 %) et les familles monoparentales (11 %) y sont à l'inverse surreprésentées. Vivre en ménage complexe peut constituer une alternative à la location dans le secteur privé lorsque celle-ci n'est pas accessible.

Le fait de vivre dans des habitations de l'office polynésien de l'habitat (OPH) dénote à la fois une situation stabilisée et des difficultés passées à se loger. Les habitations de fortune sont quant à elles souvent associées à des conditions de vie précaires. On retrouve les ménages lignagers un peu plus souvent dans les immeubles collectifs de l'OPH (3 %), de même que les familles monoparentales et les ménages de collatéraux·les, mais dans une moindre mesure – ils sont un peu moins de 2 % à vivre dans des appartements loués par l'OPH alors que cela concerne un peu plus de 1 % de l'ensemble des ménages. Les ménages lignagers et les ménages de collatéraux·les occupent aussi plus souvent des habitations individuelles construites par l'OPH (Fare ATR, MTR, FEI et OPH). Respectivement 22 % et 18 % habitent dans de tels logements alors que cela concerne 14 % de l'ensemble des logements alors même que l'OPH se donne pour mission de réduire la cohabitation en famille élargie. Rappelons que l'offre de logements sociaux est insuffisante au regard des besoins de la population. De plus, les logements OPH, souvent attribués à des familles nucléaires, ont tendance à se complexifier rapidement du fait de l'accueil des *feti'i* (Baronnet, Lehrmann et Van Hille, 2021).

Caractéristiques du logement	P.S.	Co.	Co. enf.	Fam. m.	Mén. Lign.	Mén. de coll.	Autres	Ensemble
Statut d'occupation du logement								
Propriétaire du sol et du logement (hors indivision)	46,05 %	54,23 %	51,03 %	51,50 %	55,43 %	44,43 %	43,71 %	**50,96 %**
Locataire	24,41 %	23,26 %	20,29 %	22,44 %	14,34 %	18,96 %	27,58 %	**20,74 %**
Propriétaire (terrain loué ou indivis)	17,42 %	15,92 %	20,85 %	19,74 %	26,39 %	25,80 %	19,38 %	**20,58 %**
Logé gratuitement	12,02 %	6,59 %	7,83 %	6,31 %	3,83 %	10,80 %	9,34 %	**7,70 %**
Type de logement								
Maison individuelle (hors OPH)	68,09 %	76,36 %	74,51 %	70,34 %	71,70 %	73,71 %	75,67 %	**73,00 %**
Fare ATR, MTR, FEI, OPH	8,89 %	8,57 %	15,43 %	14,47 %	22,33 %	17,88 %	11,60 %	**14,41 %**
Immeuble collectif, parc privé	17,22 %	11,27 %	5,83 %	10,60 %	0,98 %	3,66 %	7,83 %	**8,00 %**
Immeuble collectif de l'OPH	0,47 %	0,43 %	1,10 %	1,74 %	2,65 %	1,69 %	1,27 %	**1,24 %**
Habitation de fortune	2,60 %	1,62 %	1,78 %	1,50 %	1,23 %	1,69 %	1,41 %	**1,75 %**
Autre	2,72 %	1,75 %	1,34 %	1,36 %	1,10 %	1,38 %	2,22 %	**1,60 %**

Table 7.5 – Caractéristiques du logement par type de ménage

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Polynésie française
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

Enfin, concernant les habitations de fortune, type de logement de loin le plus précaire, les personnes seules y vivent beaucoup plus souvent que les autres catégories de ménages. C'est le cas d'un peu moins de 3 % d'entre elles, alors que dans les autres catégories de ménages cette proportion varie entre 1 % et 2 % pour les autres types de ménages. Environ 1,7 % des ménages de collatéraux·les occupent des habitations de fortune : une proportion proche de celle des couples sans enfants (1,6 %) et des couples avec enfants (1,8 %). On peut donc dire que la corésidence en famille élargie permet d'éviter de vivre dans ce type d'habitations. Le recours à la parentèle pour se loger peut à l'inverse être un moyen d'éviter ce type d'habitation.

Défauts graves de confort

Les conditions de vie des habitant·es d'un logement dépendent grandement du confort de celui-ci. Les défauts de confort dans un logement, tels que l'absence d'une cuisine, d'une salle d'eau, le manque d'approvisionnement en eau courante, d'évacuation des eaux usées ou de ramassage des ordures ont un impact significatif sur les conditions de vie des résident·es. Ces problèmes peuvent entraîner des difficultés quotidiennes d'organisation ou encore des conditions d'hygiène précaires qui constituent des risques pour la santé des habitant·es. Ils affectent leur bien-être et leur qualité de vie. Nous allons donc examiner ces défauts graves de confort selon le type de ménage.

Sans surprise, les logements occupés par des personnes seules sont ceux qui présentent le plus de défauts graves de confort (tableau 7.6). À l'inverse, les logements des ménages lignagers sont les mieux équipés en moyenne : ils sont proportionnellement plus nombreux que tous les autres types de ménage à disposer d'une cuisine (moins de 1 % n'en disposent pas), de toilettes (4 %), d'un accès à l'électricité (0,4 %), d'un moyen d'évacuation de leurs eaux usées[9] (2 %) ou encore d'avoir accès au ramassage des ordures à proximité de leur logement (13 %). Le seul équipement pour lequel ils ne sont pas en première position est le fait de disposer d'une douche ou d'une baignoire à l'intérieur de leur logement (7 %) ; ils figurent néanmoins parmi les mieux pourvus après les couples sans enfant et les familles monoparentales – qui sont un peu moins de 7 % à n'en être pas équipés. La cohabitation intergénérationnelle est donc associée à des logements plus salubres que la moyenne, malgré la moindre part d'actifs occupés dans ces ménages.

Les logements habités par les ménages de collatéraux·les présentent davantage de défauts graves. Ils sont en deuxième position après les personnes seules à manquer d'une

9. Cette variable est une indicatrice du fait d'être raccordé au réseau collectif d'évacuation des eaux ou de disposer d'une fosse septique individuelle. La majorité des ménages polynésiens disposent d'une fosse septique, le réseau collectif d'évacuation des eaux usées étant peu développé. Il n'existe d'ailleurs que dans un nombre restreint d'îles de l'archipel de la Société.

Logement ne disposant pas de …	P.S.	Co.	Co. enf.	Fam. m.	Mén. Lign.	Mén. de coll.	Autres	Ensemble
Cuisine	3,55 %	1,62 %	1,21 %	1,33 %	0,82 %	1,73 %	1,32 %	**2,75 %**
WC	6,84 %	4,40 %	5,03 %	4,32 %	3,49 %	5,32 %	5,66 %	**6,20 %**
Douche ou baignoire	9,26 %	6,56 %	7,51 %	6,80 %	6,97 %	9,16 %	7,87 %	**8,72 %**
Eau courante	12,93 %	10,26 %	11,46 %	10,13 %	9,21 %	10,73 %	11,50 %	**12,11 %**
Évacuation des eaux usées	4,20 %	2,21 %	2,43 %	2,17 %	1,95 %	2,53 %	2,92 %	**3,17 %**
Ramassage des ordures	18,30 %	15,66 %	16,53 %	14,00 %	12,46 %	14,60 %	15,18 %	**19,94 %**
Électricité, réseau général	6,56 %	4,05 %	3,40 %	2,25 %	1,70 %	3,28 %	4,24 %	**6,16 %**
→ Dont connectés au réseau alternatif	2,71 %	2,63 %	2,46 %	1,28 %	1,32 %	2,02 %	2,83 %	**2,64 %**
→ Logements sans aucune électricité	3,84 %	1,42 %	0,94 %	0,97 %	0,38 %	1,27 %	1,41 %	**3,52 %**
Au moins un défaut grave	12,88 %	8,67 %	9,58 %	8,05 %	6,72 %	9,37 %	9,71 %	**10,99 %**
Au moins 2 défauts graves	7,34 %	4,31 %	4,33 %	3,93 %	2,65 %	4,78 %	5,19 %	**5,74 %**
Au moins 3 défauts graves	4,97 %	2,68 %	2,25 %	2,11 %	1,24 %	2,27 %	2,92 %	**3,55 %**

TABLE 7.6 – Défauts graves de confort en fonction du type de ménage

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Polynésie française
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires
Notes : Moyenne des indicatrices relatives à des défauts graves de confort (Décret n°2002-120 ;LAFERRÈRE, POULIQUEN et ROUGERIE (2017)). Il s'agit : de la présence d'une cuisine, de WC, d'une douche ou d'une baignoire à l'intérieur du logement occupé par le ménage, de l'accès à l'eau courante dans le logement, de son raccordement au réseau d'égouts ou d'une fosse septique, du ramassage des ordures devant le logement ou sur une route voisine ainsi que de son raccordement au réseau général d'électricité. Les sources alternatives d'électricité mentionnées ensuite sont : un groupe électrogène, des panneaux solaires ou une éolienne. Cela permet de calculer la part des logements privés de toute source à l'électricité. Les trois dernières lignes du tableau représentent la part des ménages de chaque type présentant au moins un défaut de confort, au moins 2 et moins 3.
Lecture : 4 % des couples sans enfants résidant en Polynésie française en 2017 sont privés d'accès au réseau général d'électricité. Parmi eux, 2,6 % ont accès à une source d'électricité alternative. La part des ménages de cette catégorie présentant au moins un défaut grave est de 8,7 %, elle est de 4,3 % pour les ménages qui en présentent au moins 2 et de 2,7 % pour les ménages qui en présentent 3.

cuisine (1,7 %), de toilettes (5 %) ainsi que d'une douche ou d'une baignoire intérieure (9 %) dans leur logement. Cependant, de même que pour le fait d'occuper une habitation de fortune, les ménages de collatéraux·les ne sont pas sensiblement moins bien pourvus que les ménages nucléaires. Ils sont même moins nombreux que certaines catégories de ménages simples à souffrir de certains défauts graves : seuls 1,3 % n'ont pas accès à l'électricité et 15 % au ramassage des ordures (contre 1,4 % et 16 % pour les couples sans enfants) et 11 % n'ont pas accès à l'eau courante (alors que c'est le cas pour 12 % des familles monoparentales). Les ménages de collatéraux·les occupent donc des logements un peu plus précaires que ceux des ménages lignagers mais leurs habitations sont sensiblement moins dégradées que celles des personnes seules et ils présentent à peu près autant de défauts graves que les ménages constitués d'une famille nucléaire.

Ainsi, la cohabitation intergénérationnelle est associée au fait d'occuper des logements moins dégradés. Son effet protecteur est lié au fait que ces ménages ont une moindre propension à déménager et qu'ils assurent généralement l'accès à des revenus stables. Les ménages de collatéraux sont quant à eux un peu plus exposés à ce type de précarité, mais leurs logements souffrent de défauts graves dans des proportions analogues aux ménages nucléaires. Ces ménages sont souvent plus petits et plus mobiles que les ménages lignagers. Le partage des ressources qu'ils facilitent semble néanmoins contribuer à protéger les personnes de l'habitat le plus dégradé. Enfin, les ménages les plus susceptibles d'occuper des logements très précaires sont de loin les personnes seules, de même que pour les habitations de fortune d'ailleurs.

7.3.2 L'équipement domestique

Concernant l'équipement ménager, les ménages lignagers sont aussi parmi les mieux équipés à l'exception de l'équipement en chauffe-eau et en climatisation qui sont relativement peu courants en Polynésie française (cf. tableau 7.7). Ils sont de loin les mieux équipés en machine à laver le linge ainsi qu'en congélateurs (respectivement 4 % et 17 % d'entre eux n'en disposent pas). Ils sont aussi relativement nombreux à disposer d'un réfrigérateur (7 % d'entre eux n'en ont pas). Ces équipements peuvent se révéler très utiles dans un contexte de fort recours à l'autoproduction, et en particulier à la pêche. Les trois quarts des ménages de collatéraux·les disposent d'un congélateur, les plaçant en deuxième position pour ce poste d'équipement. Globalement les ménages de ce type sont relativement moins bien équipés que les ménages constitués d'un noyau familial pour les autres postes d'équipement. Les personnes seules sont encore une fois les moins bien pourvues.

Concernant l'équipement multimédia, la majorité des ménages de plusieurs personnes, quel que soit leur type semblent être équipés d'un téléphone et dans une moindre me-

Logement ne disposant pas de …	P.S.	Co.	Co. enf.	Fam. m.	Mén. Lign.	Mén. de coll.	Autres	Ensemble
Équipement ménager et du logement								
Réfrigérateur	13,27 %	6,67 %	8,63 %	8,40 %	7,02 %	11,34 %	8,58 %	**8,90 %**
Congélateur	49,85 %	34,92 %	28,61 %	37,12 %	16,88 %	24,98 %	30,93 %	**31,55 %**
Chauffe-eau	34,19 %	24,35 %	32,63 %	33,39 %	40,14 %	44,76 %	34,51 %	**33,56 %**
Machine à laver	18,18 %	7,35 %	5,76 %	8,00 %	3,57 %	8,09 %	9,01 %	**7,97 %**
Au moins une pièce climatisée	74,07 %	68,30 %	76,81 %	77,78 %	88,08 %	88,26 %	77,23 %	**77,60 %**
Équipement multimédia								
Télévision	18,41 %	9,16 %	7,12 %	9,94 %	4,28 %	9,23 %	12,54 %	**9,22 %**
Téléphone	11,51 %	3,16 %	2,52 %	5,32 %	2,51 %	4,66 %	5,52 %	**4,44 %**
Ordinateur	55,62 %	39,73 %	39,28 %	49,57 %	49,94 %	53,06 %	45,92 %	**45,42 %**
Internet	56,16 %	40,29 %	41,94 %	49,66 %	52,62 %	57,49 %	48,18 %	**52,71 %**

Table 7.7 – Équipement ménager et multimédia des logements par type de ménage

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la Polynésie française
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

sure d'une télévision. Les ménages lignagers sont les mieux pourvus pour ces deux postes d'équipement : seuls 4 % d'entre eux n'ont pas de télévision et moins de 3 % n'ont pas de téléphone. Ils sont un peu plus nombreux que les ménages constitués d'un noyau familial à ne pas disposer d'ordinateur et à ne pas avoir accès à internet (50 % et 53 % respectivement). Ces items plus récents constituent la seule exception aux très bons taux d'équipement des ménages lignagers. Les ménages les mieux équipés en termes d'informatique (ordinateur et internet) sont les couples avec et sans enfants (autour de 40 % de ménages n'en sont pas équipés). Viennent ensuite les familles monoparentales et les ménages complexes, les ménages lignagers étant un peu mieux équipés que les ménages de collatéraux (53 % n'ont pas d'ordinateur et 58 % n'ont pas accès à internet).

Notons que ces taux d'accès relativement faibles pour les équipements les plus récents s'expliquent non seulement par leur coût mais aussi par les difficultés techniques qu'a connu le développement des technologies de l'information et de la communication en Polynésie française, du fait de l'isolement et de la structure archipélagique de son territoire [10]. Les taux d'équipement ont augmenté relativement rapidement mais le développement l'offre d'accès dans les régions périphériques a été freinée par des coûts de raccordement très élevés (Vucher-Visin, 2022). Toutefois l'immense distance entre les différentes portions de ce territoire contribuent également à l'importance des technologies de l'information et de la communication dans le contexte polynésien. Le développement de la formation à distance, de l'e-administration ou encore l'utilisation de l'outil informatique par les entreprises (en particulier du secteur touristique) pourraient contribuer à pallier l'isolement relatif des parties les plus éloignées du territoire.

Les habitant·es des ménages complexes, malgré des niveaux de diplôme en moyenne moins élevés et des taux de chômage plus importants, se distinguent par leur situation relativement avantageuse en matière de logement et d'équipement. Cela suggère que ces modes de cohabitation peuvent jouer un rôle dans l'atténuation des difficultés liées au logement. Le partage des ressources au sein de ces ménages semble contribuer à garantir des conditions de logement plus stables et de meilleure qualité.

Néanmoins, cette stabilité relative peut coexister avec d'autres défis. En particulier, l'accumulation de plusieurs noyaux familiaux dans un logement inadapté peut avoir pour conséquence sa suroccupation. De plus, le fait de vivre en ménage complexe n'est pas synonyme d'une mise en commun de l'ensemble des ressources du foyer. Dans son rapport sur les familles de la zone urbaine de Tahiti, Protar (2022) note à ce titre que dans ces ménages constitués de plusieurs adultes et/ou plusieurs noyaux familiaux « c'est la répartition des contributions qui prime ». En pratique, les dépenses sont réparties entre les différentes « petites familles » qui cohabitent. Si les équipements et les dépenses alimentaires sont parfois

10. Agence Française de Développement (2020)

mis en commun, ce partage peut faire l'objet de conflits entre les membres de ces ménages. Ces conflits peuvent aboutir à la séparation de l'ensemble des dépenses (les repas sont alors préparés séparément et plusieurs cuisines peuvent même être installées dans un même logement) ainsi que des équipements du ménage (certains disposent de plusieurs frigidaires dotés de verrous, chaque famille peut détenir son propre téléviseur, etc.). Un facteur pouvant encourager cette séparation est la présence d'enfants dans ces petites familles, et elle préfigure généralement la décohabitation d'un ou plusieurs noyaux familiaux.

Ainsi si la corésidence en famille élargie permet de contourner certains aspects de la précarité économique, elle n'est pas sans difficultés et n'équivaut pas systématiquement à une mise en commun de l'ensemble des ressources du ménage.

7.3.3 La suroccupation des logements

La corésidence en famille élargie vient donc pallier les difficultés économiques que rencontrent les habitant·es du territoire (Fardeau, Lelièvre et l'équipe Atolls, 2023). Mais, elle est aussi associée à la suroccupation des habitations notamment du fait de l'inadéquation du parc de logements urbain à ces modes de vie. Ainsi, plus de la moitié (54 %) des ménages lignagers et 40 % des ménages de collatéraux·les sont suroccupés contre environ 20 % des familles nucléaires avec un ou plusieurs enfants (d'après le recensement de 2017).

La Polynésie française compte sensiblement plus de logements suroccupés que l'Hexagone. En 2017, plus d'un logement polynésien sur cinq (22 % d'après le recensement) est suroccupé contre 5 % en France hexagonale en 2016 (Bernard, Gallic et al., 2020). La zone urbaine de Tahiti compte 19 % de logements suroccupés mais cela cache d'importantes disparités entre les communes. Celles d'Arue, Punaauia et Pirae ont des taux relativement faibles contrairement à la commune de Fa'a'ā par exemple. La concentration d'une part importante de la population dans l'archipel de la Société associée aux difficultés d'accès à un logement indépendant et à la précarité économique ont pu y contribuer. La cohabitation de plusieurs noyaux familiaux dans des logements trop petits n'est donc pas rare. Les ménages de plusieurs familles représentent d'ailleurs un peu moins de 60 % des logements suroccupés et leur part augmente avec le nombre de familles qui l'occupent (Pasquier, 2020). Ce phénomène, en lien avec les difficultés à se loger dans la zone urbaine de Papeete est documenté de longue date. La famille est vecteur d'obligations, parmi lesquelles l'hospitalité tient une place importante (Bastide, 2020). Mais l'entassement de grandes familles élargies dans des logements inadaptés a rapidement constitué une limite à cela. Ringon (1972) parle à ce titre d'un « blocage par saturation qui rend inopérante l'hospitalité traditionnelle ».

Encadré – La suroccupation

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;

et pour les célibataires de moins de 19 ans :

- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
- sinon, une pièce par enfant.

Les studios occupés par une personne sont exclus du champ. Un logement est considéré suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce au regard du ménage qui l'occupe.

Source : https://insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236

Le fait de vivre dans des logements suroccupés peut avoir de nombreux effets néfastes. La promiscuité accélère la dégradation du logement et augmente les risques domestiques. Les ménages occupant des logements surpeuplés subissent également de nombreuses contraintes liées au partage de l'espace qui pèsent sur l'organisation de leurs activités quotidiennes et sur le sommeil de leurs membres. Tout cela affecte leur quotidien, et *a fortiori* leur santé physique et mentale (stress, maladies contagieuses, etc.) et se répercute sur les relations interpersonnelles entre elles et eux (Petit, Lehrmann et Best, 2017). Du fait de l'importance de la corésidence en famille élargie et de la prévalence des logements suroccupés, il s'agit d'un facteur important lorsque l'on cherche comprendre les conflits intrafamiliaux et les violences qu'ils peuvent causer (Bastide, 2020).

Ainsi, le repérage des ménages complexes en situation de surpeuplement s'avère informative du point de vue des politiques publiques liées à l'habitat, en particulier dans la zone urbaine de Tahiti, qui regroupe la majorité de la population. Il s'agit d'un élément clé d'identification de la demande sociale en termes de logement. Celle-ci nécessite d'ailleurs d'être précisée comme le pointe le rapport *Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030* (2022). Ces ménages sont le plus souvent le produit du regroupement contraint de différents noyaux familiaux qui, s'ils le pouvaient, se répartiraient dans plusieurs logements. Leur repérage permet donc d'identifier les besoins en logement comme en témoignent les recommandations des Nations-Unies publiées en 1980 (Nations Unies, 2020, § 4.519. p.282) :

« 4.519. Dans les recensements des logements, chaque ménage doit être

> compté séparément. Pour ce qui est des programmes immobiliers, il importe d'utiliser deux concepts distincts en matière de recensements sur les logements, l'un correspondant aux ménages et l'autre aux locaux à usage d'habitation, afin de pouvoir déterminer les personnes ou groupes de personnes qui ont besoin de leur propre logement. Si le ménage est défini comme un groupe de personnes occupant un ensemble de locaux à usage d'habitation, le nombre des ménages vivant dans des locaux à usage d'habitation sera toujours égal au nombre des locaux qui sont occupés ; aucun déséquilibre n'apparaîtra entre les deux et il sera impossible de connaître les besoins de logements que ferait apparaître le partage d'unités à usage d'habitation par plusieurs ménages. Si les locaux à usage d'habitation sont définis comme l'espace occupé par un ménage, là aussi le nombre de ménages sera égal au nombre des locaux et, inconvénient supplémentaire, le nombre de locaux à usage d'habitation séparés d'un point de vue structurel restera inconnu. »

Elles soulignent donc que chaque ménage (au sens du ménage-foyer, c'est-à-dire groupe des habitant·es d'un logement qui partagent leurs ressources) doit être traité comme une entité distincte dans le contexte du recensement, permettant d'identifier les besoins en logement de chaque groupe de personnes. Or, dans le cas du recensement de la Polynésie française, les ménages correspondent aux groupes de corésidents (cf. chapitre 3) : chaque logement contient donc par définition un seul ménage. La mise en évidence des personnes et des groupes de personnes ayant potentiellement besoin d'un logement indépendant repose donc exclusivement sur l'identification de la structure de ces ménages.

Type de Ménage	**Nombre de personnes dans le ménage**	**Nombre de pièces du logement**	**Part des ménages suroccupés**
Personne seule	1 (sd=0)	2,50 (sd=1,18)	1,46 %
Couple sans enfants	2 (sd=0)	2,87 (sd=1,19)	1,00 %
Couple avec enfants	3,96 (sd=1,08)	3,13 (sd=1,19)	22,43 %
Famille monoparentale	2,64 (sd=0,97)	3,06 (sd=1,19)	19,23 %
Ménages lignagers	6,63 (sd=2,96)	3,69 (sd=1,31)	53,21 %
Ménages de collatéraux	4,72 (sd=2,36)	3,37 (sd=1,32)	39,67 %
Autres	3,6 (sd=2,13)	3,09 (sd=1,31)	24,47 %

Table 7.8 – Part des logements suroccupés (voir encadré), nombre de pièces et de personnes, moyenne par type de ménage

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la population
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires, hors personnes seules

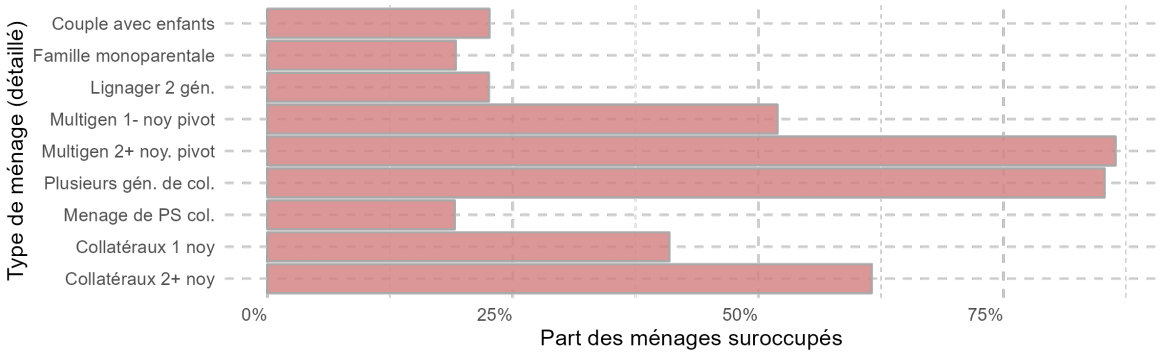


FIGURE 7.7 – Part des logements suroccupés selon le type de ménage détaillé

Source : ISPF-Insee, 2017, Recensement de la population
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires, hors « personnes seules », « couples sans enfants » et « autres ménages »

Le surpeuplement des logements polynésiens est aussi lié à l'inadéquation du parc de logements disponibles à la corésidence en famille élargie, qui nous l'avons vu s'avère souvent nécessaire. Avec l'urbanisation et le développement de l'habitat social, de plus petits logements ont remplacé le logement traditionnel constitué de plusieurs bâtisses (*fare*) et plus adapté à ces modes de corésidence (BASTIDE, 2020). Ainsi, parmi les facteurs associés à des taux de suroccupation élevés, on compte : le fait de vivre dans un petit logement mais aussi le fait d'habiter un logement indépendants du type *Fare* ATR, MTR, FEI et OPH [11], dans un logement collectif de l'OPH ou encore une habitation de fortune (PASQUIER, 2020). Or, si rares sont les ménages complexes qui habitent des logements de fortune, ils sont nombreux à vivre dans des *Fare* OPH ou dans des appartements loués par l'OPH. Outre les caractéristiques de ces logements, la tension du marché du logement est bien souvent à l'origine du surpeuplement (PETIT, LEHRMANN et BEST, 2017). Les prix du parc privé et le manque chronique de logements sociaux peuvent ainsi expliquer une telle part de logements suroccupés.

La présence de plus d'un noyau familial permet d'expliquer, au moins partiellement, la suroccupation des logements. En effet, le nombre de personnes par logement est en moyenne élevé et varie de considérablement dans les catégories de ménages complexes, davantage que le nombre de pièces qu'ils occupent. Dès les années 1960, JULLIEN et al. (1961) avait d'ailleurs remarqué que, dans l'agglomération de Papeete, la surface des logements n'était que faiblement corrélée au nombre de personnes qui l'occupent. Ainsi, si certains ménages complexes peuvent contenir un grand nombre d'individus, le nombre de pièces

11. Il s'agit des types de logements construits par l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) pour faire face au mal logement lié à la précarité économique mais également aux conséquences des catastrophes naturelles qui ont touché le Pays.

dans les logements qu'ils occupent varient de manière plus limitée.

C'est notamment la présence de plusieurs noyaux familiaux dans un même logement qui explique les taux de suroccupation des ménages complexes. En effet, le détail par sous-type de ménage (figure 7.7) montre que les ménages lignagers de deux générations et les ménages de collatéraux·les qui ne comprennent que des personnes seules ont des taux de suroccupation semblables à ceux des ménages simples avec enfants. Les ménages de collatéraux·les constitués d'un noyau familial et de personnes seules sont quant à eux un peu plus de 40 % à être suroccupés et plus de la moitié des ménages multigénérationnels contenant un noyau familial à la génération pivot est en situation de suroccupation. Les ménages de collatéraux·les constitués de plusieurs noyaux sont quant à eux un peu plus de 60 % à être dans une telle situation. Enfin, la sous-catégorie de ménages dont les logements sont le plus souvent suroccupés sont de loin les ménages multigénérationnels contenant plus d'un noyau à la génération pivot et les ménages multigénérationnels avec présence de collatéraux·les à la première génération. La majorité d'entre eux (86 % et 85 % respectivement) sont des ménages surpeuplés. C'est donc bien la juxtaposition de plusieurs noyaux familiaux dans des logements trop petits qui est à l'origine de la part importante de logements suroccupés sur le territoire polynésien.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis de mettre en évidence le fait que les plus précaires vivent plus souvent avec où à proximité directe de leur famille étendue. Le manque de revenus (d'activité et d'inactivité) est potentiellement compensé par le partage des ressources (financières, matérielles) et du travail. Les activités non-salariées liées à la famille ainsi que celles qui apportent un complément de revenu sont d'ailleurs associées au fait de ne pas être en emploi ou à de faibles niveaux de diplôme. Cela doit être analysé au regard des difficultés d'accès à l'emploi et plus généralement aux ressources.

Par ailleurs, les plus grandes probabilités de vivre en famille élargie en zone urbaine et de vivre à proximité de sa famille dans les périphéries doit être analysée au regard de l'organisation du territoire. En zone urbaine l'espace disponible pour se loger est rare et l'offre est souvent inaccessible. Tout cela contraint les familles élargies à se regrouper sous un même toit. Dans les îles, à l'inverse, la disponibilité de terrains (notamment familiaux) favorise la proximité résidentielle.

L'entraide se fait aussi à distance et elle contribue entretenir les liens (contacts plus fréquents avec les enfants lorsqu'il y a soutien financier, quel que soit son sens). Nous ne disposons pas actuellement de données quantitatives sur le sujet mais il transparaît de plu-

sieurs études qualitatives que l'envoi de colis contribue au maintien des contacts à distance (Fardeau et Protar, 2025a ; Lockwood, 2002 ; Protar, 2022).

La famille constitue donc un réseau d'entraide, qui structure les stratégies de subsistance des habitant·es du territoire. Mais cela n'est pas sans conséquences : le fait d'aider ou d'être aidé est bien souvent vécu sur le mode de la contrainte. Les solidarités familiales engendrent dans bien des cas une surcharge de travail domestique notamment pour les femmes (Bernard et Bernardie-Tahir, 2021 ; Le Pape et al., 2018), des tensions liées au partage des ressources (Giraud, 2023 ; Protar, 2022), ou encore des formes de contrôle de la part de la famille. Ces phénomènes sont difficiles à mettre en évidence quantitativement avec les données à notre disposition. Néanmoins, la suroccupation, fréquente sur le territoire et en particulier parmi les ménages complexes, témoigne des contraintes que les « solidarités familiales » font peser sur les personnes et de l'inadéquation de la politique du logement aux besoins de la population.

Conclusion générale

L'objectif de cette thèse est de produire une description systématique de l'organisation des familles en Polynésie française, au sein du ménage et au-delà. Cette description éclaire les pratiques d'entraide familiales et leur rôle structurant sur ce territoire.

Cette étude a tout d'abord été l'occasion de questionner les représentations statistiques des familles à partir des données à notre disposition. Rappelons que la collecte de données quantitatives nécessite de définir *a priori* les objets que l'on collecte. Cette contrainte pose question au regard de l'ambiguité de la notion de famille, dont les frontières varient selon le contexte dans lequel elle est employée. Autrement dit, collecter des statistiques sur les familles exige de fixer les bornes d'un objet aux contours flous. Nous avons donc détaillé les difficultés que pose une description fidèle des modes d'organisation et des pratiques familiales à partir d'outils statistiques. À ce titre, nous avons passé en revue les diverses manières de collecter et de décrire les configurations familiales en portant une attention particulière aux recensements. En effet, bien que l'objectif principal de ces données soit de compter les populations, leur dominance dans les travaux quantitatifs sur les familles a largement conforté la primauté de la famille nucléaire corésidente.

Les résultats des études quantitatives sur les familles reposent le plus souvent sur des catégories d'analyse standardisées, bien qu'elles soient largement tributaires de la collecte des données. Dans le cas des configurations familiales il s'agit des typologies de ménage constituées par les administrations statistiques locales, à partir de critères internationaux qui assurent leur comparabilité (parfois au détriment de leur aptitude à décrire les modes de vie localement). Dans le cas de la Polynésie française, s'ajoute le fait que la collecte et les catégories d'analyse du recensement sont organisées par l'administration statistique française (l'Insee), à partir de critères et de définitions quasi identiques à ceux de la France hexagonale. L'une des exigences de la production des données de recensement est leur comparabilité avec l'Hexagone et les autres DROM et COM.

Ainsi, la typologie polynésienne des ménages comporte en 2017 une catégorie de ménages dits « complexes » qui rassemblait plus du quart d'entre eux. Or, nous l'avons vu cette catégorie est définie en creux et ne repose sur aucune caractéristique des ménages

si ce n'est le fait de n'être ni une famille nucléaire ni une personne isolée. Étant donnée l'hétérogénéité des formes familiales qu'elle englobe elle n'est donc pertinente que dans les cas où elle est résiduelle. Une étude approfondie des familles du *fenua* exige donc de mettre en lumière les formes familiales qu'elle recouvre. Autrement dit, il était nécessaire de construire des sous-catégories, aptes à décrire précisément les dynamiques familiales et les arrangements rassemblés sous cette appellation générique.

Pour construire une typologie des ménages complexes, nous avons au préalable passé en revue des critères discriminants qui permettent de décrire les formes familiales à partir de données de recensement. Ceux-ci abondent la constitution de représentations statistiques des ménages à partir des données du recensement de 2017. Des méthodes de classification non supervisée ont ensuite permis d' explorer l'hétérogénéité des ménages complexes. Celles-ci nous assurent d'obtenir des décompositions à la fois robustes et homogènes de la catégorie des ménages complexes. Les partitions obtenues révèlent la diversité des formes de corésidence rassemblées dans cette catégorie, et permettent d'en dessiner les traits les plus saillants. En particulier, nous avons pu dégager deux grandes classes. La première est caractérisée par la cohabitation intergénérationnelle, et la seconde, par la corésidence entre collatéraux·les. Ces catégories ne sont toutefois pas à opposer puisqu'elles peuvent correspondre à diverses phases de la vie des familles.

Cependant, cette exploration statistique ne suffit pas à constituer une typologie consolidée des ménages. Les résultats quantitatifs ont donc été complétés par une revue des modes de corésidence historiquement présents en Polynésie française ainsi que des processus socio-historiques qui ont abouti aux formes familiales actuellement observées. Tout cela a permis de construire une typologie qui éclaire les configurations des familles corésidentes. Cette classification montre que la plupart des ménages complexes (16 % de l'ensemble des ménages) correspondent à des cohabitations intergénérationnelles. Parmi eux, une majorité est constituée d'une unique lignée étendue sur trois générations (10 %). En outre 5,5 % des ménages sont constitués de pairs (généralement des adelphes), sans qu'un·e ascendant·e ne soit présent·e. La plupart rassemblent soit une famille et des personnes seules (3 %), soit des personnes seules (1,4 %). Les configurations familiales des ménages du territoire ont ainsi été caractérisées, à l'exception de la catégorie résiduelle « autres ménages » qui contient un peu moins de 3 % de l'ensemble des ménages. Cette typologie a l'avantage d'être compatible avec la typologie officielle des ménages, puisqu'elle n'est qu'une version plus détaillée de cette dernière. On peut en effet les superposer. La comparabilité avec l'Hexagone, les DROM et les autres COM est ainsi conservée.

Détailler les modes d'organisation familiale que rassemble la catégorie des ménages complexes permet de déconstruire sa complexité apparente et de mieux comprendre les modes de corésidence en famille. En particulier, la répartition par âge et par sexe des habi-

tant·es selon leur type de ménage fait ressortir les dynamiques familiales qui sous-tendent ces modes de cohabitation. Les ménages se complexifient par accrétions (accueil de personnes en mobilité, mises en couple des enfants, accueil de ou par un parent, etc.) et se réduisent au gré des décohabitations lorsque celles-ci sont possibles. Le choix de classer les ménages complexes en cohabitations intergénérationnelles d'une part et d'autre part en ménages de pairs répond au souhait de produire une typologie pertinente du point de vue de l'action publique [12]. Ces modes de cohabitation correspondent à des logiques de partage des ressources et du travail (rémunéré ou non), comme le montre la suite de cette thèse.

La typologie produite est donc adaptée aux organisations familiales observées localement. Néanmoins ce travail aura aussi été l'occasion de mettre en place une méthode adaptable et reproductible dans des contextes variés. En effet, la décomposition statistique d'une catégorie hétérogène par des méthodes de partition peut contribuer à éclairer les cohabitations dites « complexes » dans une diversité de contextes et à partir de différents modes de collecte. Son adaptation demande de reconstituer des représentations des ménages de manière à appréhender à la fois leur structure (le nombre et le type de noyaux familiaux et le nombre de personnes seules) et de leur configuration (les liens familiaux déclarés). Il suffit ensuite d'y appliquer une métrique adaptée pour opérer les décompositions comme nous l'avons fait ici. Leur comparaison permet de dégager les grands traits et de déceler les marges d'une classification. Sa confrontation aux connaissances existentes sur les modes d'organisation familiaux permet d'en faire une typologie à proprement parler.

La description des configurations familiales des ménages ainsi produite permet de mieux comprendre le rôle protecteur de ces cohabitations. Celles-ci constituent une réponse aux nombreuses contraintes auxquelles fait face la population du *fenua*. En particulier le manque d'espace en zone urbaine, les tensions du marché du logement, et les difficultés à s'assurer un revenu stable retardent les décohabitations des jeunes gens et obligent les personnes en mobilité à se faire accueillir par leur famille élargie. Ces mobilités sont très nombreuses. Elles s'avèrent bien souvent nécessaires à la poursuite des études, à l'obtention d'un emploi salarié ou à l'accès aux soins.

Par ailleurs, le fait que des familles se rassemblent sous un même toit est aussi la conséquence de l'inadaptation de l'offre de logements aux spécificités locales de la cohabitation. L'habitat traditionnel composé de plusieurs bâtisses, appelé *'utua'fare* est plus adéquat à la cohabitation de plusieurs noyaux familiaux. L'observation du recensement a d'ailleurs permis de montrer que les ménages les plus grands et les plus complexes (ceux qui sont

12. Ce travail a été présenté à l'ISPF en mars 2022. Il répond à leur demande initiale d'identifier de manière plus détaillée la forte proportion de ménages complexes présents sur le territoire, et a été reçu avec enthousiasme. Dans le cadre de la collaboration entre l'Ined et l'ISPF, nous avons également fourni l'ensemble des scripts permettant de produire ces catégories.

constitués de plusieurs noyaux familiaux) tentent généralement de diviser l'espace et *a fortiori* leur quotidien en groupes plus petits. La collecte du recensement, confrontée à ces groupes étendus, a soulevé de nombreuses questions qui ont mis en lumière la porosité de la frontière entre corésidence et proximité résidentielle. Cet aspect a pu être exploré quantitativement grâce aux données de l'enquête *Feti'i e fenua* (ISPF-Ined, 2020). Dans la lignée des enquêtes françaises sur l'entourage, elle collecte les familles comme des réseaux egocentrés, indépendamment de la corésidence. Elle a ainsi permis de compléter l'étude des familles corésidentes par une description détaillée des réseaux familiaux à proximité et à distance.

La proximité résidentielle comme la corésidence en famille élargie sont caractéristiques des classes populaires et de l'entrée dans l'âge adulte. Elles facilitent la mise en commun des ressources dans un contexte où la demande de travail est insuffisante et où aucun revenu de remplacement n'assure la subsistance des personnes privées d'emploi. Alors que les personnes sans activité professionnelle sont davantage susceptibles de vivre en famille élargie, ces ménages comportent le plus souvent au moins une actif·ve occupée. Cela témoigne de l'importance de la mutualisation des ressources dans ces ménages. À cela s'ajoutent des pratiques de production en marge de l'économie de marché, telles que le *fa'a'apu* ou l'artisanat traditionnel, destinées à l'autoconsommation ou à la vente. Tout ceci explique que, si ces modes de vie concernent des personnes plus exposées à la précarité économique, les ménages complexes sont relativement bien équipés. Ces pratiques impliquent assez largement les familles, même si elles sont déterminées avant tout par la nécessité. Enfin, si les configurations familiales dénotent une réponse aux contraintes du territoire, elles amènent avec elles leur propres difficultés. Les familles étendues corésidentes sont particulièrement plus exposées à la suroccupation des logements. Cette problématique est d'ailleurs bien plus accentuée au *fenua* que dans l'Hexagone.

Les relations familiales se jouent également à distance, voire à très grande distance dans ce territoire étendu sur une surface aussi grande que l'Europe. En effet, de nombreuses familles (en particulier la grande majorité de celles dont la personne pivot se trouve dans un archipel périphérique) se répartissent sur plusieurs archipels. Elles sont aussi rarement rassemblées sur une seule île. Ces familles servent de support aux mobilités des personnes, et jouent en cela un rôle structurant dans leurs trajectoires. Mais la mobilisation du réseau de parenté requiert le maintien des liens à distance que l'on a pu observer *via* les variables relatives aux contacts avec la famille.

Tout cela contribue à éclairer la manière dont les familles organisent l'accès aux ressources en Polynésie française. Réciproquement, nous avons montré comment ces modes d'organisation découlent largement de pratiques d'entraide, qui révèlent de véritables stratégies de survie. Autrement dit, les solidarités sont consubstantielles des organisations fa-

miliales : les réseaux familiaux sont vecteurs de ressources et la circulation de ces ressources structurent leur propre configuration.

Ainsi, la plupart des outils statistiques à notre disposition instituent une vision de la famille qui est celle des sociétés occidentales industrialisées du XXème siècle (qui les ont vus naître). Cela les rend inaptes à décrire les dynamiques sociales et démographiques au-delà du seul rôle d'unité de consommation, fonction qui leur est attribuée par la théorie économique néoclassique. Dépasser et déconstruire ces outils et catégories d'analyse permet de mettre en lumière les diverses dimensions de la famille dans une variété de contextes.

L'étude du fonctionnement des familles dans le cas polynésien pourra par la suite être précisée au regard d'une recension plus précise des opportunités qu'offre le territoire. Plus précisément, une typologie des communes du territoire tenant compte de l'offre de travail et des services publics disponibles permettrait d'affiner nos observations sur le rôle protecteur des familles.

Par ailleurs, la méthode de catégorisation des ménages que nous avons constituée est reproductible. Son application aux données du recensement 2022 de la Polynésie française permettrait d'actualiser nos résultats mais surtout d'appréhender l'évolution récente de l'organisation des ménages du *fenua*. Enfin, l'adaptabilité de cette méthode rend possible l'étude de la diversité des modes de cohabitation sur d'autres territoires (ultramarins ou non) où les familles étendues sont nombreuses.

Bibliographie

Agence Française de Développement (2020). *Un câble sous-marin plonge les archipels polynésiens dans l'ère du numérique*. Publié le 27 janvier 2020. URL : https://www.afd.fr/fr/actualites/cable-sous-marin-polynesie-numerique.

Algava, Élisabeth (2002). « Les familles monoparentales en 1999 ». In : *Population* 57.4-5, p. 733-758. DOI : 10.3917/popu.204.0733. URL : https://www.cairn.info/revue-population-2002-4-5-page-733.htm.

— (2021). *La nouvelle feuille de logement et la refonte de l'analyse Ménages-Familles en 2018 : Quels apports pour l'étude des structures familiales ?* F2021-01. Insee. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5351799.

Amiot, Michel (1986). *Contre l'État, les sociologues : éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France, 1900-1980*. Recherches d'histoire et de sciences sociales 19. Paris : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales. ISBN : 978-2-7132-0865-2.

Angel, Ronald et Marta Tienda (1982). « Determinants of Extended Household Structure : Cultural Pattern or Economic Need ? » In : *American Journal of Sociology* 87.6, p. 1360-1383. ISSN : 0002-9602, 1537-5390. DOI : 10.1086/227597. URL : https://www.journals.uchicago.edu/doi/10.1086/227597.

Audras, Frédéric et al. (2017). *La République, le Pays et le Tavana : Des politiques publiques à l'échelle communale en Polynésie française : regards socio-anthropologiques*. Dépôt légal : 1er trimestre 2017. Paris : Agence Française de Développement. URL : https://www.afd.fr/fr/ressources/la-republique-le-pays-et-le-tavana-des-politiques-publiques-lechelle-communale-en-polynesie-francaise-regards-socio-anthropologiques.

Bambridge, Tamatoa (2004). « Mobilité et territorialité en Océanie ». In : *ingeo* 68.3, p. 195-211. ISSN : 0020-0093. DOI : 10.3406/ingeo.2004.2948. URL : https://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_2004_num_68_3_2948.

— (2013). *La terre dans l'archipel des Australes : étude du pluralisme juridique et culturel en matière foncière, Pacifique Sud*. Pirae (Tahiti) [Montpellier] : Au vent des îles éd. IRD éd. ISBN : 978-2-915654-41-7.

Baronnet, Juliette, Justine Lehrmann et Julien Van Hille (2021). « Les figures du mal-logement dans les Outre-mer (II) : Mayotte, la Polynésie française et la Nouvelle-

Calédonie ». In : *Recherche sociale* N° 233.1, p. 6-105. ISSN : 0034-124X. DOI : 10.3917/recsoc.233.0006. URL : https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2020-1-page-6.htm?ref=doi.

BASTIDE, Loïs (2020). *Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence*. 2020/15. URL : https://injep.fr/publication/les-violences-familiales-en-polynesie-francaise-entrer-vivre-et-sortir-de-la-violence/.

BENGTSON, Vern L. (2001). « Beyond the Nuclear Family : The Increasing Importance of Multigenerational Bonds ». In : *Journal of Marriage and Family* 63.1, p. 1-16. ISSN : 0022-2445, 1741-3737. DOI : 10.1111/j.1741-3737.2001.00001.x. URL : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1741-3737.2001.00001.x.

BENGTSON, Vern L. et Robert E. L. ROBERTS (1991). « Intergenerational Solidarity in Aging Families : An Example of Formal Theory Construction ». In : *Journal of Marriage and the Family* 53.4, p. 856. ISSN : 00222445. DOI : 10.2307/352993. URL : https://www.jstor.org/stable/352993?origin=crossref.

BERNARD, Sarah et Nathalie BERNARDIE-TAHIR (2021). « (Re)venir vivre dans une île polynésienne : vers un nouveau paradigme mobilitaire ? L'exemple de Rurutu (Australes) ». In : *Cahiers d'Outre-Mer* LXXIV.283, p. 201-234. ISSN : 0373-5834, 1961-8603. DOI : 10.4000/com.12929. URL : http://journals.openedition.org/com/12929.

BERNARD, Vincent, Gabrielle GALLIC et al. (2020). *Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires*. 189. Insee. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728#consulter.

BESSIÈRE, Céline et Frédérique HOUSEAUX (1997). « Suivre des enquêteurs ». In : *Genèses. Sciences sociales et histoire* 29.1. Numéro thématique : Sciences sociales improbables, p. 100-114. DOI : 10.3406/genes.1997.1482. URL : https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1997_num_29_1_1482.

BIRABEN, Jean-Noel (1963). « Inventaire des listes nominatives de recensement en France ». In : *Population (French Edition)* 18.2, p. 305. ISSN : 00324663. DOI : 10.2307/1527137. URL : https://www.jstor.org/stable/1527137?origin=crossref.

BODET, Charlie (2022). *L'emploi progresse en 2022, le nombre d'inactifs ne souhaitant pas travailler également*. 1359. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de Polynésie française. URL : https://www.ispf.pf/publication/1359.

BODET, Charly et Jérémie TORTERAT (2020). *En 2018, un Polynésien sur deux est en emploi*. 1193. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). URL : https://www.ispf.pf/publication/1193.

BON, Olivier (2005). « L'insoutenable développement urbain de l'île de Tahiti : politique du « tout automobile » et congestion des déplacements urbains ». In : *Cahiers d'Outre*

Mer 58.230, p. 121-152. ISSN : 0373-5834, 1961-8603. DOI : 10.4000/com.433. URL : http://journals.openedition.org/com/433.

Bonvalet, Catherine (2003). « La famille-entourage locale : » in : *Population* Vol. 58.1, p. 9-43. ISSN : 0032-4663. DOI : 10.3917/popu.301.0009. URL : https://www.cairn.info/revue-population-2003-1-page-9.htm?ref=doi.

Bonvalet, Catherine et Éva Lelièvre (2002). « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial ». In : *socsoc* 27.2, p. 177-190. ISSN : 1492-1375, 0038-030X. DOI : 10.7202/001076ar. URL : http://id.erudit.org/iderudit/001076ar.

— (2005). « Les lieux de la famille : » in : *Espaces et sociétés* n° 120-121.1, p. 99-122. ISSN : 0014-0481. DOI : 10.3917/esp.120.0099. URL : https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2005-1-page-99.htm?ref=doi.

— éd. (2012). *De la famille à l'entourage : l'enquête Biographies et entourage*. Grandes enquêtes. Paris : Ined éditions. ISBN : 978-2-7332-8003-4.

— (2015). « De la famille à l'entourage, questionner les contours d'une institution : » in : *Mouvements* n° 82.2, p. 90-96. ISSN : 1291-6412. DOI : 10.3917/mouv.082.0090. URL : https://www.cairn.info/revue-mouvements-2015-2-page-90.htm?ref=doi.

Bonvalet, Catherine, Dominique Maison et al. (1993). « Proches et parents ». In : *Population (French Edition)* 48.1, p. 83. ISSN : 00324663. DOI : 10.2307/1534127. URL : https://www.jstor.org/stable/1534127?origin=crossref.

Bouliou, Florence (2023). *Bilan des prix 2022*. 1371. Points Études et Bilans. Papeete, Polynésie française : Institut de la statistique de Polynésie française. URL : https://ispf.pf/content//uploads/1371_Bilan_prix_2022_c27815ed0e.pdf.

Bouliou, Florence et Nadine Jourdan (2023). *Des prix plus élevés de 31 % en Polynésie française qu'en France métropolitaine en 2022*. 1391. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. URL : https://www.ispf.pf/publication/1391.

Brailly, Julien et Emmanuel Lazega (2012). « Diversité des approches de modélisation statistique en analyse de réseaux sociaux multiniveaux ». In : *Mathématiques et sciences humaines* 198. document 1493, Online since 13 July 2012, connection on 21 September 2024. DOI : 10.4000/msh.12226. URL : http://journals.openedition.org/msh/12226.

Bréant, Hugo (2022). « Devenir étudiant·e dans un territoire d'outre-mer : Les mécanismes de la démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Polynésie française ». In : *Lien social et Politiques* 89, p. 150. ISSN : 1204-3206, 1703-9665. DOI : 10.7202/1094558ar. URL : http://id.erudit.org/iderudit/1094558ar.

Bréant, Hugo et Mickaël Durand (2023). « Grandir en Polynésie française et se projeter dans l'avenir : Les aspirations éducatives et professionnelles des élèves de troisième ». In : *Agora débats/jeunesses* N° 94.2, p. 117-138. ISSN : 1268-5666. DOI : 10.3917/agora.

094.0117. URL : https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2023-2-page-117.htm?ref=doi.

Breton, Didier et al. (2020). « L'évolution démographique récente de la France : situations et comportements des mineurs ». In : *Population* 75.4. Place : Paris Publisher : Ined Éditions, p. 467-526. ISSN : 9782733220474. DOI : 10.3917/popu.2004.0467. URL : https://www.cairn.info/revue-population-2020-4-page-467.htm.

Budlender, D. (2003). « The Debate about Household Headship ». In : *Social Dynamics* 29.2, p. 48-72. ISSN : 0253-3952, 1940-7874. DOI : 10.1080/02533950308628675. URL : http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/02533950308628675.

Buisson, Guillemette (2017). *Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait*. 35. INSEE. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3146177#documentation.

Calinski, T. et J. Harabasz (1974). « A dendrite method for cluster analysis ». In : *Comm. in Stats. - Theory & Methods* 3.1, p. 1-27. ISSN : 0361-0926. DOI : 10.1080/03610927408827101. URL : http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/03610927408827101.

Calvo, Mathieu et Anne Legal (2014). *Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes budgétaires*. 872. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. URL : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/les-conditions-de-logement-des-beneficiaires-de-minima-sociaux-en.

Card, David et Thomas Lemieux (1997). *Adapting to Circumstances : The Evolution of Work, School, and Living Arrangements Among North American Youth*. w6142. Cambridge, MA : National Bureau of Economic Research. URL : http://www.nber.org/papers/w6142.pdf.

Caveng, Rémy (2012). « La production des enquêtes quantitatives ». In : *Revue d'anthropologie des connaissances* 6.1, p. 65-88. DOI : 10.3917/rac.015.00104. URL : https://shs.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2012-1-page-65?lang=fr.

Chakravorty, C, A. K. Singh et M. Phil (1991). « Household Structures in India. Census of India 1991 ». In : p. 119. URL : https://censusindia.gov.in/nada/index.php/catalog/30857.

Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française (2017). *Rapport d'observations définitives, Collectivité de la Polynésie française, Affaires sociales et solidarité, Exercices 2010 à 2016*. Séance du 9 mars 2017, publié le 12 mai 2017. Papeete, Polynésie française. URL : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-06/collectivite-PFR-ROD-201706-005.pdf.

Charpentier, Jean-Michel et Alexandre François (2015). *Atlas linguistique de la Polynésie française / Linguistic Atlas of French Polynesia*. 2553 cartes. Berlin-Papeete : De Gruy-

ter–UPF, p. 2562. URL : https://www.upf.pf/sites/default/files/atlaspf/ALPF_01_Chapitres.pdf.

Chombart de Lauwe, Paul Henry (1977). *La vie quotidienne des familles ouvrières*. 3. éd., précédée d'une nouvelle introduction sur la classe ouvrière et les sciences sociales depuis 1950 et suivie d'une étude sur, le prolétariat a-t-il disparu ? Ethnologie sociale et psychosociologie. Paris : Centre national de la recherche scientifique. ISBN : 978-2-222-02100-1.

Coast, Ernestina et al. (2016). « Counting the Population or Describing Society ? A Comparison of English and Welsh and French Censuses ». In : *European Journal of Population* 32.2, p. 165-188. ISSN : 0168-6577, 1572-9885. DOI : 10.1007/s10680-015-9372-y. URL : http://link.springer.com/10.1007/s10680-015-9372-y.

Cohen, Philip N. et Lynne M. Casper (2002). « In Whose Home ? Multigenerational Families in the United States, 1998–2000 ». In : *Sociological Perspectives* 45.1, p. 1-20. ISSN : 0731-1214, 1533-8673. DOI : 10.1525/sop.2002.45.1.1. URL : http://journals.sagepub.com/doi/10.1525/sop.2002.45.1.1.

Conte, Éric (2019). *Une histoire de Tahiti : des origines à nos jours*. Pirae : Au vent des îles-éditions Pacifique. ISBN : 978-2-36734-191-0.

Cook Islands Statistics Office (2022). *Census of Population and Dwellings 2021*. URL : https://stats.gov.ck/2021-census-of-population-and-dwellings/.

Cour des comptes (2013). *L'autonomie fiscale en outre-mer*. Cour des comptes. URL : https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lautonomie-fiscale-en-outre-mer.

Dagorn, Claude et al. (2018). *Évaluation du système de protection sociale et de santé - Appui au gouvernement de la Polynésie française. Tome I*. IGAS N°2018-104R / IGA N°18074-R / IGF N° 2018-M062-03. Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Inspection générale des finances (IGF). URL : https://www.gisti.org/IMG/pdf/rapport_igas_protection_sociale_polynesie_francaise.pdf.

Damgé, Mathilde (2015). *4 idées reçues sur la famille française*. Les Décodeurs, Le Monde. URL : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/12/19/4-idees-recues-sur-la-famille-francaise_4835223_4355770.html.

de Singly, François (1993). *Sociologie de la famille contemporaine*. 128 Sociologie. Paris : Nathan. ISBN : 2-09-190635-2.

De Vos, Susan M. (1995). *Household Composition in Latin America*. OCLC : 852789496. Boston, MA : Springer US. ISBN : 978-1-4615-1841-9.

Déchaux, Jean-Hugues (1994). « Les trois composantes de l'économie cachée de la parenté : l'exemple français ». In : *Recherches sociologiques* 25.3. Publisher : Université catholique de Louvain, p. 37-52.

Déchaux, Jean-Hugues (1995). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets ». In : *Faire ou faire-faire ?* Sous la dir. de Jean-Claude Kaufmann. Presses universitaires de Rennes. URL : https://doi.org/10.4000/books.pur.23820..

Déchaux, Jean-Hugues et Marie-Clémence Le Pape (2021). *Sociologie de la famille*. T. 3e éd. Repères. Paris : La Découverte. ISBN : 978-2-348-06419-7. URL : https://www.cairn.info/sociologie-de-la-famille--9782348064197.htm.

Décret n° 2022-361 du 14 mars 2022 organisant le recensement de la population de la Polynésie française de 2022 (162022). NOR : ECOO2206286D, Accès en ligne. URL : lien_vers_le_document_si_disponible.

Décret n° 94-1146 du 26 décembre 1994 portant coordination des régimes métropolitains et polynésiens de sécurité sociale (261994). Arrêté de promulgation n° 5 DRCL du 3 janvier 1995, Accès en ligne. URL : https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=177301&idr=2637&np=1.

Desplanques, Guy (2009). « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France : » in : *Population* Vol. 63.3, p. 477-501. ISSN : 0032-4663. DOI : 10.3917/popu.803.0477. URL : https://www.cairn.info/revue-population-2008-3-page-477.htm?ref=doi.

Desrosières, Alain (1993). *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*. Paris : La Découverte/Poche. ISBN : 978-2-7071-6504-6.

Dos Santos, Lauriane (2023). *Vieillir en Polynésie française : dépendance, retraite, système de solidarité*. MSH-P - UPF. URL : https://shs.hal.science/halshs-04350382.

Dupon, Jean-François et al. (1993). *Atlas de la Polynésie Française*. Sous la dir. de Jean-François Dupon et al. Paris : ORSTOM, p. 250. ISBN : 2-7099-1147-7. URL : https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:38845.

Durand, Mickaël (2023). « Le genre des fleurs : Processus de féminisation et attirances sexuelles chez les māhū, les raerae et les femmes trans à Tahiti ». In : *Anthropologie et sociétés* 47.2, p. 81-99. ISSN : 0702-8997.

Durkheim, Émile (1897). *Le Suicide : étude de sociologie*. Consultable en ligne. Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-R-14539. Paris. 462 p. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6128145d.

Duvoux, Nicolas (2014). « La philanthropie contre la pauvreté urbaine. Étude de cas à Boston ». In : *Revue française des affaires sociales* 1, p. 144-168. DOI : 10.3917/rfas.141.0144. URL : https://shs.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2014-1-page-144?lang=fr.

Economic Policy, Planning and Statistics Office, SPC Statistics for Development Programme (2012). *Republic of the Marshall Islands 2011 Census Report*. Noumea, New Caledonia : Republic of the Marshall Islands et the Secretariat of the Pacific Community

(SPC). URL : https://rmi-data.sprep.org/system/files/Marshall_Islands_Census_2011-Full.pdf.

Eliot, Emmanuel, Armelle Couillet et Céline Colange (2023). *Conditions de vie de la population : le recours aux évacuations sanitaires aériennes d'urgence en Polynésie française entre 2010 et 2018*. 1334. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. URL : https://www.ispf.pf/content//uploads/1334_Evasan_aerienne_73a5e8cc51.pdf.

Ellacott, Karine (2014). *Les logements en Polynésie française en 2012*. 04. Points Forts. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. URL : https://www.ispf.pf/content//uploads/Les_logements_en_Polynesie_francaise_en_2012_18c6d06803.pdf.

Elliston, Deborah A. (2000). « Geographies of Gender and Politics : The Place of Difference in Polynesian Nationalism ». In : *Cultural Anthropology* 15.2, p. 171-216. ISSN : 0886-7356, 1548-1360. DOI : 10.1525/can.2000.15.2.171. URL : http://doi.wiley.com/10.1525/can.2000.15.2.171.

Esmonin, Edmond (1954). « Quelques données inédites sur Vauban et les premiers recensements de population ». In : *Population (French Edition)* 9.3, p. 507. ISSN : 00324663. DOI : 10.2307/1524558. URL : https://www.jstor.org/stable/1524558?origin=crossref.

Fages, Jean (1974). « Migrations et urbanisation en Polynésie francaise. In : Civilisations traditionnelles et urbanisation dans le sud Pacifique. » In : *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 11, p. 234-258. ISSN : 0008-0403.

Fardeau, Leïla, Éva Lelièvre, L'équipe ATOLLs et al. (2021). *L'enquête Feti'i e fenua (Enquête Famille, territoire et relations intergénérationnelles en Polynésie française) : Apurement et imputation des données*. 262. Ined. URL : https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/enquete-feti-e-fenua-enquete-famille-territoire-et-relations-intergenerationnelles-en-polynesie-francaise-apurement-et-imputation-des-donnees/.

Fardeau, Leïla, Éva Lelièvre et l'équipe Atolls (2023). « Vivre en famille élargie : une pratique très courante en Polynésie française : » in : *Population & Sociétés* N° 616.10, p. 1-4. ISSN : 0184-7783. DOI : 10.3917/popsoc.616.0001. URL : https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2023-10-page-1.htm?ref=doi.

Fardeau, Leïla, Éva Lelièvre et Célio Sierra-Paycha (2021). *La première enquête Famille en Polynésie française : Feti'i e fenua*. 1276. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. URL : https://www.ispf.pf/publication/1276.

Fardeau, Leïla, Éva Lelièvre et Loïc Trabut (2023). « Complex Households : A Typology of Census Data Based on the Case of French Polynesia ». In : *New Zealand Population*

Review 49, p. 70-118. URL : https://population.org.nz/wp-content/uploads/2024/04/NZPR-Vol-49%5C_Fardeau.pdf.

Fardeau, Leïla, Éva Lelièvre, Loïc Trabut et Célio Sierra-Paycha (2022). « Un quart de ménages complexes en Polynésie française. Des modes de corésidence adaptés aux crises. » In : *XXIème colloque international de l'AIDELF : Démographie et crises*. Place : Athènes, Grèce. URL : https://hal.science/hal-04094777.

Fardeau, Leïla et Louise Protar (2025a). « La différenciation des pratiques familiales en Polynésie française. Influences du lieu de vie, du genre, de la classe sociale et de l'âge ». In : *Espace Populations Sociétés* Les populations insulaires aujourd'hui. accepté, à paraître.

— (2025b). « La diversité des modes d'organisation familiale en Polynésie française ». In : *Changement social et dynamiques familiales en Polynésie française*. Sous la dir. de Éva Lelièvre et Loïs Bastide. accepté, à paraître.

Finney, Ben R. (1965). « Polynesian peasants and proletarians : Socio-Economic Change among the Tahitians of French Polynesia ». In : *Journal of the Polynesian Society* 74.3. Publisher : Polynesian Society, p. 269-328. ISSN : 0032-4000.

Gagné, Natacha (2023). « Le fa'a'amu, défi judiciaire. Les juges face au « confiage » d'enfants en Polynésie française ». In : *Délibérée* 18.1. Place : Paris Publisher : La Découverte, p. 55-61. ISSN : 9782348078521. DOI : 10.3917/delib.018.0055. URL : https://www.cairn.info/revue-deliberee-2023-1-page-55.htm.

Gautron, Marika (2020). « Mobilité résidentielle et transition urbaine en Polynésie Française. Exploration de la migration résidentielle des trente-quatre dernières années (1983-2017) à partir des données des recensements polynésiens. » Mémoire de Master 2. Paris : Paris 1 - Ined.

Gay, Jean-Christophe (92022). *Débat : Comment décoloniser le lexique sur l'« outre-mer »?* Accessed : 2024-09-26. URL : https : / / theconversation . com / debat - comment - decoloniser-le-lexique-sur-l-outre-mer-191891.

Gerstel, Naomi (2011). « Rethinking Families and Community : The Color, Class, and Centrality of Extended Kin Ties ». In : *Sociological Forum* 26.1, p. 1-20. ISSN : 0884-8971, 1573-7861. DOI : 10.1111/j.1573-7861.2010.01222.x. URL : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1573-7861.2010.01222.x.

Giraud, Laura (2023). *Les classes populaires urbaines en Polynésie française. Enquête au quartier d'Outumaoro.* Maison des sciences de l'Homme du Pacifique. URL : https://calameo.com/books/006870310cc88930c3271.

Godinot, Alain (2005). *Pour comprendre le recensement*. Institut national de la statistique et des études économiques. URL : https://www.insee.fr/fr/information/2579979.

Gokalp, Catherine (1978). « Le réseau familial ». In : *Population (French Edition)* 33.6, p. 20. issn : 00324663. doi : 10.2307/1531960. url : https://www.jstor.org/stable/1531960?origin=crossref.

Gower, J. C. (1971). « A General Coefficient of Similarity and Some of Its Properties ». In : *Biometrics* 27.4, p. 857. issn : 0006341X. doi : 10.2307/2528823. url : https://www.jstor.org/stable/2528823?origin=crossref.

Grepin, Laure-Hina (2001). « L'adolescence masculine aux tuamotus de l'est aujourd'hui : le taure'are'a : contradictions et transformations d'une catégorie sociale traditionnelle ». Thèse de doct. url : http://www.theses.fr/2001EHES0108.

Halkidi, Maria, Yannis Batistakis et Michalis Vazirgiannis (2002). « Cluster validity methods : part I ». In : *SIGMOD Rec.* 31.2, p. 40-45. issn : 0163-5808. doi : 10.1145/565117.565124. url : https://dl.acm.org/doi/10.1145/565117.565124.

Hammel, E. A. et P. Laslett (1974). « Comparing Household Structure Over Time and Between Cultures ». In : *Comparative Studies in Society and History* 16.1, p. 73-109. issn : 0010-4175, 1475-2999. doi : 10.1017/S0010417500007362. url : https://www.cambridge.org/core/product/identifier/S0010417500007362/type/journal_article.

Hansen, Karen V. (2005). *Not-so-nuclear families : class, gender, and networks of care*. OCLC : 59717443. New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press. isbn : 978-0-8135-3500-5.

Hatanaka, S. (1971). « The social organisation of a Polynesian atoll ». In : *Journal de la Société des Océanistes* 27.32, p. 250-264. issn : 0300-953X. doi : 10.3406/jso.1971.2333. url : https://www.persee.fr/doc/jso_0300-953x_1971_num_27_32_2333.

Hau'ofa, Epeli (1998). « The Ocean in Us ». In : *The Contemporary Pacific* 10.2. Publisher : University of Hawai'i Press, p. 392-410. issn : 1043898X, 15279464. url : http://www.jstor.org/stable/23706895.

Henry, Louis (1953). « Vues sur la statistique des familles ». In : *Population (French Edition)* 8.3, p. 473. issn : 00324663. doi : 10.2307/1525210. url : https://www.jstor.org/stable/1525210?origin=crossref.

Herrera, Javier et Sébastien Merceron (2010). *Les approches de la pauvreté en Polynésie française : résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009*. 103. Agence Française de Développement. url : https://www.afd.fr/fr/ressources/les-approches-de-la-pauvrete-en-polynesie-francaise-resultats-et-apports-de-lenquete-sur-les-conditions-de-vie-en-2009.

Imbert, Christophe, Éva Lelièvre et David Lessault (2018). *La famille à distance : mobilités, territoires et liens familiaux*. Questions de populations. Paris : Ined éditions. isbn : 978-2-7332-6014-2.

INSEE (2022). *Statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer*. INSEE. URL : https://www.ispf.pf/content//uploads/Statistiques_publiques_dans_les_DROM_et_COM_2022_a99d6959f9.pdf.

Jacob, Suraj et Sreeparna Chattopadhyay (2016). « Marriage dissolution in India : Evidence from census 2011 ». In : *Economic and Political Weekly* 51.33. ISBN : 2349-8846 Publisher : Sameeksha Trust (India), p. 25-27.

Johannès, Franck (2023). *À Tahiti, l'envers sombre du paradis touristique*. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/04/17/a-tahiti-l-envers-sombre-du-paradis-touristique_6169799_3232.html.

Jullien, Michel et al. (1961). *Eléments pour la détermination d'une politique du logement à Papeete (Tahiti)*. Papeete : ORSTOM. URL : https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:07205.

Kabeer, Naila (1996). « Agency, Well-being & Inequality : Reflections on the Gender Dimensions of Poverty ». In : *IDS Bulletin* 27.1, p. 11-21. ISSN : 02655012, 17595436. DOI : 10.1111/j.1759-5436.1996.mp27001002.x. URL : http://doi.wiley.com/10.1111/j.1759-5436.1996.mp27001002.x.

Kaufman, Leonard et Peter J. Rousseeuw (1990). *Finding Groups in Data : An Introduction to Cluster Analysis*. 1re éd. Wiley Series in Probability and Statistics. Wiley. ISBN : 978-0-471-87876-6 978-0-470-31680-1. DOI : 10.1002/9780470316801. URL : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/book/10.1002/9780470316801.

Kay, P. (1963). « Aspects of social structure in a Tahitian urban neighbourhood ». In : *The Journal of the Polynesian Society* 72.4, p. 325-371.

Kertzer, David I (1991). « Household History and Sociological Theory ». In : p. 26.

Kiribati National Statistics Office (2012). *Report on the Kiribati 2010 Census of Population and Housing : Volume 1*. Bairiki, Tarawa : Ministry of Finance et Economic Planning. URL : https://sdd.spc.int/digital_library/report-kiribati-2010-census-population-and-housing-vol-1-basic-information-and.

« La statistique avant l'I.N.S.E.E. » (1971). In : *Economie et Statistique* 24.1, p. 14-16. URL : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1971_num_24_1_6674.

Laferrère, Anne, Erwan Pouliquen et Catherine Rougerie (2017). *Les conditions de logement en France*. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728#consulter.

Lardinois, Roland (1977). « Structures familiales et cycles familiaux dans un village d'Inde du Sud (Andhra Pradesh) ». In : *Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*.

Laslett, Peter (1988). « Family, kinship and collectivity as systems of support in pre-industrial Europe : a consideration of the 'nuclear-hardship' hypothesis ». In : *Cont. Change* 3.2, p. 153-175. ISSN : 0268-4160, 1469-218X. DOI : 10.1017/S026841600000093X.

URL : https://www.cambridge.org/core/product/identifier/S026841600000093X/type/journal_article.

Laslett, Peter et R. Wall (1972). *Household and Family in Past Times*. 1re éd. Cambridge University Press. ISBN : 978-0-521-08473-4 978-0-521-09901-1 978-0-511-56120-7. DOI : 10.1017/CBO9780511561207. URL : https://www.cambridge.org/core/product/identifier/9780511561207/type/book.

Le Pape, Marie-Clémence et al. (2018). « « Ce sont ceux qui en parlent le plus qui en font le moins ». Pratiques et normes de solidarité familiale chez les femmes et les hommes dans la France contemporaine : » in : *Nouvelles Questions Féministes* Vol. 37.1, p. 31-51. ISSN : 0248-4951. DOI : 10.3917/nqf.371.0031. URL : https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2018-1-page-31.htm?ref=doi.

Le Play, Frédéric (1864). « La réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens. » In : Henri Plon. Paris.

Lelievre, Éva et Geraldine Vivier (2001). « Evaluation d'une collecte a la croisee du quantitatif et du qualitatif. L'enquete Biographies et entourage ». In : *Population (French Edition)* 56.6, p. 1043. ISSN : 00324663. DOI : 10.2307/1534752. URL : https://www.jstor.org/stable/1534752?origin=crossref.

Lelièvre, Éva, Géraldine Vivier et Christine Tichit (2008). « Parenté instituée et parenté choisie. Une vision rétrospective sur les figures parentales en France de 1930 à 1965 : » in : *Population* Vol. 63.2, p. 237-266. ISSN : 0032-4663. DOI : 10.3917/popu.802.0237. URL : https://www.cairn.info/revue-population-2008-2-page-237.htm?ref=doi.

Lockwood, Victoria S. (2002). « Poverty in Paradise : Development and Relative Income Poverty in Rural Tahitian Society ». In : *Human Organization* 61.3. Publisher : Society for Applied Anthropology, p. 210-225. ISSN : 00187259, 19383525. URL : http://www.jstor.org/stable/44127327.

Lofquist, Daphne (2013). « Multigenerational Households ». In : URL : https://census.gov/content/dam/Census/library/working-papers/2013/acs/lofquist-01.pdf.

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (282002). NOR : INTX0100065L, Accès en ligne. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2002/2/27/INTX0100065L/jo/article_157.

Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique (282017). JORF n°0051 du 1 mars 2017, NOR : OMEX1617132L, dernière mise à jour des données le 31 décembre 2023. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/2/28/OMEX1617132L/jo/texte.

Loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (71984). Accès à la version consolidée en ligne. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000320666.

Loi n° 94-99 du 5 février 1994 d'orientation pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie française (51994). Accès en ligne. URL : https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=184155.

Loi n°56-619 du 23 juin 1956 : Mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer (231956). JORF du 24 juin 1956, Accès en ligne. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000692222.

Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (22004). NOR : DOMX0300085L, Accès en ligne. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi_organique/2004/2/27/DOMX0300085L/jo/texte.

MALOGNE, Gwendoline (2001). « L'Education en Polynésie Française : Une Socialisation A la Dépendance ou L'Indépendance ». In : *VUWLR* 32.3, p. 803-816. ISSN : 1179-3082, 1171-042X. DOI : 10.26686/vuwlr.v32i3.5879. URL : https://ojs.victoria.ac.nz/vuwlr/article/view/5879.

MARIE, Claude-Valentin (2011). « L'enquête Migrations, Famille et Vieillissement : Première grande enquête menée dans les DOM pour mieux cerner les défis de demain ». In : *Revue des politiques sociales et familiales* 106.1, p. 98-103. ISSN : 2101-8081. DOI : 10.3406/caf.2011.2657. URL : https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2011_num_106_1_2657.

MARQUEZ-VELARDE, Guadalupe (2020). « Multigenerational Households : A Descriptive Approach to Distinctive Definition. » In : *International Handbook of the Demography of Family*. Springer. Nicole D. Farris et Elizabeth Anne Harmon-Threatt. New York.

MARTIN, Claude (1995). « Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique ». In : *Faire ou faire-faire ?* Sous la dir. de Jean-Claude KAUFMANN. Presses universitaires de Rennes. URL : https://doi.org/10.4000/books.pur.23820..

MÁTÉ, Ian et Gillian MILLER (2003). « The UK 2001 census question on within household relationships ». In : *SJU* 20.1, p. 27-37. ISSN : 01678000. DOI : 10.3233/SJU-2003-20103. URL : https://www.medra.org/servlet/aliasResolver?alias=iospress&doi=10.3233/SJU-2003-20103.

MEILĂ, Marina (2007). « Comparing clusterings—an information based distance ». In : *Journal of Multivariate Analysis* 98.5, p. 873-895. ISSN : 0047259X. DOI : 10.1016/j.jmva.2006.11.013. URL : https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0047259X06002016.

MERCERON, François (2005). « Dynamiques démographiques contemporaines de la Polynésie française : héritage colonial, pluri-ethnisme et macrocéphalie urbaine ». In : *com* 58.230, p. 233-240. ISSN : 0373-5834, 1961-8603. DOI : 10.4000/com.246. URL : http://journals.openedition.org/com/246.

MERCERON, François et Jean MORSCHEL (2013). « Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé ». In : *Hermès* n° 65.1, p. 56-63. ISSN : 0767-9513,

1963-1006. DOI : 10.4267/2042/51494. URL : http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2013-1-page-56.htm?ref=doi.

Michel, Aurélia (2016). « Familles en archipel : migrations dans les sociétés rurales mexicaines au xxe siècle ». In : *Annales de démographie historique* 132.2, p. 223. ISSN : 0066-2062, 1776-2774. URL : https://shs.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2016-2-page-223?lang=fr.

Nations Unies, éd. (2020). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*. Revision 3. Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique Series M, No.67, Rev. 3. New York : United Nations. ISBN : 978-92-1-005146-0. DOI : https://doi.org/10.18356/d4469d58-fr.

Niranjan, S., S. Nair et T. K. Roy (2005). « A Socio-Demographic Analysis of the Size and Structure of the Family in India ». In : *Journal of Comparative Family Studies* 36.4, p. 623-652. ISSN : 0047-2328, 1929-9850. DOI : 10.3138/jcfs.36.4.623. URL : https://utpjournals.press/doi/10.3138/jcfs.36.4.623.

Ogg, Jim, Sylvie Renaut et Loïc Trabut (2015). « La corésidence familiale entre générations adultes : un soutien réciproque : » in : *Retraite et société* N° 70.1, p. 105-125. ISSN : 1167-4687. DOI : 10.3917/rs.070.0105. URL : https://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2015-1-page-105.htm?ref=doi.

Oke, E. Adewale (1986). « Kinship Interaction in Nigeria in Relation to Societal Modernization : A Pragmatic Approach ». In : *Journal of Comparative Family Studies* 17.2, p. 185-196. ISSN : 0047-2328, 1929-9850. DOI : 10.3138/jcfs.17.2.185. URL : https://utpjournals.press/doi/10.3138/jcfs.17.2.185.

Oliver, Douglas L. (1974). *Ancient Tahitian Society*. University of Hawai'i Press. ISBN : 978-0-8248-0267-7. DOI : 10.2307/j.ctvp2n5ds. URL : http://www.jstor.org/stable/j.ctvp2n5ds.

Ottino, Paul (1970). « Les fare tupuna ou « maisons de famille » en Polynésie orientale ». In : *Homme*. Publisher : Editions de l'EHESS, p. 45-58. ISSN : 0439-4216. URL : https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1970_num_10_2_367125.

— (1972). *Rangiroa, parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*. Paris : Cujas.

Palau Office for Planning and Statistics (2017). *2015 Census of Population, Housing and Agriculture for the Republic of Palau : Volume 1*. Bureau of Budget et Planning. URL : https://www.palaugov.pw/wp-content/uploads/2017/02/2015-Census-of-Population-Housing-Agriculture-.pdf.

Palazzo-Crettol, Clothilde et al. (2018). « Les enjeux sexués des « solidarités familiales » ». In : *Nouvelles Questions Féministes* 37. Place : Lausanne Publisher : Éditions Antipodes, p. 8-13. ISSN : 9782889011155. DOI : 10.3917/nqf.371.0008. URL : https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2018-1-page-8.htm.

Panoff, Michel (1970). *La terre et l'organisation sociale en Polynésie*. Bibliothèque scientifique Science de l'homme. Paris : Payot.

Parsons, Talcott et Robert F. Bales (1955). *Family, Socialization and Interaction Process*. R. F. New York : Free Press.

Pasquier, Julie (2020). *Le quotidien des Polynésiens en confinement*. 1199. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. url : https://www.ispf.pf/publication/1199.

— (2022). *Bilan démographique 2021*. 1325. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de Polynésie française. url : https://www.ispf.pf/publication/1325.

Pasquier, Julie et Éva Lelièvre (2023). *Feti'i e Fenua : Caractéristiques des logements des résidents polynésiens*. 1366. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. url : https://www.ispf.pf/publication/1366.

Pasquier, Julie et Loïc Trabut (2022). *Feti'i e Fenua : caractéristiques des familles et solidarités autour des parents âgés*. 1295. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. url : https://www.ispf.pf/content//uploads/1295_Fetii_e_fenua_780f111bc8.pdf.

Petit, Clémence, Justine Lehrmann et Alice Best (2017). « Le surpeuplement, une forme de mal-logement toujours prégnante et socialement discriminante ». In : *Recherche sociale* N°224.4, p. 5. issn : 0034-124X, 2649-793X. doi : 10.3917/recsoc.224.0005. url : http://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2017-4-page-5.htm?ref=doi.

Pilon, Marc et Kokou Vignikin (2006). *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*. Savoirs francophones. Paris [S.l.] : Éd. des Archives contemporaines Agence universitaire de la francophonie. isbn : 978-2-914610-35-3.

Pitrou, Agnès (1987). « Dépérissement des solidarités familiales ? » In : *Année sociologique* 37, p. 207-224. issn : 0066-2399.

Poirine, Bernard (1993). « Le développement par la rente dans les petites économies insulaires ». In : *Revue économique* 44.6, p. 1169-1199. issn : 0035-2764.

— (1994). « L'émigration océanienne : une théorie socio-économique ». In : *Espace Populations Sociétés* 12.2, p. 213-223. issn : 0755-7809. doi : 10.3406/espos.1994.1641. url : https://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_1994_num_12_2_1641.

Poland, Michelle et al. (2007). « Pacific Islands Families Study : Factors associated with living in extended families one year on from the birth of a child ». In : *Kotuitui : New Zealand Journal of Social Sciences Online* 2.1, p. 17-28. issn : 1177-083X. doi : 10.1080/1177083X.2007.9522421. url : http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1177083X.2007.9522421.

Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030 (2022). Délégation à l'habitat et à la ville. URL : https://www.service-public.pf/dhv/documentation/politique-publique-de-lhabitat-2021-2030/.

Postollec, Julie (2023). *L'Assemblée nationale abandonne le terme 'métropole', jugé colonial, dans un texte de loi*. Publié le 24 mai 2023, mis à jour le 25 mai 2023. URL : https://la1ere.francetvinfo.fr/l-assemblee-nationale-abandonne-le-terme-metropole-juge-colonial-dans-un-texte-de-loi-1398894.html.

Presser, Harriet B. (1998). « Decapitating the U.S. Census Bureau's "Head of Household" : Feminist Mobilization in the 1970s ». In : *Feminist Economics* 4.3, p. 145-158. ISSN : 1354-5701, 1466-4372. DOI : 10.1080/135457098338356. URL : https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/135457098338356.

Protar, Louise (2022). *Faire Famille au Fenua. Sociologie de la parenté contemporaine en Polynésie française*. Maison des sciences de l'Homme du Pacifique. URL : https://www.calameo.com/books/0068703105a63a5e784ff.

— (2024). « Faire et défaire les liens de parenté : les adoptions intrafamiliales informelles ». In : *Enfances Familles Générations [Online]* 45 (Articles sous presse). URL : http://journals.openedition.org/efg/20000.

Quesnel, André (2009). « De la communauté territoriale à l'organisation familiale en archipel : la mobilité spatiale des familles rurales en Afrique de l'Ouest et au Mexique ». In : *Les mondes de la mobilité*. Sous la dir. de Françoise Dureau et Marie-Antoinette Hily. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 67-103. ISBN : 978-2-7535-0902-3.

Rallu, Jean-Louis (1990). *Les populations océaniennes aux XIXe et XXe siècles*. Travaux et documents / Institut National d'Études Démographiques 128. Paris : Institut national d'études démographiques. ISBN : 978-2-7332-0128-2.

— (2010). « La démographie de l'Océanie des années 1950 aux années 2000 : Synthèse des changements et bilan statistique ». In : *Population* Vol. 65.1, p. 9-115. ISSN : 0032-4663. DOI : 10.3917/popu.1001.0009. URL : https://www.cairn.info/revue-population-2010-1-page-9.htm?ref=doi.

Rallu, Jean-Louis et al. (1997). *Population, migration et développement dans le Pacifique sud*. Paris : Unesco. URL : https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010012851.

Rand, William M. (1971). « Objective Criteria for the Evaluation of Clustering Methods ». In : *Journal of the American Statistical Association* 66.336, p. 846-850. ISSN : 0162-1459, 1537-274X. DOI : 10.1080/01621459.1971.10482356. URL : http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01621459.1971.10482356.

Randall, Sara, Ernestina Coast et Fatou-Binetou Dial (2013). « UN 'households' and local interpretations in Burkina Faso, Senegal, Uganda and Tanzania ». In : *5th ECAS conference : African dynamics in a multipolar world, Lisbon. (2013)*, p. 34.

Ravault, François (1979). *Structures foncières et économie du coprah dans l'Archipel des Tuamotu.* Papeete : ORSTOM.

Regnier-Loilier, Arnaud, Éva Beaujouan et Catherine Villeneuve-Gokalp (2009). « Neither single, nor in a couple. A study of living apart together in France ». In : *DemRes* 21, p. 75-108. issn : 1435-9871. doi : 10.4054/DemRes.2009.21.4. url : http://www.demographic-research.org/volumes/vol21/4/.

« Rénovation du questionnaire du recensement de la population sur les liens familiaux et les situations de multi-résidence. Impact sur les évolutions annuelles de population » (2019). In : url : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3692693/Recensement-changement-questionnaire_2018.pdf.

Republic of Nauru National Report on Population and Housing Census 2011 (2012). Republic of Nauru, SPC – Secretariat of the Pacific Community, AusAid. url : https://nauru-data.sprep.org/system/files/Nauru_2011_Census_Report_FINAL%20%283%29.pdf.

Ringon, Gérard (1971). « Vaitapu, un quartier de migrants dans la zone urbaine de Tahiti ». In : *jso* 27.32, p. 235-249. issn : 0300-953X. doi : 10.3406/jso.1971.2332. url : https://www.persee.fr/doc/jso_0300-953x_1971_num_27_32_2332.

— (1972). « Les changements d'une commune de Tahiti entre 1960 et 1970 : Faaa ». In : *Cah. Sci. Hum.* IX.1, p. 25-39. url : https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:01194.

Robineau, Claude (1989). « Familles en transformation : un cas polynésien (Maatea, Moorea, Iles de la Société) ». In : *Cah. Sci. Hum.* n° 25.3, p. 383-392. issn : 0768-9829. url : https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:30817.

Rosental, Paul-André (2003). « La nouveauté d'un genre ancien : Louis Henry et la fondation de la démographie historique : » in : *Population* Vol. 58.1, p. 103-136. issn : 0032-4663. doi : 10.3917/popu.301.0103. url : https://www.cairn.info/revue-population-2003-1-page-103.htm?ref=doi.

Rousseeuw, Peter J. (1987). « Silhouettes : A graphical aid to the interpretation and validation of cluster analysis ». In : *Journal of Computational and Applied Mathematics* 20, p. 53-65. issn : 03770427. doi : 10.1016/0377-0427(87)90125-7. url : https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/0377042787901257.

Roussel, Louis (1976). « La famille après le mariage des enfants. Les relations entre générations ». In : *Population (French Edition)* 31.6, p. 1195. issn : 00324663. doi : 10.2307/1531531. url : https://www.jstor.org/stable/1531531?origin=crossref.

Sana-Chaillé de Néré, Sandrine (2023). *La terre en Polynésie. La propriété foncière à l'épreuve des liens de parenté.* Éditions de la MSH-P. Faa'a. url : https://www.mshp.upf.pf/fr/news/editions-de-la-msh-p-la-terre-en-polynesie-la-propriete-fonciere-lepreuve-des-liens-de-parente.

Schlemmer, Bernard (1989). « De quelques caractéristiques du groupe familial tahitien : normes, comportements, projections ». In : *Cahiers des Sciences Humaines* 25, p. 393-405. issn : 0768-9829. url : https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:30818.

Séchet, Raymonde, Olivier David et Philippe Quintin (2001). « Familles monoparentales et pauvreté ». In : *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002*. La Documentation française, p. 71-82.

Segalen, Martine et Agnès. Martial (2014). *Sociologie de la famille*. 8e éd. entièrement révisée. OCLC : 995226105. Paris : A. Colin. isbn : 978-2-200-28601-9.

Seguin, Sébastien et al. (2023). « À Mayotte, un recensement adapté à une population aux évolutions hors normes ». In : url : https://blog.insee.fr/mayotte-recensement-adapte-a-population-hors-norme/.

Séguy, I., H. Colençon et C Méric (1999). *Enquête Louis Henry. Notice desctiptive de la partie nominative*. Paris : Institut National d'Etudes Démographiques. url : https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19453/76.fr.pdf.

Servy, Alice (2022). « Les évacuations sanitaires en Polynésie française : comprendre les mécanismes qui contraignent ou facilitent l'accès aux soins, à partir de l'expérience de patients atteints de cancer ». In : *Les Papiers de la Fondation* 37. Publisher : Fondation Croix-Rouge française. url : https://hal.science/hal-03438498.

Sierra-Paycha, Célio (2022). « L'expansion du champ migratoire polynésien au XXIe siècle : le fait d'une jeunesse qualifiée ». In : *L'Espace géographique* Tome 51.1. Place : Paris Publisher : Belin, p. 74-94. issn : 9782410025576. doi : 10.3917/eg.511.0074. url : https://shs.cairn.info/article/EG_511_0074?lang=fr.

Sierra-Paycha, Célio et Alexandre Lesage (2019). *Les mobilités résidentielles en 2017 en Polynésie française*. 04. Points Forts. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. url : https://www.ispf.pf/publication/id/2072.

Sierra-Paycha, Célio, Loïc Trabut et Éva Lelièvre (2018). *Le Fa'a'amura'a, Confier et recevoir un enfant en Polynésie française*. 01. Points Forts. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. url : https://hal.science/hal-02082692/file/faamu.pdf.

Sierra-Paycha, Célio, Loïc Trabut, Éva Lelièvre et Wilfried Rault (2022). « Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la "modernité" ? » In : *Espace populations sociétés* 2022/1. issn : 0755-7809, 2104-3752. doi : 10.4000/eps.12347. url : http://journals.openedition.org/eps/12347.

Siu, Della (2020). *Te Avei'a - T1 2020 - Fort impact de la crise sanitaire sur l'économie locale*. 1208. Points Conjoncture. Institut de la statistique de la Polynésie française. url : https://data.ispf.pf/docs/default-source/publi-pc-te-aveia/1208-pc-te-aveia-2020-t1.pdf?sfvrsn=4.

Siu, Della et Julie Pasquier (2020). *Les matahiapo, un enjeu de la croissance économique*. 1226. Points Études et Bilans. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de Polynésie française. url : https://www.ispf.pf/publication/1226.

Skeldon, Ronald (1987). « Migration and the Population Census in Asia and the Pacific : Issues, Questions and Debate ». In : *International Migration Review* 21.4, p. 1074. issn : 01979183. doi : 10.2307/2546505. url : https://www.jstor.org/stable/2546505?origin=crossref.

Smith, Daniel Scott (1992). « The Meanings of Family and Household : Change and Continuity in the Mirror of the American Census ». In : *Population and Development Review* 18.3, p. 421. issn : 00987921. doi : 10.2307/1973653. url : https://www.jstor.org/stable/1973653?origin=crossref.

Solomon Islands National Statistical Office (2013). *2009 Population and Housing Census National Report : Volume 2*. PO Box G6, Honiara, Solomon Islands : Ministry of Finance et Treasury. url : https://pacificdata.org/data/dataset/e51254b6-c3a6-411d-845b-0c937cacc126/resource/f536603a-f60d-4064-8725-52b72dc1534f/download/Solomon%20Islands%202009%20PHC%20-%20Report%20Volume%202.

Statistics South Africa (2022). *General Household Survey 2020*. P0318. Private Bag X44, Pretoria, 0001, South Africa, ISIbalo House, Koch Street, Salvokop, Pretoria, 0002 : Statistics South Africa. url : https://www.statssa.gov.za/publications/P0318/P03182020.pdf.

Suire, Nicolas (2023). *La TVA sociale sera bien supprimée et pas remplacée dans l'immédiat*. Publié le 1 août 2023. url : https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/la-tva-sociale-sera-bien-supprimee-et-pas-remplacee-dans-l-immediat-1418132.html.

Sussman, Marvin B. (1959). « The Isolated Nuclear Family : Fact or Fiction ». In : *Social Problems* 6.4, p. 333-340. issn : 0037-7791, 1533-8533. doi : 10.1525/sp.1959.6.4.03a00080. url : http://caliber.ucpress.net/doi/abs/10.1525/sp.1959.6.4.03a00080.

Székely, Gábor J., Maria L. Rizzo et Nail K. Bakirov (2007). « Measuring and testing dependence by correlation of distances ». In : *Ann. Statist.* 35.6. issn : 0090-5364. doi : 10.1214/009053607000000505. url : https://projecteuclid.org/journals/annals-of-statistics/volume-35/issue-6/Measuring-and-testing-dependence-by-correlation-of-distances/10.1214/009053607000000505.full.

Tcherkézoff, Serge (2008). *Polynésie-Mélanésie : l'invention française des races et des régions de l'Océanie, XVIe-XXe siècles*. Culture océanienne. Pirae (Tahiti) : Au vent des îles éd. isbn : 978-2-915654-52-3.

Tetuanui, Laina (2022). *Combien sommes-nous en Polynésie ?* Publié le 3 août 2022. url : https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/combien-sommes-nous-en-polynesie-1309576.html.

Tinorua, Jeanne et Esther Parau-Cordette (2022). *La TVA sociale à 1% adoptée.* Publié le 31 mars 2022, mise à jour le 2 avril 2022. url : https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/economie/la-tva-sociale-a-1-adoptee/.

Tonga Statistics Department (2017a). *Tonga 2016 Census of Population and Housing : Volume 1.* PO Box 149, Nuku'alofa, Tonga. url : https://tongastats.gov.to/download/60/2016/1161/2016-census-report-volume-1.pdf.

— (2017b). *Tonga 2016 Census of Population and Housing : Volume 2.* PO Box 149, Nuku'alofa, Tonga. url : https://tongastats.gov.to/download/60/2016/3746/2016-census-report-volume-2.pdf.

Toulemon, Laurent (2011). « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire : » in : *Travail, genre et sociétés* n° 26.2, p. 47-66. issn : 1294-6303. doi : 10.3917/tgs.026.0047. url : https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2011-2-page-47.htm?ref=doi.

— (2017). « Undercount of young children and young adults in the new French census ». In : *Statistical Journal of the IAOS* 33.2, p. 311-316. issn : 18747655, 18759254. doi : 10.3233/SJI-171054. url : https://www.medra.org/servlet/aliasResolver?alias=iospress&doi=10.3233/SJI-171054.

Trabut, Loïc, Éva Lelièvre et Estelle Bailly (2015). « Famille et recensement font-ils bon ménage ? » In : *Population* 70.3, p. 637. issn : 0032-4663, 1957-7966. doi : 10.3917/popu.1503.0637. url : http://www.cairn.info/revue-population-2015-3-page-637.htm?ref=doi.

Trabut, Loïc, Éva Lelièvre et Célio Sierra-Paycha (2022). « Rôle et place de l'emploi public dans une Polynésie structurellement en crise. » In : *XXIème colloque international de l'AIDELF : Démographie et crises.* Place : Athènes, Grèce. url : https://hal.science/hal-03718471.

Tuvalu Central Statistics Division (2017). *Mini Census of Population and Housing : Field and Questionnaire Instruction Manual.* Funafuti, Tuvalu : Ministry of Finance, Economic Planning et Industries. url : https://microdata.pacificdata.org/index.php/catalog/269/download/1554.

United Nations, éd. (1969). *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses : 1970 round.* Department of economic and social affairs, Statistical Papers Series M, No.44. New York : United Nations. url : https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Principles_and_Recommendations/Population-and-Housing-Censuses/Series_M44v2-E.pdf.

United Nations (1980). *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*. Department of economic and social affairs, Statistical Papers Series M, No.67. New York : United Nations. ISBN : 978-92-1-156159-3. DOI : 10.18356/be1ae14b-en. URL : https://www.un-ilibrary.org/content/books/9789211561593.

— éd. (2017). *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses : 2020 round*. Revision 3. Department of economic and social affairs, Statistics Division Series M, No.67, Rev. 3. New York : United Nations. ISBN : 978-92-1-161597-5. DOI : https://doi.org/10.18356/bb3ea73e-en.

Vaha, Kimray (2012). *Niue Census of Population and Households 2011*. Statistics Niue, Department of Finance, Planning et Statistics, Government of Niue. URL : https://niuestatistics.nu/download/35/census/2040/niue-2011-cenus-population-profile.pdf.

Vaite, Célestine Hitiura (182020). *L'Arbre à pain*. Trad. par Henri Theureau. Chroniques de Tahiti, tome 1 sur 3. Au Vent des Îles. ISBN : 978-2-36734-208-5.

Vauban, Sébastien Le Prestre de (1686). *Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples*. Consultable en ligne. Paris : Librairie de la Bibliothèque nationale (Paris). URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5579078w/f2.item.

— (1897). *La dîme royale*. Réédition de l'édition privée de 1707. Numérisé par la Bibliothèque nationale de France, disponible en ligne. Paris : Librairie de la Bibliothèque nationale (Paris). URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5727570s.

Venayre, Florent, Tamatoa Bambridge et Julien Vucher-Visin (2010). « Les défis sociaux de la Polynésie française ». In : *Comparative Law Journal of the Pacific / Journal de Droit Comparé du Pacifique* 16, p. 41-68. URL : https://shs.hal.science/halshs-00653048.

Villedieu-Liou, Marjorie (1994). « Où en est la transition démographique de la Polynésie française en 1992 ? » In : *Espace Populations Sociétés* 12.2, p. 177-185. ISSN : 0755-7809. DOI : 10.3406/espos.1994.1638. URL : https://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_1994_num_12_2_1638.

Vimard, Patrice (1997). *Transitions démographiques et familiales : des théories de la modernisation aux modèles de crise*. Documents de Recherche - ETS/ORSTOM 3. Paris : ORSTOM, p. 31. URL : https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010010583.

Vucher-Visin, Julien (2019). *La consommation des ménages en technologies de l'information et de la communication*. 02. Points Forts. Institut de la statistique de la Polynésie française. URL : https://www.ispf.pf/publication/id/1973.

— (2022). *Diagnostic territorial 2021*. Papeete, Tahiti : Institut de la statistique de la Polynésie française. URL : https://www.ispf.pf/content/uploads/1286_diagnostic_territorial_2021_1826ce53ba.pdf.

Ward, Joe H. (1963). « Hierarchical Grouping to Optimize an Objective Function ». In : *Journal of the American Statistical Association* 58.301. Publisher : Taylor & Francis, p. 236-244. ISSN : 0162-1459. DOI : 10.1080/01621459.1963.10500845. URL : https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01621459.1963.10500845.

Weber, Florence (2013). *Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien*. Sciences sociales. Paris : Éditions Rue d'Ulm. ISBN : 978-2-7288-0501-3.

Willekens, Frans (2010). « Family and household demography ». In : *Encyclopedia of life support systems* 2, p. 86-112.

Young, Michael et Peter Wilmott (2013). *Family and Kinship in East London*. 0e éd. Routledge. DOI : 10.4324/9780203802342. URL : https://www.taylorfrancis.com/books/9781136626173.

Annexes

Publications et communications relatives à la thèse

A.1 Publications

Au cours de cette thèse, plusieurs rapports, chapitres et articles ont été rédigés, contribuant ainsi à la valorisation des résultats de cette recherche.

Articles de recherche (reproduits ci-après)

2025, « La différenciation des pratiques familiales en Polynésie française. Influences du lieu de vie, du genre, de la classe sociale et de l'âge ». (avec Louise Protar), in : *Espace populations sociétés*, « Les populations insulaires aujourd'hui ». accepté, à paraître., https://journals.openedition.org/eps/13444

2024, « Complex Households : A Typology of Census Data Based on the Case of French Polynesia », (avec Éva Lelièvre et Loïc Trabut), in : *New Zealand Population Review*, https://population.org.nz/wp-content/uploads/2024/04/NZPR-Vol-49_Fardeau.pdf

Article de vulgarisation et bulletin statistique (reproduits ci-après)

2023, « Vivre en famille élargie : une pratique très courante en Polynésie française », (avec Eva Lelièvre et l'équipe ATOLLs), in : *Population et Sociétés*, n°616, https://hal.science/hal-04331319v1/document

2021, « La première enquête Famille en Polynésie française : *Feti'i e fenua* », (avec Éva Lelièvre et Célio Sierra-Paycha), Points Études et Bilans / Institut de la statistique de Polynésie française, pp. 1-4, https://www.ispf.pf/publication/1276

Chapitre d'ouvrage (reproduits ci-après)

2025 « La diversité des modes d'organisation familiale en Polynésie française ». in : *Changement social et dynamiques familiales en Polynésie française.* (avec Louise Protar), Sous la dir. d'Éva Lelièvre et Loïs Bastide, accepté, à paraître.

2024 « Un quart de ménages complexes en Polynésie française. Des modes de corésidence adaptés aux crises », (avec Éva Lelièvre et Loïc Trabut), in : *Actes du XXIème colloque de international de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF)*, « Famille et crises », Sous la dir. de Bilampoa Gnoumou Thiombiano, Assa Doumbia-Gakou et Catherine Bonvalet, accepté, à paraître.

Document de travail (non reproduits ici)

2023, « Complex households, a challenge for the study of families through census data. Principles for the construction of a typology, based on the case of French Polynesia », (avec Éva Lelièvre et Loïc Trabut), 43 p., Document de travail n°274 de l'Institut National d'Études Démographiques, https://www.ined.fr/en/publications/editions/document-travail/complex-households-a-challenge-for-the-study-of-families-through-census-data/

2021, « L'enquête *Feti'i e fenua* (Enquête Famille, territoire et relations intergénérationnelles en Polynésie française) : Apurement et imputation des données », (avec Éva Lelièvre et l'équipe ATOLLs), 31 p., Document de travail n°262 de l'Institut National d'Études Démographiques, https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/enquete-feti-e-fenua-enquete-famille-territoire-et-relations-intergenerationnelles-en-polynesie-francaise-apurement-et-imputation-des-donnees/

A.2 Communications

Cette thèse a également donné lieu à des présentations en séminaires et à diverses conférences. Les principales sont listées ci-dessous.

30 juin 2023, « La famille, support des mobilités des Polynésien·nes... et de leurs ancrages », 59ème Colloque de l'Association des Sciences régionales de Langue Française (ASRDLF), Université de La Réunion, Campus Sud

27 juin 2023, « Complex Households, a Challenge for the Study of Families through Census Data. Principles for the Construction of a Typology, the Example of French Polynesia. », XX International Sociological Association world congress (ISA), Melbourne

16 janvier 2023, « Le recensement 2022 de la Polynésie française, La statistique publique française entre exigence de comparabilité et impératifs d'adaptation », Discutant : Cyril Favre-Martinoz (Insee), Séminaire des Lundis de l'Ined, Aubervilliers

31 août 2022, « Un quart de ménages complexes en Polynésie française », Séminaire hebdomadaire de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique, Université de la Polynésie française, Puna'auia, Polynésie française

27 mai 2022, « Un quart de ménages complexes en Polynésie française, des modes de corésidence adaptées aux crises », XXIème colloque international de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF), Athènes

24 février 2022, « Typologie des ménages complexes polynésiens, Répartition des types de ménage et du confiage parmi les ménages du Recensement 2017 », séminaire organisé par l'Institut Statistique de Polynésie française, Papeete

Espace, Populations, Sociétés

Les populations insulaires aujourd'hui

La différenciation des pratiques familiales en Polynésie française. Influences du lieu de vie, du genre, de la classe sociale et de l'âge

Variations in Family Practices in French Polynesia: Influences of Gender, Social Class, and Age

Résumé : Cet article livre une lecture combinée, à la fois sociologique et démographique, de la diversité des façons de vivre en famille en Polynésie française contemporaine. La vie des personnes en famille est ici appréhendée à travers les enjeux matériels des relations de parenté, à la fois au sein du groupe domestique quotidien (habiter ensemble, élever des enfants …) et du réseau familial, à proximité et à distance (se rendre service, se voir, se parler, partager des ressources, prendre soin des enfants et des aînés, …). Il s'agit de questionner les conditions concrètes de la vie de famille des Polynésiens et de donner à voir la manière dont des déterminants sociologiques tels que le genre, l'âge, la classe sociale ou encore le lieu de résidence façonnent les pratiques familiales. L'objectif est donc de saisir les logiques sociales qui déterminent ces pratiques, dans un contexte d'insularité où les liens familiaux sont conditionnés par des mobilités intenses et l'éloignement. Pour ce faire, l'article construit le dialogue entre deux enquêtes : une étude quantitative fine des configurations familiales et une enquête ethnographique sur les pratiques familiales contemporaines.

Abstract: This article offers a sociological and demographic analysis of the diversity of family life in contemporary French Polynesia. Family life is here examined through the material aspects of kinship relations; both within the daily domestic unit (cohabitation, child-rearing) and through the family network whether nearby or distant (mutual assistance, visits, communication, resource sharing, caregiving for children and the elderly, *etc*.). In order to do so, it investigates the concrete conditions of Polynesian family life and sheds light on how sociological factors such as gender, age, social class, and place of residence influence family practices. The article thus uncovers the social dynamics that shape these practices in an insular context, characterized by significant mobility and spatial separation. This analysis relies on two complementary studies: a comprehensive quantitative survey of family configurations and an ethnographic investigation of contemporary family practices.

Mots-clefs : Famille, Polynésie française, genre, classe sociale, âge, recensement.

Key-words: Family, French Polynesia, Gender, Social class, Age, Census.

En Polynésie française, certaines pratiques familiales, comme la cohabitation intergénérationnelle ou les mobilités dans le réseau de parenté, sont tour à tour désignées dans les discours médiatiques et politiques comme la cause de problèmes sociaux (la surpopulation des habitations, les violences intrafamiliales) et comme une solution à certaines difficultés, par exemple le vieillissement de la population. Ces discours opposent facilement une image de la famille urbaine, nucléaire, individualiste et une norme de la famille traditionnelle, rurale et solidaire. Cette dichotomie stéréotypée s'appuie néanmoins sur une réalité : la pluralité des modes de vie sur le territoire.

L'intérêt scientifique pour la question de la parenté dans l'ensemble géographique correspondant à la Polynésie française actuelle, et plus largement dans la région du Pacifique, a connu des fluctuations au fil des décennies. Les écrits du début du XXème siècle ont décrit la parenté polynésienne pré-contacts avec les Européens, en associant des sources amateures et savantes [Conte, 2019 ; Oliver, 1974 ; Saura, 2020]. À partir de la fin des années 1960, des chercheurs de l'O.R.S.T.O.R.M ont produit des recherches caractérisant les transformations sociales et économiques des années 1960 et 1970 [Fages, 1974 ; Ottino, 1972 ; Ringon, 1972 ; Robineau, 1989]. En effet, la décennie 1965-1975 est marquée par un triple processus d'urbanisation, de tertiarisation de l'économie et d'insertion dans la société de consommation. Il s'agit d'un développement à deux vitesses [Merceron and Morschel, 2013], qui se traduit aujourd'hui par un écart de 10 points entre le taux d'emploi de la zone urbaine et celui du reste du territoire [Bodet, 2022]. Néanmoins, Tahiti et les îles ne constituent pas deux mondes coupés l'un de l'autre. Hier comme aujourd'hui, les familles se répartissent sur plusieurs archipels et les personnes circulent [Bambridge, 2004 ; Bernard and Bernardie-Tahir, 2021 ; d'Hauteserre, 2004] .

Cet article livre une lecture combinée, à la fois sociologique et démographique, de la diversité des façons de vivre en famille. Il vise donc à les expliquer en les reliant à des déterminants sociologiques pertinents pour le territoire comme l'âge, le genre, la classe sociale ou encore le lieu de vie. Nous souhaitons éclairer la vie des personnes en famille à travers les enjeux matériels des relations de parenté, à la fois au sein du groupe domestique quotidien (habiter ensemble, partager des repas, élever des enfants, …) et du réseau familial, à proximité et à distance (se rendre service, se voir ou se parler, partager des ressources, prendre soin des aînés). Dans un contexte d'insularité où les liens familiaux sont conditionnés par l'éloignement, le cas polynésien contribue ainsi à la littérature scientifique internationale sur les populations insulaires [Bedford *et al.*, 2007 ; Defrain, Defrain and Lepard, 1994 ; Poland *et al.*, 2007].

Ce travail construit le dialogue entre deux méthodes. La première est une étude quantitative sur les configurations familiales construite à partir du recensement de la population et de l'enquête *Feti'i e fenua* (Ined-ISPF, 2020). Cette enquête se situe dans la lignée des grandes enquêtes sur l'entourage [Bonvalet and Lelièvre, 2012 ; Rault *et al.*, 2011 ; Marie, 2011]. Elle collecte des informations géographiques, socio-économiques et relationnelles concernant les membres de la famille des enquêtés (parents, enfants et adelphes) et, le cas échéant, en symétrie du côté du conjoint. Elle s'est déroulée sur 31 îles représentatives des 5 circonscriptions administratives du territoire, auprès de 5 139 individus âgés de 40 à 59 ans [Fardeau *et al.*, 2021 ; Fardeau, Lelièvre and Sierra-Paycha, 2021].

La seconde est une enquête ethnographique sur les pratiques familiales, menée dans un quartier populaire urbain de Tahiti, ainsi qu'à Rangiroa et Maupiti, entre 2021 et 2023. Elle articule des

observations de la vie du quartier et des familles, éclairées par des entretiens informels, sous forme de conversation individuelle ou de groupe, à des récits de vie enregistrés avec des personnes âgées de 23 à 70 et quelques années. Au total, 35 histoires de vie ou portraits de famille ont été collectés, majoritairement auprès de femmes.

Plus qu'une confrontation, cette démarche permet de combiner des résultats quantitatifs exhaustifs ou représentatifs à des observations intensives de longue durée sur les pratiques familiales. Aux deux extrémités du spectre des méthodes en sciences sociales, ces recherches posent une question commune : Quelles sont les conditions concrètes de la vie de famille des Polynésiens et Polynésiennes ? Peut-on parler d'une différenciation sociale des pratiques familiales ? Quelles sont les logiques sociales qui les déterminent ?

Une des spécificités socio-démographiques du territoire consiste en l'importante proportion de personnes résidant en famille élargie, pratique captée par le recensement à travers la catégorie statistique « ménage complexe ». Cette pratique, plus fréquente en milieu urbain et dans les familles pauvres, souvent marquées par différentes formes de précarité, est une conséquence de l'organisation socio-spatiale du territoire (I). La deuxième partie relie la dispersion spatiale des familles avec les pratiques de mobilités intenses et de résidences multiples qui marquent les parcours de vie individuels (II). La troisième partie analyse les effets d'âge et de genre sur ces pratiques familiales (III).

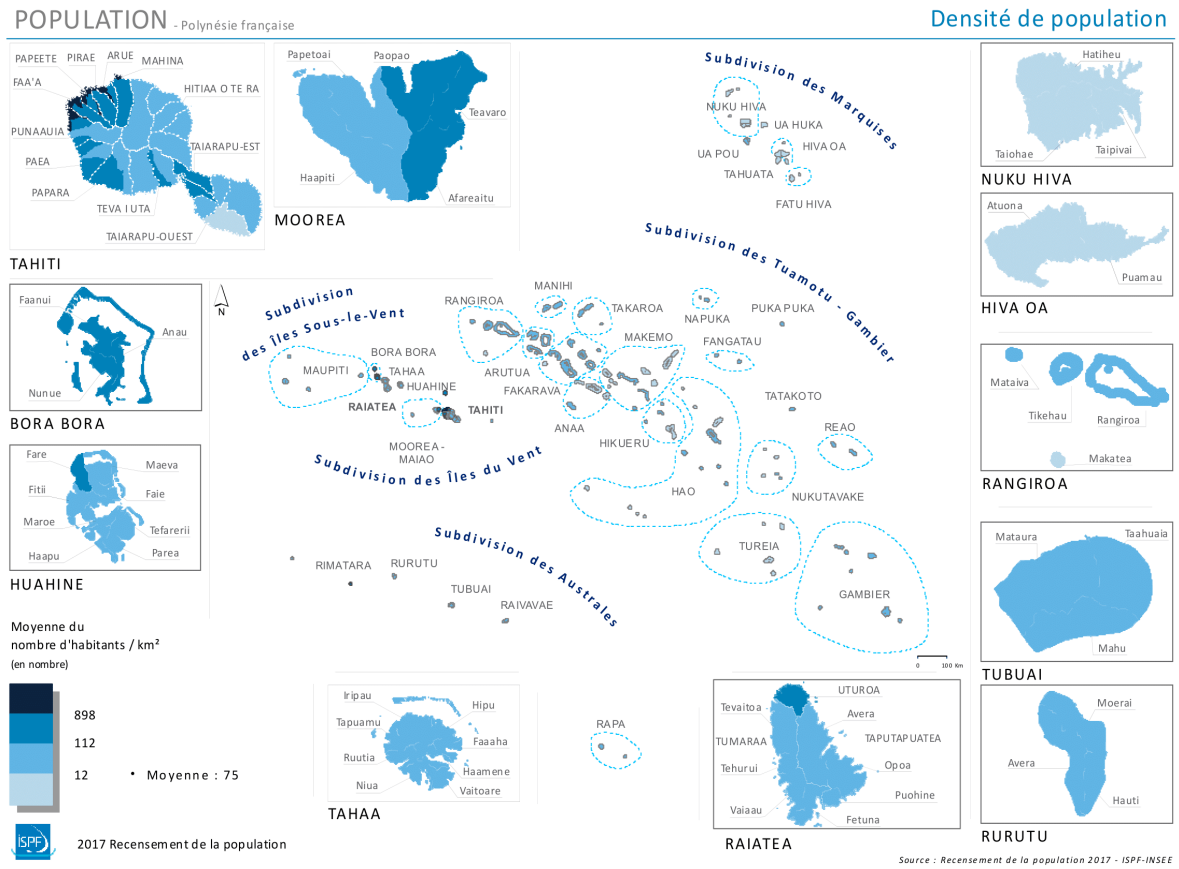
I. La « petite famille » : moderne, urbaine et riche ?

I.1. Profil socio-démographique de la Polynésie française contemporaine

La Polynésie française, collectivité d'Outre-Mer de la République française, se caractérise par la structure archipélagique de son territoire, composé de 121 îles, réparties sur une surface aussi grande que l'Europe[1]. En 2017, 76 d'entre-elles sont habitées et le pays compte près de 276 mille habitants, d'après le recensement. La moitié de la population est regroupée dans la zone urbaine de Tahiti (voir figure 1 ci-dessous), dans les Îles Du Vent, où se concentrent l'essentiel de l'activité économique du pays, les emplois et les services. Aujourd'hui, si le reste de l'archipel de la Société peut être considéré comme un espace péri-urbain, les autres archipels s'apparentent à des périphéries peu peuplées, privées d'opportunités professionnelles et contraintes dans l'accès à l'emploi et aux services publics. L'économie se caractérise par un faible taux d'emploi [Pasquier, 2022], une dépendance aux financements de l'État français et une vulnérabilité aux crises économiques [Siu, 2020].

[1] https://www.ispf.pf/themes/societe

Figure 1 : Carte de la Polynésie française avec les densités de population en 2017



Source : ISPF, https://data.ispf.pf/bases/Recensements/2017/cartes.
Champ : Habitant·es de la Polynésie française.

Après avoir connu une transition démographique rapide [Villedieu-Liou, 1994], le territoire est dans la deuxième phase de la transition démographique, caractérisée par un indice conjoncturel de fécondité bas (1,7 enfants par femme en 2021) et la diffusion de ménages dits « émergents » : les couples sans enfants (16 %, cf. tableau 1) et les familles monoparentales (9 %). Amorcée à la fin du XIXème siècle, la nucléarisation des ménages a atteint ses limites dès les années 1990, malgré le maintien d'une part substantielle de ménages complexes (25 %) [Sierra-Paycha *et al.*, 2022].

Parmi ceux-ci, une majorité correspond à des cohabitations intergénérationnelles (16 %) et une minorité, à la corésidence de pairs d'une même famille (6 %). Le mode de cohabitation le plus répandu est celui des couples avec enfant(s) (36 %), localement appelé « petite famille ».

Tableau 1 : Typologie des ménages (avec la proportion par archipel)

Type de ménage	Zone urbaine de Tahiti	Zone rurale Iles-du-Vent	Iles Sous-Le-Vent	Australes	Marquises	Tuamotu-Gambier	Ensemble
Personne seule	15,4%	14,2%	15,6%	16,3%	16,1%	17,1%	**15,3%**
Couple sans enfants	16,1%	15,9%	16,8%	13,4%	14,2%	14,9%	**15,9%**
Couple avec enfants	33,8%	37,2%	36,7%	37,1%	40,6%	37,3%	**35,6%**
Famille monoparentale	9,3%	8,6%	6,9%	7,9%	7,7%	8,4%	**8,7%**
Ménages lignagers	16,4%	17,1%	16,4%	16,6%	13,3%	12,1%	**16,2%**
Ménages de collatéraux	5,8%	5,4%	4,9%	5,7%	6,1%	5,7%	**5,6%**
Autres	3,2%	1,6%	2,7%	3,0%	2,1%	4,4%	**2,8%**
Nombre de ménages	**37 584**	**19 518**	**10 051**	**1 913**	**2 694**	**4 784**	**38 960**

Source : Recensement de la Population de la Polynésie Française, 2017, Insee-ISPF.
Champ : Ménages résidant en logement ordinaire.

La prévalence de la cohabitation intergénérationnelle et son maintien au cours des dernières décennies suggèrent que cette pratique est ancrée dans les modes de vie contemporains. Pour éclairer ce phénomène, nous avons cherché à caractériser les membres de ces ménages dits complexes. Les régressions logistiques présentées dans le tableau 2 évaluent l'influence des caractéristiques individuelles sur la probabilité d'appartenir à chacun des types de ménage complexe (ménage lignager et ménage de collatéraux). Les variables sélectionnées comprennent : le type de noyau familial de l'individu, son âge, le fait d'avoir déménagé au cours de la période intercensitaire, sa zone de résidence, son sexe, ainsi que le statut d'activité et le diplôme[2]. Nous avons également contrôlé par le statut d'occupation du logement occupé par le ménage, qui influence sensiblement les modes de cohabitation (tableau 2).

[2] Dans le recensement (comme dans l'enquête *Feti'i e Fenua*), les variables relatives à la catégorie socioprofessionnelle contiennent un grand nombre de valeurs manquantes. En effet, le taux d'emploi est relativement faible. Ainsi, la condition d'occupation et le statut des personnes vis-à-vis de l'emploi sont de bons indicateurs de leur potentielle pauvreté. Le niveau d'éducation est également un bon prédicteur du risque de pauvreté des Polynésien·nes [Vucher-Visin, 2022]. Nous avons donc choisi d'intégrer le statut d'activité et le niveau de diplôme comme prédicteurs et d'exclure la catégorie socioprofessionnelle.

Tableau 2 : Déterminants du fait de vivre en famille élargie au niveau individuel (régressions logistiques)

	Ménages lignagers			Ménages de collatéraux		
Variables	**Odds-ratio**		**P<Z**	**Odds-ratio**		**P<Z**
Constante	0,17	***	0	0,03	***	0
Type Noyau (réf=Couple avec enfants)						
Couple sans enfants	1,16	***	0	0,99		0,683
Famille monoparentale	2,05	***	0	1,53	***	0
Personne seule	0,7	***	0	2,44	***	0
Activité (réf=Actifs occupés)						
Actifs chômeurs	1,34	***	0	1,04		0,164
Élèves, étudiants	0,47	***	0	0,88	***	0
Retraités	1,06	***	0,008	0,78	***	0
Autres inactifs	1,16	***	0	1,05	**	0,036
Âge						
15-29	2,49	***	0	1,25	***	0
30-44	1,09	***	0	1,42	***	0
60-74	1,03		0,143	0,67	***	0
75+	1,11	***	0,001	0,43	***	0
A déménagé (5 ans)	2,03	***	0	1,62	***	0
Zone résidence (réf=Îles Sous le Vent)						
Australes	0,97		0,369	0,98		0,751
Marquises	0,73	***	0	1,05		0,319
Tuamotu-Gambier	0,59	***	0	0,9	**	0,015
Zone rurale Iles-du-Vent	1,08	***	0	1,08	***	0,01
Zone Urbaine de Tahiti	1,42	***	0	1,4	***	0
Niveau de diplôme (réf=Bac gen. ou tech)						
Aucun/CEP	1,74	***	0	1,58	***	0
BEPC	1,17	***	0	1,32	***	0
Diplôme pro.	1,35	***	0	1,36	***	0
Dipl. du supérieur	0,45	***	0	0,54	***	0
Sexe=Femme	1,12	***	0	0,96	**	0,034
Statut d'occ. du logt. (réf=Propriétaire)						
Locataire, privé	0,24	***	0	0,96	*	0,099
Locataire, social	1,73	***	0	1,06		0,134
Logé gratuitement	0,37	***	0	1,64	***	0
Propriétaire, terrain loué ou indivi	1,1	***	0	1,28	***	0

Source : Recensement de la Population de la Polynésie Française, 2017, Insee-ISPF.
Champ : Habitants de la Polynésie française de 15 ans et plus, résidant en logement ordinaire.

I.2. La cohabitation en famille élargie : une adaptation à l'organisation socio-spatiale du territoire

Alors que la cohabitation en famille élargie est facilement associée au mode de vie rural et à l'activité agricole qui prédominait sur le territoire avant les années 1960, cette pratique est

aujourd'hui plus fréquente en zone urbaine qu'en zone rurale. En effet, la cohabitation en famille élargie (intergénérationnelle ou entre collatéraux) a une plus forte probabilité en zone urbaine (odds ratio de 1,4 pour les deux types de ménages, cf. tableau 2).

Les raisons des cohabitations familiales sont multiples. Dans bien des cas, celui d'un ménage de collatéraux formé quand une famille accueille une sœur pour des soins médicaux, ou celui d'un ménage lignager, fruit des mises en couples des enfants alors qu'une décohabitation n'est pas encore possible. Les parcours qui amènent à la corésidence familiale sont déterminés donc par des contraintes sociales, spatiales et économiques.

En effet, l'agglomération urbaine est la destination de nombreuses mobilités motivées par la concentration des opportunités d'emploi et les services publics. Il s'agit notamment de jeunes gens souhaitant poursuivre leurs études ou trouver du travail [Sierra-Paycha and Lesage, 2019]. Or l'offre de logements s'avère largement insuffisante [Ellacott, 2014] et inaccessible aux nouveaux arrivants, souvent en situation de précarité économique. Cette importance de l'accueil dans la formation des ménages complexes se traduit par des odds ratio importants (respectivement 2 et 1,6, selon le type de ménage, cf. tableau 2) associés à un déménagement au cours des 5 dernières années. Les odds ratio associés au fait d'avoir entre 15 et 29 ans (respectivement 2,5 et 1,3 pour les ménages lignagers et de collatéraux, cf. tableau 2) corroborent le recours des plus jeunes à la parentèle pour se loger.

Les tensions autour du logement résultent aussi d'enjeux fonciers, liés au régime de l'indivision très répandue sur le territoire [Bambridge, 2013 ; Sana-Chaillé de Néré, 2023]. Dans ce contexte, la propriété et l'usage des terres et des maisons font fréquemment l'objet de conflits familiaux. Dans ces disputes, la légitimité qu'accorde une présence prolongée dans un lieu est décisive. Cette norme, déjà décrite dans les travaux anthropologiques des années 1970 [Ottino, 1970], revient fréquemment dans les entretiens sur les relations familiales et les parcours résidentiels. L'extrait suivant, réalisé avec Simone, 69 ans, à Rangiroa en 2022, montre la fonction d'une maison de famille à Papeete, à la fois lieu d'accueil pour la famille élargie (ici pour les enfants scolarisés) et objet de rivalité foncière.

> *Enquêtrice : - Qui te dispute ce terrain, ce sont tes frères et sœurs ou les frères et sœurs de ton père ?*
>
> *Simone : - Non, de mon père, mais ils ne sont plus en vie, ce sont plutôt les enfants. […] Parce que mon père me disait, il ne faut jamais sortir de là, il ne faut jamais vendre cet endroit, ça fait plus de 30 ans, 50 ans, 60 ans que je suis là, j'ai grandi là...*
>
> *E : - Il y a quelqu'un maintenant sur le terrain ?*
>
> *S : - C'est ma fille. La dernière, celle qui est à l'université. […] Il y avait une autre fille, les enfants...quand il y a l'école, il y a les petits-enfants qui viennent là […], parce qu'ils ont leur chambre et tout. Mais actuellement il y a un... le fils de ma nièce est là.*

Les contraintes matérielles qui conditionnent les mobilités et les cohabitations s'articulent à un fort devoir d'hospitalité et de solidarité envers les membres de la parentèle, qui n'est pas exempt d'ambivalence [Bastide, 2020].

I.3. Habiter avec sa famille élargie, une pratique des ménages précaires

Les récits de vie collectés révèlent que vivre avec ses *feti'i*[3] est d'abord une solution par défaut, sur laquelle se greffe l'adhésion à une norme familiale. Les personnes n'ont pas les moyens de faire autrement.

C'est le ressenti qu'exprimait Heiata, une femme d'une trentaine d'années, qui a grandi dans un milieu populaire de la zone urbaine de Tahiti. À l'âge de 17 ans, elle s'est mise en couple avec un garçon. Les parents du garçon, désapprouvant la relation, l'ont chassé de chez lui et il est venu vivre chez Heiata et ses parents. En 2022, Heiata, son conjoint et leur fils vivent avec la mère d'Heiata. La maison est grande, mais la jeune femme souhaite déménager, ce qui n'est pas aisé. En effet, les temps d'attente pour obtenir un logement social sont longs, les terrains de son père, situés dans la zone suburbaine, sont trop loin. Elle ne souhaite pas s'installer chez sa belle-famille avec laquelle elle n'entretient pas une bonne relation. Ici, la cohabitation en famille élargie apparait clairement comme un arrangement faute de mieux, ce qui nous amène à formuler l'hypothèse que cette configuration familiale est une conséquence de la précarité des ménages. Cette observation peut-elle être consolidée par l'analyse quantitative ?

En Polynésie française, 26 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre 14% en France hexagonale, et ce seuil est lui-même plus bas qu'en France. Le taux d'emploi est faible (53 %) et les chômeur/ses, ont un risque de pauvreté 3 fois supérieur à la moyenne [Vucher-Visin, 2022]. Cette situation s'explique par les difficultés d'accès à un emploi salarié et par l'absence de revenus provenant du chômage. Le territoire n'est pas doté d'un système d'assurance chômage ni de minima sociaux associés à la recherche d'emploi [Herrera and Merceron, 2010]. Les seules sources d'aides publiques disponibles pour les ménages sont l'allocation adulte handicapé, une allocation pour les aidants, de maigres allocations familiales ainsi que le minimum vieillesse. Les inactifs et les indépendants sont aussi plus exposés au risque de pauvreté, car leurs revenus sont en moyenne plus faibles que ceux des salariés [Vucher-Visin, 2022].

Les résultats des régressions logistiques (tableau 2) sur les modes de cohabitation montrent que le fait d'avoir un faible niveau de diplôme (odds ratio de 1,7 et 1,6 respectivement selon le type de ménage, cf. tableau 2), ainsi que le fait d'être en situation d'inactivité (respectivement 1,2 et 1,1) sont associés à une plus grande probabilité d'appartenir à chacun des types de ménages complexes. Les chômeurs ont également une plus grande probabilité de vivre en ménage lignager (odds ratio de 1,3). La corésidence en famille élargie vient donc pallier les difficultés économiques que rencontrent les habitants du territoire [Fardeau, Lelièvre, and l'équipe Atolls, 2023]. Mais, elle provoque aussi la sur-occupation des habitations notamment du fait de l'inadéquation du parc de logements urbain à ces modes de vie. Ainsi, plus de la moitié (54 %) des ménages lignagers et 40 % des ménages de collatéraux sont sur-occupés, contre environ 20 % des familles nucléaires avec un ou plusieurs enfants (d'après le recensement de 2017).

---

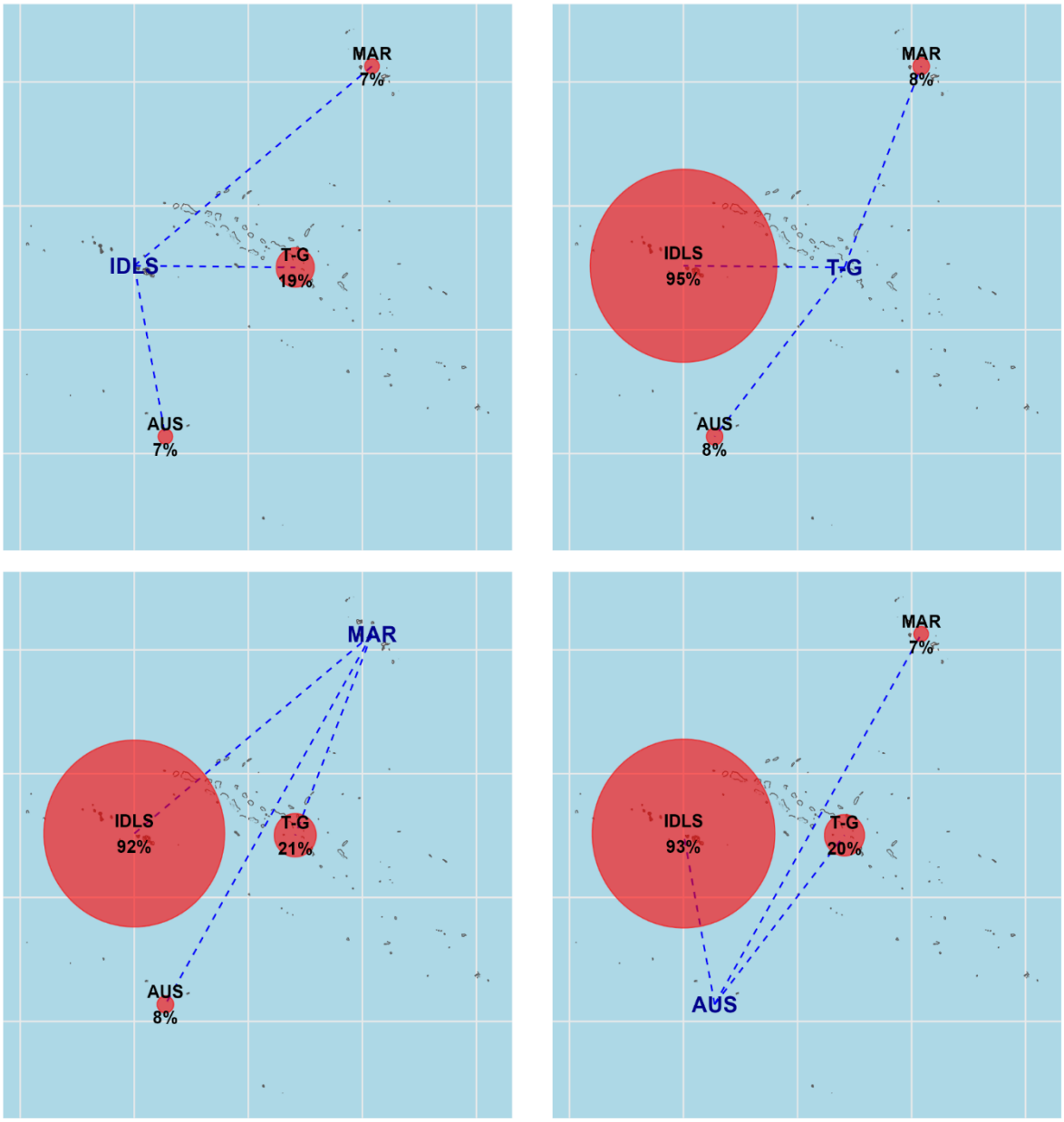
[3] « Famille » ou « parent (personne unie par la parenté) » en tahitien (Source : Dictionnaire en ligne de l'Académie Tahitienne, https://www.farevanaa.pf/)

II. La famille dans les îles : plus proche, plus fort ?

II.1. Vivre sa famille sur plusieurs îles

Les familles sont rarement rassemblées sur une seule île, en particulier dans les archipels périphériques [Fardeau, Lelièvre and Sierra-Paycha, 2021]. Les parcours individuels se décrivent sur plusieurs îles et sont sous-tendus par l'espace de vie familial (cf. figure 2 ci-dessous), défini comme le réseau de résidences formé par les membres de la parentèle [Bonvalet and Lelièvre, 2005]. Ainsi, Jacqueline, rencontrée en 2022 à Rangiroa, a passé la plus grande partie de sa vie dans des îles des Tuamotu. Depuis son adolescence, sa vie de famille se déroule dans plusieurs localités, et induit de fréquentes mobilités.

Figure 2 : Espace de vie familial des 40-59 ans selon leur subdivision de résidence



Source : Carte reproduite à partir de Fardeau, Lelièvre et Sierra-Paycha (2021) et des données Feti'i e fenua *(Ined-ISPF, 2020).*

Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans et résidant en logement ordinaire en Polynésie française.

Lecture : Parmi les personnes cible habitant aux Australes, 93 % ont de la famille dans l'Archipel de la Société, 20 % ont de la famille aux Tuamotu-Gambier et 7 % ont de la famille aux Marquises.

Jacqueline est née en 1951, dans un village de l'île de Huahine, et a été élevée par ses grands-parents maternels. Le mode de vie qu'elle décrit correspond à la société rurale polynésienne des années 1950, où le travail agricole et la religion structurent les relations familiales. Elle a grandi en sachant que sa mère vivait à Hao, dans les Tuamotu. Vers l'âge de quinze ans, sa grand-mère est décédée. Elle a décidé de partir à Tahiti, où elle a circulé au sein de son réseau familial.

> *Enquêtrice : - Et tu as atterri où à Tahiti ?*
>
> *Jacqueline : - A Pirae. J'avais de la famille, la maman de ma cousine. J'ai été avec eux. […] Mais j'ai essayé aussi après d'aller voir Papa, […] Je suis retournée dans ma famille maternelle. Après je suis partie pour voir Maman ici à Hao.*

Après quatre années à Tahiti, Jacqueline part pour Hao, île des Tuamotu où est installée la base militaire arrière des essais nucléaires. Au début des années 1970, l'île connait une activité sociale et économique intense. Jacqueline va vivre avec sa mère et son beau-père, un homme prospère originaire de Hao. Un dimanche, elle rencontre un paumotu qui travaille dans la construction. Ils se marient au début des années 1970 et vont avoir de nombreux enfants. La famille vit en circulant entre Hao, deux petites îles proches (appelées ici île1 et île2) et Tahiti. Ils possèdent une ou deux maisons sur chaque île.

> *J :- Parce qu'on est partis après, on a laissé notre première maison, on est partis, on est venus un peu à île1, pour voir un peu l'endroit de mon mari, après on est retournés encore, on est retournés encore.*
>
> *E:- Ton mari a continué à travailler dans la construction à Hao?*
>
> *J : - Oui, après, il a laissé tomber là-bas, il est revenu à Tahiti, après il est venu à île1, chez lui, habiter. […] Alors on est venu à île2 habiter aussi, et on a habité longtemps là-bas. On vivait de la pêche et du coprah, mon mari a des terres familiales. […]*

Les relations familiales structurent l'activité économique et les déplacements. La mobilité intense de Jacqueline et de son mari est permise par une grande disponibilité foncière, par héritage du côté du beau-père de Jacqueline et de la famille de son mari. Cette propriété multiple est fréquente : parmi les 40-59 ans, 45 % sont propriétaires, seuls ou en indivision, de biens en dehors de leur résidence principale [Pasquier and Lelièvre, 2023].

L'organisation domestique change quand la baisse du cours du coprah diminue les revenus de la famille. Or, plusieurs des enfants de Jacqueline sont scolarisés à Tahiti et elle doit envoyer de l'argent à son frère qui les accueille. Au début des années 2000, elle passe un concours de la fonction publique pour travailler à Hao puis à Rangiroa, jusqu'en 2020. Son mari résidait dans leur maison à Hao et se rendait à Tahiti pour son suivi médical, logé chez une nièce à qui Jacqueline envoyait de l'argent. Il y est décédé en 2011. En 2022, au moment de l'entretien, Jacqueline loue une maison avec son fils dernier-né, à Rangiroa, où elle vit de sa retraite et de la vente de colliers de coquillages.

II.2. Vivre proche de ses feti'i

La dispersion spatiale des familles est à la fois le résultat et un facilitateur des mobilités, qui s'articulent avec la proximité résidentielle. Les personnes qui se déplacent temporairement entre des îles logent souvent dans leur famille, et les personnes qui migrent, ou qui vivent entre plusieurs maisons, habitent généralement dans des quartiers familiaux.

Outre l'organisation du foncier, la formation de quartiers familiaux en zone urbaine est liée à l'histoire des migrations vers la ville dans les années 1970. Jacqueline en fait mention lorsqu'elle raconte son passage à Tahiti entre 1967 et 1971 :

> *Enquêtrice : - Ça se passait bien avec tes* feti'i *avec lesquels tu habitais ?*
>
> *Jacqueline : - Oui, pas de problème. […] Mais après j'ai changé d'endroit pour habiter.*
>
> *E : - Quand tu es partie de chez eux tu es allée où ?*
>
> *J : - Chez mon tonton en bas, pas loin. Il y a beaucoup de famille dans ce quartier. Ma tante, son frère jusqu'à côté, l'autre cousin qui est à côté ... ... c'était la famille.*
>
> *E : - C'était des terrains familiaux ?*
>
> *J : - Non, ça appartient à quelqu'un d'autre, et eux louaient et ont construit leurs maisons dessus. Une cousine y habite toujours, jusqu'à présent*

À cette période, de nombreux habitants des îles quittent leur archipel d'origine, attirés par les nouvelles opportunités professionnelles et des salaires élevés. Ces mobilités sont encouragées par la crise des prix des denrées agricoles et l'épuisement des ressources minières en phosphate [Merceron and Morschel, 2013]. Des quartiers de migrants se constituent alors dans la zone suburbaine de l'agglomération et dans certaines parties du centre-ville. Les migrants s'y regroupent souvent par familles élargies, plusieurs ménages apparentés construisant leurs maisons sur un terrain loué par l'un des membres [Ringon, 1971].

À l'échelle du territoire néanmoins, la proximité résidentielle paraît moins fréquente parmi les habitants de l'agglomération de Papeete (16 % des 40-59 ans, d'après l'enquête *Feti'i e fenua*) et dans une moindre mesure le reste des Îles Du Vent (35 %) tandis qu'elle est très répandue aux Marquises (57 %). Pour confirmer l'hypothèse d'une proximité résidentielle plus fréquente dans les périphéries, nous avons réalisé une régression logistique sur le fait d'avoir au moins un membre de la parentèle résidant dans un logement adjacent à celui de l'enquêté. Les variables explicatives sélectionnées sont : sa zone de résidence, son âge, son sexe, son statut d'activité, son niveau d'études, une indicatrice du fait de vivre en ménage complexe et son statut de résidence.

La proximité résidentielle est plus fréquente dans les périphéries avec des odds ratio significatifs pour les Marquises (1,15), par rapport aux Îles Sous-Le-Vent (référence). Ils le sont aussi pour la zone urbaine (0,82) et la zone rurale de Tahiti et Moorea (0,94), indiquant une moindre probabilité de vivre à proximité immédiate de la famille. Alors qu'en zone urbaine les contraintes liées à l'espace disponible favorisent la co-résidence en famille élargie, dans les îles la disponibilité de terrains (notamment familiaux) sous-tendent la proximité résidentielle. Cela s'explique aussi par la concentration des personnes venues de l'hexagone ou de l'étranger (ayant rarement de la famille en Polynésie) et par une moindre disponibilité des terrains familiaux ou disponibles sur lesquels s'installer.

De même que pour la co-résidence en famille élargie, le niveau d'études influence négativement le fait de vivre à proximité directe de la parentèle : les odds ratio diminuent avec le niveau de diplôme (cf. tableau). La proximité résidentielle est donc aussi liée à la précarité économique potentielle.

Tableau 3 : Famille sur le même terrain : régression logistique

Variables	**Odds Ratio**		**P<Z**
Constante	1,49	***	0
Zone de résidence (ref=Îles Sous-le-Vent)			
Australes	1,03		0,434
Marquises	1,15	***	0
Tuamotu-Gambier	1		0,972
Zone rurale Iles-du-Vent	0,94	***	0,002
Zone Urbaine de Tahiti	0,82	***	0
Age	1		0,862
Sexe (binaire) = Non-masculin	1,01		0,518
Activité (réf=Actif occupé)			
Autre inactif	1,02		0,142
Chômeur	1		0,889
Retraite	0,97		0,274
Niveau d'études (réf="BEP, CAP ou équivalent")			
École primaire, CJA, ou moins	1,07	***	0,001
Collège	1,05	***	0,005
Lycée	0,99		0,788
Études supérieures	0,92	***	0
Statut Résidence (réf= Propriétaire sans indivision")			
Locataire privé	0,85	***	0,684
Locataire social	0,84	***	0
Logé gratuitement	0,97		0
Propriétaire en indivision	1,1	***	0
Propriétaire logt OPH	0,97		0
Famille élargie	0,93	***	0

Source : Enquête Feti'i e fenua, *Ined-ISPF, 2020*
Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans, résidant en Polynésie française

II.3. Être proche de ses feti'i

Les divergences entre centre et périphéries reflètent l'organisation économique et spatiale du territoire. La vie « dans les îles », comme on le formule localement, varie grandement selon l'intensité de leur activité (économique, touristique ou agricole par exemple), leur éloignement de Tahiti et l'intensité des liaisons aériennes ou maritimes. De manière générale cependant, la pauvreté monétaire est particulièrement marquée dans les périphéries, où les opportunités d'emploi sont rares. Cependant la moindre difficulté d'accès au logement et un recours fréquent à l'autoproduction compensent cela [Vucher-Visin, 2022].

La disponibilité des terrains familiaux dans les îles favorise la petite production agricole vivrière (*fa'a'apu*[4]), pour la vente ou (plus souvent) pour l'autoconsommation. Elle concerne 23 % des habitants de la zone urbaine, la moitié (51 %) des résidents de la zone rurale de Tahiti et Moorea et 60 à 75 % des habitants des autres archipels (67% aux Îles Sous le Vent, 74 % aux Tuamotu-Gambier, 65% aux Marquises et 60% aux Australes).

Il s'agit souvent d'une pratique familiale, comme le montre le récit que fait Jacqueline de son travail avec ses grands-parents qui l'ont élevée :

> *Jacqueline : […] Tous les matins on allait marier la vanille. Quand j'avais neuf ans je peux aller marier la vanille hein ? Ma grand-mère, c'est elle qui m'a appris, avec grand-père aussi hein ? […] On vivait simplement, comme des Polynésiens. On mangeait du taro, de la banane, du* fe'i*, tout ça. Et du poisson du lagon.*

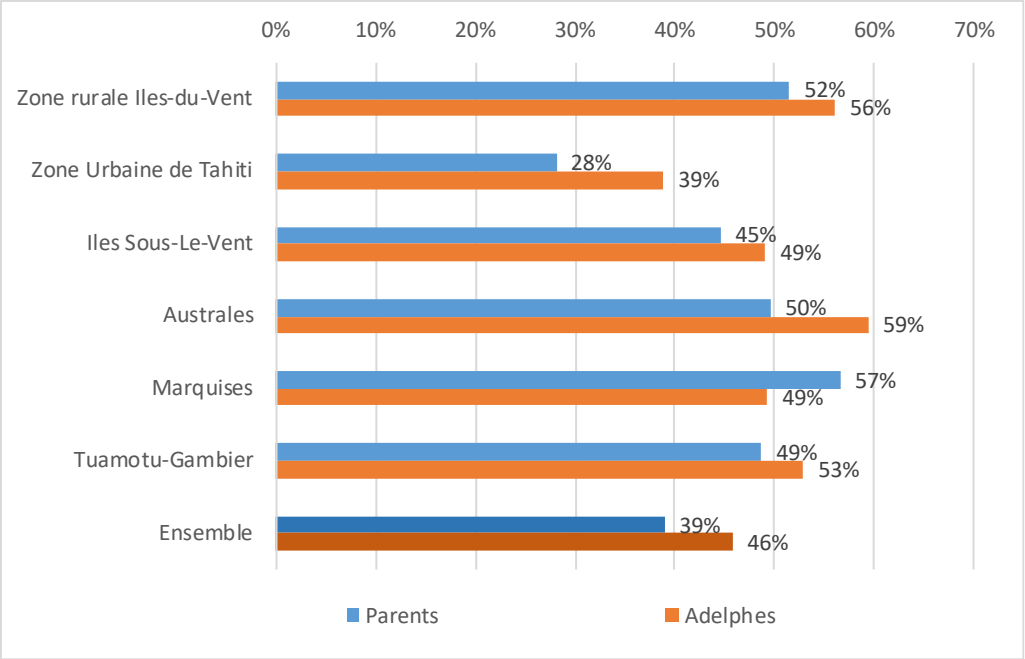
Plus tard, Jacqueline et son mari tiraient leurs revenus du coprah, des ventes de colliers de coquillages et de langoustes. La collecte des cocos se fait sur des terres familiales, sous le régime d'indivision, qui nécessite de respecter les partages familiaux de l'usage des terres, selon l'organisation « décidée par les ancêtres » dit Jacqueline. Il y a un clair encastrement entre les sphères familiale et économique [Ravault, 1979].

Le fait de vivre et de travailler, souvent en famille, sur des terres familiales nourrit l'idée d'une plus grande proximité relationnelle dans les îles. Les statistiques confirment d'ailleurs cela : seulement 28 % des 40-59 ans qui vivent en zone urbaine sont en contact quotidiennement avec au moins un adelphe contre 45 à 55 % pour les autres zones (cf. figure 3). De même 4 sur 10 sont en contact avec au moins un parent quotidiennement alors que c'est le cas de 50 à 60 % des habitants des autres zones. Ainsi les contacts familiaux sont plus resserrés dans les archipels périphériques où les habitants vivent plus souvent près de leur parentèle. Toutefois on ne tient pas compte ici de la famille co-résidente qui est plus fréquente en zone urbaine. La fréquence des contacts et la proximité spatiale ne nous permettent donc pas de conclure sur l'intensité des relations familiales, d'autant plus que les personnes ont des moyens de maintenir et d'entretenir des liens à distance. Alors que les contacts téléphoniques sont une pratique commune dans toutes les familles, l'envoi de colis est particulièrement pratiqué entre la famille à Tahiti et dans les îles. Par exemple, la fille de Jacqueline lui envoie des fruits des Marquises, car il en pousse peu aux Tuamotu. Celle-ci envoie des colliers de coquillages à sa sœur et sa nièce de Tahiti, pour les vendre. Et la sœur, à Noël, peut envoyer des chocolats ou d'autres produits trop chers dans les îles.

---

[4] Le nom commun « *fa'a'apu* » désigne 1) plantation, champ, exploitation agricole, ferme, jardin. 2) cultivateur, agriculteur (Source : Dictionnaire en ligne de l'Académie Tahitienne, https://farevanaa.pf/)

Figure 3 : Prévalence des contacts quotidiens avec au moins un adelphe ou un parent selon la zone de résidence



Source : Enquête Feti'i e fenua*, Ined-ISPF, 2020.*
Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans, résidant en Polynésie française.

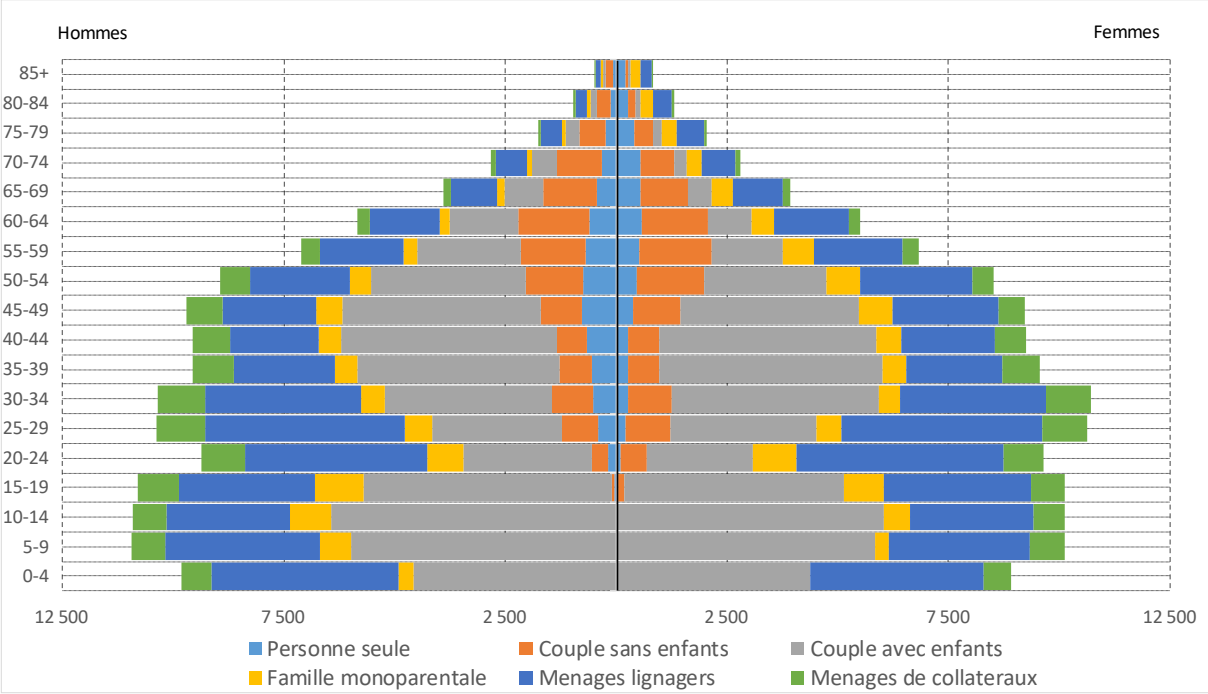
III. La famille : une question d'âge et de genre

III.1. L'effet « cycle de vie » sur les pratiques de cohabitation

La photographie statistique rend visible la distribution sociale des types de ménages et de certaines pratiques familiales. Elle permet également de confirmer une dynamique de transformation cyclique des configurations familiales, déjà décrite par Claude Robineau [1989]. L'observation, ou la reconstruction, des organisations résidentielle et domestique d'un groupe familial sur plusieurs années, montre que sa configuration familiale évolue au fil des mises en couple, naissances, décès et autres changements de vie des individus.

En France hexagonale, les étapes d'entrée dans l'âge adulte sont fréquemment : décohabitation du foyer parental, mise en couple, cohabitation conjugale puis naissance d'un premier enfant [Breton *et al.*, 2020]. En Polynésie, il est fréquent d'habiter en couple avant de quitter la maison de ses parents (en 2017, l'âge médian de la première cohabitation en couple est de 22 ans et celui de la décohabitation du foyer parental de 27 ans, d'après le recensement). Cela explique en partie la diversité des modes de cohabitation. Les personnes ne décohabitent parfois qu'après la naissance du (ou des) premier(s) enfant(s). La mise en ménage de Jacqueline, évoquée plus haut, a suivi ces étapes, puisqu'après son mariage, son mari et elle ont vécu quelques années chez le beau-père et la mère de Jacqueline. Ainsi, une petite famille peut évoluer en ménage lignager avant de se fragmenter progressivement en ménages nucléaires lorsque les membres de la fratrie décohabitent. Les ménages de collatéraux sont souvent liés à des cohabitations entre jeunes adultes ou au décès des aînés alors que des membres de l'adelphie cohabitent encore.

Figure 4 : Pyramide des âges selon le mode de cohabitation



Source : Recensement de la Population de la Polynésie Française, 2017, Insee-ISPF.
Champ : Habitants de la Polynésie française résidant en logement ordinaire.

Bien qu'il n'existe pas encore d'enquête quantitative longitudinale sur les ménages polynésiens, l'analyse du recensement permet néanmoins de corroborer l'existence d'un « cycle de vie des ménages », en montrant clairement le lien entre le mode de cohabitation et l'âge (cf. figure 4).

Ainsi, les couples avec enfants sont les formes de cohabitation caractéristiques des jeunes âges (décroissance à 15 ans) et après 30 ans. À l'inverse entre 20 et 30 ans les ménages lignagers sont majoritaires : on se met en couple au domicile parental et on décohabite quand les enfants grandissent. Parmi les formes de ménages minoritaires, les ménages de collatéraux sont plutôt associés au début de la vie adulte. Les couples sans enfant sont quant à eux plus courants après 55 ans : on peut supposer que les enfants décohabitent à ce moment-là.

La lecture horizontale de la pyramide des âges met également en lumière des différences en fonction du sexe.

III.2. La famille, l'affaire des femmes

En Polynésie française comme dans d'autres contextes socio-culturels, les femmes sont les piliers de la famille, à la fois par le travail de *care* qu'elles assurent et par les sociabilités qu'elles entretiennent [Déchaux, 2009 ; Déchaux and Le Pape, 2021 ; Elliston, 2000]. Qu'elles soient issues de milieu populaire ou privilégié, les femmes sont au centre des interactions familiales, à proximité comme à distance, et des pratiques d'entraide, notamment la garde d'enfants et le soin aux personnes âgées.

Dans un contexte de dispersion spatiale des familles, les deux extraits d'entretiens suivants illustrent la place des interactions téléphoniques dans les contacts entre parentes.

Extrait d'entretien avec Simone, 69 ans, classe moyenne supérieure.

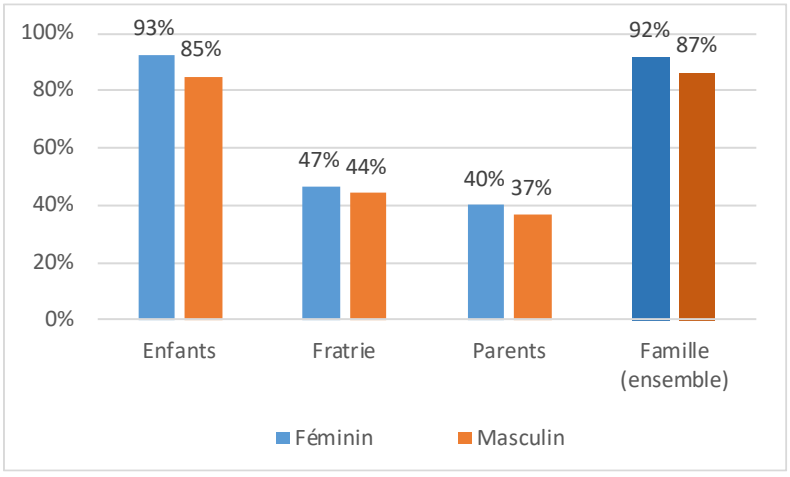
> *Enquêtrice : : - Et tu as de bonnes relations avec tes petits-enfants ?*
>
> *Simone : - Oui ! Ils veulent tous vivre avec moi mais moi je ne peux pas ! Ils ne veulent même pas rentrer. […] On s'appelle tout le temps, même celle du Canada, "Mémé, j'arrive !". […]. Même mon petit-fils qui m'appelle hier de France, "Mémé, je viens avec ma copine !".*

Extrait d'entretien avec Hauata, 32 ans, Maupiti, diplômée de l'université, en emploi à temps partiel. Son père et son frère vivent dans une autre île.

> *Hauata : Après moi, avec mon frère on est très comme ça, il prend ma défense … […]. Il me demande conseil à moi, on s'appelle tous les jours, même avec mon papa on s'appelle tous les jours, pas un jour je ne l'appelle pas, si ce n'est pas moi c'est lui.*

Ainsi, 92 % des femmes (âgées de 40 à 59 ans et qui ont des parents, enfants ou adelphes vivants et non co-résidents) déclarent avoir des contacts quotidiens avec au moins un de ces membres de la parentèle, contre 87 % des hommes (cf. figure 5 ci-dessous).

Figure 5 : Contacts quotidiens avec les membres de la famille en fonction du genre



Source : Enquête Feti'i e fenua, *Ined-ISPF, 2020.*

Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans, résidant en Polynésie française et se déclarant de genre masculin et féminin.

Note : Les personnes ayant déclaré un genre autre que féminin ou masculin ("Mahu", "Rae Rae" ou "Autre") sont exclues du champ.

De plus, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à déclarer s'adonner à une « activité familiale » comme s'occuper d'une personne âgée, d'enfants, *etc.* Ces activités de soins, souvent réalisées gratuitement dans le cadre familial, font l'objet d'une sous-déclaration, mais l'écart entre hommes (7 %) et femmes (13 %) reste marqué (d'après l'enquête *Feti'i e fenua*).

Ainsi, Joséphа (30 ans, zone urbaine de Tahiti, milieu populaire) vit avec ses parents, ses deux frères et leurs enfants. Elle s'occupe beaucoup de ses neveux et nièces depuis que leurs parents

sont séparés. Elle prépare leur repas, les accompagne à l'école et joue avec eux. Cela lui semble normal car les enfants ne vivent pas avec leur mère et ont « besoin d'affection maternelle ».

Fetia (30 ans, zone urbaine de Tahiti, milieu populaire) vit dans la maison familiale avec sa mère, son frère et sa petite famille, son mari et ses deux enfants. Quand sa belle-sœur a accouché, c'est elle qui s'est occupé des démarches administratives car son frère n'avait pas pu se libérer de son travail. C'est également elle qui allait à la pharmacie chercher les vitamines pour le bébé. Comme la mère du nourrisson a dû reprendre le travail juste après la naissance (car elle travaillait au noir, ne bénéficiait pas de congé maternité et que la famille ne pouvait pas diminuer ses revenus), c'est Fetia qui a gardé l'enfant dans les premiers mois.

Les responsabilités familiales des femmes ont des effets sur les modes de cohabitation. Tout d'abord, les femmes vivent plus souvent (proportionnellement) que les hommes en ménage lignager à partir de 40 ans (cf. figure 3). Ce sont plus souvent elles qui prennent en charge les aînés [Dos Santos, 2023]. Elles sont aussi plus nombreuses à vivre en famille monoparentale à partir de 35 ans : elles sont plus souvent à la tête de ces dernières. Elles prennent plus souvent en charge les enfants en cas de séparation.

Ces analyses confirment deux logiques de l'organisation des solidarités familiales. La première est une logique de genre : ce sont principalement des femmes qui assurent le travail matériel et émotionnel sur lequel reposent les solidarités familiales [Palazzo-Crettol *et al.*, 2018]. La deuxième est une logique de parenté, selon laquelle les individus aident en priorité leur famille de naissance, et non celle de leur conjoint [Jonas and Le Pape, 2008]. La combinaison de ces deux logiques donne lieu à un phénomène largement observé dans d'autres contextes, à savoir l'orientation matrilatérale de l'aide familiale.

***

La propension à vivre en « petite famille », en famille élargie ou à proximité d'un membre de sa famille varie donc en fonction du lieu d'habitation, de l'âge, du sexe et des ressources économiques. L'analyse quantitative de la distribution de ces pratiques de cohabitation permet de généraliser à l'ensemble du territoire certaines des logiques sociologiques structurantes de la vie en famille que les enquêtes qualitatives ont mises en évidence. L'ensemble des parents par le sang et l'alliance, les *feti'i*, constitue ainsi un réseau de parenté potentielle, réparti sur plusieurs localités, notamment entre Tahiti et les autres îles. Cet « archipel familial » [Michel, 2016 ; Quesnel, 2009] est semblable à un réservoir d'entraide potentielle, entretenu par le travail de *care* et de sociabilité des femmes. La circulation des personnes au sein de cet espace familial est intense, et échappe en partie à l'analyse quantitative. Ces mobilités résultent des contraintes spatiales et économiques du territoire, étant fréquemment motivées par l'accès à la formation, à l'emploi, aux soins médicaux. Mais elles sont aussi causées et dirigées par l'accès aux terres familiales, en droit et en pratique, car la présence et l'usage fondent la légitimité de l'occupant, ce qui explique la fréquence de la multi-résidence. À ces logiques de mobilités et de pratiques foncières, s'ajoute, en milieu urbain, l'accès difficile au logement, qui conditionne des pratiques d'accueil temporaire, de cohabitation qui s'allonge et de terrain qu'on partage. Vivre avec ou à proximité de membres de sa famille peut impliquer de partager des ressources et des activités, mais pas toujours [XX, 2024]. Dans un contexte où l'emploi est rare et précaire, où travailler

signifie, pour une grande partie de la population urbaine et pauvre, bricoler entre les secteurs formels et informels, l'entraide au sein de la famille et du voisinage est une ressource centrale de la vie quotidienne [Giraud, 2023]. Cette solidarité, quasiment incontournable, peut néanmoins être vécue avec ambivalence.

Mais la famille ne doit pas être pensée seulement à travers l'image du filet de sécurité. D'autres recherches permettraient de mieux comprendre comment les relations familiales articulent la prise en charge du quotidien et les enjeux de reconnaissance sociale aux affinités et aux affects.

Bibliographie

BAMBRIDGE Tamatoa, 2004, "Mobilité et territorialité en Océanie," *L'information géographique*, 68(3), pp. 195–211.

BAMBRIDGE Tamatoa, 2013, *La terre dans l'archipel des Australes: étude du pluralisme juridique et culturel en matière foncière, Pacifique Sud*, Pirae (Tahiti) [Montpellier], Au vent des îles éd. IRD éd.

BASTIDE Loïs, 2020, "Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence," *INJEP Notes & rapports / Rapport d'étude*, 2020/15.

BEDFORD Richard, HO Elsie, KRISHNAN Vasantha, HONG Bev, 2007, "The Neighborhood Effect: The Pacific in Aotaearoa and Australia," *Asian and Pacific Migration Journal*, 16(2), pp. 251–269.

BERNARD Sarah, BERNARDIE-TAHIR Nathalie, 2021, "(Re)venir vivre dans une île polynésienne : vers un nouveau paradigme mobilitaire ? L'exemple de Rurutu (Australes)," *Cahiers d'Outre-Mer*, LXXIV(283), pp. 201–234.

BODET Charlie, 2022, "L'emploi progresse en 2022, le nombre d'inactifs ne souhaitant pas travailler également," *Points Etudes et Bilans*, 1359, Institut de la statistique de Polynésie française.

BONVALET Catherine, LELIEVRE Éva, 2005, "Les lieux de la famille:," *Espaces et sociétés*, n° 120-121(1), pp. 99–122.

BONVALET Catherine, LELIEVRE Eva (dir.), 2012, *De la famille à l'entourage: l'enquête Biographies et entourage*, Paris, Ined éditions, Grandes enquêtes, 470 p.

BRETON Didier, BARBIERI Magali, BELLIOT Nicolas, D'ALBIS Hippolyte, MAZUY Magali, 2020, "L'évolution démographique récente de la France : situations et comportements des mineurs," *Population*, 75(4), pp. 467–526.

CONTE Éric, 2019, *Une histoire de Tahiti: des origines à nos jours*, Pirae, Au vent des îles-éditions Pacifique.

D'HAUTESERRE Anne-Marie, 2004, "Planification économique et migration en Polynésie Française," *Revue européenne des migrations internationales*, 20(1), pp. 119–139.

DECHAUX Jean-Hugues, 2009, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, Repères, 128 p.

DECHAUX Jean-Hugues, LE PAPE Marie-Clémence, 2021, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, Repères, 128 p.

DEFRAIN John, DEFRAIN Nikki, LEPARD Jennifer, 1994, "Family Strenghts and Challenges in the South Pacific: An Exploratory Study In Fiji," *International Journal of Sociology of the Family*, 24(2), pp. 25–47.

DOS SANTOS Lauriane, 2023, "Vieillir en Polynésie française : dépendance, retraite, système de solidarité," MSH-P - UPF.

DURAND Mickaël, 2024, "Le genre des fleurs: Processus de féminisation et attirances sexuelles chez les māhū, les raerae et les femmes trans à Tahiti," *Anthropologie et Sociétés*, 47(2), pp. 81–99.

ELLACOTT Karine, 2014, "Les logements en Polynésie française en 2012," *Points Forts Etudes*, 04, Institut de la statistique de la Polynésie française.

ELLISTON Deborah A., 2000, "Geographies of Gender and Politics: The Place of Difference in Polynesian Nationalism," *Cultural Anthropology*, 15(2), pp. 171–216.

FAGES Jean, 1974, "Migrations et urbanisation en Polynésie francaise. In : Civilisations traditionnelles et urbanisation dans le sud Pacifique.," *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, 11, pp. 234–258.

FARDEAU Leila, LELIEVRE Eva, ATOLLS L'équipe, RAULT Wilfried, SIERRA-PAYCHA Celio, TRABUT Loïc, VIVIER Géraldine, THAUVIN Patricia, 2021, "L'enquête Feti'i e fenua (Enquête Famille, territoire et relations intergénérationnelles en Polynésie française) : Apurement et imputation des données," Documents de travail, 262, Aubervilliers, France, Ined.

FARDEAU Leïla, LELIEVRE Éva, L'EQUIPE ATOLLS, 2023, "Vivre en famille élargie : une pratique très courante en Polynésie française:," *Population & Sociétés*, N° 616(10), pp. 1–4.

FARDEAU Leïla, LELIEVRE Eva, SIERRA-PAYCHA Célio, 2021, "La première enquête Famille en Polynésie française : Feti'i e fenua," *Points Etudes et Bilans de la Polynésie française*, 1276, Institut de la statistique de la Polynésie française.

GIRAUD Laura, 2023, "Les classes populaires urbaines en Polynésie française," Punaauia, Mairie de Punaauia - MSH-P.

HERRERA Javier, MERCERON Sébastien, 2010, "Les approches de la pauvreté en Polynésie française : résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009," *Document de travail*, 103, Agence Française de Développement.

JONAS Nicolas, LE PAPE Marie-Clémence, 2008, "L'équilibre entre les lignées ? Les aides à la famille et à la belle-famille," *Population*, 63(2), pp. 299–316.

MARIE Claude-Valentin, 2011, "L'enquête Migrations, Famille et Vieillissement : Première grande enquête menée dans les DOM pour mieux cerner les défis de demain," *Politiques sociales et familiales*, 106(1), pp. 98–103.

MERCERON François, MORSCHEL Jean, 2013, "Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé," *Hermès*, n° 65(1), pp. 56–63.

MICHEL Aurélia, 2016, "Familles en archipel : migrations dans les sociétés rurales mexicaines au xxe siècle," *Annales de démographie historique*, 132(2), p. 223.

OLIVER Douglas L., 1974, *Ancient Tahitian Society*, University of Hawai'i Press.

OTTINO Paul, 1970, "Les fare tupuna ou « maisons de famille » en Polynésie orientale," *Homme*, pp. 45–58.

OTTINO Paul, 1972, *Rangiroa, parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*, Paris, Cujas, 530 p.

PALAZZO-CRETTOL Clothilde, TOGNI Carola, MODAK Marianne, MESSANT Françoise, 2018, "Les enjeux sexués des « solidarités familiales »," *Nouvelles Questions Féministes*, 37(1), pp. 8–13.

PASQUIER Julie, 2022, "Bilan démographique 2021," *Points Etudes et Bilans*, 1325, Institut de la statistique de Polynésie française.

PASQUIER Julie, LELIEVRE Eva, 2023, "Feti'i e Fenua : Caractéristiques des logements des résidents polynésiens," *Points Etudes et Bilans de la Polynésie française*, 1366, Institut de la statistique de la Polynésie française.

POLAND Michelle, PATERSON Jams, CARTER Sarnia, GAO Wanzhen, PERESE Lana, STILLMAN Steven, 2007, "Pacific Islands Families Study: Factors associated with living in extended families one year on from the birth of a child," *Kotuitui: New Zealand Journal of Social Sciences Online*, 2(1), pp. 17–28.

QUESNEL André, 2009, "De la communauté territoriale à l'organisation familiale en archipel : la mobilité spatiale des familles rurales en Afrique de l'Ouest et au Mexique," *in* Dureau Françoise, Hily Marie-Antoinette (dir.), *Les mondes de la mobilité.*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 67–103.

RAULT Wilfried, MAZUY Magali, RIVIERE Laurent, TOULEMON Laurent, 2011, "L'enquête Famille et logements associée au recensement de 2011," *in Pratiques et méthodes de sondage*, Dunod, pp. 113–117.

RAVAULT François, 1979, "Structures foncières et économie du coprah dans l'Archipel des Tuamotu.," Papeete, ORSTOM.

RINGON G., 1972, "Les changements d'une commune de Tahiti entre 1960 et 1970 : Faaa," *Cahiers ORSTOM / Série sciences humaines*, IX(1), pp. 25–39.

RINGON Gérard, 1971, "Vaitapu, un quartier de migrants dans la zone urbaine de Tahiti," *Journal de la Société des océanistes*, 27(32), pp. 235–249.

ROBINEAU Claude, 1989, "Familles en transformation : un cas polynésien (Maatea, Moorea, Iles de la Société)," *Cahiers ORSTOM / Série sciences humaines*, n° 25(3), pp. 383–392.

SANA-CHAILLE DE NERE Sandrine, 2023, *La terre en Polynésie. La propriété foncière à l'épreuve des liens de parenté*, Éditions de la MSH-P, Faa'a.

SAURA Bruno, 2020, *Un poisson nommé Tahiti: mythes et pouvoirs aux temps anciens polynésiens: (Tahiti, Ra'iātea, Hawai'i, Nouvelle-Zélande)*, Pirae, Au vent des îles, 374 p.

SIERRA-PAYCHA Célio, LESAGE Alexandre, 2019, "Les mobilités résidentielles en 2017 en Polynésie française.," *Points Forts Etudes*, 04, Institut de la statistique de la Polynésie française.

SIERRA-PAYCHA Celio, TRABUT Loïc, LELIEVRE Eva, RAULT Wilfried, 2022, "Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la 'modernité' ?," *Espace populations sociétés*, 2022/1.

SIU Della, 2020, "Te Avei'a - T1 2020 - Fort impact de la crise sanitaire sur l'économie locale," *Points Conjoncture de la Polynésie française*, 1208, Institut de la statistique de la Polynésie française.

VILLEDIEU-LIOU Marjorie, 1994, "Où en est la transition démographique de la Polynésie française en 1992 ?," *Espace, populations, sociétés*, 12(2), pp. 177–185.

VUCHER-VISIN Julien, 2022, "Diagnostic territorial 2021," *Points Référence*, Institut de la statistique de la Polynésie française.

New Zealand Population Review, 49, 70–118.
Copyright © 2023 Population Association of New Zealand

Complex Households: A Typology of Census Data Based on the Case of French Polynesia

LEÏLA FARDEAU,[1] ÉVA LELIÈVRE,[2] AND LOÏC TRABUT[3]

Abstract

The study of household composition through census data relies on the identification of family nuclei. Simple households are defined as those containing one family nucleus or a single person; all others with combinations are defined as complex households. In contemporary Western societies, where complex households only represent a minority of households, this category is not detailed. However, where such forms of co-residence are more common, the need arises for a detailed partition of this very heterogeneous category. This paper aims to provide a method for the categorisation of complex households.

After reviewing criteria from the United Nations recommendations and the Indian census typology, we decompose the household categories of French Polynesia's most recent census (2017). We then take into account the regional features of family organisation in order to produce homogeneous and robust subcategories. The resulting typology offers a detailed classification of households in French Polynesia and allows immediate comparison with the existing typology.

We propose a data-based procedure for producing a detailed taxonomy of family structures in territories where complex households represent a significant part of the population. We also highlight the need to combine automatic clustering with local specificities to identify categories that are suitable for use in guiding public action.

Keywords: complex households, census, typology, family nucleus, French Polynesia

[1] Leïla Fardeau is a doctoral student at the National Institute for Demographic Studies (INED) and Paris 1 Panthéon-Sorbonne University.
Corresponding author: leila-anjali.fardeau@ined.fr

[2] Éva Lelièvre is a senior researcher at INED.

[3] Loïc Trabut is a researcher at INED.

Whakarāpopotonga

E whakawhirinaki ana te mātai i te hanganga o ngā kāinga tūtahi mā ngā raraunga tatauranga ki te tautohunga o ngā whānau whaiaro: ko ngā kāinga tūtata māmā ko ērā me te whānau whaiaro kotahi, tētahi tangata takitahi rānei, ā, ko ērā atu me ngā kōwhiringa whānau he kāinga tūtahi matatini. I ngā porihanga o nāianei o te rātō, e iti ai ngā kāinga tūtahi kei reira ngā whānau matatini e noho ana, kāore taua kāwai e āta tohua ana. Heoi, i ngā wāhi e kitea nuitia ana ngā momo noho tahi pērā, ka puta mai te hiahia kia āta wāwāhia āmikihia taua kāwai tino kanorau. Ko tā tēnei tuhinga he whakarato i tētahi tikanga mō te whakarōpūtanga o ngā kāinga tūtahi matatini. I muri i te arotake paerewa mai i ngā aratohu UN me te whakarōpūtanga tatauranga o Īnia, ka whakawehe mātou i ngā kāwai kāinga tūtahi o te tatauranga tino hou rawa (2017) o te Porinihia Wīwī. Kātahi ka arohia ngā āhuahira ā-rohe o te whakahaere ā-whānau kia puta ai ngā kāwairoto kanorau me te pakari. Ka whakarato te whakarōpūtanga e whai ake nei i te whakakāwaitanga āmiki o ngā kāinga tūtahi o Porinihia Wīwī, ā, ka tuku i te whakatauritenga inamata ki te whakarōpūtanga o nāianei. E marohi ana mātou i konei i tētahi tikanga whai pūtake raraunga mō te whakaputa i te pūnaha whakarōpū āmiki o ngā hanganga whānau e noho ai te whānau matatini hei wāhanga nui o te taupori. I miramiratia anō hoki te hiahia ki te whiri tahi i te whakakāhui aunoa ki ngā āhuatanga whāiti paetata ki te tautohu kāwai he pai te whakamahi ki te ārahi i ngā mahi tūmatanui.

Nga kupu matua: kāinga tūtahi matatini, whakarōpūtanga tatauranga, whānau whaiaro kotahi, Porinihia Wīwī

Census data are accessible worldwide on a broad scale and often serve as the sole quantitative data source for population counts, although they are also used for constructing descriptions of family structures (Coast et al., 2016; Randall & Coast, 2015; Trabut et al., 2015). The resultant data, foundational for socioeconomic analyses, play pivotal roles in shaping and implementing public policies, determining populations for legal purposes, allocating resources and benefits, and in serving as sampling frames for statistical surveys.

While United Nations recommendations establish a framework that ensures comparability across different countries' censuses, the instructions provided to census enumerators for household identification are tailored by national statistical administrations. Consequently, census information tends to be intricately linked to the social and institutional context, in addition to the material conditions of data collection.

The distribution of household types derived from census data should reflect the most common family structures. In practice, this involves

identifying and characterising *family nuclei* within the household, which comprise either a couple or a single adult along with their unmarried child(ren), if any. *Simple households* consist of either a lone family nucleus or a single individual. Any households not meeting this definition are categorised as *complex households*. Although the detailed categorisation of this type is infrequent, in many countries the proportion of complex households remains substantial. For instance, in India, the 2011 Census indicated that just under 40 per cent of households were complex,[1] while more than 35 per cent of households in the 2018 General Household Survey in South Africa were reported to be complex.[2] Complex households are also prevalent in Oceanian societies. In South Auckland, New Zealand, a recent study shows that among children born with at least one Pacific ethnicity parent:

> Half of the members in the sample live in a nuclear family and the other half live in an extended family household. Of those who reported living with extended family members, 61 per cent live in a household in which at least one of the child's grandparents are present compared to 39 per cent living in an extended family household in which none of the child's grandparents are present. (Poland et al., 2007)

To comprehensively study family and household structures in these contexts, it is imperative to establish meaningful categories. This paper addresses the need for a detailed analysis of the analytical category of complex households. Rather than predefining subcategories, we propose a method for constructing a typology of complex households based on census data. This approach results in a classification that is both generic and adaptable to local contexts. Our objective is to facilitate the identification of the diverse forms of family organisation characterising complex households in regions where they constitute a substantial portion of the population. We initiate the discussion with an overview of the factors used to define household types, United Nations recommendations for categorising complex households, typologies used by statistical institutions for census data in Oceania, and the detailed complex households' subtypes identified by the Census Division of the India Ministry of Home Affairs. Subsequently, we delve into the principles guiding the construction of a partition of complex households. Drawing on data from the 2017 Census of French Polynesia, where 42 per cent of the population resides in complex households, we present a method for developing a typology. This typology is then stabilised

based on the cultural traits and specificities of the population. Finally, we examine both the contributions and limitations of this method.

Context and methods

Households in the census: A harmonised concept, with interpretations influenced by social and institutional contexts

Households are identified based on two dimensions, both outlined in the United Nations recommendations, as a *consumption unit*, often formed around shared meals, and as a *group of individuals cohabiting* in the same accommodation. These dimensions establish a common foundation for diverse household definitions, ensuring adaptability to national contexts (Randall et al., 2013; Randall et al., 2015).

Harmonisation is advocated in publications by United Nations bodies.[3] Their recommendations emphasise that the "primary aspect considered should be that of the family nucleus" (United Nations, 2017) and they underscore the consideration of mainly conjugal and filial ties in constructing household typologies.

These international recommendations have primarily been championed by Western countries, where the dominant model, at least since the Industrial Revolution (Laslett, 1972), has been that of the nuclear family.[4] Notably, the main defining form of the simple household is not a universal norm. While it is currently predominant in Western Europe, it only achieved this status after the Industrial Revolution (Kertzer, 1991). The recommended classification tends to minimise the diversity of situations over time and worldwide. However, since the late 1970s, a shift towards greater adaptability has underscored the importance of using categories that are adapted to the population being surveyed in censuses (United Nations, 1980). These recommendations also offer some principles for the categorisation of complex households. In addition to individuals living alone, couples and nuclear families, the recommended classification includes *extended households*, which encompass only relatives and family nuclei (regardless of generation). On the other hand, a *composite household* encompasses diverse arrangements involving non-relatives: possibly one or more family nuclei – whether related or not – along with the potential for additional individuals, be they relatives or non-relatives; or unrelated individuals cohabiting. This category includes every possible configuration

of scenario in which unrelated individuals or family nuclei reside in the household.

The recommendations also encompass subcategories dependent on the number of family nuclei and whether the household solely comprises non-relatives.

Some examples from Oceania

Censuses conducted in Oceanian states showcase diverse approaches to categorising household types.[5] Nearly all Oceanian countries document the relationship with the household's reference person/household head/householder. Most present distributions of these ties rather than a formal typology. This prevalent approach is observed in Kiribati, the Kingdom of Tonga, Vanuatu, Tuvalu, Nauru and the Solomon Islands. This information is often supplemented by other characteristics such as household size and the age and gender of the reference person. Some countries go further by providing information on the composition of households, including nuclear family members, complex households or the proportion of multigenerational households. While offering descriptive insights into household structures, a formal typology is not always employed.

Palau stands out as an interesting case, offering a more detailed description of households by distinguishing between family and non-family households, single-parent families and couples households. Palau also considers sex of the parent and the presence of children over 18.

The Cook Islands census is a unique exception. In both 2016 and 2021, respondents were asked about family members living with them, as well as their self-identification as the head of household. The census results present a distribution of household heads' responses to this question.

Australia and New Zealand distinguish themselves with more elaborate typologies of cohabitation patterns. Notably, these typologies are also based on ties to the household's reference person. Initially, households are classified according to the number of family nuclei present, with a specific category for those comprising several non-relatives. Additionally, a residual category is designated for unclassifiable households. Consistent with the United Nations recommendations, household types are further subdivided based on the presence or absence of non-relatives.

The New Zealand classification goes even further by distinguishing households according to the type(s) of family nuclei they contain, especially in cases where households comprise two family nuclei. In this scenario, they are classified differently based on the presence of two-family nuclei with children or just one of these and a couple with no child(ren).

Finally, American Samoa, Guam and the Northern Mariana Islands are island territories of the United States. Consequently, their censuses adhere to the American typology of households. In addition to data on family relationships, they categorise conjugal family households based on whether the couple is married or in a consensual union, as well as whether either partner has children. Households where the reference person is not in a cohabiting relationship are differentiated according to their gender and the composition of the household: whether it is a person living alone, a single-parent family or a complex household. The proportion of multigenerational households is also provided.

The Indian classification principles for complex households

A notable proportion of Indian households are categorised as complex households. According to the 2011 Census, approximately 17 per cent of Indian households are "supplemented nuclear households", and 20 per cent are "joint family households". The Indian statistical office has, therefore, developed an original and detailed typology that is regularly published with the census results.

The Indian classification primarily relies on distinguishing the marital status of the "head" of the household, determining the nature of the family nucleus as either "nuclear" or "broken nuclear" (if they are unmarried, widowed, separated, etc.). The identification of the household head is thus a crucial concept that we elaborate on later in this paper.

Subsequently, the category "supplemented nuclear households" encompasses households characterised by a family nucleus cohabiting with single individuals related to the household head. Finally, there are two subcategories of "joint families" households. The first one comprises at least two family nuclei that extend across multiple generations into "lineally extended family" households, characterised by filial ties. The second subcategory includes multiple siblings with their spouses as "collaterally extended family" households, where members of the cohabiting family nuclei

are siblings rather than parents and their children (Chakravorty et al., 1991 ; Niranjan et al., 2005).

The primary deviations from the United Nations recommendations in Indian census data are twofold. First, a distinction is made between collateral and filial relations. Second, there are no criteria for establishing the presence of non-relatives in the household. The Indian classification relies on the ties to the head of the household. The elaboration of a detailed classification thus depends on the nature of the family ties collected in the census.

Methodology: Principles for the construction of household categories

Let us explore the various methods of collecting data on the nature of ties between household members. This information is crucial for identifying the typical structures of complex households more or less precisely. We will then briefly examine the associated classification criteria.

Collection of data on family ties: Direct ties or ties to the reference person

Historically, most censuses have required describing a household by identifying the *head of household*. This person was characterised by their economic power or authority over the domestic group. While this term holds meaning in everyday use, it carries different definitions across national contexts, which vary in terms of their identifying criteria. Generally speaking, the concept of a conjugal family initially centred around a heterosexual couple, and the head of household referred either to the husband or, following the rise in proportion of unmarried couples, to the male partner. This relatively conservative approach led to movements, particularly among feminists (see Presser, 1998, for a history of this movement in the United States) who, starting in the 1970s, advocated the redefinition or abandonment of this notion. Importantly, opposition to the use of this notion in censuses was not solely based on political motivations. Without a precise definition of the head of household for the census, and during a period when the male breadwinner/female homemaker model was being challenged, the ambiguity of this notion could lead to confusion.

The definitions and criteria for identifying the head of household have evolved over time. This person can either self-designate or be the household member with economic authority, as determined by factors such as earning the highest income, contributing the most to household expenses, or holding the official tenancy or ownership of the dwelling. Typically, they are the individual who declares and describes the household for the census, but the role can also be attributed to the oldest member or the primary economically active person (Budlender, 2003).

Thus, no unequivocal definition exists for describing the head of household.[6] However, this status is generally maintained in the form of the *reference person*, primarily because it facilitates the declaration of household ties. United Nations recommendations also emphasise that the use of the concept of a reference person assumes that a majority of households consist of single conjugal families – implying a prevalence of less complex households. Furthermore, these recommendations underscore the problematic nature of this notion in countries where women possess significant economic independence (United Nations, 1969).

In addition to critiques that the notion of a head of household is archaic in the light of societal changes, another issue persists of it reductively oversimplifying the complex web of relationships within the household (Coast et al., 2016). Historical studies have indicated that describing complex households is better achieved by considering the most immediate ties rather than each person's connection to a single reference person (Laslett, 1972). Moreover, declaring the ties of household members specifically to this reference person consistently presents a challenge for describing complex households. In instances where a household extends beyond the nuclear family and includes more than one family nucleus, relying solely on ties to the reference person is insufficient for establishing the family relationships within the household.

Three census forms that exemplify this diversity in data collection are presented in Appendix A.1.

1. Appendix A.1.1 is the 2011 "Housing form" of the annual French census, which enumerates the permanent inhabitants of the dwelling (List A) and captures declared family ties or other relationships with the person listed on the first line, without specifically mentioning the reference person. When the Institute of Statistics and Economic Studies (INSEE) processes these forms,

three-quarters of ties are then automatically reconstructed, without reading the reported relationship (Trabut et al., 2015).

2. Appendix A.1.2 is the housing form of the 2017 French Polynesia Cenus. List A of permanent inhabitants of the household in the census of French Polynesia collected information on the most direct family tie or other relation with another member of the household. All ties were then coded by the interviewers.
3. Appendix A.1.3 is an extract of the "Household questions" section of the census of England and Wales. The UK Office for National Statistics ONS) has gathered each person's relationship with all other members of the household in detail, enabling the reconstruction of blended families, multigenerational or collateral households, etc. for over a decade.

The utilisation of direct ties or all ties within the household, as opposed to ties to a reference person, proves beneficial for the examination of complex households. Indeed, the nature of the ties between different nuclei within a complex household becomes pivotal for its accurate portrayal. As illustrated in the Indian typology, this approach facilitates the differentiation between lineally extended households,[7] where family nuclei are related to each other through parentage, and collaterally extended households, where nuclei are connected by collateral relations, such as sibling connections. However, the decision to exclusively consider only sibling relationships also relies on the context; for example, in situations where co-residence with the extended family is prevalent, the inclusion of cousins within groups of co-resident collaterals could be warranted.

Review of the most commonly used criteria

Type and number of family nuclei

The central criteria in typologies of households encompass the type and number of nuclei within households. The most commonly used types of nuclei include couples with children, couples without children and single-parent families. These family nuclei also constitute the types of simple households, along with individuals living alone. Since complex households comprise combinations of family nuclei and non-relatives, typical forms of complex households can be described accordingly. Conjugal families within complex households can be distinguished from single-parent families, as

demonstrated in the Indian typology. Additionally, with the rise in blended families, capturing these (as permitted by the British form) can also be crucial.

The inclusion of children in the family nucleus of their parent(s) within a household is determined by a set of rules. For instance, children who cohabit with their parents and have neither a cohabiting partner nor children of their own are typically included in the family nucleus of their parent(s). However, some countries establish an age limit, beyond which co-resident children are considered independent and are no longer included in that nucleus.[8]

Characteristics of household members

Similarly, when identifying couples, statistical administrations must decide whether or not to consider their marital status. The United Nations recommendations define a couple as a married couple but also state that "couples living in consensual unions may, where appropriate, be regarded as constituting a family nucleus" (United Nations, 2017). The Indian typology, for example, only recognises married couples as such. Censuses in Western Europe include all reported unions. Beyond its role in defining family nuclei, the marital status of people living alone can also help to refine household typologies; for instance, by differentiating widowers and divorcees.

The sex of individuals can also be used to define types of nuclei, distinguishing between single-parent families where either the father or the mother is present. More generally, information on the sex of the members of a household can be useful in constructing typologies of households. In particular, the sex of the head of the household or the reference person is often used to identify households that are in a situation of economic vulnerability (Kabeer, 1996).

Accuracy of information on relations

Information on ties between household members also plays a central role in determining the typologies of various forms of co-residence. The accuracy of this information strongly depends on how it is collected. Although identifying family nuclei depends on defining and identifying filial and conjugal ties, the construction of a typology is greatly served by determining the ties between the nuclei and non-relatives who constitute complex households. In particular, they can be used to distinguish multigenerational, lineally extended households from collaterally extended households, as in

the Indian typology. The fact that a household contains more than two generations can itself constitute a criterion for its classification. Households that span three generations (from grandparents to grandchildren) can take multiple forms, depending on whether the middle generation is present. If not, the household is known as a *skip-generation household*.

The importance of accurate descriptions of the documented family ties must also be highlighted. Because the vocabulary of kinship varies between cultures, the declared relations can sometimes lead to confusion. For example, filial ties can be defined differently due to intra-family adoption: a boy entrusted to his aunt's care through the Polynesian social practice of *fa'a'amura'a* (Sierra-Paycha et al., 2018, 2022) might be declared as his aunt's "child/son", "*fa'a'amu* child" or "nephew".[9] Additionally, some kinship terms may be used for respect, such as "uncle" or "grandmother". In these cases, the role played by interviewers is paramount.

Complex households in French Polynesia

To test the discriminant capacity of the criteria discussed above, we utilised data from the 2017 Census of French Polynesia, a territory where 42 per cent of the population lives in complex households. This census collected information on the most direct ties within the household, which can readily be used to reconstruct family nuclei and the relations between them. The census forms are completed through face-to-face interviews. The enumerators are locally hired, and during their training, they are encouraged to translate the questions if necessary.[10] The family tie (or relation) between household members is recorded in plain text and coded later (see the table in Appendix A1.2).

The data: The 2017 Census of French Polynesia

For our classification, we propose an approach based on data from List A of the Polynesian census (see Appendix A1.2). This list records all the usual residents of a dwelling, including children living elsewhere while pursuing their studies. An individual census form is then completed for each of them. The list records "the most direct family tie or [other] relationship".[11] Our data were gathered in 2017, and comprises 546,908 family ties from the responses of 271,422 individuals who participated in the census,

representing 76,445 Polynesian households residing in conventional housing.

Such data offer many advantages for studying the diverse forms of co-residence. They allow Polynesian households to be described in detail without designating a reference person (see Appendix A1.2). Working on the basis of direct ties is thus all the more interesting in the Polynesian context, as complex households are highly common, and women are economically independent (Bodet, 2022).

The Polynesian case: Some context

French Polynesia, an overseas collectivity of the French Republic nestled in the Pacific Ocean, comprises 121 islands, of which 72 are inhabited. Spanning an expanse as vast as Europe, its archipelagic structure results in a widely dispersed population of various family configurations (Fardeau et al., 2021). The census of French Polynesia is conducted by the French National Institute of Statistics and Economic Studies (INSEE) in collaboration with the Statistical Institute of French Polynesia (ISPF). The definitions and criteria align with those developed by INSEE for metropolitan France. The online documentation for the Polynesian census elucidates the household definition used by the French statistical administration for the corresponding census,[11] with minor adjustments to streamline data collection. This definition, remaining substantially unchanged in France since the 1950s, equates a household with a residential unit, underscored by the term *ménage-logement* (dwelling-household) (Coast et al., 2016). Intriguingly, when applied in the Polynesian context, no explicit mention is made of the *utuāfare*;[13] instead, interviewer training emphasises that "one household = one dwelling with an independent door and cooking facilities".

In the 2017 Census of French Polynesia, a total of 19,999 complex households, constituting 26.6 per cent of all surveyed households, were recorded. Let us initiate our exploration by delving into the characteristics of these households. This examination aims to enhance our comprehension of this diverse category and pinpoint determinants for our clustering analysis.

Ascending hierarchical classification: Examining the heterogeneity of complex households in French Polynesia

We aim to construct a detailed classification of the heterogeneous category of complex households using census data in a world region where complex households constitute over a quarter of all households. We will apply the principles and criteria detailed above. From this empirical application, we will devise a procedure that can be replicated elsewhere.

To begin, we will explore the heterogeneity of complex households using clustering techniques, specifically an *ascending hierarchical classification* (AHC) applied to the data from the most recent census of French Polynesia.

Method and criteria for partitioning

An AHC aims to generate clusters that are both as homogeneous as possible and as distinct from each other as possible, based on several relevant criteria. In our case, these criteria are:

- The number of family nuclei for each type in the household, including "couple without children", "couple with children" and "single-parent family".
- The number of unpartnered and childless adults in the household.
- Indicators for specific ties: "grandparent", "*fa'a'amu* child", "uncle/aunt", "cousin", "no family ties", each constituting more than 2 per cent of all declared ties within complex households.
- An indicator for the presence of at least three generations in the household.

We propose partitioning the complex households category based on this set of variables, which encompass both quantitative (such as the numbers of nuclei by type and unpartnered and childless adults) and categorical elements (indicators for specific types of ties). To achieve this, we will employ Ward's method with the Gower distance matrix between households. In *Ward's method*, clusters are formed to maximise the increase in interclass inertia (thus minimising intraclass inertia) at each iteration (Ward, 1963).

After analysing how inertia changed with the number of clusters (see Appendix A2), we opted for a seven-cluster partition. This choice

enables analysis of the heterogeneity of Polynesian complex households at a satisfactory level of detail. Note that confidentiality concerns might arise given the small population size.

Results of the AHC: Highly heterogeneous complex households

The categories derived from this classification offer insights into the diverse composition of complex households, facilitating a deeper understanding of co-residence patterns in French Polynesia. Detailed statistics describing these clusters are presented in Appendix A3. In this section, we delineate the distinctive features of each cluster, accompanied by graphical representations that illustrate examples of household composition. It is crucial to emphasise that all complex households comprise a combination of one or more family nuclei and/or unrelated other people.

Multigenerational lineage households (Cluster 1 in Appendix A3)

Out of the complex households analysed, 7008 (35.6 per cent) fall into the category of multigenerational lineage households. All households within this cluster feature lineal extension and encompass three generations – grandparents, parents and children (Figures 1, 3 and 4) – or even more, including grandchildren (Figure 2). Notably, none of these households features a non-standard tie as the primary connection (i.e., grandparent, *fa'a'amu* child, uncle/aunt, cousin, no family tie).[14] More than three-quarters of these households contain multiple families, while a majority (65 per cent) do not include any other unrelated individuals.

Within this cluster, households primarily comprise a lone parent (Figure 4) or a pair of parents (Figures 1, 2 and 3) cohabiting with one or more of their children who are also parents, accounting for 81 per cent of cases. Remarkably, these children may themselves have a partner; if not, they are included within their parents' nucleus (Figure 2) or, alternatively, they may live independently without a partner, forming a single-parent family nucleus (Figure 3).

Around one-third of households in this cluster include one or more childless couples, while just under half consist of single-parent families. Non-relatives are present in slightly over a third of households in the cluster, with the majority having only one such individual (Figure 4).

Figure 1: Two parents and a family nucleus of one child/grandchild

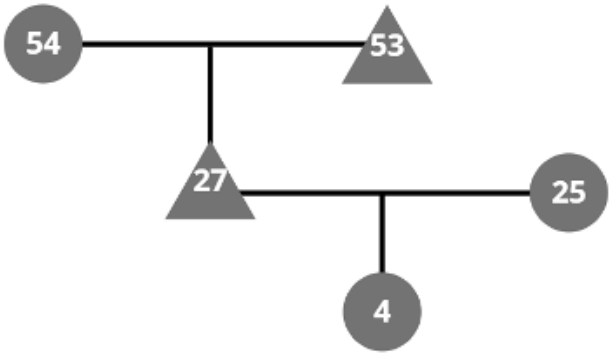


Figure 2: Three nuclei forming a four-generation household

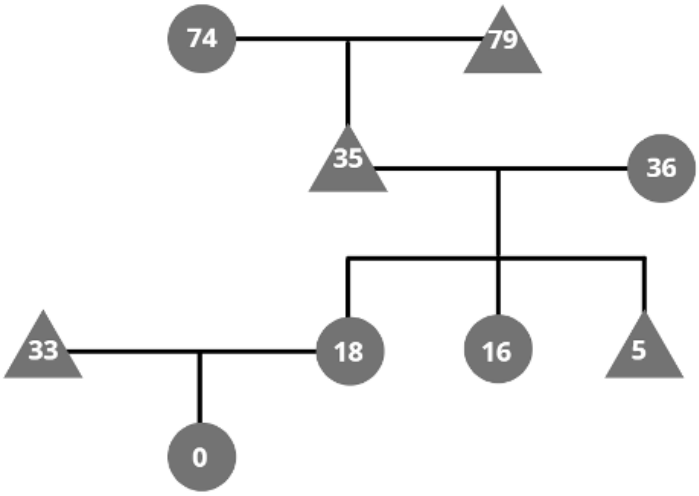


Figure 3: Parents with multiple children, some within the primary nucleus and others forming distinct nuclei

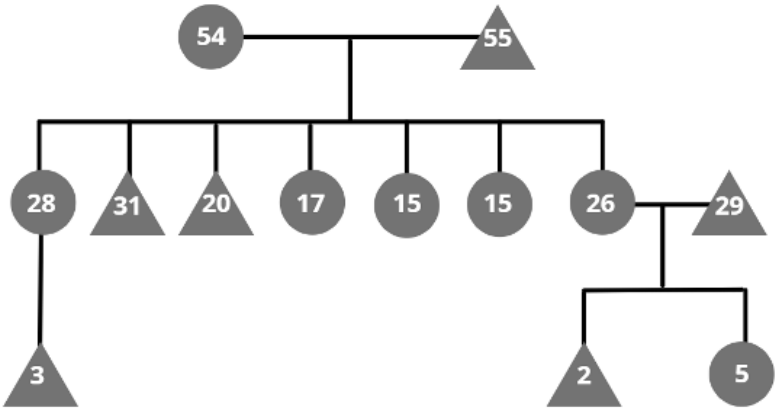
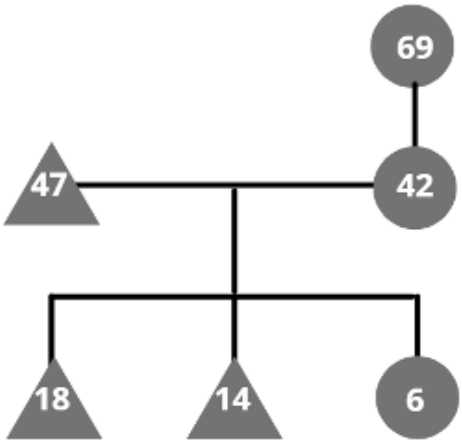


Figure 4: A single parent residing with one of her children's family nucleus



"Couples with relations" households (Cluster 2 in Appendix A3)

This cluster, comprising 4058 households or 20.6 per cent of complex households, features two-generation households; that is, parents with children. There is a high degree of heterogeneity within this cluster, with households equally likely to include couples without children (44 per cent) and couples with children (40 per cent), with single-parent families being a less frequent composition (15 per cent). Notably, this cluster exhibits minimal instances of non-standard ties declared as the most direct connection, except for 12.5 per cent that include someone "without family ties" (Figure 9), and it almost entirely lacks households with three or more generations (less than 1 per cent).

Non-relatives are present in just over half of these households, with 33 per cent containing only one non-relative (Figures 7 and 8) and 22 per cent featuring more than one (Figure 9). Most households in this cluster contain multiple nuclei (Figures 5 and 6) and either no non-relatives (45 per cent) or one non-relative residing with one nucleus (30 per cent). Just under a fifth are households consisting solely of adult non-relatives (18 per cent).

Couples with relations households often comprise a couple with their children, among whom one or more have a partner but no children (Figures 5 and 6). Alternatively, these households can consist of a couple residing either with an older parent (Figure 7) or with an individual who has no declared family tie (Figure 8).

Figure 5: Couple residing with children, including one child's partner

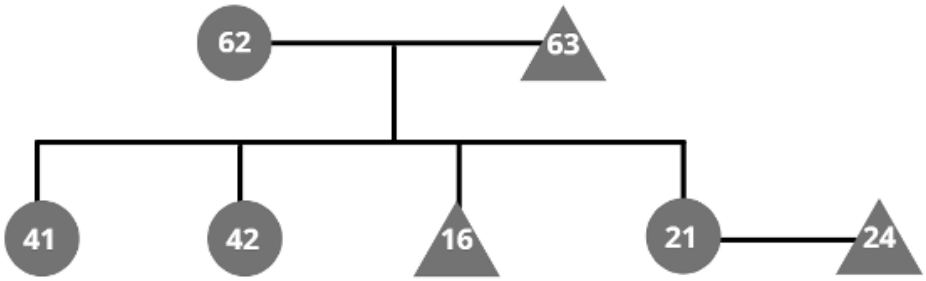


Figure 6: Couple residing with children and two of the children's partners

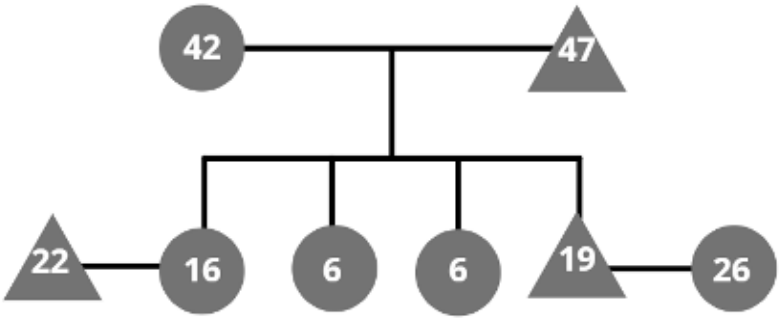


Figure 7: Couple residing with a single parent

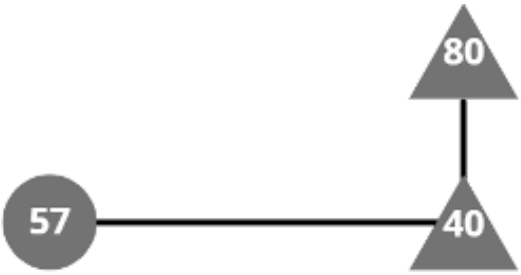


Figure 8: Single person with no declared family tie to the nucleus

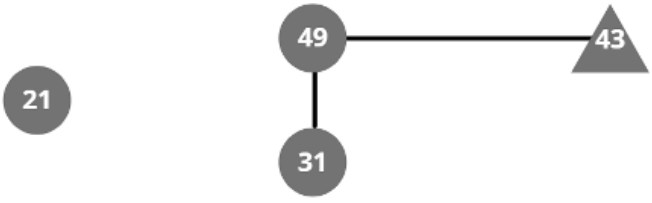


Figure 9: Household of single persons with no family ties



These two clusters of household types are followed by five further clusters, presented in decreasing order of proportion, and distinguished by the presence of specific types of ties introduced as classification criteria due to their Polynesian specificity:

1. Siblings living together (18 per cent of complex households).
2. Uncles/aunts cohabiting with their nephews/nieces (8 per cent).
3. Grandparents cohabiting with grandchildren (skip-generation households, 8 per cent).
4. Households with one or more fa'a'amu child(ren) (7 per cent).
5. Households of co-residing cousins (3 per cent).

Note that neither the grandparent nor *fa'a'amu* child ties constitute a complex household, as grandchildren under the care of their grandparents form part of their family nucleus (similar to *fa'a'amu* children). Complex households in these clusters therefore include multiple nuclei for other reasons, rendering them truly complex.

Upon closer inspection of these clusters, similarities emerge, suggesting the potential for merging some into a single category.

Sibling households (Cluster 3 in Appendix A3)

This cluster, comprising 3413 households or 17.3 per cent of complex households, features siblings identified as the primary connection. Ten per cent also encompass uncle/aunt relationships. Approximately 85 per cent of households in this category include individuals without partners, while just under 20% consist exclusively of single persons. Notably, slightly less than a third of these households consist of a family nucleus and an unpartnered individual.

Sibling households may consist of a family nucleus with unpartnered collaterals (Figure 10), multiple nuclei (Figures 12 and 13), or exclusively unpartnered individuals (Figure 11). Therefore, Cluster 3 represents households of collaterals and sibships, sometimes cohabiting with

ascendants or descendants, and 15 per cent of them are multigenerational households that contain couples with children and single-parent families.

Figure 10: Three brothers = a family nucleus, and two single persons

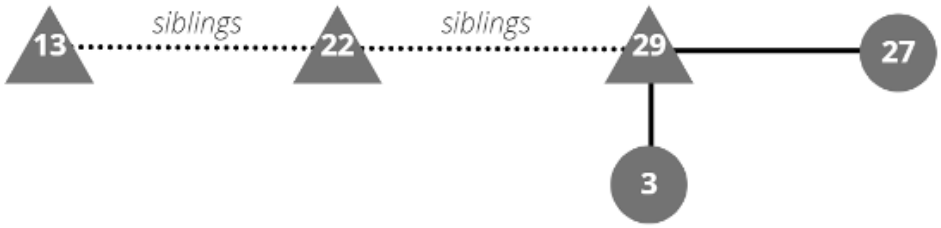


Figure 11: Household of single siblings

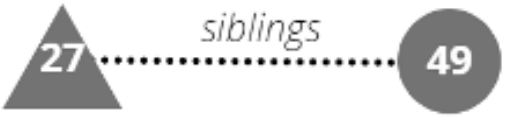


Figure 12: Household with two nuclei: Two brothers and their partners living together

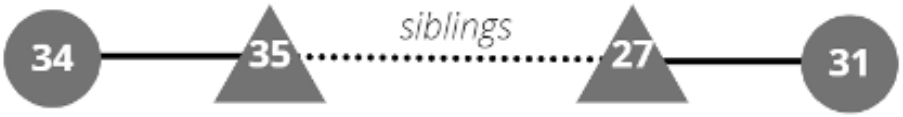


Figure 13: Household with two nuclei and a single person



Uncle/aunt households (Cluster 4 in Appendix A3)

This cluster, comprising 1615 households or 8.2 per cent of complex households, features households declaring an uncle/aunt tie, along with its symmetrical counterpart: "nephew/niece". Ninety per cent of these households comprise unpartnered individuals (Figures 14, 15 and 16), with a third containing more than one unpartnered individual (Figures 14 and 15).

Similar to sibling households, a majority of these households consist of a nucleus and an unpartnered person (Figure 16). Very few households in this category exclude single persons. In cases where the single person is a minor, it can be inferred as a situation of fosterage (*fa'a'amura'a* or other) (Figure 16).

Figure 14: Household of single persons: One uncle and his nephew

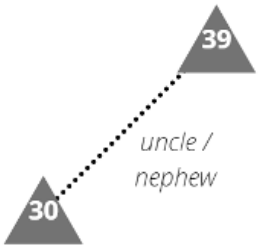


Figure 15: Single persons and a family nucleus

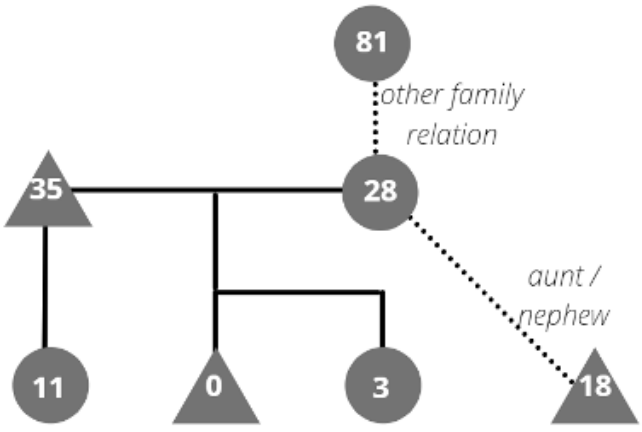
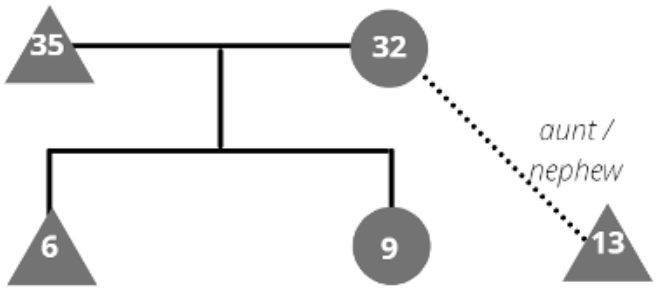


Figure 16: Fostered young nephew as a single person living with a family nucleus



Skip-generation households (Cluster 5 in Appendix A3)

This cluster, comprising 1630 households or 8 per cent of complex households), features grandparents co-residing with their grandchildren. A substantial portion (43 per cent) of these households are multigenerational (Figures 17 and 20) or they are households of grandparents living with grandchildren who themselves have a partner but no children (Figure 18). Additionally, this cluster encompasses more complex households, including collaterals (Figure 19). Notably, the configuration of the households in this cluster closely resembles the findings for Cluster 6, with the distinction that the declared tie here is grandparent instead of *fa'a'amu* parent. Given the likely connection between these two ties, the resemblance in household structures between the two cases is unsurprising.

Figure 17: Grandparent couple living with a single-parent family

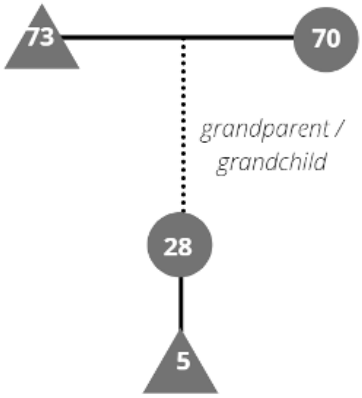


Figure 18: Single grandfather and grandchild in a couple

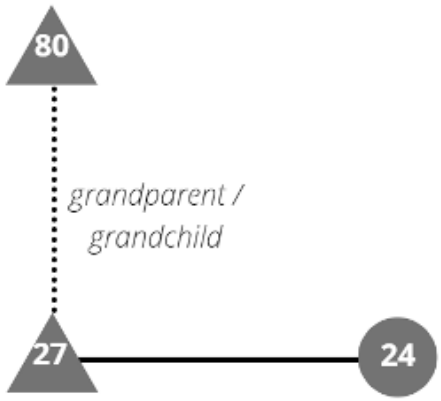


Figure 19: Young granddaughter (presence of collaterals)

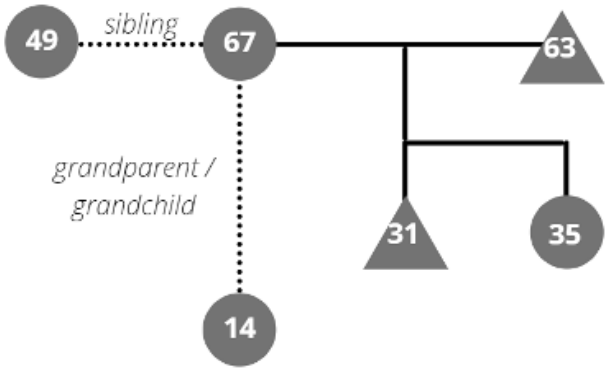
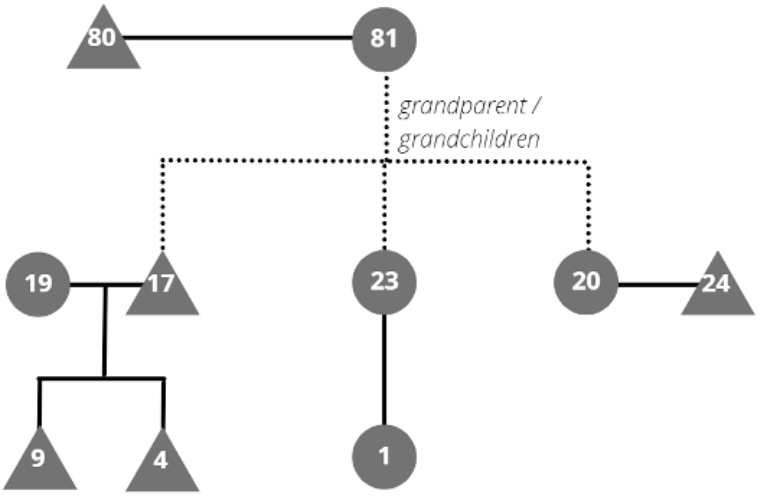


Figure 20: Multigenerational skip-generation household with multiple nuclei



Complex households containing children declared as *fa'a'amu* (Cluster 6 in Appendix A3)

This cluster, comprising 1404 households or 7 per cent of complex households, features multigenerational households (Figures 21 and 22) of parents residing with children who, in turn, live with a partner. All these households include *fa'a'amu* children (declared as such).

Figure 21: Multigenerational household

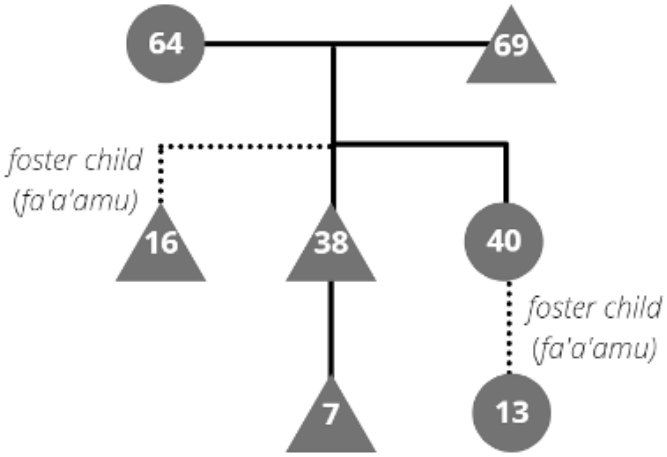
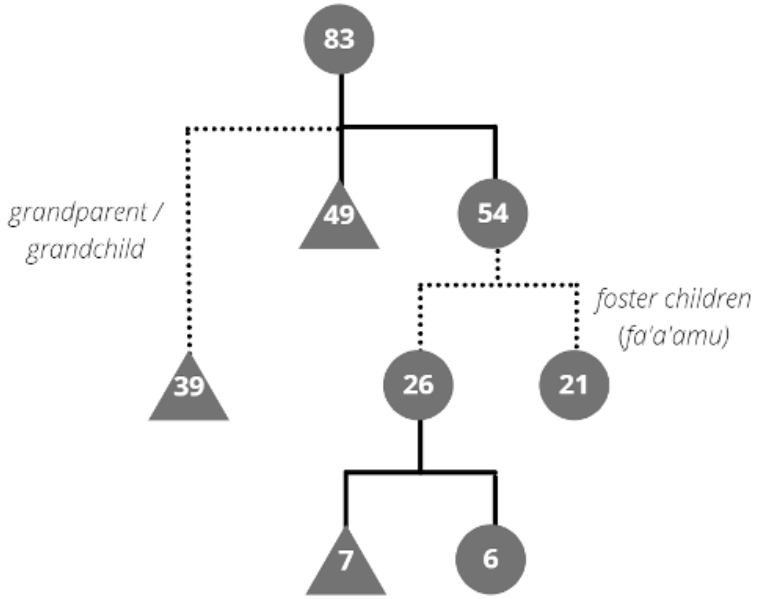


Figure 22: Multiple generations with fa'a'amu children



Groups of cousins (Cluster 7 in Appendix A3)

This final cluster, comprising 562 households or 3 per cent of complex households, features households declaring a cousin tie. The characteristics of this cluster bear a striking resemblance to those of the sibling households. The distribution of nuclei in both clusters is fairly similar, suggesting that the cousin relationship is associated with households whose configuration is akin to that of sibling households. Once again, these are households of collaterals (Figures 23 and 24), sometimes cohabiting with ascendants or descendants (Figure 23).

Figure 23: Multigenerational household including a cousin as a single person

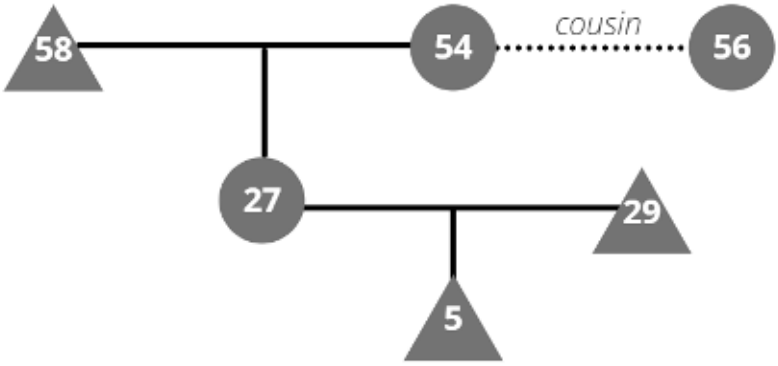
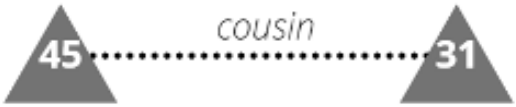


Figure 24: Household of single persons



Synthesis: Principles for a typology of households in French Polynesia

Our next objective is to formulate an appropriate taxonomy for Polynesian households, drawing upon the detailed descriptions of the various clusters.

From an ascending hierarchical classification to the categorisation of complex households

The categorisation of complex households in a population where they are prevalent should be grounded in a comprehensive understanding of the

respective society (for in-depth material, refer to Sierra-Paycha et al., 2022), the outcomes of such a classification, and the imperative to identify types relevant for public initiatives.

In the case of French Polynesia, the predominant cluster comprises multigenerational households, distinguished primarily by the number of generations they contain.

An intermediary cluster (Appendix 3, Cluster 2) consists of complex two-generation households. These households often feature multiple nuclei or, less frequently, a nucleus and an unpartnered person. This group comprises a substantial number of households, and a subset of them, specifically the two-generation adult lineal households, is likely to form a category in their own right.

The majority of multigenerational households in French Polynesia feature a co-residential arrangement of at least three generations, spanning from grandparents to grandchildren. These households align with the concept of extended family households, akin to the joint family or lineally extended family in the Indian typology. In this context, proximity fosters intergenerational exchanges, including childcare, housing for migrants, labour division and care for the elderly. However, depending on housing conditions, crowding may create difficult residential conditions.

To address the diversity within this extensive group of households, it is prudent to categorise them into various types based on additional characteristics (as detailed in Appendix 3, Cluster 1). One approach is to differentiate them according to the number of family nuclei they include. We would thus distinguish households where one or both older parents live with one or more of their children, with exactly one child having formed their own family nucleus (with either a partner, children or both; see Figures 4 and 5). This is distinct from households where one or more older parents live with multiple family nuclei formed by their children (Figure 6). It is advisable to provide further specification regarding the composition of the pivotal generation; that is, those parents living with both their children and their own parents. This composition plays a crucial role in economic activity, caregiving responsibilities and the reproductive dynamics of the household.

Some highly typical clusters are those involving collateral relationships (sibships, groups of cousins) and diagonal relationships (uncles/aunts) (refer to Appendix 3, Clusters 3, 7 and 4, respectively).[15] This highlights a particular characteristic of co-residence among age peers in

French Polynesia (Grepin, 2001). These clusters embody documented modes of co-residence: either the collective cohabitation of an age group during specific life stages (such as the end of adolescence), or the co-residence of collaterals resulting from undivided co-ownership of land, where access depends on continuous presence (Robineau, 1989). In each of these three clusters, more than 80 per cent of households contain unpartnered individuals. Therefore, it seems appropriate to distinguish households of collaterally single relatives in the proposed categorisation.

Two additional outcomes emerge from this classification. First, some households combine grandparents and their grandchildren without the presence of the parents; that is, skip-generation households (Appendix 3, Cluster 5). Second, some households have *fa'a'amu* children present (Appendix 3, Cluster 6), along with a portion of Cluster 4, where nephews/nieces are in the care of an aunt. Both cases represent situations where a child is being raised by non-parent relatives. According to United Nations recommendations, such ties should be treated as equivalent to a filial tie, a practice that the census of French Polynesia already employs for unpartnered grandchildren living with a grandparent and *fa'a'amu* children. This implies a need to homogenise the codification rather than introducing a new category. The process of this homogenisation is detailed in the following section.

Homogenising the position of child within a family

The preceding discussion has delved into the intricacies of fostering and the diverse reporting methods in the census data of French Polynesia. Both the descriptive statistics and the outcomes of the classification reveal that the common designation for this practice is *fa'a'amu* child (*enfant fa'a'amu*). However, in certain instances, the original family connection with the foster parent – typically a grandparent, aunt or uncle – is explicitly noted. Since only individuals who usually reside in the housing unit are enumerated in list A, it can be inferred that minor children lacking direct filial ties within the household (and identified as nephews, cousins, etc.) have been entrusted to the adult to whom their direct relationship is declared.

In line with the categorisation of *fa'a'amu* children and grandchildren, who are already automatically classified as having filial ties with their *fa'a'amu* parents or grandparents, we propose classifying nephews, young cousins, etc. as integral components of the family nucleus

of the adult to whom their relation was declared. We extend this rationale up to the age of 18, beyond which time the delegation of parental authority no longer applies. By applying this age threshold, all such scenarios can be definitively classified. Beyond the age of 18, census data do not provide the means to ascertain whether an adult residing with an aunt, for instance, was already part of the household as a child or joined as an adult.

These modifications lead to the reclassification of certain complex households as simple households. For instance, a scenario where a couple lives with their minor nephew, previously categorised as a complex household comprising a family nucleus and a single relative, will now be classified as a simple household – specifically, a couple with one or more children, including an adopted child. This aligns with the classification of couples declaring a *fa'a'amu* child or grandchild.

Conversely, under this principle, children declared as *fa'a'amu*, those residing with their grandparents in households where their parents are absent, and unpartnered biological children are considered part of the family nucleus only until they reach 18 years of age. Consequently, these changes result in the establishment of a category of complex two-generation households, comprising one or two parents living with one or more unpartnered children over the age of 18.

The inclusion of the age criterion among the set of criteria determining the incorporation of children into their parents' family nucleus brings about a reshaping and rebalancing of the distribution of families with children, as illustrated in Table 1. Notably, couples with one or more adult children (who are unpartnered and childless) constitute a substantial proportion (17.3 per cent) of Polynesian households. The previously broad category of nuclear households is now more precisely delineated, with parent(s) co-residing with or without adult children. Consequently, two distinct categories emerge: "couples with all underage children" (24 per cent) and "couples with at least one adult child" (defined as 18 years or older) (12 per cent). This nuanced categorisation also sheds new light on single-parent families, revealing that 46 per cent feature only adults; that is, a parent and adult child(ren).[16]

Table 1: Distribution of nuclear family types after applying the age criterion

Type		Distribution
Childless couple		15.94%
Couple with one or more children	*All children underage*	23.66%
	At least one child over 18	11.94%
Single-parent family	*All children underage*	3.29%
	At least one child over 18	5.36%

Note: The remainder comprises single person households and complex households.

A categorisation of complex households

The proposed typology provides a comprehensive classification of households in French Polynesia, enabling the differentiation of various relevant categories. Rather than maintaining a single, previously residual category termed "complex" households, this new categorisation suggests a well-balanced partitioning of households. The revised residual category now encompasses less than 3 per cent of households, with fewer than 1 per cent remaining unidentified (Table 2).

As observed in the results of the ascending hierarchical classification, we have retained the distinction that separates joint families into collaterally extended households and lineally extended households structured around filial ties, which is akin to the Indian classification.

Within these types, subtypes allow for further distinctions. Lineage households and collateral households differ in their structure. In lineage households, the distinction is primarily based on the number of generations present in the household. Among those with three or more generations (from grandparents to grandchildren), the differentiation depends on whether the intermediate (parental) generation is represented by a single family nucleus or by multiple nuclei. Finally, a minority of lineage households contain collateral ties at the first generation.

Table 2: Typology of Polynesian households[1]

Household type	Household subtype	Distribution (type) (%)	Distribution (subtype) (%)
Single person[2]	Single person	15.26	15.26
Childless couple	Childless couple	15.94	15.94
Couple with one or more children	Couple with one or more children (all underage)	35.59	23.66
	Couple with at least one aged 18 or older		11.93
Single-parent family	Single-parent family with underage children	8.65	3.29
	Single-parent family with at least one child aged 18 or older		5.36
Lineage households: households containing at least two generations of adults	Parent(s) with child(ren), including at least one partnered adult without children	16.23	3.02
	Multigenerational households with one middle-generation family nucleus		9.83
	Multigenerational households with more than one middle-generation family nucleus		2.79
	Multigenerational households with collaterally related people/nuclei at the upper generation		0.59
Households of collaterals	Household of collaterally related singles*	5.58	1.42
	Single-person collaterally related household with one family nucleus		2.95
	Multiple family nuclei linked by collateral ties, potentially other single collaterals		1.21
Other households	Unrelated single persons	2.77	2.14
	Unidentified households		0.63

Notes: 1. Total survey size: 75,544 households.
2. "Single" in this context means "unpartnered".

Among collaterally extended households, those comprising unpartnered adults are distinguished from extended households containing a single family nucleus and households comprising several nuclei linked by collateral ties, as seen in the Indian typology. Finally, in the residual category, the households of unpartnered adults are differentiated from lineage households (with at least one family nucleus) that also have the presence of collaterals. This leaves only 0.6 per cent of "unidentified households".

Conclusion

In this article, after having conducted an initial examination of United Nations recommendations and existing classifications, we have proposed a procedure for creating a detailed categorisation of households in territories where complex households represent a significant portion of the population. We applied this methodology to census data from French Polynesia. To construct this taxonomy of complex households, we initiated an automatic clustering process based on criteria aligned with international recommendations from the United Nations. After partitioning these households into clusters, we leveraged our understanding of this Oceanian society to seamlessly incorporate insights into the identified clusters, thus delineating suitable categories, including both types and subtypes.

Following United Nations recommendations, we disaggregated the category of complex households into homogeneous subcategories. This resulted in a partition of complex households in French Polynesia that, like the Indian categorisation, excludes the United Nations distinction based on the presence of non-relatives in the household, which did not appear to be determinant. However, the United Nations recommendations did influence our decision-making process, particularly in addressing the widespread informal adoption practice of *fa'a'amura'a* and its declaration in the census. In this scenario, individuals classified as *fa'a'amu* children or recognised based on their familial connection to an adult in the household (grandchild, nephew, cousin, etc.) are considered minor children and are incorporated into the family nucleus of their adoptive or foster parent(s).

Furthermore, we opted to maintain the distinction in the Indian taxonomy between collateral households and lineage households, albeit in an adapted form. The classification underscores the importance of this

distinction in characterising typical forms of cohabitation in French Polynesia. This point is also supported by the anthropological literature documenting the historically present forms of cohabitation in French Polynesia. While the Indian typology exclusively identifies collateral households formed around a group of siblings, this is not the case in French Polynesia, where the *ʻōpū hōʻē* is comprised of a more extended family (cousins, for example),[17] as indicated by the results of the classification.

The typology of complex households in French Polynesia differs from the Indian typology in several respects. Apart from eliminating the notion of the head of the household, facilitated by the various direct ties compiled in the census of French Polynesia, the primary distinction between the proposed typology presented here and the Indian typology lies in the definition of nuclei and the relationships that form the collateral group. First, marriage is not a defining criterion for couples. Second, the set of collateral relations encompasses the broader family. Finally, to account for Polynesian fosterage practices, it was necessary to homogenise the treatment of filial ties and their integration into the typology of households – and, *a fortiori*, into the definition of family nuclei.

The methodology demonstrated its effectiveness, yielding the well-balanced distribution depicted in Table 2. Our forthcoming studies aim to delve into how the emergent categories aptly capture the living situations of contemporary Polynesian society,[18] thus offering insights crucial for a nuanced comprehension of its societal dynamics. Additionally, we intend to apply this methodology in diverse contexts to evaluate its reproducibility. This categorisation is anticipated to unveil the determinants of various family organisational modes, thereby providing valuable guidance for public initiatives and streamlining the analysis of household living conditions.

Notes

1 *2011 Census of India*. www.censusindia.gov.in

2 *2018 General Household Survey, Statistical Release P0318*. www.statssa.gov.za

3 Especially by the United Nations Population Fund and the United Nations Statistics Division (UNFPA and UNSD, respectively).

4 Consisting of a couple and their child(ren).

5 The countries included in this comparison are New Zealand, Australia, the Cook Islands, Kiribati, American Samoa, the Kingdom of Tonga, the Republic of Fiji, Vanuatu, Niue, Tuvalu, Nauru, the Solomon Islands, Palau, the Northern Mariana Islands and Guam.

6 Budlender (2003) concluded that employing multiple questions would be preferable for accurately identifying a reference person, contingent upon the intended use of the census data.

7 Who form a lineage.

8 This was the case with the French census until 1990. The age limit to be considered a child in a family was 25 years.

9 *Fa'a'amura'a* (in Tahitian) describes when a child is informally entrusted to (typically) a relative to be raised, a common practice in Polynesian society (*fa'a* means "to have/make" and *amu* means to eat). It is a form of customary adoption in which contact must be maintained between *fa'a'amu* children and their birth parent(s).

10 The census forms are available in both the French and Tahitian languages. However, due to the variety of languages in French Polynesia (Charpentier and François, 2015, count seven languages and dialect groups within the territory), interviewers are responsible for translating questions into the language of the respondents, if necessary.

11 *Housing form of the 2017 Census of French Polynesia.* https://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2017/specimen_print1-fl-n1-logement-p1355c-661c_22b81648E7C7648.pdf?sfvrsn=2

12 https://www.ispf.pf/bases/Recensements/2017/définitions/ménages-familles

13 *Utuāfare* translates as the family house or the household in Tahitian.

14 Neither parental nor fraternal.

15 Households where uncles and aunts co-reside with nephews and/or nieces may exhibit characteristics of both collateral households and lineage households, given the potential involvement of *fa'a'amu* adoption. Note, however, that in cases of large sibships and considerable age differences, uncles or aunts can frequently belong to the same age group as their nephews or nieces.

16 The sum of the distribution proportions equals the initial ISPF percentages, with the slight difference attributed to the homogenisation of foster children.

17 This Tahitian term designates the group of collaterals as descendants of the same womb over one or two generations. Traditionally, it seemed to be the group where family solidarity was organised (Robineau, 1989).

18 This work was presented to ISPF in March 2022 on the eve of the 2022 Census collection, as part of a collaborative partnership with INED. It responds to their initial request for a more detailed identification of the large proportion of complex households. The collaboration and statistical production in line with these findings are now scheduled for incorporation into their upcoming census data in 2022.

Acknowledgement

This research was supported by funding from the Agence Nationale de la Recherche (ANR) project ATOLLs – Archipels, Territoires et mObilités famiLiaLes. (https://polynesie.site.ined.fr/fr/ANR-ATOLLs/)

References

Bodet, C. (2022). *L'emploi progresse en 2022, le nombre d'inactifs ne souhaitant pas travailler également* (Points Etudes et Bilans, Nº. 1359). Institut de la statistique de Polynésie française. https://www.ispf.pf/content//uploads/1359_Bilan_enquete_emploi_2022_2948921c96.pdf

Budlender, D. (2003). The debate about household headship. *Social Dynamics, 29*(2), 48–72. https://doi.org/10.1080/02533950308628675

Charpentier, J-M, & François, A. (2015). *Linguistic atlas of French Polynesia = Atlas linguistique de la Polynésie Française*. De Gruyter.

Chakravorty C., & Singh, A. K. (1991). Household structures in India: Census of India (Occasional Paper No. 1.) Social Studies Division, Office of the Registrar General, India. https://paa2005.populationassociation.org/papers/51135

Coast, E., Fanghanel, A., Lelièvre, E., & Randall, S. (2016). Counting the population or describing society? A comparison of English and Welsh and French censuses. *European Journal of Population, 32*,165–188. https://doi.org/10.1007/s10680-015-9372-y

Fardeau, L, Lelièvre, E., & Sierra-Paycha, C. (2021). La première enquête famille en Polynésie Française: Feti'i e fenua. 1276. *Institut de la Statistique de la Polynésie Française, 1276,* 1–4. Available from: https://hal.science/hal-03602126/document

Grepin, L-H. (2001). *Male adolescence in the Eastern Tuamotus today. The Taure'are'a: contradictions and transformations of a traditional social category* (Unpublished doctoral thesis). School for Advanced Studies in the Social

Kabeer, N. (1996). Agency, well-being & inequality: Reflections on the gender dimensions of poverty. *IDS Bulletin, 27*(1),11–21. https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.1996.mp27001002.x

Kertzer, D. I. (1991). Household history and sociological theory. *Annual Review of Sociology, 17*(1),155–79. https://doi.org/10.1146/annurev.so.17.080191.001103

Laslett, P. (1972). Introduction: The history of the family. In P. Laslett & R. Wall (Eds.), *Household and family in past times* (pp. 1–90). Cambridge University Press.

Murtagh, F., & Legendre, P.(2014). Ward's hierarchical agglomerative clustering method: Which algorithms implement Ward's criterion? *Journal of Classification, 31*(3),274–295. https://doi.org/10.1007/s00357-014-9161-z

Niranjan, S., Nair, S., & Roy, T. K. (2005). A socio-demographic analysis of the size and structure of the family in India. *Journal of Comparative Family Studies, 36*(4),623–652. https://doi.org/10.3138/jcfs.36.4.623

Poland, M., Paterson, J., Carter, S., Gao, W., Perese, L., & Stillman, S. (2007). Pacific Islands Families Study: Factors associated with living in extended families one year on from the birth of a child. *Kotuitui: New Zealand Journal of Social Sciences Online, 2*(1),17–28. https://doi.org/10.1080/1177083X.2007.9522421

Presser, H. B. (1998). Decapitating the U.S. Census Bureau's "head of household": Feminist mobilization in the 1970s. *Feminist Economics, 4*(3), 145–58. https://doi.org/ 10.1080/135457098338356

Randall, S. Coast, E., & Dial, F-B. (2013, June). *UN "households" and local interpretations in Burkina Faso, Senegal, Uganda and Tanzania* [Paper presentation]. ECAS Conference: African Dynamics in a Multipolar World, Lisbon. https://discovery.ucl.ac.uk/id/eprint/1454068

Randall, S., & Coast, E. (2015). Poverty in African households: The limits of survey and census representations. *The Journal of Development Studies, 51*(2),162–177. https://doi.org/ 10.1080/00220388.2014.968135

Randall, S., Coast, E., Antoine, P., Compaore, N., Dial, F-B, Fanghanel, A., Gning, S. B., Thiombiano, B. G., Golaz, V., & Wandera, S. O. (2015). UN Census "households" and local interpretations in Africa since independence. *SAGE Open, 5*(2), 215824401558935. https://doi.org/10.1177/2158244015589

Robineau, C. (1989). Familles en transformation: Un cas Polynésien (Maatea, Moorea, Iles de la Société). *Cahiers ORSTOM / Série sciences humaines, 25*(3), 383–392. Available from: https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/30817.pdf

Sierra-Paycha, C., Trabut, L., & Lelièvre, E. (2018). Le fa'a'amura'a: Confier et recevoir un enfant en Polynésie Française. *Points Forts de la Polynésie Française*, 1–12. Available from: http://hdl.handle.net/20.500.12204/AWhhANDCXMQCvuZmm7D

Sierra-Paycha, C., Trabut, L., Lelièvre, E., & Rault, W. (2022). Les ménages complexes en Polynésie Française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la "modernité" ? *Espace populations sociétés*, *1*. https://doi.org/10.4000/eps.12347

Trabut, L., Lelièvre, E., & Bailly, E. (2015). Does the household-based census capture the diversity of family configurations in France? *Population, 70*(3), 637. https://doi.org/10.3917/popu.1503.0637

United Nations. (1969). *Principles and recommendations for the 1970 population censuses.* https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Principles_and_Recommendations/Population-and-Housing-Censuses/Series_M44v2-E.pdf

———— (1980). *Principles and recommendations for population and housing censuses.* https://books.google.fr/books/about/Principles_and_Recommendations_for_Popul.html?id=0wPazQEACAAJ&redir_esc=y

———— (2017). *Principles and recommendations for population and housing censuses:* (Revision 3). https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Principles_and_Recommendations/Population-and-Housing-Censuses/Series_M67rev3-E.pdf

Ward, J. H. (1963). Hierarchical grouping to optimize an objective function. *Journal of the American Statistical Association, 58*(301), 236–44. https://doi.org/10.1080/01621459.1963.10500845

Appendix A1: Census forms: Metropolitan France (2017 and 2018), French Polynesia, England and Wales (2021)

A1.1 – List A in metropolitan France in 2017

The housing form is designed to capture information about the regular occupants of the dwelling.

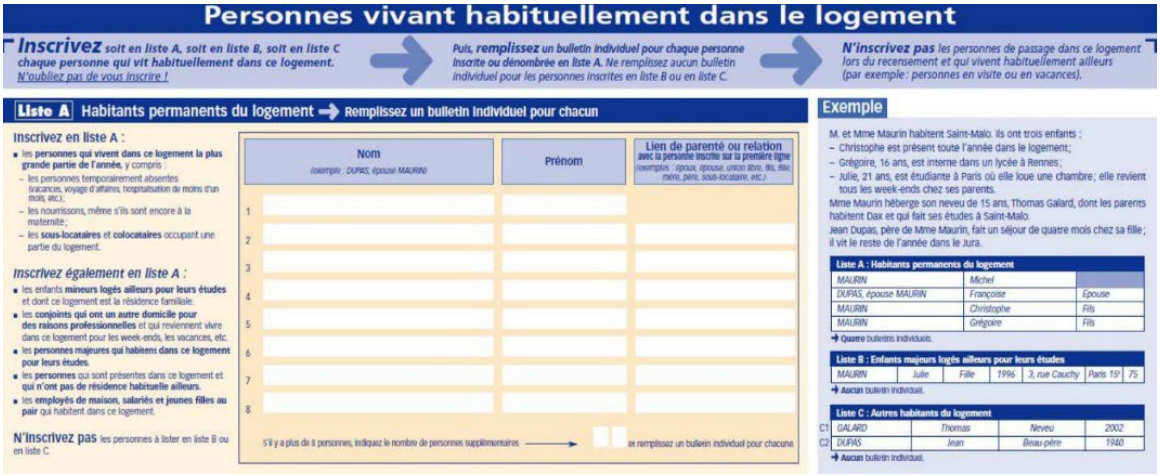
Register in List A

Persons who live in this dwelling most of the year, including:

- temporarily absent persons (on holiday, business trip, hospitalisation of less than one month, etc.)
- infants, even if they are still in the maternity clinic, and/or
- sub-tenants and co-tenants occupying part of the dwelling.

Also register in List A

- minor children living elsewhere for their studies and for whom this dwelling is the family residence
- spouses who have another residence for professional reasons and who return to live in this dwelling for the weekend, holidays, etc.
- adults who live in this dwelling for their studies
- persons present in this dwelling who have no usual residence elsewhere, and/or
- household employees, employees and au pairs who live in this dwelling.



A1.2 – List A of the census in French Polynesia

The following presents the recommendations accompanying List A of the 2017 French Polynesia Census, along with an excerpt from this list featured in the census housing form.

Register in List A:

Persons who live in this dwelling most of the year, including:

- temporarily absent persons (on holiday, business trip, hospitalisation of less than one month, fishermen at sea, copra farmers, etc.)
- infants, even if they are still in the maternity clinic, and/or
- sub-tenants and co-tenants occupying part of the dwelling.

Also register in List A:

- minor children living elsewhere for their studies (in French Polynesia, metropolitan France, French overseas territories, or elsewhere) and for whom this dwelling is the family residence
- spouses who have another residence for professional reasons and who return to live in this dwelling for the weekend, holidays, etc.
- adults who live in this dwelling for their studies, and/or
- household employees, employees and au pairs who live in this dwelling.

Personnes habitant dans le logement

Habitants permanents du logement > > > *Remplir un bulletin individuel pour chacun*

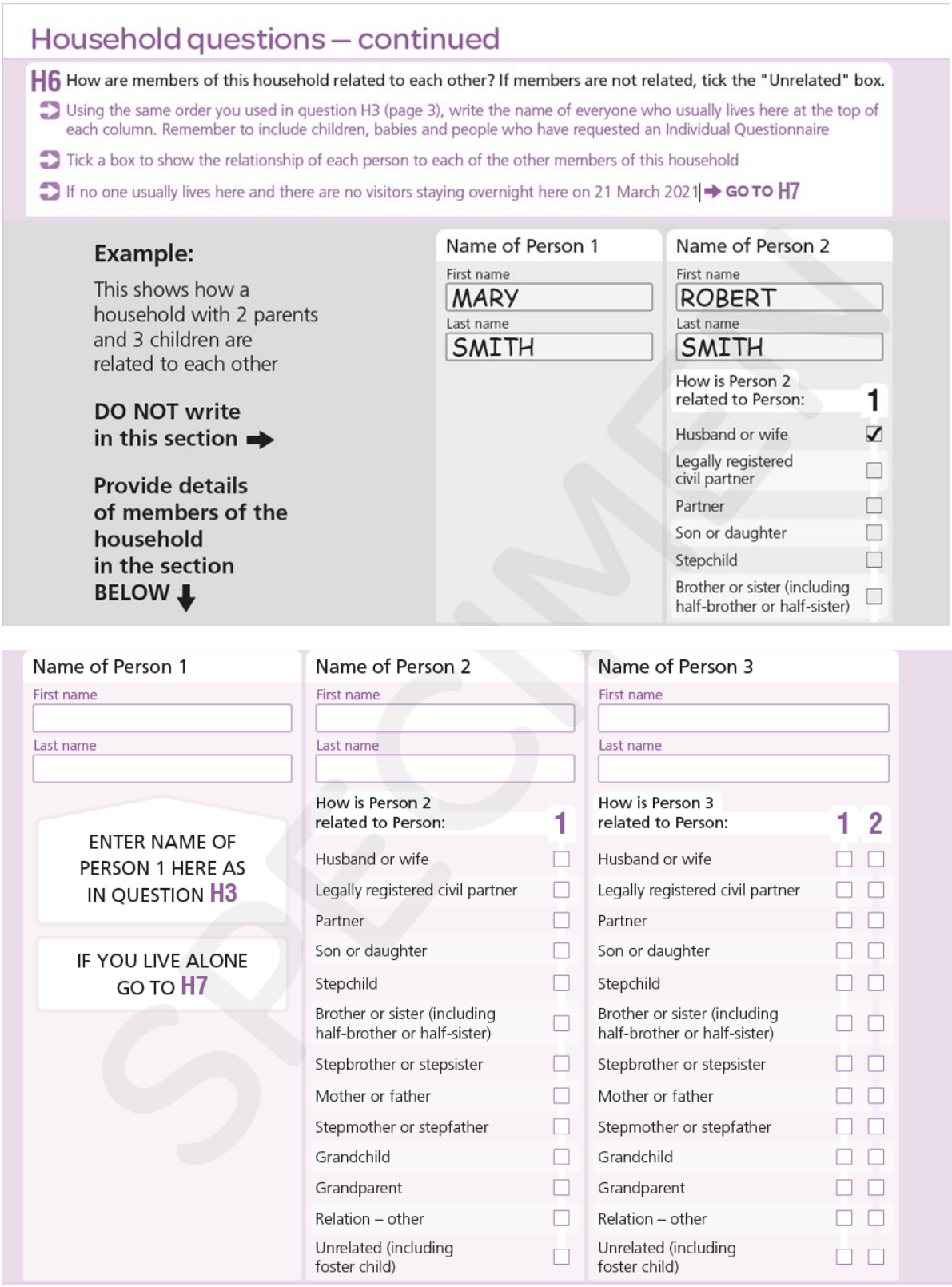
N° de BI	Nom ou nom de jeune fille (pour les femmes mariées)	Prénom, surnom	Lien de parenté le plus direct ou relation	N° de BI
1				1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8
9				9
10				10
11				11
12				12
13				13
14				14
15				15
16				16
17				17
18				18
19				19
20				20

Ties from List A (after recoding by census interviewers)

Tie (raw data)	Recoded tie	Type of tie	Family nucleus
Brother	Brother/Sister	Collateral	No
Sister	Brother/Sister	Collateral	No
Grandfather	Grandparent	Lineage	Filiation
Grandmother	Grandparent	Lineage	Filiation
Grandson/ Granddaughter	Grandchild	Lineage	No
Son-in-law/ Stepson/ Daughter-in-law/ Stepdaughter	Child-in-law (*Bel-enfant*)	Lineage	No
Father-in-law/ Stepfather (*Beau-père*)	Parent-in-law/ Stepparent (*Beau-parent*)	Lineage	No
Mother-in-law/ Stepmother (*Belle-mère*)	Parent-in-law/ Stepparent (*Beau-parent*)	Lineage	No
Brother-in-law/ Stepbrother/ Sister-in-law/ Stepsister (*Beau frère/Belle sœur*)	Brother-in-law/ Stepbrother/ Sister-in-law/ Stepsister (*Beau frère/Belle sœur*)	Collateral	No
Uncle	Uncle/Aunt	Collateral (or Lineage)	Filiation
Aunt	Uncle/Aunt	Collateral (or Lineage)	Filiation
Nephew/Niece	Nephew/Niece	Collateral	No
Cousin	Cousin	Collateral	No
Father	Parent	Lineage	Filiation
Mother	Parent	Lineage	Filiation
Son/Daughter	Child	Lineage	Filiation
Fa'a'amu father	*Fa'a'amu* parent	Lineage	Filiation
Fa'a'amu mother	*Fa'a'amu* parent	Lineage	Filiation
Fa'a'amu child	*Fa'a'amu* child	Lineage	Filiation
Fa'a'amu grandmother	*Fa'a'amu* parent	Lineage	Filiation
Fa'a'amu grandfather	*Fa'a'amu* parent	Lineage	Filiation
Fa'a'amu grandchild	*Fa'a'amu* child	Lineage	Filiation
Spouse	Spouse	Conjugal	Conjugal
Partner (*Compagnon/Compagne*)	Spouse	Conjugal	Conjugal
Ascendant	Other family tie	Other	No
Descendant	Other family tie	Other	No
Friend	Unrelated	Other	No
Co-tenant	Unrelated	Other	No

Tie (raw data)	Recoded tie	Type of tie	Family nucleus
Nanny	Unrelated	Other	No
Boarder/Lodger (Pensionnaire)	Unrelated	Other	No
Undetermined	Undetermined	Other	No

A1.3 – Household ties in the 2021 Census of England and Wales



Household questions – continued

H6 How are members of this household related to each other? If members are not related, tick the "Unrelated" box.

- Using the same order you used in question H3 (page 3), write the name of everyone who usually lives here at the top of each column. Remember to include children, babies and people who have requested an Individual Questionnaire
- Tick a box to show the relationship of each person to each of the other members of this household
- If no one usually lives here and there are no visitors staying overnight here on 21 March 2021 ➡ GO TO H7

Example:

This shows how a household with 2 parents and 3 children are related to each other

DO NOT write in this section ➡

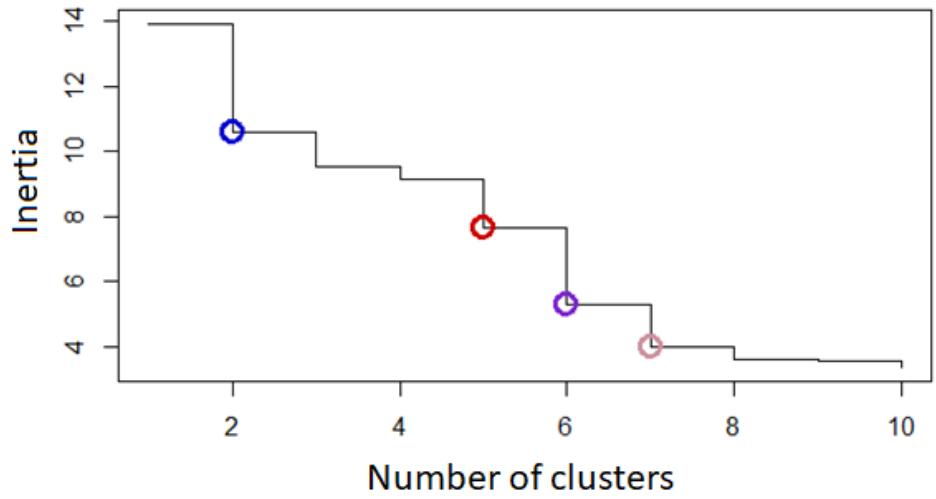
Provide details of members of the household in the section BELOW ⬇

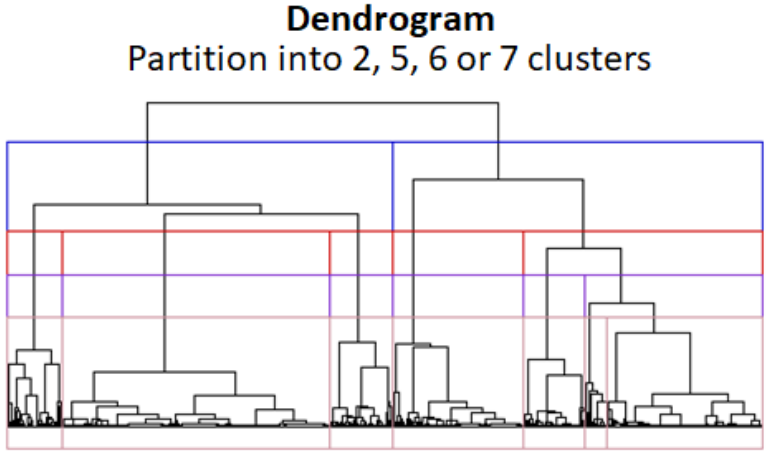
Name of Person 1	Name of Person 2
First name: MARY	First name: ROBERT
Last name: SMITH	Last name: SMITH
	How is Person 2 related to Person: 1
	Husband or wife ☑
	Legally registered civil partner ☐
	Partner ☐
	Son or daughter ☐
	Stepchild ☐
	Brother or sister (including half-brother or half-sister) ☐

Name of Person 1	Name of Person 2	Name of Person 3
First name	First name	First name
Last name	Last name	Last name
ENTER NAME OF PERSON 1 HERE AS IN QUESTION H3	How is Person 2 related to Person: 1	How is Person 3 related to Person: 1 2
IF YOU LIVE ALONE GO TO H7	Husband or wife ☐	Husband or wife ☐ ☐
	Legally registered civil partner ☐	Legally registered civil partner ☐ ☐
	Partner ☐	Partner ☐ ☐
	Son or daughter ☐	Son or daughter ☐ ☐
	Stepchild ☐	Stepchild ☐ ☐
	Brother or sister (including half-brother or half-sister) ☐	Brother or sister (including half-brother or half-sister) ☐ ☐
	Stepbrother or stepsister ☐	Stepbrother or stepsister ☐ ☐
	Mother or father ☐	Mother or father ☐ ☐
	Stepmother or stepfather ☐	Stepmother or stepfather ☐ ☐
	Grandchild ☐	Grandchild ☐ ☐
	Grandparent ☐	Grandparent ☐ ☐
	Relation – other ☐	Relation – other ☐ ☐
	Unrelated (including foster child) ☐	Unrelated (including foster child) ☐ ☐

SPECIMEN

Appendix A2: Cluster number selection: Inertia and dendrogram





Appendix A3: Cluster descriptions

Interpretive notes for each graphic

Top left panel
The percentage of households in the cluster for each type of tie.

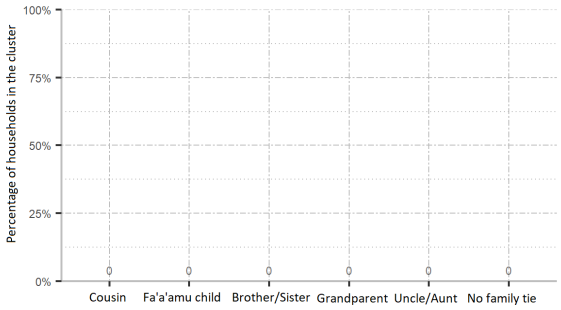
Top right panel
The proportion of multigenerational households (spanning three generations or more) in the cluster, including the middle generation.

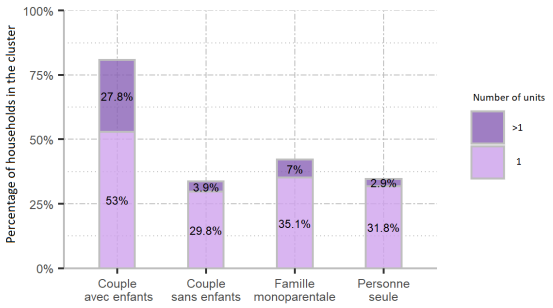
Bottom left panel
The proportion of households in the cluster containing each type of family nucleus and single persons.
Note: The lighter colour indicates households with only one nucleus; the darker colour represents households with more than one nucleus.

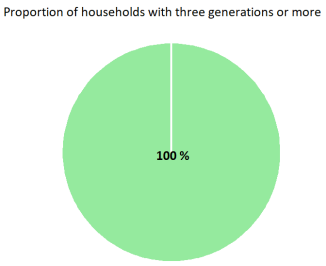
Bottom right panel
The relationship between households containing no/one/multiple family nuclei and the presence of no/one/multiple single persons (percentage).

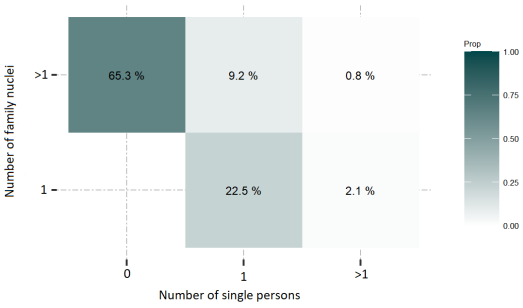
Cluster 1: Multigenerational lineage households

N = 7008 households (35.59%)



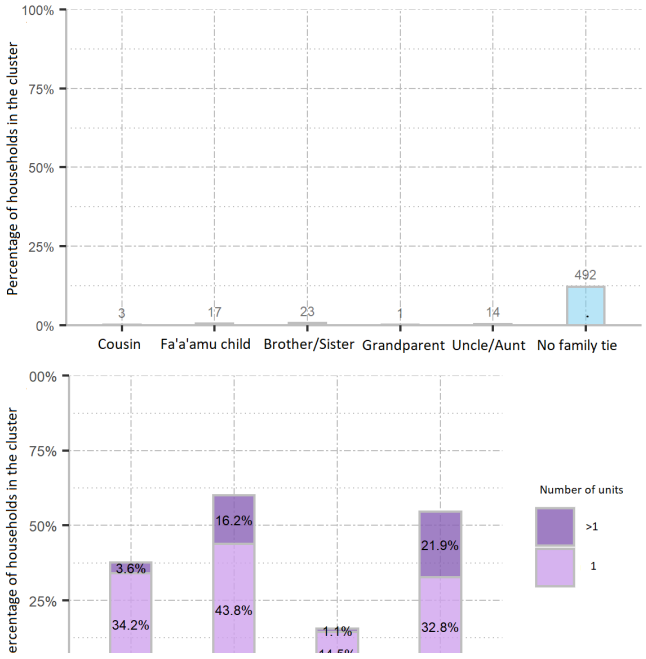


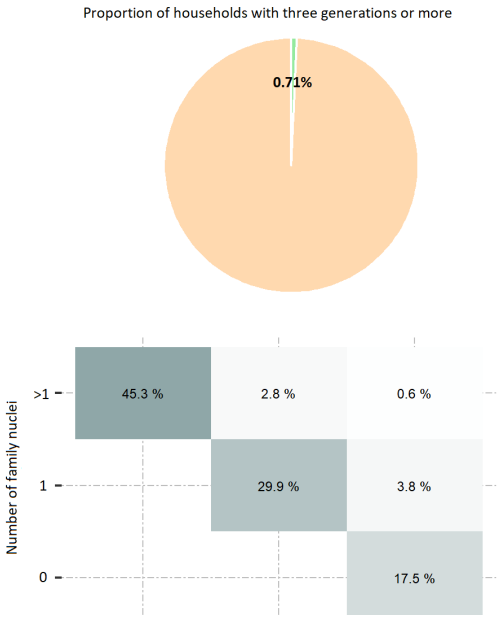




Cluster 2: “Couples with relations” households

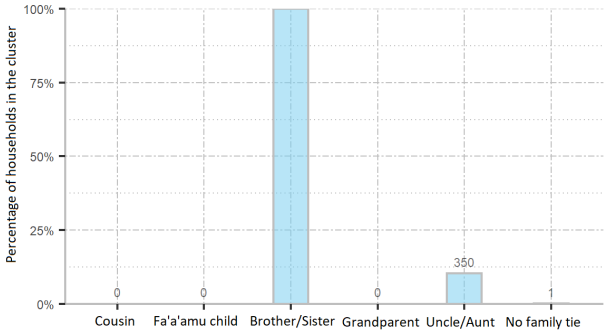
N= 4058 households (20.61%)

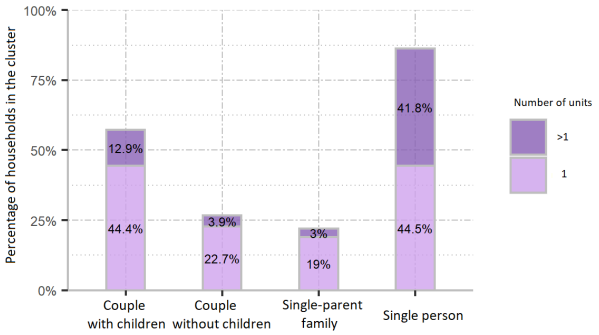


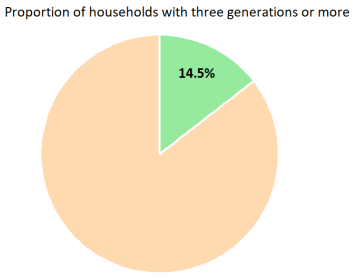


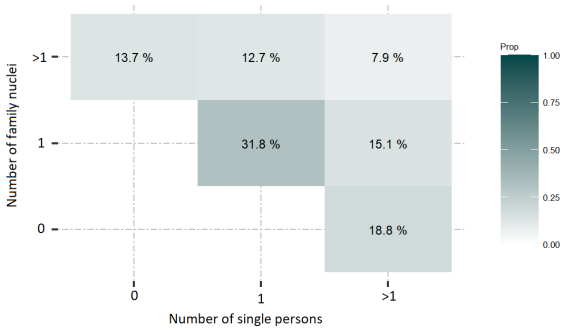
Cluster 3: Sibling households

N= 3413 households (17.33%)



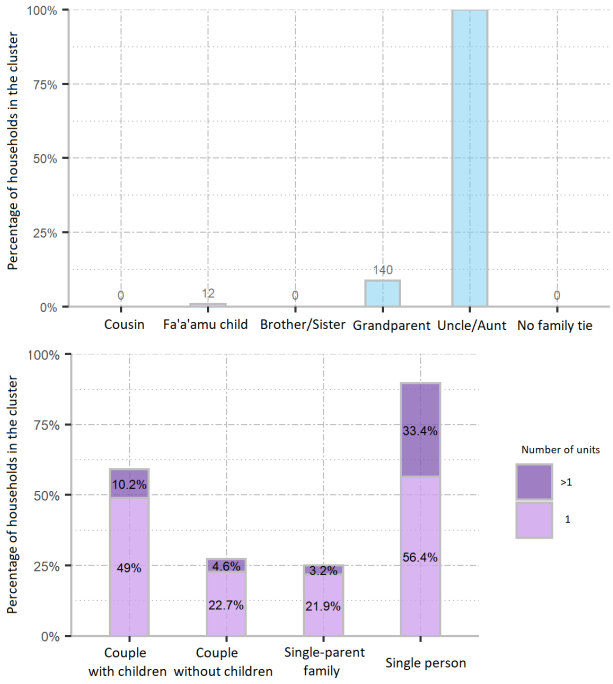


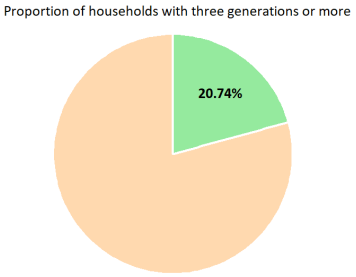


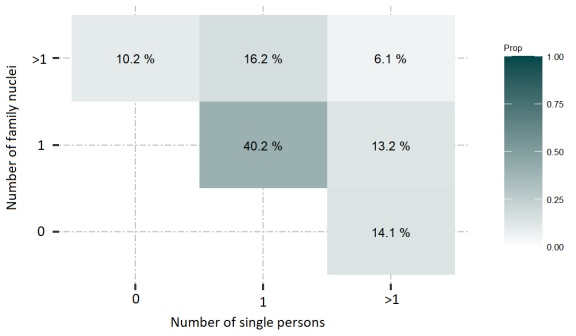


Cluster 4: Uncle/aunt households

N= 1615 households (8.2%)

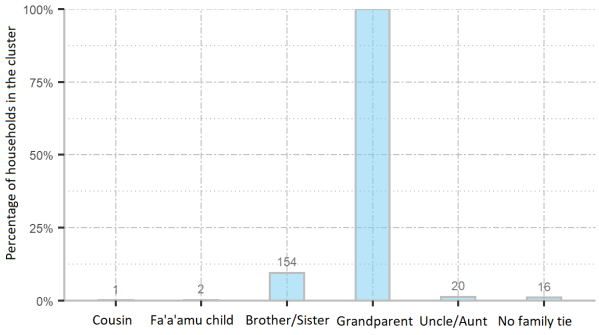


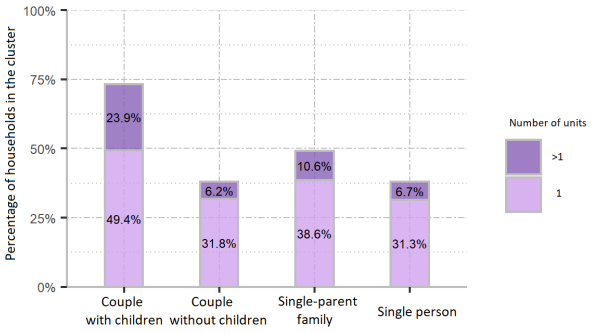


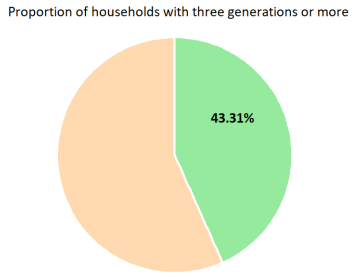


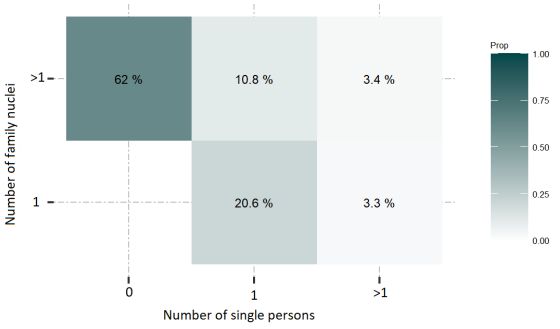
Cluster 5: Skip-generation complex households

N= 1630 households (8.28%)



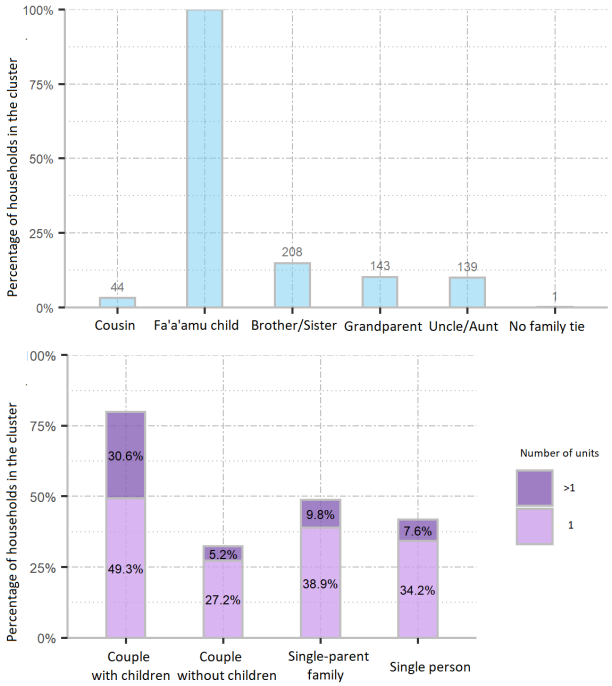


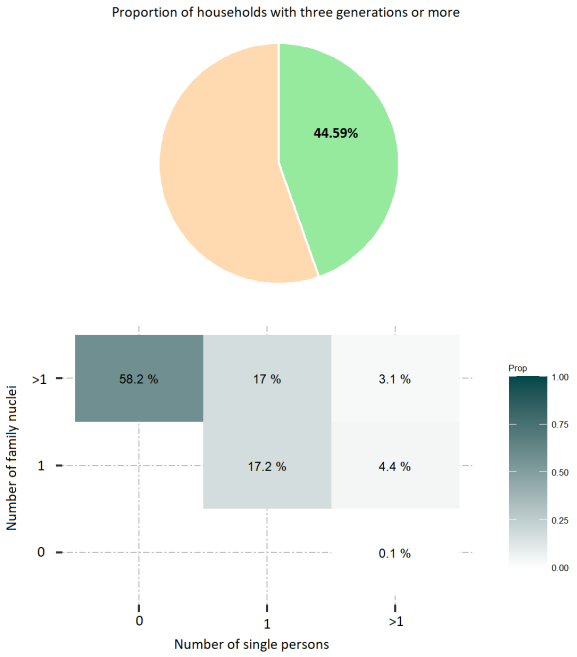




Cluster 6: Complex households including declared *fa'a'amu* children

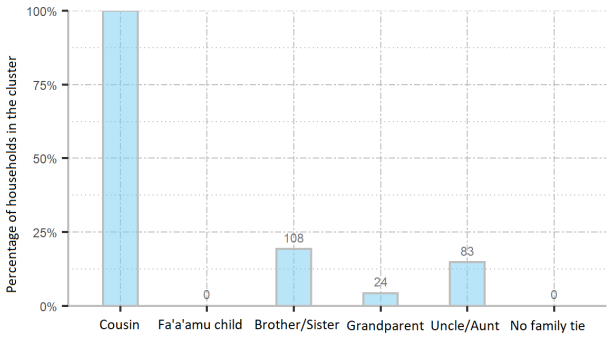
N= 1404 households (7.13%)

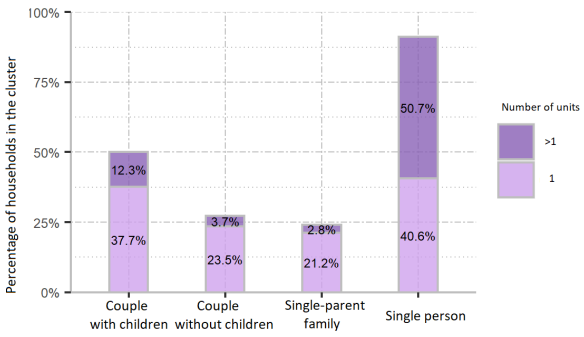


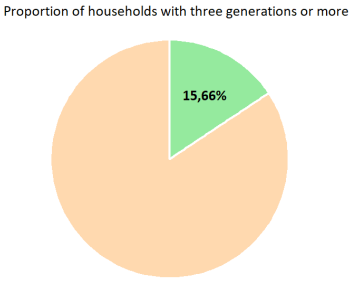


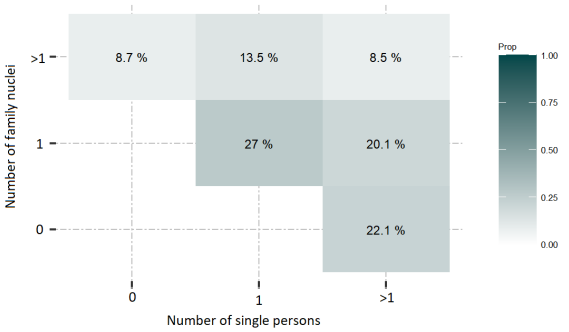
Cluster 7: Cousin households

N= 562 households (2.85%)









Numéro 616
Novembre 2023

English version

Population & Sociétés

Vivre en famille élargie : une pratique très courante en Polynésie française

Leïla Fardeau*, Éva Lelièvre* pour l'équipe Atolls**

Dans l'Hexagone, il est peu courant de vivre sous le même toit avec ses parents et ses enfants ou bien avec ses frères et sœurs à l'âge adulte. Pourtant, ces ménages dits « complexes » sont encore très fréquents en Polynésie française. Afin de comprendre leur maintien sur ce territoire, Leïla Fardeau et Éva Lelièvre décrivent leur composition et leurs caractéristiques socio-démographiques à partir des données du recensement de 2017.

La Polynésie française est une collectivité d'Outre-Mer située dans l'Océan Pacifique en Océanie. Son territoire est à la fois dispersé (118 îles dont 74 sont habitées en 2017) et fortement centralisé autour de Tahiti. En 2017, on y dénombre plus d'un quart de ménages complexes, soit 6,5 fois plus que dans l'Hexagone. Pourtant, cette collectivité est à un stade avancé de sa transition démographique, une étape généralement associée à la formation et au maintien de familles nucléaires, formées principalement d'un couple. Si l'urbanisation et le développement économique du territoire ont contribué dans un premier temps à la nucléarisation des ménages, ils n'ont pas pour autant effacé les nombreuses obligations qu'imposent les liens de parenté, parmi lesquelles l'hospitalité joue un rôle central [1]. Malgré les transformations majeures de la société polynésienne et l'évolution importante de l'organisation familiale, la part des ménages complexes stagne depuis 1996 et a même légèrement augmenté entre 2007 et 2017 [2]. Simultanément les habitant·es du territoire sont confronté·es à une offre de logements bien souvent insuffisante et aux nombreuses difficultés économiques des dernières décennies[1] [3].

À partir d'une typologie détaillée des ménages complexes réalisée avec les données du recensement 2017 (encadré) permettant de cerner les différentes formes d'organisation familiale que rassemble cette catégorie hétérogène, nous décrivons les solidarités et les contraintes qui concourent au maintien de cette corésidence en famille élargie. Nous montrons ainsi en quoi elle répond désormais aux conditions socio-économiques d'un territoire urbanisé.

Une diversité de configurations familiales

La répartition détaillée des ménages polynésiens illustre tout d'abord l'importance des ménages complexes. En 2017, quatre individus sur dix (41 %) vivaient dans de tels ménages (tableau). Ces ménages complexes représentaient un quart des ménages contre 4 % dans l'Hexagone la même année. À l'inverse, le fait de vivre seul·e demeure relativement rare. Les ménages de personnes seules constituaient 15 % des ménages polynésiens contre 36 % dans l'Hexagone (ISPF, Insee, 2017).

On peut distinguer deux grandes catégories de ménages complexes : les ménages lignagers, et les ménages de collatéraux. Les ménages lignagers (représentant 16 % de l'ensemble des

Tableau. Typologie des ménages polynésiens

Type de ménage	Distribution (%)	
	Ménages	Population
Personne seule	15,3	4,3
Couple sans enfant	15,9	9,0
Couple avec enfant(s)	35,6	39,8
Famille monoparentale	8,7	6,5
Ménages simples	**75,4**	**59,5**
Ménage lignager	16,2	30,4
Ménage de collatéraux	5,6	7,4
Autres ménages	2,8	2,7
Ménages complexes	**24,6**	**40,5**
Effectif	75 544	270 746

Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires.
Source : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française.

(1) Le modèle de développement de la Polynésie française se fondait largement sur la rente du centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique, qui a fermé en 1996. L'économie dépend désormais principalement des exportations perlières et du tourisme, deux secteurs qui entrent en crise dans les années 2010, le premier du fait du développement d'une concurrence chinoise et le second à cause de l'impact de la crise des *subprimes*. Plus récemment, la crise sanitaire a également ébranlé la fragile reprise qui s'amorçait depuis 2018.

* Institut national d'études démographiques, Paris, France

** Archipels, Territoires et mObilités famiLiaLes (ANR 18-CE22-0001 ATOLLS) https://polynesie.site.ined.fr/fr/ANR-ATOLLs/

ménages et 30 % de la population) constituent la forme la plus courante de cohabitation complexe. Ils rassemblent plusieurs générations d'une même lignée. Il est en effet relativement courant que des jeunes couples continuent de corésider avec les parents de l'un·e ou de l'autre des conjoints. La décohabitation n'intervient qu'à l'arrivée des enfants, voire un peu après. De même les personnes âgées peuvent rejoindre le foyer de l'un·e de ses enfants ou, à l'inverse, être rejointes par eux. En Polynésie française, l'espérance de vie est de 75 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes en 2017[2] (ISPF) mais le territoire ne compte que quelques structures destinées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes[3]. Les ménages lignagers sont en grande majorité (62 %) constitués d'une lignée unique, étendue sur trois générations ou plus, avec un seul noyau familial à la génération pivot (par exemple, un couple avec ses enfants et un grand-parent). La moitié des ménages restants se compose de deux générations d'adultes (un couple de parents et des enfants, dont un vit en couple dans le ménage) et l'autre moitié de ménages multigénérationnels composés de plusieurs lignées. La répartition par âge des membres de ces ménages montre qu'ils rassemblent en majorité de jeunes adultes (entre 20 et 30 ans), leurs (très) jeunes enfants ainsi que dans une moindre mesure leurs ascendant·es (figure 1).

Les ménages de collatéraux représentent quant à eux un peu plus de 5,5 % des ménages, et incluent 7,4 % des individus. Ils sont composés de pairs d'une même famille sans présence d'ascendant·es. Ce mode de corésidence est souvent privilégié par de jeunes adultes ayant quitté le foyer parental mais n'ayant pas les ressources suffisantes pour vivre seul·es ou en famille nucléaire. Cette phase de corésidence à l'adolescence ou au début de la vie adulte est un mode de vie documenté par les anthropologues [5]. La moitié des ménages de collatéraux sont constitués d'un noyau familial et de personnes seules (des sœurs corésidant dont une en couple par exemple). La catégorie comprend aussi un quart de ménages composés de personnes seules (des frères et cousins, par exemple). Enfin, le reste correspond à des ménages de plusieurs familles reliées par des liens collatéraux (des frères et sœurs, dont plusieurs sont en couple). La pyramide des âges des membres de ces ménages montre qu'ils sont principalement constitués de jeunes adultes (20 à 35 ans).

Traditionnellement, en Polynésie française, la corésidence en famille élargie permettait de ne pas diviser le patrimoine et les terres agricoles et d'en mutualiser l'exploitation. Mais le modèle connaît aujourd'hui ses limites. La très forte concentration de la population (49,6 % en 2017) dans l'agglomération urbaine de Papeete sur l'île de Tahiti ne correspond guère au mode de vie rural auquel renvoie ce modèle traditionnel. Le portrait sociodémographique de ces ménages vivant en famille élargie témoigne de ces changements.

Des membres potentiellement précaires …

Dans un contexte d'accès limité aux ressources économiques ou à un logement, la corésidence en famille élargie est aussi un moyen de mettre en commun les ressources, dont les revenus du travail. Le taux de chômage est très élevé en Polynésie française : il s'élève à 21 % en 2017 contre 6,8 % dans l'Hexagone la même année. De plus, des personnes pourtant disponibles pour travailler peuvent se déclarer inactives du fait de l'absence d'un système d'assurance chômage et de minima sociaux associés à la recherche d'emploi[4] sur le territoire ainsi que du faible nombre d'opportunités professionnelles dans les îles plus éloignées [6].

Le recensement permet d'examiner les caractéristiques sociodémographiques des membres des ménages complexes : le statut d'activité (en distinguant les personnes en emploi des personnes au chômage) et le niveau de diplôme (en opposant les personnes ayant un diplôme du supérieur à celles n'ayant aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires). Les figures 2 et 3 présentent respectivement les probabilités individuelles prédites de vivre en ménage lignager et en ménage de collatéraux à structure par âges comparable (au moyen de régressions logistiques). La barre noire nommée « ensemble » rappelle la part des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en ménage lignager et en ménage de collatéraux.

Les diplômé·es du supérieur font moins souvent partie des ménages complexes (ils sont moitié moins à vivre en ménage lignager ou en ménage de collatéraux que l'ensemble des individus à âge égal). À l'inverse, les personnes qui n'ont aucun diplôme ou uniquement le certificat d'études primaires (CEP) ont une probabilité plus importante (de 25%) de vivre en ménage lignager ou en ménage de collatéraux. Le niveau de diplôme est donc un déterminant important de la corésidence en famille élargie. Or les personnes moins diplômées rencontrent davantage de difficultés à trouver du travail. Parmi ceux/celles qui détiennent uniquement le CEP ou le brevet des collèges, 40 % ne sont pas en emploi en 2022. À l'inverse, le taux de chômage des détenteur·ices du baccalauréat est de 11 % alors que celui des diplômé·es du supérieur est de 4 % [6].

La proportion des personnes au chômage et des actif·ves occupé·es vivant dans les ménages complexes confirme cela. Les chômeur·ses vivent nettement plus souvent que les actifs occupés en ménage lignager (39% contre 26%) et en ménage

Encadré. Données et méthodologie

Cette étude s'appuie sur les données du recensement polynésien de 2017. Celui-ci est exhaustif et quinquennal. Il est réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) avec l'appui de l'Institut statistique de Polynésie française (ISPF).

Les modes de cohabitation sont donc appréhendés à travers l'unité statistique qu'est le ménage. Il est défini par les administrations statistiques française et polynésienne comme « l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté » (ISPF).

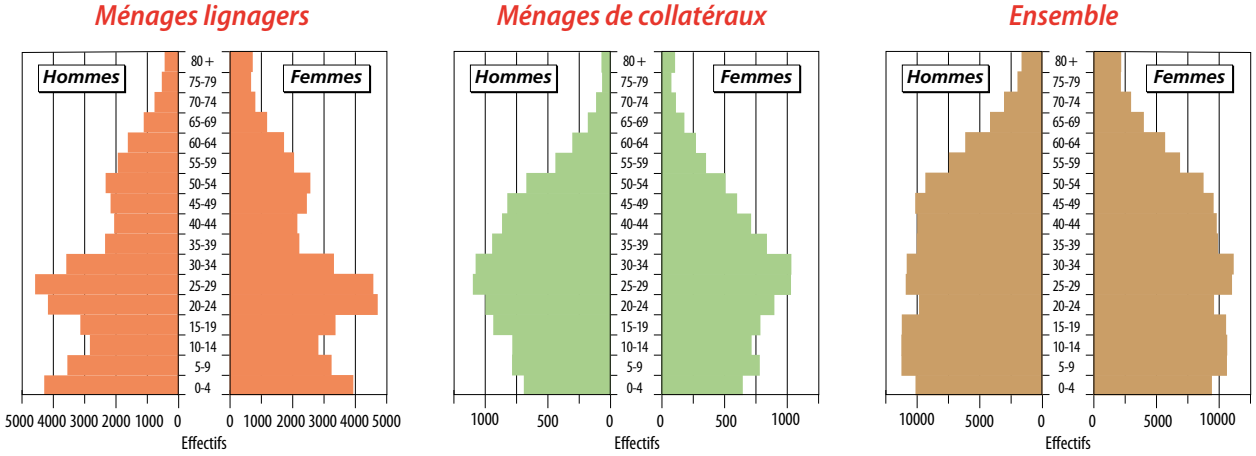
Un « ménage simple » est constitué d'une personne seule ou d'un noyau familial décliné en sous-catégories (couple avec ou sans enfants et famille monoparentale). Tous les autres types de ménage tombent dans la catégorie, généralement non détaillée, des ménages complexes.

(2) En comparaison, elle est respectivement de 85 et 80 ans dans l'Hexagone la même année (Institut national de la statistique et des études économiques).

(3) En 2020, la direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité de la Polynésie française décompte un centre pour personnes âgées et une vingtaine de petites structures privées [4].

(4) Autrement dit il n'y a pas d'équivalent du revenu de solidarité active ni de l'allocation de solidarité spécifique.

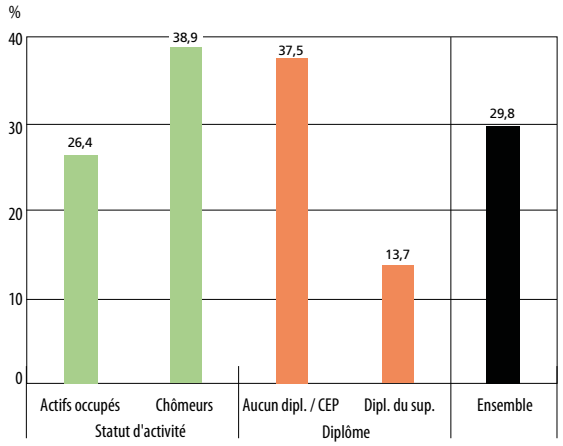
Figure 1. Pyramides des âges des personnes en ménage lignager, de collatéraux et de l'ensemble



Leïla Fardeau, Éva Lelièvre pour l'équipe Atolls, *Population & Sociétés*, n° 616, novembre 2023, Ined.

Champ : Personnes résidant dans des logements ordinaires.
Source : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française.

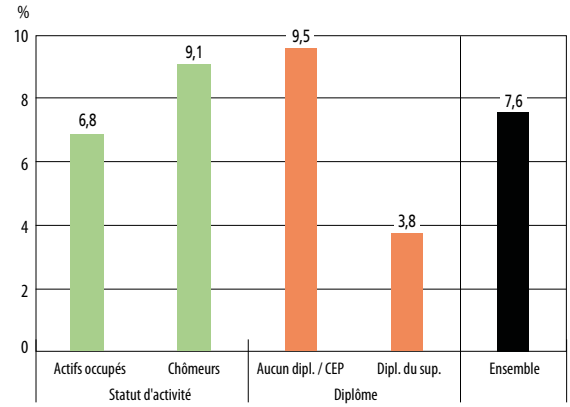
Figure 2. Probabilité prédite de vivre en ménage lignager selon le statut d'activité et le diplôme



Leïla Fardeau, Éva Lelièvre pour l'équipe Atolls, *Population & Sociétés*, n° 616, novembre 2023, Ined.

Note de lecture : Alors que 29,8% de l'ensemble des individus de 15 ans et plus vivent en ménage lignagers, les chômeurs sont 38,9% à vivre dans ce type de ménage.
Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus et résidant dans des logements ordinaires.
Source : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française.

Figure 3 . Probabilité prédite de vivre en ménage de collatéraux selon le statut d'activité et le diplôme



Leïla Fardeau, Éva Lelièvre pour l'équipe Atolls, *Population & Sociétés*, n° 616, novembre 2023, Ined.

Note de lecture : Alors que 7,6% de l'ensemble des individus de 15 ans et plus vivent en ménage de collatéraux, les personnes sans diplômes sont 9,5% à vivre dans ce type de ménage.
Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus et résidant dans des logements ordinaires.
Source : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française.

de collatéraux (9% contre 7%). La probabilité pour les actif·ves occupé·es de vivre dans ces types de ménage est plus basse que celle de l'ensemble de la population à âge égal.

La précarité économique semble donc favoriser la corésidence en famille élargie. Celle-ci facilite la mise en commun des ressources économiques et du travail domestique entre les membres du ménage.

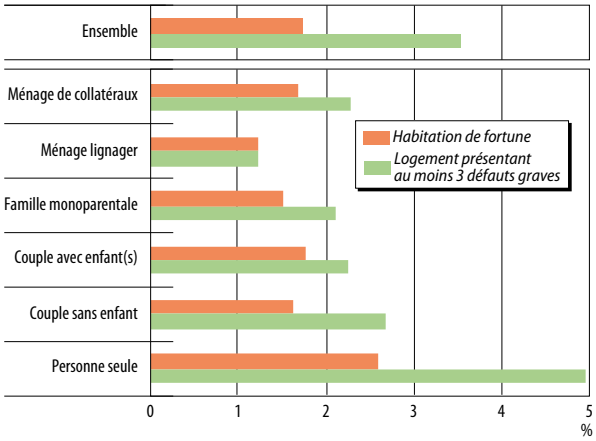
… mais moins souvent touchés par le mal-logement

Les conditions de vie des habitant·es d'un logement dépendent du confort de celui-ci. L'absence d'une cuisine, d'une salle d'eau, le manque d'approvisionnement en eau courante, d'évacuation des eaux usées ou de ramassage des ordures ont un impact significatif sur les résident·es. Ces « défauts graves de confort[5] » peuvent affecter l'organisation quotidienne du ménage et les conditions d'hygiène, avec un risque accru de mauvaise santé pour ses habitant·es. Les personnes seules sont les plus susceptibles d'occuper des logements très précaires (figure 4). Loin devant les autres catégories, près de 5 % d'entre elles voient leur logement compter au moins trois des « cinq défauts graves de confort » mentionnés ci-dessus.

À l'inverse, les logements des ménages lignagers sont les moins insalubres : seuls 1,2 % d'entre eux comptent plus de

(5) Ces critères sont ceux définis par l'Insee pour identifier des logements insalubres. Ils sont dérivés du décret 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif à la « loi SRU » (n° 2000-1208 du 13 décembre 2000).

Figure 4. Part des ménages occupant des habitations de fortune et des logements présentant au moins trois « défauts graves de confort » par type de ménage



Leïla Fardeau, Éva Lelièvre pour l'équipe Atolls, *Population & Sociétés*, n° 616, novembre 2023, Ined.

Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires.
Source : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française.

trois défauts graves. 2,3 % des logements de ménages de collatéraux présentent au moins trois défauts graves. Les collatéraux occupent donc des habitations un peu plus précaires que celles des ménages lignagers, mais sensiblement moins que l'ensemble des ménages (3,4 %) et à peu près autant que les familles nucléaires.

Les personnes seules sont aussi les plus nombreuses à occuper des habitations de fortune (caravanes, mobil-homes, cabanes, etc.). C'est le cas de 2,6 % d'entre elles, alors que dans les autres catégories, cette proportion varie entre 1,2 % (pour les ménages lignagers) et 1,8 % (pour les couples avec enfants). Environ 1,7 % des ménages de collatéraux occupent ce type de logement. C'est à peu près autant que les couples sans enfant (1,6 %) et moins que l'ensemble des ménages (1,8 %).

Ainsi, les ménages complexes n'occupent que rarement des habitations de fortune ou des logements avec de graves défauts de confort. Le recours à la cohabitation en famille élargie contribue donc à éviter ces situations de forte précarité résidentielle : qu'elle soit inter ou intra-générationnelle, cette cohabitation se fait dans des logements moins insalubres. Au sein des ménages complexes, les ménages de collatéraux sont un peu plus exposés à cette précarité, mais dans des proportions analogues aux familles nucléaires.

Ces modes de cohabitation atténuent les difficultés liées à la précarité économique. La situation défavorable des personnes seules suggère en effet que la corésidence en famille élargie contribue à protéger du risque de vivre dans des conditions précaires. Néanmoins, ce mode de cohabitation présente d'autres risques, non analysés ici, notamment ceux liés à la suroccupation du logement. La présence de plusieurs noyaux familiaux dans un logement inadapté peut entraîner sa suroccupation, surtout en zone urbaine où les logements sont plus petits et où 50 % de la population de Polynésie réside désormais [2]. Les ménages de plusieurs familles représentent d'ailleurs pratiquement 60 % des logements surpeuplés [7].

Références

[1] Bastide L., 2020, Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence, Injep, « Rapports d'étude », n° 2020/15.

[2] Sierra-Paycha C., Trabut L., Lelièvre E., et Rault W., 2022, Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la « modernité » ?, *Espace populations sociétés*, n° 2022/1. https://doi.org/10.4000/eps.12347

[3] Merceron F. et Morschel J., 2013, Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé, *Hermès*, 65(1), p. 56-63. https://doi.org/10.4267/2042/51494

[4] Siu D. et Pasquier J., 2019, Les matahiapo, un enjeu de la croissance économique, Institut de la statistique de la Polynésie française, « Points Études et Bilans », n° 1226.

[5] Grepin L.-H., 2001, L'adolescence masculine aux tuamotus de l'est aujourd'hui : le taure'are'a : contradictions et transformations d'une catégorie sociale traditionnelle, EHESS.

[6] Bodet C., 2022, L'emploi progresse en 2022, le nombre d'inactifs ne souhaitant pas travailler également, Institut de la statistique de Polynésie française, « Points Études et Bilans », n° 1359.

[7] Pasquier J., 2020, Le quotidien des Polynésiens en confinement, Institut de la statistique de la Polynésie française, « Points Études et Bilans », n° 1199.

Résumé

Plus de quatre personnes sur dix (41 %) des habitant·es de la Polynésie française vivent en ménage complexe, en cohabitation intergénérationnelle pour la plupart et entre pairs pour une minorité. Ces ménages hébergent des jeunes adultes et des personnes à la situation économique plus fragile en raison de leur niveau d'éducation (en moyenne plus faible) et de leur situation professionnelle (risque de chômage plus élevé). L'équipement de ces ménages complexes est similaire à celui des ménages composés de famille nucléaire. Ce mode de résidence en famille élargie persiste dans une société fortement urbanisée, où elle contribue à protéger de la précarité économique.

Mots-clés

ménage complexe, famille élargie, Polynésie, recensement, logement

ined
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Ined : 9, cours des Humanités • CS 50004 • 93322 Aubervilliers Cedex • France
Directrice de la publication : Aline Désesquelles
Rédactrice en chef : Anne Solaz
Éditrice : Hortense Naas
Graphiste : Isabelle Brianchon
Impression : Mérico Delta Print, Bozouls, France
D. L.4e trim. 2023 • ISSN 0184 77 83

Numéro 616 • novembre 2023 • *Population & Sociétés*
DOI : 10.3917/popsoc.616.0001
Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques
Retrouvez *Population et Sociétés* dès sa parution sur le site internet de l'Ined et abonnez-vous :
www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes
Contact : **edition@ined.fr**

Cet article peut être reproduit sur papier ou en ligne gratuitement en utilisant notre licence Creative Commons

Points Etudes et Bilans
de la Polynésie française
N° 1276

La première enquête Famille en Polynésie française : Feti'i e fenua

L'enquête Feti'i e fenua collectée en 2019 et 2020 propose un éclairage inédit sur la dispersion spatiale des familles polynésiennes, les relations entretenues entre leurs membres, ainsi que sur la mobilité des habitants du territoire, au sein de la Polynésie française et au-delà. Mise en œuvre par l'Ined et l'ISPF, l'enquête a été soutenue par l'État et le Pays désireux de disposer de connaissances sur le territoire polynésien.

Une initiative de l'ISPF et de l'Ined soutenue par le gouvernement et le Haut-Commissariat

Plusieurs grandes enquêtes ont été élaborées au début des années 2010 permettant l'étude des situations familiales et des relations à distance en France. Les équipes de l'Ined ont été ainsi mobilisées en collaboration avec l'Insee sur la conception, la collecte et l'analyse de l'enquête *Famille et logements* (Insee, 2011). Ne disposant pas d'une telle enquête, l'ISPF et le gouvernement de Polynésie française ont exprimé le besoin d'un éclairage sur la dispersion spatiale des familles polynésiennes, sur les relations entretenues entre leurs membres, ainsi que sur la mobilité des habitants du territoire, au sein de la Polynésie française et au-delà. Le Pays et le Haut-Commissariat ont ainsi soutenu le projet d'enquête *Feti'i e fenua* (Liens et territoire) mis en œuvre par l'Ined et l'ISPF en 2019-2020.

La collecte s'est déroulée sur 31 îles (sur les 74 habitées), représentatives des 5 circonscriptions administratives, auprès d'individus âgés de 40 à 59 ans tirés au hasard dans un échantillon de ménages issu du recensement de 2017. Les personnes choisies peuvent à la fois avoir des parents avancés en âge et des enfants en âge de décohabiter, ce sont des adultes « pivots ». Les informations recueillies permettent d'obtenir une « cartographie » exhaustive de la répartition spatiale de la famille des enquêtés et de savoir qui est où et ce qu'il-elle y fait (en études, en emploi ; marié ou non, etc.) sur trois générations (les parents du couple, le couple, leurs frères et soeurs, et leurs enfants). On a ainsi le portrait spatialisé de ces familles qui résulte des migrations effectuées au sein du territoire et au-delà.

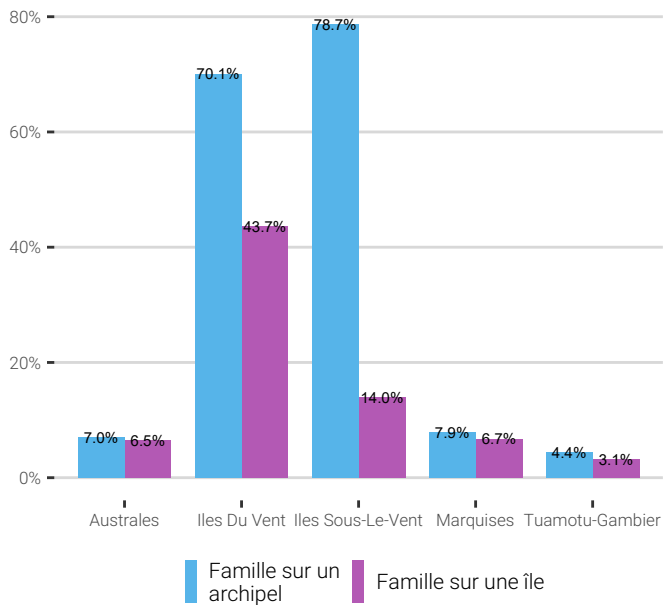
Sur 5 964 ménages échantillonnés, l'information sur les familles de 5 139 répondants a été collectée, ce qui représente un taux de réponse de 86,2 %.

Les familles polynésiennes sont rarement regroupées sur une même île

Le recueil des lieux de résidence de l'ensemble des membres d'une même famille (des grands-parents aux petits-enfants) permet d'observer que les habitants des Tuamotu-Gambier ont plus rarement que les autres une famille entièrement regroupée sur une même île, suivis des Australes et des Marquises.

Cependant, les familles dont la génération pivot réside à Tahiti et Moorea, sont 43,7 % à avoir l'ensemble de leurs membres résidant sur la même île. La forte mobilité des Polynésiens (Sierra-Paycha et Lesage, 2019) pour la scolarisation, le travail ou la santé, se traduit par une grande diversité d'implantation des membres de la famille.

Fig. 1. Proportion de familles* regroupées sur une même île et dans le même archipel selon le lieu de résidence de la génération pivot (âgée de 40 à 59 ans).



Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020) * couple pivot, leurs parents, leurs frères et sœurs et leurs enfants

La famille est extrêmement dispersée surtout lorsque ces personnes-pivots interrogées résident en dehors de la Société. Ainsi, aux Tuamotu-Gambier, seules 3,1 % des personnes interrogées ont l'ensemble de leur famille sur la même île et guère plus (4,4 %) dans le même archipel. L'archipel de la Société fait exception avec 39,4 % des familles regroupées sur la même île notam-

ment en raison du poids de l'Île de Tahiti dans la population totale.

L'observation du regroupement familial sur un archipel accentue l'opposition entre les îles de la Société où 71,3 % des familles sont regroupées et les autres territoires où les familles marquisiennes sont 7,9 % à être regroupées dans l'archipel. Les populations enquêtées dans les archipels périphériques ont donc un espace résidentiel familial qui s'étend presque toujours au-delà de l'archipel.

Les familles polynésiennes s'étendent le plus souvent sur plusieurs archipels

En schématisant le réseau familial des enquêtés (âgés de 40 à 59 ans), on constate que les familles dont les pivots résident aux Tuamotu-Gambier se polarisent à 95,1 % dans les îles de la Société, alors que 8,4 % et 8,2 % d'entre leurs membres résident respectivement aux Australes et aux Marquises. Celles dont les membres pivots résident dans les îles de la Société ont beaucoup plus fréquemment une implantation dans les Tuamotu-Gambier (18,6 %) qu'aux Australes et aux Marquises.

Table 1. Distribution des lieux d'implantation de la famille* selon le lieu de résidence de la génération pivot (âgée de 40 à 59 ans)

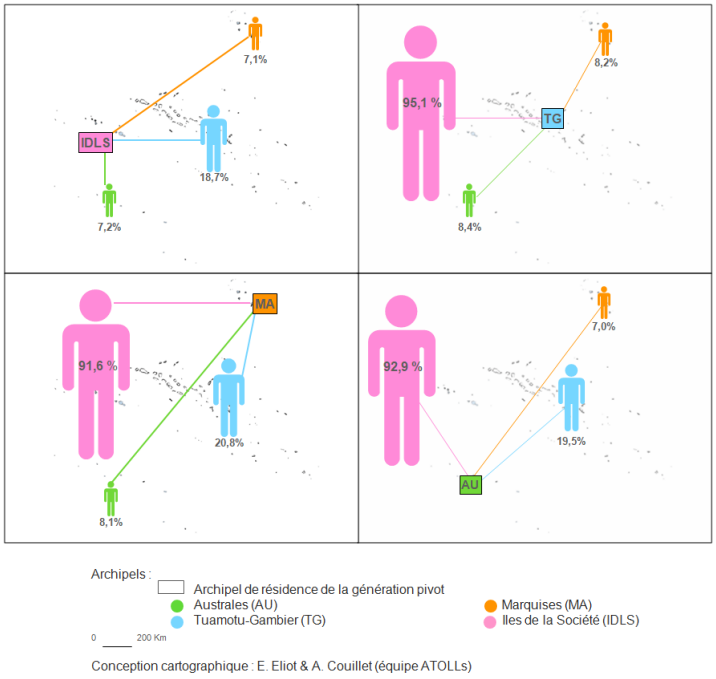
Le membre pivot réside aux…	D'autres membres de la famille résident aux			
	Australes	**Iles de la Société**	**Marquises**	**Tuamotu-Gambier**
Australes	100,0%	92,9%	7,0%	19,5%
Iles du Vent	7,3%	100,0%	7,6%	19,6%
Iles Sous-le-Vent	6,3%	100,0%	4,4%	13,3%
Marquises	8,1%	91,6%	100,0%	20,8%
Tuamotu-Gambier	8,4%	95,1%	8,2%	100,0%

Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020) * couple pivot, leurs parents, leurs frères et sœurs et leurs enfants

Lecture : 7,3 % des pivots résidant des IDV ont de la famille aux Australes, 7,6 % aux Marquises et 19,6 % dans les Tuamotu-Gambier.

Très souvent la famille s'étend sur plusieurs archipels mais cette dispersion diffère selon le lieu de résidence du couple pivot enquêté. Presque toutes les familles sont présentes dans les îles de la Société. En effet, 92 à 95 % des familles des couples pivots résidant aux Australes, aux Marquises ou aux Tuamotu-Gambier sont également implantées dans les îles de la Société où résident par ailleurs 87,9 % de la population de Polynésie française (Torterat et Bolduc, 2018a).

Fig. 2. Le territoire des familles* en Polynésie française selon le lieu de résidence de la génération pivot (âgée de 40 à 59 ans)



Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020) Champ : famille définie par le couple pivot, leurs parents, leurs frères et sœurs et leurs enfants.

Au-delà du *fenua*, l'aire de peuplement des familles polynésiennes

Les familles des enquêtés s'étendent très souvent au-delà du *fenua*. C'est le cas de plus de la moitié des familles dont les pivots résident à Tahiti (6 familles sur 10) et 56,6 % de ceux résidant aux Marquises. Tahiti et le poids des administrations et entreprises internationales peuvent être à l'origine de cette internationalisation des familles des Tahitiens.

Table 2. Distribution des lieux d'implantation de la famille* selon le lieu de résidence de la génération pivot (âgée de 40 à 59 ans)

Le membre pivot réside aux…	Un membre de la famille au moins réside…			
	en France métropolitaine	**dans les DROM**	**à l'étranger**	**en dehors de Polynésie française**
Australes	23,2%	14,2%	5,2%	42,6%
Iles Du Vent	35,7%	11,9%	11,9%	59,5%
Iles Sous-Le-Vent	26,7%	10,4%	9,0%	46,1%
Marquises	37,8%	7,4%	11,4%	56,6%
Tuamotu-Gambier	22,4%	9,4%	9,3%	41,1%

Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020) * couple pivot, leurs parents, leurs frères et sœurs et leurs enfants

Les liens avec le reste du territoire national dominent, que ce soit vers l'Hexagone ou un autre territoire d'Outre-mer. Dans ce cas, il

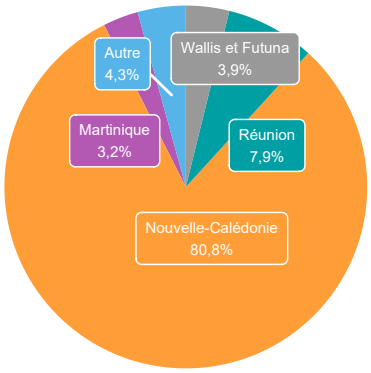
s'agit d'une extension vers les territoires de l'Océanie ou de l'Océan Indien : Nouvelle-Calédonie ou Réunion en majorité.

De nouveau, le déploiement géographique des familles des pivots enquêtés aux Îles du Vent reflète le caractère cosmopolite de la population de l'agglomération de Papeete : au-delà de l'Hexagone, des membres de la famille résident également à parts égales dans les territoires d'Outre-mer et à l'étranger. Les familles marquisiennes qui s'étendent au-delà du *fenua* se distinguent par une forte polarité entre l'Hexagone, où elles sont les plus représentées, et l'étranger.

Les familles polynésiennes en Océanie et au-delà...

La Nouvelle-Calédonie est la première implantation des familles polynésiennes en Outre-mer. En effet, 80,8 % d'entre elles ont une extension dans ce territoire.

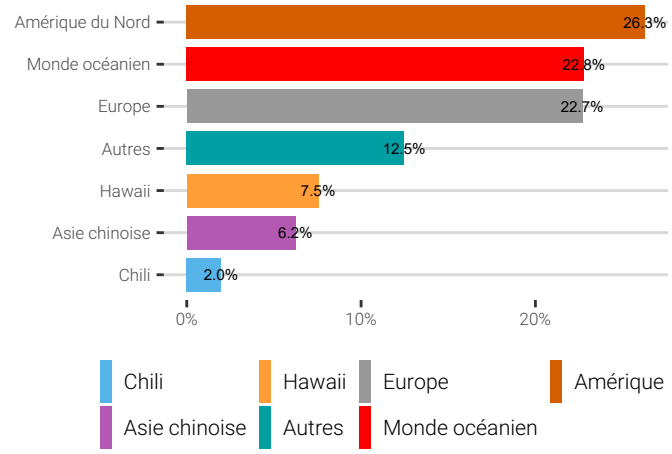
Fig. 3. Distribution des lieux d'implantation des familles en Outre-mer



Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020)

L'Océanie (incluant Wallis et Futuna) est l'aire privilégiée de résidence des membres des familles enquêtées en Polynésie française, vient ensuite l'île de la Réunion.

Fig. 4. Distribution des lieux d'implantation des familles à l'étranger



Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020)

La figure 4 détaille l'étendue à l'étranger des familles des personnes enquêtées. L'implantation à l'étranger est présente pour 10 % d'entre elles en moyenne. Le monde océanien comprenant la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Vanuatu, les Samoa etc. est le plus investi surtout si l'on y adjoint Hawaii (que l'enquête permet de distinguer des États-Unis) et le Chili (qui regroupe la communauté Rapa Nui).

L'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) puis l'Europe constituent ensuite les zones d'implantation des familles qui ont au moins un membre à l'étranger.

Sachant que la période de fortes mobilités concerne préférentiellement les plus jeunes (Torterat et Bolduc, 2018b), examinons où se trouvent les enfants des personnes enquêtées lorsqu'ils ne vivent pas en Polynésie française.

La jeune génération en dehors du *fenua*

L'enquête *Feti'i e fenua* permet d'identifier les lieux de résidence des apparentés qui vivent en dehors de la Polynésie française. En particulier, les adultes pivots interrogés sont les parents de jeunes qui sortent du territoire. Cela se traduit par un déficit de population dans la classe d'âge 15-25 ans (Sierra-Paycha et Lessage, 2019). Une première approche des caractéristiques de ces jeunes peut être faite à l'aide de régressions logistiques qui mesurent la probabilité relative pour les enfants des familles enquêtées, de résider à l'étranger, en France métropolitaine, en Outre-mer.

Table 3. Déterminants (odd-ratios) des lieux de résidence des enfants majeurs des enquêtés lorsqu'ils résident hors du fenua

Variables explicatives	Les enfants à l'étranger	Les enfants en France métropolitaine	Les enfants en Outre-mer
Age de l'enfant	1,00	1,00	1,08***
Genre de l'enfant			
- Masculin	1,36	1,69 ***	0,98
- Féminim	*Référence*	*Référence*	*Référence*
Niveau d'études			
- études supérieures	7,38***	3,03***	0,87
- autres	*Référence*	*Référence*	*Référence*
Zone de naissance de l'enquêté			
- Polynésie française	*Référence*	*Référence*	*Référence*
- Etranger	5,12***	1,35	1,53
- France métropolitaine	2,24**	6,72**	2,06
- Outre-mer	0,69	1,56	3,97**

Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020)
Note : significativité des odd-ratios : *** p<0.001; ** p<0,01
Lecture : Etre l'enfant de parents nés à l'étranger influe significativement sur le fait de résider à l'étranger et plus fortement que pour les enfants d'un parent né en Métropole.

L'âge n'est significatif que pour les enfants résidant en Outre-mer (pour 80,8 % d'entre eux en Nouvelle-Calédonie) : de façon significative, ils sont plus âgés que l'ensemble des enfants des familles enquêtées et leurs parents sont significativement plus souvent nés en Outre-mer. De fait, les enfants majeurs vivant à l'étranger sont les plus jeunes (25 ans et demi) suivis de ceux qui résident au *fenua* ou en France métropolitaine (27 ans en moyenne). Les plus âgés sont ceux qui sont partis (ou restés) en Nouvelle-Calédonie avec 31 ans en moyenne, une destination moins attractive pour les plus jeunes générations qui privilégient une poursuite d'études par rapport à des emplois peu qualifiés de Nouvelle-Calédonie.

Les plus qualifiés sont les jeunes à l'étranger. On remarque d'ailleurs que, le plus souvent et de façon très significative, leurs parents sont nés à l'étranger (et dans une moindre mesure, nés en France métropolitaine). Se dessine ici le profil d'une mobilité qualifiée ou dont l'objectif est justement la poursuite des études supérieures, ce sont en effet les plus jeunes (25 ans et demi en moyenne).

La grande majorité des jeunes qui vivent hors du territoire résident en France métropolitaine, souvent avec un niveau d'études supérieures. Avoir des parents nés en France métropolitaine favorise également cet éloignement. Toutefois, au-delà de la poursuite d'études hors de Polynésie française pour les enfants les plus privilégiés, l'armée constitue un moyen très important d'émigrer, notamment pour les enfants de familles plus modestes. Ainsi, 43 % des enfants natifs de Polynésie française résidant en France métropolitaine sont enrôlés dans l'armée. Cette importance des militaires parmi ces derniers explique le fait que les garçons y soient surreprésentés dans la régression.

Télécharger les données

Toutes les données

Références

SIERRA-PAYCHA C. et LESAGE A., 2019, « Les mobilités résidentielles », Points forts de la Polynésie française, ISPF, 4, 10p.

TORTERAT J. et BOLDUC M., 2018a. « Le recensement de la Polynésie française en 2017» ; Points forts de la Polynésie française, ISPF, 7, 12p.

TORTERAT J. et BOLDUC M., 2018b. « Polynésie française. Le ralentissement démographique se confirme, les jeunes continuent à émigrer », Insee Première, (1721), novembre 2018.

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1276
Auteurs de la publication	Leila FARDEAU, Éva LELIEVRE et Célio SIERRA-PAYCHA(Ined, équipe ANR ATOLLs)
Directeur de la publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépot légal	Septembre 2021
Informations	Immeuble Uupa - 1er étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Fax	+689 40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

La diversité des modes d'organisation familiale en Polynésie française

Leïla Fardeau et Louise Protar

Une photographie statistique de la Polynésie française d'aujourd'hui révèle sans ambiguïté la prévalence, à la fois de la cohabitation en famille élargie et en famille nucléaire [Fardeau, Lelièvre and Trabut, 2023]. Cette diversité des modes d'organisation familiale constitue une originalité du territoire par rapport à l'Hexagone. Elle recouvre par ailleurs une pluralité d'arrangements et de modes d'organisation.

Parmi les différents niveaux d'observation et d'analyse de l'institution familiale, ce chapitre s'attache à décrire la diversité des organisations familiales de la vie quotidienne. C'est-à-dire les agencements relationnels et matériels qui permettent de répondre aux besoins des personnes chaque jour. Ici, c'est le lieu de résidence, appréhendé par le biais du ménage et de l'espace de vie des familles [Bonvalet and Lelièvre, 2005], qui permettra de donner à voir ces différentes façons de vivre en famille. En effet, le logement est à la fois l'échelle d'observation des enquêtes de recensement – qui comptent le nombre et la taille des ménages[1], et constitue le cadre privilégié de la description de la vie domestique quotidienne [Protar, 2024 (à paraître)]. L'association d'une entrée dans la vie familiale par le domicile principal et l'étude des interactions dans la famille non-corésidente permet de mettre au jour des caractéristiques importantes du quotidien des personnes en éclairant leurs conditions de logement, mais aussi le partage des ressources et des dépenses, la prise des repas, le soin des enfants et des personnes âgées ainsi que le temps passé ensemble.

La combinaison d'une approche ethnographique et inductive de la parenté par les pratiques [Protar, 2024 (à paraître)], avec la description systématique et détaillée des modes de corésidence [Fardeau, Lelièvre and Trabut, 2023] et des familles-entourage sur le territoire permet d'une part de décrire et de quantifier les configurations familiales dans leur diversité, mais également d'expliquer les logiques historiques, sociales et économiques qui les sous-tendent, ainsi que les besoins auxquels elles répondent.

Il s'agira donc d'abord de décrire ces configurations familiales, par le biais de la famille corésidente et vivant à proximité. Ces modes d'organisation sont souvent, l'enquête qualitative le montre, des arrangements temporaires, qui se réagencent au gré des mobilités des personnes au sein du réseau de parenté. Quels sont les processus socio-historiques qui expliquent la morphologie contemporaine des configurations familiales ? On rappellera comment la progressive nucléarisation de la famille s'est accompagnée d'une persistance des ménages complexes et le rôle des transformations socioéconomiques et du mode d'urbanisation dans la constitution des quartiers familiaux. Ainsi, les organisations domestiques quotidiennes sont avant tout des adaptations aux contraintes spatiales et économiques résultant de la structuration du foncier, du logement, de l'emploi, des ressources et de la disponibilité des services publics sur le territoire.

[1] D'après l'Institut Statistique de Polynésie Française : « Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. (…) »

Encadré méthodologique

Les données mobilisées dans ce chapitre sont tirées de trois études.

La première est une enquête qualitative menée entre 2021 et 2023, associant une observation de la vie familiale dans un quartier de l'agglomération urbaine et des entretiens biographiques réalisés à Tahiti et dans deux autres îles du territoire. Elle analyse la parenté à travers un certain nombre de pratiques dont la corésidence, en prêtant attention à la façon dont les organisations domestiques se modifient au cours du temps, selon les trajectoires familiales et individuelles.

La seconde est une étude quantitative des configurations familiales des ménages sur le territoire, réalisée à partir des données du recensement de 2017. Pour décrire les familles corésidentes, l'approche adoptée dans le recensement consiste à l'appréhender au prisme du « ménage » ici défini comme l'ensemble des occupant·es d'un logement. Le recensement polynésien est exhaustif.

Enfin, les résultats sur les modes d'organisation familiale au-delà du ménage sont tirés de la première enquête famille en Polynésie française : l'enquête *Feti'i e Fenua* (2019-2020).

La famille nucléaire et la famille élargie : deux modes de cohabitation, plusieurs modes de vie

La population en Polynésie française : tableau socio-démographique

La Polynésie française est composée de 121 îles réparties sur un territoire aussi vaste que l'Europe. En 2017, elle compte 276 000 habitant·es, réparti·es sur 76 îles habitées. La population est en légère augmentation, puisqu'en 2022, 283 147 habitant·es ont été recensé·es. Néanmoins, le territoire présente un indice conjoncturel de fécondité (ICF) relativement bas : en 2021 il était de 1,7 enfant par femme[2] et l'entrée dans la parentalité est de plus en plus tardive [Pasquier, 2022, Sierra-Paycha, Trabut and Lelièvre, 2018]. Concernant les mises en couple, l'âge médian à la première cohabitation en couple est de 22 ans en 2017. Comme nous le verrons dans ce chapitre, ces mises en couple ne sont pas nécessairement synonymes de décohabitation du foyer parental. Les mariages sont quant à eux bien plus tardifs avec un âge médian de 44 ans en 2017.

La distribution des modes de corésidence (Tableau 1) montre que la famille nucléaire et la famille élargie sont des formes de cohabitation répandues sur le territoire. Un peu plus des trois quarts des ménages correspondent à des « ménages simples » et la plupart sont des familles nucléaires (60% des ménages). Parmi ces familles, 6 sur 10 sont des couples avec un ou plusieurs enfants. Vivre en « petite famille », selon la formulation locale, est donc la configuration familiale la plus courante sur le

[2] L'hexagone a un ICF de 1,8 la même année (Insee)

territoire (36% de l'ensemble des ménages) et est souvent présenté comme un mode de vie auquel les personnes aspirent.

Par exemple, Vairea, une femme d'une quarantaine d'années, rencontrée dans un quartier de la zone urbaine de Tahiti, vit actuellement avec son mari et leurs deux enfants. Leur maison se trouve sur le terrain de la famille du mari. Il y a quelques années, ils habitaient dans « la maison familiale » avec les frères et sœurs de son mari et leurs conjoints et enfants respectifs ; une situation que Vairea jugeait difficile à vivre : « J'en avais marre… L'organisation avec tous les enfants… Je ne veux plus être l'esclave de tout le monde ». Alors le couple a rénové la maison-cuisine attenante à la grande maison et s'y est installé : « On est bien chez soi hein ! » a conclu Vairea.

Tableau 1 : Typologie des ménages polynésiens

Type de ménage	Distribution	
	Ménages	***Population***
Personne seule	15,30%	4,30%
Couple sans enfant	15,90%	9,00%
Couple avec enfant(s)	35,60%	39,80%
Famille monoparentale	8,70%	6,50%
Ménages simples	**75,40%**	**59,50%**
Ménage lignager	16,20%	30,40%
Ménage de collatéraux	5,60%	7,40%
Autres ménages	2,80%	2,70%
Ménages complexes	**24,60%**	**40,50%**
Total	**75 544**	**270 746**

Source : Recensement de la Polynésie française, ISPF-Insee, 2017
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

Formes et logiques de formation des ménages complexes

La deuxième forme de famille la plus fréquente sur le territoire est catégorisée dans le recensement sous l'appellation « ménages complexes ». Ils se composent soit d'un noyau familial avec une ou plusieurs personnes seules, soit d'un ménage de personnes seules et plus rarement de plusieurs « petites familles » qui habitent ensemble. Ces modes de cohabitation concernent près d'un quart des ménages et 41% des habitant·es du territoire (Tableau 1).

La plupart (62%) rassemblent plusieurs générations d'adultes sous le même toit. Ces *ménages lignagers* (car ils s'organisent autour d'une lignée) rassemblent 16% des ménages et concernent environ un tiers de la population car ils sont relativement grands. C'est le cas de Fetia et de sa famille. Cette femme, âgée d'une trentaine d'années, vit actuellement dans la maison où elle a grandi, avec son conjoint et leurs deux enfants (un garçon et une fille). Ils partagent le logement avec la mère de Fetia, qui est veuve, et le frère de Fetia, ainsi que sa petite famille (sa femme et leurs deux fils). Fetia et son frère n'ont jamais quitté la maison de leur mère : ils se sont mis en couple et ont eu des enfants à l'intérieur de la maison familiale. C'est souvent de cette façon que se forment les maisonnées élargies de ce type.

Les décohabitations ont souvent lieu après la mise en couple, voire après la naissance du premier enfant. À leur mise en couple, seulement la moitié des personnes âgées entre 40 et 59 ans se sont installées dans un logement indépendant (chez elles ou chez leur conjoint), et environ un tiers, se sont mis en ménage chez leurs parents ou dans la famille de leur conjoint (Figure 1). Il est toutefois relativement rare que la cohabitation intergénérationnelle se poursuive lorsque les enfants grandissent. Celle-ci peut en revanche se remettre en place, notamment à la suite d'une rupture conjugale. Joséphа par exemple vit avec ses parents dans un quartier défavorisé de la zone urbaine de Tahiti. Deux frères de Joséphа, avaient quitté la maison de leurs parents au moment de leur mise en couple, pour aller vivre dans les familles respectives de leurs compagnes. Après quelques années, ils ont chacun rompu avec leur conjointe et sont revenus vivre chez leurs parents avec leurs enfants. Au moment de l'enquête, la maison logeait donc le couple des parents, le premier frère avec ses enfants d'une première union et sa nouvelle compagne et le second frère avec ses enfants d'une première union, sa nouvelle compagne et leur enfant. Toutes ces personnes dorment dans la grande maison, sauf Joséphа qui a transformé en chambre une petite cabane qui se trouve sur le terrain.

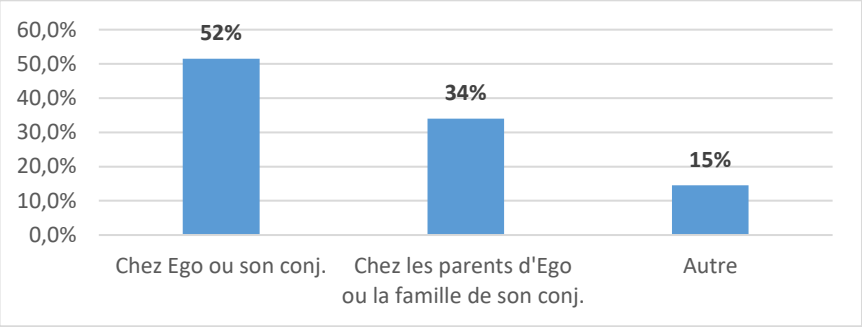


Figure 1 : Lieu d'installation en couple
Source : Enquête *Feti'i e Fenua*, Ined-ISPF, 2019-2020
Champ : Personnes âgées entre 40 et 59 ans, ayant déclaré une union corésidente

Ce type de trajectoire est fréquent, et cela explique que vivre seul·e demeure relativement rare. Les personnes seules représentent 15 % des ménages polynésiens – contre 36 % dans l'Hexagone en 2017. Cela suggère que les personnes isolées (celles qui n'habitent ni avec un conjoint ni avec un enfant) vivent plus souvent avec des familles ou entre personnes seules, formant ainsi des ménages complexes.

Une minorité (un peu moins d'un quart des ménages complexes soit 6% de l'ensemble des ménages) s'organise autour de pairs d'une même génération sans présence d'ascendant·es. Il s'agit de *ménages de collatéraux*. La situation de Vairea avant qu'elle ne puisse s'installer dans un logement indépendant avec sa petite famille correspond à ce mode d'organisation. Ces ménages sont le plus souvent composés de jeunes adultes qui ne disposent pas encore des ressources suffisantes pour vivre seuls ou en petite famille.

Toutefois le recensement n'offre qu'une photographie statistique, prise à un moment donné, qui laisse de côté la temporalité des organisations familiales. Or, les mobilités sur le territoire sont intenses : un quart de la population a déménagé dans la période intercensitaire entre 2012 et 2017 [Sierra-Paycha and Lesage, 2019]. Concrètement, il est très fréquent pour une famille d'accueillir, pour des durées plus ou moins longues, des *fet'ii* – c'est-à-dire des membres de la parentèle. Par exemple, la famille de Fetia dont nous avons parlé plus haut accueille fréquemment des cousins, qui vivent habituellement sur la Presqu'île de Tahiti avec leur mère, mais qui cherchent à se rapprocher

de la ville, notamment pour chercher du travail. En 2021, ils logeaient chez Fetia depuis respectivement six mois et un an.

L'analyse sur le temps long des arrangements résidentiels que connaît un groupe familial au fil des années montre les logiques de cohabitation et de décohabitation. Les parents d'Agnès se sont installés au début des années 1970 dans un quartier populaire de Tahiti, alors en phase de construction spontanée. Ils ont bâti une maison sur un terrain qu'ils louaient, et y ont élevé leurs neuf enfants. En 1988, Agnès a donné naissance à sa fille aînée et est allée vivre avec son conjoint chez la grand-mère de celui-ci. Le père d'Agnès, qui était ouvrier, a pris sa retraite au début des années 2000, et a souhaité retourner vivre dans son île d'origine, où il possède des terrains. Ses deux fils cadets, alors âgés d'une dizaine d'années, ont passé plusieurs années là-bas avec leur père, avant de revenir pour leur scolarité. Le père n'est jamais rentré à Tahiti et le couple s'est séparé. Agnès est allée vivre quelques mois avec lui, avec sa fille aînée, rejointe ensuite par son conjoint. Quand ils sont rentrés à Tahiti, ils ont construit une maison sur le même terrain que la maison familiale d'Agnès. Ils y vivent actuellement avec leurs filles adultes et un fils récemment adopté. Aujourd'hui la maison familiale où a grandi Agnès est occupée par deux de ses frères et leur petite famille. Ils ont divisé la maison de l'intérieur en construisant un mur, mais seule l'une des parties dispose d'une salle de bain. Une des familles utilise donc la salle d'eau de la grand-mère qui vit à côté, avec une sœur d'Agnès, dans une maison construite par une des sœurs, partie vivre à la Presqu'île. Celle-ci revient tous les weekends s'occuper de leur mère. Au total, ce terrain, loué, compte désormais cinq maisons, où vivent la famille d'Agnès, selon des arrangements qui bougent au fil des évènements biographiques. Cette description met également en évidence que les interactions familiales ne se limitent pas aux corésident·es.

La famille au-delà du ménage : vivre à côté, sur le même terrain, ou dans le même quartier.

Comme le montre l'exemple d'Agnès, les familles polynésiennes se rassemblent souvent dans les mêmes quartiers voire sur les mêmes terrains. Le tableau 2 ci-dessous donne la part des 40-59 ans qui ont des membres de leur famille à proximité de leur domicile. La proximité résidentielle est ici appréhendée par le fait de vivre sur le même terrain (« à côté ») ou bien dans la même commune associée[3] (« à proximité »). Malgré le relatif éparpillement des familles [Fardeau, Lelièvre and Sierra-Paycha, 2021], la plupart des habitant·es du Pays vivent à proximité d'au moins un·e membre de leur parentèle : parmi les 40-59 ans, 37% déclarent qu'au moins un·e ascendant·e, un·e descendant·e direct·e ou un·e adelphe réside dans un logement adjacent au leur et 69% dans la même commune associée.

Tableau 2 : Membres de la famille sur le même terrain (« À côté ») ou dans la même commune associée* (« À prox. ») selon le type de ménage

[3] La Polynésie française compte 48 communes, dont 30 comprennent des communes associées. Chaque commune associée correspond à une île (pour les plus petites) ou la subdivision d'une île (pour les plus grandes). Il y a au total 98 communes associées en Polynésie française. Par exemple la commune de Moorea-Maiao est composée de deux îles et compte 6 communes associées : les communes associées de ʻĀfareaitu, Haʻapiti, Paopao, Papetoʻai et Teavaro sont des subdivisions de l'île de Moorea, la commune associée de Maiao correspond quant à elle à l'île de Maiao.

	Enfants		Adelphes		Parents		Famille (ensemble)	
Type de Ménage	À côté	À prox.*	À côté	À prox.*	À côté	À prox.*	À côté	À prox.*
Personne seule	5,7%	13,4%	33,8%	55,2%	13,3%	21,4%	**39,3%**	**64,3%**
Couple sans enfant	14,5%	28,2%	21,8%	40,9%	15,5%	28,4%	**35,8%**	**63,4%**
Couple avec enf.	11,4%	23,7%	24,3%	47,1%	20,1%	39,1%	**37,8%**	**67,9%**
Fam. monopar.	13,8%	24,2%	30,0%	56,0%	10,1%	21,9%	**37,1%**	**64,5%**
Men. Coll	7,7%	20,2%	34,8%	88,0%	18,0%	29,2%	**42,9%**	**94,4%**
Men. Lign.	4,2%	12,2%	26,4%	63,5%	3,0%	25,5%	**29,0%**	**79,2%**
Autre	11,5%	21,2%	32,7%	53,8%	26,9%	36,5%	**48,1%**	**75,0%**
Ensemble	**10,4%**	**21,7%**	**26,3%**	**51,7%**	**15,6%**	**31,9%**	**36,9%**	**69,2%**

Source : Enquête *Feti'i e Fenua*, Ined-ISPF, 2019-2020

Champ : Résident·es de la polynésie française âgé·es entre 40 et 59 ans

Notes :

- La colonne « à côté » désigne la part des résident·es qui ont un membre de la famille sur le même terrain, la colonne « à prox. » inclut également celles/ceux qui ont un·e membre dans la même commune associée (y compris sur le même terrain).
- Ces proportions ne s'ajoutent pas puisqu'il est par exemple possible qu'une personne ait des frères et sœurs sur le même terrain mais aussi plus loin dans la commune associée (8% des 40-59 ans). De même, il est possible qu'une personne ait à la fois un parent et un frère ou une sœur à côté de son logement (c'est le cas de 14% des 40-59 ans si on considère la commune associée et 7% sur le même terrain).

Lecture : 5,7% des personnes âgées entre 40 et 59 ans et qui vivent seules ont un·e enfant résidant sur le même terrain que celui de leur logement. C'est moins que l'ensemble des 40-59 ans qui sont 10,4% dans cette situation.

La proximité résidentielle varie selon le lien familial et le mode de cohabitation (Tableau 1). Les plus souvent concerné·es sont les frères et sœurs : 51% des 40-59 ans ont au moins un·e adelphe qui réside dans la même commune associée ou sur le même terrain (26%). Ceci confirme l'importance du groupe des collatéraux dans le quotidien des polynésien·nes. Tous les types de ménage sont concernés, mais les ménages de collatéraux se démarquent : près de 9 sur 10 ont au moins un·e adelphe à proximité et plus d'un tiers sur le même terrain. Les familles conjugales sont les moins nombreuses dans cette situation (41% pour les personnes en couple sans enfant et 47% de celles qui vivent en couple avec enfants).

Étant donné l'âge de la population d'intérêt, plus de la moitié (52%) de leurs enfants résident avec elles/eux. Les frères et sœurs sont aussi bien plus nombreux·ses que les enfants des enquêté·es[4], du fait de la réduction de la natalité entre ces deux générations [Villedieu-Liou, 1994]. Ainsi, les enfants vivent moins souvent à proximité que les autres membres de la famille : 22% des 40-59 ans vivent à proximité d'un enfant. Cette situation est la plus courante pour les couples sans enfant(s) : 28% ont un enfant dans la même commune associée dont la moitié sur le même terrain. Plutôt que des couples sans enfant il s'agit donc de couples avec enfant(s) à côté. Sans surprise, elle est la plus rare pour les ménages lignagers.

Environ un tiers (32%) des 40-59 ans vivent à proximité d'un parent, dont la moitié sur le même terrain. Ici encore les moins nombreux·ses sont les habitant·es en ménages lignagers, qui cohabitent

[4] La génération des 40-59 ans a en moyenne 5 frères et sœurs et 2,4 enfants (nés).

déjà avec leurs parents. Les personnes qui vivent en couple avec enfant(s) et en ménage de collatéraux sont les plus nombreuses à vivre à proximité des parents : environ un cinquième vit sur le même terrain et ils sont respectivement 39% et 29% à vivre dans la même commune associée. La décohabitation de ces types de ménage se fait donc relativement souvent à proximité des ascendant·es. Les aîné·es résident par ailleurs souvent (47%) avec des membres de leur famille et lorsqu'ils/elles ont besoin d'aide pour des activités de ménage, repas, approvisionnement et toilette, ces besoins sont le plus souvent couverts par la famille [Pasquier and Trabut, 2022].

Ces relations familiales de proximité sont importantes dans la vie des personnes et le quotidien d'une famille peut être partagé au-delà du ménage. Inversement, des personnes qui occupent le même logement peuvent pourtant vivre séparément dans la pratique, par exemple en prenant leurs repas chacune de leur côté. C'est le cas chez Fetia : depuis quelques années, sa petite famille mange séparément de celle de son frère et de leur mère. Fetia a fait le choix de faire les courses et de cuisiner séparément, et ils ont installé une cuisine dans la cour à l'avant de la maison à cette fin. Elle ne voulait plus subir les reproches de sa mère, qui se plaignait que le mari de Fetia et ses enfants mangent plus que leur part. Le reste de la maisonnée, c'est-à-dire la mère, le frère et sa petite famille ainsi que les cousins, se cotisent pour acheter la nourriture et mangent ensemble.

Il n'est en effet pas rare que plusieurs familles vivent sous le même toit en séparant partiellement leur vie quotidienne, sans pour autant souhaiter ou pouvoir décohabiter. En pratique, celles-ci dédoublent les équipements – par exemple chaque foyer possède un frigidaire – et/ou en restreignent l'accès, parfois en le dotant d'un verrou. Ces séparations peuvent s'accentuer au point de dédoubler les espaces communs. Dans un cas évoqué lors des formations des agents recenseurs d'une petite île, les « familles » qui se partagent une maison vont jusqu'à y installer des compteurs électriques séparés. Cette réalité pose la question des bornes du groupe des corésident·es, et souligne les limites de concepts statistiques hexagonaux directement transposés aux familles polynésiennes[5].

Ces situations révèlent une distinction subtile entre la corésidence et le partage du quotidien, invisibles en métropole, du fait de l'écrasante majorité de ménages nucléaires.

À quand cette organisation sociale des familles remonte-t-elle ?

L'organisation sociale contemporaine des familles est le fruit de plusieurs processus historiques. L'installation missionnaire en Polynésie française, à la fin du XVIIIème siècle, la colonisation au XIXème siècle et la catastrophe démographique qui l'a suivie [Rallu, 1990] ont eu des effets profonds sur l'organisation de la parenté et les structures politiques [Conte, 2019 ; Oliver, 1974 ; Ottino, 1972]. Puis, les transformations économiques et sociales des années 1960 et leurs conséquences à long

[5] Dans le recensement français, le ménage est défini à partir de la corésidence. Dès les formations cette définition suscite de nombreuses questions. La distinction entre une adresse collective – c'est-à-dire un immeuble constitué d'appartements séparés – et un ménage complexe – c'est-à-dire plusieurs « petites familles » ou une famille et des personnes seules qui vivent ensemble dans le même ménage, s'avère floue dans la pratique. De telles séparations posent la question de comment définir le groupe et confirment l'importance du travail des agents recenseurs recruté·es localement et de celles et ceux qui les encadrent.

terme ont amené une reconfiguration et une adaptation des pratiques familiales. La rapidité de ces changements se reflète dans la temporalité de la transition démographique.

La transition démographique en Polynésie Française

La transition démographique s'est amorcée à partir de la fin de la seconde guerre mondiale. Elle a accompagné le développement accéléré du territoire et les nombreux bouleversements liés à l'ouverture du Centre d'Expérimentation Nucléaire du Pacifique (CEP) et aux grands travaux précédant son installation au début des années 1960. À l'instar des transitions démographiques des pays en développement, celle-ci est bien plus rapide que celle qu'ont pu connaître la France métropolitaine ou la plupart des pays du Nord. La baisse de la natalité intervient dès le début des années 1970 et se stabilise au début des années 1980. La réduction de la mortalité est tout aussi rapide. Ainsi, l'espérance de vie était d'environ 44 ans au lendemain de la seconde guerre mondiale, alors qu'en 1990 elle atteint 67 ans pour les hommes et 73 ans pour les femmes [Villedieu-Liou, 1994]. Aujourd'hui, son augmentation se fait plus lente. En 2020, elle est de 75 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes [Pasquier, 2022].

Le territoire a aujourd'hui atteint un stade de maturité démographique, marqué par le ralentissement de l'accroissement de sa population, amorcé en 2002, et le vieillissement celle-ci[6]. Ainsi, depuis les années 2000, on observe des tendances propres à ce qu'on appelle la seconde phase de la transition démographique qui se caractérise par une espérance de vie élevée et par une fécondité durablement faible (en dessous du seuil de remplacement de 2,1 enfants par femme) ainsi que la diversité des types d'union et de familles [Sierra-Paycha et al., 2022].

La nucléarisation de la famille et le maintien des ménages complexes

Les enquêtes anthropologiques menées en Polynésie française dans les années 1960 puis 1970 montraient que le ménage nucléaire était déjà une forme fréquente de l'organisation résidentielle et économique de la famille au quotidien. En effet, le processus de nucléarisation des familles s'est amorcé à partir de la fin du XIXème siècle sous l'influence des institutions politiques et religieuses implantées lors de la colonisation du territoire [Ottino, 1972 ; Protar, 2024], d'abord aux îles de la Société et progressivement dans les autres archipels. Par exemple, dans les années 1960, on comptait une majorité de ménages conjugaux dans les localités des Îles-du-Vent (18% de ménages complexes à Aoua, 11% à Manuhoe et 39% à Maiao) mais trois quarts de ménages complexes à Pukarua aux Tuamotus [Finney, 1965 ; Hatanaka, 1971 ; Kay, 1963 cités par Sierra-Paycha et al., 2022]. La diffusion de la norme s'est intensifiée après la seconde guerre mondiale, jusqu'aux années 1990.

Une spécificité de la démographie du territoire est la stabilité, depuis les années 1990, de la corésidence en famille élargie, autour de 25% – y compris dans les centres. Pourtant, les dernières décennies ont été marquées par l'augmentation du nombre de séparations et a fortiori des familles monoparentales et des personnes seules, caractéristiques de la deuxième phase de la transition démographique. Mais ces changements n'ont pas eu pour effet de réduire la part des ménages complexes, qui a même légèrement augmenté entre 2007 et 2017 [Sierra-Paycha et al., 2022].

[6] La population du territoire est aujourd'hui relativement jeune. En 2017, 31% des habitant·es du territoire ont moins de 20 ans [Pasquier, 2020].

Cette permanence de la corésidence en famille élargie ne doit pas être hâtivement interprétée comme une survivance du mode de vie rural et de l'activité agricole qui déterminaient l'organisation de la parenté jusqu'aux années 1960. Il s'agit plutôt d'une réponse pratique « à la modernité » et à certains des enjeux de la vie contemporaine sur le territoire. Pour le dire simplement, les ménages complexes d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'hier.

L'urbanisation et les nouvelles logiques de cohabitation familiale

Des études anthropologiques datant du début des années 1960, décrivent le système de parenté polynésien comme fondé sur la génération plutôt que sur la filiation : il s'articule autour de *l'opu ho'e*, ensemble de descendant·es d'un couple sur deux générations [Robineau, 1989]. Toutefois, il est probable qu'un glissement se soit produit de la parenté orientée par la génération vers une parenté orientée par la filiation, centrée sur la famille conjugale mais où les relations entre germains et collatéraux restent importantes [Protar, 2022]. Le groupe des germains a néanmoins gardé sa centralité dans les pratiques d'héritage et de transmission des terres [Bambridge, 2013 ; Ottino, 1970 ; Sana-Chaillé de Néré, 2023]. Dans les activités de subsistance quotidienne, le groupe des collatéraux n'a plus son importance passée ; mais il demeure un ressort important des solidarités familiales. Cela se traduit par la corésidence (7% des polynésien·nes vivent en ménage de collatéraux) mais plus encore par la proximité résidentielle, décrite plus haut.

En ce qui concerne Tahiti et sa zone urbaine, l'installation des familles à proximité les unes des autres est le fruit de l'urbanisation et de l'installation des migrant·es venant des îles pour travailler en ville à partir de la fin des années 1950. À cette période, les travaux liés au Centre d'Expérimentation nucléaire du Pacifique provoquent une forte concentration de la population dans l'Archipel de la Société. Ainsi, la population de la métropole de Papeete sur l'île de Tahiti a plus que quadruplé entre 1956 et 1980 [Merceron and Morschel, 2013]. Ces très nombreuses arrivées, font brusquement augmenter la densité de population dans la commune de Papeete et la zone urbaine s'étend progressivement aux communes avoisinantes de Faa'a, Punaauia, Pirae, Arue et Mahina. Or si des habitations ont été construites pour accueillir les personnes venues de métropole (les fonctionnaires et les militaires notamment), rien n'a été prévu pour les très nombreux·ses travailleur·ses insulaires qui arrivent alors à Tahiti [Fages, 1974]. La politique sociale du logement en Polynésie française ne se développe en effet qu'à partir des années 1970 [Délégation à l'habitat et à la ville, 2022]. Des quartiers de migrants se constituent ainsi dans les zones urbaine et suburbaine de l'agglomération. Dans ces quartiers, les migrant·es se regroupent souvent par familles élargies. À cause du manque de logements, il est courant que plusieurs familles apparentées construisent leurs maisons sur un terrain loué par l'un·e des membres [Ringon, 1971].

Si les flux vers Tahiti ont désormais diminué [Gautron, 2020], ce mode d'installation perdure. Par exemple Lorette, une femme de quarante ans, ses deux sœurs et son frère, ont grandi aux Australes. Au cours des années 1990, ils se sont installés les uns après les autres sur un même terrain loué dans les hauteurs d'une commune suburbaine de Tahiti. Lorette a construit une maison où elle loge avec son mari, ses deux enfants et sa petite-fille. La maison voisine est occupée par sa grande sœur et sa petite famille, tandis que le frère et la sœur cadette cohabitent dans une troisième maison. Tous les quatre se rendent de nombreux services quotidiens et partagent notamment l'usage d'une même voiture.

Ces pratiques d'entraide familiale répondent à des besoins liés aux mobilités et à l'accès au logement, contraints sur le territoire par plusieurs obstacles.

Des familles entre ressources et contraintes

Après deux décennies de développement et de croissance économique, le territoire s'installe dans une économie tertiarisée et très dépendante des conjonctures internationales. La fermeture définitive du Centre d'expérimentation du Pacifique en 1996 dégrade la situation économique du territoire. Celle-ci s'aggrave encore avec le développement d'une concurrence chinoise à la production perlière au cours des années 2000 suivi de près par la crise financière mondiale de 2008 qui a eu un fort impact sur le tourisme – en particulier sur la demande Nord-américaine [Merceron and Morschel, 2013]. Ces événements ont plongé le pays dans un marasme économique jusqu'au début des années 2010. Entre 2008 et 2012, les taux de croissance du territoire sont négatifs, faisant reculer le PIB de 2,7 points par an et le taux de chômage passe de 12% à 22% entre 2007 et 2012 [2022]. Une timide reprise économique s'amorce à partir de 2013 et la croissance demeure soutenue jusqu'en 2019. Mais elle se heurte rapidement aux conséquences de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19 qui affecte très durement le Pays, dont l'économie est fortement dépendante du tourisme et du transport. En 2020, quatre salarié·es du secteur privé sur dix travaillent dans des secteurs où la baisse de l'activité atteint *a minima* 50% [Siu, 2020].

Le taux de pauvreté relative sur le territoire est d'ailleurs significativement plus élevé qu'en France hexagonale, avec 26% de la population vivant sous le seuil de pauvreté, comparé à 14% en France métropolitaine. Ce seuil de pauvreté est lui-même plus bas en Polynésie française. Les difficultés d'accès à un emploi salarié (le taux d'emploi est de 53%), ainsi que l'absence de système d'assurance chômage et de revenu de solidarité active permettent d'expliquer cet écart. La pauvreté monétaire est particulièrement marquée dans les archipels périphériques, bien que cela soit compensé par un recours fréquent à l'autoproduction et une moindre difficulté d'accès au logement [Vucher-Visin, 2022].

La vulnérabilité des familles aux aléas économiques

La résidence et la propriété étaient un des enjeux majeurs de l'organisation de la parenté dans la société traditionnelle. Dans un système de parenté indifférencié, où chaque individu s'inscrivait dans une parentèle très étendue, la présence prolongée dans un lieu inscrivait la personne dans une famille et conditionnait l'accès aux terres et aux maisons. La transmission des terres et des constructions est toujours un point chaud des rapports familiaux auquel s'ajoute, en milieu urbain, la rareté des logements disponibles et accessibles.

En effet, l'offre de logement sur le territoire explique pour beaucoup les modes d'organisation familiale d'aujourd'hui (corésidence, proximité, *etc*.). Dans la zone urbaine de Tahiti, où se rassemble la moitié de la population du pays, l'accès à un logement indépendant est compliqué par le peu de logements disponibles et des prix élevés. L'extension urbaine est contrainte par le manque de surfaces planes : les constructions occupent une fine bande de terres entre mer et montagne, s'étendant sur plus de 40 km de long [O.R.S.T.O.M, 1993]. Le manque d'espace, la spéculation foncière en ville, ainsi que la propriété indivise [Bambridge, 2013 ; Sana-Chaillé de Néré, 2023] contraignent fortement la construction. Malgré le manque d'espace, 73% des logements sont des maisons individuelles. La construction de nouvelles habitations stagne depuis 2002 alors qu'en 2017, un logement sur 10 était vacant. Les nouvelles constructions se font au profit de l'habitat collectif, mais les appartements ont un taux d'occupation plus faible car ils servent plus souvent de résidences occasionnelles [Ellacott, 2014]. La plupart (72% en 2017) des ménages sont propriétaires de leur

logement, bien que 40% d'entre eux soient construits sur un terrain loué ou indivis, et cette situation est d'ailleurs plus fréquente parmi les ménages complexes (Figure 2). Cela a été favorisé par la politique de construction de logements à bas coût portée par l'Office Polynésien de l'Habitat[7]. La location privée concerne principalement Tahiti et demeure difficilement accessible. Elle ne concerne d'ailleurs que pour moitié des natif·ves du pays [Ellacott, 2014].

Dans ce contexte de pénurie, les inégalités économiques jouent à plein [Vucher-Visin, 2022] et rendent l'achat ou la location inaccessibles aux plus précaires. Les personnes vivant en famille élargie sont d'ailleurs plus souvent en situation de précarité économique, ce qui indique que la corésidence en famille élargie sert souvent de protection contre certaines difficultés matérielles [Fardeau, Lelièvre, and l'équipe Atolls, 2023].

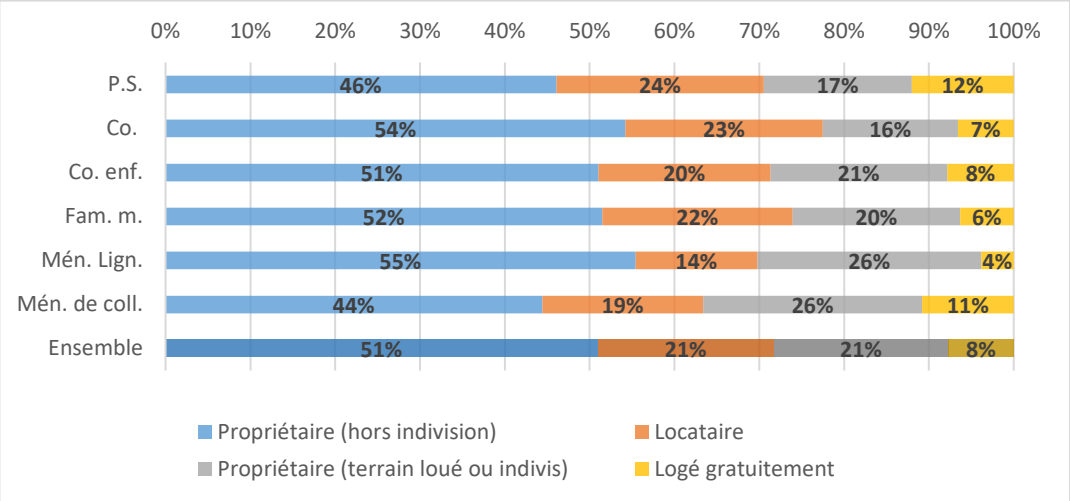


Figure 2 : Statut d'occupation du logement selon le type de ménage
Source : Recensement de la population, ISPF-Insee, 2017
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

Pour la majorité des personnes, le recours aux solidarités familiales pour se loger s'avère nécessaire à un moment ou un autre. L'étude de la composition des ménages complexes, qui accueillent fréquemment de nouveaux membres [Fardeau et al., 2022], met en lumière les motifs de cohabitation. Le premier facteur de co-résidence en famille élargie est la temporalité des mises en couple et de l'entrée dans la parentalité, qui précèdent souvent l'accès à un logement indépendant. Le deuxième est l'accueil, par des membres de leur famille, des adolescent·es ou de jeunes adultes amené·es à déménager ou à se déplacer temporairement, pour la poursuite de leur scolarité [Bréant, 2022 ; Bréant and Durand, 2023 ; Malogne, 2001] ou pour la recherche d'emploi [Bodet, 2022 ; Sierra-Paycha and Lesage, 2019], et ne disposent pas des ressources suffisantes pour s'installer dans un logement indépendant. La concentration des services de santé à Tahiti, qui oblige à faire de plus ou moins longs séjours pour y recevoir des soins de santé ou effectuer un suivi médical, revient régulièrement dans les motifs des mobilités [Eliot, Couillet and Colange, 2023 ; Servy, 2022]. Aux âges plus avancés, la corésidence intergénérationnelle peut également contribuer à la prise en charge des aîné·es. Le territoire dispose en effet de peu de structures dédiées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes malgré une espérance de vie relativement élevée [Pasquier and Trabut, 2022].

[7] Source : https://www.oph.pf/notre-histoire

Ces mobilités amènent donc des ménages installés à accueillir des membres supplémentaires. Un ménage peut aussi construire une habitation indépendante sur un terrain possédé ou loué par un·e proche : cela explique la proximité résidentielle décrite en première partie. Cette pratique est plus courante sur les terrains possédés en indivision (59%). L'auto-construction est aussi relativement fréquente : elle concerne 38% des logements des 40-59 ans [Pasquier and Lelièvre, 2023]. Enfin, 8% des ménages sont logés à titre gratuit dans un logement indépendant, une situation plus répandue dans les archipels périphériques [Chaigne, Escouflaire and Pasquier, 2019], mais aussi parmi les ménages de collatéraux (Figure 2).

Autrefois structurée par l'activité agricole, la corésidence en famille élargie est aujourd'hui conditionnée par l'organisation spatiale du territoire : la concentration des emplois et des services dans la zone urbaine de Tahiti, où l'accès au logement est particulièrement contraint. Les timides politiques publiques ne suffisent pas à porter le poids de ce déséquilibre, qui pèsent sur les solidarités familiales et peut être source de tension.

Des logements "surpeuplés" ?

Pour une travailleuse sociale rencontrée dans un quartier populaire de la zone urbaine de Tahiti, « la surpopulation » est un obstacle à la stabilité des familles et au bien-être des personnes. Face aux situations graves auxquelles elle est confrontée chaque jour, elle estime que la solution est de « sortir la famille de la grande famille ».

Sa perception est confirmée par les chiffres de suroccupation des logements. La Polynésie française compte bien plus de logements suroccupés que l'hexagone : en 2017, c'est le cas de plus d'un logement sur cinq au *fenua* (d'après le recensement) contre 5% en France métropolitaine (Bernard et al. 2020). À Tahiti, le problème est plus accentué dans les communes les plus centrales, urbanisées le plus anciennement, comme Papeete (22%), et les plus pauvres, comme Faa'a (24%). La concentration de la population à Tahiti, les difficultés d'accès à un logement indépendant et la précarité économique ont pu y contribuer : l'entassement des familles dans des logements inadaptés a eu pour effet un « blocage par saturation qui rend inopérante l'hospitalité traditionnelle » [Ringon, 1971].

Suroccupation

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;

et pour les célibataires de moins de 19 ans :

- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
- sinon, une pièce par enfant.

Les studios occupés par une personne sont exclus du champ. Un logement est considéré suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce au regard du ménage qui l'occupe.

Source : insee.fr

Le surpeuplement des logements est lié à l'inadéquation des modes de cohabitation avec parc de logements disponibles. Plus de la moitié (54%) des ménages lignagers et 40% des ménages de collatéraux sont suroccupés contre environ 20% des familles nucléaires avec un ou plusieurs enfants (d'après le recensement de 2017). Un élément d'explication est la taille de ces ménages. Les ménages complexes sont de relativement grands ménages (6,6 personnes en moyenne pour les ménages lignagers et 4,7 pour les ménages de collatéraux). À titre de comparaison, les couples avec enfant(s) contiennent en moyenne 4 personnes. Or la part des logements de 5 pièces ou plus est en constante diminution depuis les années 1990 [Ellacott, 2014]. En effet, avec l'urbanisation et le développement de l'habitat social, de plus petits logements ont remplacé l'habitat traditionnel plus adapté à ces modes de vie [Bastide, 2020]. Ainsi, la juxtaposition de plusieurs familles nucléaires dans des logements trop petits explique la plupart des cas de suroccupation sur le territoire : 59% des logements suroccupés abritent des ménages de plusieurs familles [Pasquier, 2020].

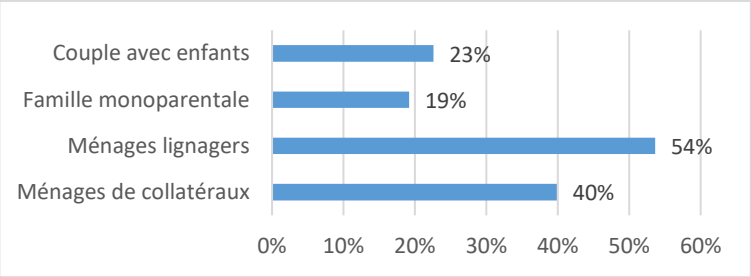


Figure 3 : Pourcentage de logements suroccupés selon le type du ménage qui l'occupe
Source : Recensement de la population, ISPF-Insee, 2017
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires, hors couples sans enfants et personnes seules

Le fait de vivre dans des logements surpeuplés peut avoir de nombreux effets néfastes. La promiscuité accélère la dégradation du logement et augmente les risques domestiques. Les ménages occupant ces logements subissent également des contraintes liées au partage de l'espace qui pèsent sur l'organisation de leurs activités quotidiennes et sur le sommeil de leurs membres. Tout cela affecte leur quotidien, leur santé physique et mentale (stress, maladies contagieuses, *etc.*) et pèse sur les relations interpersonnelles entre ceux-ci [Petit, Lehrmann and Best, 2017]. La prévalence de la corésidence en famille élargie et des logements suroccupés, sont des facteurs cruciaux lorsque l'on cherche comprendre les conflits et les violences intrafamiliales [Bastide, 2020].

Trois trajectoires d'évitement de la grande famille

Les personnes, en fonction de leurs ressources, peuvent parfois « sortir de la grande famille », et des difficultés qui accompagnent la cohabitation en famille élargie. Comme on l'a vu plus haut, Vairea et son mari ont quitté la maison familiale en aménageant une dépendance sur le même terrain, un choix conditionné par leurs revenus modestes et par leurs emplois qui se trouvent en ville (Vairea travaille dans le secteur associatif et son mari est chauffeur).

Pour la travailleuse sociale déjà citée, une des solutions à la saturation des logements, et à la pénurie d'emploi dans la zone urbaine, est le « retour dans les îles », qui constitue une figure récurrente des discours politiques et des politiques publiques sur le territoire, et est ancrée dans une représentation des mobilités comme circulaires [Bambridge, 2004 ; Bernard and Bernardie-Tahir, 2021 ; d'Hauteserre, 2004]. Jenny par exemple, est une femme d'une quarantaine d'années,

originaire des Îles sous-le-vent. Pendant plusieurs années, elle et son conjoint ont fait des allers-retours entre leur île, où ils logeaient chez la famille de Jenny, et Papeete, en habitant chez le frère de son conjoint et en faisant des petits boulots. Mais, sans diplôme ni moyen de locomotion, ils ne trouvaient pas d'emploi : « Il faut avoir de l'expérience à Papeete… c'est pas comme nous. C'est pas pareil l'expérience qu'on a dans les îles… Il y a du boulot à Tahiti mais on dirait c'est pas fait pour nous. [...] C'est bien à Tahiti mais 'faut avoir un boulot, faut avoir un boulot… Tout est cher ». A plusieurs reprises, ils se rendent à Rangiroa, pour garder des terrains en échange du ramassage du coprah. Aujourd'hui, Jenny vend des beignets au bord de la route plusieurs fois par semaine, et son compagnon travaille ponctuellement comme jardinier ou collecte du coprah. Leurs revenus limités leur permettent de louer une maison sommaire (elle n'est pas raccordée au réseau électrique par exemple, la famille charge leurs téléphones avec un panneau solaire) et de pourvoir à leurs besoins. Jenny juge ce mode de vie confortable : « C'est plus simple ici, c'est cool », dit-elle en entretien. Pour le moment, le couple préfère rester à Rangiroa, où leur fille est scolarisée. Les terrains familiaux dans les Îles-Sous-le-Vent sont occupés par certains de leurs frères et sœurs, et se trouvent loin de la mer. À Rangiroa, le poisson que pêche le compagnon de Jenny pourvoit une part importante de leur alimentation.

À l'autre extrémité de l'échelle sociale, Leilani avait des ressources suffisantes pour maintenir l'indépendance de sa famille conjugale, en accord avec ses aspirations. Leilani (née à Tahiti, parents nés dans deux îles de la Polynésie, bac+5) et Antoine (né en France, parents nés en France ; bac+4), âgés tous les deux d'une trentaine d'années, se sont rencontrés en France, dans le cadre du travail. Ils ont vécu une dizaine d'années dans la région d'Antoine, où ils sont propriétaires d'une maison, avant de déménager à Tahiti, quelques mois après la naissance de leur premier enfant. À leur arrivée, ils ont loué un bungalow, puis une petite maison. Ils ne sont pas allés chez les parents de Leilani, qui possède une maison spacieuse, ni chez ses frères et sœurs. Trois années plus tard, Leilani et Antoine occupent tous les deux des emplois de cadre supérieur bien rémunérés, et viennent de déménager dans une plus grande maison, qu'ils louent en attendant que le terrain qu'ils ont réservé dans une des communes les plus chères de Tahiti, soit prêt à la vente.

Conclusion : Des familles en mouvement

Ainsi, la photographie statistique des configurations familiales met à lumière la prédominance de la famille nucléaire, qui s'est diffusée sur le territoire depuis le XIXème siècle, ainsi que l'importance de la cohabitation en famille élargie, expression contemporaine des solidarités familiales. Ces deux configurations ne correspondent pas à des mondes séparés ou à des familles différentes. Au contraire, les personnes entrent et sortent des ménages, et les maisonnées changent de forme au gré trajectoires individuelles, et sont modelés par les nombreuses contraintes géographiques, économiques et sociales. Cette fluidité des agencements résidentiels, domestiques, économiques et affectifs rend les configurations familiales particulièrement adaptables et malléables. Ceci constitue probablement la caractéristique la plus marquée des familles polynésiennes, aujourd'hui comme hier.

Circuler au sein d'une parentèle étendue, vivre entre plusieurs maisons, confier ses enfants à de la famille et en accueillir d'autres, habiter longtemps avec ses parents et ses frères et sœurs, sont des réalités anciennes et historiquement renseignées de la vie en famille, qui amènent à voir les pratiques familiales sous le signe de la continuité. Elles suggèrent également que les familles

polynésiennes ressemblent aux « nouvelles familles », mobiles, recomposées et recomposables, caractéristiques de seconde phase de la transition démographique et décrites par la sociologie dans le contexte européen [Déchaux and Le Pape, 2021].

Ces permanences ne doivent néanmoins pas occulter les ruptures majeures que l'ère du CEP (les années 1960-1970) fait advenir et leurs conséquences majeures sur l'organisation de la parenté. Les principales sont le recul de l'activité agricole, qui a fait perdre à la famille son rôle au cœur de la production économique, l'urbanisation accélérée et les mobilités qui l'ont accompagnée et enfin l'exposition, massive, à des normes familiales exogènes par l'intermédiaire des institutions religieuses et étatiques. Cependant, le rôle économique de la famille perdure, tant le travail domestique est essentiel à la survie et au bien-être de ses membres, et tant le réseau familial est le premier support des solidarités, notamment face aux difficultés socio-économiques qui peuvent affecter les individus, dans un contexte où le système social de prise en charge est lacunaire.

Bibliographie

BAMBRIDGE Tamatoa, 2004, "Mobilité et territorialité en Océanie," *L'information géographique*, 68(3), pp. 195–211.

BAMBRIDGE Tamatoa, 2013, *La terre dans l'archipel des Australes: étude du pluralisme juridique et culturel en matière foncière, Pacifique Sud*, Pirae (Tahiti) [Montpellier], Au vent des îles éd. IRD éd.

BASTIDE Loïs, 2020, "Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence," *INJEP Notes & rapports / Rapport d'étude*, 2020/15.

BERNARD Sarah, BERNARDIE-TAHIR Nathalie, 2021, "(Re)venir vivre dans une île polynésienne : vers un nouveau paradigme mobilitaire ? L'exemple de Rurutu (Australes)," *Cahiers d'Outre-Mer*, LXXIV(283), pp. 201–234.

BODET Charlie, 2022, "L'emploi progresse en 2022, le nombre d'inactifs ne souhaitant pas travailler également," *Points Etudes et Bilans*, 1359, Institut de la statistique de Polynésie française.

BONVALET Catherine, LELIÈVRE Éva, 2005, "Les lieux de la famille:," *Espaces et sociétés*, n° 120-121(1), pp. 99–122.

BRÉANT Hugo, 2022, "Devenir étudiant·e dans un territoire d'outre-mer: Les mécanismes de la démocratisation ségrégative de l'enseignement supérieur en Polynésie française," *Lien social et Politiques*, 89, p. 150.

BRÉANT Hugo, DURAND Mickaël, 2023, "Grandir en Polynésie française et se projeter dans l'avenir: Les aspirations éducatives et professionnelles des élèves de troisième," *Agora débats/jeunesses*, N° 94(2), pp. 117–138.

CHAIGNE Annick, ESCOUFLAIRE Alexandre, PASQUIER Julie, 2019, "Les logements en Polynésie française en 2017," *Points Etudes et Bilans*, 1188, Institut de la statistique de la Polynésie française.

CONTE Éric, 2019, *Une histoire de Tahiti: des origines à nos jours*, Pirae, Au vent des îles-éditions Pacifique.

D'HAUTESERRE Anne-Marie, 2004, "Planification économique et migration en Polynésie Française," *Revue européenne des migrations internationales*, 20(1), pp. 119–139.

DÉCHAUX Jean-Hugues, LE PAPE Marie-Clémence, 2021, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, Repères, 128 p.

ELIOT Emmanuel, COUILLET Armelle, COLANGE Céline, 2023, "Conditions de vie de la population : le recours aux évacuations sanitaires aériennes d'urgence en Polynésie française entre 2010 et 2018," *Points Etudes et Bilans*, 1334, Institut de la statistique de la Polynésie française.

ELLACOTT Karine, 2014, "Les logements en Polynésie française en 2012," *Points Forts Etudes*, 04, Institut de la statistique de la Polynésie française.

FAGES Jean, 1974, "Migrations et urbanisation en Polynésie francaise. In : Civilisations traditionnelles et urbanisation dans le sud Pacifique.," *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, 11, pp. 234–258.

FARDEAU Leïla, LELIÈVRE Éva, L'ÉQUIPE ATOLLS, 2023, "Vivre en famille élargie : une pratique très courante en Polynésie française:," *Population & Sociétés*, N° 616(10), pp. 1–4.

FARDEAU Leïla, LELIÈVRE Eva, SIERRA-PAYCHA Célio, 2021, "La première enquête Famille en Polynésie française : Feti'i e fenua," *Points Etudes et Bilans de la Polynésie française*, 1276, Institut de la statistique de la Polynésie française.

FARDEAU Leila, LELIÈVRE Eva, TRABUT Loïc, 2023, "Complex Households: A Typology of Census Data Based on the Case of French Polynesia," *New Zealand Population Review*, 49, pp. 70–118.

FARDEAU Leïla, LELIÈVRE Eva, TRABUT Loïc, SIERRA-PAYCHA Célio, 2022, "Un quart de ménages complexes en Polynésie française. Des modes de corésidence adaptés aux crises.," XXIème colloque international de l'AIDELF : Démographie et crises, Athènes, Grèce, May 2022.

FINNEY Ben R., 1965, "Polynesian peasants and proletarians: Socio-Economic Change among the Tahitians of French Polynesia," *Journal of the Polynesian Society*, 74(3), pp. 269–328.

GAUTRON Marika, 2020, *Mobilité résidentielle et transition urbaine en Polynésie Française. Exploration de la migration résidentielle des trente-quatre dernières années (1983-2017) à partir des données des recensements polynésiens.*, Mémoire de Master 2, Paris, Paris 1 - Ined, 58 p.

HATANAKA S., 1971, "The social organisation of a Polynesian atoll," *Journal de la Société des océanistes*, 27(32), pp. 250–264.

KAY P., 1963, "Aspects of social structure in a Tahitian urban neighbourhood," *The Journal of the Polynesian Society*, 72(4), pp. 325–371.

MALOGNE Gwendoline, 2001, "L'Education en Polynésie Française: Une Socialisation A la Dépendance ou L'Indépendance," *Victoria University of Wellington Law Review*, 32(3), pp. 803–816.

MERCERON François, MORSCHEL Jean, 2013, "Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé," *Hermès*, n° 65(1), pp. 56–63.

OLIVER Douglas L., 1974, *Ancient Tahitian Society*, University of Hawai'i Press.

O.R.S.T.O.M (France 1943-1998), 1993, *Atlas de la Polynésie française*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1 p.

OTTINO Paul, 1970, "Les fare tupuna ou « maisons de famille » en Polynésie orientale," *Homme*, pp. 45–58.

OTTINO Paul, 1972, *Rangiroa, parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*, Paris, Cujas, 530 p.

PASQUIER Julie, 2020, "Le quotidien des Polynésiens en confinement," *Points Etudes et Bilans de la Polynésie française*, 1199, Institut de la statistique de la Polynésie française.

PASQUIER Julie, 2022, "Bilan démographique 2021," *Points Etudes et Bilans*, 1325, Institut de la statistique de Polynésie française.

PASQUIER Julie, LELIÈVRE Eva, 2023, "Feti'i e Fenua : Caractéristiques des logements des résidents polynésiens," *Points Etudes et Bilans de la Polynésie française*, 1366, Institut de la statistique de la Polynésie française.

PASQUIER Julie, TRABUT Loïc, 2022, "Feti'i e Fenua : caractéristiques des familles et solidarités autour des parents âgés," *Points Etudes et Bilans de la Polynésie française*, 1295, Institut de la statistique de la Polynésie française.

PETIT Clémence, LEHRMANN Justine, BEST Alice, 2017, "Le surpeuplement, une forme de mal-logement toujours prégnante et socialement discriminante," *Recherche sociale*, N°224(4), p. 5.

PROTAR Louise, 2022, "Faire Famille au Fenua. Sociologie de la parenté contemporaine en Polynésie française."

PROTAR Louise, 2024, "Ethnographie et parenté en pratique. Enseignements méthodologiques d'une enquête sur les rapports de genre et le travail dans la parenté en Papouasie-Nouvelle-Guinée.," *Revue des politiques sociales et familiales*, 142 (à paraître).

RALLU Jean-Louis, 1990, *Les populations océaniennes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Institut national d'études démographiques, Travaux et documents / Institut National d'Études Démographiques, 348 p.

RINGON Gérard, 1971, "Vaitapu, un quartier de migrants dans la zone urbaine de Tahiti," *Journal de la Société des océanistes*, 27(32), pp. 235–249.

ROBINEAU Claude, 1989, "Familles en transformation : un cas polynésien (Maatea, Moorea, Iles de la Société)," *Cahiers ORSTOM / Série sciences humaines*, n° 25(3), pp. 383–392.

SANA-CHAILLÉ DE NÉRÉ Sandrine, 2023, *La terre en Polynésie. La propriété foncière à l'épreuve des liens de parenté*, Éditions de la MSH-P, Faa'a.

SERVY Alice, 2022, "Les évacuations sanitaires en Polynésie française : comprendre les mécanismes qui contraignent ou facilitent l'accès aux soins, à partir de l'expérience de patients atteints de cancer," *Les Papiers de la Fondation*, 37.

SIERRA-PAYCHA Célio, LESAGE Alexandre, 2019, "Les mobilités résidentielles en 2017 en Polynésie française.," *Points Forts Etudes*, 04, Institut de la statistique de la Polynésie française.

SIERRA-PAYCHA Célio, TRABUT Loïc, LELIÈVRE Eva, 2018, "Le Fa'a'amura'a, Confier et recevoir un enfant en Polynésie française," *Points Forts Etudes*, 01, Institut de la statistique de la Polynésie française.

SIERRA-PAYCHA Celio, TRABUT Loïc, LELIÈVRE Eva, RAULT Wilfried, 2022, "Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la 'modernité' ?," *Espace populations sociétés*, 2022/1.

SIU Della, 2020, “Te Avei’a - T1 2020 - Fort impact de la crise sanitaire sur l’économie locale,” *Points Conjoncture de la Polynésie française*, 1208, Institut de la statistique de la Polynésie française.

VILLEDIEU-LIOU Marjorie, 1994, “Où en est la transition démographique de la Polynésie française en 1992 ?,” *Espace, populations, sociétés*, 12(2), pp. 177–185.

VUCHER-VISIN Julien, 2022, “Diagnostic territorial 2021,” *Points Référence*, Institut de la statistique de la Polynésie française.

2022, “Politique Publique de l’Habitat de la Polynésie française, 2021-2030,” Délégation à l’habitat et à la ville.

Un quart de ménages complexes en Polynésie française

Des modes de corésidence adaptés aux crises

Leïla Fardeau, Eva Lelièvre, Loïc Trabut
Ined, UR12 – ANR ATOLLs

Introduction

Le modèle de la corésidence en famille nucléaire s'est imposé comme norme dans les sociétés occidentales, au moins depuis la révolution industrielle, et la plupart des typologies des ménages sont centrées sur cette norme (United Nations, 2017). Ainsi, la classification des données du recensement en France métropolitaine et dans ses départements et collectivités d'Outre-Mer rassemble toutes les autres formes d'organisation familiale dans la catégorie résiduelle des « ménages complexes ». Pourtant, en Polynésie française cette catégorie représente plus d'un quart des ménages, soit 6,5 fois plus qu'en métropole.

La Polynésie française est une collectivité d'Outre-Mer de la République française. Elle est constituée de 118 îles dont 74 sont habitées (d'après le recensement de 2017). Il s'agit donc d'un territoire morcelé, qui est en outre dispersé sur une zone équivalente à la surface de l'Europe. Son développement s'est accéléré dans les années 1960 et ce processus a eu pour effet d'accentuer les inégalités entre l'hyper-centre qu'est l'agglomération de Papeete sur l'île de Tahiti et les marges du territoire. Elle concentre aujourd'hui plus des trois quarts de la population, l'essentiel de l'activité économique, ainsi que la majorité des services publics tels que l'offre scolaire ou les établissements de soins. Celle-ci connait par ailleurs un marché du logement particulièrement tendu.

Tout cela fait de la Polynésie française un territoire vulnérable, fragilisé par les diverses crises qui ont frappé le Pays depuis les années 1990. Nous montrerons ici comment dans un tel contexte, les différentes structures de ménages complexes contribuent à optimiser l'accès aux ressources telles que la santé ou l'éducation ou encore à un travail salarié, dans le cadre de mobilités nécessaires.

Pour ce faire, nous proposerons de déconstruire cette catégorie de « ménages complexes » qui rassemble dans un agrégat composite, des modes de corésidence pourtant très hétérogènes. À partir d'une reconstruction des différents liens entre les membres des ménages, nous montrerons en quoi cette catégorie n'est complexe que du point de vue d'une classification statistique inadaptée à la situation polynésienne. Nous proposerons ainsi une nouvelle typologie de ces « ménages complexes » qui contribuera à améliorer la nomenclature statistique actuelle. Cela nous permettra, de mettre en évidence des solidarités en jeu dans ces différentes catégories de ménages complexes.

1. Éléments de contexte

1.1. La Polynésie Française, un territoire inégalement développé et en proie à de multiples crises

Le développement économique et urbain de la Polynésie française s'est accéléré à partir des années 1960 avec l'ouverture du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) en 1964, destiné à héberger les essais nucléaires français. Elle s'est accompagnée de la construction d'infrastructures militaires mais aussi civiles.

Ce développement a considérablement accentué les inégalités territoriales. Au centre des mobilités polynésiennes, se situe l'agglomération de Papeete sur l'île de Tahiti. Les infrastructures et services publics s'y sont considérablement améliorés au cours de cette période : entre autres, l'agglomération a connu la construction d'un hôpital, de collèges et de lycées, de nouvelles infrastructures routières, de l'aéroport international de Fa'a'ā, *etc.* Ce processus entraîne une intensification des mobilités vers Tahiti, qui a pour effet d'accentuer les inégalités entre cet hyper-centre et les marges du territoire. Dans les années 1960 et 1970, les archipels dits « périphériques » des Australes, des Marquises et des Tuamotu sont en proie à une émigration massive. Simultanément, la population de Papeete s'accroît de 316% entre 1956 et 1983. Les autres archipels se développent quant à eux autour des bases militaires mais aussi de la perliculture, de la coprahculture et du tourisme. Si le reste de l'archipel de la Société peut être considéré comme des espaces péri-urbains, le reste du territoire correspond quant à lui à des périphéries peu peuplées, privées d'opportunités professionnelles et en proie à une émigration massive mue par l'accès à l'emploi et aux services publics de proximité comme l'éducation et la santé (Merceron et Morschel, 2013).

Ainsi, les îles la Société regroupent aujourd'hui près de 88% de la population et un peu moins de la moitié des habitant·es du *fenua* résident dans la zone urbaine de Papeete (Recensement 2017). La métropole de Papeete est donc au centre des mobilités des Polynésiens. Mais du fait de son développement urbain accéléré, l'offre de logements (Ellacott, 2014) et d'infrastructures – en particulier routières (Bon, 2005) – s'avère aujourd'hui largement insuffisante. Tout cela fait de la Polynésie française un territoire vulnérable et fortement dépendant des financements de la métropole.

La fermeture définitive du Centre d'expérimentation du Pacifique en 1996 dégrade sensiblement la situation de l'emploi sur le territoire. À cela s'ajoutent d'abord le développement d'une concurrence chinoise à la production perlière dans les années 2000 puis l'impact de la crise financière mondiale de 2008 sur le tourisme, en particulier sur la demande Nord-américaine (Merceron et Morschel, 2013). Tout cela plonge le pays dans un marasme économique jusqu'au début des années 2010. Ainsi, entre 2008 et 2012, les taux de croissance du territoire sont négatifs faisant reculer le PIB de 2,7 points par an. Cela s'accompagne d'une réduction de la demande de travail provoquant une brutale augmentation du taux de chômage, qui passe de 12% à 22% entre 2007 et 2012 (*Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030*, 2022). Une fragile reprise économique s'amorce ensuite à partir de 2013 permettant à la Polynésie française de retrouver en 2018 son niveau de richesse de 2007. La croissance demeure soutenue en 2019 (le chiffre d'affaires des entreprises augmente de 3 % par rapport à 2018 et l'emploi salarié de 2 %) mais elle se heurte rapidement à la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19 qui affecte très durement le Pays et provoque une baisse drastique de l'activité économique et notamment du tourisme. En effet, l'épidémie provoque non seulement l'arrêt du trafic aérien mais aussi l'annulation des nombreuses importations venues de Chine ainsi que des exportations (de perles et de poisson notamment) vers l'Asie et les États-Unis. Or l'économie du Pays dépend très largement à la fois du tourisme et du transport. Ainsi, en 2020, quatre salariés du secteur privé sur dix travaillent dans des secteurs

où la baisse de l'activité atteint *a minima* 50% (Siu, 2020).

Dans la littérature, les ménages complexes sont le plus souvent associés à une organisation familiale traditionnelle ou pré-industrielle reposant sur l'autosubsistance et la mise en commun des forces de travail (Laslett and Wall, 1972; Kertzer, 1991). La sociologie de la famille états-unienne a d'ailleurs associé l'émergence du modèle de la famille nucléaire à la révolution industrielle (Bengtson, 2001, 2001; Burgess, 1916; Marquez-Velarde, 2020; Ogburn, 1932; Parsons, 1949; Sierra-Paycha et al., 2022). Or la corésidence en famille élargie concerne aujourd'hui encore une part importante de la population polynésienne, malgré des caractéristiques propres à la seconde phase de la transition démographique (Sierra-Paycha et al., 2022). Examinons son expression en Polynésie française.

1.2. Les ménages complexes en Polynésie française

Seule opération de la statistique publique jusqu'à récemment, les recensements quinquennaux permettent de détailler la composition des ménages sur le territoire. D'après le recensement de la population de 2017, la Polynésie française comprend un peu plus d'un quart de ménages complexes (Tableau 1). Par ailleurs, ces ménages sont relativement plus grands que les ménages simples. Ainsi, 42% de la population polynésienne réside en ménage complexe.

L'analyse des données censitaires depuis les années 1990 montre que la part des ménages complexes est demeurée relativement stable au cours des dernières décennies, y compris à Papeete. Celle-ci se maintient malgré l'augmentation de la part des familles monoparentales et des couples sans enfant qui caractérise la seconde phase de la transition démographique (Sierra-Paycha et al. 2021).

Tableau 1 : Typologie des ménages publiée par l'ISPF (2017)

Catégories		Répartition
Personne seule		15,2%
	Couple sans enfant	16,1%
Famille nucléaire	Couple avec enfants	34,4%
	Famille monoparentale	8,1%
Ménages simples (total)		**73,9%**
Ensemble de personnes seules		2,5%
1 famille et des personnes seules		8,6%
2 familles (et des personnes seules)		11,3%
3 familles et + (et des personnes seules)		3,7%
Ménages complexes (total)		**26,1%**

Source : www.ispf.pf , *Résultats du recensement 2017*

Au regard des spécificités du territoire et des difficultés qu'il a rencontrées au cours de ces dernières décennies, la corésidence en famille élargie peut constituer une réponse à un tel contexte plutôt qu'une permanence de modes de vie traditionnels. Elle peut par exemple pallier les difficultés d'accès au logement dans le cadre de mobilités, permettre une mise en commun des ressources dans un contexte de faible accès à l'emploi salarié (Torterat, 2021) ou encore la prise en charge de la dépendance en l'absence de structures dédiées. Mais la typologie de ménages publiée par l'Institut Statistique de la Polynésie Française (voir tableau 1 ci-dessus) ne

permet pas en l'état de décrire de telles situations.

L'objectif de ce chapitre est donc de montrer en quoi les corésidences complexes sont adaptées aux caractéristiques d'une collectivité d'Outre-Mer en crise depuis le milieu des années 1990. Pour ce faire nous scinderons la catégorie des ménages complexes en sous-catégories pertinentes dont nous étudierons ensuite les conditions de vie à partir des données du recensement polynésien de 2017.

2. Reconstituer les familles avec les données du recensement polynésien

2.1. Définitions

Conformément aux recommandations des Nations Unies (United Nations, 2017), le recensement polynésien fonde sa typologie des modes de corésidence sur l'identification de familles au sein des ménages.

Le *ménage* est l'unité de référence dans les recensements et les enquêtes statistiques à travers le monde. En tant que collectivité d'outre-mer de la République française, la Polynésie française jouit d'une collecte dont la classification est la plus adaptée au monde occidental, malgré la présence d'une part conséquente de ménages complexes. Son recensement est assuré par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), en liaison avec l'Institut Statistique de Polynésie Française (ISPF) et il transpose les définitions et les méthodes développées par l'Insee pour la métropole. On retrouve ainsi, dans la documentation en ligne du recensement polynésien, la définition du ménage que l'administration statistique française utilise dans son recensement, avec quelques ajustements : « Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. (…) »[1]

Si l'objectif initial du recensement est de compter la population, les données qui en résultent servent également à la description des structures familiales (Trabut et al., 2015) sur laquelle reposent les analyses socio-économiques. De telles analyses décrivent la composition familiale des ménages et produisent une typologie de ces-derniers que l'on souhaite adaptée au contexte national. Les démographes s'appuient sur l'identification et l'analyse des « familles » au sens du recensement pour étudier les configurations familiales sur un territoire donné. En pratique, il s'agit d'identifier et de caractériser, au sein du ménage des « noyaux familiaux » constitués d'un couple ou d'une personne seule et de son ou ses enfants célibataire(s) s'il ou elle en a. Cela permet d'établir des typologies de ménages-familles.

Une *famille* (ou noyau familial) est définie comme un groupe de personnes corésidentes et qui correspond à l'une des configurations suivantes :

- Un couple sans enfant ;
- Un couple avec enfants célibataires et eux-mêmes sans enfant ;
- Une famille monoparentale, c'est-à-dire une personne qui ne vit pas en couple et son ou ses enfants.

Les personnes qui ne font pas partie d'une famille au sens du recensement sont considérées comme des personnes seules. Ainsi, on appelle *ménages simples* les ménages contenant un seul noyau familial ou une seule personne : toutes les autres configurations tombent dans la catégorie des *ménages complexes*. Ceci

[1] Source : ispf.pf

explique que l'on parle de catégorie composite, notamment lorsque celle-ci est importante.

En pratique, dans le recensement polynésien, on dispose du lien au plus proche déclaré directement. C'est à partir de ces informations que sont identifiées les familles et *a fortiori* les types de ménage. C'est donc à partir de ces informations que nous avons pu détailler la typologie des ménages.

2.2. Méthodologie

Ce chapitre repose sur l'étude des conditions de vie des ménages selon leur type. Il s'appuie sur une catégorisation détaillée des ménages complexes polynésiens, construite à partir des données du recensement polynésien de 2017. Il comprend tout d'abord une rapide présentation de cette catégorisation, suivie d'une description détaillée des deux principaux types de ménages complexes qu'elle distingue : les ménages lignagers d'une part et d'autre part les ménages de collatéraux.

Il mène ensuite une description des conditions de vie de ces ménages et de leurs habitant·es selon les types précédemment présentés. Nous décrirons d'abord les situations de confiage (cette pratique étant, comme nous le verrons, courante en Polynésie française) et comment celles-ci se déclinent selon les modes de cohabitation. Nous déclinerons ensuite les statuts d'activité des habitant·es de la Polynésie française selon le type de ménage dans lequel ils/elles vivent, de sorte à mettre en évidence la plus grande variété des statuts d'activité dans les ménages complexes. Nous mettrons ensuite en évidence le lien entre accueil, mobilité et type de ménage *via* l'étude de la part des ménages à avoir accueilli des membres et à avoir déménagé au cours des cinq années précédant le recensement. Enfin, nous construirons des scores d'équipement des logements, à partir des indicatrices de la présence d'un certain nombre d'équipements ménagers et multimédia, de sorte à montrer que les ménages complexes sont relativement bien équipés.

Pour finir, il s'agira de mettre au jour les déterminants de l'appartenance aux ménages lignagers et aux ménages de collatéraux, puis de l'équipement de ces ménages au moyen de modèles causaux, et en particulier de régressions logistiques qui mobilisent les variables étudiées dans la partie précédente. Nous montrerons ainsi que les ménages complexes se caractérisent par l'accueil relativement fréquent de nouveaux membres et par un panachage des statuts d'activité représentés dans les ménages dans un premier temps. Puis nous confirmerons que tout cela leur permet d'être relativement bien équipés toutes choses égales par ailleurs.

2.3. L'harmonisation des situations de confiage

Le confiage est une pratique courante en Océanie. Elle est appelée *fa'a'amura* en tahitien et elle concerne environ 10% des mineurs résidant actuellement en Polynésie française (Recensement 2017). Il est possible de déclarer la présence d'un enfant *fa'a'amu* dans le recensement *via* le lien d'« enfant *fa'a'amu* » (symétriquement de « parent *fa'a'amu* »). Mais cette déclaration n'est pas systématique : puisqu'il s'agit d'une pratique qui se fait souvent dans le cadre familial, le lien de parenté déclaré lors de la collecte des liens familiaux[2] est parfois le lien familial officiel. Il s'agit le plus souvent du lien « neveu / nièce » (symétriquement « oncle / tante ») ou bien

[2] Le recensement polynésien collecte « lien de parenté le plus direct ou relation » avec une autre personne du ménage, il est déclaré en saisie libre. Comme pour le reste du questionnaire, ces liens sont recueillis en interview par un·e enquêteur·ice qui remplit les imprimés du recensement. Durant la formation, il leur est conseillé de déclarer en priorité les liens constitutifs des noyaux familiaux (dont le lien « enfant *fa'a'amu* »). Néanmoins, nombreux·ses sont ceux/celles qui déclarent le lien familial officiel. La distance aux normes traditionnelles du *fa'a'amura* d'une part et d'autre part le manque de reconnaissance institutionnelle de cette pratique, peuvent expliquer la déclaration du lien familial plutôt que celui d'« enfant *fa'a'amu* », dans un contexte officiel tel que celui du recensement.

du lien « petit-enfant » (symétriquement « grand parent »)[3].

Le lien « Enfant *fa'a'amu* » (et son symétrique « Parent *fa'a'amu* ») sont, tout comme le lien « grand parent » / « petit-enfant » constitutifs des noyaux familiaux au même titre que les liens de filiation biologique. Ces noyaux sont considérés comme des parents avec des enfants confiés. Néanmoins ce n'est pas le cas des autres liens, familiaux ou non. Un neveu vivant chez son oncle ne sera donc pas rattaché au noyau familial de celui-ci mais considéré comme une personne seule dans le ménage, y compris si cet enfant est âgé de 4 ans. Afin d'unifier la codification de telles situations et conformément aux recommandations des Nations-Unies, nous avons par convention rattaché toutes les personnes mineures au noyau familial de l'adulte par rapport auquel elles sont déclarées. Toutefois, lorsqu'il s'agit de personnes majeures, il est impossible de savoir s'il s'agit d'individus ayant emménagé avec ces membres de leur famille (une grand-mère, un grand-père, une tante ou un oncle) à l'âge adulte ou si elles leur ont été confiés durant l'enfance. Nous avons donc choisi de fixer une limite d'âge à 18 ans à partir de laquelle les enfants d'une famille sont considérés comme des personnes seules.

Cette homogénéisation permet de corriger les situations où les enfants confiés mineurs étaient considérés comme des personnes seules dans le ménage. Elle a ainsi permis de reclasser dans les couples avec enfants ou dans les familles monoparentales une partie des ménages auparavant identifiés comme complexes mais qui l'étaient du fait de la présence d'enfants personnes seules. D'autre part, l'introduction du critère d'âge a pour effet de scinder la catégorie des couples avec enfants selon qu'il s'agit d'un couple dont tous les enfants sont mineurs ou d'un couple avec enfants dont au moins un a plus de 18 ans. Il en est de même pour les familles monoparentales.

3. Typologie des ménages polynésiens

Le tableau 2 ci-dessous présente la typologie des ménages polynésiens que nous avons détaillée à partir des liens directs déclarés dans le recensement. On retrouve une majorité de ménages simples en Polynésie française (près de 75%). Cette catégorie se décompose de la manière suivante : 15% des ménages contiennent une personne seule, 16% sont des couples sans enfant, 9% des familles monoparentales et 36% des couples avec enfants. Notons que les ménages contenant une personne seule constituent 15% des ménages en Polynésie française contre 36% en métropole (Insee, données de 2016). Il semble donc que les personnes seules corésident plus souvent avec des familles ou entre personnes seules, formant ainsi des ménages complexes.

La forme de cohabitation complexe la plus courante sont les ménages lignagers (15%). Ce sont des ménages complexes comprenant plusieurs générations d'une même lignée. Les ménages de collatéraux représentent, quant à eux, un peu plus de 5,5% des ménages. Ils sont composés de pairs d'une même famille, constitués autour de liens adelphiques mais comprennent également des cousin·es et des oncles et tantes. Cette cohabitation « horizontale » en famille élargie apparaît dans la littérature anthropologique comme typique des maisonnées polynésiennes (Robineau, 1989). Enfin la catégorie résiduelle « Autres ménages » rassemble environ 4% des ménages à l'instar de la catégorie des ménages complexes en métropole.

[3] Les noyaux familiaux constitués de grands parents élevant leur(s) petit(s) enfant(s) est référencée couramment dans la littérature anglophone sous le nom de *skip-generation household* (ménage à génération manquante).

Tableau 2 : Typologie consolidée des ménages polynésiens

Type agrégé	Type de ménage	Répartition
Ménages simples	Personne seule	15,2%
	Couple sans enfant	15,9%
	Couple avec un ou plusieurs enfants (tous mineurs)	23,7%
	Couple avec enfants (dont au moins 1 majeur)	11,9%
	Famille monoparentale	3,3%
	Famille monoparentale avec au moins 1 enfant majeur	5,4%
Ménages complexes	Ménages lignagers d'au moins 2 gén, d'adultes	14,9%
	Ménages de collatéraux	5,6%
	Autres ménages	4,1%
Total		**100%**

Source : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

3.1. Les ménages lignagers (15% des ménages)

Les ménages lignagers sont des ménages contenant *a minima* deux générations d'adultes. En Polynésie française et plus généralement dans les états insulaires du Pacifique, la mise en couple et le fait d'avoir des enfants ne coïncident pas obligatoirement avec la décohabitation. En effet, des jeunes couples continuent de corésider avec les parents de l'un ou de l'autre de ses membres, la décohabitation n'ayant lieu que lorsque ce couple a des enfants, voire même après. Ce phénomène est lié au manque de ressources dont ils disposent pour s'installer et permet aussi une réallocation du travail au sein du foyer, même s'il peut parfois être source de conflits (Poland et al., 2007). Inversement une personne âgée peut rejoindre le foyer de l'un de ses enfants ou être rejointe par elle/lui, en particulier si elle est dans une situation de dépendance ou en cas de veuvage. D'autant plus que le territoire ne compte que quelques structures destinées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, dont un seul centre pour personnes âgées situé sur l'île de Tahiti[4]. Ainsi, parmi les parents de la génération âgée de 40 à 59 ans en 2019, près de la moitié vivent avec leur famille étendue (Pasquier et Trabut, 2022).

Les plus nombreux sont les ménages de trois générations ou plus dits « *ménages multigénérationnels* » : ils constituent environ 12% de l'ensemble des ménages recensés en 2017. Parmi eux, 10% sont des ménages contenant au plus une famille à la génération pivot, ils comprennent donc une famille (avec enfants) avec un ou des ascendants ou encore une lignée de personnes seules (une grand-mère, sa fille et sa petite fille par exemple). Ce sont des ménages relativement nombreux, avec une taille moyenne de 6 personnes. Les 2% restants sont des ménages multigénérationnels contenant deux familles ou plus à la génération pivot. Ce sont donc plusieurs descendants d'une personne ou d'un couple qui corésident avec leurs conjoints et leurs enfants dans un même logement. Ces ménages sont quant à eux très nombreux avec, en moyenne, un peu moins de 11 habitant·es. Ainsi, peu de ménages multigénérationnels contiennent plus d'un noyau familial à la génération

[4] En 2020, la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE) de la Polynésie française décompte 8 accueillants familiaux, 1 centre pour personnes âgées, 10 unités de vie et 3 familles d'accueil. D'autres structures privées, non enregistrées à la DSFE, sont également destinées à la prise en charge des aînés (Siu et Pasquier, 2019).

pivot. La corésidence en ménage multigénérationnel de plusieurs noyaux est donc relativement exceptionnelle, à l'instar de ce qu'avait décrit B. R. Finney dans sa monographie de l'île de Mai'ao et de la localité d'A'oua dans le milieu des années 1960 (Finney, 1965).

Les 3% restants sont des *ménages de deux générations d'adultes* qui comprennent un parent ou un couple de parents ainsi qu'un ou des enfants dont au moins un vit en couple sans enfant. Il peut s'agir d'enfants qui n'ont pas décohabité et vivent avec leur conjoint dans le logement de leurs parents ou de couples sans enfant (ou dont les enfants ont décohabité) résidant en couple et avec un ou des parents. Ces ménages sont en moyenne plus petits que les ménages multigénérationnels, avec un peu moins de 5 habitant·es en moyenne.

3.2. Les ménages de collatéraux (5,5% des ménages)

Les ménages de collatéraux rassemblent des pairs (c'est-à-dire des personnes de la même génération d'une famille) sans présence d'ascendant·es dans le ménage. Le fait de résider avec sa famille étendue est traditionnellement un instrument du maintien de la terre indivise et de son exploitation en Polynésie française. Des études anthropologiques ont d'ailleurs mis en évidence la présence historique de ces ménages « horizontaux », construits autour de fratries notamment (ces groupes sont appelés '*opu ho'e* en tahitien) (Robineau, 1989). Une part des ménages de cette catégorie correspond à un tel mode d'organisation. Mais ce mode de vie est aujourd'hui en déclin et le modèle connaît aujourd'hui ses limites, en particulier du fait des mutations qu'a simultanément connues l'organisation socio-économique du pays, notamment les politiques publiques de subvention de la production de coprah. Celles-ci ont fait de la terre agricole, auparavant dévolue à l'agriculture d'autosubsistance, un capital économique dont l'utilisation peut être à l'origine de conflits (Finney, 1965). Notons enfin que certains ménages de collatéraux n'occupent pas nécessairement un logement possédé en indivision. Le fait de corésider avec des collatéraux peut être privilégié par de jeunes adultes ayant quitté le foyer de leurs parents mais n'ayant pas les ressources suffisantes ou ne souhaitant pas de vivre seules ou en famille nucléaire. Il correspond également à une phase de corésidence à l'adolescence documentée dans la littérature anthropologique (Grepin, 2001).

Parmi ces ménages, plus de la moitié contiennent une seule famille (3% de l'ensemble des ménages) : il s'agit donc d'un noyau familial qui coréside avec un ou des frères et sœurs de l'un·e des membres (de la génération supérieure s'il y a des enfants). Ils contiennent en moyenne un peu moins de 5 habitant·es. Les ménages de personnes seules représentent quant à eux 1,5% des ménages polynésiens. Il s'agit de frères et sœurs ou de cousin·es qui résident ensemble, aucun n'ayant de conjoint ni d'enfant dans le logement. Ce sont des ménages relativement petits, avec en moyenne un peu moins de 3 personnes par ménage. Enfin, 1% des ménages polynésiens sont des ménages de collatéraux contenant plusieurs familles. Ce sont donc plusieurs noyaux familiaux liés par des liens fraternels (ou des cousins) qui vivent ensemble. Ils peuvent également comprendre des personnes seules. Ceux-ci sont relativement nombreux avec en moyenne un peu plus de 7 habitant·es.

4. Les ménages complexes : des modes de corésidence adaptés à un territoire en crise

Nous allons maintenant caractériser davantage les différentes catégories de ménages complexes, de sorte à en dresser des profils et montrer en quoi ils peuvent constituer une réponse aux difficultés induites par le contexte polynésien.

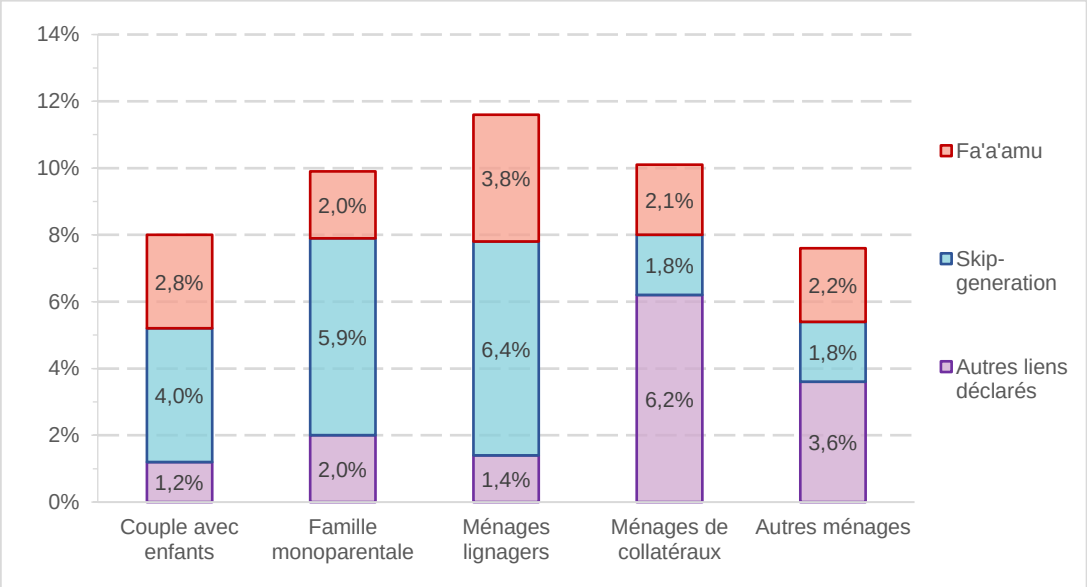
4.1. Conditions de vie des ménages : éléments descriptifs

Quels ménages accueillent des enfants *fa'a'amu* ?

Comme nous l'avons dit plus tôt, le *fa'a'amura* concerne environ 10% d'une classe d'âge en Polynésie française et cette pratique est demeurée relativement stable au fil des recensements (Sierra-Paycha et al., 2018). Elle contribue traditionnellement à renforcer les liens au sein de la parentèle élargie, appelée *'ōpū feti'i* en Tahitien (Panoff, 1970). Mais à ces motivations s'en ajoutent aujourd'hui de nouvelles. Entre autres, les recompositions familiales de plus en plus nombreuses[5] et les mobilités pour l'accès à l'école (Sierra-Paycha, Trabut, et Lelièvre 2018). Ces confiages principalement au sein de la famille pourraient d'ailleurs expliquer la déclaration du lien familial plutôt que celui d'« enfant *fa'a'amu* ».

Les enfants mineurs vivant sans leurs parents biologiques sont plus souvent présents dans les ménages lignagers (un peu moins 12%) suivis des ménages de collatéraux et des familles monoparentales (environ 10%). Par ailleurs, les liens déclarés varient selon les types de ménage. On retrouve davantage de noyaux familiaux à génération manquante parmi les couples avec enfants, les familles monoparentales et les ménages lignagers. Les autres types de liens (en particulier « Oncle – Tante » / « Neveu – Nièce ») sont quant à eux plus souvent présents dans les ménages de collatéraux et les autres ménages. Ces ménages contiennent à l'inverse relativement peu de familles à génération manquante.

Figure 1 : Part des ménages comprenant des enfants confiés selon le type de ménage et le lien déclaré



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française
Champ : Ménages avec enfants résidant dans des logements ordinaires
Lecture : Parmi les ménages de couples avec enfants, 8% contiennent des enfants confiés et 4% de ces ménages sont des ménages à génération manquante, 2,8% des couples avec au moins un enfant fa'a'amu et 1,2% des couples accueillant un enfant confié qui n'est ni un petit enfant ni un enfant fa'a'amu.

L'accueil d'enfants est donc courant dans les ménages complexes mais pas sensiblement plus que dans les ménages simples. Le lien avec l'enfant accueilli semble néanmoins être conditionné par leur structure : alors

[5] Il est en effet courant que les enfants d'une précédente union soient confiés à l'occasion d'une remise en couple du parent en ayant la garde (Bastide, 2020).

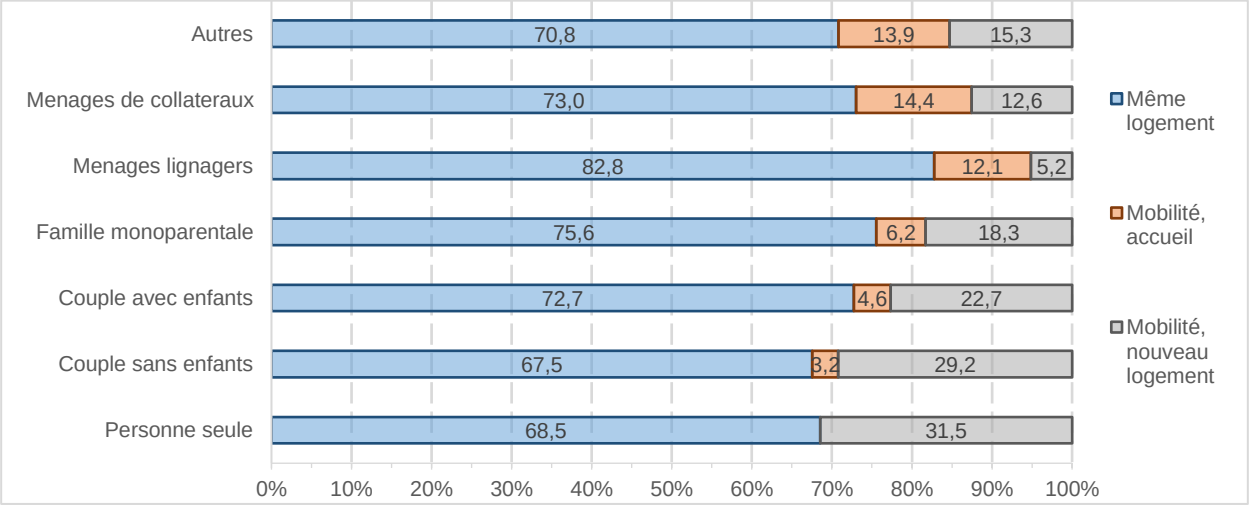
que les ménages lignagers contiennent principalement des enfants confiés à leurs grands-parents, formant ainsi des noyaux familiaux à génération manquante, dans les ménages de collatéraux, il y a à l'inverse une majorité d'« autres liens déclarés ». Il s'agit le plus souvent du lien « oncle/tante »-« neveu/nièce ».

Accueil et mobilité (des 15 ans et plus), en fonction du type de ménage

En ce qui concerne les adultes, l'accueil de membres de la famille élargie dans un ménage est un ressort important des solidarités et peut être l'un des facteurs explicatifs d'une telle prévalence des ménages complexes. Déjà, dans les années 1960 B. R. Finney décrit des cas où, par manque de ressources économiques pour obtenir un logement, des migrants arrivant à Aoua (localité de l'île de Tahiti) sont contraints de s'installer dans la famille de leurs conjoints (*op. cit.*). Les réseaux familiaux que forme la famille élargie, sont vecteurs d'obligations parmi lesquelles l'hospitalité tient une place centrale dans la culture polynésienne (Bastide, 2020). En outre, la grande majorité des familles polynésiennes se répartissent sur plusieurs archipels (Fardeau et al., 2021). Elles forment ainsi potentiellement une infrastructure d'accueil migratoire pour leurs membres. Il est courant qu'un foyer accueille des membres de la famille élargie en demande d'hébergement, dans le cadre de migrations pour l'accès à l'emploi par exemple. Un tel mode de cohabitation a pour conséquence l'« extension » du ménage accueillant. Il forme ainsi un ménage complexe s'il n'en était pas déjà un.

La figure 2 ci-dessus présente la répartition des ménages selon le fait d'être dans le même logement, pour l'ensemble de leurs membres, d'avoir tous connu une mobilité (transplantation du ménage) ou d'avoir accueilli de nouveaux membres (le ménage n'a pas changé de logement, mais une partie de ses membres a emménagé) dans les 5 dernières années, déclinée selon le type de ménage. On ne tient ici compte que des personnes de 15 ans et plus : les naissances et les enfants de moins de 15 ans accueillis ne sont donc pas pris en considération. Sans surprise, les personnes seules et les couples sans enfant sont les plus mobiles : ils sont environ 30% à avoir changé de logement dans cette catégorie, suivis des familles monoparentales (18%).

Figure 2 : Accueil et mobilité (des 15 ans et plus) en fonction du type de ménage



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires
Lecture : 82,8% des ménages lignagers n'ont pas changé de logement entre les recensements de 2012 et de 2017. 12,1% ont accueilli au moins une nouvelle personne et 5,2% ont changé de logement.

On remarque que les ménages complexes sont à la fois les plus stables et ceux qui accueillent le plus de

nouveaux membres. En particulier les ménages lignagers sont les plus nombreux à ne pas avoir changé de logement ni de composition au cours des 5 dernières années (83%) et ils sont 3 à 6 fois moins nombreux à résider dans un nouveau logement que les autres catégories. Le trait caractéristique des ménages complexes est l'accueil de membres dans un ménage déjà constitué : c'est le cas pour 12 à 14% d'entre eux selon les catégories.

Le statut de mobilité des membres du ménage se révèle être un bon indicateur du rôle des ménages complexes et *a fortiori* de la famille comme support des mobilités en Polynésie française : faute de pouvoir accéder à un logement individuel, les personnes en mobilité sont souvent accueillies par des membres de leur famille.

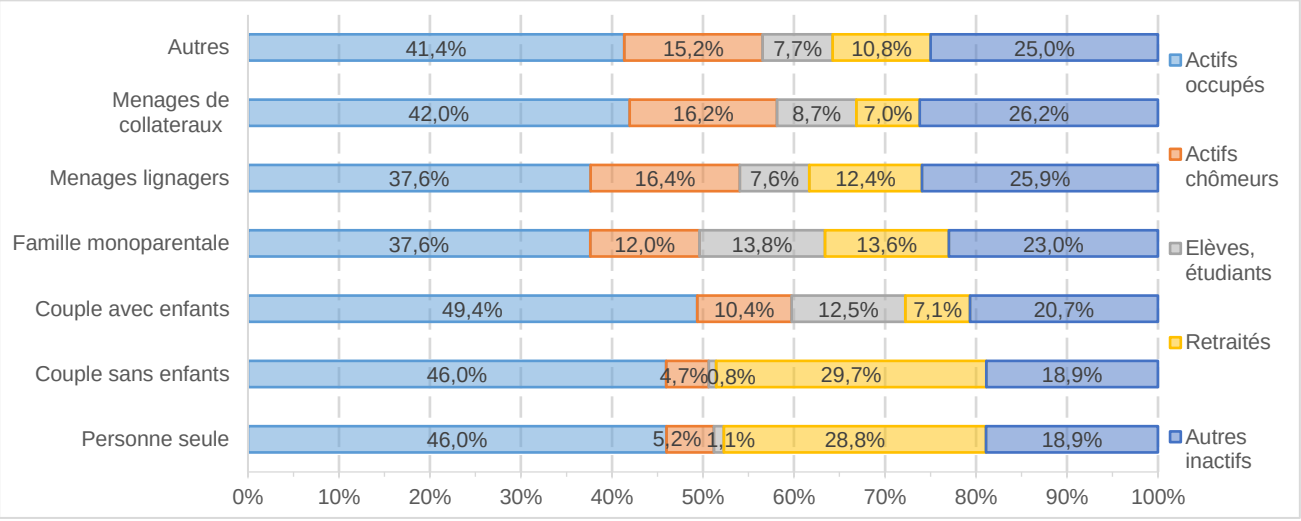
Statut d'activité (des 15 ans et plus) en fonction du type de ménage

La mise en commun des revenus ou de la force de travail dans un contexte d'accès limité aux ressources économiques peut être un déterminant de la corésidence en famille élargie. Celle-ci occasionne en effet une réallocation du travail et des économies d'échelle au sein du ménage du point de vue des équipements ménagers qui a pour effet d'augmenter ses ressources économiques (Angel and Tienda, 1982).

La figure 3 ci-dessous représente la répartition des statuts d'activité des 15 ans et plus selon le type de ménage. Elle fournit des indices quant à l'influence des modes de corésidence sur les conditions de vie des individus. La part d'actifs occupés est bien plus importante dans les ménages dont la structure correspond à une famille conjugale et dans les ménages d'une personne seule (entre 45 et 50%). Elle est la plus faible dans les familles monoparentales et les ménages lignagers (38%). De même, les personnes seules et les couples sans enfant comprennent près de 30% de retraités contre moins de 15% pour les autres types de ménage.

Les élèves et étudiants résident quant à eux dans des ménages de type « Couple avec enfants » et « Familles monoparentales » (environ 13%), ou dans des ménages complexes (environ 8%), sans différence notable selon leur type. Ils résident donc soit avec leurs parents, soit sont accueillis par d'autres membres de leur famille. Enfin, les actifs chômeurs et les autres inactifs sont plus nombreux dans les ménages complexes (15 à 16% et 25 à 26% respectivement).

Figure 3 : Statut d'activité (des 15 ans et +) en fonction du type de ménage



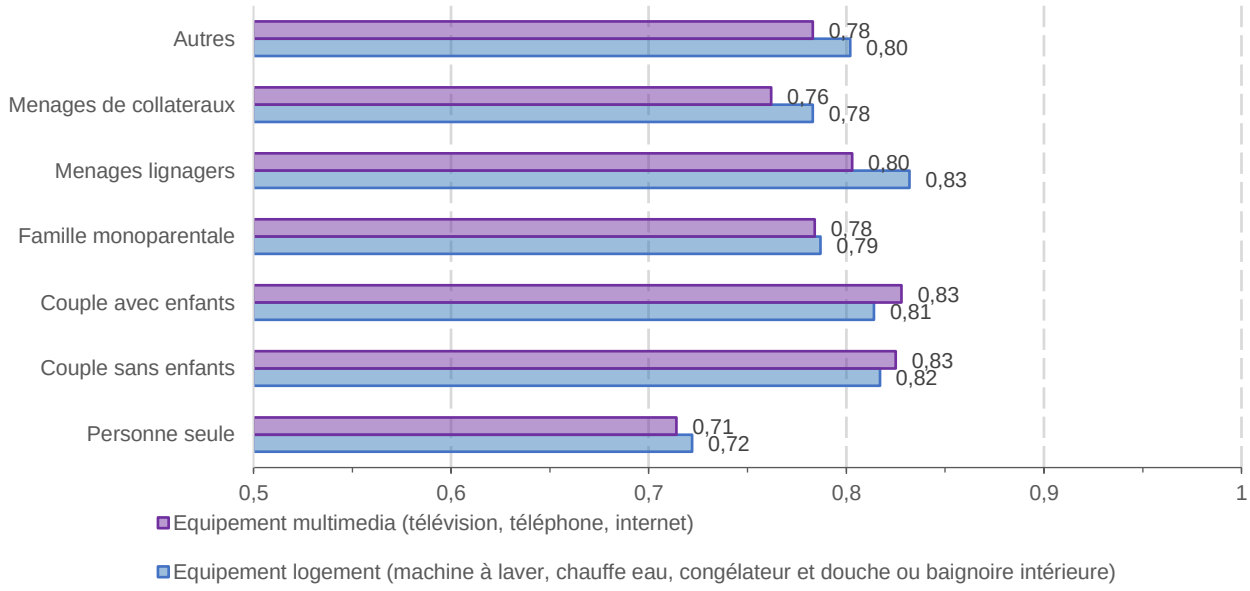
Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française
Champ : Personnes de 15 ans et plus résidant dans des logements ordinaires
Lecture : 42% des adultes résident dans les ménages de collatéraux sont des actifs occupés, 16,2% sont des chômeurs, 8,7% sont en études, 7% sont des retraités et 26,2% sont des autres inactifs

Pour rappel, les seules sources d'aides publiques disponibles en Polynésie française sont l'allocation adulte handicapé, l'indemnisation pour les aidants familiaux ainsi que de maigres allocations familiales et le minimum vieillesse[6]. Ainsi, les statuts d'activité apportant un revenu (salarié ou d'inactivité), sont plus représentés dans les ménages simples, alors que dans les ménages complexes, on constate une certaine variété des statuts d'activité. Cela conforte l'idée que la corésidence en famille élargie permet de mettre en commun les ressources du ménage.

Équipement des logements, moyenne des ménages selon leur type

La figure 4 ci-dessous représente le score moyen d'équipement du logement et d'équipement multimédia des ménages selon leur catégorie. Ces scores varient de 0 à 1. L'équipement du logement quantifie le fait pour les ménages de disposer d'une machine à laver, d'un chauffe-eau, d'un congélateur et d'une douche ou baignoire intérieure. L'équipement multimédia quantifie quant à lui le fait, pour un ménage de détenir une télévision, un téléphone (fixe ou portable) et d'avoir accès à internet. Tous deux ont été construits en sommant les indicatrices de la disponibilité de chacun de ces équipements dans le ménage, puis en divisant par le nombre total d'équipements inclus dans l'indicateur. La figure 4 représente la moyenne de ces scores pour chacune des catégories de ménage.

Figure 4 : Équipement des logements selon le type de ménage
(moyenne des ménages par catégorie)



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française
Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires
Lecture : En moyenne les ménages de collatéraux ont un score d'équipement du logement de 0,76 et un score d'équipement multimédia

[6] En 2022, le minimum vieillesse est d'un montant de 85 000 FCFP pour une personne seule et 148 750 FCFP pour un couple, l'allocation adultes handicapés s'élève à 50 000 FCFP mensuels et l'indemnisation pour les aidants familiaux est de 50 00 FCFP. Les allocations familiales s'élèvent à 15 000 FCFP par mois et par enfant pour les ménages les plus démunis (d'après le site de la Caisse de Prévoyance Sociale, https://www.cps.pf/). En comparaison, le salaire minimum garanti est de 162 973 FCFP mensuels pour un temps plein (https://www.cleiss.fr/docs/cotisations/pf.html).

de 0,78.

On remarque que les ménages complexes sont relativement bien équipés tant du point de vue de l'équipement du ménage que de l'équipement multimédia. Les ménages lignagers sont d'ailleurs les mieux équipés si l'on considère le score relatif au logement, avec un score moyen de 0,83 (leur score d'équipement multimédia est quant à lui de 0,80, soit moins que les couples avec enfants et les couples sans enfants mais davantage que toutes les autres catégories de ménage). Les ménages de collatéraux qui sont en moyenne plus jeunes et moins stables, sont quant à eux un peu moins bien équipés que les ménages lignagers et les familles nucléaires, avec un score d'équipement du logement de 0,78 et un score d'équipement multimédia de 0,76. Mais les ménages les moins bien équipés sont sans surprise les ménages constitués de personnes seules. Ces scores d'équipement montrent donc l'intérêt de mettre en commun les ressources, lorsque l'accès à l'emploi et donc à un salaire est limité.

4.2. Déterminants de l'appartenance aux catégories de ménages complexes et de leur niveau d'équipement

Déterminants de la probabilité d'appartenir aux différents types de ménages complexes

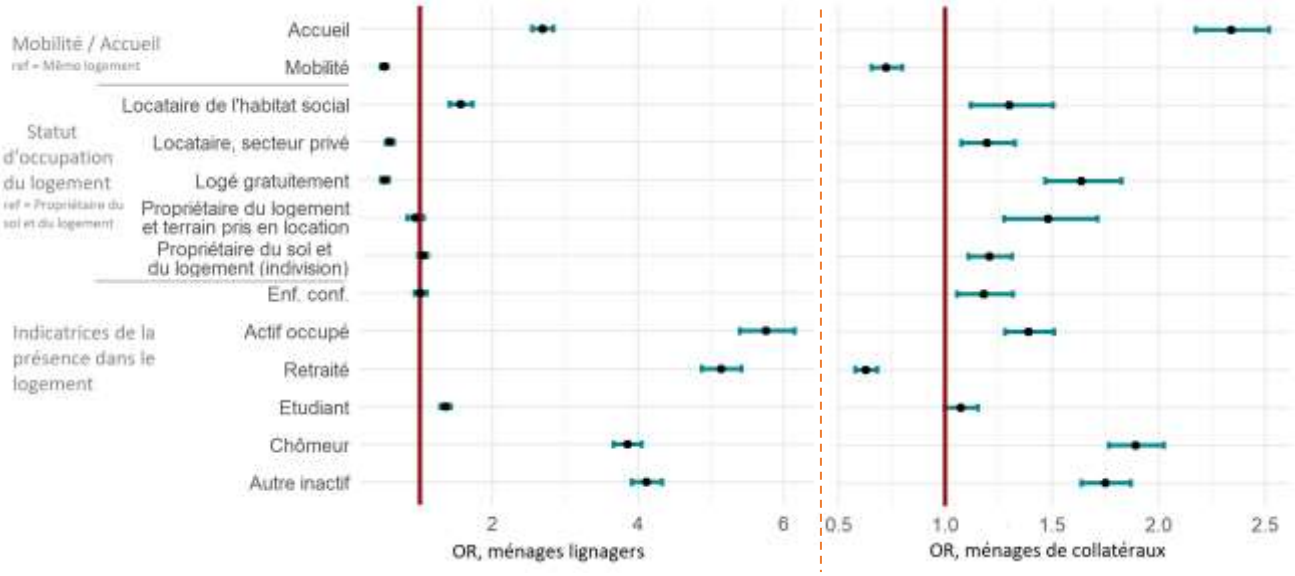
Nous nous intéressons désormais à l'influence du statut de mobilité, du statut d'occupation du logement et de la composition du ménage (présence dans le logement d'au moins un enfant confié, un·e actif·ve occupé·e, une retraité·e, un·e étudiant·e, un·e chômeur·se et un·e inactif·ve) sur sa probabilité d'appartenir chacun des deux principaux types de ménage complexe. Pour ce faire nous avons effectué deux régressions logistiques, la première examine la probabilité d'être dans un ménage lignager, tandis que la seconde se penche sur la probabilité d'appartenir à un ménage de collatéraux. La figure 5 ci-dessous représente les résultats de ces deux régressions sous forme d'*odds ratios*. Les *odds ratios* expriment le rapport entre la probabilité qu'un événement se produise dans un groupe et la probabilité qu'il se produise dans un autre groupe, ils permettent de comparer des effets entre différentes variables explicatives sur la probabilité d'appartenir à un type de ménage complexe. Un *odds ratio* supérieur à 1 suggère une augmentation de la probabilité, tandis qu'un *odds ratio* inférieur à 1 suggère une diminution.

On retrouve ici l'importance de l'accueil des proches dans les ménages complexes qu'ils soient lignagers ou bien de collatéraux : si les ménages de collatéraux et les ménages lignagers ont moins de chances d'avoir déménagé au cours des 5 dernières années, ils ont à l'inverse plus de chances d'avoir accueilli des membres. Notons que les accueillis sont le plus souvent jeunes et la mobilité apparaît liée en partie à la poursuite de la scolarisation au lycée puis à l'entrée dans la vie active ou dans les études supérieures. La production ou le maintien de ménages complexes serait donc liée à des migrations plus précoces alors que les migrations plus tardives se font sans complexification du ménage (Sierra-Paycha et al., 2022).

Par ailleurs, les ménages lignagers sont plus souvent locataires de l'habitat social ou propriétaires du sol et du logement. À l'inverse, Les ménages de collatéraux sont d'ailleurs plus souvent propriétaires de leur logement construit sur un terrain loué et dans une moindre mesure sur un terrain possédé en indivision, locataires ou encore logés gratuitement. La propriété de la terre en Polynésie française se fait souvent sous le régime de l'indivision : en 2020, 16,7% des adultes âgés entre 40 et 59 ans occupaient des logements possédés en indivision (Pasquier and Lelièvre, 2023). Dans bien des cas, cela complique l'accession à la propriété foncière. Ainsi, de nombreux ménages polynésiens sont propriétaires de leur logement mais celui-ci est construit sur un terrain pris en location ou possédé en indivision. Cela a également été favorisé par la politique de construction

de logements sociaux à bas coût portée par l'Office Polynésien de l'Habitat[7].

Figure 5 : Odds ratio plot, probabilité d'être dans un ménage lignager (gauche) et un ménage de collatéraux (droite)



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française
Champ : Ménages complexes résidant dans des logements ordinaires
Légende : Les odds ratio sont représentés par des points noirs sur la figure. Leurs intervalles de confiance sont quant à eux représentés par des traits turquoises.

Enfin, la présence d'au moins un·e actif·ve occupé·e et d'un·e retraité·e est courante dans les ménages lignagers mais c'est aussi le cas des chômeur·ses et des inactif·ves. Dans le cas des ménages de collatéraux on a plus souvent des chômeur·ses et des inactif·ves et dans une moindre mesure des actif·ves occupé·es. Ainsi, on retrouve dans les deux principaux types de ménages complexes, la diversité des statuts d'activité qui permet la mise en commun des ressources et du travail.

Ainsi, conformément aux résultats descriptifs, les ménages complexes se caractérisent tout d'abord par l'accueil fréquent de nouveaux membres indépendamment de leur configuration familiale. Ensuite, la variété des statuts d'activité au sein de ces ménages semble être une caractéristique importante : ses modalités varient toutefois selon que le ménage est lignager ou rassemble des collatéraux. Les premiers présentent des odds ratios plus élevés à la fois pour la présence d'au moins un·e actif·ve occupé·e mais aussi d'un·e retraité·e, d'un·e chômeur·se et d'un·e autre inactif·ve. Pour les seconds, la variété des statuts d'activité se réduit à la présence d'au moins un·e actif·ve occupé·e, d'un·e chômeur·se et d'un·e autre inactif·ve. La présence d'au moins un·e retraité·e est quant à elle associée à un odds ratio inférieur à 1 puisqu'il s'agit le plus souvent de personnes d'une même catégorie d'âge. Les ménages de collatéraux se caractérisent enfin par une influence positive et significative des statuts d'occupation du logement tels que locataire de l'habitat social, logé gratuitement et propriétaire du logement sur un terrain loué. Ceux-ci dénotent une situation économique *a priori* plus précaire de ces ménages qui se traduit à une dépendance aux solidarités publiques ou privées pour se loger. A l'inverse statut d'occupation du logement ne semble pas être un déterminant important des ménages lignagers, même si ceux-ci sont un peu plus souvent locataires de l'habitat social et moins souvent locataires du secteur privé ou logés gratuitement.

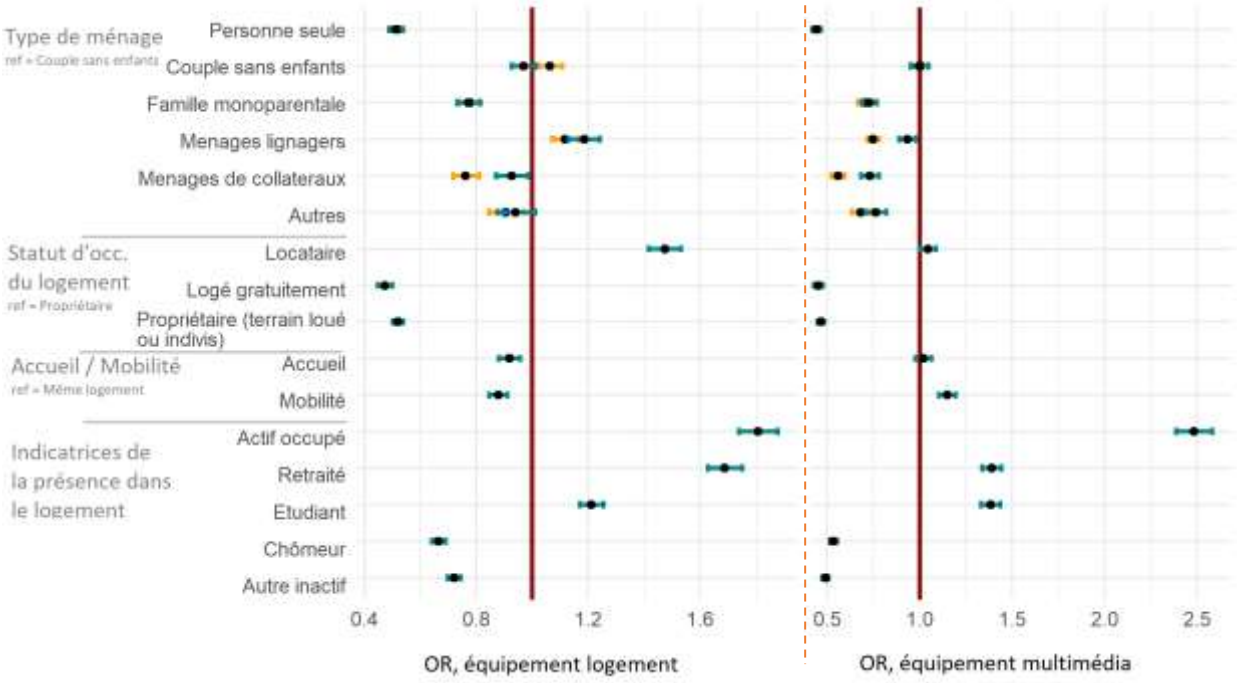
[7] Source : https://www.oph.pf/notre-histoire

Équipement du logement et catégorie de ménage

Les régressions présentées dans la figure 6 mettent quant à elles en relation les scores d'équipement (multimédia à droite et du logement à gauche) et le type de ménage, tout en contrôlant par le statut d'occupation du logement, sa mobilité et des indicatrices de la présence de chacun des statuts d'activité. De même que dans les statistiques descriptives, on retrouve le fait que les ménages lignagers sont relativement mieux équipés que tous les autres types de ménages en ce qui concerne l'équipement du logement. Pour l'équipement multimédia, les ménages de collatéraux sont toutes choses égales par ailleurs un peu moins bien pourvus que les familles conjugales.

Notons que les variations selon le type de ménage demeurent limitées, et rarement significatives lorsque l'on contrôle par le statut d'occupation du logement, sa mobilité et la présence d'actif·ves, d'inactif·ves et de chômeur·ses dans le logement. Cela suggère une influence marquée des variables de contrôle. En particulier il semble que la variété des statuts d'activité dans les ménages complexes leur permet (entre autres) d'être relativement bien équipés.

Figure 6 : Odds ratio plot, type de ménage et équipement des logements



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française
Champ : Ménages complexes résidant dans des logements ordinaires

Légende : Ici encore, les odds ratio sont représentés par des points noirs et les traits représentent leurs intervalles de confiance. Les odds-ratio dont les intervalles sont représentés orange sont obtenus par régression sans variables de contrôle et ceux dont les intervalles de confiance sont turquoises sont obtenus par une régression intégrant les variables de contrôle suivantes : statut d'occupation du logement, statut de mobilité et indicatrices de la présence dans le logement des différents statuts d'activité précédemment cités.

Conclusion

Les ménages complexes demeurent donc nombreux en Polynésie française, et bien davantage que la persistance de modes de corésidence traditionnels, leur présence peut être en lien avec les difficultés d'accès à l'emploi et aux services publics à l'œuvre sur ce territoire vaste et morcelé où ces ressources sont inégalement réparties.

Dans un tel contexte, les ménages complexes facilitent l'accueil des personnes en mobilité dans les zones urbaines et la mise en commun des ressources entre les membres du ménage. Ils constituent en cela une réponse aux difficultés inhérentes à ce territoire archipélagique auxquelles sont venues s'ajouter, depuis les années 1990, les diverses crises qui ont touché l'économie de cette collectivité d'Outre-Mer. Mais le fait de les décliner selon leur type fait apparaître différents modes de vie et des solidarités distinctes. Les ménages lignagers sont les plus nombreux (en termes de représentation comme en termes de taille d'ailleurs). Ils sont très stables et la mise en commun des ressources des différentes générations d'une famille leur permet d'être plutôt bien équipés. Leur prévalence peut être liée à l'allongement de l'espérance de vie ainsi qu'au manque de structures dédiées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Les ménages de collatéraux sont quant à eux moins nombreux et plus mobiles, ils accueillent aussi très souvent des membres. Le statut d'occupation du logement diffère de celui des ménages lignagers puisqu'ils résident souvent sur des terrains familiaux ou sont logés gratuitement, c'est-à-dire que ces ménages dépendent fréquemment des solidarités familiales pour se loger. Enfin, ils sont moins bien équipés que les ménages de plusieurs générations. Tout cela dénote que la corésidence en famille élargie permet, par divers aspects, de répondre aux difficultés que rencontrent les ménages polynésiens. En outre l'impact limité du type de ménage sur son niveau d'équipement, lorsque l'on contrôle par les variables relatives au logement, à la mobilité et au statut d'activité montre comment la corésidence en famille élargie contribue pallier la précarité économique.

Appréhender les solidarités familiales à travers le prisme du ménage présente toutefois un certain nombre de limites. Tout d'abord, cette étude se cantonne au niveau du ménage, ignorant ainsi les solidarités dans la famille au-delà de ce dernier. Or celles-ci jouent également un rôle essentiel, d'autant plus qu'en 2020 39% des résidents âgés entre 40 et 59 ans déclarent une autre habitation occupée par un membre de leur famille sur le même terrain que celui de leur habitation (Pasquier and Lelièvre, 2023). De plus, les données du recensement ne délivrent qu'une photographie statistique des pratiques familiales à un moment donné. L'exploration des mobilités, en particulier des mobilités circulaires, ainsi que l'étude des réseaux familiaux au-delà du ménage, pourraient ainsi contribuer à une meilleure compréhension des solidarités familiales à l'œuvre sur le territoire.

Références bibliographiques

Angel, R., Tienda, M., 1982. Determinants of Extended Household Structure: Cultural Pattern or Economic Need? Am. J. Sociol. 87, 1360–1383. https://doi.org/10.1086/227597

Bastide, L., 2020. Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence (No. 2020/15), INJEP Notes & rapports / Rapport d'étude.

Bengtson, V.L., 2001. Beyond the Nuclear Family: The Increasing Importance of Multigenerational Bonds. THE BURGESS AWARD LECTURE*. J. Marriage Fam. 63, 1–16. https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2001.00001.x

Bon, O., 2005. L'insoutenable développement urbain de l'île de Tahiti : politique du « tout automobile » et congestion des déplacements urbains. Cah. O.-m. 58, 121–152. https://doi.org/10.4000/com.433

Burgess, E.W., 1916. The Function of Socialization in Social Evolution, University of Chicago Digital Preservation Collection. University of Chicago Press.

Ellacott, K., 2014. Les logements en Polynésie française en 2012 (No. 04), Points Forts Etudes. Institut de la statistique de la Polynésie française.

Fardeau, L., Lelièvre, E., Sierra-Paycha, C., 2021. La première enquête Famille en Polynésie française : Feti'i e fenua (No. 1276), Points Etudes et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.

Finney, B.R., 1965. Polynesian peasants and proletarians: Socio-Economic Change among the Tahitians of French Polynesia. J. Polyn. Soc. 74, 269–328.

Grepin, L.-H., 2001. L'adolescence masculine aux tuamotus de l'est aujourd'hui : le taure'are'a : contradictions et transformations d'une catégorie sociale traditionnelle.

Kertzer, D.I., 1991. Household History and Sociological Theory. Annu. Rev. Sociol. 17, 155–179. https://doi.org/10.1146/annurev.so.17.080191.001103

Laslett, P., Wall, R., 1972. Household and Family in Past Times, 1st ed. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/CBO9780511561207

Marquez-Velarde, G., 2020. Multigenerational Households: A Descriptive Approach to Distinctive Definition., in: International Handbook of the Demography of Family, Nicole D. Farris et Elizabeth Anne Harmon-Threatt. New York.

Merceron, F., Morschel, J., 2013. Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé. Hermès n° 65, 56–63. https://doi.org/10.4267/2042/51494

Ogburn, W.F., 1932. The family and its functions, in: Recent Social Trends. New York.

Panoff, M., 1970. La terre et l'organisation sociale en Polynésie, Bibliothèque scientifique de l'homme. ed. Payot, Paris.

Parsons, T., 1949. The Social Structure of the Family, in: The Family : Its Function and Destiny. Ruth Ashen. New York.

Pasquier, J., 2022. Bilan démographique 2021 (No. 1325), Points Etudes et Bilans. Institut de la statistique de Polynésie française.

Pasquier, J., Lelièvre, E., 2023. Feti'i e Fenua : Caractéristiques des logements des résidents polynésiens (No. 1366), Points Etudes et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.

Pasquier, J., Trabut, L., 2022. Feti'i e Fenua : caractéristiques des familles et solidarités autour des parents âgés (No. 1295), Points Etudes et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.

Poland, M., Paterson, J., Carter, S., Gao, W., Perese, L., Stillman, S., 2007. Pacific Islands Families Study: Factors associated with living in extended families one year on from the birth of a child. Kotuitui N. Z. J. Soc. Sci. Online 2, 17–28. https://doi.org/10.1080/1177083X.2007.9522421

Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030, 2022. . Délégation à l'habitat et à la ville.

Robineau, C., 1989. Familles en transformation : un cas polynésien (Maatea, Moorea, Iles de la Société). Cah. ORSTOM Sér. Sci. Hum. n° 25, 383–392.

Sierra-Paycha, C., Trabut, L., Lelièvre, E., 2018. Le Fa'a'amura'a, Confier et recevoir un enfant en Polynésie française (No. 01), Points Forts Etudes. Institut de la statistique de la Polynésie française.

Sierra-Paycha, C., Trabut, L., Lelièvre, E., Rault, W., 2022. Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la "modernité" ? Espace Popul. Sociétés. https://doi.org/10.4000/eps.12347

Siu, D., 2020. Te Avei'a - T1 2020 - Fort impact de la crise sanitaire sur l'économie locale (No. 1208), Points Conjoncture de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.

Siu, D., Pasquier, J., 2019. Les matahiapo, un enjeu de la croissance économique (No. 1226), Points Etudes et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.

Torterat, J., 2021. La sous-utilisation de main-d'oeuvre en 2018 (No. 1230), Points Etudes et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.

Trabut, L., Lelièvre, E., Bailly, E., 2015. Famille et recensement font-ils bon ménage ? Population 70, 637. https://doi.org/10.3917/popu.1503.0637

United Nations (Ed.), 2017. Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses: 2020 round, Revision 3. ed, Department of economic and social affairs, Statistics Division. United Nations, New York. https://doi.org/10.18356/bb3ea73e-en

Annexes du manuscrit

A.3 Bulletins du recensement de la France départementale

L'Hexagone et les DROM partagent les mêmes bulletins individuels. Les adaptations du recensement dans les DROM concernent l'identification des logements en amont du recensement (INSEE, 2022) ainsi que la feuille logement.

Ci-dessous, sont restitués :

- Le bulletin individuel commun aux 101 départements français ;
- La feuille logement destinée au recensement la France métropolitaine ;
- Le feuille logement pour le recensement des Antilles françaises et de la Guyane ;
- La feuille logement pour le recensement de la Réunion et de Mayotte.

Il s'agit ici des questionnaires au format papier. Pour rappel le recensement est majoritairement effectué *via* internet. Les questions sont néanmoins les mêmes, hormis pour la déclaration des liens entre les membres du ménage (comme nous l'avons vu au chapitre 1 de cette thèse).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Recensement de la population - 2024

Bulletin individuel

Imprimé n° 3

Exemple : DUPAS, épouse MAURIN

Nom :

Prénom :

Adresse :

Cadre à remplir par l'agent recenseur

commune

dépt commune

1 Sexe Masculin ☐ 1 Féminin ☐ 2

2 Date et lieu de naissance

Né(e) le : jour mois année

à : commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les COM

3 Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?

année

4 Quelle est votre nationalité ?

- **Française**
  - Vous êtes **né(e) français(e)** ☐ 1
  - Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité) ☐ 2
    - Indiquez votre nationalité à la naissance :
- **Étrangère** ☐ 3
  - Indiquez votre nationalité :

5 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?

Y compris apprentissage ou études supérieures.

Oui ☐ 1 Non ☐ 2

- **Si oui, où est situé cet établissement d'enseignement ?**
- Dans la **commune où vous résidez** (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) ☐ 1
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement) ☐ 2
  - Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM

6 Où habitiez-vous le 1er janvier 2023 ?

Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le **même logement** que maintenant ☐ 1
- Dans un **autre logement** de la **même commune** (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) ☐ 2
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) ☐ 3
  - Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les COM

7 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.

8 Vivez-vous en couple ? Oui ☐ 1 Non ☐ 2

9 Êtes-vous ?

- Marié(e) ☐ 1
- Pacsé(e) ☐ 2
- En concubinage ou union libre ☐ 3
- Veuf(ve) ☐ 4
- Divorcé(e) ☐ 5
- Célibataire ☐ 6

10 Quel(s) diplôme(s) avez-vous ?

- Vous n'êtes jamais allé(e) à l'école ou vous l'avez quittée avant la fin du primaire ☐ 01
- Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège ☐ 02
- Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ☐ 03
- CEP (certificat d'études primaires) ☐ 11
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ☐ 12
- CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent ☐ 13
- Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU ☐ 14
- Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent ☐ 15
- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent ☐ 16
- Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ☐ 17
- Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé ☐ 18
- Doctorat de recherche (hors santé) ☐ 19

11 Quelle est votre situation principale ?

*Ne cochez qu'**une seule case**.*

- **Emploi** (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail)
  ⇨ *cochez puis passez en* **18** ☐ 1
- **Apprentissage** sous contrat ou **stage rémunéré**
  ⇨ *cochez puis passez en* **18** ☐ 2
- **Études** (élève, étudiant) ou **stage non rémunéré** ☐ 3
- **Chômage** (inscrit ou non au pôle emploi) ☐ 4
- **Retraite** ou **préretraite** (ancien salarié ou ancien indépendant) ☐ 5
- **Femme ou homme au foyer** ☐ 6
- **Autre situation** ☐ 7

12 Travaillez-vous actuellement ?

Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ». Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».

- Oui ⇨ *cochez puis passez en* **18** ☐ 1
- Non ⇨ *cochez puis passez en* **13** ☐ 2

Continuez page suivante et n'oubliez pas de signer ➜

SPECIMEN

13 **Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions 14 à 17.**

14 **Avez-vous déjà travaillé ?**
- Oui ..... ☐ 1
- Non ⇨ *cochez puis passez à la question* **17** ..... ☐ 2

15 **Étiez-vous :**
- salarié(e) ou stagiaire rémunéré(e) ?..... ☐ 1
- indépendant ou à votre compte ?..... ☐ 2
- Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) ..... ☐ 3

16 **Quelle était votre profession principale ?**

17 **Cherchez-vous un emploi ?**
- **Oui,** depuis moins d'un an ..... ☐ 1
- **Oui,** depuis un an ou plus ..... ☐ 2
- **Non** ..... ☐ 3

18 **La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.**
*Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi **principal** aux questions 19 à 31.*

19 **Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?**
*Si vous êtes **intérimaire**, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes **à votre compte**, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.*

20 **Quelle est l'activité de cet établissement ?**
***Soyez très précis** (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »). S'il s'agit d'une **exploitation agricole**, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).*

21 **Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?**
*Indiquez **l'endroit où vous commencez habituellement votre travail** (exemple : 18, boulevard Pasteur).*
*Si cet endroit n'est pas fixe, notez « **variable** ».*
*Si vous travaillez à votre domicile, notez « **à domicile** ».*
*Si vous travaillez chez un particulier, notez « **particulier** ».*

Est-ce dans la commune où vous résidez ?
(ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
Oui ☐ 1 Non ☐ 2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département | n° DOM | pays pour l'étranger

22 **Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?**
- Pas de déplacement ..... ☐ 1
- Marche à pied (ou rollers, patinette)..... ☐ 2
- Vélo (y compris à assistance électrique)..... ☐ 3
- Deux-roues motorisé ..... ☐ 4
- Voiture, camion ou fourgonnette ..... ☐ 5
- Transports en commun..... ☐ 6

23 **Occupez-vous votre emploi :**
à temps complet ? ☐ 1 à temps partiel ? ☐ 2

24 **Êtes-vous :**
- indépendant ou à votre compte ?..... ☐ 1
- chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ?..... ☐ 2
- salarié(e) ? ⇨ *cochez puis passez en* **27** ..... ☐ 3
- Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) ..... ☐ 4

25 **Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise, combien de salariés employez-vous ?**
Aucun ☐ 0 1 à 9 ☐ 1 10 ou plus ☐ 2

26 **Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?**
Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).

27 **La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.**

28 **Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?**
- Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique..... ☐ 1
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation..... ☐ 2
- Placé par une agence d'intérim..... ☐ 3
- Stage rémunéré en entreprise ..... ☐ 4
- Emploi aidé (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.)..... ☐ 5
- Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc. ... ☐ 6

29 **Dans votre emploi, êtes-vous :**
- manœuvre, ouvrier spécialisé ? ..... ☐ 1
- ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? ..... ☐ 2
- technicien (non cadre) ? ..... ☐ 3
- agent de catégorie B de la fonction publique ?..... ☐ 4
- agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ?..... ☐ 5
- agent de catégorie A de la fonction publique ?..... ☐ 6
- ingénieur, cadre d'entreprise ? ..... ☐ 7
- agent de catégorie C de la fonction publique ? ..... ☐ 8
- employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ?..... ☐ 9

30 **Quelle est votre profession principale ?**
***Soyez précis.** Par exemple : « AGENT D'ENTRETIEN » (et non « EMPLOYÉ »), « RESPONSABLE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »). **Si vous êtes agent de la fonction publique** d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).*

31 **Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?**
- Production, exploitation, chantier ..... ☐ 1
- Installation, réparation, maintenance..... ☐ 2
- Gestion, comptabilité..... ☐ 3
- Études, recherche..... ☐ 4
- Autre : *commerciale, secrétariat, logistique, etc.* ..... ☐ 5

Merci pour votre participation

SPECIMEN

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.
Visa n° **2018A001EC** du Ministère de l'économie et des finances valable pour les années 2018 à 2024.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche. Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement auprès des directions régionales de l'Insee. Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers. Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la Cnil. Pour plus d'information : www.le-recensement-et-moi.fr, rubrique RGPD.

Date : .....

Signature :

2024-03-BI
Groupe COGETEFI

PEFC 10-31-1846 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Caractéristiques et confort du logement

1 Type de logement :
- Maison 1
- Appartement 2
- Logement-foyer 3
- Chambre d'hôtel 4
- Habitation de fortune 5
- Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) 6

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?
Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.
- Avant 1919 1
- De 1919 à 1945 2
- De 1946 à 1970 3
- De 1971 à 1990 4
- De 1991 à 2005 5
- 2006 ou après 6

↳ Dans ce cas, précisez l'année

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?
Oui 1 Non 2

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?
Comptez les pièces d'habitation *telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.*
Comptez la ***cuisine*** *uniquement si sa surface est supérieure à 12 m².*
Ne comptez pas *les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni* ***les pièces à usage exclusivement professionnel*** *(atelier, cabinet de médecin, etc.)*

5 Quelle est la surface de ce logement ?
Tenez compte *de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc.*
Ne tenez pas compte *des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.*
- Moins de 30 m² 1
- De 30 à moins de 40 m² 2
- De 40 à moins de 60 m² 3
- De 60 à moins de 80 m² 4
- De 80 à moins de 100 m² 5
- De 100 à moins de 120 m² 6
- 120 m² ou plus 7

6 Êtes-vous :
- **propriétaire** de ce logement (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit) ? .. 1
- **locataire** ou sous-locataire du logement, **loué vide** ? ... 2
- **locataire** ou sous-locataire du logement ou de la chambre, **loué(e) meublé(e)** ? 3
- **logé(e) gratuitement,** par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? 4

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?
Oui 1 Non 2

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?
Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.

9 Quelles sont les installations sanitaires de ce logement ?
- **Ni baignoire, ni douche** 1
- Baignoire ou douche dans une **pièce non réservée** à la toilette 2
- **Salle(s) de bains** (avec douche ou baignoire) 3

10 Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ?
- Chauffage collectif (chaudière commune à plusieurs logements de l'immeuble ou réseau de chauffage urbain) 1
- Chaudière individuelle (propre au logement) 2
- Chauffage individuel « tout électrique » 3
- Poêle, cheminée, cuisinière, etc. 4

11 Quel est le combustible principal de chauffage ?
- Chauffage urbain 1
- Gaz de ville ou de réseau 2
- Fioul (mazout) 3
- Électricité 4
- Gaz en bouteille ou en citerne 5
- Autre (bois, solaire, géothermie, etc.) 6

12 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas *les voitures ou les fourgonnettes à usage* ***exclusivement*** *professionnel.*
- Aucune 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus 3

13 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?
Cet emplacement peut être un ***garage****, un* ***box*** *ou une* ***place de parking*** *de plein air ou souterrain.*
Oui 1 Non 2

N'oubliez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite dans le tableau A et de le signer.
Merci pour votre participation.

Groupe COGETEFI 2024-01-FL
PEFC 10-31-1846 Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Recensement de la population - 2024

Feuille de logement - Résidence principale

Imprimé n° 1

Les enquêtes de recensement de la population sont réalisées chaque anrée auprès d'une partie de la population. **Cette année, vous êtes concerné(e).**

Votre réponse est importante et souhaitée avant le :

Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, **votre participation est essentielle**. Merci.

Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni votre nom ni votre adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.
Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, **merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu**.
N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :
- cochez la case qui convient X
ou
- notez un chiffre par case 0 4
ou
- écrivez très lisiblement SAINT-MALO

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Ne pliez pas les questionnaires.

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Identifiant

commune

dépt commune

IRIS ou district rang A rang L

Type de construction

Bâtiment d'habitation d'**un seul** logement
1 isolé
2 jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
3 Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
4 Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
5 Construction provisoire, mobile home
6 Caravane, habitation mobile

Nombre de bulletins individuels collectés :

Commencez ici

Nom de l'occupant(e) principal(e)

Localisation du logement

Numéro Bis, Ter... Rue, Av, Bd... Nom de la voie (ou lieu-dit)

Résidence, hameau, lotissement... Bâtiment

Escalier Étage N° de porte ou position par rapport à l'escalier *(exemple : couloir de droite, 1ère porte à gauche)*

Code postal Commune (et arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Continuez pages 2, 3 et 4 ➜

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.
Visa n° **2018A001EC** du Ministère de l'économie et des finances valable pour les années 2018 à 2024.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche. Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement auprès des directions régionales de l'Insee. Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers. Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la Cnil. Pour plus d'information : www.le-recensement-et-moi.fr, rubrique RGPD.

SPECIMEN
SPECIMEN

Personnes vivant habituellement dans le logement

A Habitants permanents du logement : personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année

Inscrivez les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
– les nourrissons même encore à la maternité ;
– les personnes temporairement absentes ;
– les sous-locataires et colocataires ;
– les enfants qui habitent également chez un autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement :
• plus de la moitié du temps,
• ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement, soit du mercredi 17 au jeudi 18 janvier.
Ne vous oubliez pas vous-même.

Inscrivez également les :
– enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études dont ce logement est la résidence familiale ;
– conjoints éloignés pour raisons professionnelles ;
– personnes majeures qui habitent ici pour leurs études ;
– personnes présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
– employés de maison, salariés et jeunes au pair qui habitent ici.

N'inscrivez pas les personnes listées dans les autres tableaux ci-dessous.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, **renseignez le numéro de la personne** ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle : **Son conjoint** (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	**Son ou ses parents** (mères, pères, légaux au sens de l'état civil)	Si l'**enfant habite aussi chez son autre parent** à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vit-il ici… : plus de la moitié du temps ?	la moitié du temps ?
1			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 1** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 1** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
2			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 2** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 2** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
3			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 3** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 3** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
4			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 4** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 4** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
5			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 5** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 5** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
6			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 6** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 6** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
7			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 7** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 7** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
8			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 8** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 8** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2

S'il y a plus de 8 habitants permanents, indiquez le nombre de personnes supplémentaires ☐ et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

B Enfants vivant chez leur autre parent la plus grande partie de l'année à la suite d'une séparation ou d'un divorce

Inscrivez ici les enfants qui vivent dans le logement de l'autre parent :
– plus de la moitié du temps ;
– ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du mercredi 17 au jeudi 18 janvier.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 : **Sa mère ou son père** (légal au sens de l'état civil)	L'enfant vit aussi chez son autre parent… : plus de la moitié du temps.	la moitié du temps.
9			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 9** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
10			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 10** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
11			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 11** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2

C Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) **et qui reviennent vivre ici** pour les vacances ou les week-ends par exemple.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 : **Son ou ses parents** (mères, pères, légaux au sens de l'état civil)	L'enfant est logé dans une autre commune (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille) que celle de ce logement
12			M ☐ F ☐			Le ou les parents de la **personne 12** sont les **personnes n°** et **n°**	OUI ☐ 1 NON ☐ 2
13			M ☐ F ☐			Le ou les parents de la **personne 13** sont les **personnes n°** et **n°**	OUI ☐ 1 NON ☐ 2

D Autres situations

– **Personnes qui habitent ici pour des raisons professionnelles** et retournent le week-end dans leur logement familial.
– **Personnes dont ce logement est la résidence personnelle** et qui **sont hébergées dans un établissement** (maison de retraite, hospitalisation pour plus d'un mois, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, prison…).
– **Personnes qui habitent ici au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.**

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 : **Son conjoint** (mariage, pacs, concubinage ou union libre)
14			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 14** est la **personne n°**
15			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 15** est la **personne n°**

– Personnes mineures qui habitent ici pour leurs études et **dont les parents résident dans une autre commune** en France.

16			M ☐ F ☐		Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée

SPECIMEN

Caractéristiques et confort du logement

1 Type de logement :
- Maison 1
- Appartement 2
- Logement-foyer 3
- Chambre d'hôtel 4
- Habitation de fortune 5
- Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) 6

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?
Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.
- Avant 1919 1
- De 1919 à 1945 2
- De 1946 à 1970 3
- De 1971 à 1990 4
- De 1991 à 2005 5
- 2006 ou après 6

↳ Dans ce cas, précisez l'année

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?
Oui 1 Non 2

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?
Comptez les pièces d'habitation *telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.*
Comptez la ***cuisine*** *uniquement si sa surface est supérieure à 12 m².*
Ne comptez pas *les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni* ***les pièces à usage exclusivement professionnel*** *(atelier, cabinet de médecin, etc.)*

5 Quelle est la surface de ce logement ?
Tenez compte *de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc.*
Ne tenez pas compte *des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.*
- Moins de 30 m² 1
- De 30 à moins de 40 m² 2
- De 40 à moins de 60 m² 3
- De 60 à moins de 80 m² 4
- De 80 à moins de 100 m² 5
- De 100 à moins de 120 m² 6
- 120 m² ou plus 7

6 Êtes-vous :
- **propriétaire** de ce logement *(y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit),* y compris si vous n'êtes pas propriétaire du terrain ? 1
- **locataire** ou sous-locataire du logement, **loué vide** ? ... 2
- **locataire** ou sous-locataire du logement ou de la chambre, **loué(e) meublé(e)** ? 3
- **logé(e) gratuitement,** par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? 4

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?
Oui 1 Non 2

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?
Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.

9 Existe-t-il un point d'eau potable à l'intérieur de ce logement ?
- Eau froide seulement 1
- Eau froide et eau chaude 2
- Aucun point d'eau 3

10 L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement :
- au réseau d'égouts ? 1
- à une fosse septique ? 2
- à un puisard ? 3
- à même le sol ? 4

11 Ce logement dispose-t-il :

Cochez ***oui*** *ou* ***non*** *pour chacune des lignes.*	oui	non
de l'électricité ?	1	2
de WC à l'intérieur ?	1	2
d'une baignoire ou d'une douche ?	1	2
d'une cuisine intérieure avec évier ?	1	2
d'au moins une pièce climatisée ?	1	2
d'un chauffe-eau solaire ?	1	2
d'un moyen de chauffage ?	1	2

12 De combien de deux-roues à moteur les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas *ceux à usage* ***exclusivement*** *professionnel.*
- Aucun 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus 3

13 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas *les voitures ou les fourgonnettes à usage* ***exclusivement*** *professionnel.*
- Aucune 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus 3

14 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?
Cet emplacement peut être un ***garage****, un* ***box*** *ou une* ***place de parking*** *de plein air ou souterrain.*
Oui 1 Non 2

SPECIMEN

Groupe COGETEFI 2024-02-FLAG
PEFC 10-31-1846 Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org

N'oubliez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite dans le tableau A et de le signer.
Merci pour votre participation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Recensement de la population - 2024

Feuille de logement - Résidence principale

Imprimé n° 2

Les enquêtes de recensement de la population sont réalisées chaque anrée auprès d'une partie de la population. **Cette année, vous êtes concerné(e).**

Votre réponse est importante et souhaitée avant le :

Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, **votre participation est essentielle**. Merci.

Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni votre nom ni votre adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.
Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, **merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu**.
N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :
- cochez la case qui convient X
ou
- notez un chiffre par case 0 4
ou
- écrivez très lisiblement SAINT-PIERRE

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Ne pliez pas les questionnaires.

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Identifiant

commune

dépt commune

îlot ou district rang A rang L

Type de construction

Bâtiment d'habitation d'**un seul** logement
1 isolé
2 jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
3 Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
4 Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
5 Construction provisoire, mobile home
6 Caravane, habitation mobile

Aspect du bâti
1 Habitation de fortune
2 Case traditionnelle
3 Maison ou immeuble en bois
4 Maison ou immeuble en dur

Nombre de bulletins individuels collectés :

Commencez ici

Nom de l'occupant(e) principal(e) ....

Localisation du logement

Numéro Bis, Ter... Rue, Av, Bd... Nom de la voie (ou lieu-dit)

Résidence, hameau, lotissement... Bâtiment

Escalier Étage N° de porte ou position par rapport à l'escalier *(exemple : couloir de droite, 1ère porte à gauche)*

Code postal Commune

Continuez pages 2, 3 et 4 ➜

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.
Visa n° **2018A001EC** du Ministère de l'économie et des finances valable pour les années 2018 à 2024.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche. Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement auprès des directions régionales de l'Insee. Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers. Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la Cnil. Pour plus d'information : www.le-recensement-et-moi.fr, rubrique RGPD.

Personnes vivant habituellement dans le logement

A Habitants permanents du logement : personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année

Inscrivez les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
– les nourrissons même encore à la maternité ;
– les personnes temporairement absentes ;
– les sous-locataires et colocataires ;
– les enfants qui habitent également chez un autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement :
• plus de la moitié du temps,
• ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement, soit du mercredi 17 au jeudi 18 janvier.
Ne vous oubliez pas vous-même.

Inscrivez également les :
– enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études dont ce logement est la résidence familiale ;
– conjoints éloignés pour raisons professionnelles ;
– personnes majeures qui habitent ici pour leurs études ;
– personnes présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
– employés de maison, salariés et jeunes au pair qui habitent ici.

N'inscrivez pas les personnes listées dans les autres tableaux ci-dessous.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, **renseignez le numéro de la personne** ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle : **Son conjoint** (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	**Son ou ses parents** (mères, pères, légaux au sens de l'état civil)	Si l'**enfant habite aussi chez son autre parent** à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vit-il ici… : plus de la moitié du temps ?	la moitié du temps ?
1			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 1** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 1** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
2			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 2** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 2** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
3			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 3** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 3** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
4			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 4** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 4** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
5			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 5** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 5** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
6			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 6** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 6** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
7			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 7** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 7** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
8			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 8** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 8** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2

S'il y a plus de 8 habitants permanents, indiquez le nombre de personnes supplémentaires ☐ et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

B Enfants vivant chez leur autre parent la plus grande partie de l'année à la suite d'une séparation ou d'un divorce

Inscrivez ici les enfants qui vivent dans le logement de l'autre parent :
– plus de la moitié du temps ;
– ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du mercredi 17 au jeudi 18 janvier.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 : **Sa mère ou son père** (légal au sens de l'état civil)	L'enfant vit aussi chez son autre parent… : plus de la moitié du temps.	la moitié du temps.
9			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 9** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
10			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 10** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
11			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 11** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2

C Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) **et qui reviennent vivre ici** pour les vacances ou les week-ends par exemple.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 : **Son ou ses parents** (mères, pères, légaux au sens de l'état civil)	L'enfant est logé dans une autre commune (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille) que celle de ce logement
12			M ☐ F ☐			Le ou les parents de la **personne 12** sont les **personnes n°** et **n°**	OUI ☐ 1 NON ☐ 2
13			M ☐ F ☐			Le ou les parents de la **personne 13** sont les **personnes n°** et **n°**	OUI ☐ 1 NON ☐ 2

D Autres situations

– **Personnes qui habitent ici pour des raisons professionnelles** et retournent le week-end dans leur logement familial.
– **Personnes dont ce logement est la résidence personnelle** et qui **sont hébergées dans un établissement** (maison de retraite, hospitalisation pour plus d'un mois, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, prison…).
– **Personnes qui habitent ici au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.**

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 : **Son conjoint** (mariage, pacs, concubinage ou union libre)
14			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 14** est la **personne n°**
15			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 15** est la **personne n°**

– Personnes mineures qui habitent ici pour leurs études et **dont les parents résident dans une autre commune** en France.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	
16			M ☐ F ☐		Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée

SPECIMEN

Caractéristiques et confort du logement

1 Type de logement :
- Maison 1
- Appartement 2
- Logement-foyer 3
- Chambre d'hôtel 4
- Habitation de fortune 5
- Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) 6

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?
Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.
- Avant 1919 1
- De 1919 à 1945 2
- De 1946 à 1970 3
- De 1971 à 1990 4
- De 1991 à 2005 5
- 2006 ou après 6

↳ Dans ce cas, précisez l'année

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?
Oui 1 Non 2

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?
Comptez les pièces d'habitation *telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.*
Comptez la ***cuisine*** *uniquement si sa surface est supérieure à 12 m².*
Ne comptez pas *les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni* ***les pièces à usage exclusivement professionnel*** *(atelier, cabinet de médecin, etc.)*

5 Quelle est la surface de ce logement ?
Tenez compte *de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc.*
Ne tenez pas compte *des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.*
- Moins de 30 m² 1
- De 30 à moins de 40 m² 2
- De 40 à moins de 60 m² 3
- De 60 à moins de 80 m² 4
- De 80 à moins de 100 m² 5
- De 100 à moins de 120 m² 6
- 120 m² ou plus 7

6 Êtes-vous :
- **propriétaire** de ce logement *(y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit),* y compris si vous n'êtes pas propriétaire du terrain ? 1
- **locataire** ou sous-locataire du logement, **loué vide** ? ... 2
- **locataire** ou sous-locataire du logement ou de la chambre, **loué(e) meublé(e)** ? 3
- **logé(e) gratuitement,** par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? 4

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?
Oui 1 Non 2

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?
Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.

9 Existe-t-il un point d'eau potable à l'intérieur de ce logement ?
- Eau froide seulement 1
- Eau froide et eau chaude 2
- Aucun point d'eau 3

10 L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement :
- au réseau d'égouts ? 1
- à une fosse septique ? 2
- à un puisard ? 3
- à même le sol ? 4

11 Ce logement dispose-t-il :
Cochez ***oui*** *ou* ***non*** *pour chacune des lignes.*

	oui	non
• de l'électricité ?	1	2
• de WC à l'intérieur ?	1	2
• d'une baignoire ou d'une douche ?	1	2
• d'une cuisine intérieure avec évier ?	1	2
• d'au moins une pièce climatisée ?	1	2
• d'un chauffe-eau solaire ?	1	2
• d'un moyen de chauffage ?	1	2

12 De combien de deux-roues à moteur les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas *ceux à usage* ***exclusivement*** *professionnel.*
- Aucun 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus 3

13 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas *les voitures ou les fourgonnettes à usage* ***exclusivement*** *professionnel.*
- Aucune 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus 3

14 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?
Cet emplacement peut être un ***garage****, un* ***box*** *ou une* ***place de parking*** *de plein air ou souterrain.*
Oui 1 Non 2

Groupe COGETEFI 2024-09-FLRM
PEFC 10-31-1846 Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et des sources contrôlées / pefc-france.org

N'oubliez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite dans le tableau A et de le signer.
Merci pour votre participation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Recensement de la population - 2024

Feuille de logement - Résidence principale

Imprimé n° 9

Les enquêtes de recensement de la population sont réalisées chaque anrée auprès d'une partie de la population. **Cette année, vous êtes concerné(e).**

Votre réponse est importante et souhaitée avant le :

Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, **votre participation est essentielle**. Merci.

Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni votre nom ni votre adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.
Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, **merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu**.
N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :
- cochez la case qui convient X
ou
- notez un chiffre par case 0 4
ou
- écrivez très lisiblement SAINT-PIERRE

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Ne pliez pas les questionnaires.

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Identifiant

commune

dépt commune

îlot ou district rang A rang L

Type de construction

Bâtiment d'habitation d'**un seul** logement
- 1 isolé
- 2 jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
- 3 Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
- 4 Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
- 5 Construction provisoire, mobile home
- 6 Caravane, habitation mobile

Aspect du bâti
- 1 Habitation de fortune
- 2 Case traditionnelle
- 3 Maison ou immeuble en bois
- 4 Maison ou immeuble en dur

Nombre de bulletins individuels collectés :

Commencez ici

Nom de l'occupant(e) principal(e) ....

Localisation du logement

Numéro | Bis, Ter... | Rue, Av, Bd... | Nom de la voie (ou lieu-dit)

Résidence, hameau, lotissement... | Bâtiment

Escalier | Étage | N° de porte ou position par rapport à l'escalier *(exemple : couloir de droite, 1ère porte à gauche)*

Code postal | Commune

Continuez pages 2, 3 et 4 ➜

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.
Visa n° **2018A001EC** du Ministère de l'économie et des finances valable pour les années 2018 à 2024.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche. Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement auprès des directions régionales de l'Insee. Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers. Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la Cnil. Pour plus d'information : www.le-recensement-et-moi.fr, rubrique RGPD.

SPECIMEN

Personnes vivant habituellement dans le logement

A Habitants permanents du logement : personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année

Inscrivez les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
– les nourrissons même encore à la maternité ;
– les personnes temporairement absentes ;
– les sous-locataires et colocataires ;
– les enfants qui habitent également chez un autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement :
• plus de la moitié du temps,
• ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement, soit du mercredi 31 janvier au jeudi 1er février.
Ne vous oubliez pas vous-même.

Inscrivez également les :
– enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études dont ce logement est la résidence familiale ;
– conjoints éloignés pour raisons professionnelles ;
– personnes majeures qui habitent ici pour leurs études ;
– personnes présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
– employés de maison, salariés et jeunes au pair qui habitent ici.

N'inscrivez pas les personnes listées dans les autres tableaux ci-dessous.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, **renseignez le numéro de la personne** ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle : Son conjoint (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	Son ou ses parents (mères, pères, légaux au sens de l'état civil)	Si l'**enfant habite aussi chez son autre parent** à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vit-il ici… : plus de la moitié du temps ?	la moitié du temps ?
1			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 1** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 1** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
2			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 2** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 2** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
3			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 3** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 3** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
4			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 4** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 4** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
5			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 5** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 5** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
6			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 6** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 6** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
7			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 7** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 7** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2
8			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 8** est la **personne n°**	Le ou les parents de la **personne 8** sont les **personnes n°** et **n°**	☐ 1	☐ 2

S'il y a plus de 8 habitants permanents, indiquez le nombre de personnes supplémentaires ☐ et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

B Enfants vivant chez leur autre parent la plus grande partie de l'année à la suite d'une séparation ou d'un divorce

Inscrivez ici les enfants qui vivent dans le logement de l'autre parent :
– plus de la moitié du temps ;
– ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du mercredi 31 janvier au jeudi 1er février.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 — Sa mère ou son père (légal au sens de l'état civil)	L'enfant vit aussi chez son autre parent… : plus de la moitié du temps.	la moitié du temps.
9			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 9** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
10			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 10** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2
11			M ☐ F ☐			La mère ou le père de la **personne 11** est la **personne n°**	☐ 1	☐ 2

C Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) **et qui reviennent vivre ici** pour les vacances ou les week-ends par exemple.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 — Son ou ses parents (mères, pères, légaux au sens de l'état civil)	L'enfant est logé dans une autre commune (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille) que celle de ce logement
12			M ☐ F ☐			Le ou les parents de la **personne 12** sont les **personnes n°** et **n°**	OUI ☐ 1 NON ☐ 2
13			M ☐ F ☐			Le ou les parents de la **personne 13** sont les **personnes n°** et **n°**	OUI ☐ 1 NON ☐ 2

D Autres situations

– **Personnes qui habitent ici pour des raisons professionnelles** et retournent le week-end dans leur logement familial.
– **Personnes dont ce logement est la résidence personnelle** et qui **sont hébergées dans un établissement** (maison de retraite, hospitalisation pour plus d'un mois, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, prison…).
– **Personnes qui habitent ici au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.**

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8 — Son conjoint (mariage, pacs, concubinage ou union libre)
14			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 14** est la **personne n°**
15			M ☐ F ☐		Le conjoint de la **personne 15** est la **personne n°**

– Personnes mineures qui habitent ici pour leurs études et **dont les parents résident dans une autre commune** en France.

Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	
16			M ☐ F ☐		Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée

SPECIMEN

A.4 Bulletins du recensement de la Polynésie française

Les questionnaires de la Polynésie française comportent davantage d'adaptations que ceux destinés aux DROM. Le territoire a sa propre feuille logement ainsi que son propre bulletin individuel. Ceux du recensement de 2017, dont les données ont largement alimenté cette thèse, sont restitués.

Recensement de la population - 2017

Polynésie française

Bulletin individuel

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Imprimé n° 2

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénoms :
(dans l'ordre de l'état civil)
Surnom *(éventuellement)* :

Identifiant

Code géographique | District | Rang de construction
Rang de logement | Individu | Enquêteur

1 Sexe Masculin ☐ 1 Féminin ☐ 2

2 Quelle est votre date de naissance ?

Né(e) le : J J M M A A A A

Sinon, âge en années :

3 Où êtes vous né(e) ?

- **En Polynésie française** ☐ 1
  Où ? *(commune associée)* :
- **En dehors de la Polynésie française**
  - .En métropole ☐ 2
  - .En Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna ☐ 3
  - .Dans une autre collectivité d'outre-mer ou Dom ☐ 4
  - .À l'étranger ☐ 5
    → Précisez le pays :

→ **Si vous êtes né(e) en dehors de la Polynésie française**, en quelle année vous êtes-vous installé(e) en Polynésie française pour la dernière fois ? A A A A

4 Quelle est votre nationalité ?

- **Française**
  .Vous êtes **né(e) français(e)** ☐ 1
  .Vous êtes **devenu(e) français(e)**
  (par naturalisation, mariage, déclaration ou à votre majorité) ☐ 2
- **Étrangère** ☐ 3
  → Indiquez votre nationalité :

5 Où habitiez-vous le 22 août 2012 ?

(les enfants nés après cette date ne sont pas concernés)

- Dans le même logement que maintenant ☐ 1
- En Polynésie française, mais dans un autre logement ☐ 2
  → À *(commune associée)* :
- En Métropole ☐ 3
- En Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna ☐ 4
- Dans une autre collectivité d'outre-mer ou Dom ☐ 5
- À l'étranger ☐ 6
  → Précisez le pays :

6 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire ou universitaire 2017-2018 ?

Y compris apprentissage ou études supérieures

- Oui ☐ 1
  → Nom de l'établissement d'enseignement ou de stage :
  → Commune associée ou pays si hors Polynésie française :
- Non ☐ 0

Pour une personne de passage, adresse de sa résidence habituelle

N° : . . . . . PK, route, rue : . . . . . .
Quartier, lieu dit, lotissement : . . . . . .
Commune ou commune associée (en clair) : . . . . . .
. . . . . .

7 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller à votre travail ou à votre établissement d'enseignement ?

- Sans travail ni scolarité ☐ 0
- Pas de transport (travail à domicile / élève interne) ☐ 1
- Marche à pied ☐ 2
- Vélo ou cheval ☐ 3
- Moto, scooter ☐ 4
- Voiture, camion, pick-up, quad ☐ 5
- Pirogue ou bateau personnel ☐ 6
- Transport collectif (bus, truck, ferry, navette maritime) ☐ 7

La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans et plus *(personnes nées avant le 17 août 2003)*

8 Vivez-vous en couple sous le même toit ?

Oui ☐ 1 Non ☐ 0

9 Êtes-vous ?

- Marié(e) ☐ 1
- Pacsé(e) ☐ 2
- En concubinage ou autre vie en couple ☐ 3
- Veuf(ve) ☐ 4
- Divorcé(e) ☐ 5
- Célibataire ☐ 6

10 Pour les femmes uniquement

- Avez-vous donné des enfants à fa'a'amu ?
  Non ☐ 0 Oui ☐ 1 Si oui, combien ?
- Avez-vous actuellement des enfants fa'a'amu ?
  Non ☐ 0 Oui ☐ 1 Si oui, combien ?

11 Quel est votre diplôme le plus élevé obtenu ?

- Aucun diplôme ☐ 0
- CEP (certificat d'études primaires) ☐ 1
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ☐ 2
- CAP, brevet de compagnon ☐ 3
- BEP ☐ 4
- Baccalauréat général, brevet supérieur ☐ 5
- Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, capacité en droit ☐ 6
- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent... ☐ 7
- Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ☐ 8
- Diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire, master, médecine, pharmacie, dentaire, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat ☐ 9

12 Quel est votre niveau d'études ?

- Aucune scolarité ☐ 1
- Scolarité jusqu'en école primaire ☐ 2
- Scolarité jusqu'au collège (de la 6e à la 3e incluse) ☐ 3
- Scolarité niveau BEP, CAP ou équivalent ☐ 4
- Scolarité jusqu'au lycée (seconde, première, terminale) ☐ 5
- Études supérieures au-delà du baccalauréat ☐ 6

Continuez page suivante et n'oubliez pas de faire signer ➡

13 Connaissance des langues

	Le français Oui	Le français Non	Une langue polynésienne Oui	Une langue polynésienne Non
• Vous comprenez	1	0	1	0
• Vous parlez	1	0	1	0
• Vous lisez	1	0	1	0
• Vous écrivez	1	0	1	0

• Quelle est la langue la plus couramment parlée en famille ?

14 Avez-vous travaillé pour gagner votre vie au cours des 7 derniers jours ?

• *Oui* 1 → ***Si Oui, allez à la question 19***

• Non 0

15 *Si Non à la question 14*, quelle est votre situation ?

• Vous avez aidé un membre de votre famille dans son travail 1

• Vous n'avez pas pu travailler comme d'habitude pour des raisons temporaires (congé, maladie, maternité, intempéries...) 2

• Vous êtes pêcheur, agriculteur, perliculteur ou coprahculteur, mais vous n'avez pas pu travailler la semaine dernière pour des raisons liées à la production ou à l'acheminement 3

• Vous êtes en stage rémunéré ou en apprentissage sous contrat 4

Allez à la question 19

Vous êtes :

• Élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 5

• Sans travail et à la recherche d'un travail salarié 6

• Sans travail et en cours de création d'entreprise 7

• Personne au foyer 8

• Retraité(e), préretraité(e), retiré(e) des affaires 9

• Sans travail pour d'autres raisons 10

16 Avez-vous déjà travaillé dans le passé pour gagner votre vie comme salarié ou à votre compte ?

• Oui, salarié 1 • Oui, à votre compte ou aide familial 2

→ Quelle était votre profession principale ?

→ Dernière année d'exercice A A A A

• Non 0

17 Faites-vous des démarches pour trouver du travail ?

• Non, vous n'effectuez aucune démarche 1

• Oui, vous effectuez des démarches depuis :

. moins de trois mois 2

. trois mois à moins d'un an 3

. un an ou plus 4

18 Êtes-vous disponible immédiatement pour occuper un emploi s'il se présente ?

• Oui 1 • Non 0

Allez à la question 26

19 Quelle est votre profession principale ?

Soyez précis : *producteur de fruits, épicier détaillant, ouvrier électricien, agent d'entretien, maçon, secrétaire de mairie, comptable...*

20 Êtes-vous :

• Salarié à durée déterminée (CDD), saisonnier, vacataire ? 1

• Salarié sans limite de durée (CDI), titulaire de la fonction publique ? 2

• Stagiaire rémunéré ou sous contrat aidé (ACT PRO, SIE, CVD, CAE) ? 3

• Aide familial ? 4

• Travailleur indépendant (artisan, commerçant, chef d'entreprise) ? 5

• Membre d'une profession libérale ? 6

• Agriculteur, éleveur, chasseur, pêcheur, perliculteur ? 7

→ Une partie au moins de votre production est-elle vendue ?

• Oui 1 • Non 0

21 Exercez-vous cette profession de façon occasionnelle ou saisonnière ?

• Oui 1 • Non 0

22 Occupez-vous votre emploi :

• À temps complet ? 1

• À temps partiel : . mi-temps et plus ? 2

. moins qu'un mi-temps ? 3

23 Quel est l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?

• Nom ou raison sociale :

• Activité :

• Type de l'établissement :

. Entreprise privée ou familiale, société, indépendant ou association 1

. Administration, hôpital, enseignement public, armée, police 2

24 Où travaillez-vous ?

• À domicile 1

• À l'adresse ci-dessous : 2

→ Commune associée :

Adresse géographique :

25 Dans votre emploi, êtes-vous :

• Ouvrier, ouvrier agricole, catégorie D ou 5 de la fonction publique ? 1

• Secrétaire, employé de bureau, de l'hôtellerie, vendeur, agent de service, aide soignant, catégorie C ou 3 ou 4 de la fonction publique ? 2

• Instituteur, infirmier, catégorie B ou 2 de la fonction publique ? 3

• Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? 4

• Profession libérale, ingénieur, cadre, catégorie A ou 1 de la fonction publique, cadre d'entreprise ? 5

• Chef d'entreprise, artisan, commerçant, gérant ? 6

• Pêcheur, perliculteur, chasseur ? 7

• Agriculteur exploitant, agriculteur éleveur ? 8

Allez à la question 26

26 Avez-vous une activité annexe ? *(si tout ou une partie de la production est vendue ou si le service est rendu contre de l'argent, cochez « oui, pour la vente »)*

	Non	Oui, pour la vente	Oui, sans vente
• Agriculture	0	1	2
• Pêche	0	1	2
• Artisanat	0	1	2
• Autre (chasse, petit commerce, service aux personnes, autres petits boulots)	0	1	2

Précisez :

27 Depuis 2012, en dehors de votre cursus initial d'études, avez-vous suivi et validé une formation qualifiante à but professionnel ?

• Oui 1 • Non 2 → si Non, Fin

28 Si Oui, précisez la formation suivie et le niveau du titre obtenu :

• Niveau

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Date : .....

Signature :

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), immeuble UUPA, rue Édouard Ahnne, Papeete.

Caractéristiques et confort du logement

1 Matériau principal du toit
- Tôle ☐ 1
- Tuile, bardeaux ☐ 2
- Béton ☐ 3
- Pandanus, palmes et autres végétaux ☐ 4
- Synthétique imitation végétal ☐ 5
- Autre ☐ 6

→ Précisez :

2 Matériau principal des murs
- Dur : parpaings, ciment ☐ 1
- Bois, contre-plaqué, pinex, fibro ☐ 2
- Bardeaux, bambou, autres végétaux ☐ 3
- Tôle ☐ 4
- Chaux, corail ☐ 5
- Autre ☐ 6

→ Précisez :

3 Matériau principal du sol
- Béton ☐ 1
- Bois, planches ☐ 2
- Terre battue, sable, corail, chaux ☐ 3
- Autre ☐ 4

→ Précisez :

4 Type de construction
- Ferme, bâtiment agricole ☐ 1
- Fare ATR, MTR, FEI, OPH ☐ 2
- Maison individuelle (autre que 2) ☐ 3
- Immeuble collectif de l'OPH ☐ 4
- Autre immeuble collectif ☐ 5
- Hôtel, pension de famille ☐ 6
- Habitation mobile : bateau, véhicule ☐ 7
- Construction provisoire, habitation précaire, tente ☐ 8
- Autre ☐ 9

→ Précisez :

5 Année d'achèvement de la construction ou de l'immeuble
- Avant 1994 ☐ 1
- De 1994 à 2001 ☐ 2
- De 2002 à 2007 ☐ 3
- De 2008 à 2012 ☐ 4
- 2013 ou après ☐ 5

6 Statut d'occupation
- Propriétaire du sol et du logement (non compris indivision) ☐ 1
- Propriétaire du sol et du logement (propriétaire en indivision) ☐ 2
- Propriétaire du logement et terrain pris en location ☐ 3
- Locataire de l'habitat social (OPH, OTHS...) ☐ 4
- Locataire du logement, loué vide ☐ 5
- Locataire du logement, loué meublé ☐ 6
- Logé gratuitement (par parents, amis, employeurs) ☐ 7

7 Votre logement est-il raccordé au réseau général d'électricité (EDT, Electra, Commune) **?** oui ☐ non ☐

De quelles autres sources d'électricité votre logement dispose t-il ? (plusieurs réponses possibles)
- Aucune ☐ 1
- Groupe électrogène ☐ 2
- Panneaux solaires ☐ 3
- Éolienne ☐ 4
- Autre ☐ 5

8 Pièces d'habitation
- Nombre de pièces d'habitation ☐☐

(non compris cuisine, WC, salle de bains, terrasse et pièces à usage exclusivement professionnel)

9 Alimentation principale en eau
- Eau courante à l'intérieur du logement ☐ 1
- Point d'eau individuel à l'extérieur du logement (puits, citerne...) ☐ 2
- Pas de point d'eau individuel mais point d'eau collectif ☐ 3

10 L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement
- au réseau collectif (égout) ? ☐ 1
- à une fosse individuelle/septique ? ☐ 2
- à même le sol (ou dirigé vers un fossé, une rivière) ? ☐ 3

11 Ce logement dispose-t-il du ramassage des ordures ?
- Oui, devant le logement ☐ 1
- Oui, sur une route voisine ☐ 2
- Non ☐ 3

12 Ce logement dispose-t-il :

*(Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)*
- d'une cuisine ? ☐ oui ☐ non
- de WC à l'intérieur ? ☐ oui ☐ non
- d'une douche intérieure ou d'une baignoire ? ☐ oui ☐ non
- d'au moins une pièce climatisée ? ☐ oui ☐ non

13 Équipement du logement

*(Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)*
- Réfrigérateur ☐ oui ☐ non
- Congélateur ☐ oui ☐ non
- Chauffe-eau solaire ☐ oui ☐ non
- Chauffe-eau électrique ou au gaz ☐ oui ☐ non
- Machine à laver le linge ☐ oui ☐ non
- Télévision ☐ oui ☐ non
- Téléphone fixe ☐ oui ☐ non
- Téléphone mobile ☐ oui ☐ non
- Ordinateur ☐ oui ☐ non
- Connexion à internet ☐ oui ☐ non

14 Moyens de déplacement (dont disposent les habitants du ménage)
- Nombre d'automobiles ☐☐
- Nombre de deux-roues à moteur ☐☐
- Nombre de bateaux à moteur ☐☐
- Nombre de bateaux sans moteur (y compris pirogue) ☐☐

Recensement de la population - 2017
Polynésie française
Feuille de logement

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identifiant

Code géographique ☐☐☐☐☐ | District ☐☐☐ | Rang de construction ☐☐☐ | Rang de logement ☐☐ | Enquêteur ☐☐☐

Si plusieurs FL ☐☐ / 2

Imprimé n° 1

Cette feuille sera remplie pour tout logement d'habitation

1 - Nom, prénoms et surnom de l'occupant :
(en lettres majuscules)

2 - Adresse du logement :

Commune | Commune associée

Quartier, lieu-dit, lotissement :

N° : | PK, route, rue :

Île :

3 - Localisation du logement dans l'immeuble si celui-ci comprend au moins deux logements

a) Escalier : | b) Étage : ☐☐

c) Situation sur le palier ou numéro de la porte d'entrée :

4 - Catégorie de logement :

1 ☐ Résidence principale } Remplir toute la FL et remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A

2 ☐ Logement occasionnel
3 ☐ Résidence secondaire
4 ☐ Logement vacant
} Remplir uniquement la quatrième page de la FL. Ne pas remplir de bulletin individuel. Dans le cas d'une personne de passage, remplir un bulletin individuel en renseignant l'adresse de sa résidence habituelle

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

À remplir par l'agent recenseur	*À remplir par l'Insee*
Liste A - Nombre de bulletins individuels (BI) (1) : ☐☐	**Nombre de bulletins individuels (BI) :**
Liste B - Nombre d'enfants majeurs de moins de 25 ans : (Nés entre le 22 août 1987 et le 22 août 1994) ☐☐	**Supprimés (2)** ☐☐
Liste C1 - Nombre d'enfants mineurs hors liste A : (Nés après le 22 août 1994) ☐☐	**Ajoutés (3)** ☐☐
	Après reclassement (4)=(1)-(2)+(3) ☐☐

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), immeuble UUPA, rue Édouard Ahnne, Papeete.

Personnes habitant dans le logement

Liste A — Habitants permanents du logement > > > *Remplir un bulletin individuel pour chacun*

Inscrire en liste A :

- **les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année**, y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, pêcheur en mer, coprahculteur, etc.) ;
  - **les nourrissons**, même s'ils sont encore à la maternité ;
  - **les sous-locataires et colocataires** occupant une partie du logement.

Inscrire également en liste A :

- les **enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études** (en Polynésie française, en métropole, dans l'outre-mer français ou ailleurs) et dont ce logement est la résidence familiale.
- les **conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles** et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les **personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.**
- les **personnes** qui sont présentes dans ce logement et **qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs**.
- les **employés de maison, salariés et jeunes filles au pair** qui habitent dans ce logement.

N° de BI	Nom ou nom de jeune fille (pour les femmes mariées)	Prénom, surnom	Lien de parenté le plus direct ou relation	N° de BI
1				1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8
9				9
10				10
11				11
12				12
13				13
14				14
15				15
16				16
17				17
18				18
19				19
20				20

Liste B — Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études > > > *Ne pas remplir de bulletin individuel*

Inscrire en liste B :

- les **enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études et qui reviennent vivre dans ce logement** pour les vacances ou les week-ends, par exemple.

	Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance	Adresse où habite cette personne pour ses études
1				J J / M M / A A	
2				J J / M M / A A	
3				J J / M M / A A	

Liste C — Autres habitants du logement > > > *Ne pas remplir de bulletin individuel*

Inscrire en liste C :

- les **enfants mineurs** (nés après le 22 août 1994) **qui habitent dans ce logement pour leurs études** et dont les parents résident dans une autre commune de Polynésie française. > C1

- les **enfants à la garde d'un autre parent** (suite à une séparation ou un divorce) **ou qui**, en cas de garde conjointe, **résident la plupart du temps avec l'autre parent**.
- les **conjoints qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles** et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les **personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement** (maison de retraite ou hospice, service hospitalisation pour un mois et plus, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- **les personnes (dites « de passage ») qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement*.** > C2

		Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance
C 1	1				J J / M M / A A
	2				J J / M M / A A
C 2	1				J J / M M / A A
	2				J J / M M / A A

** Cas particuliers : si une personne « de passage » est absente pendant toute la durée du recensement de son domicile habituel où personne ne peut répondre à sa place, établir un bulletin **individuel** en y mentionnant son adresse **habituelle** dans le cadre prévu et classer ce bulletin dans la chemise **des personnes de passage (imprimé n° 20)**.*

A.5 La collecte des liens dans le recensement de l'Angleterre et du Pays de Galles

Depuis plus de 10 ans, le bulletin ménage (« *Household questions* ») utilisé par le recensement que mène l'*Office for National Statistics* (ONS) en Angleterre et au Pays de Galles recueille dans une « matrice des liens » (en anglais, « *relationship matrix* »), le lien de chaque personne du ménage avec l'ensemble de ses autres membres.

Le niveau de détail de ce recueil permet la reconstitution des familles recomposées et des structures des ménages complexes.

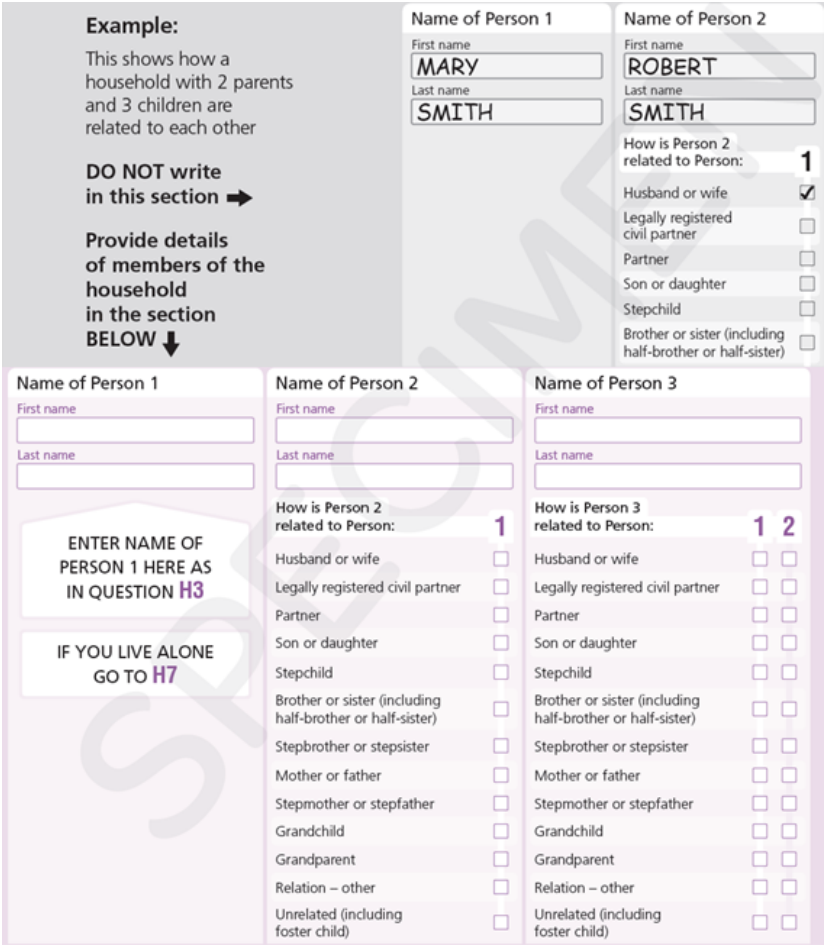


FIGURE A.1 – Matrice des liens dans le questionnaire du recensement 2021 en Angleterre et au Pays de Galles

Ce mode de collecte des liens est très semblable à celui adpoté en 2018 par l'Insee pour la collecte par intrnet. Son analyse aurait donc été redondante. C'est pourquoi nous le restituons en annexe.

A.6 Bulletins du recensement 2022 de la Polynésie française et livret de l'agent recenseur

Le recensement de 2022 a légèrement évolué par rapport à celui de 2017. Ses imprimés sont présentés ci-après.

Nous avons également reproduit ici le livret distribué lors des formations des agents recenseurs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Recensement de la population - 2022
Polynésie française
Bulletin individuel

Imprimé n° 2

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénoms :
(dans l'ordre de l'état civil)
Surnom *(éventuellement)* :

Identifiant
Code géographique | District | Rang de construction
Rang de logement | Individu | Enquêteur

Pour une personne de passage, adresse de sa résidence habituelle
N° : ..... PK, route, rue : .....
Quartier, lieu-dit ou lotissement : .....
Commune ou commune associée (en clair) : .....
.....

1 Sexe Masculin ☐ 1 Féminin ☐ 2

2 Quelle est votre date de naissance ?
Né(e) le : J J M M A A A A
Sinon, âge en années :

3 Où êtes-vous né(e) ?
- **En Polynésie française** ☐ 1
  Où ? *(commune associée)* :
- **En dehors de la Polynésie française**
  - En métropole ☐ 2
  - En Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna ☐ 3
  - Dans une autre collectivité d'outre-mer ou Dom ☐ 4
  - À l'étranger ☐ 5
    → *Précisez le pays :*

→ **Si vous êtes né(e) en dehors de la Polynésie française**
en quelle année vous êtes-vous installé(e) en Polynésie française pour la dernière fois ? A A A A

4 Quelle est votre nationalité ?
- **Française**
  - Vous êtes **né(e) français(e)** ☐ 1
  - Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par naturalisation, mariage, déclaration ou à votre majorité)... ☐ 2
- **Étrangère** ☐ 3
  → Indiquez votre nationalité :

5 Où habitiez-vous le 17 août 2017 ?
(les enfants nés après cette date ne sont pas concernés)
- Dans le même logement que maintenant ☐ 1
- En Polynésie française, mais dans un autre logement... ☐ 2
  → À *(commune associée)* :
- En métropole ☐ 3
- En Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna ☐ 4
- Dans une autre collectivité d'outre-mer ou Dom ☐ 5
- À l'étranger ☐ 6
  → Précisez le pays :

6 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire ou universitaire 2022-2023 ?
Y compris apprentissage ou études supérieures
Oui ☐ 1
→ Commune associée ou pays si hors Polynésie française :
Non ☐ 0

7 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller à votre travail ou à votre établissement d'enseignement ?
- Sans travail, ni scolarité ☐ 0
- Pas de transport (travail à domicile / élève interne) ☐ 1
- Marche à pied ☐ 2
- Vélo, vélo à assistance électrique ou cheval ☐ 3
- Moto ou scooter ☐ 4
- Voiture, camion, pick-up, quad, fourgonnette ☐ 5
- Pirogue ou bateau personnel ☐ 6
- Transport collectif (bus, truck, ferry, navette maritime) ☐ 7

La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus *(personnes nées avant le 18 août 2008)*

8 Vivez-vous en couple sous le même toit ?
Oui ☐ 1 Non ☐ 0

9 Êtes-vous ?
- Marié(e) ☐ 1 • Pacsé(e) ☐ 2
- En concubinage ou autre vie en couple ☐ 3
- Veuf(ve) ☐ 4 • Divorcé(e) ☐ 5
- Célibataire ☐ 6

10 Enfants fa'a'amu
- Avez-vous confié des enfants à fa'a'amu ?
  Oui ☐ 1 Non ☐ 0 Si oui combien ?
- Avez-vous actuellement des enfants fa'a'amu ?
  Oui ☐ 1 Non ☐ 0 Si oui combien ?

11 Quel(s) diplômes avez-vous ?
- Vous n'êtes jamais allé(e) à l'école ou vous l'avez quittée avant la fin du primaire ☐ 01
- Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège ☐ 02
- Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ☐ 03
- CEP (certificat d'études primaires) ☐ 11
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ☐ 12
- CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent ☐ 13
- Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU ☐ 14
- Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent ☐ 15
- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent ☐ 16
- Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ☐ 17
- Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé ☐ 18
- Doctorat de recherche (hors santé) ☐ 19

Continuez page suivante et n'oubliez pas de faire signer →

SPECIMEN

Groupe COGETEFI 2022-02-BIPF

12 Connaissance des langues

	Le français Oui	Le français Non	Une langue polynésienne Oui	Une langue polynésienne Non
• Vous comprenez	1	0	1	0
• Vous parlez	1	0	1	0
• Vous lisez	1	0	1	0
• Vous écrivez	1	0	1	0

• Quelle est la langue la plus couramment parlée en famille ?

13 Avez-vous travaillé pour gagner votre vie au cours des 7 derniers jours ?

• Oui 1 → *Si Oui, allez à la question* 18

• Non 2

14 *Si Non à la question 13*, quelle est votre situation ?

• Vous avez aidé un membre de votre famille dans son travail 1

• Vous n'avez pas pu travailler comme d'habitude pour des raisons temporaires (congé, maladie, maternité, intempéries...) 2

• Vous êtes pêcheur, agriculteur, perliculteur ou coprahculteur, mais vous n'avez pas pu travailler la semaine dernière pour des raisons liées à la production ou à l'acheminement 3

• Vous êtes en stage rémunéré ou en apprentissage sous contrat 4

Allez à la question 18

Êtes-vous :

• Élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 5

• Sans travail et à la recherche d'un travail salarié 6

• Sans travail et en cours de création d'entreprise 7

• Personne au foyer 8

• Retraité(e), préretraité(e), retiré(e) des affaires 9

• Sans travail pour d'autres raisons 10
(par exemple, personnes percevant une pension d'invalidité, en longue maladie, etc.)

15 Avez-vous déjà travaillé dans le passé pour gagner votre vie comme salarié(e) ou à votre compte ?

• Oui, salarié(e) 1 Oui, à votre compte ou aide familial 2

↳ Quelle était votre profession principale ?

↳ Dernière année d'exercice A A A A

• Non 0

16 Faites-vous des démarches pour trouver du travail ?

• Vous n'effectuez aucune démarche 1

• Vous effectuez des démarches depuis :
- moins de trois mois 2
- trois mois à moins d'un an 3
- un an ou plus 4

17 Êtes-vous disponible immédiatement pour occuper un emploi s'il se présente ?

• Oui 1 Non 0

allez à la question 25

18 Quelle est votre profession principale ?

Soyez très précis : *producteur de fruits, épicier détaillant, ouvrier électricien, agent d'entretien, maçon, secrétaire de mairie, comptable...*

19 Êtes-vous :

• Salarié(e) à durée déterminée (CDD), saisonnier, vacataire ? 1

• Salarié(e) sans limite de durée (CDI), titulaire de la fonction publique ? 2

• Stagiaire rémunéré ou sous contrat aidé (ACTPRO,SIE,CVD,CAE) ? 3

• Aide familial ? 4

• Travailleur indépendant (artisan, commerçant, chef d'entreprise) ? 5

• Membre d'une profession libérale ? 6

• Agriculteur, chasseur, pêcheur, perliculteur, coprahculteur ? 7

↳ Une partie au moins de votre production est-elle vendue ?
• Oui 1 • Non 0

20 Exercez-vous cette profession de façon occasionnelle ou saisonnière ?

• Oui 1 • Non 0

21 Occupez-vous votre emploi :

• À temps complet ? 1

• À temps partiel ? – mi-temps et plus ? 2
– moins qu'un mi-temps ? 3

22 Quel est l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?

• Nom ou raison sociale :

• Activité :

• Type de l'établissement
- Entreprise privée ou familiale, société, indépendant ou association 1
- Administration, hôpital, enseignement public, armée, police 2

23 Où travaillez-vous ?

• À domicile 1

• À l'adresse ci-dessous 2

↳ Commune associée :

Adresse géographique

24 Dans votre emploi, êtes-vous ?

• Ouvrier, ouvrier agricole, technicien d'atelier, technicien non cadre, catégorie D ou 5 de la fonction publique ? 1

• Secrétaire, employé de bureau, de l'hôtellerie, vendeur, agent de service, aide soignant, catégorie C ou 3 ou 4 de la fonction publique ? 2

• Agent de catégorie B ou 2 de la fonction publique ? 3

• Instituteur ou infirmier ? 4

• Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? 5

• Profession libérale, ingénieur, cadre, catégorie A ou 1 de la fonction publique, cadre d'entreprise ? 6

• Chef d'entreprise, artisan, commerçant, gérant ? 7

• Pêcheur, perliculteur, chasseur ? 8

• Agriculteur exploitant, coprahculteur, agriculteur éleveur ? 9

allez à la question 25

25 Avez-vous une activité annexe ? *(si tout ou partie de la production est vendue ou si le service est rendu contre de l'argent, cochez « oui pour la vente »)*

	Non	Oui, pour la vente	Oui, sans vente
• Agriculture ou élevage	0	1	2
• Coprahculture	0	1	2
• Pêche	0	1	2
• Artisanat	0	1	2
• Autre (perliculture, chasse, petit commerce, service aux personnes, jardinage, vente de fleurs, etc.)...	0	1	2

Précisez :

SPECIMEN

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa n°**2022X064EC** du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2022.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Ispf et à l'Insee. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête. Les droits d'accès, de rectification ou de limitation de traitement peuvent être exercés auprès de l'Ispf, Immeuble UUPA, 15 rue Edouard Ahnne BP 395 98713 Papeete ou par courriel : dpo@ispf.pf

Date :

Signature :

Caractéristiques et confort du logement

1 Matériau principal du toit
- Tôles ☐ 1
- Tuiles, bardeaux ☐ 2
- Béton ☐ 3
- Pandanus, palmes et autres végétaux ☐ 4
- Synthétique imitation végétale ☐ 5
- Autre ☐ 6

↳ *Précisez :*

2 Matériau principal des murs
- Dur : parpaings, ciment ☐ 1
- Bois, contre-plaqué, pinex, fibro ☐ 2
- Bardeaux, bambous, autres végétaux ☐ 3
- Tôles ☐ 4
- Chaux, corail ☐ 5
- Autre ☐ 6

↳ *Précisez :*

3 Matériau principal du sol
- Béton ☐ 1
- Bois, planches ☐ 2
- Terre battue, sable, corail, chaux ☐ 3
- Autre ☐ 4

↳ *Précisez :*

4 Type de construction
- Maison individuelle ☐ 1
- Immeuble collectif, appartement ☐ 2
- Hôtel, pension de famille ☐ 3
- Habitation mobile : bateau, véhicule ☐ 4
- Construction provisoire, habitation précaire, tente ☐ 5
- Autre ☐ 6

↳ *Précisez :*

5 Année d'achèvement de la construction ou de l'immeuble
- Avant 1997 ☐ 1
- De 1997 à 2002 ☐ 2
- De 2003 à 2007 ☐ 3
- De 2008 à 2012 ☐ 4
- De 2013 à 2017 ☐ 5
- 2018 ou après ☐ 6

6 Statut d'occupation
- Propriétaire du sol et du logement (non compris indivision) ☐ 1
- Propriétaire du sol et du logement (propriétaire en indivision) ☐ 2
- Propriétaire du logement et terrain pris en location ☐ 3
- Locataire de l'habitat social (OPH, OTHS...) ☐ 4
- Locataire du logement, loué vide ☐ 5
- Locataire du logement, loué meublé ☐ 6
- Logé gratuitement (par parents, amis, employeurs) ☐ 7

7 Votre logement est-il raccordé au réseau général d'électricité (EDT, Electra, commune) ? Oui ☐ Non ☐

De quelle autres sources d'électricité votre logement dispose-t-il ? (plusieurs réponses possibles)
- Aucune ☐ 1
- Groupe électrogène ☐ 2
- Panneaux solaires ☐ 3
- Éolienne ☐ 4
- Autre ☐ 5

8 Pièces d'habitation
- Nombre de pièces d'habitation ☐☐
(non compris : cuisine, WC, salle de bains, terrasse et pièces à usage exclusivement professionnel)

9 Alimentation principale en eau
- Eau courante à l'intérieur du logement ☐ 1
- Point d'eau individuel à l'extérieur du logement (puit, citerne...) ☐ 2
- Pas de point d'eau individuel mais point d'eau collectif ☐ 3

10 L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement :
- au réseau collectif (égout) ? ☐ 1
- à une fosse individuelle/septique ? ☐ 2
- à même le sol (ou dirigé vers un fossé, une rivière) ? ☐ 3

11 Ce logement dispose-t-il du ramassage des ordures ?
- Oui, devant le logement ☐ 1
- Oui, sur une route voisine ☐ 2
- Non ☐ 3

12 Ce logement dispose-t-il :
*(Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)*
- d'une cuisine ? ☐ oui ☐ non
- de WC à l'intérieur ? ☐ oui ☐ non
- d'une douche intérieure ou d'une baignoire ? ☐ oui ☐ non
- d'au moins une pièce climatisée ? ☐ oui ☐ non

13 Équipement du logement
*(Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)*
- Réfrigérateur ☐ oui ☐ non
- Congélateur ☐ oui ☐ non
- Chauffe-eau solaire ☐ oui ☐ non
- Chauffe-eau électrique ou au gaz ☐ oui ☐ non
- Machine à laver le linge ☐ oui ☐ non
- Télévision ☐ oui ☐ non
- Téléphone fixe ☐ oui ☐ non
- Téléphone mobile ☐ oui ☐ non
- Ordinateur ☐ oui ☐ non
- Connexion à internet ☐ oui ☐ non
- ADSL ☐ oui ☐ non
- Fibre ☐ oui ☐ non

14 Moyens de déplacement (dont disposent les habitants du ménage)
- Nombre d'automobiles ☐☐
dont hybrides ou électriques ☐☐
- Nombre de deux-roues à moteur ☐☐
- Nombre de bateaux à moteur ☐☐
- Nombre de bateaux sans moteur (pirogue, etc.) ☐☐

2022-01-FLPF
Groupe CÔGETEFI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Recensement de la population - 2022
Polynésie française
Feuille de logement

Identifiant
Code géographique | District | Rang de construction | Rang de logement | Enquêteur

Si plusieurs FL ☐ / 2

Imprimé n° 1

Cette feuille sera remplie pour tout logement d'habitation

1 – Nom, prénoms et surnom de l'occupant(e) principal(e) :
(en lettres majuscules)

2 – Adresse du logement

Commune : Commune associée :

Quartier, lieu-dit, lotissement :

N° : PK, route, rue :

Île :

3 – Localisation du logement dans l'immeuble si celui-ci comprend au moins deux logements

a) Escalier : b) Étage :

c) Situation sur le palier ou numéro de la porte d'entrée par rapport à l'escalier

4 – Catégorie de logement

1 ☐ Résidence principale — Remplir toute la FL et remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A

2 ☐ Logement occasionnel
3 ☐ Résidence secondaire
4 ☐ Logement vacant
— Remplir uniquement la quatrième page de la FL. Ne pas remplir de bulletin individuel. Dans le cas d'une personne de passage, remplir un bulletin individuel en renseignant l'adresse de sa résidence habituelle

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

À remplir par l'agent recenseur	*À remplir par l'ISPF*
Liste A - Nombre de bulletins individuels (BI) (1) : ☐☐	**Nombre de bulletins individuels (BI) :**
Liste B - Nombre d'enfants majeurs de moins de 25 ans hors listes A et C : (Nés entre le 18 août 1997 et le 18 août 2004) ☐☐	Supprimés (2) ☐☐
Liste C1 - Nombre d'enfants mineurs hors liste A : (Nés après le 18 août 2004) ☐☐	Ajoutés (3) ☐☐
	Après reclassement (4) = (1) - (2) + (3) ☐☐

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa **n°2022X064EC** du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, valable pour l'année 2022.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Ispf et à l'Insee. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête. Les droits d'accès, de rectification ou de limitation de traitement peuvent être exercés auprès de l'Ispf, Immeuble UUPA, 15 rue Edouard Ahnne BP 395 98713 Papeete ou par courriel : dpo@ispf.pf

SPECIMEN

Personnes vivant habituellement dans le logement et non habitant

Liste A

Habitants permanents du logement : personnes qui vivent dans le logement la plus grande partie de l'année → Remplir un bulletin individuel pour chacun

Inscrire en liste A :

- les **personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année**, y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, pêcheur en mer, coprahculteur, etc.) ;
  - les **nourrissons**, même s'ils sont encore à la maternité ;
  - les **enfants** qui habitent également chez un autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement :
    - plus de la moitié du temps,
    - ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement, soit du mercredi 17 au jeudi 18 août.
  - les **sous-locataires** et **colocataires** occupant une partie du logement.

Inscrire également en liste A :

- les enfants **mineurs logés ailleurs pour leurs études** (en Polynésie française, en métropole, dans l'outre-mer français ou ailleurs) et dont ce logement est la résidence familiale.
- les **conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles** et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les **personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.**
- les **personnes** qui sont présentes dans ce logement et **qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.**
- les **employés de maison, salariés et jeunes filles au pair** qui habitent dans ce logement.

N° de BI	Nom ou nom de jeune fille (pour les femmes mariées)	Prénom, surnom	Lien de parenté le plus direct ou relation	N° de BI
1				1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8
9				9
10				10
11				11
12				12
13				13
14				14
15				15
16				16
17				17
18				18
19				19
20				20

Liste B

Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne pas remplir de bulletin individuel

Inscrire en liste B :

- les enfants **majeurs de moins de 25 ans (nés entre le 18 août 1997 et le 18 août 2004) logés ailleurs pour leurs études** et **qui reviennent vivre dans ce logement** pour les vacances ou les week-ends par exemple.

	Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance	Adresse où habite cette personne pour ses études
1				/ /	
2				/ /	
3				/ /	

Liste C

Autres habitants du logement → Ne pas remplir de bulletin individuel

Inscrire en liste C :

- les **enfants mineurs** (nés après le 18 août 2004) **qui habitent dans ce logement pour leurs études** et dont les parents résident dans une autre commune de Polynésie française. → C1
- les **enfants à la garde d'un autre parent** (suite à une séparation ou un divorce) **ou qui**, en cas de garde conjointe, **résident la plupart du temps avec l'autre parent.**
- les **conjoints qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles** et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les **personnes dont ce logement est la résidence personnelle** et **qui sont hébergées dans un établissement** (maison de retraite ou hospice, service d'hospitalisation pour un mois et plus, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.). → C2
- les **personnes (dites « de passage ») qui habitent dans ce logement au moment du recensement** mais **qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement***.

	Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance
C1 — 1				/ /
C1 — 2				/ /
C2 — 1				/ /
C2 — 2				/ /

** Cas particuliers : si une personne « de passage » est absente pendant toute la durée du recensement de son domicile habituel où personne ne peut répondre à sa place, établir un bulletin **individuel** en y mentionnant son adresse **habituelle** dans le cadre prévu et classer ce bulletin dans la chemise **des personnes de passage (imprimé n° 20).***

SPECIMEN

Caractéristiques et confort du logement

1 Matériau principal du toit
- Tôles ☐ 1
- Tuiles, bardeaux ☐ 2
- Béton ☐ 3
- Pandanus, palmes et autres végétaux ☐ 4
- Synthétique imitation végétale ☐ 5
- Autre ☐ 6

↳ *Précisez :*

2 Matériau principal des murs
- Dur : parpaings, ciment ☐ 1
- Bois, contre-plaqué, pinex, fibro ☐ 2
- Bardeaux, bambous, autres végétaux ☐ 3
- Tôles ☐ 4
- Chaux, corail ☐ 5
- Autre ☐ 6

↳ *Précisez :*

3 Matériau principal du sol
- Béton ☐ 1
- Bois, planches ☐ 2
- Terre battue, sable, corail, chaux ☐ 3
- Autre ☐ 4

↳ *Précisez :*

4 Type de construction
- Maison individuelle ☐ 1
- Immeuble collectif, appartement ☐ 2
- Hôtel, pension de famille ☐ 3
- Habitation mobile : bateau, véhicule ☐ 4
- Construction provisoire, habitation précaire, tente ☐ 5
- Autre ☐ 6

↳ *Précisez :*

5 Année d'achèvement de la construction ou de l'immeuble
- Avant 1997 ☐ 1
- De 1997 à 2002 ☐ 2
- De 2003 à 2007 ☐ 3
- De 2008 à 2012 ☐ 4
- De 2013 à 2017 ☐ 5
- 2018 ou après ☐ 6

6 Statut d'occupation
- Propriétaire du sol et du logement (non compris indivision) ☐ 1
- Propriétaire du sol et du logement (propriétaire en indivision) ☐ 2
- Propriétaire du logement et terrain pris en location ☐ 3
- Locataire de l'habitat social (OPH, OTHS...) ☐ 4
- Locataire du logement, loué vide ☐ 5
- Locataire du logement, loué meublé ☐ 6
- Logé gratuitement (par parents, amis, employeurs) ☐ 7

7 Votre logement est-il raccordé au réseau général d'électricité (EDT, Electra, commune) ? Oui ☐ Non ☐

De quelle autres sources d'électricité votre logement dispose-t-il ? (plusieurs réponses possibles)
- Aucune ☐ 1
- Groupe électrogène ☐ 2
- Panneaux solaires ☐ 3
- Éolienne ☐ 4
- Autre ☐ 5

8 Pièces d'habitation
- Nombre de pièces d'habitation ☐☐
(non compris : cuisine, WC, salle de bains, terrasse et pièces à usage exclusivement professionnel)

9 Alimentation principale en eau
- Eau courante à l'intérieur du logement ☐ 1
- Point d'eau individuel à l'extérieur du logement (puit, citerne...) ☐ 2
- Pas de point d'eau individuel mais point d'eau collectif ☐ 3

10 L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement :
- au réseau collectif (égout) ? ☐ 1
- à une fosse individuelle/septique ? ☐ 2
- à même le sol (ou dirigé vers un fossé, une rivière) ? ☐ 3

11 Ce logement dispose-t-il du ramassage des ordures ?
- Oui, devant le logement ☐ 1
- Oui, sur une route voisine ☐ 2
- Non ☐ 3

12 Ce logement dispose-t-il :
*(Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)*
- d'une cuisine ? ☐ oui ☐ non
- de WC à l'intérieur ? ☐ oui ☐ non
- d'une douche intérieure ou d'une baignoire ? ☐ oui ☐ non
- d'au moins une pièce climatisée ? ☐ oui ☐ non

13 Équipement du logement
*(Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)*
- Réfrigérateur ☐ oui ☐ non
- Congélateur ☐ oui ☐ non
- Chauffe-eau solaire ☐ oui ☐ non
- Chauffe-eau électrique ou au gaz ☐ oui ☐ non
- Machine à laver le linge ☐ oui ☐ non
- Télévision ☐ oui ☐ non
- Téléphone fixe ☐ oui ☐ non
- Téléphone mobile ☐ oui ☐ non
- Ordinateur ☐ oui ☐ non
- Connexion à internet ☐ oui ☐ non
- ADSL ☐ oui ☐ non
- Fibre ☐ oui ☐ non

14 Moyens de déplacement (dont disposent les habitants du ménage)
- Nombre d'automobiles ☐☐
dont hybrides ou électriques ☐☐
- Nombre de deux-roues à moteur ☐☐
- Nombre de bateaux à moteur ☐☐
- Nombre de bateaux sans moteur (pirogue, etc.) ☐☐

2022-01-FLPF
Groupe CÔGETEFI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Recensement de la population - 2022
Polynésie française
Feuille de logement

Identifiant
Code géographique | District | Rang de construction | Rang de logement | Enquêteur

Si plusieurs FL ☐ / 2

Imprimé n° 1

Cette feuille sera remplie pour tout logement d'habitation

1 – Nom, prénoms et surnom de l'occupant(e) principal(e) :
(en lettres majuscules)

2 – Adresse du logement

Commune : Commune associée :

Quartier, lieu-dit, lotissement :

N° : PK, route, rue :

Île :

3 – Localisation du logement dans l'immeuble si celui-ci comprend au moins deux logements

a) Escalier : b) Étage :

c) Situation sur le palier ou numéro de la porte d'entrée par rapport à l'escalier

4 – Catégorie de logement

1 ☐ Résidence principale — Remplir toute la FL et remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A

2 ☐ Logement occasionnel
3 ☐ Résidence secondaire
4 ☐ Logement vacant
— Remplir uniquement la quatrième page de la FL. Ne pas remplir de bulletin individuel. Dans le cas d'une personne de passage, remplir un bulletin individuel en renseignant l'adresse de sa résidence habituelle

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

À remplir par l'agent recenseur	*À remplir par l'ISPF*
Liste A - Nombre de bulletins individuels (BI) (1) : ☐☐	**Nombre de bulletins individuels (BI) :**
Liste B - Nombre d'enfants majeurs de moins de 25 ans hors listes A et C : (Nés entre le 18 août 1997 et le 18 août 2004) ☐☐	Supprimés (2) ☐☐
Liste C1 - Nombre d'enfants mineurs hors liste A : (Nés après le 18 août 2004) ☐☐	Ajoutés (3) ☐☐
	Après reclassement (4) = (1) - (2) + (3) ☐☐

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa **n°2022X064EC** du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, valable pour l'année 2022.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Ispf et à l'Insee. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête. Les droits d'accès, de rectification ou de limitation de traitement peuvent être exercés auprès de l'Ispf, Immeuble UUPA, 15 rue Edouard Ahnne BP 395 98713 Papeete ou par courriel : dpo@ispf.pf

SPECIMEN

Personnes vivant habituellement dans le logement et non habitant

Liste A

Habitants permanents du logement : personnes qui vivent dans le logement la plus grande partie de l'année → Remplir un bulletin individuel pour chacun

Inscrire en liste A :

- les **personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année**, y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, pêcheur en mer, coprahculteur, etc.) ;
  - les **nourrissons**, même s'ils sont encore à la maternité ;
  - les **enfants** qui habitent également chez un autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement :
    - plus de la moitié du temps,
    - ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement, soit du mercredi 17 au jeudi 18 août.
  - les **sous-locataires** et **colocataires** occupant une partie du logement.

Inscrire également en liste A :

- les enfants **mineurs logés ailleurs pour leurs études** (en Polynésie française, en métropole, dans l'outre-mer français ou ailleurs) et dont ce logement est la résidence familiale.
- les **conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles** et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les **personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.**
- les **personnes** qui sont présentes dans ce logement et **qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.**
- les **employés de maison, salariés et jeunes filles au pair** qui habitent dans ce logement.

N° de BI	Nom ou nom de jeune fille (pour les femmes mariées)	Prénom, surnom	Lien de parenté le plus direct ou relation	N° de BI
1				1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8
9				9
10				10
11				11
12				12
13				13
14				14
15				15
16				16
17				17
18				18
19				19
20				20

Liste B

Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne pas remplir de bulletin individuel

Inscrire en liste B :

- les enfants **majeurs de moins de 25 ans (nés entre le 18 août 1997 et le 18 août 2004) logés ailleurs pour leurs études** et **qui reviennent vivre dans ce logement** pour les vacances ou les week-ends par exemple.

	Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance	Adresse où habite cette personne pour ses études
1				/ /	
2				/ /	
3				/ /	

Liste C

Autres habitants du logement → Ne pas remplir de bulletin individuel

Inscrire en liste C :

- les **enfants mineurs** (nés après le 18 août 2004) **qui habitent dans ce logement pour leurs études** et dont les parents résident dans une autre commune de Polynésie française. → C1
- les **enfants à la garde d'un autre parent** (suite à une séparation ou un divorce) **ou qui**, en cas de garde conjointe, **résident la plupart du temps avec l'autre parent.**
- les **conjoints qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles** et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les **personnes dont ce logement est la résidence personnelle** et **qui sont hébergées dans un établissement** (maison de retraite ou hospice, service d'hospitalisation pour un mois et plus, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.). → C2
- les **personnes (dites « de passage ») qui habitent dans ce logement au moment du recensement** mais **qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement***.

	Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance
C1 — 1				/ /
C1 — 2				/ /
C2 — 1				/ /
C2 — 2				/ /

** Cas particuliers : si une personne « de passage » est absente pendant toute la durée du recensement de son domicile habituel où personne ne peut répondre à sa place, établir un bulletin **individuel** en y mentionnant son adresse **habituelle** dans le cadre prévu et classer ce bulletin dans la chemise **des personnes de passage (imprimé n° 20).***

SPECIMEN

Pourquoi un recensement de la population ?

Le recensement permet de :

- déterminer la population de chaque commune ;
- décrire les caractéristiques de la population et des logements.

Des chiffres du recensement découle la participation de l'État au budget d'une commune. La connaissance précise de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), programmes de rénovation des quartiers, moyens de transport …

L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) organise et contrôle le recensement de la population de la Polynésie française. Sa préparation et sa réalisation sont effectuées en partenariat avec l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF). Les communes sont sollicitées pour en faciliter l'organisation.

Les agents recenseurs rendent compte de leur travail aux contrôleurs de l'ISPF, qui les encadrent au quotidien. Les superviseurs Insee ou ISPF contrôlent les opérations sur des zones géographiques regroupant au total de soixante-cinq contrôleurs et plus de 750 agents recenseurs.

Qui recenser ?

Le recensement concerne :

- **l'ensemble des logements (occupés ou non) et leurs occupants ;**
- mais aussi les personnes vivant habituellement :
  - **à l'hôtel ;**
  - **dans une habitation mobile** ou étant **sans abri ;**
  - **en communauté** (internat, gendarmerie…) : **Attention,** le recensement des communautés et de leurs logements de fonction est réalisé par les superviseurs ou les contrôleurs, et non par les agents recenseurs.

La **date de référence** est fixée au 1er jour de la collecte (jeudi 18 août à 0 heure) ; on recense toutes les personnes en vie à cette date :

- on ne recense les bébés que s'ils sont nés avant le 18 août ;
- on recense les personnes décédées le 18 août ou après.

On recense **toutes les personnes vivant habituellement en Polynésie française, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative,** si elles sont présentes pour au moins 12 mois sur l'ensemble du territoire français. On prend en compte la durée déjà passée ou à venir.

- on recense :
  - une personne qui vit en Polynésie française depuis au moins 12 mois ;
  - une personne qui vit en Polynésie française et qui compte y rester au moins 12 mois ;
  - une personne qui vit en Polynésie française et qui n'a pas de logement ailleurs ;
  - une personne qui réside entre 6 et 12 mois en Polynésie française et le reste du temps dans un autre territoire français.
- on ne recense pas :
  - une personne de passage en Polynésie française (moins de 6 mois) et qui a un autre logement ailleurs ;
  - une personne qui séjourne entre 6 et 12 mois en Polynésie française et qui passe le reste du temps à l'étranger.

  Par exemple :
  - *un étudiant majeur faisant ses études en métropole pour l'année scolaire et qui rentre en Polynésie française pour les vacances ne sera pas recensé en Polynésie française ;*
  - *une personne enseignant en Polynésie française pour l'année scolaire et rentrant en métropole pour les vacances sera recensée en Polynésie française ;*
  - *un Calédonien ayant l'intention de rester au moins 12 mois en Polynésie française sera recensé en Polynésie française.*

Le secret professionnel

- Le recensement est :
  - encadré par une loi, des décrets, des arrêtés
  - obligatoire et confidentiel
  - déclaratif
- Les informations recueillies ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Seules les personnes habilitées et tenues au secret professionnel peuvent accéder aux réponses.
- Toutes les statistiques produites sont anonymisées.
- Quelques implications concrètes :
  - Je ne dis rien de ce que je vois ou entends chez l'habitant
  - Je ne laisse pas traîner les questionnaires mais les rapporte régulièrement à mon contrôleur
- Le recensement est déclaratif : c'est l'habitant qui décide quel logement est sa résidence principale et qui déclare le nombre d'habitants qui y vivent de manière habituelle.

Les principales étapes du travail de l'agent recenseur

Le calendrier de la collecte

Début août 2022 (avant le 18 août 2022) :

Formation des agents recenseurs (obligatoire pour tous) : en général, deux demi-journées

Tournée de reconnaissance des adresses du secteur : entre les deux sessions de formation

Jeudi 18 et vendredi 19 août 2022 :

Collecte des habitations mobiles et personnes sans abri (HMSA)

Rapporter les questionnaires HMSA au contrôleur au plus tard **lundi 22 août 2022**

Du jeudi 18 août au samedi 17 septembre 2022 (au plus tard) :

Collecte auprès des habitants

Lundi 19 septembre 2022 (au plus tard) :

Rendre les derniers questionnaires collectés et l'ensemble des documents au contrôleur

À l'issue de ma formation, pour me familiariser avec le questionnaire du recensement, je remplis une feuille de logement et un bulletin individuel « spécimens ».

1. La tournée de reconnaissance

Objectifs : **repérer les adresses** et les constructions que j'aurai à recenser. On entend par construction, un bâtiment avec une entrée indépendante avec un ou plusieurs logements. Dans le cas de plusieurs maisons accolées avec entrée indépendante, chacun d'entre elles correspond à une construction.



- Je reconnais les limites de ma zone de collecte (le « district »).
- Si j'ai plusieurs districts à recenser, je procède district par district.

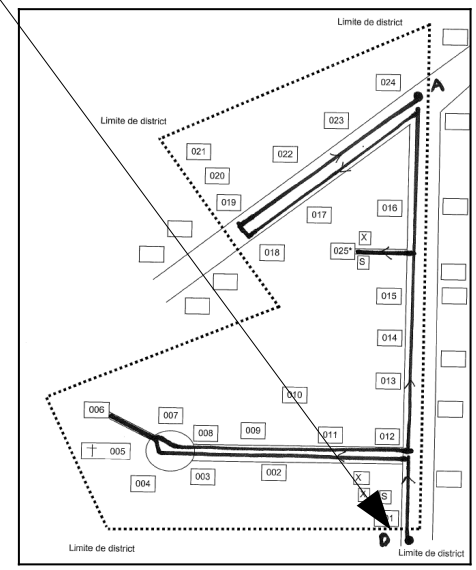
Adresses « normalisées » ou « non normalisées »

Certaines adresses sont « **normalisées** » : avec un numéro, un type de voie et un libellé de voie.

Exemple : 10, rue Paul Gauguin

S'il n'y a pas de numéro, de type ou de nom de voie, on dit que l'adresse est « **non normalisée** ». En Polynésie française, les adresses sont fréquemment non normalisée mais cela dépend fortement de votre commune et de votre zone de collecte.

- Au sein du district, je suis un circuit logique en suivant les numérotations des constructions fournies sur le plan du district.



- Je repère chaque construction sur le terrain : elle est représentée sur le plan par un rectangle, qui peut représenter une maison, un immeuble collectif, une communauté, un bâtiment à usage autre que d'habitation (école, mairie, usine, commerce, entrepôt, etc.).
- je dessine sur le plan les constructions qui n'y figurent pas
  - ✔ je les numérote en ajoutant +1 au numéro le plus élevé figurant sur mon plan
- je barre les constructions détruites ou annexes (garages, poulaillers, hangar)
- je complète mon carnet de tournée au fur et à mesure
- Si ma zone n'a pas fait l'objet d'une enquête de repérage préalable, je remplis mon carnet de tournée vierge, à raison d'une ligne par construction (chaque bâtiment ou chaque entrée indépendante).

  - le **rang de la construction** : numéro porté sur mon plan ;
  - le **type** de construction : L = logement d'habitation, C = communauté, D = autres cas
  - le **nombre de logements** pour les adresses de type L, estimé à partir des sonnettes ou des boîtes aux lettres (pour les adresses de type C je barre cette colonne d'un trait horizontal, pour les adresses de type D je précise la situation) ;
  - l'**adresse détaillée** : N° ; PK, route ou rue ; quartier, lieu-dit, lotissement, éléments de repérage de la construction au sein de l'adresse, nom de l'occupant (parfois le seul élément précis d'adressage pour les maisons individuelles).

  - Pour **chaque construction de type L**, avant d'inscrire le rang de la construction suivante :
    - S'il y a **un seul logement**, je laisse **une SEULE ligne blanche** sur mon carnet de tournée ;
    - S'il y a **deux logements ou plus**, je laisse **AUTANT de lignes PLUS UNE.**
  - Si, sur mon plan, un **rectangle** correspond à une **construction détruite ou à un bâtiment annexe**, je ne l'inscris pas dans mon carnet de tournée.
  - Si une construction correspond à une **construction annexe** (garage d'un particulier, poulailler, hangar, etc.), elle ne sera pas numérotée, ni reportée sur le carnet de tournée.
  - Si une construction est composée de plusieurs bâtiments accolés avec entrée indépendante, je rajoute autant de lignes de construction qu'il y a d'entrées. Un des bâtiments conserve le rang de construction initial, les autres bâtiments prennent les numéros correspondent aux rangs les plus élevés.

- Si ma zone a fait l'objet d'une enquête de repérage préalable, dans mon carnet de tournée pré-rempli, je note :

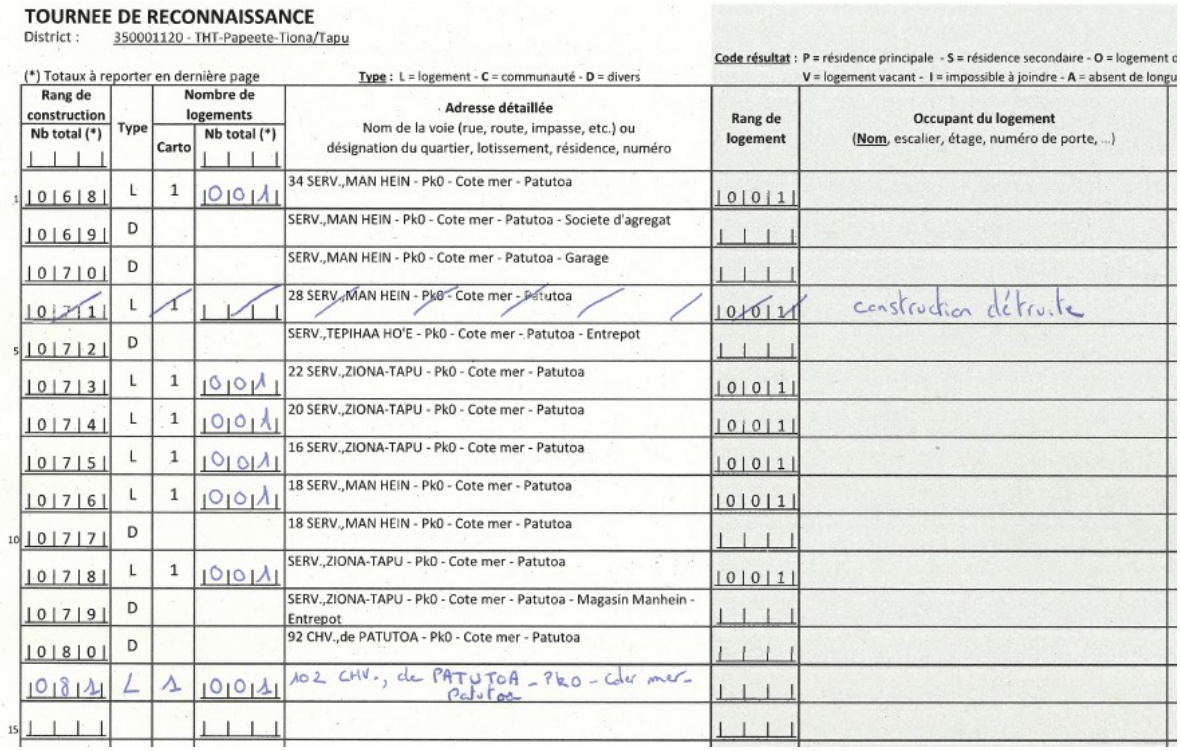
  - le **nombre de logements** pour les adresses de type L, estimé à partir des sonnettes ou des boîtes aux lettres (pour les adresses de type C je barre cette colonne d'un trait horizontal, pour les adresses de type D je précise la situation) ;
  - l'**adresse détaillée** : éléments complémentaires de repérage de la construction, nom de l'occupant (parfois le seul élément précis d'adressage pour les maisons individuelles).

  - Si, une ligne correspond à une **construction détruite** ou à une **construction annexe**, je barre la ligne du carnet et je précise le motif dans la colonne « **occupant du logement** » (*construction détruite, garage, poulailler, hangar…*)
  - Si une construction ne figure pas dans mon carnet de tournée (parce que très récente par exemple), je la rajoute en dernière page en renseignant toutes les colonnes de 1 à 5 ; le

numéro de rang de construction est égale au dernier numéro affecté + 1 ;

- Si nécessaire, lorsqu'une construction est composée de plusieurs bâtiments accolés avec entrée indépendante, je rajoute autant de lignes de construction qu'il y a d'entrées. Un des bâtiments conserve le rang de construction initial, les autres bâtiments prennent les numéros correspondent aux rangs les plus élevés.
- Entre chaque construction rajoutée, je laisse des lignes blanches :
  - S'il y a **un seul logement**, je laisse **une SEULE ligne blanche** sur mon carnet de tournée ;
  - S'il y a **deux logements ou plus**, je laisse **AUTANT de lignes PLUS UNE.**

Exemple de carnet de tournée pour un district cartographié



TOURNEE DE RECONNAISSANCE

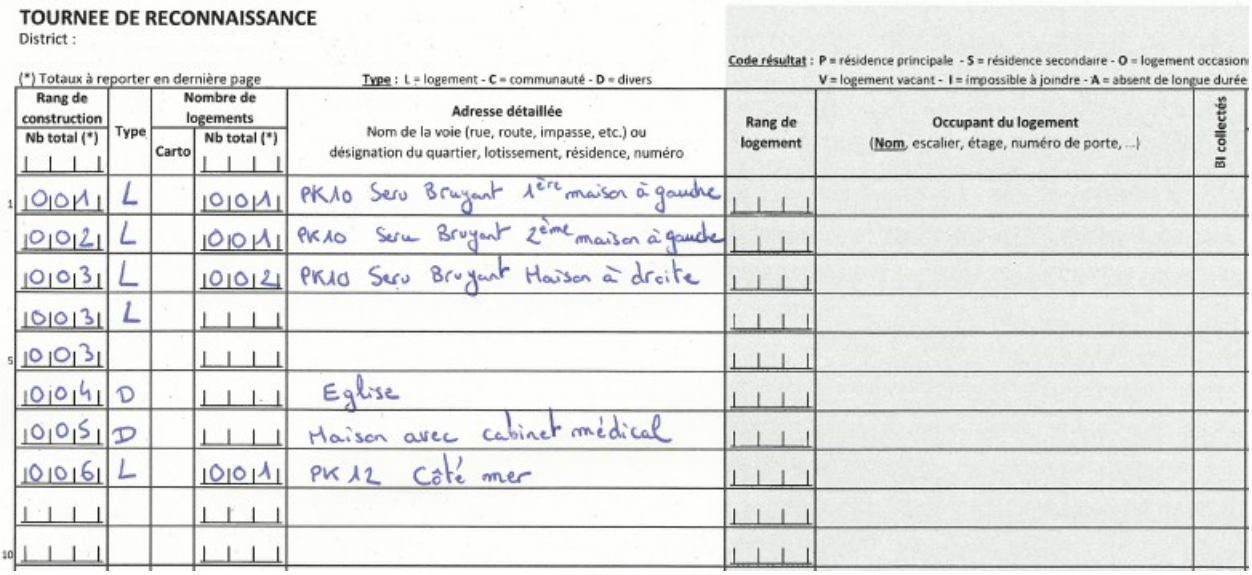
District : 350001120 - THT-Papeete-Tiona/Tapu

Code résultat : P = résidence principale - S = résidence secondaire - O = logement o
V = logement vacant - I = impossible à joindre - A = absent de longu

(*) Totaux à reporter en dernière page — Type : L = logement - C = communauté - D = divers

	Rang de construction Nb total (*)	Type	Nombre de logements Carto	Nombre de logements Nb total (*)	Adresse détaillée (Nom de la voie (rue, route, impasse, etc.) ou désignation du quartier, lotissement, résidence, numéro)	Rang de logement	Occupant du logement (Nom, escalier, étage, numéro de porte, ...)
1	0 6 8	L	1	0 0 1	34 SERV.,MAN HEIN - Pk0 - Cote mer - Patutoa	0 0 1	
	0 6 9	D			SERV.,MAN HEIN - Pk0 - Cote mer - Patutoa - Societe d'agregat		
	0 7 0	D			SERV.,MAN HEIN - Pk0 - Cote mer - Patutoa - Garage		
	0 7 1	L	1		28 SERV.,MAN HEIN - Pk0 - Cote mer - Patutoa	0 0 1	construction détruite
5	0 7 2	D			SERV.,TEPIHAA HO'E - Pk0 - Cote mer - Patutoa - Entrepot		
	0 7 3	L	1	0 0 1	22 SERV.,ZIONA-TAPU - Pk0 - Cote mer - Patutoa	0 0 1	
	0 7 4	L	1	0 0 1	20 SERV.,ZIONA-TAPU - Pk0 - Cote mer - Patutoa	0 0 1	
	0 7 5	L	1	0 0 1	16 SERV.,ZIONA-TAPU - Pk0 - Cote mer - Patutoa	0 0 1	
	0 7 6	L	1	0 0 1	18 SERV.,MAN HEIN - Pk0 - Cote mer - Patutoa	0 0 1	
10	0 7 7	D			18 SERV.,MAN HEIN - Pk0 - Cote mer - Patutoa		
	0 7 8	L	1	0 0 1	SERV.,ZIONA-TAPU - Pk0 - Cote mer - Patutoa	0 0 1	
	0 7 9	D			SERV.,ZIONA-TAPU - Pk0 - Cote mer - Patutoa - Magasin Manhein - Entrepot		
	0 8 0	D			92 CHV.,de PATUTOA - Pk0 - Cote mer - Patutoa		
	0 8 1	L	1	0 0 1	102 CHV., de PATUTOA - Pk0 - Cote mer - Patutoa		
15							

Exemple de carnet de tournée pour un district non cartographié



TOURNEE DE RECONNAISSANCE

District :

Code résultat : P = résidence principale - S = résidence secondaire - O = logement occasion
V = logement vacant - I = impossible à joindre - A = absent de longue durée

(*) Totaux à reporter en dernière page — Type : L = logement - C = communauté - D = divers

	Rang de construction Nb total (*)	Type	Nombre de logements Carto	Nombre de logements Nb total (*)	Adresse détaillée (Nom de la voie (rue, route, impasse, etc.) ou désignation du quartier, lotissement, résidence, numéro)	Rang de logement	Occupant du logement (Nom, escalier, étage, numéro de porte, ...)	BI collectés
1	0 0 1	L		0 0 1	PK10 Sens Bruyant 1ère maison à gauche			
	0 0 2	L		0 0 1	PK10 Sens Bruyant 2ème maison à gauche			
	0 0 3	L		0 0 2	PK10 Sens Bruyant Maison à droite			
	0 0 3	L						
5	0 0 3							
	0 0 4	D			Eglise			
	0 0 5	D			Maison avec cabinet médical			
	0 0 6	L		0 0 1	PK 12 Côté mer			
10								

- **Je reporte le nombre de constructions et de logements en première et dernière page de mon carnet de tournée.**
- Je profite de ma tournée de reconnaissance pour **déposer des affichettes chez les** commerçants, dans les lieux publics et les halls d'immeuble.

À l'issue de la tournée de reconnaissance :

Avec mon contrôleur, nous vérifions les carnets de tournée pour s'assurer de leur exhaustivité (pas d'adresse oubliée ou en trop) et de leur parfaite cohérence avec les plans.

- Je lui fais part des éventuelles difficultés rencontrées.
- Mon contrôleur valide la liste des adresses à recenser.

Deux constructions ne peuvent pas avoir les mêmes éléments d'adressage (adresse + complément).

Le recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri (HMSA)

- Repérer la présence d'HMSA lors de la tournée de reconnaissance :

- habitations mobiles : bateaux, caravanes, mobile-homes avec roues et barre de traction… utilisés à titre de résidence principale uniquement ;

- personnes sans abri : personnes qui au moment de la collecte dorment dans la rue ou dans un lieu non prévu pour l'habitation (cave, jardin public, sous un pont, voiture, tente…) ;

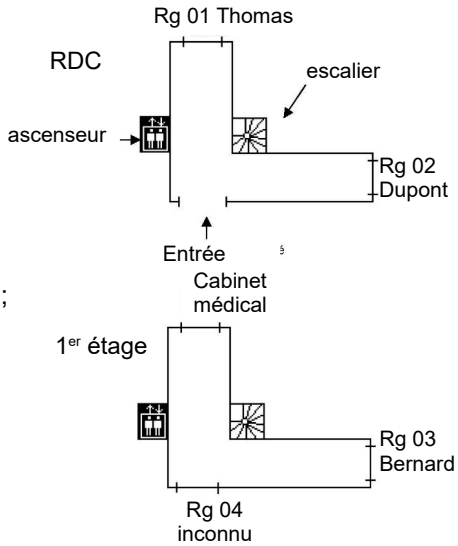
- Si elles sont toujours présentes, les recenser au cours des deux premiers jours de la collecte et s'assurer qu'elles n'ont pas déjà été recensées la veille ou le jour même.
- Elles ne doivent pas disposer par ailleurs d'un logement en dur en Polynésie française, qui constitue leur résidence principale. Les recenser comme des personnes de passage si elles ne rentrent pas chez elles avant la fin de la collecte.
- Protocole adapté : on accepte que ces questionnaires peuvent n'être que partiellement remplis.

2. La collecte auprès des habitants

La localisation des logements des adresses collectives

Dans une adresse collective, c'est-à-dire comportant plusieurs logements, il est important de bien localiser chacun des logements.

- À chaque rang de logement (Rang L) de mon carnet de tournée, j'attribue un logement de l'adresse en procédant logiquement pour ne rien oublier :
  - entrée par entrée, de la gauche vers la droite ;
  - dans chaque entrée ou dans chaque bâtiment, du bas vers le haut ;
  - à chaque étage, de la gauche vers la droite :
    - . le dos à la porte d'entrée au rez-de-chaussée ;
    - . le dos à l'escalier dans les étages.



L'interview dans les résidences principales

Je présente ma carte d'agent recenseur et j'explique brièvement les objectifs du recensement et mon rôle d'agent recenseur.

Je dialogue avec les habitants pour déterminer la catégorie de logement.

Je propose le flyer aux habitants



Si c'est une résidence principale : je recense le logement et les personnes qui y habitent.

- Je m'assure d'abord que mon interlocuteur est **qualifié pour répondre** ; ce sera généralement un adulte du ménage.
- Je **procède à l'interview** si cette personne est disponible tout de suite (solution à privilégier), **ou je prends rendez-vous**.

Si ce n'est pas une résidence principale, je ne recense que le logement : je ne fais pas de bulletin individuel (BI) mais je renseigne uniquement la feuille de logement (FL) :

- la page 1 : le cadre « à remplir par l'agent recenseur » et le cadre qui localise le logement ;
- au moins les questions 4 et 5 de la page 4 (éventuellement avec l'aide des voisins ou du gardien).

Bonjour, je suis l'agent recenseur de la commune. Je vous ai déposé une lettre il y a quelques jours pour vous informer de mon passage, l'avez-vous vu ?
...
Ce logement est-il votre logement habituel ?
...
Je vais vous poser les questions qui permettent de remplir les questionnaires du recensement pour ce logement et les personnes qui y habitent.
...
Êtes-vous disponible maintenant ou voulez-vous qu'on prenne rendez-vous ?
…

*Je reste **aimable et courtois** avec mes interlocuteurs pendant toute la durée de l'interview.*
Je vouvoie mon interlocuteur s'il me vouvoie.
Je ne montre pas d'impatience.
*Je reste **neutre** pour ne pas influencer les réponses.*

Si mon interlocuteur s'exprime spontanément dans une langue que je connais, je conduis l'interview dans cette langue.
*Quelle que soit la langue utilisée lors de l'entretien, **les documents doivent être renseignés en français**.*

*J'utilise un **stylo bille (encre noire).***
*Pour la plupart des questions, je coche la case qui convient en faisant une **croix bien lisible.***
*Je laisse **en blanc** les cases **sans objet.***
*J'écris **lisiblement** les chiffres et les lettres **dans les cases** prévues à cet effet.*

Toutes les questions doivent être renseignées avec précision.

Les catégories de logement

- une résidence principale : logement occupé à titre habituel, où l'on réside le plus souvent (plus de six mois par an en principe)
- une résidence secondaire : logement utilisé pour les loisirs, les vacances, etc.
- un logement vacant : inoccupé, par exemple entre deux locataires, ou disponible pour la vente, ou appartenant à une personne en maison de retraite, en instance de règlement de succession, etc.
- un logement occasionnel : occupé pour des raisons professionnelles par une personne qui retourne régulièrement dans son logement familial.

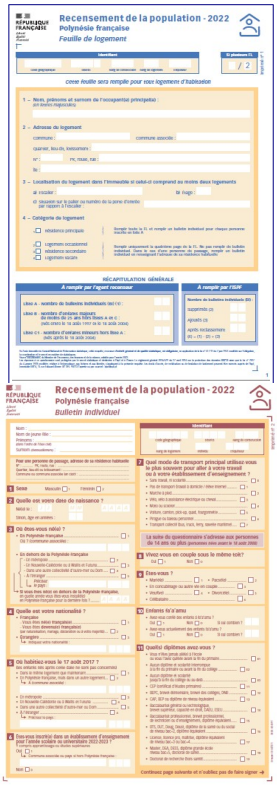
Pour qui remplir un bulletin individuel ?

On recense les personnes dans le logement qui constitue leur résidence principale (généralement y vivre plus de 6 mois) même si elles peuvent également habiter ailleurs.

À l'intérieur de la feuille de logement, les habitants du logement sont classés dans 3 listes distinctes :
- Liste A : personnes résidant en permanence dans le logement (y compris, les sous-locataires, colocataires, enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études, conjoints ayant un autre domicile pour des raisons professionnelles, enfants en garde alternée si ce logement est celui où ils passent le plus de temps, etc.) ;
- Liste B : enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études et qui reviennent vivre périodiquement dans ce logement pour les week-ends ou les vacances ;
- Liste C :
- Liste C1 : enfants mineurs habitant ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune de Polynésie française ;
- Liste C2 : enfants à la garde d'un autre parent, enfants en garde alternée qui résident la plupart du temps avec l'autre parent, personnes résidant dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournant régulièrement dans leur logement familial, personnes hébergées dans un établissement mais dont ce logement est la résidence personnelle, etc., **personnes (dites « de passage ») qui habitent dans ce logement durant toute la durée du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement de Polynésie française.**

Je dois remplir un bulletin individuel pour tous les habitants en liste A (et les personnes de passage) et je ne remplis aucun bulletin pour les personnes en listes B et C.

• Je remplis les questionnaires



- Je renseigne l'identifiant, le **nom de l'occupant principal** et la **localisation précise du logement** sur la page 1 de la Feuille de Logement :
  . commune, commune associée, numéro de district, rang de construction, rang de logement (à l'aide du carnet de tournée), numéro d'agent recenseur
  . l'adresse précise du logement
  . la catégorie de logement
- **J'interroge mon interlocuteur** pour remplir **la page 4** de la feuille de logement, puis les **pages 2 et 3** de la feuille de logement.
- Je remplis un **bulletin individuel pour chaque habitant de la liste A** de la feuille de logement :
  . je pose les questions à une personne adulte pouvant répondre pour l'ensemble des habitants du logement,
  . je suggère à mon interlocuteur de se reporter à des documents administratifs s'il ne sait pas répondre à une question,
  . si mon interlocuteur ne sait pas répondre à la plus grande partie du questionnaire, je lui demande de m'indiquer qui pourrait y répondre et quand.

Cas particulier de personnes à inscrire en liste C2
Personne « de passage » résidant en Polynésie française

Certaines personnes résidant en Polynésie française ne seront pas présentes à leur résidence habituelle au moment du recensement ; mais un agent recenseur les rencontrera dans un autre logement d'une autre commune : par exemple, un couple de Rangiroa en séjour chez leur fille à Faa'a en août 2022 et qui ne rentreront chez eux qu'en octobre 2022. Dans le cas où personne ne pourra répondre à leur place à Rangiroa, ils seront recensés à Faa'a au titre de « personnes de passage » dans le logement du district où ils sont hébergés temporairement.
Pour ces personnes de passage (inscrites en liste C2), vous établirez un bulletin individuel en y mentionnant son adresse habituelle dans le cadre prévu en bas de la page 1. Ces bulletins individuels seront classés dans une chemise réservée à cet effet. Vous **préviendrez votre contrôleur.** Le superviseur contactera le responsable de la zone de résidence de ces personnes pour lui donner l'information. Ces bulletins seront ensuite reclassés dans leur logement habituel.

Le suivi des réponses et la récupération des questionnaires

• Le classement des questionnaires après l'interview

- En présence des habitants, je vérifie que :
  . il y a **autant de BI remplis que de personnes inscrites en liste A,**
  . les BI sont bien remplis et signés,
  . il n'y a pas de BI pour les personnes inscrites en listes B et C (sauf personnes de passage).
- Je **classe les BI** à l'intérieur de la feuille de logement, dans l'ordre d'inscription des habitants sur la liste A.
- Je vérifie qu'à l'intérieur de la FL les listes A, B et C sont correctement remplies :
  . lien de parenté (listes A, B, C),
  . année de naissance (listes B, C),
  . adresse du lieu d'études (liste B).
- Je remplis la RÉCAPITULATION GÉNÉRALE en bas de la page 1 de la feuille de logement : nombre de BI en **liste A**, nombre de personnes majeures de moins de 25 ans en **liste B** et nombre d'enfants mineurs en **liste C1.**

• Je complète mon carnet de tournée :

- catégorie de logement sur la ligne correspondant au rang de logement (colonne « code résultat »),
- nombre de BI collectés dans le logement,
- nombre d'imprimés collectés chaque jour en dernière page

- si le ménage veut répondre seul : date du dépôt (1ère visite), puis de la récupération des questionnaires (je prends rendez-vous dans les 48H).

- **Les habitants impossibles à joindre (IAJ), absents de longue durée (ALD) ou refusant de répondre**
  - Pour les personnes IAJ, je fais **plusieurs tentatives** sur des jours de semaine et à des horaires différents ; je dépose des **avis de passage.**
  - Je parle de toutes les difficultés à mon contrôleur, qui pourra effectuer des **relances** de son côté.
  - Si malgré tout, ces habitants restent impossibles à recenser (et sont bien en **résidence principale**), mon contrôleur établira une « **fiche de logement non recensé** » (FLNR).
    Je lui indique :
    . l'adresse du logement, le nom de l'occupant principal, le nombre supposé de résidents s'il est connu (par le biais du voisin, du gardien…) ;
    . si possible les caractéristiques du logement en page 2 : maison, appartement, année de construction, etc.
  - Je complète mon carnet de tournée (colonne « Code résultat »).

Tenir le rythme d'avancement attendu

La 1ère semaine :	**40 %** des logements recensés (par exemple : 80 sur 200 logements)
La 2ème semaine :	**70 %** des logements recensés (par exemple : 140 sur 200 logements)
La 3ème semaine :	**85 %** des logements recensés (par exemple : 170 sur 200 logements)
La 4ème semaine :	**100 %** des logements récupérés

3. Les rencontres avec le contrôleur

- Nous faisons le point sur l'avancement de ma collecte :
  - Un bon rythme d'avancement me permet de respecter le calendrier de collecte.
  - Je rapporte régulièrement les questionnaires collectés à mon contrôleur et je note la date dans la colonne « Remis » de mon carnet de tournée.
- Nous discutons des problèmes rencontrés :
  - Je parle avec mon contrôleur des habitants difficiles à joindre, etc.
  - Nous convenons ensemble des relances que je dois effectuer avec mon contrôleur.

Les cas particuliers

Dans tous ces cas particuliers je consulte mon contrôleur (il me dira qui doit les recenser) :

- Les **hôtels** : on y recense toutes les personnes qui y vivent à titre de résidence principale ou qui n'ont pas d'autre logement ailleurs :
  - gérant ou membre du personnel dans un logement de fonction,
  - occupant(s) d'une chambre.
- Les **résidences hôtelières** : les logements sont recensés comme résidences secondaires, sauf s'ils sont utilisés à titre de résidence principale ou de logement occasionnel.
- Les **communautés** (internats, maisons de retraite, gendarmeries…) : elles sont principalement recensées par les contrôleurs et les superviseurs. Si une adresse du carnet de tournée correspond à une communauté, alerter le contrôleur.

4. En fin de collecte

- Je rapporte à mon contrôleur l'ensemble des documents :
    - derniers questionnaires collectés,
    - documents non utilisés : questionnaires vierges, lettres, avis de passage…
    - carnet de tournée et plan,
    - carte d'agent recenseur.

S'ORGANISER POUR RÉUSSIR LA COLLECTE

Démarrez le jour « J » et tenez un bon rythme de collecte :

- *vous aurez réalisé la tournée de reconnaissance de votre secteur entre les 2 séances de formation.*
- démarrez les interviews le **18 août**, mais pas avant ce jour ;
- commencez par le recensement des habitations mobiles (bateaux habités en résidence principale et ancrés en Polynésie française) et des personnes sans abri. Ces cas particuliers doivent être recensés dans les deux premiers jours de collecte ;
- ne perdez pas trop de temps avec les personnes recensées si cela n'est pas nécessaire ;
- si vous avez plusieurs zones de collecte à recenser, n'attendez pas d'en avoir terminé une pour passer à la suivante, avancez la collecte au même rythme dans chacune des zones.

Ayez toujours sur vous le matériel nécessaire :

- votre carte d'agent recenseur ;
- votre carnet de tournée et votre plan ;
- des affichettes ;
- ce livret ;
- des avis de passage ;
- quelques exemplaires de « notices d'information » pour ceux qui seraient intéressés ;
- des questionnaires (feuilles de logement et bulletins individuels) en nombre suffisant.

Organisez vos tournées

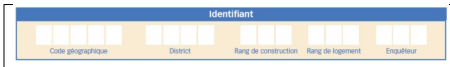
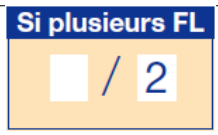
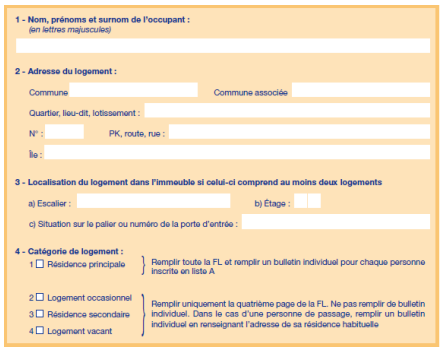
- vous pouvez démarrer vos tournées tôt le matin, et les terminer en début de soirée ; le samedi permet souvent de contacter des personnes difficiles à joindre en semaine ;
- ne négligez pas les tournées en journée, qui permettent de contacter bon nombre de personnes (personnes âgées, sans activité professionnelle ou en horaires décalés, etc.) ;
- réservez le temps disponible en début de soirée aux personnes qui ne sont pas joignables en journée.

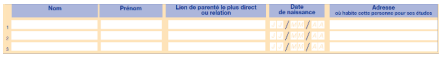
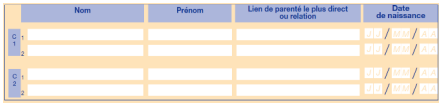
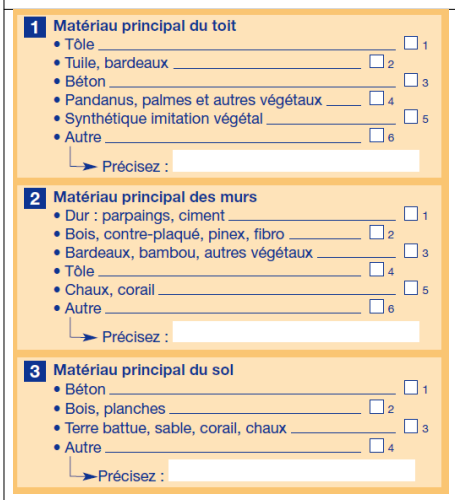
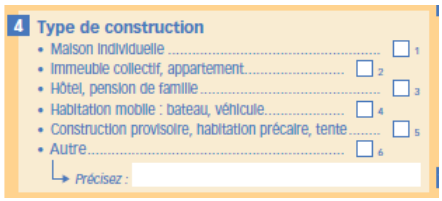
Faites face aux difficultés de collecte

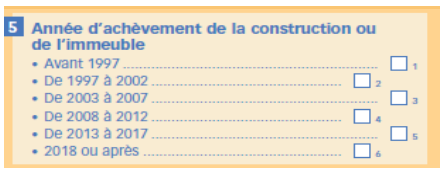
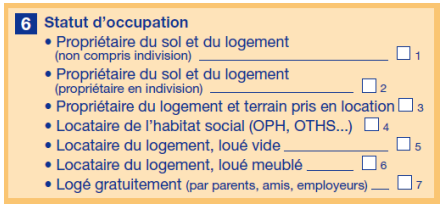
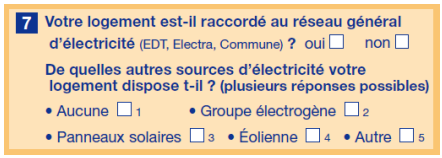
- **en cas de difficultés d'accès** :
  - les allées et venues sont plus fréquentes à certaines heures : celles où les habitants partent travailler, ou en reviennent ainsi que les heures de rentrée et de sortie d'école ;
  - prenez contact avec le gardien ou le concierge, quand il y en a un, ou encore avec le syndic ou l'agence immobilière qui gère la résidence pour obtenir les codes d'entrée.
- **pour les personnes difficiles à joindre** :
  - faites plusieurs tentatives sur des jours et à des horaires différents ;
  - déposez des avis de passage, en y laissant votre numéro de téléphone (ou celui de la mairie) et votre nom ;
  - recherchez l'aide du voisinage ;
  - notez toutes vos tentatives sur votre carnet de tournée, et parlez-en à votre contrôleur.
- **pour les personnes qui refusent** :
  - argumentez au mieux en expliquant l'utilité du recensement et la confidentialité des réponses ; précisez que les informations recueillies ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal ; montrez spontanément votre carte pour rassurer les habitants ;
  - dans tous les cas, restez courtois.
- **informez votre contrôleur de toutes les difficultés rencontrées**. Il pourra de son côté effectuer des actions de relance.

RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES SUR LA FEUILLE DE LOGEMENT

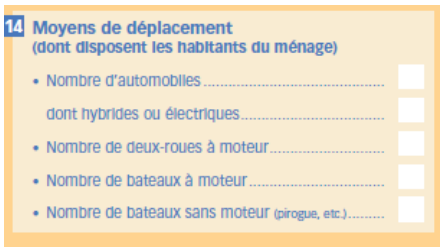
Attention : le recensement est déclaratif ; vous ne pouvez pas faire de remarque sur les réponses faites par les habitants.

		Code géographique, district, rang de construction, rang de logement reportés à partir des informations de votre carnet de tournée. Votre numéro d'enquêteur vous a été donné lors de votre embauche.
		Ce cadre est à remplir s'il y a plus de 20 personnes dans le logement. Une feuille de logement ne suffit pas. Les 2 (1/2 et 2/2) ou, plus rarement 3 (1/3, 2/3 et 3/3), FL seront insérées l'une dans l'autre.
		Le nom de l'occupant principal aide à identifier le logement pour la collecte (cette information n'est jamais saisie : respect de la confidentialité des informations fournies). La localisation du logement doit comprendre les éléments d'adresse les plus précis possibles : nom de la voie avec numéro, complément d'adresse, village, commune, code postal, et éventuellement l'indication du numéro d'escalier, de l'étage, de la position par rapport à l'escalier ou du numéro de porte. Exemple de catégorie de logement : un logement en arrière-boutique, utilisé de temps à autre par un artisan ou un commerçant, pour prendre ses repas ou habiter certains jours de la semaine, ne constitue pas sa résidence principale. Ce logement sera classé en logement occasionnel s'il possède une entrée indépendante.
		Vous devez remplir la RÉCAPITULATION GÉNÉRALE après l'interview du ménage.
Liste A 		Les pages 2 et 3 de la feuille de logement doivent être remplies pour chaque résidence principale. **Il n'est pas possible d'inscrire la même personne dans plusieurs listes.** En **liste A**, vous inscrivez les personnes qui vivent dans le logement la plus grande partie de l'année, y compris les enfants adoptés (fa'a'mu), accueillis dans le ménage et vivant nuit et jour dans le logement ainsi que les pêcheurs en mer, employés navigants d'une compagnie aérienne ou maritime. Vous déterminez la 1ère personne de la liste A (chez qui sommes-nous ?) puis pour le lien familial avec la personne de la ligne n°X, on regroupe les personnes par noyaux familiaux et on privilégie les liens les plus directs (par exemple petit-fils de n°X seulement si les parents ne vivent pas dans le logement). Exemples de liens familiaux : conjoint de n°X,

Liste B  Liste C 		fille de n°Y, petit-fils fa'a'mu de n°Z, nièce de n°X, père fa'a'mu de n°Y, etc. Quelques autres exemples : pensionnaire de n°X, copine de n°X, nounou de N°X, etc. Les enfants majeurs inscrits en **liste B** seront comptés dans leur commune de résidence familiale s'ils ont moins de 25 ans. Si le lieu d'études en métropole n'est pas précisément connu, essayez d'obtenir une information partielle telle que métropole, Paris, etc. Si l'année de naissance est inconnue, demandez l'âge de la personne, mais inscrivez sur le questionnaire son année de naissance.
 **1** Matériau principal du toit • Tôle 1 • Tuile, bardeaux 2 • Béton 3 • Pandanus, palmes et autres végétaux 4 • Synthétique imitation végétal 5 • Autre 6 Précisez : **2** Matériau principal des murs • Dur : parpaings, ciment 1 • Bois, contre-plaqué, pinex, fibro 2 • Bardeaux, bambou, autres végétaux 3 • Tôle 4 • Chaux, corail 5 • Autre 6 Précisez : **3** Matériau principal du sol • Béton 1 • Bois, planches 2 • Terre battue, sable, corail, chaux 3 • Autre 4 Précisez :	***1) Mātēria tumu o te tāpo'i fare*** • *Punu* • *Tāpao'i fare repo tunuhia, 'iri tāpao'i fare* • *Tīmā* • *Rauoro, nī'au 'e aore rā te tahi rau'ere* • *Rau'ere ha'avare* • *'Ē atu* → *Ha'apāpū.....* ***2) Mātēria tumu o te mau papa'i*** • *Tīmā : « parpaing », tīmā* • *Rā'au, « contre-plaqué », « pinex », « fibro »* • *'Iri papa'i fare, 'ofe, te tahi atu rā'au* • *Punu* • *Pu'a, to'a* • *'Ē atu* → *Ha'apāpū.....* ***3) Mātēria tumu o te tahua*** • *Tīmā* • *Rā'au, 'iri* • *Repo, one, to'a, Pu'a* • *'Ē atu* → *Ha'apāpū.....	Au cas où plusieurs matériaux seraient présents dans l'une des trois parties (toiture, murs, sol), vous retiendrez **le matériau dominant (et un seul) pour chacune de ces parties.** Les bardeaux sont des petits morceaux de bois emboîtés. Le fibro-ciment (ou fibro) est associé au bois. Case « Autre » : cochez la case ET précisez en écrivant ce dont il s'agit (qui ne peut être classé dans les options proposées au-dessus). Vous ne devez utiliser cette case que si le matériau composant ne peut pas être rapproché des éléments de la liste. Exemples : - Si tapis ou lino sur béton, cochez Béton. - Si carrelage ou plancher sur béton, cochez « Autre » et précisez Carrelage.
 **4** Type de construction • Maison individuelle 1 • Immeuble collectif, appartement 2 • Hôtel, pension de famille 3 • Habitation mobile : bateau, véhicule 4 • Construction provisoire, habitation précaire, tente 5 • Autre 6 Précisez :	***4) Huru patura'a*** *. Fare tāta'i tahi* *Fare 'āmui, nohora'a tātuha'a* *. Hōtera, hōtera 'utuāfare* *. Fare teretere : pahī, pere'o'o* *. Patura'a tau poto, fare pē, fare 'ie* *. 'Ē atu* → *Ha'apāpū.....	Pour définir le type de construction, il faut se référer aux **matériaux utilisés, ainsi qu'à l'aspect et à l'usage**. Les Fare ATR, MTR, FEI, OPH (catégorie 1) sont des maisons individuelles d'un type particulier (résistance cyclonique…)., quelle que soit la manière dont ces Fare ont été obtenus (gratuitement, à la location, privé ou social…). **Les maisons jumelées** et les maisons OPH sont assimilées à la catégorie 1 : maisons individuelles (et non à la catégorie 2). Les **villas** comportant plusieurs logements ayant chacun une entrée indépendante seront généralement classées dans la catégorie 1 (maisons individuelles de type moderne). Les **immeubles de l'OPH sont à classer en catégorie 2** Les **habitations précaires** (catégorie 5) sont généralement des habitations délabrées, ou des habitations réalisées avec des matériaux de récupération ou des matériaux dont l'usage premier n'est pas l'habitation (par exemple, un logement dans un conteneur ou

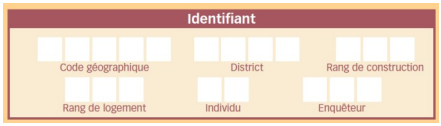
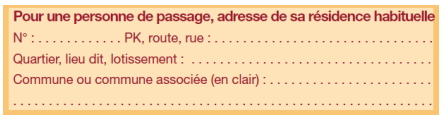
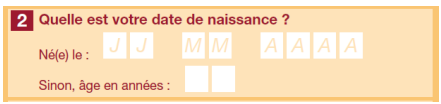
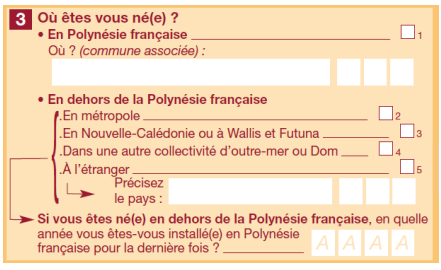
		dans une baraque de chantier public, un « château » ou « squat », une baraque de bidonville, une construction provisoire à usage d'habitation). Dans cette question, on ne cherche pas à mesurer le logement social mais uniquement le type d'habitat.
	***5) Matahiti i oti ai te fare 'e aore rā te fare tahua*** • *I mua 'e i te matahiti 1997* • *Mai te matahiti 1997 i te matahiti 2002* • *Mai te matahiti 2003 i te matahiti 2007* • *Mai te matahiti 2008 i te matahiti 2012* • *Mai te matahiti 2013 i te matahiti 2017* • *Matahiti 2018 e i muri mai*	Les habitants ont souvent des souvenirs imprécis en la matière ou ne connaissent pas précisément cette information quand ils sont locataires. Essayez cependant de faire donner une date approchée. Utilisez des événements publics pour raviver la mémoire. Vous pouvez traduire la question en nombre d'années : la construction a-t-elle moins de 5 ans ? Plus de 10 ans ? Si la construction est inachevée, la date d'achèvement correspond à la date d'emménagement.
	***6) Ti'ara'a nohora'a*** • *Fatu fenua e te fare nohora'a (aita e tai'ohia te fatura'a 'āmui)* • *Fatu fenua e te fare nohora'a (fatura'a 'āmui)* • *Fatu o te nohora'a e mea tārahu rā te fenua* • *Fare tōtiare tārahu (OPH, OTHS...)* • *Ta'ata tārahu fare, fare tauiha'a 'ore* • *Ta'ata tārahu fare, fare tauiha'a tō roto* • *Nohora'a tāmoni-'ore (i te fare o te metua, o te tahi hoa, o te fatu 'ohipa)*	Posez les questions dans l'ordre où elles figurent sur le questionnaire. **Ne cochez qu'une seule case.** Les accédants à la propriété (ils remboursent un emprunt) sont des propriétaires, par opposition aux locataires qui acquittent un loyer à un propriétaire ou à un organisme. Un logement loué meublé comprend au moins un lit, des chaises, une table, un réfrigérateur et des plaques de cuisson, fournis par le propriétaire. Pour les locataires de l'habitat social (catégorie 4), il peut s'agir aussi bien d'un logement en immeuble collectif qu'en maison individuelle, loué meublé ou loué vide.
	***7)*** ***'Ua natihia anei tō 'oe nohora'a i te rēni uira rahi (EDT, Electra, 'oire) ?*** *(EDT, Electra, 'oire) ? 'Ē☐ Aita ☐* ***E aha te tahi rāve'a uira e fāna'ohia 'e tō 'oe nohora'a ? (e nehenehe e hōro'a e rave rahi pāhonora'a)*** • *Aita e rāve'a 'ē atu* • *Mātini tāuira* • *Uira ito mahana* • *Uira ito mata'i* • *'Ē atu*	Réseau général signifie distribution par une société agréée au plan territorial ou communal, ou directement par la mairie. **Ne cochez la source d'électricité alternative que si l'équipement est en état de marche.**
	***8) Piha nohora'a*** • *Rahira'a piha nohora'a …..* *……..……..……..……..……* *(aita e tai'ohia te piha tunura'a mā'a, piha haumitira'a, piha hopura'a pape, taupe'e 'e te mau piha e fa'a'ohipahia nō te tōro'a)*	**Il faut compter** les pièces à l'intérieur du logement telles que : chambres à coucher, salle de séjour, salon, quelle que soit leur surface, à partir du moment où elles sont séparées par une cloison. **Il n'y a pas lieu de compter** les pièces telles que : - cuisine, couloir, salle de bains, WC, buanderie, remise, terrasse, deck, etc. ; - ni les pièces indépendantes et séparées du logement, destinées à la location : elles forment alors un logement séparé qui fera l'objet d'une feuille de logement séparée (en revanche, si elles sont à l'intérieur du logement elles doivent être comptées) ; - ni les pièces à usage exclusivement professionnel. S'il existe des **pièces supplémentaires à**

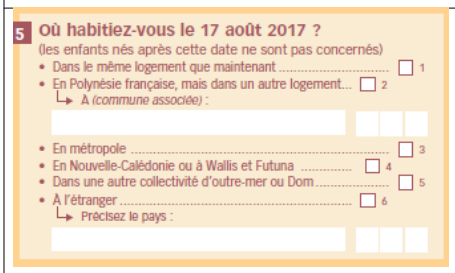
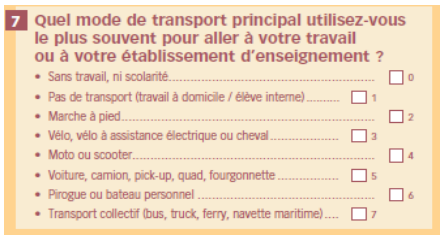
		usage exclusivement professionnel, vérifiez qu'elles n'ont pas été comptées.
9 Alimentation principale en eau • Eau courante à l'intérieur du logement ☐ 1 • Point d'eau individuel à l'extérieur du logement (puits, citerne…) ☐ 2 • Pas de point d'eau individuel mais point d'eau collectif ☐ 3	***9) 'Ōperera'a pape*** *• Pape tahe i roto i te nohora'a* *• Vāhi tahera'a pape fare tāta'i tahi i rāpae* *('āpo'o pape, tura pape …)* *• Aita e vāhi tahera'a pape fare tāta'i tahi,* *e vāhi tahera'a pape 'āmui rā*	**Ne cochez qu'une seule case.** En cas de plusieurs possibilités (deux types d'alimentation en eau dans le logement par exemple), cocher la principale (généralement, celle qui est le plus haut dans la liste des réponses).
10 L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement • au réseau collectif (égout) ? ☐ 1 • à une fosse individuelle/septique ? ☐ 2 • à même le sol (ou dirigé vers un fossé, une rivière) ? ☐ 3	***10) E fa'atahehia te mau pape fa'a'ohipahia nā roto i te pū'oira'a :*** *• i te pu'e rēni 'āmui (fa'aru'era'a pape)* *• i te 'āpo'o tīti'ara'a 'āmui/tīti'ara'a 'ino* *• i ni'a noa i te repo ('e aore rā 'ua fa'ahaerehia i roto i te hō'ē 'āpo'o 'e aore rā anavai)*	**Ne cochez qu'une seule case.** Le réseau d'égouts correspond au raccordement collectif, la fosse septique ou la fosse sèche à une évacuation individuelle.
11 Ce logement dispose-t-il du ramassage des ordures ? • Oui, devant le logement ☐ 1 • Oui, sur une route voisine ☐ 2 • Non ☐ 3	**11) E fāna'o anei teie nohora'a i te 'ohira'a pehu ?** *• Ē, i mua noa i te nohora'a* *• 'E, i ni'a i te purūmu tāpiri* *• 'Aita*	**Ne cochez qu'une seule case.**
12 Ce logement dispose-t-il : *(Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)* • d'une cuisine ? ☐ oui ☐ non • de WC à l'intérieur ? ☐ oui ☐ non • d'une douche intérieure ou d'une baignoire ? ☐ oui ☐ non • d'au moins une pièce climatisée ? ☐ oui ☐ non	***12) E fāna'o anei teie nei nohora'a :*** *(a tāpa'o 'Ē 'e aore rā AITA nō te mau rēni ato'a)* *• i te hō'ē piha tunura'a mā'a ?* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• i te piha haumitira'a i roto ?* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• i te piha hopura'a pape i roto 'e aore rā te hō'ē fāri'i hopura'a ?* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *•hō'ē a'e piha i tāmauhia te mātini fa'ahaumarūra'a ?* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita*	**Cochez oui ou non pour chacune des lignes.** **Ne pas traduire cette question par « *Combien* »** mais bien par « ***avez-vous au moins un… ».*** **Au moins une pièce climatisée :** présence d'un climatiseur en état de marche (même un climatiseur mobile, mais pas seulement un ventilateur) dans au moins une pièce.
13 Équipement du logement *(Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)* • Réfrigérateur ☐ oui ☐ non • Congélateur ☐ oui ☐ non • Chauffe-eau solaire ☐ oui ☐ non • Chauffe-eau électrique ou au gaz ☐ oui ☐ non • Machine à laver le linge ☐ oui ☐ non • Télévision ☐ oui ☐ non • Téléphone fixe ☐ oui ☐ non • Téléphone mobile ☐ oui ☐ non • Ordinateur ☐ oui ☐ non • Connexion à Internet ☐ oui ☐ non • ADSL ☐ oui ☐ non • Fibre ☐ oui ☐ non	***13) Tauiha'a o te nohora'a*** *(a tāpa'o 'E 'e aore rā AITA nō te mau rēni ato'a)* *• Fa'ato'eto'era'a mā'a* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• Ha'apa'arira'a mā'a* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• Ha'ave'ave'ara'a pape ito mahana* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• Ha'ave'ave'ara'a pape uira 'e aore rā māhu* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• Mātini* tāmā 'ahu ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• 'Āfata teata* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• Niuniu i te fare* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• Niuniu 'āfa'ifa'i* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• Mātini roro uira* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita* *• Tū'atira'a i te natiuira* ☐ *'Ē* ☐ *'Aita*	**Cochez oui ou non pour chacune des lignes.** **Les équipements du logement doivent être en état de marche.** **Congélateur séparé :** y compris les appareils avec deux compartiments (un réfrigérateur et un congélateur, avec deux portes différentes). **Lave-linge :** y compris les machines semi-automatiques. **Téléphone fixe : Niuniu**, ligne téléphonique dans le domicile, relayée par un téléphone filaire ou sans-fil (mais connecté à une base fixe). Le téléphone doit être en état de fonctionnement, avec possibilité de recevoir un appel et d'appeler un correspondant (donc avec abonnement). **Téléphone mobile : Vini**, appareil de communication mobile qui fonctionne dans et en dehors du domicile. **Cocher « oui » si au moins un membre du ménage a un téléphone mobile muni d'une carte prépayée ou d'un abonnement valide** (portable Vini, Vodaphone…). Il doit être en état de fonctionnement, avec possibilité de recevoir un appel et d'appeler un

	• *ADSL* ☐ *‘Ē* ☐ *‘Aita* • *. Tūhono tūreia* ☐ *‘Ē* ☐ *‘Aita*	correspondant. **Ordinateur :** on comprend par ordinateur les ordinateurs portables (« lap-tops », « netbooks », MAC, PC) ou fixe (PC ou MAC), mais pas les téléphones, ni les smartphones (I-phone, Blackberry…), ni les PAD (PDA, personnal digital assistant : I-Pad, Palm, …), ni les téléviseurs. **Connexion à Internet :** il s’agit de l’accès au réseau Internet en état de fonctionnement dans le logement (pour consulter les emails, naviguer sur Internet, etc.), et ce quel que soit le support (ordinateur, tablette…).
	***14) Rāve’a tereterera’a*** ***(e fāna’ohia ‘e te mau mero o te ‘utuāfare)*** • *Rahira’a pereo’o ma te tai’o i te pere’o’o ‘ānoni ‘e aore rā uira* • *Rahira'a pere'o'o piti huira mātini* • *Rahira’a poti mātini* • *Rahira’a poti aita e mātini (va’a,etv...)*	Vous ne comptez que les matériels en état de marche. Une vieille voiture sur cales ou hors d’usage ne sera pas comptée. Les véhicules à usage professionnel ne sont comptés que s’ils servent aussi, régulièrement, à l’usage privé des habitants du logement. En ce sens, un véhicule de service n’est pas pris en compte. Un quad est assimilé à une automobile. Un trois roues à moteur doit être compté avec les deux roues à moteur. Un jet-ski est assimilé à un bateau à moteur.

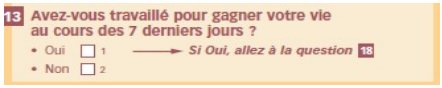
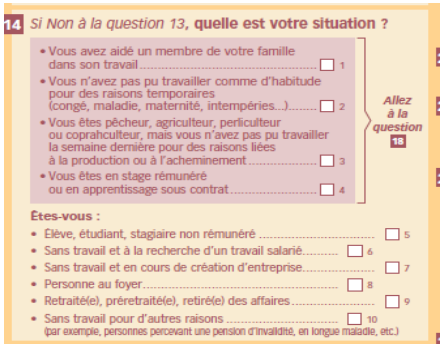
RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES SUR LE BULLETIN INDIVIDUEL

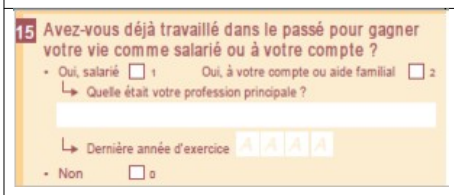
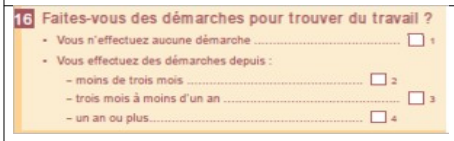
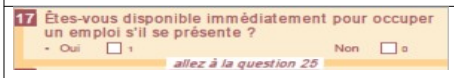
Attention : le recensement est déclaratif ; vous ne pouvez pas faire de remarque sur les réponses faites par les habitants.

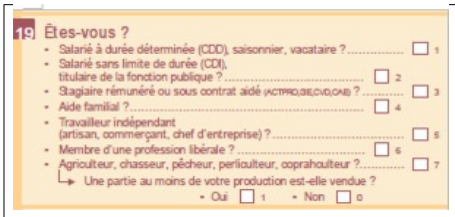
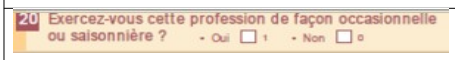
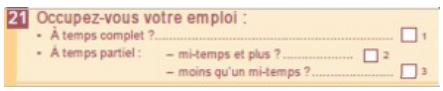
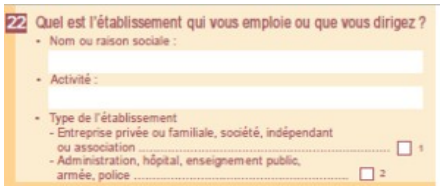
		Les indications code géographique, district, rang de construction, rang de logement', enquêteur sont celles de la FL. L'indication individu correspond au numéro de ligne de la liste A.
	*Pa'era'a :* *Pa'era'a fānau :* *I'oa :* *(ia au i te 'āpapara'a i te piha tīvira)* *I'oa pi'i (mai te peu e vai rā) :* *1) ʻĀpeni* *Tāne* ☐ *Vahine* ☐	Vous porterez ici le **nom en majuscules**, pour les femmes mariées le nom de jeune fille, les prénoms, en commençant par le **1er prénom de l'état civil,** et éventuellement le surnom de la personne. Ils doivent correspondre aux informations portées en liste A de la feuille de logement. L'adresse est celle du logement. Pour les personnes que **vous ne voyez pas**, ne vous fiez pas au prénom pour renseigner le sexe. Pour un adulte, demandez à la personne qui vous répond : *"est-ce un homme ou une femme ?"*. Pour un enfant, demandez *"est-ce un garçon ou une fille ?"*.
		Renseignez précisément l'adresse de la personne de passage pour que son BI soit réintégré dans la FL de sa résidence habituelle.
	***2) E aha tō 'oe mahana fānaura'a ?*** *Fānauhia i te :* *Ia 'ore, te rahira'a matahiti :*	La date de naissance est essentielle pour l'exploitation des questionnaires. Si la date n'est pas connue, précisez au moins l'année de naissance, ou estimez-la à partir de l'âge probable de la personne, ou bien essayez de situer la date par rapport à un événement marquant.
 Question À CODER	***3) I hea 'oe i te fānau-ra'a-hia ?*** ***• I Pōrīnetia farāni*** *I hea ? (Tuha'a 'oire) ……* ***• I te tahi fenua ia Pōrīnetia farāni*** *I Farāni* *I Niu-Taratoni ʻe aore rā i Wallis ʻe Futuna* *I roto i te tahi fenua ara moana ʻe aore rā Dom* **I te ara** → *Ha'apāpū i te fenua ……..* ***Mai te peu ʻua fānauhia ʻoe i rāpae ia Pōrīnetia farāni**, E aha te matahiti i fa'aea tumu mai ʻoe i Pōrīnetia farāni nei nō te taime hope'a ? ……..*	N'oubliez pas, après avoir coché une des cinq cases, de faire préciser : • si la personne est née en Polynésie française, **noter le nom de la commune associée de naissance (à coder sur trois positions :** *voir nomenclature des codes géographiques*) ; • si la personne est née à l'étranger, **noter le pays de naissance (à coder sur trois positions :** *voir nomenclature des codes Pays*). **N'oubliez pas** de demander la date de dernière installation en Polynésie française si cette personne n'est pas née en Polynésie française (métropole, outre-mer, étranger). Dans ce cas, et si celle-ci a effectué plusieurs séjours de longue durée en Polynésie française, ne prenez en compte que **l'année de la dernière installation sur le territoire**.

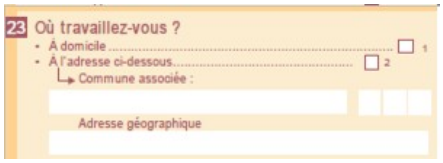
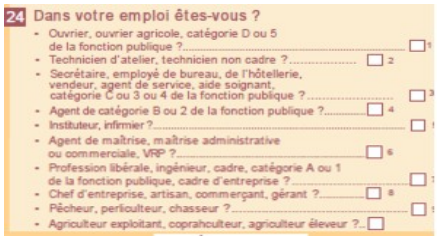
 4 Quelle est votre nationalité ? • Française .Vous êtes né(e) français(e) 1 .Vous êtes devenu(e) français(e) (par naturalisation, mariage, déclaration ou à votre majorité) 2 • Étrangère 3 Indiquez votre nationalité : Question À CODER	***4) E aha tō 'oe ti'ara'a pātireia ?*** ***• Fārani*** *- Ua fānau-farāni-hia ‘oe* *- ‘Ua riro mai ‘oe e farāni (nā roto i te hōro’ara’a i te patireia, i te ha’aipoipora’a, fa’a’itera’a ‘e aore rā i te taime a nae’a ai ‘oe i te matahiti)* ***• Fenua ‘ē*** *→ Fa'a'ite i tō 'oe ti'ara'a patireia ……*	Si sa nationalité est étrangère, indiquez-la en toutes lettres et codez-la sur 3 positions à partir de la nomenclature des codes Pays.
 5 Où habitiez-vous le 17 août 2017 ? (les enfants nés après cette date ne sont pas concernés) • Dans le même logement que maintenant 1 • En Polynésie française, mais dans un autre logement... 2 À (commune associée) : • En métropole 3 • En Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna 4 • Dans une autre collectivité d'outre-mer ou Dom 5 • À l'étranger 6 Précisez le pays : Question À CODER	***5) I hea roa 'oe i noho ai i te 17 nō 'atete 2017 ?*** *(aita te mau tamari’i i fānauhia i muri mai i teie nei tai’o mahana e tai’ohia)* *• I roto i te fare i reira vau e noho ai i teie nei* *• I Pōrīnetia farāni, i roto rā i te tahi fare* *→ I (tuha'a 'oire) : ……* *• I Farāni* *• I Niu-Taratoni ‘e aore rā i Wallis ‘e Futuna* *• I roto i te tahi fenua aramoana ‘e aore rā Mata’eina’a farāni aramoana* *• I te ara* *→ Ha’apāpū i te fenua. ……*	Pour une personne déjà née à cette date, vous demandez où elle habitait au 17 août 2017 (date du recensement précédent). Si elle habitait en Polynésie française mais dans un autre logement, vous cochez la case ‘2’, vous indiquez et vous codez la commune associée dans laquelle est situé ce logement. **Attention :** si la personne était mineure au 17 août 2017, cochez la case correspondant à la résidence de ses parents à cette date. Si cette personne résidait à l’étranger, vous indiquez le pays où elle habitait à cette date et vous codez ce pays à partir de la nomenclature des codes Pays.
 6 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire ou universitaire 2022-2023 ? Y compris apprentissage ou études supérieures Oui 1 Commune associée ou pays si hors Polynésie française : Non 0 Question À CODER	***6) Ua tāpa'ohia anei tō 'oe i'oa i roto i te tahi fare ha'api'ira'a e aore rā fare ha'api'ira'a teitei nō te matahiti 2022-2023 ?*** *• ‘Ē ☐* *→ Tai’o-ato’a-hia te ha’api’ira’a tōro’a ‘e aore rā te ha’api’ira’a teitei ……* *→ Tuha'a 'oire e aore rā te fenua mai te peu 'e'ere i Pōrīnetia farānii ……* *• ‘Aita ☐*	La **crèche** ou la **garderie** ne sont pas considérées comme des établissements d’enseignement. Les **activités sportives ou associatives** ne doivent pas être prises en compte. Pour les enfants suivant un enseignement à distance, cochez la case ‘oui’ et ‘dans la commune où vous résidez’. *Un **écolier/étudiant** qui serait encore en **vacances d’été et/ou en train de travailler** doit répondre OUI.* Il faut coder la commune associée, ou le pays dans laquelle/lequel il se trouve.
 7 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller à votre travail ou à votre établissement d'enseignement ? • Sans travail, ni scolarité 0 • Pas de transport (travail à domicile / élève interne) 1 • Marche à pied 2 • Vélo, vélo à assistance électrique ou cheval 3 • Moto ou scooter 4 • Voiture, camion, pick-up, quad, fourgonnette 5 • Pirogue ou bateau personnel 6 • Transport collectif (bus, truck, ferry, navette maritime) 7	***7) E aha te faura'o tā 'oe e fa'a'ohipa pinepine nei nō te haere i te 'ohipa e aore rā i te ha'api'ira'a ?*** *• Aita e 'ohipa e aita e haere nei i te ha'api'ira'a* *• Aita e faura’o (‘ohipa i te fare/pāhi fa’aea i te fare ha’api’ira’a)* *• Nā raro i te haere* *• Pere'o'o tāta'ahi, pere’o’o ta’ata’ahi uira ‘e aore rā pua’ahorofenua* *• Pere’o’o piti huira « moto » ‘e aore rā « scooter »* *• Pere'o'o, pere'o'o pāni, pere'o'o tietie tauiha'a, quad* *• Va’a ‘e aore rā poti nā ‘oe iho* *• Faura’o ‘āmui (pere’o’o mata’eina’a, pahī)*	Le mode de transport principal n’est à renseigner que pour les personnes scolarisées ou ayant un emploi. Si ce n'est pas le cas, vous cocherez la modalité 0 « *Sans travail ni scolarité* ». Si la personne a déclaré ne pas être scolarisée à la question 6, alors posez la question : *« …pour aller à votre lieu de travail »*. **Ne cochez qu’une seule case,** il s’agit du **mode de transport principal pour se rendre habituellement de son domicile à son lieu de scolarité/travail.** Si une personne utilise chaque jour plusieurs modes de transport, retenez celui avec lequel elle parcourt la plus grande partie du trajet, en distance. Le mode de transport peut changer d’un jour sur l’autre, dans ce cas noter **le plus fréquemment utilisé** dernièrement. Si le mode de transport change entre l’aller (domicile vers travail) et le retour (travail vers domicile), alors notez celui utilisé pour l’aller. Les **taxi-boat** sont à ranger dans la catégorie 7 (transport collectif). Le **co-**

		voiturage se code en catégorie 5 (voiture).
La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus *(personnes nées avant le 18 août 2008)*		***De nombreuses questions abordent la vie privée de la personne. Tenez en compte dans la manière d'aborder ces questions.***
8 Vivez-vous en couple sous le même toit ? Oui ☐1 Non ☐0	***8) E ora ruatahi nei 'oe i roto i teie nei fare ?*** *'Ē ☐ 'Aita ☐*	La vie en couple regroupe les unions légales (mariage, Pacs) ou consensuelles (union libre), et les couples H/F, F/F ou H/H.
9 Êtes-vous ? • Marié(e) ☐1 • Pacsé(e) ☐2 • En concubinage ou autre vie en couple ☐3 • Veuf(ve) ☐4 • Divorcé(e) ☐5 • Célibataire ☐6	***9) E :*** *• Ta'ata ha'aipoipo anei 'oe* *• Ta'ata Pacsé(e) anei 'oe* *• Ta'ata fa'aturi anei 'oe e aore rā te tahi orara'a ruatahi* *• Ta'ata ivi anei 'oe* *• Ta'ata fa'ata'a anei 'oe* *• Ta'ata 'ōtahi anei 'oe*	Vous devez cocher la case '1' (marié-e) si la personne est mariée. Vous devez cocher la case '5' (divorcé-e) si le mariage a été dissous par un jugement de divorce.
10 Enfants fa'a'amu • Avez-vous confié des enfants à fa'a'amu ? Oui ☐1 Non ☐0 Si oui combien ? • Avez-vous actuellement des enfants fa'a'amu ? Oui ☐1 Non ☐0 Si oui combien ?	***10) NTamari'i fa'a'amu*** *. 'Ua hōro'a anei 'oe i te tamari'i nō te fa'a'amu .* Aita 0 'Ē 1 Mai te peu e 'ē, e hia tamari'i ? . E tamari'i fa'a'amu anei tā 'oe ? *Aita 0 'Ē 1 Mai te peu e 'ē, e hia tamari'i ?*	Vous poserez ces questions à **personne de 14 ans ou plus**. Vous ne compterez que les enfants qui sont **nés vivants**, sans oublier les enfants décédés depuis leur naissance. Le nombre d'enfants qui ont été confiés comme enfants fa'a'amu s'entend « sur toute la vie » de la personne concernée. **On ne compte pas les enfants retirés de la garde des parents** par décision de justice. Le nombre d'enfants fa'a'amu accueillis correspond, en revanche, à la situation actuelle. Il s'agit des enfants fa'a'amu vivant sous le même toit que la personne interrogée.
11 Quel(s) diplômes avez-vous ? • Vous n'êtes jamais allé(e) à l'école ou vous l'avez quittée avant la fin du primaire ☐01 • Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège ☐02 • Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ☐03 • CEP (certificat d'études primaires) ☐11 • BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ☐12 • CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent ☐13 • Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU ☐14 • Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent ☐15 • BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent ☐16 • Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ☐17 • Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé ☐18 • Doctorat de recherche (hors santé) ☐19	***11) E aha tā 'oe mau parau tū'ite ?*** *• Aita 'oe i haere i te ha'api'ira'a 'e aore rā 'ua fa'aru'e 'oe hou te hope'a o te ha'api'ira'a tuatahi* *• Aita e parau tū'ite 'e 'ua fa'aru'e i te ha'api'ira'a i te hope'a o te ha'api'ira'a tuathi 'e aore rā hou te hope'a o te ha'api'ira'a tuarua* *• Aita e parau tū'ite 'e 'ua haere i te ha'api'ira'a 'e tae roa i te hope'a o te ha'api'ira'a tuarua e hau atu* *• CEP (Parau tū'ite tuatahi)* *• BEPC, parau tū'ite tuarua ta'a 'ē, parau tū'ite tuarua, DNB* *• CAP, BEP 'e aore rā parau tū'ite hō'ē ā fāito* *• Parau tū'ite tuarua nui 'e aore rā parau tū'ite tuarua nui mata'ī, parau tū'ite hau a'e, parau 'aravihi ture, DAEU, ESEU* *• Parau tū'ite nui tōro'a, parau tū'ite tōro'a mata'ī 'e aore rā ha'api'i, parau tū'ite hō'ē ā fāito* *• BTS, DUT, Deug, DEUST, parau tū'ite ea 'e aore rā tōtiare fāito bac + 2, parau tū'ite hō'ē ā fāito* *• Parau 'aravihi tuatoru, parau 'aravihi tuatoru tōro'a, parau 'ai'ihi tuatoru, parau tū'ite hō'ē ā*	Si le diplôme obtenu n'est pas dans la liste, demandez à quel niveau de diplôme il correspond ou **notez-le au crayon et consultez votre contrôleur**. Les certificats délivrés par les CJA (CFJA), par le GSMA (CAPI), par les formations du SEFI ou de la CCISM ne sont pas reconnus comme des diplômes officiels. Dans ces cas, notez le diplôme obtenu avant.

	fāito bac+3 ‘e aore rā bac+4 • *Parau ‘ai’ihi tuatoru, DEA, DESS, parau tū’ite fare ha’api’ira’a rahi fāito bac+5, parau tū’ite tahu’a ea tuatoru* • *Parau tū’ite tahu’a mā’imi tuatoru (‘e’ere i te ea)*	
 Question À CODER	***12) Te ‘ite o te mau reo*** • *Ua ta’a ia ‘oe :* *Te reo farāni* *‘Ē ☐ ‘Aita ☐* *Te tahi reo mā’ohi* *‘Ē ☐ ‘Aita ☐* • *E parau ‘oe i :* *Te reo farāni* *‘Ē ☐ ‘Aita ☐* *Te tahi reo mā’ohi* *‘Ē ☐ ‘Aita ☐* • *E tai’o ‘oe i :* *Te reo farāni* *‘Ē ☐ ‘Aita ☐* *Te tahi reo mā’ohi* *‘Ē ☐ ‘Aita ☐* • *E pāpa’i ‘oe i :* *Te reo farāni* *‘Ē ☐ ‘Aita ☐* *Te tahi reo mā’ohi* *‘Ē ☐ ‘Aita ☐* • *E aha te reo e parauhia nei i roto i te utuafare nei ? ……..*	**Parler** une langue signifie pouvoir soutenir sans difficulté une conversation avec quiconque parlant cette langue. **Lire** signifie pouvoir lire un texte écrit dans la langue considérée sans aucun problème de compréhension. **Écrire** signifie pouvoir écrire un petit texte sous la dictée dans la langue considérée. Par langue polynésienne**, il faut comprendre le tahitien ou les langues parlées dans les différents archipels** du Pays (marquisien, paumotu, mangarévien, etc.).
	***13) Ua rave anei ‘oe i te ‘ohipa ia noa’a mai te tahi moni i teie na 7 mahana i mā’iri ?*** • *‘Ē ☐ → mai te peu e pāhono ‘oe ‘Ē a haere atu i te uira’a 18* • *‘Aita ☐*	**Cette question est très importante. Il est capital de la renseigner correctement, de même que la question suivante pour ceux qui ont répondu « Non » à cette question.**
	***14) Mai te peu ua pāhono ‘oe ‘Aita i te uira’a 13, e aha te ‘ohipa tā ‘oe i rave ?*** • *. ‘Ua tauturu ‘oe i te hō’ē fēti’i i roto i tāna ‘ohipa 1* . Aita i noa’a ia ‘oe ‘ia rave i te ‘ohipa mai tā ‘oe i mātau nō te tahi tumu tau poto (tau fa’aeara’a ‘ohipa, ma’i, hapū, vero …) 2 . E ta’ata tautai, fa’a’apu, fa’a’apu poe ‘e aore rā pūhā ‘oe aita rā i noa’a ia ‘oe ‘ia rave i te ‘ohipa i te hepetoma i mā’iri nō te tahi fifi hotura’a ‘e aore rā utara’a 3 . Tei roto ‘oe i te tau ha’api’ira’a tōro’a ‘aufauhia ‘e aore rā tau ha’api’ira’a aita e parau fa’aau 4 **E :** • *Pīahi, pīahi ha’api’ira’a tuatoru, ha’api’i tōro’a aita e ‘aufauhia ‘oe* *5* . Ta’ata aita e ‘ohipa ‘oe ‘e te ‘imi nei ‘oe i te hō’ē ‘ohipa ‘aufauhia	Cette question permet d’aiguiller les personnes selon leur situation vis-à-vis de l’emploi. Être en emploi (cases 1 à 4) : activité salariée ou non, déclarée ou non (le recensement ne sert pas à contrôler la légalité du travail). Quelques exemples : - chômage technique, grève, cochez '2', - congé parental de moins de 3 mois, cochez '2', - congé parental de plus de 3 mois, cochez '10' (et 'non' à la question 17). - agriculture vivrière et vente d'une partie de la production, cochez '1' à la question 13 ou '3' à la question 14, - agriculture vivrière mais pas de vente d'une partie de la production, cochez une des cases 5 à 10 si aucune autre activité, - pour les personnes qui perçoivent une pension de réversion, une pension d'invalidité, qui sont en longue maladie (d’une durée supérieure ou égale à un an), cochez '10'.

	6 . Ta'ata aita e 'ohipa 'oe 'e te ha'amau nei 'oe i tā 'oe taiete 7 . Ta'ata ha'apa'o i te 'utuāfare 'oe 8 . Ta'ata tātuha'ahia, ta'ata hou te tau tātuha'ara'a, ta'ata tātuha'ahia fatu taiete 'oe 9 *. Ta'ata aita e 'ohipa 'oe nō te tahi atu mau tumu* *10*	
	***15) Ua rave a'e na 'oe i te 'ohipa i muta'a iho rā 'ia noa'a te moni, 'ei ta'ata rave 'ohipa 'aufauhia 'e aore rā 'ei fatu taiete ?*** *• 'Ē, rave 'ohipa 'aufauhia 1* *'Ē 'ei fatu taiete 2* *→ E aha tā 'oe 'ohipa tumu …….……...* *Te matahiti hope'a 'oe a rave ai i te 'ohipa ….AAAA* *• Aita 0*	Soyez précis pour la profession : pas seulement "commerçant" mais "commerce d'habillement" ; pas "employé" mais "vendeur en épicerie", pas "électricien", mais "monteur en électricité".
	***16 Ma'Tē 'imi nei 'oe i te 'ohipa ?*** *• ' Aita 'oe e 'imi nei i te 'ohipa* *• Te 'imi nei 'oe i te 'ohipa :* *. ' ua iti i te toru 'āva'e* *. a toru 'āva'e e tae atu i te hō'ē matahiti te maoro* *. hō'ē matahiti e hau atu i te maoro*	La recherche d'emploi peut être effectuée auprès du SEFI ou de la mairie, mais aussi d'une agence d'intérim. Des envois de candidatures, la recherche sur petites annonces, par concours, etc. sont également des démarches pour trouver du travail. Une personne qui cherche à monter son entreprise en réalisant des démarches administratives est considérée comme réalisant des démarches pour trouver du travail.
	***17) 'Ua vata anei 'oe i teie nei ra'a rā nō te rave i te 'ohipa mai te peu e noa'a mai ?*** *• Ē* ☐ *• 'Aita* ☐	Même si la personne ne recherche pas d'emploi, posez la question : « Êtes-vous prêt(e) à occuper un emploi si on vous le propose ? ».
	***18) E aha tā 'oe 'ohipa tumu ?*** ***A ha'apāpū maita'i :*** *fa'atupu mā'a hotu, ta'ata ho'o mā'a, tāmuta uira, ta'ata tāmā, tāmuta tīma, pāpa'i pa-rau i roto i te hō'ē fare 'oire, ta'ata ha'apa'o faufa'a ...*	Si la personne exerce plusieurs activités, elle décrit l'emploi auquel elle consacre le plus de temps. Pour les emplois occasionnels ou de très courte durée, il convient de donner l'emploi actuel. Si la personne est en congé maternité ou en congé maladie, décrire la dernière profession exercée. Soyez précis pour la profession (domaine d'activité pour le secteur privé, grade pour la fonction publique – voir les exemples ci-après). Exemples : manœuvre terrassier, ouvrier agricole, docker, manœuvre maçon, caissière, dactylographe, comptable, secrétaire, menuisier, mécanicien auto, plombier, cordonnier, tailleur, artisan d'art, directeur de banque, directeur du personnel, directeur commercial, planton, secrétaire de mairie, etc.

	***19) E :*** *• Rave ‘ohipa ‘aufauhia ‘oe tau tā’ōti’a (CDD), tau poto* *• Rave ‘ohipa ‘aufauhia tau tā’ōti’a ‘ore (CDI), tōro’a a te Hau* *• Ta’ata ha’api’i tōro’a ‘aufauhia ‘e aore rā e parau fa’aau turuhia (ACTPRO, DE, CVD, CAB)* *• Tauturu ‘utuāfare* *• Rave ‘ohipa ti’amā (rima’ī, ho’o tao’a, fatu taiete)* *• Mero o te tōro’a ‘aravihi ti’amā* *• Ta’ata fa’a’apu, ta’ata a’ua’u ‘animara, ta’ata tautai, ta’ata fa’a’apu poe, ta’ata pūhā 7* *→ E ho’o anei ‘oe i te tahi tuha’a o tā ‘oe hotu ?* *• ‘Ē ☐ • ‘Aita ☐*	Le salarié dépend d’un employeur qui lui verse un salaire. Une personne touchant une rémunération d’un employeur sera considérée comme ‘salariée’ même si elle ne dispose pas d’un contrat de travail, qu'elle soit déclarée ou non. Le travailleur indépendant ou à son compte travaille seul ou emploie des salariés. Les titulaires de la fonction publique sont les fonctionnaires. Pour un contractuel de la fonction publique, vous cocherez '2' si c'est un CDI, '3' si c'est un emploi aidé, '1' si c'est un CDD. Pour tous les actifs, vous devez cocher **une case et une seule**. N’oubliez pas de renseigner pour tous les agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, perliculteurs, coprahculteurs si au moins une partie de leur production est vendue ou si la production est entièrement consommée par le ménage.
	***20) E rave anei ‘oe i teie ‘ohipa i te tahi noa atime ‘e aore rā nō te hō’ē tau poto ?*** *• ‘Ē* ☐ *• ‘Aita* ☐	Cochez 'oui' si l’activité est intermittente ou irrégulière (de temps en temps) ou saisonnière (liée à la saison des travaux dans l’agriculture, par exemple), ou encore exceptionnelle (la personne travaille quand un employeur fait appel à elle, à l’occasion). Mais la question ne concerne pas la durée du travail : vous cocherez 'non' pour quelqu’un qui exerce un métier à mi-temps toute l’année.
	***21) E rave anei ‘oe i tā ‘oe ‘ohipa nō :*** *• Te tau hope ?* *• Te tau poto :* *- tau ‘āfa ‘e hau atu ?* *- iti mai i te tau ‘āfa ?*	Cochez la case correspondant à la situation de l’enquêté : • si l’emploi l’occupe en général 39h heures ou plus par semaine, alors il s’agit d’un temps complet ; • si l’emploi l’occupe en général entre 18 et 38 heures par semaine, alors il s’agit d’un temps partiel / mi-temps et plus ; • si l’emploi l’occupe en général moins de 19 heures par semaine, alors il s’agit d’un temps partiel / moins qu’un mi-temps.
	***22) E aha te taiete i reira ‘oe e rave ai i te ‘ohipa ‘e aore rā e fa’aterehia e ‘oe ?*** *• I’oa e aore rā tumu tōtiare* …… *• ‘Ohipa* …… *• Huru o te taiete :* *. Taiete unuma e aore rā feti’i, tōtaiete, ti’amā e aore rā tā’atira’a* *. Taiete a te Hau, fare ma’i, ha’api’ira’a a te Hau, nu’u, mūto’i*	En question 22, vous devez porter le nom de l’établissement où la personne travaille, sa raison sociale (ou l’enseigne) si c’est une société. Pour un stagiaire rémunéré, inscrivez le nom de l'entreprise où il effectue son stage et non celui de l'organisme payeur. Lorsque la personne travaille à son compte, demandez-lui si son entreprise porte un nom. **Si elle n’en porte pas, inscrivez alors le nom et le prénom de la personne.** Si la personne est fonctionnaire, ne pas indiquer 'État' ou 'Ministère' mais Centre des impôts, lycée Paul Gauguin. Pour l’activité de l’établissement, soyez le plus précis possible. Exemples : culture de la banane, coprahculture, coiffure, transport routier de voyageurs, imprimerie, administration locale, réparation automobile,

		construction de maison, jardinage chez des particuliers, etc. L'activité de l'établissement peut n'avoir aucun rapport avec le métier de la personne (exemple : femme de ménage dans une école). Les commerces, l'enseignement privé et les cliniques font partie des entreprises privées.
 Question À CODER	***23) I hea roa 'oe e rave ai i te 'ohipa ?*** • *I te fare* • *I te nohora'a i raro nei* → *Tuha'a 'oire :* …… → *vāhi nohora'a* ……	Si cet endroit n'est pas fixe ('variable'), si la personne travaille à 'domicile' ou chez un 'particulier' vous portez l'une de ces mentions dans l'espace réservé à l'adresse géographique. Il faut inscrire l'adresse où la personne effectue le plus de temps de travail ou celle à laquelle elle commence habituellement son travail si elle travaille à mi-temps dans deux endroits. Veiller à indiquer le véritable lieu de travail, et non l'adresse du siège de l'entreprise. Soyez précis. Ne mettez pas « centre ville » mais indiquez « **25, Bd Pomare »** ; ne mettez pas « Punaauia » mais « **PK 13,5 côté mer, Punaauia »**. Si ce n'est pas possible, localisez l'immeuble. Par exemple : « **Immeuble Fare Ute face Mobil »**.
	***24) E aha tō 'oe tōro'a e rave nei ?*** Rave 'ohipa, rave 'ohipa fa'a'apu, tuha'a D 'e aore rā 5 a te terera'a 'ohipa a te Hau 1 . Ta'ata mata'ī i roto i te pū ravera'a 'ohipa, ta'ata mata'ī 'e'ere i te fa'atere 2 . Pāpa'i parau, rave 'ohipa i roto i te hō'ē piha 'ohipa, i roto i te hōtera, ho'o tao'a, rave 'ohipa i roto i te hō'ē piha tōro'a, tauturu utuutu ma'i, tuha'a C 'e aore rā 3 'e aore rā 4 a te terera'a 'ohipa a te Hau ? 3 . Rave 'ohipa tuha'a B 'e aore rā 2 a te terera'a 'ohipa a te Hau ? 4 . 'Orometua ha'api'i tamari'i, utuutu ma'i ? 5 . Rave 'ohipa 'aravihi, 'aravihi 'ohipa a te Hau 'e aore rā tapiho'o, VRP ? 6 . Tōro'a 'aravihi ti'amā, 'ī'ite anoha'a, rave 'ohipa fa'atere, tuha'a A 'e aore rā 1 a te terera'a 'ohipa a te Hau, rave 'ohipa fa'atere taiete ? 7 . Fa'atere taiete, rima'ī, ho'o tao'a, ta'ata ti'a'au ? 8 . Ta'ata tautai, ta'ata fa'a'apu poe, ta'ata a'ua'u 'animara ?	La question 24 permet de définir la catégorie socioprofessionnelle de la personne. Pour les « jobs », vous cocherez '1' pour les activités du bâtiment, ou '2' s'il s'agit de la restauration ou d'employé de maison. Dans la fonction publique hospitalière, les sages-femmes sont en général des agents de catégorie A ('5'), les secrétaires médicaux sont des agents de catégorie B ('3') et les aide-soignants des agents de catégorie C ('2'). **Exemples de professions libérales :** médecin libéral spécialiste ou généraliste, chirurgien-dentiste, psychologue, psychanalyste, psychothérapeute, vétérinaire libéral, pharmacien libéral, avocat, notaire, conseiller juridique et fiscal, expert comptable, architecte, huissier de justice, etc.

	9 . Ta’ata fa’a’apu ha’afaufa’a, ta’ata pūhā, ta’ata fa’a’apu ***‘e fa’a’amu ‘animara ? 10***	
 25 Avez-vous une activité annexe ? (si tout ou partie de la production est vendue ou si le service est rendu contre de l’argent, cochez « oui pour la vente ») - Agriculture - Cocoiculture - Pêche - Artisanat - Autre (chasse, petit commerce, service aux personnes, jardinage, vente de fleurs, etc.) Précisez :	***25)*** **E ‘ohipa anei tā ‘oe i piha’i iho mai ? (**mai te peu e ho’ohia te tā’ato’ara’a ‘e aore rā te hō’ē tuha’a o te hotu, ‘e aore rā mai te peu ‘e ‘aufauhia te ‘ohipa i ravehia, a tāpa’o « ‘ē nō te ho’o ») **.** Fa’a’apu **.** Pūhā **.** Tautai **.** Rima’ī **.** ‘Ē atu (a’ua’u ‘animara, fare ho’o tao’a na’ina’i, tāvinira’a ta’ata, ‘atu’atura’a ‘āua, ho’ora’a tiare, etv …) *Ha’apāpū :*	Pour chaque ligne, cochez la case '0', '1' ou '2'. Cette activité peut être pour sa propre consommation ou non, son propre loisir ou pour gagner des revenus complémentaires. Si la personne répond « *oui* » à la question « Vendez-vous une partie de votre production ? », cochez la case '1'.

Nomenclatures nécessaires à la codification

Codes géographiques sur 3 positions

Commune	Commune associée	Code
Iles Du Vent		
Arue	Arue	120
Faaa	Faaa	150
Hitiaa O Te Ra	Hitiaa	221
	Mahaena	222
	Papenoo	223
	Tiarei	224
Mahina	Mahina	250
Moorea-Maiao	Afareaitu	291
	Haapiti	292
	Maiao	293
	Paopao	294
	Papetoai	295
	Teavaro	296
Paea	Paea	330
Papara	Papara	340
Papeete	Papeete	350
Pirae	Pirae	360
Punaauia	Punaauia	380
Taiarapu-Est	Afaahiti	471
	Faaone	472
	Pueu	473
	Tautira	474
Taiarapu-Ouest	Teahupoo	481
	Toahotu	482
	Vairao	483
Teva I Uta	Mataiea	521
	Papeari	522
Australes		
Raivavae	Anatonu	391
	Rairua-Mahanatoa	392
	Vaiuru	393
Rapa	Rapa	410
Rimatara	Amaru	431
	Anapoto	432
	Mutuaura	433
Rurutu	Avera (Rurutu)	441
	Hauti	442
	Moerai	443
Tubuai	Mahu	531
	Mataura	532
	Taahuaia	533

Commune	Commune associée	Code
Iles Sous-Le-Vent		
Bora-Bora	Anau	141
	Faanui	142
	Nunue	143
Huahine	Faie	241
	Fare	242
	Fitii	243
	Haapu	244
	Maeva	245
	Maroe	246
	Parea	247
	Tefarerii	248
Maupiti	Maupiti	280
Tahaa	Faaaha	451
	Haamene	452
	Hipu	453
	Iripau	454
	Niua	455
	Ruutia	456
	Tapuamu	457
	Vaitoare	458
Taputapuatea	Avera (Taputapuatea)	501
	Opoa	502
	Puohine	503
Tumaraa	Fetuna	541
	Tehurui	542
	Tevaitoa	543
	Vaiaau	544
Uturoa	Uturoa	580
Marquises		
Fatu-Hiva	Fatu Hiva	180
Hiva-Oa	Atuona	231
	Puamau	232
Nuku-Hiva	Hatiheu	311
	Taiohae	312
	Taipivai	313
Tahuata	Tahuata	460
Ua-Huka	Ua-Huka	560
Ua-Pou	Hakahau	571
	Hakamaii	572

Commune	Commune associée	Code
Tuamotu-Gambier		
Anaa	Anaa	111
	Faaite	112
Arutua	Apataki	131
	Arutua	132
	Kaukura	133
Fakarava	Fakarava	161
	Kauehi	162
	Niau	163
Fangatau	Fakahina	171
	Fangatau	172
Gambier	Gambier	190
Hao	Amanu	201
	Hao	202
	Hereheretue	203
Hikueru	Hikueru	211
	Marokau	212
Makemo	Katiu	261
	Makemo	262
	Raroia	263
	Taenga	264
Manihi	Ahe	271
	Manihi	272
Napuka	Napuka	301
	Tepoto Nord	302
Nukutavake	Nukutavake	321
	Vahitahi	322
	Vairaatea	323
Pukapuka	Pukapuka	370
Rangiroa	Makatea	401
	Mataiva	402
	Rangiroa	403
	Tikehau	404
Reao	Pukarua	421
	Reao	422
Takaroa	Takapoto	491
	Takaroa	492
Tatakoto	Tatakoto	510
Tureia	Tureia	550

Codes Pays

601	Afghanistan	683	Guinée-Bissau	764	Pakistan
602	Afrique du Sud	684	Guyana	765	Palaos
603	Albanie	685	Guyane française	766	Panama
604	Algérie	686	Haïti	767	Papouasie-Nouvelle-Guinée
605	Allemagne	687	Honduras	768	Paraguay
606	Andorre	688	Hong Kong	769	Pays-Bas
607	Angola	689	Hongrie	770	Pérou
608	Anguilla	690	Ile de Man	771	Philippines
609	Antigua et Barbuda	691	Ile Norfolk	772	Pitcairn
610	Antilles néerlandaises	692	Iles Anglo-Normandes	773	Pologne
611	Arabie saoudite	693	Iles Caïmanes	774	Polynésie française
612	Argentine	694	Iles d' Åland	775	Porto Rico
613	Arménie	695	Iles Falkland	776	Portugal
614	Aruba	696	Iles Féroé	777	Qatar
615	Australie	697	Iles Mariannes	778	République arabe syrienne
616	Autriche	698	Iles Marshall	779	République Centrafricaine
617	Azerbaïdjan	699	Iles Salomon	780	République de Moldova
618	Bahamas	700	Iles Svalbard et Jan Mayen	781	République dominicaine
619	Bahreïn	701	Iles Turques et Caïques	782	République tchèque
620	Bangladesh	702	Iles Vierges américaines	783	Réunion
621	Barbade	703	Iles Vierges britanniques	784	Roumanie
622	Belarus	704	Inde	785	Royaume-Uni
623	Belgique	705	Indonésie	786	Russie
624	Belize	706	Iran	787	Rwanda
625	Benin	707	Iraq	788	Sahara occidental
626	Bermudes	708	Irlande	789	Saint Pierre et Miquelon
627	Bhoutan	709	Islande	790	Saint Vincent et les Grenadines
628	Bolivie	710	Israêl	791	Sainte-Hélène
629	Bosnie-Herzégovine	711	Italie	792	Sainte-Lucie
630	Botswana	712	Jamahiriya arabe libyenne	793	Saint-Kitts-et-Nevis
631	Brésil	713	Jamaïque	794	Saint-Marin
632	Brunei Darussalam	714	Japon	795	Saint-Siège
633	Bulgarie	715	Jordanie	796	Saint-Vincent-et-les Grenadines
634	Burkina Faso	716	Kazakhstan	797	Samoa
635	Burundi	717	Kenya	798	Samoas américaines
636	Cambodge	718	Kirghizistan	799	San Marin
637	Cameroun	719	Kiribati	800	Sao Tomé-Et-Principe
638	Canada	720	Koweït	801	Sénégal
639	Cap-Vert	721	Laos	802	Serbie
640	Chili	722	Le Jersey	803	Seychelles
641	Chine	723	Lesotho	804	Sierra Leone
642	Chypre	724	Lettonie	805	Singapour
643	Colombie	725	Liban	806	Slovaquie
644	Comores	726	Libéria	807	Slovénie
645	Congo	727	Liechtenstein	808	Somalie
646	Rép. Démocratique du Congo	728	Lituanie	809	Soudan
647	Cook	729	Luxembourg	810	Sri Lanka
648	Corée du nord	730	Macao	811	Suède
649	Corée du sud	731	Macédoine	812	Suisse
650	Costa Rica	732	Madagascar	813	Suriname
651	Côte d'Ivoire	733	Malaisie	814	Swaziland
652	Croatie	734	Malawi	815	Tadjikistan
653	Cuba	735	Maldives	816	Tanzanie
654	Danemark	736	Mali	817	Tchad

655	Djibouti	737	Malte	818	Territoire palestinien occupé
656	Dominique	738	Maroc	819	Thaïlande
657	Égypte	739	Martinique	820	Timor-Leste
658	El Salvador	740	Maurice	821	Togo
659	Émirats arabes unis	741	Mauritanie	822	Tokelaou
660	Équateur	742	Mayotte	823	Tonga
661	Érythrée	743	Mexique	824	Trinité-et-Tobago
662	Espagne	744	Micronésie	825	Tunisie
663	Estonie	745	Monaco	826	Turkménistan
664	États-Unis d'Amérique	746	Mongolie	827	Turquie
665	Éthiopie	747	Monténégro	828	Tuvalu
666	Fidji	748	Montserrat	829	Ukraine
667	Finlande	749	Mozambique	830	Uruguay
668	France	750	Myanmar	831	Vanuatu
669	Gabon	751	Namibie	832	Venezuela
670	Gambie	752	Nauru	833	Viet Nam
671	Géorgie	753	Népal	834	Wallis et Futuna
672	Ghana	754	Nicaragua	835	Yemen
673	Gibraltar	755	Niger	836	Zambie
674	Grèce	756	Nigeria	837	Zimbabwe
675	Grenade	757	Nioue	838	Taiwan
676	Groënland	758	Norvège	839	Syrie
677	Guadeloupe	759	Nouvelle Calédonie	900	Afrique
678	Guam	760	Nouvelle-Zélande	901	Amérique
679	Guatemala	761	Oman	902	Asie
680	Guernesey	762	Ouganda	903	Europe
681	Guinée	763	Ouzbekistan	904	Océanie
682	Guinée équatoriale				

Codes Langues

Codes	Langues
10	Français
20	Tahitien - Reo maohi
21	Paumotu
22	Langues australes (rapa, tubuai, rimatara, raivavae, rurutu)
23	Mangarévien
24	Marquisien
30	Kanak - Calédonien
31	Créole antillais
32	Réunionnais
33	Wallis et Futunien
34	Autre langue régionale française (alsacien, basque, breton, corse…)
40	Fidjien
41	Vanuatu
42	Tonga
43	Autres langues du pacifique
50	Hakka
51	Autres langues chinoises
52	Japonais
53	Langues indiennes (hindi, bengali, punjabi…)
54	Autres langues asiatiques (indonésien, vietnamien…)
60	Allemand
61	Anglais (américain, australien…)
62	Espagnol
63	Portugais
64	Italien
65	Russe
66	Autres langues européennes
70	Arabe
71	Hébreu
72	Turc
73	Autres langues d'Afrique du nord et du Moyen-Orient
74	Langues africaines
80	Sourd et muet

A.7 Co-occurrences des liens familiaux

	FrSo	OT	GP	Faaamu	SansLien	Multigen.
FrSo	3906	419	171	211	126	604
OT	419	2221	166	154	87	479
GP	171	166	1938	157	100	802
Faaamu	211	154	157	1435	85	638
SansLien	126	87	100	85	1773	237
Multigen.	604	479	802	638	237	9287

Table A.1 – Effectifs

	FrSo	OT	GP	Faaamu	SansLien	Multigen.
FrSo	71.84 %	7.71 %	3.15 %	3.88 %	2.32 %	11.11 %
OT	11.88 %	62.99 %	4.71 %	4.37 %	2.47 %	13.58 %
GP	5.13 %	4.98 %	58.13 %	4.71 %	3.00 %	24.06 %
Faaamu	7.87 %	5.75 %	5.86 %	53.54 %	3.17 %	23.81 %
SansLien	5.23 %	3.61 %	4.15 %	3.53 %	73.63 %	9.84 %
Multigen.	5.01 %	3.98 %	6.66 %	5.30 %	1.97 %	77.09 %

Table A.2 – Pourcentages Ligne

	FrSo	OT	GP	Faaamu	SansLien	Multigen.
FrSo	71.84 %	11.88 %	5.13 %	7.87 %	5.23 %	5.01 %
OT	7.71 %	62.99 %	4.98 %	5.75 %	3.61 %	3.98 %
GP	3.15 %	4.71 %	58.13 %	5.86 %	4.15 %	6.66 %
Faaamu	3.88 %	4.37 %	4.71 %	53.54 %	3.53 %	5.30 %
SansLien	2.32 %	2.47 %	3.00 %	3.17 %	73.63 %	1.97 %
Multigen.	11.11 %	13.58 %	24.06 %	23.81 %	9.84 %	77.09 %

Table A.3 – Pourcentages Colonne

A.8 Détail de la contribution des variables aux partitions

Variable	Statistique	Degrés de liberté	p-value
Couple sans enfant	3081.78	12	0.00
Couple avec enfant	3675.46	12	0.00
Famille monoparentale	1463.39	12	0.00
Personne seule	8322.22	12	0.00
Frère/sœur	15701.65	4	0.00
Oncle/tante	18795.17	4	0.00
Grand parent	703.62	4	0.00
Parent *fa'a'amu*	217.85	4	0.00
Sans lien familial	14783.39	4	0.00
Multigénérationnel	17157.97	4	0.00

Table A.4 – Résultats du test du χ^2 pour PAM5

Variable	Statistique	Degrés de liberté	p-value
Couple sans enfant	2877.48	18	0.00
Couple avec enfant	2995.34	18	0.00
Famille monoparentale	1380.73	18	0.00
Personne seule	7314.29	18	0.00
Frère/sœur	15821.89	6	0.00
Oncle/tante	18591.06	6	0.00
Grand parent	15650.51	6	0.00
Parent *fa'a'amu*	17833.66	6	0.00
Sans lien familial	17556.53	6	0.00
Multigénérationnel	13311.50	6	0.00

Table A.5 – Résultats du test du χ^2 pour CAH7